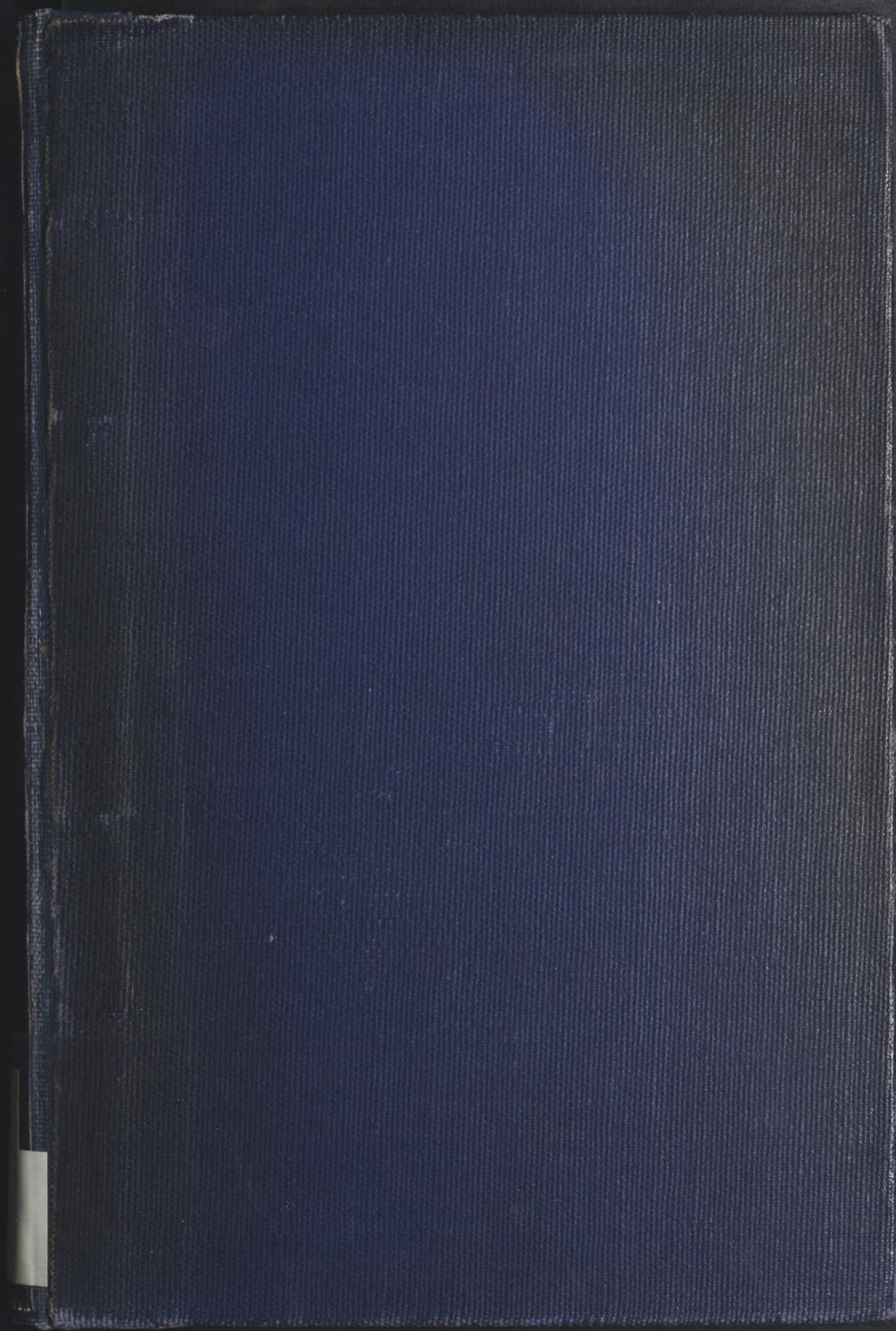
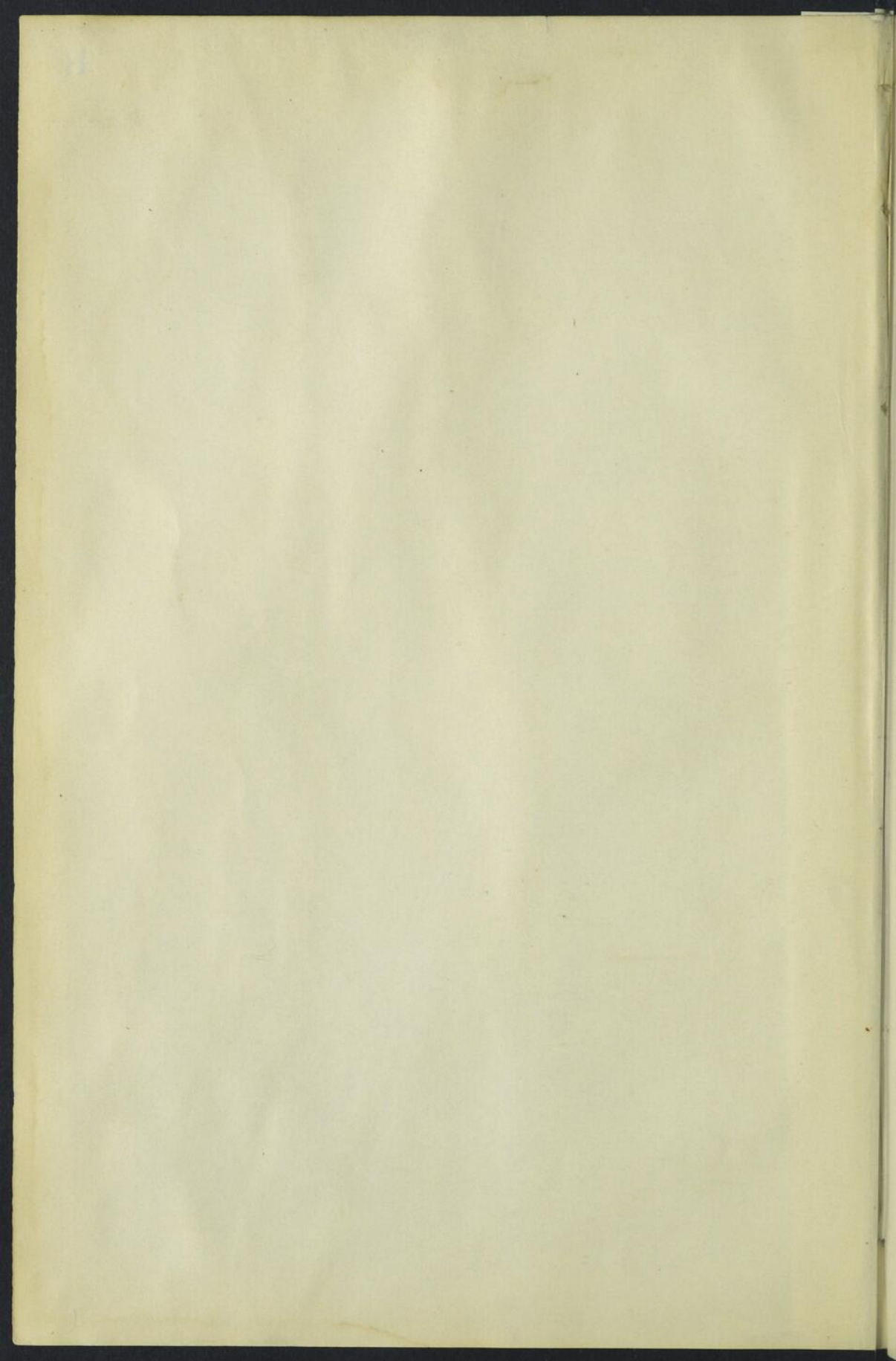


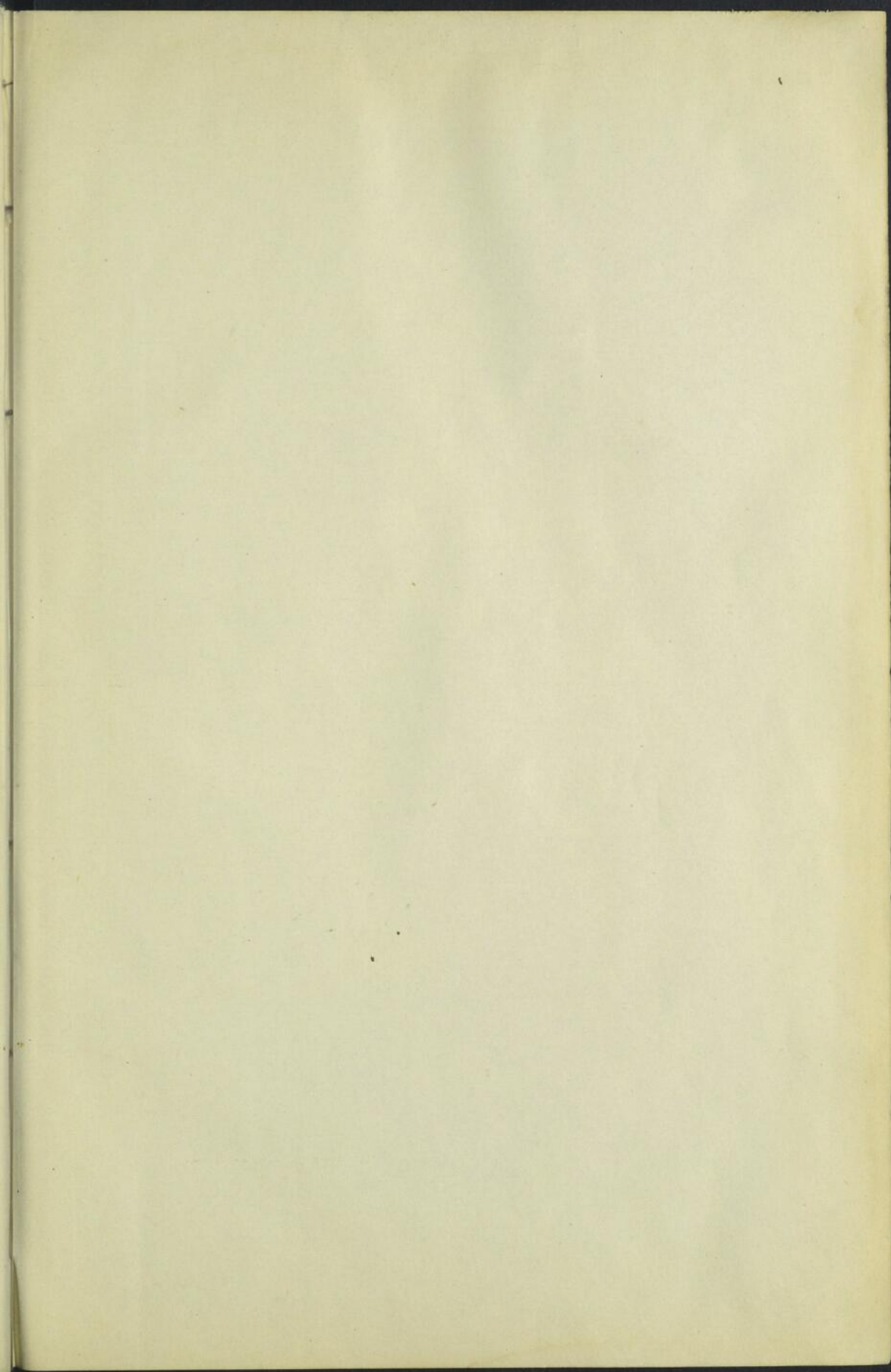


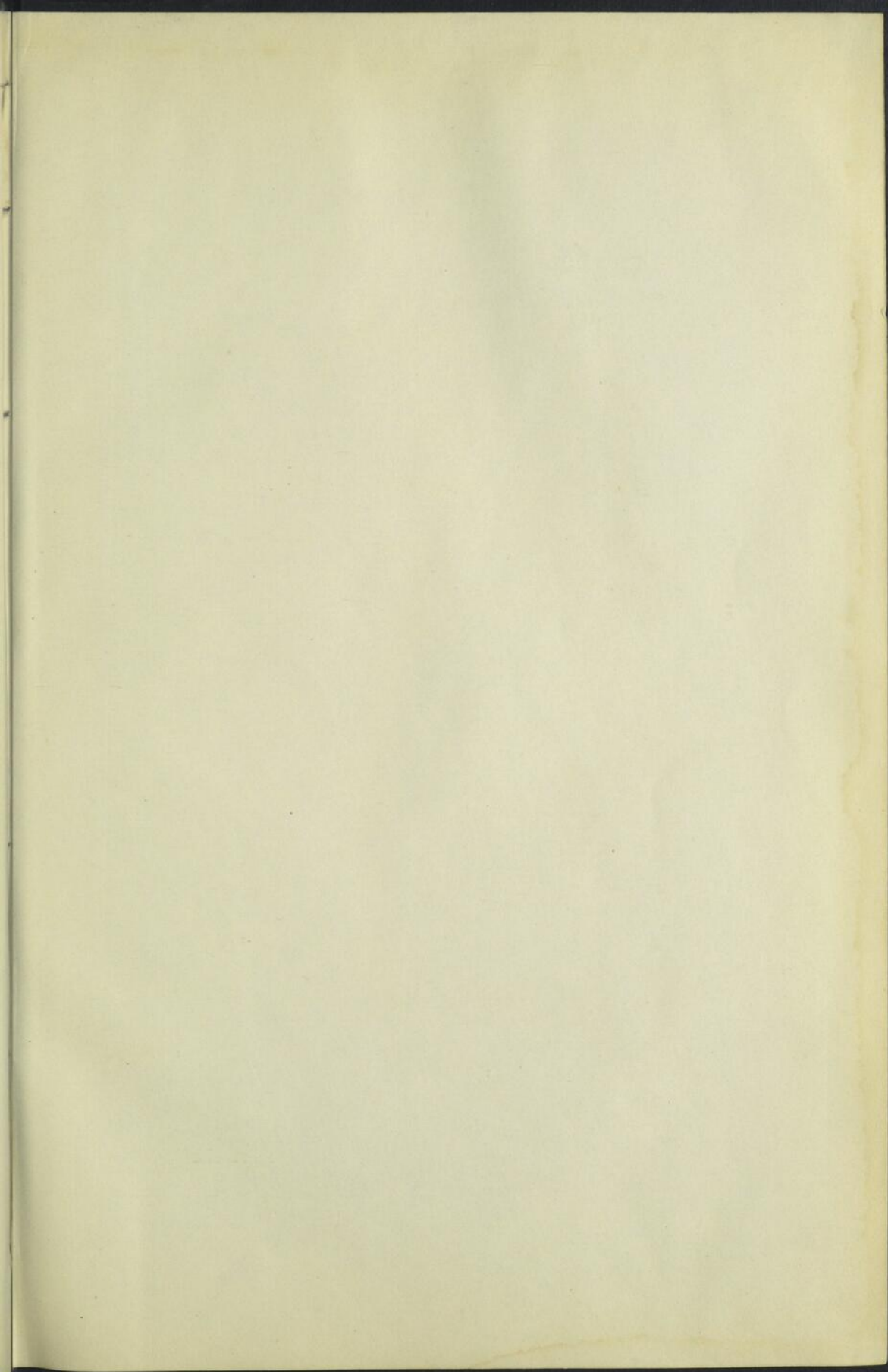


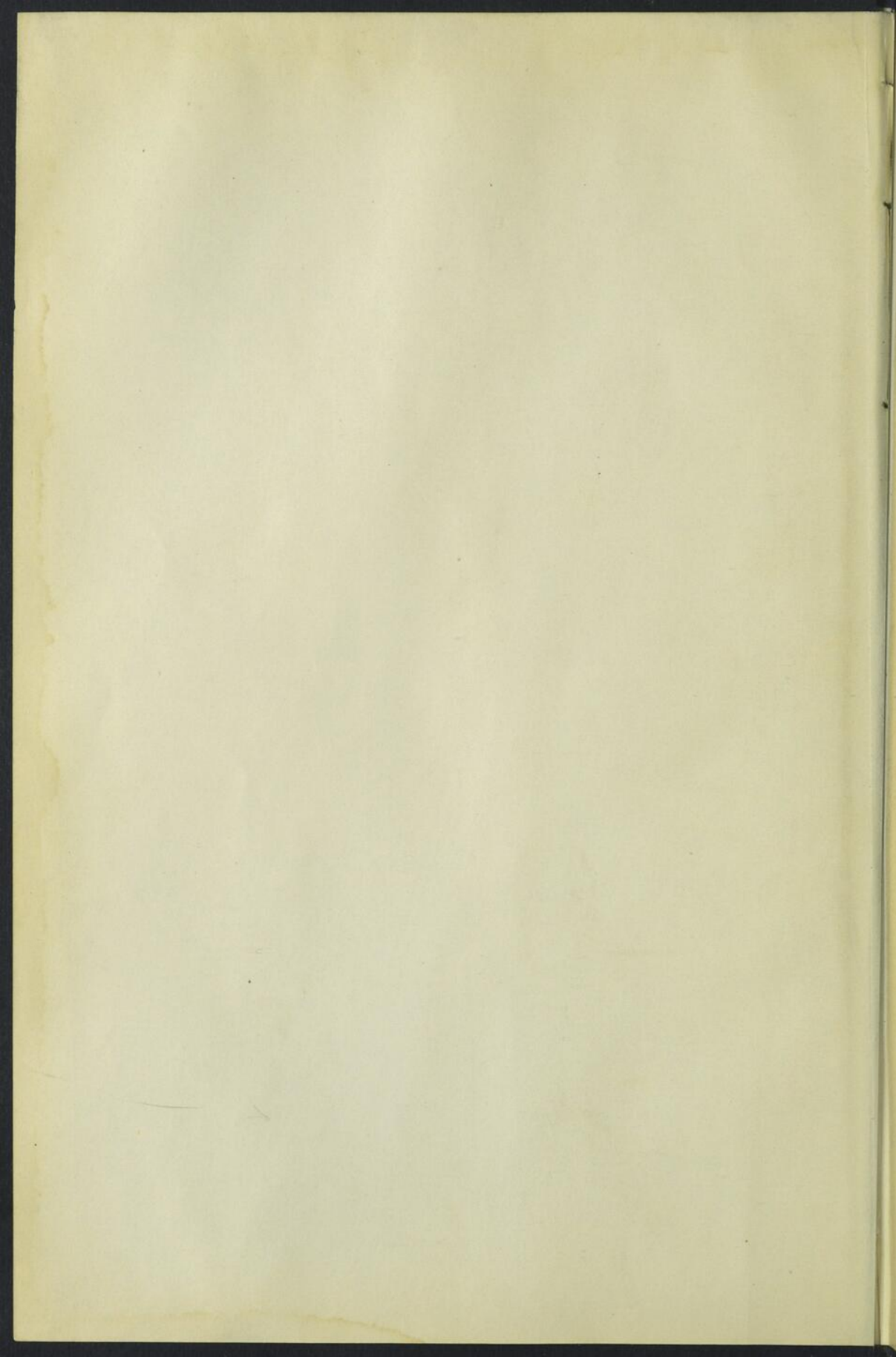
17. R

B-lace









ANTOINE BERNARD, C.S.V.

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LE
DRAME ACADIEN

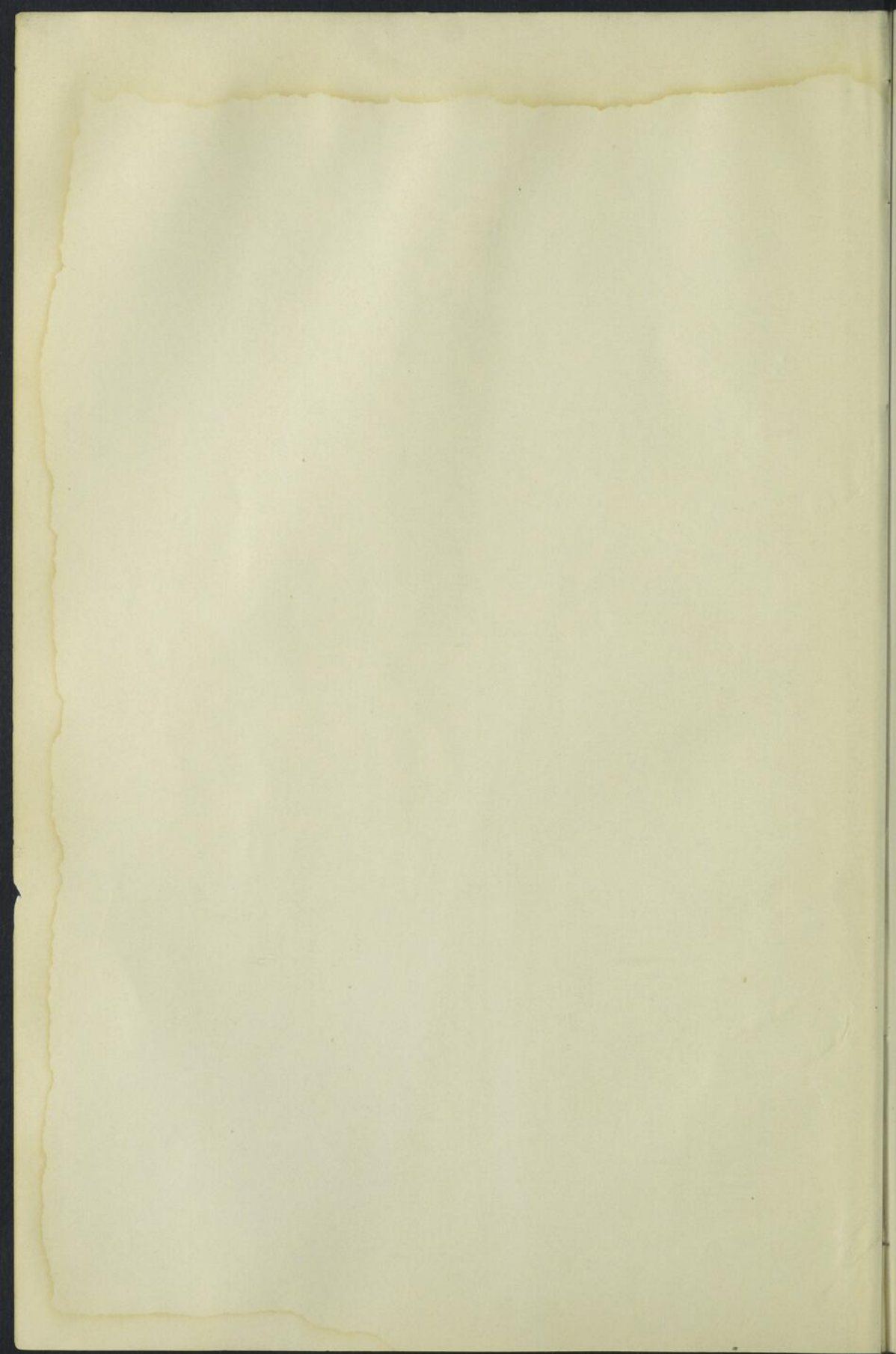
DEPUIS 1604

Avec cartes et illustrations



Les Clercs de Saint-Viateur
MONTRÉAL

pro
tes



LE DRAME ACADIEN

Du même auteur

COQUILLAGES (5^e mille).

LA GASPÉSIE AU SOLEIL (2^e édition, 10^e mille). Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Théroutanne 1926.

HISTOIRE DE LA SURVIVANCE ACADIENNE (3^e mille). Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Montyon 1936.

A la même librairie

VIE DU PÈRE QUERBES, fondateur de la Congrégation de Saint-Viateur, par le Père Pierre Robert, C.S.V.

LA TERRE SAINTE TÉMOIN DE L'ÉVANGILE, par le Père P.-E. Farley, C.S.V.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE, par le Père P.-E. Farley, C.S.V.; en deux volumes: *Carrières ecclésiastiques* et *Carrières civiles*.

SCÈNES ÉVANGÉLIQUES (radio-conférences), par le Père P. Quesnel, C. S. V.

JONATHAS (drame biblique), par le Père G. Lamarche, C.S.V.

LES LAURENTIADÉS, par le Père Marsile, C.S.V.

ANTOINE BERNARD

Clerc de Saint-Viateur

Professeur à l'Université de Montréal

LE DRAME ACADIEN

DEPUIS 1604

Avec cartes et illustrations

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Les Clercs de Saint-Viateur

5199, rue Saint-Dominique

MONTRÉAL

Imprimi potest:

J. LATOUR, C.S.V.,

Supérieur provincial.

Nihil obstat:

Chanoine ÉMILE CHARTIER,

Censeur des livres.

Montréal, le 31 août 1936.

Imprimatur:

GEORGES CHARTIER, P. A.,

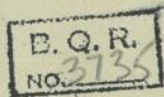
Vicaire général.

Montréal, le 31 août 1936.

BIBLIOTHÈQUE
309.102-711A2

Tous droits réservés

FC
2041
B4
Ts



AVANT-PROPOS

Un fleuve ne remonte pas vers sa source; un homme ne retrouve pas sa jeunesse perdue; un peuple ne refait pas son passé. Des travaux, des malheurs, des ruines de ce passé, un peuple peut cependant tirer des leçons utiles pour le présent et l'avenir. Voilà pourquoi, après plusieurs autres, nous faisons ici retour sur l'ancienne Acadie et sur les origines du peuple acadien ⁽¹⁾.

Nous avons raconté ailleurs l'histoire de la survivance acadienne depuis 1755. Le but principal du présent ouvrage est de mettre en lumière, en y projetant le plus de clarté possible, l'histoire de l'Acadie primitive de 1604 à 1755. Un chapitre final résume ensuite l'étape moderne de la renaissance et justifie, croyons-nous, le titre synthétique de l'ouvrage. On trouvera dans ces pages, sans fatras scientifique et sous une forme plutôt concise, un exposé général du drame acadien, depuis la découverte du pays par De Monts et Champlain jusqu'aux plus récents événements du vingtième siècle.

Pour répondre d'avance à l'objection possible: « Encore un livre sur l'Acadie: que peut-il offrir de neuf? » — nous empruntons quelques lignes à la préface qu'écrivait en 1900 Mgr Mignot, évêque de Fréjus, pour la Sainte Bible Polyglotte du sulpicien Vigouroux:

« On dit que les meilleures apologies doivent être réécrites tous les vingt ans... Chaque génération se pré-

¹ On nous permettra de le noter: c'est la première fois que paraît, sous la signature d'un Acadien, une histoire complète de l'Acadie, en deux volumes, exprimant la pensée intégrale de l'auteur. L'*Acadie* d'Edouard Richard porte les annotations de l'éditeur, Henri d'Arles, qui contredisent souvent les assertions de l'auteur. La France a fourni à l'Acadie deux historiens: Rameau de Saint-Père et M. Emile Lauvrière.

sente sur le théâtre de la vie avec un lot de vérités, d'erreurs, de préjugés, de tendances, d'aspirations, de besoins intellectuels qui la différencient des précédentes; il faut donc que l'apologiste se prête à ces exigences, qu'il dégage nos dogmes de la poussière épaisse qu'y dépose le mouvement incessant de notre vie agitée. Les adversaires ne se lassent jamais de rajeunir les objections, les critiques ne doivent pas se laisser d'y répondre. »

Mutatis mutandis, ces lignes conviennent à l'histoire non moins qu'à l'apologie, en particulier à l'histoire d'Acadie qui reste un perpétuel sujet de discussions et d'apologie nécessaire. Notre livre s'adresse surtout à la génération acadienne des "vingt-ans" de 1940, qui liront ou entendront des exagérations, des erreurs sur le compte de leurs ancêtres, et dont la fierté nationale a tant besoin d'être soutenue!

L'histoire d'Acadie se partage d'elle-même en trois chapitres qui correspondent aux trois parties essentielles d'un drame classique. Un siècle d'enracinement français (1604-1710) fournit l'exposition; le nœud — dans son sens populaire d'infortune aussi bien que dans son sens littéraire — occupe la période 1710-1755; la renaissance moderne, le second enracinement français aux Provinces Maritimes, constitue le dénouement.

Le présent ouvrage évoque surtout les deux premières parties du drame; mais le lecteur remarquera, nous l'espérons, l'étude finale sur la vie de l'Acadie nouvelle. De plus, un personnage peu connu de l'ancienne Acadie, la figure à la fois curieuse et sympathique de Nicolas Denys, devient pour la première fois l'objet d'une étude particulière au centre d'une histoire de l'Acadie primitive.

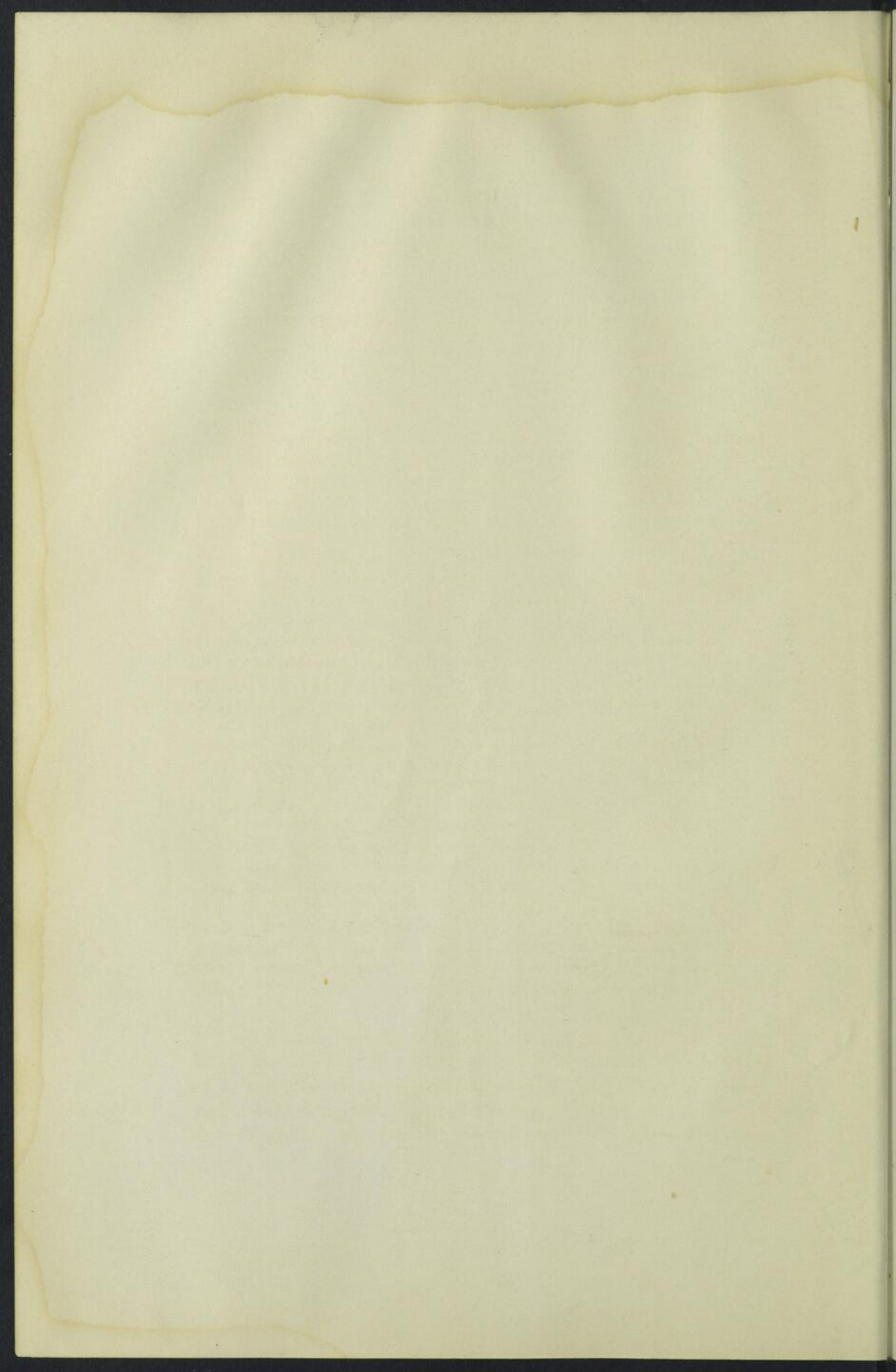
Fidèle à la méthode reçue de nos maîtres de l'Institut Catholique de Paris (en particulier Henri Froidevaux, Gustave Gautherot et Henri Bidou), nous continuons d'unir étroitement l'histoire et la géographie, ces deux sœurs si bien faites pour vivre ensemble, en bon accord. Libre de tout lien d'école, nous portons sans passion un

jugement personnel sur certaines œuvres, certains hommes discutés ou discutables. Dans le chaos de beaucoup de menues choses qui forment la trame historique de l'ancienne Acadie, nous essayons de démêler les faits importants, les causes profondes qui concourent à la formation d'une âme acadienne à la fois religieuse, méfiante et tenace: trois caractéristiques qui survivent encore, au vingtième siècle, dans les divers groupements acadiens de l'Est du Canada.

Comme son devancier publié sous le titre: Histoire de la Survivance acadienne, ce nouveau livre constitue un acte de foi au relèvement définitif du peuple acadien. Daigne Notre-Dame de l'Assomption, patronne de ce peuple naufragé, agréer l'hommage de notre Drame acadien, et puisse l'Acadie renaissante en recueillir quelque fruit utile à son progrès, à l'accomplissement de ses destinées en terre d'Amérique!

Nous offrons de nouveau nos sincères remerciements à ceux et celles qui nous ont aidé dans la chasse aux documents: collaborateurs et collaboratrices dont les noms figurent à l'avant-propos de l'Histoire de la Survivance acadienne.

A. B.



CHAPITRE PREMIER

Premières explorations; Poutrincourt à Port-Royal

Les aborigènes d'Acadie. — L'homme blanc en Acadie, vers l'an mille. — Les Indiens *Porte-Croix*. — Voyage de Verazzano (1534). — Le marquis de la Roche et ses forçats de l'île de Sable (1598). — Pays de pêche et de fourrures. — L'ère des colonies de peuplement en Amérique. — La France en Acadie. — Le sieur de Poutrincourt: ligueur, puis serviteur d'Henri IV. — Le sieur de Monts: sa visite à Poutrincourt. — De Monts devient lieutenant général au «pays de la Cadie». — La Compagnie de l'Acadie. — De Monts, Poutrincourt et Champlain en Acadie (1604). — Noms français des rivages de la Nouvelle-Ecosse. — De Monts hiverne à l'île Sainte-Croix. — *Maître Guillaume*, premier journal d'Amérique. — Fondation de Port-Royal. — De Monts et Poutrincourt rentrent en France. — Poutrincourt revient à Port-Royal avec Lescarbot (1606). — Marc Lescarbot, historien de Port-Royal. — Première naissance blanche en Nouvelle-France. — Le «théâtre de Neptune» à Port-Royal. — *L'Ordre du Bon Temps*. — De Monts perd sa commission de lieutenant général. — Poutrincourt rentre en France (1607). — Champlain se tourne vers le fleuve Saint-Laurent. — Retour de Poutrincourt à Port-Royal (1610). — Bon accueil du chef Membertou. — Apostolat de l'abbé Fléché. — Premiers Jésuites en Acadie (1611). — Poutrincourt s'éloigne de Port-Royal (1611). — Le jeune Biencourt à Port-Royal. — Brouille avec les Jésuites. — Les Jésuites à Saint-Sauveur des Monts-Déserts (1613). — Ruine de Saint-Sauveur et de Port-Royal par le pirate Argall (1613). — Biencourt et les deux Latour se font trafiquants de fourrures. — Poutrincourt revoit Port-Royal. — Sa mort en France (1615). — L'oubli recouvre l'Acadie (1615-1632).

Fixée dans son relief et ses contours depuis la disparition du glacier primitif, la future Acadie sommeillait. Sous l'ombre de ses hautes futaies, avec les originaux, les lièvres et les perdrix, vivaient des tribus nomades apparemment issues de peuplades asiatiques qui passèrent

jadis en Amérique par le détroit de Bering. Depuis des siècles, Abénaquis, Malécites et Micmacs, au nombre d'environ 15,000, tous fils de la grande famille algonquienne, campaient, chassaient, guerroyaient au besoin contre l'ennemi iroquois de l'Ouest, transmettaient à leur postérité de vieux contes et croyances, pour laisser enfin leurs cendres aux rivages silencieux de la Kennebec ou de la Penobscot, du fleuve Saint-Jean ou de la baie de Miramichi.

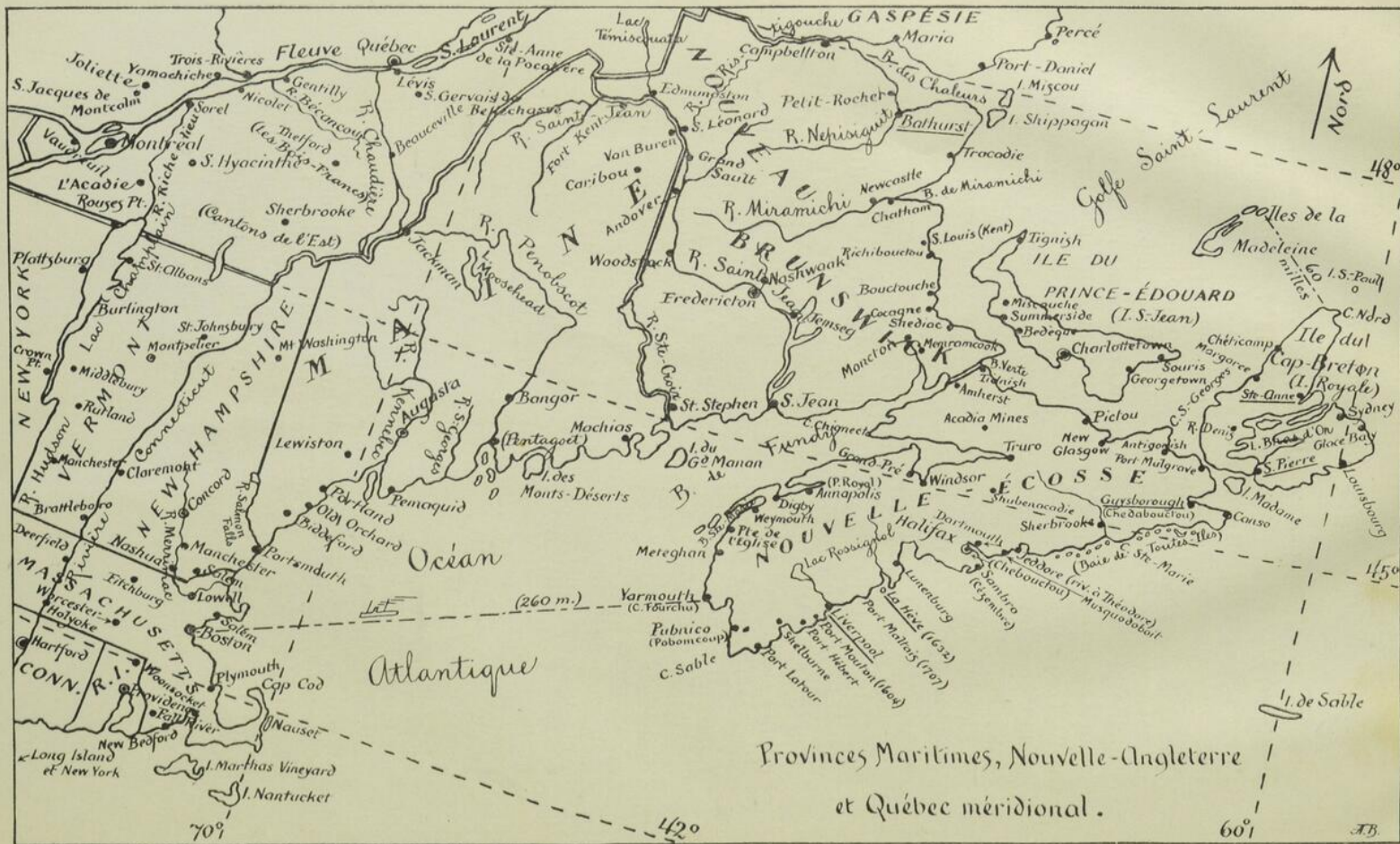
Ce silence séculaire fut peut-être troublé, avant l'an mille, par la première apparition de l'homme blanc venu d'Europe. Qui nous le dira? Qui traduira par des noms modernes les noms énigmatiques de *Helluland*, *Markland*, *Vinland*, contenus dans les *sagas* ou récits des conteurs scandinaves du moyen âge? Faut-il croire, avec les Bostonnais, que le *Vinland*, la plus méridionale de ces trois terres, s'identifie avec le Massachusetts? Faut-il saluer Leif l'Heureux, dont la statue se dresse à Boston, comme le premier explorateur de leur pays? Il est tout aussi plausible que le *Vinland*, pays où croissait le *vinber* (raisin sauvage), soit la Nouvelle-Ecosse, qui aurait été ainsi découverte peu après l'arrivée au Groënland, en 982, d'Erik le Rouge, exilé d'Islande et père de l'aventureux Leif. (1)

Rien de certain, non plus, au sujet des motifs qui rompirent toutes relations entre le Groënland et les régions septentrionales de l'Amérique, au début du quatorzième siècle. Un vaste silence absorba de nouveau, pour deux siècles, la forêt acadienne. Peut-être un souvenir — émouvant, à la vérité! — persista-t-il, du contact avec les chrétiens, dans le signe de la croix religieusement conservé chez les Indiens dits *Porte-Croix* des pays de Gaspé et de Miramichi.

1 Voir l'ouvrage du lieutenant-colonel Langlois: *La découverte de l'Amérique par les Normands vers l'An 1000: deux sagas islandaises*. Paris, 1924. (Société d'éditions géographiques).

Le Vénitien Jean Cabot, explorateur au service de l'Angleterre, toucha peut-être, en 1497, à l'Île du Cap-Breton, aux échancrures de la Nouvelle-Ecosse en 1498. Jean Verazzano, pilote florentin dévoué à la France, longea sûrement ces rivages, au printemps de 1524, nommant *Nouvelle-France* la ligne de côtes comprise entre la Floride et Terre-Neuve. Mais avant ces deux marins, la troupe anonyme des pêcheurs basques, normands et bretons avait fréquenté les parages de l'Acadie, à la recherche de la morue. Le nom de *Cap Breton*, le plus vieux nom français d'Amérique, atteste le séjour — dès 1504, croit-on — des pêcheurs bretons sur cette côte appelée par Verazzano « Terre des Bretons ».

Puis vint Jacques Cartier. Dans son premier voyage, en 1534, avant d'aller planter la croix sur une colline de Gaspé, le Malouin toucha, le 24 juin, à l'île aux Margaux (rocher aux Oiseaux), aux Îles de la Madeleine qu'il nomma *Brion* en l'honneur de l'amiral Philippe de Chabot, sieur de Brion et protecteur de son entreprise. Il se reposa l'œil sur ces grès rouges, après l'aride spectacle du Labrador et des escarpements bleu-sombre de Terre-Neuve. Cinq jours après l'île Brion, c'est la baie de Cascampèque, croyons-nous, qu'il examine curieusement, ce sont les Indiens de la future île du Prince-Edouard qui entourent de leurs canots d'écorce ses deux vaisseaux et ses soixante marins. Le *cap des Sauvages* de Cartier est aujourd'hui le cap Kildare, au sud de Tignish. Ensuite, le cap Nord doublé, les Français touchent, le 2 juillet, à la pointe Escuménac (ou *poste d'observation*). Ils pénètrent dans la baie de Miramichi, longent une côte sablonneuse jusqu'à la pointe de Miscou, et entendent, avant de s'endormir sous les étoiles, la voix de leur capitaine qui appelle cette pointe *cap d'Espérance*, clef du passage aux Indes et au pays de Cathay... Le lendemain, 3 juillet, c'est le *golfe de Chaleur* qui les accueille, décevant autant qu'ensoleillé. Le fond occidental de cette baie marqua, quelques jours plus tard, le terme du premier voyage de Jacques Cartier, qui fut le plus désintéressé comme le plus entreprenant



des anciens explorateurs bretons de l'Acadie septentrionale, désireux avant tout de gagner des âmes à Dieu et des terres nouvelles à son roi.

Défenseur de l'intégrité du royaume français contre les ambitions espagnoles, François Ier eût voulu égaler son rival Charles-Quint dans la colonisation de l'Amérique: les expéditions de Verazzano et de Cartier le prouvent. Mais le roi de France mourut, en 1547, sans entrevoir la réalisation de ses projets sur le Canada. Henri II, son fils, aux prises avec Philippe II d'Espagne qui avait hérité de l'ambition paternelle, ne songea guère à renouer le fil des explorations par delà l'Atlantique. Puis, en 1562, éclata en France le « grabuge » des guerres religieuses qui venaient de bouleverser l'Allemagne et l'Angleterre. Le feu se déclara aux quatre coins de la maison. Comme deux siècles plus tard, aux jours de la conquête du Canada, l'incendie qui menace le toit familial détourne l'attention des lointaines colonies mal connues. Quatre têtes couronnées se succèdent sur le trône de France sans accorder une pensée à l'entreprise du Saint-Laurent. Enfin, en 1593, l'abjuration d'Henri IV procure à la France lassée, meurtrie, un chef incontesté, une paix intérieure durable. Selon le mot de Michelet, cette longue guerre civile « donne pour deux cents ans l'horreur de la République ». Avant de tomber, en 1610, sous le poignard d'un fanatique, Henri IV aura le temps de reprendre les projets de François Ier. Malgré les avis et remontrances de son ministre l'économe Sully, le bon roi Henri présidera, de loin, à la naissance d'un Canada viable et d'une première tentative de colonisation en Acadie.

Depuis l'apparition de Jacques Cartier, les rivages du golfe Saint-Laurent avaient continué d'accueillir les pêcheurs accoutumés, basques et bretons surtout. Soixante-quatre ans après la visite du Malouin, le 23 mai 1598, la barque *La Françoise*, commanditée par un autre Breton, Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, partit de la Hougue (Cotentin) avec 250 prisonniers qu'on destinait

aux côtes jadis entrevues par Verazzano. La *Françoise* atteignit l'île de Sable, longue terre isolée, à cent milles au large de Canso; elle y déposa cinquante prisonniers qui consentaient à y mettre pied, peut-être à y vivre, tandis que le marquis de la Roche et le capitaine Girot allaient reconnaître le littoral du continent. Puis une violente tempête chassa en France, sans halte possible, le frêle voilier. Lorsque, cinq ans plus tard, sur la demande du marquis de la Roche, le capitaine Chefdostel vint aborder aux dangereux rivages de l'île de Sable, il n'y trouva que onze survivants à rapatrier⁽²⁾. La future Acadie échappait au mauvais sort de se voir coloniser par des forçats.

Peu à peu s'établissait, dans les cercles mercantiles du nord de la France, la réputation des terres neuves d'Amérique. A défaut de mines d'or, on était sûr d'y trouver de riches fourrures. Dès 1583, le Rouennais Bellinger, commandité par le cardinal de Bourbon, était venu recueillir, au pays de *Norembègue* (entre les rivières Penobscot et Saint-Jean), une substantielle cargaison. Huit ans après, Court-Pré Ravillon, agissant au nom des neveux de Jacques Cartier, aborde à l'île Ramée (Madeleine) sur le voilier *Bonaventure*, remonte au Labrador et rentre en Bretagne avec force peaux de castor et de « vaches marines ». De cette même fin de siècle date la pêche de la baleine, dans les eaux de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, par les Bretons unis aux Basques français pour se protéger contre leurs concurrents anglais qui connaissent déjà, eux aussi, la route du Nouveau-Monde et qui y apportent, pour longtemps, leurs qualités de mariniers et de commerçants.

Voici maintenant que s'ouvre, avec le dix-septième siècle, l'ère des établissements permanents, des colonies

² Au sujet de l'île de Sable, voir l'article: *The Graveyard of the Atlantic*, par D. W. Roseburgh, dans la revue *Canadian Geographical Journal* de février 1932.

de peuplement en Amérique. L'ambitieuse Espagne s'est approprié le Pérou et le Mexique, elle en tire l'argent et l'or à pleins galions. Mais cet or, comme l'a noté l'historien Lavissee, «glissait entre les doigts espagnols». Aussitôt arrivé à Palos ou à Cadix, il prenait le chemin de la France ou de l'Angleterre, pays mieux organisés, qui fournissaient à l'Espagne les denrées de première nécessité qu'elle avait renoncé à produire. En somme, l'entrée du Nouveau Monde dans la vie économique de l'Europe va surtout servir deux grandes nations : la France et l'Angleterre, qui aspirent à remplacer, à la tête de l'Ancien Monde, l'Espagne affaiblie, et qui se disposent à étendre dans l'Amérique du Nord le champ de leurs querelles.

La France y précéda l'Angleterre. Le premier essai de véritable colonisation française en Amérique eut pour théâtre un coin de rivage en Acadie, il fut surtout l'œuvre de Poutrincourt.

Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt en Picardie (près de Cayeux et de l'embouchure de la Somme), était l'un des neuf enfants de Florimond de Biencourt, chambellan des rois François Ier et Henri II, et de Jeanne de Salazar. Né en 1557, Poutrincourt — c'est son nom consacré par l'histoire — avait dix-neuf ans lorsque le prince Henri de Guise, dit le *Balafré*, prit pour douze ans⁽³⁾ la direction de la Ligue catholique fondée à Péronne, en Picardie : ligue vite répandue dans toutes les provinces du royaume, qui proposait à ses membres «d'employer leurs biens et leurs vies pour la conservation de la ville et de la province en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Eglise catholique». Tempérament fougueux, catholique sincère, le jeune Poutrincourt se fit ligueur, il combattit le huguenot Henri de Bourbon, roi de

³ Henri de Guise fut assassiné à Blois par les gardes de Henri III, en 1588. Henri III eut le même sort l'année suivante, aux mains d'un ligueur fanatique, Jacques Clément.

Navarre et prétendant à la couronne de France, qui s'était retranché au château d'Arques, près de Dieppe en Normandie. Mais la conversion de ce prince, en 1593, changea totalement la face des affaires et les dispositions des ligueurs. Reconnaisant dans le roi Henri IV, sacré à Chartres en 1594, l'homme destiné à pacifier, à guérir la France ensanglantée, Poutrincourt se mit, de toute son âme, à son service et eut la joie de s'entendre bientôt proclamer, par le nouveau souverain, « un des hommes les plus de bien et des plus valeureux de son royaume ». Henri IV, prince « autoritaire et charmant » (Hanotaux), joignit l'acte à la parole: il nomma Poutrincourt gentilhomme de sa chambre, puis chevalier de son ordre royal, enfin maître de camp de six compagnies régulières.

Ces titres ne suffisaient pourtant pas à redorer le blason familial des Biencourt à demi ruinés par trente années de guerre civile. Retiré, en 1595, dans le manoir de Saint-Just, en Champagne, qu'il tenait de sa mère, Poutrincourt tenta de s'adapter à un nouveau rôle, celui de seigneur terrien. Il y fut secondé par sa courageuse femme, Claudine Pajot, fille d'un bourgeois de Paris, qu'il avait épousée en 1588. Six enfants grandissaient au foyer du châtelain champenois, et leurs gentillesses ne parvenaient pas toujours à chasser du front paternel un pli d'inquiétude. « Que ferons-nous de ce petit monde? » Telle était déjà la question que se posaient les parents français du dix-septième siècle. Une visite inattendue vint, en 1602, changer la couleur des idées de Poutrincourt et le rythme de sa vie. L'agitation, la lointaine aventure vont bientôt succéder à la vie sédentaire et disperser, momentanément du moins, les nuages d'inquiétude.

Du nombre des anciens compagnons d'armes de Poutrincourt sous la bannière du bon roi Henri, se trouvait le Saintongeais Pierre du Gast, sieur de Saint-Jean de Monts en Vendée, que la gratitude royale nomma d'abord gouverneur de Honfleur, puis de la petite ville de Pons, en Saintonge, à vingt milles de l'embouchure de la Gironde. Sans doute fatigué d'une vie provinciale qui pouvait pa-

raitre monotone à un compagnon des hardies chevauchées du vainqueur d'Ivry, le sieur de Monts, tournant ses regards vers l'océan, avait fait un premier voyage en Amérique au printemps de 1599, sur le vaisseau de son ami Pierre Chauvin, de Honfleur, à qui Henri IV avait accordé le privilège du commerce au Canada à la place du marquis de la Roche. Tadoussac avait été le terme de cette brève expédition, de cette chasse aux fourrures, où figurait aussi le marchand malouin Dupont-Gravé, loup de mer devenu familier avec les eaux du golfe Saint-Laurent.

Ce fut la sympathique silhouette de son ami le sieur de Monts que Poutrincourt vit apparaître, un beau matin de l'année 1602, au seuil de son manoir de Saint-Just. On causa un peu du passé, beaucoup de l'avenir. De Monts raconta son voyage outre-Atlantique, il exposa son projet de fondation d'une colonie française aux rivages nord-américains : projet appuyé sur la bienveillance du roi lui-même qui ne craignait pas, pour le favoriser, de déplaire à l'économe Sully.

Quelle impression ces discours produisirent-ils sur l'esprit du seigneur champenois ? « Le sieur de Poutrincourt, dit Lescarbot, se trouva désireux de voir ces terres de la Nouvelle-France, et d'y choisir quelque lieu propre pour s'y retirer avec sa famille, femme et enfants ; pour n'être pas des derniers qui courent et participeront à la gloire d'une si belle et si généreuse entreprise, il lui prit envie d'y aller. »

Les deux amis se séparèrent ; mais désormais, d'une seule âme, ils désiraient tenter « la grande aventure ». Un événement imprévu vint hâter la réalisation de leur dessein. Le gouverneur de Dieppe, Aymar de Chastes, qui avait remplacé Chauvin comme lieutenant général du roi pour la Nouvelle-France, mourut l'année de sa nomination, en 1603. A sa place, ce fut le sieur de Monts lui-même qui se vit gratifier d'une commission royale. Par sa lettre patente du 18 décembre 1603, Henri IV le nommait « lieutenant

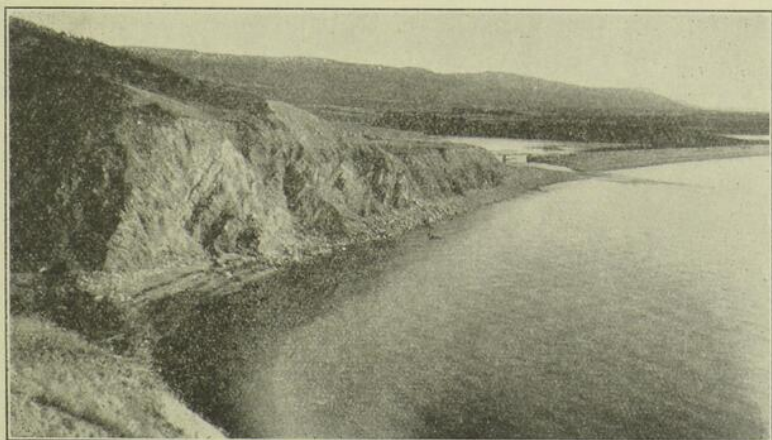
général au pays de la Cadie ⁽⁴⁾, du 40^e au 46^e degré de latitude, pour peupler, cultiver et faire habiter les dites terres le plus promptement, faire rechercher mines d'or et d'argent, bâtir des forts et des villes, convertir les indigènes ». Tout cela, bien entendu, — car Sully y veille — « sans rien tirer des coffres de Sa Majesté, mais avec droit exclusif, pendant dix ans, de trafiquer avec les sauvages des dites terres ».

Ainsi, c'est vers le sud que se porta momentanément l'effort colonisateur de la France. Le sieur de Monts n'avait guère goûté son séjour sur l'âpre rivage de Tadoussac, riche en fourrures, mais au climat rigoureux, au sol rocailleux et aride. Il pensait, comme dira bientôt Lescarbot, « qu'il est bon de loger dans un doux climat, lorsqu'on peut tailler en plein drap ». Incapable de fournir seul aux frais de l'établissement projeté, de Monts conserva, en l'augmentant, la compagnie mercantile formée par Aymar de Chastes. Cette « Compagnie de l'Acadie », composée de négociants de Rouen, de Saint-Malo, de la Rochelle et de Saint-Jean de Luz, put réunir un fonds social de 90,000 livres, dont la moitié était versée par le sieur de Monts. Malgré l'opposition de Sully et le mauvais vouloir du Parlement de Rouen, qui n'enregistra que par contrainte le monopole exclusif octroyé au nouveau lieutenant général de la Nouvelle-France, quatre navires furent frétés et quittèrent le Havre, le 7 avril 1604. Deux de ces vaisseaux, commandés par de Monts et Dupont-Gravé, cinglèrent vers l'Acadie, pendant que les deux autres remontaient à Tadoussac. Cent vingt soldats et artisans, hugue-

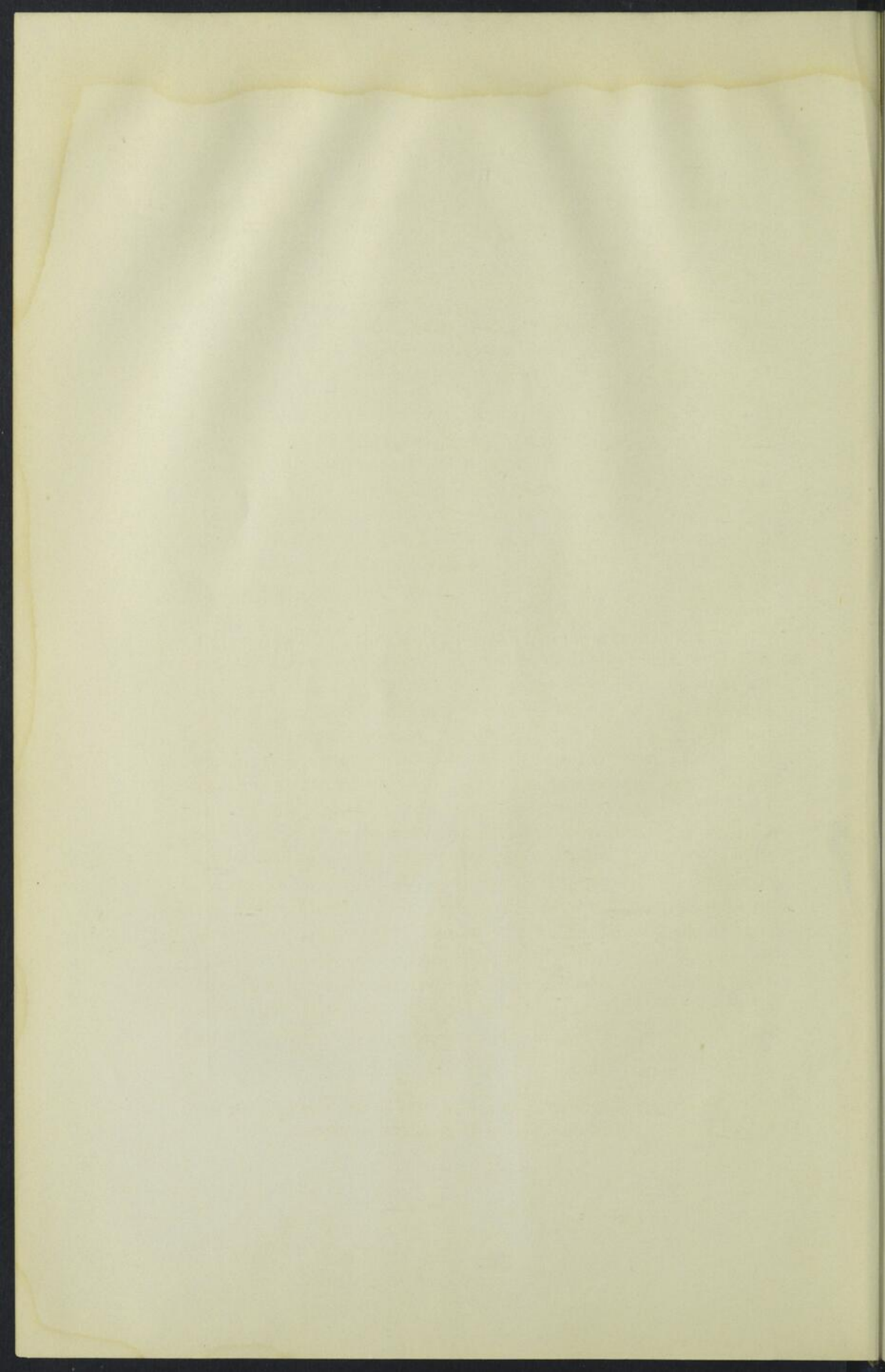
4 Au cours de ses explorations de 1524, Jean Verazzano avait appelé *Arcadie* une certaine terre, « à cause de la beauté de ses arbres ». Les cartes de Gastaldi (1548) et de Zaltieri (1566) désignent sous le nom de *Larcadia* une région correspondant à la Nouvelle-Ecosse. Champlain se servit du mot *Arcadie* en 1603, du mot *Accadie* en 1613, pour parler du même pays. D'autre part, on a parfois rattaché le mot Acadie au vocable indien *quoddy* (lieu fertile), que l'on retrouve dans Tracadie, Shubenacadie, Passamoquoddy, ou au vocable micmac *algatig* (campement).



Les côtes de Bretagne ressemblent comme des sœurs à certaines côtes de la Gaspésie et du Cap-Breton. « Le Pouldu » est à proximité de la ville de Lorient.



Côtes rocheuses du Cap-Breton, près de Chéticamp.



nots et catholiques, accompagnaient M. de Monts, de même que son compatriote saintongeois Samuel de Champlain nommé « géographe du Roi », Louis Hébert, apothicaire de Paris, et plusieurs gentilshommes au premier rang desquels apparaissait Poutrincourt. Laissant derrière lui sa famille, sa Champagne et son passé militaire, le seigneur de Saint-Just, dans la force de ses quarante-sept ans, affrontait pour la première fois, sur une coquille de bois, les dangers de l'océan.

Le voyageur du vingtième siècle qui hésite parfois devant une traversée atlantique de six ou huit jours à bord d'un palais flottant, s'inclinera sans peine devant le courage de ses devanciers d'il y a trois siècles. C'étaient alors de longues semaines, des mois entiers qu'il fallait passer dans la solitude des mers hostiles, perdu entre deux immensités. Les vaisseaux du sieur de Monts dansèrent un mois sur l'océan. A l'aube du 8 mai, un promontoire apparut enfin, à l'ouest, que l'on baptisa cap de la Hève, en souvenir de la dernière terre française aperçue au départ du Havre. Le 12, on surprit et confisqua, dans une rade voisine, le vaisseau de Pierre Fritot, dit *Rossignol*, contrebandier havrais. *Port-Rossignol* a longtemps conservé, comme dédommagement de la saisie du bateau, le nom du malchanceux capitaine, avant de devenir la petite ville de Liverpool, dans le comté de Queens ⁽⁵⁾. Plus loin, en vue d'une autre rade, un mouton tombe à l'eau : « *Port-Mouton!* » s'écrient nos joyeux marins, et ce nom panurgien continue de figurer sur la carte de la Nouvelle-Ecosse, à côté de Port-Joli et de Port-Hébert, sur les limites des comtés de Queens et de Shelburne. Dépassant le cap de Sable et le cap Fourchu (Yarmouth), on poussa ensuite vers la baie Sainte-Marie, ainsi nommée par la piété de Champlain. C'est là, aux environs du *port Sainte-Marguerite* (aujourd'hui Weymouth, sur la rivière Sisibou), que

⁵ La rivière Liverpool a sa source dans le lac Rossignol, qui est le plus grand des nombreux lacs de la péninsule néo-écossaise.

faillit se perdre dans les bois — il y erra seul pendant seize jours — l'abbé Nicolas Aubry, « un de nos prêtres », dit Champlain qui se fit le mémorialiste de l'expédition.

Au sortir de la baie Sainte-Marie, une immense nappe bleue se déploie vers le nord-est, que M. de Monts appelle *Baie Française*, où se creusent, à l'abri des chaînes côtières (les montagnes du Nord), d'admirables bassins ou ports de refuge. D'abord, le Port-Royal vite remarqué et admiré par Poutrincourt, si bien que M. de Monts lui en promet immédiatement la concession ⁽⁶⁾; ensuite, passé le *cap de Poutrincourt* (aujourd'hui cap Split), on débouche dans le bassin des Mines (future région de Grand-Pré), où l'aventurier malouin Jean Sarcel de Prévert avait prétendu trouver un gisement argentifère, l'année précédente; cette fois, on croit y reconnaître des traces de cuivre. Après avoir exploré la baie ou bassin de Chignectou, de Monts côtoie lentement, de l'est à l'ouest, la rive nord de la baie Française. Le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, il découvre l'estuaire d'une belle rivière qui s'appellera désormais rivière Saint-Jean ⁽⁷⁾.

Pendant que Champlain, avec deux guides Indiens et douze Français, visite les côtes actuelles du Maine jusqu'à la rivière de Pentagouet (Penobscot) qu'il remonte l'espace d'une cinquantaine de milles (jusqu'à Bangor), pendant que Poutrincourt, satisfait de son voyage et les yeux remplis de la vision de Port-Royal, rentre en France avec Du-

⁶ Selon Lescarbot, « le sieur de Poutrincourt, ayant trouvé le lieu à son gré, il le demanda avec les terres y continentes au sieur de Monts, ce qui lui fut octroyé, et depuis en a pris lettres de confirmation de Sa Majesté, en intention de se retirer avec sa famille pour y établir le nom chrétien et français tant que son pouvoir s'étendra ».

⁷ Le « tri-centenaire Champlain » a été célébré avec éclat à Saint-Jean, du 21 au 24 juin 1904. La ville de Saint-Jean possède son « monument Champlain », comme Annapolis son « monument de Monts », et les noms des deux découvreurs sont unis sur une tablette de cuivre placée dans la bibliothèque publique de Saint-Jean et dévoilée le 24 juin 1904.

pont-Gravé, le sieur de Monts se prépare à hiverner avec quatre-vingts hommes dans la baie de Passamaquoddy, à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, sur une petite île « de huit cents à neuf cents pas de circuit ». Mais soudain s'annonça un hiver aussi rigoureux que ceux du pays de Tadoussac. Il neigea dès le 6 octobre. Les boissons gélèrent : on donnait le cidre « à la livre ». Contraints de boire de la neige fondue et de se nourrir uniquement de conserves, les hivernants de l'île Sainte-Croix souffrirent cruellement d'une maladie encore mal connue, le « mal de terre » ou scorbut, qui emporta trente-six hommes. Un journal : *Maitre Guillaume*, publié à un seul exemplaire et passé de main à main, trompa la solitude du long hiver. Ce fut, à n'en pas douter, le premier journal d'Amérique.

Au printemps de 1605, de Monts, Champlain et la quarantaine de survivants se mirent en quête d'un meilleur site au sud, car leur concession s'étendait jusqu'au delà de la ville actuelle de New-York. Ils atteignirent le *cap Blanc* (cap Cod) et plantèrent une croix, au nom du roi de France, sur la *pointe Malebarre* (méchante barre de sable : aujourd'hui Nauset). Mais ils ne trouvèrent rien à leur gré sur ces rives où ont pourtant grandi les villes de Portland, Portsmouth et Boston. Fatigué, déçu, le sieur de Monts se disposait à rentrer en France lorsque survint Dupont-Gravé ramenant de France une quarantaine de nouveaux colons. On résolut alors de quitter l'île Sainte-Croix et de remonter vers la baie Française. De nouveau, les deux vaisseaux pénétrèrent dans cette belle rade de huit lieues de circuit qui avait émerveillé Poutrincourt et qui, « pour sa beauté », fut définitivement nommée Port-Royal. En ce site enchanteur, là où sommeille aujourd'hui, en face d'Annapolis, le petit village de Lower Granville (du côté nord de la rivière), le sieur de Monts, Champlain et leurs compagnons posèrent, en ce mois d'août 1605, les pierres d'attente du premier établissement durable de l'Amérique du Nord. La fondation de ce premier « Port-Royal » précède en effet de deux ans celle de Jamestown en Virginie par le capitaine John Smith.

de trois ans celle de Québec. Les *Pilgrims* du *Mayflower* ne débarquèrent dans la baie de Plymouth qu'en 1620; New Amsterdam (New-York) naquit en 1624, Boston en 1630.

Satisfait du résultat de son voyage, mais peu soucieux de passer un autre hiver en Amérique, le sieur de Monts rentra en France avec Poutrincourt à l'automne de 1605⁽⁸⁾, laissant à Dupont-Gravé le commandement de Port-Royal et à Champlain la poursuite des découvertes. Après un rude hiver qui lui enleva douze hommes, Dupont-Gravé abandonnait totalement l'entreprise et se dirigeait vers la France, au mois de juillet 1606, lorsque, passant à Canso, il fut avisé par des pêcheurs de l'arrivée d'un navire de ravitaillement. C'était le *Jonas*, vaisseau frété et commandé par le sieur de Poutrincourt, qui venait au secours de la colonie naissante; c'était le seigneur de Saint-Just qui, après dix-huit mois de réflexion, de délibérations, de démarches à la Cour et auprès des marchands dieppois et rochelais, prétendait concentrer désormais sur sa seigneurie de Port-Royal l'activité, l'effort de ses cinquante ans.

Parti de la Rochelle le 13 mai, Poutrincourt amenait en Acadie une cinquantaine de colons, tant agriculteurs qu'hommes de métier, ainsi qu'un avocat parisien, Marc Lescarbot, le vétéran Louis Hébert, et son deuxième fils Charles de Biencourt, adolescent de quinze ou seize ans. Le sieur Ralleau, secrétaire de M. de Monts, faisait une seconde fois le voyage pour surveiller les intérêts de son maître qui, resté en France, défrayait la nouvelle expédition.

Agréablement surpris de ce secours inattendu, Dupont-Gravé rebroussa chemin à Canso, rejoignit Poutrincourt, et les deux navires parurent dans la baie de Port-

⁸ M. de Monts exposa à la cour d'Henri IV, comme produits typiques des « terres neuves » : un orignal, un cerf, un homard, un merle bleu, un geai, un oiseau-mouche et un canot d'écorce. L'exposition eut du succès et facilita l'expédition de Poutrincourt.

Royal le 27 juillet 1606, à la grande joie des deux braves soldats Lataille et Miquelet, qui s'étaient constitués les gardiens volontaires de l'établissement abandonné.

Muni de lettres patentes qui lui assuraient la pleine jouissance de Port-Royal à condition de s'y transporter avant deux ans, avec quelques familles, le sieur de Poutrincourt, père de sept jeunes enfants, revenait en Acadie avec l'intention de s'y fixer au plus tôt avec tous les siens, d'y asseoir l'avenir de sa famille en développant autour de son manoir seigneurial, sur les grasses prairies alluvionnaires de la vallée de Port-Royal, un établissement stable qui serait le noyau d'une forte colonie française. Eclairé sur la faiblesse des calculs à seule base de mines, fourrures et pêcheries, il visa tout de suite au fond de la question, à une organisation agricole appuyée sur une population honnête, laborieuse et sédentaire, tirée des vieilles provinces françaises du Nord et de l'Ouest. Dès le 29 juillet, lendemain de son débarquement du côté sud de la rivière Dauphin (Annapolis), à l'embouchure de la rivière l'Equille, il « mit une partie de ses gens en besogne au labourage et culture de la terre ». Marc Lescarbot, qui fut l'historien de Port-Royal naissant et le constructeur du premier moulin à farine en Acadie, nous assure que huit jours après les premières semailles, « on vit son travail n'avoir pas été vain... Un grain de France là semé a rendu cinquante épis tels que la Sicile et la Beauce n'en produisent point de plus beau ». Et le bétail amené de France se multipliait aussi, en ce climat maritime qui ressemble au climat de la Normandie et de la Saintonge. Selon quelques auteurs ⁽⁹⁾, Port-Royal eut même la joie et l'honneur de fêter, en cette année 1606, le baptême du premier enfant de race

⁹ Entre autres Benjamin Sulte. Cf. *Mémoires de la Société Royale*, 1884, I, 34. — On sait que Louis Hébert était un apothicaire. Le 2 août 1930, cinq cents pharmaciens canadiens, en route vers Halifax où se tenait leur congrès annuel, s'arrêtèrent à Annapolis pour honorer d'une façon particulière le premier pharmacien de l'Acadie et du Canada.

blanche né en Nouvelle-France: Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert et de Marie Rollet, qui épousa à Québec, le 26 août 1621, Guillaume Couillard, lui donna dix enfants et vécut jusqu'en 1684, témoin du développement de la colonie canadienne qui la vénérât comme une de ses fondatrices.

Port-Royal, on le sait, n'engendrait pas mélancolie au temps de Poutrincourt et de ses co-associés Champlain, Louis Hébert et Lescarbot. Le 14 novembre 1606, pour célébrer le retour de Poutrincourt qui revenait d'une croisière de trois mois le long des côtes méridionales (jusqu'au delà de la pointe Malebarre), ces trois boute-en-train préparèrent une fête nautique que n'eût pas reniée, quatre-vingts ans plus tard, le Roi-Soleil des fêtes de Versailles. Un majestueux Neptune, « revêtu d'un voile de couleur bleue et de brodequins, ayant la chevelure et la barbe longues et chenues, tenant son Trident en main », apparut sur un « chariot » traîné par six Tritons et se porta à la rencontre de la chaloupe de Poutrincourt:

« Arrête, Sagamos, arrête-toi ici,
« Et regardes un dieu qui a de toi souci... »

Sa harangue terminée, Neptune céda la place aux Tritons, dont le cinquième fit son compliment en gascon: « *Sabets aquo que valis diro...* ». Puis quatre Indiens apportèrent, comme gage de leur fidèle amitié, les cadeaux d'usage. Après « tonnerre » de canons, roulement de tambours et musique variée, vacarme qu'amplifiait le grand silence des bois d'automne, la fête eut son couronnement dans une « tabagie » digne de Rabelais:

« Sus doncques, rotisseurs, dépensiers, cuisiniers!... »

Le bon temps, où une centaine de Français transportés à mille lieues de leur patrie, dans un logement de fortune à l'orée de la forêt sauvage, à la veille d'affronter un hiver de cinq mois, oubliaient leurs soucis pour fêter, comme une troupe d'enfants mutins, le retour de leur chef! Le « théâtre de Neptune » de Lescarbot fut le berceau de

l'art dramatique au Canada: l'*Association historique de la Nouvelle-Ecosse* nous l'a naguère rappelé par le dévoilement d'une plaque commémorative apposée au vieux fort d'Annapolis.

L'*Ordre du Bon Temps*, joyeux cérémonial imaginé par Champlain pour assurer l'abondance et la gaieté à la table de Poutrincourt ⁽¹⁰⁾, maintint le bon esprit dans la petite colonie de Port-Royal au cours de l'hiver 1606-1607. Un promenoir de mille pas, aplani par Champlain le long de la petite rivière *Truitière*, vit passer matin et soir de rudes péripatéticiens. Il y eut bien sept victimes du scorbut, mais le chirurgien Etienne en sauva une dizaine, et le soleil de mars ranima le courage de la vaillante troupe.

Cependant, un fâcheux revers de fortune se préparait en France. Les marchands et armateurs libres de la Rochelle et de Dieppe, gênés par le privilège exclusif accordé au sieur de Monts et à sa compagnie, s'étaient ligüés avec les gens du fisc pour faire restreindre ou, si possible, annuler ce privilège. L'intrigue leur réussit: Henri IV rescinda sa commission. C'était la ruine de Port-Royal et le terme de l'œuvre personnelle de M. de Monts en Acadie ⁽¹¹⁾. Cessant d'exister comme entrepôt commercial, Port-Royal perdait toute importance, aux yeux d'une société de marchands uniquement préoccupés de leur négoce. Mieux valait pour eux, pensaient-ils, se contenter d'un commerce volant fait sur les côtes de l'Atlantique avec quelques navires rentrant en France à l'automne.

Un jeune capitaine malouin, Chevalier, apporta à Poutrincourt, le 24 mai 1607, une lettre de Monts qui lui

¹⁰ Au dire de Lescarbot, « l'ordre du Bon Temps fut mis en avant premièrement par Champlain, suivant lequel ceux d'icelle table étaient maîtres d'hôtel chacun à son tour, qui était en quinze jours une fois. Or avait-il le soin que nous fussions bien et honorablement traités ».

¹¹ Un socle supportant un buste du sieur de Monts, érigé en 1904 à Annapolis, y perpétue le souvenir du co-fondateur, avec Poutrincourt, de l'établissement primitif de Port-Royal.

annonçait la pénible nouvelle et l'engageait à regagner la France avec tout son monde. « Ce fut une grande tristesse sans doute, écrit Lescarbot, de voir une si belle et si sainte entreprise se rompre ». Mais il fallait plier bagage. Poutrincourt profita de l'affection que lui portaient les Indiens, en particulier leur chef ou *sagamo* Membertou, pour leur confier la garde des bâtiments et magasins, du moulin et des travaux de culture accomplis depuis un an. Et Lescarbot rima ses adieux :

« Faut-il abandonner les beautés de ce lieu
« Et dire au Port-Royal un éternel adieu?
« Serons-nous donc toujours accusés d'inconstance
« En l'établissement d'une Nouvelle-France? »

Le retour s'effectua par Saint-Malo, le 3 octobre 1607. Plusieurs de ces pionniers déçus : Champlain, Lescarbot, Champdoré, ne devaient jamais revoir Port-Royal. Mais Poutrincourt ne pouvait oublier une fertile vallée qui, à peine remuée, lui avait fourni l'abondance. Dès son arrivée à Paris, il alla présenter au roi Henri IV ses rustiques cadeaux : cinq outardes, de belles gerbes de froment, et sollicita une protection qui se fit attendre deux ans. Redevenu modeste seigneur rural, il quittait parfois son manoir de Saint-Just pour s'adresser à quelques habitués de la Cour, ses anciens compagnons d'armes au temps de la Ligue. Ceux-ci l'amusaient de belles promesses stériles. M. de Monts et Champlain avaient de nouveau tourné les yeux vers « la grande rivière du Canada » et fondé Québec, en 1608. Isolé dans ses rêves d'Acadie, le seigneur de Port-Royal dut enfin à l'influence du confesseur du roi, le père jésuite Coton, la faveur d'une nouvelle commission. A la fin de l'année 1609, Henri IV lui ratifia le don de Port-Royal, lui accordant même une allocation annuelle de deux mille livres, mais à la condition expresse d'emmenner avec lui deux Jésuites en Acadie. Les pères Pierre Biard, professeur de théologie à Lyon, et Ennemond Mascé, *socius* du P. Coton, furent désignés pour cette mission.

« Poutrincourt était un fort honnête homme et sincèrement attaché à la religion catholique », dit Charlevoix; « mais les calomnies des prétendus réformés contre les Jésuites avaient fait impression sur son esprit, et il était bien résolu de ne les point mener au Port-Royal ⁽¹²⁾. » Poutrincourt cédait aussi à la pression exercée par ses bailleurs de fonds dieppois, parmi lesquels figurait Abraham Duquesne, père du célèbre amiral Duquesne. A la place des deux Jésuites momentanément écartés, ce fut Messire Jessé Fléché, prêtre du diocèse de Langres, qui s'embarqua à Dieppe le 25 février 1610, avec Poutrincourt, ses deux fils Charles et Jacques, Louis Hébert, Thomas Robin de Coulogne, fils du gouverneur de Dieppe, et les deux Latour, Claude et son fils Charles.

En débarquant à Port-Royal, Poutrincourt fut réconforté des ennuis d'une dure traversée par le sympathique accueil du chef Membertou et de ses Indiens qui, depuis trois ans, avaient conservé ses constructions en parfait ordre, ne touchant pas même à ses ustensiles. Aucune famille n'accompagnait Poutrincourt; mais le courageux fondateur voulut préparer leur installation en fixant immédiatement les cadres de la seigneurie qu'il se proposait d'établir. A ceux de ses engagés qui acceptaient de s'établir à Port-Royal comme vassaux censitaires et d'y faire venir leur famille ou leur future épouse, il distribua des billets terriens signés de sa main, que l'intendant de Meulles retrouva en grand nombre en Acadie, en 1686, et qui ont été « les premiers actes et la première ébauche de l'organisation féodale des tenanciers européens dans le Nouveau-Monde » ⁽¹³⁾. De son côté, l'abbé Fléché, aidé du jeune Charles de Biencourt comme interprète, mena rondement — trop rondement, prétendirent les théologiens de la Sorbonne — l'instruction religieuse de ses Indiens néophytes et en baptisa solennellement vingt et un, y compris

¹² *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 121.

¹³ Rameau de Saint-Père : *Une colonie féodale*, I, 46.

le chef Membertou, dès le 24 juin 1610, leur donnant comme parrains le Roi et les principaux personnages de la Cour.

Le 28 juillet suivant, Charles de Biencourt, délégué par son père, retourna en France avec Thomas Robin. Malgré ses vingt ans, Biencourt fut favorablement accueilli à la cour de Marie de Médicis, veuve d'Henri IV (assassiné par Ravaillac le 14 mai 1610). Mais les marchands dieppois, déçus dans leur attente de gros profits immédiats, refusèrent de lui ouvrir de nouveaux crédits. Une dame d'honneur de la reine, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, sauva la situation. Emmerveillée de la conversion rapide des sauvages et désireuse de participer à cette œuvre apostolique, elle racheta, au moyen d'une collecte de quatre mille livres faite à la Cour, la part des calvinistes dieppois Desjardins et Duquesne, et leur fit substituer, comme co-propriétaires d'un vaisseau de secours, les Pères jésuites Biard et Massé qui voyaient enfin s'ouvrir devant eux la route de l'Acadie.

On mit à la voile, de Dieppe, sur la *Grâce-de-Dieu*, barque de soixante tonnes, le 26 janvier 1611, pour n'atteindre Port-Royal que le 22 mai. Quatre mois en mer, dont deux au milieu des champs de glace de Terre-Neuve! Madame Poutrincourt venait bravement rejoindre son mari: l'une des premières Françaises, avec madame Louis Hébert, à affronter l'Atlantique. Mais les vivres destinés à soutenir la petite colonie avaient fondu durant l'interminable traversée, et la récolte attendue ne suffirait pas à nourrir durant l'hiver les soixante habitants de Port-Royal. Pressé par le besoin, Poutrincourt remit le commandement du fort à son fils Charles et rentra en France, avec sa femme et la plus grande partie de ses gens, sur la *Grâce-de-Dieu*, au mois de septembre 1611.

A la cour de Marie de Médicis et de son favori Concini, Poutrincourt se heurta à l'indifférence générale sur le sort de l'Acadie. Seule, la marquise de Guercheville — qui venait d'épouser le duc de La Rochefoucauld, gouver-

neur de Paris — tenta un effort pour appuyer l'œuvre en souffrance. Elle équipa un navire et chargea du soin de ses intérêts un coadjuteur jésuite, le Frère Gabriel du Thet. Poutrincourt resta en France pour y poursuivre ses négociations, déléguant à sa place le sieur Simon Imbert.

L'absence du fondateur devint vite funeste à la colonie naissante. De fâcheux conflits d'autorité éclatèrent à Port-Royal, au cours de l'hiver 1611-1612, entre les deux missionnaires jésuites et le jeune Biencourt qui avait les qualités et les défauts d'un chef de vingt ans. Madame de Guercheville, apprenant par le Frère Du Thet, revenu en France à l'été de 1612, les mauvais procédés dont paraissaient être victimes ses deux protégés, résolut d'abandonner Port-Royal et de fonder ailleurs un établissement nouveau, un « petit Paraguay » pour les Jésuites. A cette fin, elle s'entendit avec M. de Monts et lui acheta tous ses titres de propriété en Acadie, sauf Port-Royal que possédait légalement Poutrincourt.

Une nouvelle expédition s'organisa. Le 12 mars 1613, partit de Honfleur la *Fleur-de-May* transportant le sieur de La Saussaye, commandant de l'expédition, le Père Quentin, jésuite, le Frère Du Thet et une cinquantaine d'engagés. Le vaisseau ne toucha à Port-Royal que pour prendre à bord les Pères Biard et Massé et l'on alla fonder au sud, sur l'île des Monts-Déserts (où se dressent huit mamelons arides), l'établissement de Saint-Sauveur.

L'ennemi anglais, à l'affût, se chargea de réconcilier dans la ruine ces Français divisés. Dès le mois de juillet 1613, en pleine paix, le pirate virginien Samuel Argall vint surprendre et brûler Saint-Sauveur, pour recommencer à Port-Royal en octobre. Le bétail fut enlevé, les colons faits prisonniers en grand nombre, les lettres patentes dérobées. Le Frère Du Thet fut tué en défendant Saint-Sauveur, et ses trois confrères rapatriés après de multiples dangers courus en mer ou aux mains du gouverneur de Jamestown en Virginie, Thomas Dale. Le Père Biard

mourut à Avignon en 1622, après avoir publié, en 1616, sa *Relation de la Nouvelle-France*; le Père Quentin devait revoir l'Acadie après 1632, et le Père Massé, devenu ministre du collège de La Flèche, prépara pour la Nouvelle-France de zélés missionnaires, en attendant de reprendre lui-même à Québec, en 1625, la tâche apostolique ⁽¹⁴⁾. Quant au jeune Biencourt, resté dans les ruines de Port-Royal avec Louis Hébert, les deux Latour et une vingtaine d'hommes, il se livra, pour vivre, au trafic des pelleteries et aux échanges avec les navires rochelais et basques qui fréquentaient les côtes de la baie Française.

En France, le baron de Poutrincourt, définitivement brouillé avec la marquise de Guercheville, finit par obtenir l'appui de quelques marchands de la Rochelle. Ignorant la destruction de Port-Royal, il fit voile vers l'Amérique et atteignit, le 27 mars 1614, ces rives dévastées où il avait voulu fixer sa vie et l'avenir de ses enfants. Sans désespérer de son œuvre, mais le cœur brisé, il confirma son fils Biencourt dans le commandement du poste ⁽¹⁵⁾ et reprit, le 18 juillet, avec Louis Hébert (qui allait s'établir à Québec en 1617) et les derniers colons, la route de France, pour se retirer, à cinquante-sept ans, dans son manoir champenois de Saint-Just. De graves événements politiques l'en tirèrent bientôt pour le conduire à la mort.

Profitant de l'absence de la cour à Bordeaux pour le mariage du jeune Louis XIII avec Anne d'Autriche (1615), le remuant prince de Condé — père du grand Condé —

14 Le Père Massé mourut à la résidence de Sillery, le 12 mai 1646, à l'âge de soixante-douze ans, et fut inhumé dans l'église de la bourgade alors en construction. En 1869, les abbés Laverdière et Casgrain découvrirent ses restes sous les ruines de l'ancienne église Saint-Michel de Sillery; un monument fut érigé sur sa tombe, le 27 juin 1870.

15 Charles de Biencourt, après huit années de vie nomade en Acadie, mourut prématurément en 1624; il fut inhumé dans la *Prée-Ronde* de Port-Royal par son compagnon Charles Latour. Il avait adressé aux échevins de Paris, en 1618, une demande de secours émuvant mais stérile.

souleva la Champagne et s'empara de Méry-sur-Seine, à cinq lieues de la baronnie de Saint-Just. Pour parer au danger, le ministre Concini fit appel à la loyale épée de Poutrincourt et lui confia le gouvernement de Méry-sur-Seine, avec mission d'aider à sa capture. N'écoutant que sa fougue chevaleresque, se souvenant sans doute de ses anciennes prouesses du temps de la Ligue, le baron presque sexagénaire accourut aussitôt à la tête de cent hommes, pour prêter main-forte au marquis de Vieuville, lieutenant du roi, qui assiégeait la place. L'assaut fut donné le 5 décembre 1615, et Poutrincourt tomba, frappé à mort en même temps que son fils Jacques.

Cette fin tragique rompait pour dix-sept ans toutes relations suivies entre la France et sa colonie naissante. Le rêve généreux du premier seigneur de Port-Royal ne s'était pas réalisé. Malgré cet échec, malgré le profond oubli où a sombré le nom de Poutrincourt dans la région même qu'il fut le premier à humaniser et qui garde l'empreinte de sa main, on peut affirmer avec Lescarbot que l'œuvre du seigneur champenois à Port-Royal fut « la plus courageuse de toutes les entreprises faites pour l'habitation des terres neuves d'outre océan, bien que la moins aidée et secourue ». Le baron de Poutrincourt partage à nos yeux, avec le sieur de Monts, le titre de pionnier de l'Acadie française; il ouvre la voie aux conquérants du sol qui accompagneront, plus tard, le gouverneur Aulnay dans la vallée de Port-Royal ressuscitée à la vie française.

BIBLIOGRAPHIE

- MARC LESCARBOT. — *Histoire de la Nouvelle-France*. Paris, 1609.
CHAMPLAIN. — *Voyages de la Nouvelle-France*. Paris, 1613.
PÈRE CHARLEVOIX. — *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France*. Paris, 1744.
E.-M. FAILLON. — *Histoire de la Colonie française en Canada*. Paris, 1865. (Volume I.)
BENJAMIN SULTE. — *Poutrincourt en Acadie*. (Mémoires de la Société Royale du Canada, 1884, I, 31.)

N.-E. DIONNE. — *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain*. Québec, 1891.

W. F. GANONG. — *Dochet Island (Ile Sainte-Croix)*. (Mémoires de la Société Royale, 1902, II, 127.)

H. P. BIGGAR. — *Les Précurseurs de Jacques Cartier*. Ottawa, 1913.

CHARLES DE LA RONCIÈRE. — *Histoire de la Marine française*. Paris, 1910. (Volume IV.)

EMILE LAUVRIÈRE. — *La Tragédie d'un Peuple*. Paris, 1924. (Volume I.)

CHARLES DE LA RONCIÈRE. — *Jacques Cartier*. Paris, 1931.

ADRIEN HUGUET. — *Jean de Poutrincourt*. Paris, 1933.

Sur les fêtes de 1904 à Saint-Jean, N.-B., voir la revue *Acadiensis*, volumes IV et V (années 1904 et 1905).

CHAPITRE DEUXIÈME

Premiers missionnaires d'Acadie

Témoignage de Parkman en faveur de l'Eglise catholique et de la France bienveillante envers les sauvages. — Trois prêtres séculiers, pionniers spirituels de l'Acadie. — Les jésuites Biard et Massé à Port-Royal. — Le problème de la langue sauvage. — Sympathie franco-indienne. — Les Récollets en Acadie. — Mort du Père Sébastien. — Les Récollets éloignés de l'Acadie, en 1628.

Il y a une quarantaine d'années, vivait encore à Boston un historien américain vieilli avant l'âge, à demi paralysé, presque aveugle à soixante ans, rivé quand même à sa tâche, décidé à pousser jusqu'au bout ses douze volumes d'histoire. Ce tenace ouvrier des lettres s'appelait Francis Parkman ⁽¹⁾. Né à Boston en 1823, nourri des doctrines protestantes, convaincu de la supériorité des civilisations protestantes sur la civilisation catholique, du génie anglo-saxon sur le génie latin, Parkman avait toujours vu, dans la rivalité coloniale entre Français et Anglais en Amérique du Nord, un simple épisode du séculaire conflit entre l'absolutisme et la liberté : l'absolutisme qu'il pensait incarné dans Ignace de Loyola, Richelieu, Louis XIV ; la liberté, représentée à ses yeux par l'Angleterre d'Henri VIII et de sa fille Elisabeth.

Voici qu'un jour, malgré son parti-pris, ce héros américain de la recherche historique, attardant ses yeux malades sur les trois gros volumes des *Relations des Jésuites*, ne put retenir un cri d'admiration devant cette vision d'héroïsme religieux. D'une plume déjà défaillante, mais

¹ Francis Parkman mourut en 1893, onze ans après le poète d'*Evangeline*, Henry Longfellow, son voisin de Cambridge.

avec la loyauté d'un historien de carrière, il traça ces lignes éloquentes dans leur concision : « Une grande institution se détache en plein relief sur le tableau de l'Histoire du Canada, c'est l'Eglise de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et préparé les destinées de cette colonie. Elle a été sa nourrice, et pour tout dire, sa mère ⁽²⁾ ». Et dans son beau livre : *Pioneers of France in the New World*, Parkman se plaît à rendre hommage à l'esprit chevaleresque français : « Paisibles, bénignes et bienfaisantes furent les armes de la conquête française. La France cherchait à soumettre, non par le sabre, mais par la croix. Elle aspirait, non pas à écraser et à détruire les nations qu'elle envahissait, mais à les convertir, à les civiliser, à les embrasser dans son sein comme des enfants ⁽³⁾ ».

Nulle colonie française ne révèle mieux que l'Acadie la profonde vérité contenue dans ce jugement tardif d'un historien protestant parfois si dur, si injuste envers le prêtre catholique. Nulle part autant que sur les bords de la baie Française, les armes fleurdelisées ne se montrèrent « paisibles, bénignes et bienfaisantes » vis-à-vis des Indiens, offrant avec les rudes procédés des conquérants anglais ou espagnols un singulier contraste, donnant le démenti aux anciennes théories de Parkman sur la « liberté ».

Trois prêtres séculiers furent les pionniers spirituels, les premiers chasseurs d'âmes parmi les Micmacs et Malécites de l'Est canadien. Sur les deux vaisseaux conduits par le sieur de Monts vers la baie Française, en 1604, avaient pris passage, à côté de ministres huguenots, au moins deux prêtres catholiques. Nous avons entendu Champlain parler, en passant, de « Messire Aubry, de la ville de Paris », qui s'égara si bien dans un bois, près de la baie Sainte-Marie (dans le voisinage de Weymouth),

² *The old Regime in Canada*, 450. — Voir aussi les belles pages de M. Georges Goyau : *Origines religieuses du Canada*, XVI à XVIII.

³ *Pioneers of France in the New World*, 452.

qu'il fut seize jours sans retrouver le vaisseau, se nourrissant de « quelques herbes sûres et aigrettes et de petits fruits de peu de substance » (4). Champlain ne nomme pas l'autre prêtre séculier dont il mentionne le décès survenu en même temps que celui d'un ministre huguenot.

Le sacerdoce catholique faisait défaut parmi les passagers qui accompagnèrent Poutrincourt à Port-Royal, en 1606. L'Eglise et les sacrements furent momentanément absents de l'Acadie; l'avocat Lescarbot exerça seul les fonctions de catéchiste, en attendant l'arrivée de l'abbé Fléché, en 1610, et le baptême solennel du chef Membertou et d'une vingtaine de ses sujets. M. Fléché reçut de ses ouailles errantes le surnom de « patriarche », titre qui a toujours été conservé par les Micmacs aux missionnaires ses successeurs, comme celui de « Père » continue d'être donné aux prêtres séculiers par les Acadiens longtemps desservis par les Pères Jésuites, Récollets ou Capucins.

Les deux premiers successeurs de M. Fléché, les Pères Biard et Massé, se souvenant de la méthode de saint Paul, décidèrent de se faire, dès l'abord, Micmacs avec les Micmacs. « Messire Jessé Fléché », écrit le P. Biard, « a, en un an, baptisé quelque cent sauvages. Le mal a été qu'il ne les a pu instruire comme il eût bien désiré, faute de savoir la langue. Nous résolûmes dès notre arrivée de ne baptiser aucun adulte sans qu'il fût bien catéchisé. Or, catéchiser ne pouvons, avant de savoir la langue ».

Histoire de s'assouplir l'oreille et de se dénouer la langue, le P. Massé s'enfonça hardiment dans les bois et se risqua à partager la vie de ses néophytes, en compagnie de Louis, fils du chef Membertou. Dur noviciat, même après celui des Jésuites. Vie sans ordre ni prévoyance, souvent sans gîte ni pain. Toujours « en courses et changements.

4 Selon Rameau de Saint-Père, l'abbé Aubry serait mort du scorbut à Port-Royal, au cours de l'hiver 1604-1605. (Cf. *Une colonie féodale*, I, 25.) Cette opinion est contredite par le Père de Rochemonteix dans son ouvrage : *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, I, 10.

au vent, à l'air, au mauvais temps ». Le P. Massé avait beau être ascète, il rentra épuisé à Port-Royal, au bout de quelques mois, mais heureux d'avoir mis au paradis quelques âmes d'adultes mourants et de jeunes enfants.

Le P. Biard, demeuré à Port-Royal, s'était donné un magister dans la personne d'un jeune Micmac à l'œil noir, à la mine espiègle, qu'il fixait pour un quart d'heure à sa chaire improvisée au moyen d'une assiette bien remplie, « car à tel trépied se rencontrent les bons oracles ». Mais le docte écolier avait beau se démener pour tirer de son capricieux professeur « quelques noms de choses qui ne se peuvent montrer aux sens, comme oublier, se souvenir, douter, croire », il s'apercevait, après enquête, qu'il avait pris « le fantôme pour le corps », ou bien, pis encore, qu'il avait été « trompé et moqué par le jeune drôle, lequel ne lui avait enseigné que paroles grotesques et mots indécents », que le pauvre missionnaire s'en allait ensuite « prêchottant pour belles sentences d'Évangile » (5).

Malgré ces difficultés initiales, les Pères Biard et Massé furent en mesure de composer, dès 1612, un petit catéchisme en micmac. Déjà, en septembre 1611, le P. Massé avait eu la consolation de recevoir dans sa cabane et de préparer à une mort édifiante le « grand sagamo » Membertou. Cette charité chrétienne créa immédiatement, entre Français et Indiens, des liens d'infrangible amitié. « N'est-ce pas quelque chose de grand », dit le P. Biard, « que cette race brutale, soupçonneuse, nous soit déjà conciliée, qu'elle nous recherche, nous offre des provisions annuelles, veuille nous retenir près d'elle, vienne à nos missions de plein gré, avec confiance, avec vénération? »

Momentanément éloignés de l'Acadie en 1613, — ils y rentreront en 1632 — les Jésuites victimes du pirate Argall laissèrent le champ libre aux Franciscains ou Récollets.

5 *Relations*, I, 21-26.

Sur l'initiative de Champlain désormais fixé à Québec, les Etats généraux de 1614 avaient voté quinze cents livres pour l'envoi de quatre Récollets de Paris à Québec. Cinq ans plus tard, une compagnie marchande de Bordeaux salaria six de ces religieux (de la province d'Aquitaine) pour passer en Acadie où Biencourt, les deux Latour, Robert Dupont-Gravé et quelques autres trafiquants français menaient, du côté de la rivière Saint-Jean, une vie aventureuse, plus rapprochée de la vie indienne que de celle qui régnait naguère avec Poutrincourt à l'habitation de Port-Royal.

Quatre Récollets, venus en Acadie entre 1619 et 1624, se partagèrent les missions de Port-Royal, de la rivière Saint-Jean et de Miramichi: c'étaient les Pères Jacques de la Foyer, Louis Foutiner, Jacques Cardou et le Père Sébastien. Ce dernier, après avoir vécu trois ans avec les Micmacs de la Gaspésie et de Miscou, mourut prématurément, de misère et de froid, dans les bois du Nouveau-Brunswick (peut-être aux environs de Campbellton), en 1623, deux ans avant son confrère Nicolas Viel, qui fut noyé avec son néophyte Ahuntsic dans les rapides du Sault-au-Récollet, près de Montréal. La dissolution de la « Société des Marchands de Bordeaux » qui les protégeait, et l'occupation de Port-Royal par sir William Alexander, éloignèrent les Récollets de l'Acadie. Trois d'entre eux passèrent de Port-Royal à Québec, en 1628, par la voie de la rivière Saint-Jean, du « portage » du Témiscouata et du fleuve Saint-Laurent ⁽⁶⁾.

Prêtres séculiers, Jésuites et Récollets — en attendant les Capucins — eurent ainsi l'honneur et le mérite des premiers travaux apostoliques en Acadie. Par eux, la France missionnaire semait déjà le bon grain de la parole divine à travers les campements micmacs, etchemins et abénaquis dispersés depuis la baie des Chaleurs

⁶ Cf. *Bulletin des Recherches historiques*, XVIII, 65. (Cette publication sera désignée par les lettres B.R.H.)

jusqu'au Kennebec; par eux, elle soumettait ces barbares à « l'arme bénigne » de la croix; elle les attirait doucement à elle, avec des paroles de tendresse, pour les offrir ensuite, prémices du Nouveau-Monde, à l'Eglise de Rome, mère et nourrice de l'humanité, dont l'accueillante bonté souriait avec amour sur ces frustes enfants des bois.

BIBLIOGRAPHIE

Relations des Jésuites, édition Laverdière. Québec, 1858.

F. PARKMAN. — *The Pioneers of France in the New World*. Boston, 1865.

F. PARKMAN. — *The Jesuits in North America*. Boston, 1867.

F. PARKMAN. — *The Old Regime in Canada*. Boston, 1895.

PÈRE C. DE ROCHEMONTEIX. — *Les Jésuites et la Nouvelle-France*. Paris, 1905.

PÈRE PH. BOURGEOIS, C.S.C. — *Les anciens missionnaires de l'Acadie*. Shédiac, 1910.

GEORGES GOYAU. — *Les Origines religieuses du Canada*. Paris, 1924.

PÈRE LECOMPTE, S.J. — *Les anciennes Missions de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. Montréal, 1925.

CHAPITRE TROISIÈME

Sir William Alexander et les deux Latour

Elisabeth d'Angleterre, protagoniste du protestantisme et de la « plus grande Angleterre ». — Jacques Ier d'Angleterre, son courtisan William Alexander et l'Acadie. — Concession d'une vaste *Nouvelle-Ecosse*, en 1621. — Des Ecosseis tentent un établissement en « Nouvelle-Ecosse ». — Création de cent baronnies néo-écosseises. — Charles Ier d'Angleterre continue l'œuvre de son père Jacques Ier. — Compagnie des *Marchands aventuriers du Canada*. — Le rôle des Kirke. — Claude Latour et son fils Charles. — Charles Latour au fort Saint-Louis (Port-Latour). — Claude Latour prisonnier des Anglais en 1628; sa trahison. — Colons écosseis en Acadie. — Attitude de Charles Latour, seigneur du fort Saint-Louis. — Traité de Suze (1629). — Le capitaine Daniel chasse les Anglais du Cap-Breton. — Traité de Saint-Germain-en-Laye et restitution de l'Acadie à la France (1632). — Incertitude de l'avenir.

L'une des causes de l'abandon temporaire de l'Acadie par les Récollets d'Aquitaine fut l'installation à Port-Royal de colons anglais ou écosseis, protégés de sir William Alexander. Quel est ce personnage dont la brusque irruption dans l'histoire d'Acadie en chasse les humbles disciples de saint François? Répondre à cette question, c'est étudier *ab ovo*, jusque dans ses lointaines origines, le conflit d'intérêts qui va mettre aux prises, pour un siècle et plus, Français et Anglais dans l'Amérique du Nord. Quelques souvenirs d'histoire générale trouvent ici leur place nécessaire.

Au moment où le sieur de Monts préparait son voyage d'Acadie, en 1603, Elisabeth d'Angleterre achevait son règne de quarante-cinq ans. Règne mémorable, capable de flatter l'orgueil de la fille d'Henri VIII. Elle avait vaincu l'Espagne catholique, soustrait la Hollande au joug espagnol, écrasé l'Irlande, préparé l'union de l'Ecosse

à l'Angleterre par l'assassinat politique de sa cousine Marie Stuart (1587), enfin soutenu partout, jusqu'au cœur de la France, la cause protestante dont elle s'était constituée, en face de Philippe II d'Espagne, l'infatigable protagoniste. Maîtresse des mers après la destruction de *l'Invincible Armada* (1588), l'Angleterre put, à son gré, lancer aux quatre coins du monde des expéditions de corsaires et des voyages de découverte. Drake au Chili, Hawkins en Guinée créant la traite des noirs, Davis, Hudson et Baffin au nord de l'Amérique, Walter Raleigh en Virginie, d'autres explorateurs encore arborèrent le drapeau britannique sous toutes les latitudes et fournirent d'avance au poète écossais Thomson l'inspiration de son *Rule Britannia*. Londres, avec sa Bourse fondée par Thomas Gresham, sa *Compagnie des Indes* créée en 1600, sa flotte marchande sans cesse grandissante, devint dès lors, et pour des siècles, le premier marché financier de l'Europe, le cerveau et le cœur de la première nation industrielle du monde.

Jacques Ier, fils de Marie Stuart et successeur d'Elizabeth, continua la politique cauteleuse de cette dernière. Aussi vaniteux que faible de caractère, — Henri IV l'appelait plaisamment « maître Jacques » —, il s'abandonna à l'influence d'indignes favoris comme Buckingham, le « beau duc » élégant et frivole. Ce fut pour récompenser un autre favori, le poète courtisan William Alexander, lord de Tullibody, que le roi d'Angleterre en vint à arrêter les yeux sur les vastes domaines, aux limites imprécises, qu'occupaient les Français au sud du fleuve Saint-Laurent.

A la faveur des guerres civiles qui, en France, mettaient aux prises le jeune roi Louis XIII et ses grands en révolte, profitant aussi des querelles religieuses qui s'éternisaient dans l'Ouest et le Midi, le roi d'Angleterre se prévalut des vagues explorations des deux Cabot (au service d'Henri VII en 1497 et 1498), pour étendre la concession déjà accordée en Nouvelle-Angleterre à la *Plymouth Company*, jusqu'au quarante-huitième degré de

latitude: ce qui englobait Port-Royal et l'Acadie, Québec et le Canada colonisable, sans compter les régions inexploitées de l'ouest. Sur ce vaste territoire, Jacques Ier tailla, en 1621, — d'accord avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre et pour amadouer les Ecossais inconsolés de la perte de leur autonomie, — une *Nouvelle-Ecosse* s'étendant de la rivière Sainte-Croix à la vallée du Saint-Laurent et embrassant Québec, la Gaspésie, l'Acadie, l'île Saint-Jean et le Cap-Breton. Ce domaine de 54,000 milles carrés, où grandissent déjà des enfants français nés en Nouvelle-France ⁽¹⁾, ce domaine depuis dix-sept ans occupé par la France, le monarque anglais l'accorde d'un trait de plume, le 10 septembre 1621, avec privilèges et pouvoirs illimités, sous réserve de payer un penny par an, à sir William Alexander qui deviendra secrétaire d'Etat pour l'Ecosse en 1626, vicomte en 1630 et comte de Stirling en 1633.

Dès le mois de mars 1622, le nouveau vice-roi expédia dans sa « Nouvelle-Ecosse » un premier contingent d'Ecossais pauvres, ruinés par la guerre. Ils débarquèrent à Saint-Jean de Terre-Neuve, pour y périr bientôt de misère. L'année suivante, une seconde batelée, après avoir côtoyé l'Acadie, rentra en Angleterre sans avoir même touché terre. Sir William Alexander crut bon de changer de tactique. Pourquoi n'imiterait-il pas son roi qui, dans le dessein de fixer des protestants anglais au comté d'Ulster, en Irlande septentrionale, venait de leur accorder, à raison de onze cents livres par tête, le titre de « baronnet d'Irlande? »

Qui fut dit, fut fait. Une proclamation de Jacques Ier annonça bientôt la création de cent baronnies en Nouvelle-Ecosse, sous la devise commune: *Munit hæc et altera*

¹ Le premier mariage célébré au Canada fut celui d'Etienne Jonquest avec Anne Hébert, fille aînée de Louis Hébert. Il eut lieu à Québec, en 1618, devant le Père récollet Le Caron. Anne Hébert mourut en couches en 1619, et son mari la suivit de près au tombeau. (Cf. Tanguay, *Dict. généal.*, I, 326.)

vincit. (Il récompense les uns et triomphe des autres). Chaque baronnet recevait un domaine de trois milles de front sur dix milles de profondeur, à la seule condition d'établir six colons et de verser mille livres à sir William Alexander, premier « lord lieutenant » de la Nouvelle-Ecosse. Ce dernier fit reconnaître les côtes du golfe Saint-Laurent, mais jusqu'à la mort de Jacques Ier, en 1625, douze postulants seulement achetèrent le nouveau titre. Il appartenait à Charles Ier de compléter l'œuvre de son père.

Roi à vingt-cinq ans, Charles Stuart indisposa immédiatement sa nation protestante en épousant une princesse catholique, Henriette de France, fille d'Henri IV, dont les malheurs et la mort devaient un jour inspirer Bossuet. De plus, Charles Ier commit la faute de conserver pour ministre l'indigne Buckingham. Ces griefs, joints à d'autres, préparèrent la dictature de Cromwell et finirent par conduire le malheureux monarque à l'échafaud, en 1649.

Pour le moment, en don de joyeux avènement, le jeune roi confirme à sir William Alexander tous ses privilèges en Nouvelle-Ecosse. Il pousse même la bienveillance jusqu'à lui faire préparer, en 1632, par son armoriste sir James Balfour (*Lyon King of Arms*), une cotte d'armes où figure pour la première fois, comme emblème, le castor canadien ⁽²⁾. Pour prendre définitivement pied dans le pays et en chasser « l'intrus français », une compagnie anglaise s'organise, sous le titre de *Marchands aventuriers du Canada*, qui compte parmi ses principaux associés les Kirke.

David, Louis et Thomas Kirke étaient les fils d'un gentilhomme et marchand de Londres, Jervays Kirke, né à Greenhill au comté de Derby, marié à Elisabeth Goudon, de la ville de Dieppe où le couple vécut pendant une quarantaine d'années. Leurs sept enfants — cinq fils, deux

² Cf. B.R.H., XI, 287.

filles — étaient sujets britanniques ⁽³⁾ ; l'aîné, David, fut créé chevalier en 1633.

Dès 1627, à l'âge de trente ans, David Kirke reçut secrètement de Charles Ier une commission le nommant amiral d'une flotte dont le chef suprême était sir William Alexander. Profitant des libéralités du roi d'Angleterre et des renseignements puisés auprès de certains marchands français, les trois frères dirigèrent une escadre de neuf voiles vers Tadoussac et Québec où les pilota le vice-amiral dieppois Jacques Michel, calviniste, ancien capitaine d'un vaisseau de Guillaume de Caen, maintenant passé au service des Anglais ⁽⁴⁾. Après avoir battu l'amiral de Roquemont en vue des côtes gaspésiennes, en 1628, David Kirke enleva à Champlain, en 1629, l'habitation de Québec ravagée par la famine. C'est ce que Charles Ier appelait « rentrer en possession de son territoire ».

Voilà pour le Canada proprement dit. Mais que devenait l'Acadie pendant ces années grises? Pour trouver réponse à la question, il nous faut maintenant essayer de définir le rôle des deux Latour.

Claude de Saint-Etienne et son fils Charles de Saint-Etienne de La Tour, Champenois arrivés à Port-Royal, dès 1610, avec Poutrincourt, ses deux fils et l'abbé Fléché, n'avaient pas cessé, apparemment, d'habiter le pays acadien depuis cette date. Charles de Biencourt, fils de Poutrincourt et son héritier en Acadie, étant mort prématurément en 1624, son ami Charles Latour l'inhuma dans la *Prée Ronde* (*Round Hill*) de Port-Royal et se déclara, à

³ Charlevoix, et à sa suite Garneau, Ferland, Faillon, Laverdière, ont considéré les Kirke comme des Français calvinistes, traîtres à leur patrie. L'étude de T.-P. Bédard (*Revue Canadienne*, 1894, p. 709), s'appuyant sur un ouvrage de Henry Kirke paru à Londres en 1871, éclaircit la question dans le sens que nous indiquons ici. Kirke est un mot d'origine scandinave équivalent à l'anglais *Church*.

⁴ Sur le triste rôle et la mort de Jacques Michel, voir *B.R.H.*, IV, 281.

tort ou à raison, son héritier. Seigneur aventurier, il continua de s'occuper, avant tout, de traite avec les Indiens dont il possédait la confiance. Son poste de résidence habituelle fut, jusqu'en 1635, le fort Lomeron (nom d'un des premiers compagnons de Poutrincourt). Charles Latour restaura cet établissement de traite et le rebaptisa *fort Saint-Louis*. Ce poste, sis un peu à l'est du cap Sable, entre la pointe Baccaro et le cap Nègre (à l'extrême pointe sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse), s'appelle encore aujourd'hui Port-Latour.

Inquiété par les visites des vaisseaux de sir William Alexander, Charles Latour voulut renouer des relations avec la France; il chargea son père d'aller solliciter pour lui, à Paris, un titre régulier de commandement et quelques secours. Parti sur un navire pêcheur, le 25 juillet 1627, Claude Latour accomplit sa mission, dont les résultats restent inconnus. Car s'étant embarqué, en 1628, sur un des vaisseaux de Roquemont qui venaient secourir Québec, il fut capturé par les Kirke, dans le combat que nous venons de signaler, et conduit prisonnier en Angleterre où mijotait depuis huit ans le projet des baronnies néo-écossaises.

La conduite de Claude Latour en Angleterre s'appelle d'un mot net: trahison. Veuf, il épousa une dame de la Cour, il accepta les offres alléchantes de sir William Alexander qui inscrivit son nom et le nom de son fils sur le rôle des baronnets de la Nouvelle-Ecosse. Aussi bien, la fortune semblait favoriser les desseins anglais. En mars 1628, deux vaisseaux, le *Morning Star* et l'*Eagle*, avaient transporté à Charlesfort (cinq milles plus bas que la ville actuelle d'Annapolis) soixante-dix colons dont quelques-uns s'allièrent, plus tard, aux familles acadiennes, si bien que les noms de Pitre (Peter), Melanson, Colson, se sont totalement acadianisés. En même temps, sir William Alexander était autorisé par son roi non seulement à saisir les vaisseaux français dans les eaux du Saint-Laurent, mais encore à arracher (*to displant*) les Français eux-

mêmes, et cela toujours pour « rentrer en possession de son territoire ».

S'il est avéré que Claude Latour trahit ouvertement son pays, que faut-il penser de la conduite de son fils? Faut-il croire, avec Nicolas Denys et les historiens, tant français qu'anglais, qui se sont inspirés de ses écrits: Charlevoix, Haliburton, Murdoch, Ferland et autres, que le père infidèle ayant conduit en vue du fort Saint-Louis, en 1629, les deux navires du jeune William Alexander, fils de sir William, et ayant réclamé de son fils Charles la reddition de la place, ce dernier résista, même par la force des armes? Nicolas Denys, le premier, a raconté l'épisode d'un combat de vingt-quatre heures entre les deux Latour; il le tenait de Charles Latour lui-même, qu'il alla visiter au fort Saint-Louis en 1635 ⁽⁵⁾. Quoi qu'il en soit des dispositions intimes de ce dernier ⁽⁶⁾, voici les faits qu'enregistre l'histoire: les deux vaisseaux anglais se retirèrent vers Charlesfort (aussi appelé *Scotch Fort*), laissant Charles Latour en possession de son fort Saint-Louis. Peu après, son père vint l'y rejoindre avec sa femme et quelques domestiques ⁽⁷⁾. Jusqu'au retour décisif de la France en Acadie avec le chevalier de Razilly, en 1632, Charles Latour demeura unique seigneur et maître des côtes acadiennes du sud-ouest, depuis la Hève jusqu'à la baie Sainte-Marie.

5 Denys, *Description*, 70-77.

6 Il existe à Paris, aux archives des Affaires étrangères, une copie non signée d'un accord conclu le 23 juillet 1629 entre sir William Alexander et son fils, d'une part, Claude et Charles Latour d'autre part. Cette pièce, dont le degré d'authenticité nous est inconnu, a été l'objet de plusieurs débats. Les archives de Boston renferment aussi deux documents de 1629 et 1630 qui créaient les deux Latour « baronnets de la Nouvelle-Ecosse ». (Cf. *Suffolk County Registry of Deeds*, III, 265-279).

7 Il semble établi que Claude Latour termina ses jours dans ce poste, en 1635, sans suivre son fils à Saint-Jean. A partir de 1629, le nom de Claude Latour disparaît de l'histoire.

Seule, l'énergie de Richelieu permit ce retour. Vainqueur des Anglais à la Rochelle en 1628, le cardinal-ministre avait exigé de Charles Ier, par le traité de Suze (24 avril 1629), la « restitution de toutes choses en leur état antérieur ». L'occupation de Québec par les Kirke, au lendemain du traité, en juillet 1629, ne pouvait donc pas se continuer, et l'Acadie concédée à sir William Alexander devait faire retour à ses véritables propriétaires, à ses premiers occupants et défricheurs. Cette convention n'empêcha pourtant pas un compatriote et lieutenant d'Alexander, le capitaine James Stewart Ochiltree, d'aller, en juin 1629, ravitailler les colons écossais de Charlesfort et installer dans l'île du Cap-Breton, au *Port-aux-Baleines* (Louisbourg), un bastion pour y rançonner les pêcheurs français. Mal lui en prit. Le capitaine dieppois Daniel, frère du missionnaire et martyr jésuite, parut le 8 septembre 1629 avec quatre vaisseaux de la compagnie des Cent-Associés; il rasa le bastion, en construisit un autre à Sainte-Anne du Cap-Breton, où quarante hommes s'installèrent avec les jésuites Vimont et Vieuxpont, et ramena en France soixante prisonniers, y compris lord Ochiltree lui-même (8).

Pour forcer l'Angleterre à respecter sa signature, Richelieu faillit avoir recours aux grands moyens. S'appuyant sur une flotte de guerre redoutable, il songea un instant à envoyer en Nouvelle-France l'escadre de l'amiral de Montigny. Puis, se ravisant, il préféra négocier de nouveau. Ces négociations traînèrent en longueur et firent le désespoir de l'ambassadeur français à Londres, Châteauneuf. Enfin, tout en protestant du bien-fondé de ses prétentions et en réservant l'avenir par de secrets encouragements aux baronnets de la Nouvelle-Ecosse, Charles

8 Cf. *B.R.H.*, II, 158. — André Malapart, l'un des marins du capitaine Daniel, fit imprimer à Rouen, en 1630, un récit de ce fait d'armes que Daniel lui-même relata d'abord au cardinal Richelieu.

ler signa, le 29 mars 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye qui restituait à Louis XIII l'Acadie et le Canada ⁽⁹⁾.

Voilà fixé pour longtemps le sort de ces deux colonies issues, avant tout, d'une pensée française. Sort précaire, intimement lié à la force défensive de la France. Tant que la mère-patrie aura à cœur de conserver l'héritage colonial légué par Richelieu, tant qu'elle disposera, à cet effet, d'une flotte capable de soutenir ses droits, les fleurs de lis flotteront sur les bastions de Québec et de Port-Royal. Mais advienne le déclin de la marine créée par Richelieu : c'en sera fait, alors, de la domination française au Nouveau-Monde. Le rêve d'une « Nouvelle-Ecosse » s'étendant d'un océan à l'autre, rêve favori de Jacques Ier et de Charles Ier, repris ensuite par la reine Anne et par George II, deviendra pour les Acadiens de la baie Française en 1710, pour les Canadiens de la vallée laurentienne en 1760, une réalité grosse de tout leur avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- NICOLAS DENYS. — *Description historique et géographique des côtes de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1672.
- WINTHROP. — *History of New England*. Boston, 1825.
- EDMUND SLAFTER. — *Sir William Alexander and American Colonization*. Boston, 1873.
- PIERRE MARGRY. — *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outremer*. Paris, 1879.
- J. FÉLIX. — *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel*. Rouen, 1881. (D'après la relation adressée par Daniel lui-même à Richelieu).
- J. B. BREBNER. — *New England's Outpost*. New York, 1927.

⁹ Sir William Alexander mourut à soixante-treize ans, en 1640, sans voir la réalisation de son rêve de royauté dans l'Amérique du Nord. La correspondance officielle de Londres à son sujet se lit aux *Nova Scotia State Papers* d'Ottawa, série A, vol. I.

CHAPITRE QUATRIÈME

Richelieu, Razilly et l'Acadie

Richelieu adversaire de l'Angleterre. — Il confie l'Acadie à son cousin Razilly. — Fondation d'une Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés. — Charles Latour est confirmé au commandement du fort Saint-Louis (1631). — Razilly passe en Acadie avec trois cents « hommes d'élite » et des Capucins (1632). — Fondation d'une colonie à La Hève. — Restitution de Port-Royal aux Français. — Charles d'Aulnay reprend aux Anglais le poste de Pentagouet. — Charles Latour va s'installer à la rivière Saint-Jean. — Il y garde les Récollets, malgré l'injonction de Louis XIII. — Pénibles débuts de la colonie française de La Hève. — Aulnay chef des travaux d'agriculture. — Nicolas Denys chef d'industrie forestière et maître pêcheur. — Denys fonde un poste de pêche au Port-Rossignol (village de Brooklyn) ; ses premiers revers de fortune. — Mort de Razilly à La Hève (1635). — Noblesse du rôle de Razilly en Acadie. — Aulnay lui succède au commandement.

Parmi les monuments historiques qui ornent la ville de Paris, il en est un dont la vue ne peut laisser indifférent le visiteur canadien ou acadien : c'est le *Tombeau de Richelieu*, chef-d'œuvre de Girardon, dont la pure beauté éclaire d'un reflet glorieux l'église désaffectée de la Sorbonne. A Richelieu, en effet, l'Acadie et le Canada furent redevables du premier essor de leur vie française.

Cet homme « maigre et fin », ce prélat grand seigneur, ce politique dont la souple intelligence s'alliait à une volonté inflexible, ayant, une fois pour toutes, voué sa vie à l'établissement de l'hégémonie française en Europe, étendit sans peine jusqu'au Nouveau-Monde la sphère de son inlassable activité. A cette fin, il assumait, dès 1626, le titre et les fonctions de « Grand Maître, Chef et Surin-

tendant de la navigation et du commerce » ⁽¹⁾, signifiant par là à son voisin d'outre-Manche, Charles Ier, son dessein bien arrêté de conserver, de défendre au besoin les terres d'Amérique visitées par le sieur de Monts en 1604, colonisées par Poutrincourt et Champlain, maintenant réclamées par l'Angleterre. Avant que le traité de Saint-Germain-en-Laye ne vint annuler les audacieuses entreprises des Kirke et de William Alexander à Québec et à Port-Royal, Richelieu avait tout prévu et préparé pour restaurer la Nouvelle-France, pour développer en particulier les établissements de l'Acadie dont il fut peut-être le seul ministre français à comprendre l'extrême importance comme porte d'entrée du Canada, comme clef du commerce entre la France et l'Amérique du Nord.

Issu d'une famille de marins, Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, s'intéressa toute sa vie aux choses de la mer. En même temps qu'il ruinait le parti politique protestant, qu'il domptait l'orgueil des grands et poursuivait victorieusement sa lutte contre la maison d'Autriche, il eût voulu doter la France d'une forte marine, capable de tenir tête aux escadres anglaises parties, elles aussi, à la conquête des terres neuves. Pénétrant les desseins de sa rivale, observant l'instinct de domination commerciale qui, déjà, s'emparait de huit millions d'Anglais, il adressa un jour à Louis XIII cet avertissement dont l'histoire de la Nouvelle-France devait trop tôt prouver la justesse : « Jamais un grand Etat ne devrait être réduit à recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche. L'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'était puissante en vaisseaux, l'Angleterre pourrait entreprendre à son préjudice ce que bon lui semblerait sans idée de retour.

¹ Le duc Henri de Montmorency, titulaire de la charge d'amiral de France et de Bretagne, vendit cette charge à Richelieu moyennant un million de livres. On sait que le duc de Montmorency, qui avait été lieutenant général de la Nouvelle-France (1620-1625), prit part, comme gouverneur du Languedoc, à la révolte de Gaston d'Orléans ; vaincu et fait prisonnier à Castelnaudary, il fut décapité en 1632. Mgr de Laval le comptait parmi ses parents.

La situation de cette nation orgueilleuse lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donnerait apparemment lieu de tout oser, lorsque notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien entreprendre à son préjudice ». Longtemps avant Brunetière, Richelieu constatait que « l'Angleterre est une Ile ». Malheureusement, une âpre lutte contre l'Autriche et la répression des complots à l'intérieur absorbèrent son activité, ne lui laissant que peu de répit pour s'occuper comme il l'eût voulu des entreprises d'outremer.

Ce fut pourtant, nous l'avons vu, grâce à sa fermeté que l'Acadie et le Canada firent retour à la France, en 1632; ce fut aussi son choix personnel qui donna à l'Acadie, comme « lieutenant général du Roi et gouverneur », son cousin le chevalier Isaac de Razilly.

Né en 1587 au château d'Oiseaumelle, près de Chinon (Touraine), reçu chevalier de Malte en 1605, Razilly fut d'abord un marin qui parcourut les quatre parties du monde, puis un soldat qui fit le coup de feu dans la conquête du Maroc (1619-1621). Vainqueur du duc de Buckingham à la bataille navale de Saint-Martin de Ré en 1621, éborgné et couvert de blessures au siège de la Rochelle en 1625, Razilly avait, en 1626, rédigé et soumis à Richelieu un vaste programme naval et colonial. « Il y a des personnes de qualité, disait-il, pour qui la navigation n'apparaît pas nécessaire à la France; or, quiconque est maître de la mer, a un grand pouvoir sur la terre. Voyez l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande... Nous avons tout pour une marine nationale: ports, forêts, blé et vin pour l'étranger, matelots incomparables... Et nous achetons nos vaisseaux en Hollande! Et nos 200,000 marins servent l'étranger ⁽²⁾! » Piqué d'un légitime orgueil, l'amiral tourangeau

² *Mémoire sur la Navigation*, par Isaac de Razilly, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, et publié par Léon Deschamps dans la *Revue de Géographie*, juillet-décembre 1886.

souhaitait voir sa patrie au premier rang parmi les grandes puissances maritimes et coloniales.

Grâce à cette impulsion et à la haute protection de Richelieu, la compagnie des Cent-Associés, fondée en 1626 pour remplacer la compagnie des sieurs de Caen et du duc de Montmorency (compagnie de Montmorency), se constitua le 7 mai 1627 en une *Compagnie de la Nouvelle-France* qui groupait des marins comme Razilly, Champlain et Daniel, des marchands de Paris, de Bordeaux, de Rouen, que les succès de la navigation pouvaient rapprocher de la noblesse, et des nobles que le commerce extérieur, l'industrie coloniale ne faisait plus déroger. Sur le désir exprimé par Richelieu, le duc de Ventadour ⁽³⁾, vice-roi de la Nouvelle-France depuis 1625, résigna sa charge, et la nouvelle société se vit attribuer, avec la future Louisiane, tout le pays du Saint-Laurent et de l'Acadie. Son premier acte fut de ravitailler Québec en 1628; nous avons vu comment ses vaisseaux, commandés par le sieur de Roquemont, furent capturés par les Kirke.

En 1630, avertie par le capitaine Daniel de la situation en Acadie, la Compagnie équipa à Bordeaux deux navires confiés au capitaine basque Marot, qui amena à Charles Latour, dans son fort Saint-Louis, trois Récollets, des artisans, des ouvriers, avec outils et provisions. En 1631, elle ravitailla de même les postes de Sainte-Anne du Cap-Breton, Miscou dans la baie des Chaleurs (fondé en 1623 par Raymond de la Ralde) et Tadoussac. En cette même année 1631, Louis XIII confirma Charles Latour dans son commandement d'une portion de l'Acadie autour de son fort Saint-Louis, « tirant vers la baie Sainte-Marie ». Cette commission royale, qui causa ensuite tant de conflits d'autorité en Acadie, fut remise à Latour par le capitaine

³ Henri de Lévis, duc de Ventadour, neveu du duc Henri de Montmorency, a donné son nom à la pointe et à la ville de Lévis. Il avait acheté de son oncle, pour cent mille livres, la charge de lieutenant général de la Nouvelle-France, en 1625. Il envoya cette année-là, à ses frais, les premiers Jésuites au Canada.

Krainguille, un de ses compagnons de courses, qu'il avait envoyé à Paris avec le capitaine Marot, l'année précédente, pour plaider sa cause auprès du roi.

Au moment où le nomade seigneur de la baie Sainte-Marie voyait ainsi couronner vingt années de séjour en terre acadienne, trois cents Tourangeaux, Berrichons et Bretons, « troupe d'élite » attirée par l'inconnu américain, s'apprêtaient à passer l'océan sous la conduite de Razilly (4). Parties du port breton d'Auray le 4 juillet 1632, les deux barques qui les portaient, précédées de la frégate royale *l'Espérance-en-Dieu*, atteignirent le 8 septembre seulement le port atlantique de la Hève où le sieur de Monts était venu prendre terre, vingt-huit ans plus tôt. Dépassant l'île aux Framboises, les trois navires pénétrèrent jusqu'à l'embouchure de la rivière la Hève et déposèrent sur une pointe de la rive droite — qui s'appelle encore aujourd'hui *pointe du Fort* — le chevalier de Razilly, ses deux lieutenants, Charles d'Aulnay et Nicolas Denys, ainsi que trois Capucins désignés par Richelieu, ou plutôt par son conseiller le Père Joseph (5), pour remplacer les trois Récollets amenés de France, en 1630, par le capitaine Marot.

Poutrincourt, en allant se fixer avec les siens, en 1606, au fond du bassin de Port-Royal et à l'abri des « montagnes du Nord », avait, pour ainsi dire, tourné le dos à la France, consacrant toutes ses énergies à la colonie qu'il venait fonder. *Acadie d'abord* fut sa devise pendant les

4 Richelieu avait exigé que les futurs colons d'Acadie fussent « Français, catholiques et de mœurs irréprochables ». Mgr Richard, curé acadien de Verdun (Montréal), le rappelait avec un noble orgueil devant le groupe des cinquante-sept *Évangélines* de Louisiane de passage chez lui, le 23 août 1936, et qui, brisées de fatigue, avaient fait une communion générale à l'église Notre-Dame ce matin-là.

5 François Le Clerc du Tremblay (1577-1638), après avoir été homme d'épée, devint Capucin sous le nom de *Père Joseph*. Ami et conseiller de Richelieu, il était connu à la Cour comme l'*Eminence grise*.



Les sœurs d'Évangéline, en Bretagne. — Pont-Aven garde le souvenir de Théodore Botrel.



sept années qui le virent, lui ou ses fils, remuer le sol de Port-Royal pour en tirer la subsistance des colons sans l'aide de la mère-patrie. Razilly, célibataire, délégué de Richelieu, accomplit présentement une mission quelque peu différente. Comme son maître, il considère avant tout le profit que la France pourra tirer des établissements d'Amérique, le surcroît de prospérité matérielle, de grandeur nationale procurée au royaume par cette expansion maritime et coloniale. L'Acadie n'est à ses yeux qu'un prolongement de la France, une province un peu plus éloignée de Paris que la Bretagne ou la Gascogne, mais qui doit se tenir en étroit contact avec la mère-patrie, recevoir d'elle toute direction, toute impulsion, lui sacrifier au besoin ses intérêts personnels et ses goûts individuels, à l'exemple des provinciaux de France, nobles ou paysans.

C'est donc face à l'océan et à la France, en ce site aujourd'hui peu fréquenté de la Hève (tout près de la ville actuelle de Lunenburg), sans crainte des corsaires, que Razilly installe son personnel et fixe le siège administratif de l'Acadie. Bientôt s'élève, sur la pointe du Fort, le manoir seigneurial de *Sainte-Marie-de-Grâce* ⁽⁶⁾, avec vingt-cinq canons en batterie, « pour défendre la croix et les lis ». Puis, en exécution du traité de Saint-Germain-en-Laye, Razilly dirige son vaisseau vers la baie Française et va prendre possession de Port-Royal que lui remet le lieutenant de sir William Alexander. Des soixante-dix colons que le favori de Charles Ier avait fait transporter à Charlesfort en 1628, il restait, au bout de quatre ans, une trentaine de survivants « mal accommodés », affaiblis par le scorbut qui avait enlevé leurs compagnons. On rapatria tous ceux d'entre eux qui le voulurent. Une demi-douzaine, les plus vaillants et fortunés, préférèrent s'attacher au sol acadien, sous la protection du drapeau français : les Melan-

⁶ Ainsi nommé en commémoration de la date de son arrivée, 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge. Razilly était un catholique fervent, qui inaugura en Acadie une tradition de foi profonde ainsi qu'une particulière dévotion à Marie « Etoile de la mer ».

son, Pitre, Peseley, Colleson, partageront donc désormais le sort de leur nouvelle patrie, l'Acadie française de 1632.

De Port-Royal, Razilly cingla vers l'île Sainte-Croix, lieu d'hivernement de M. de Monts en 1604-1605. Depuis la brutale attaque du pirate virginien Argall, en 1613, toute trace de colonisation avait disparu de cette côte trop rapprochée du cap Cod et de Boston, que la France continuait pourtant de revendiquer comme sa propriété. Razilly avait même ordre de maintenir les Anglais au delà de l'île des Monts-Déserts et de leur reprendre de force le poste de Pentagouet qui, à l'embouchure de la rivière Penobscot, commandait à la fois de vastes régions intérieures et une longue ligne de côtes ⁽⁷⁾. Il confia cette mission à Charles d'Aulnay. Ce dernier se saisit à main armée du fort de Pentagouet; il y laissa une garnison de 22 hommes qui résista immédiatement à la contre-attaque du commandant anglais Willett et se maintint jusqu'à la conquête de 1654 dans cet avant-poste méridional de l'Acadie. Quant à Charles Latour, mécontent des dispositions prises vis-à-vis de son pays d'adoption, il crut bon de passer en France, à l'automne de 1632, emmenant avec lui deux de ses filles métisses. Il réussit à obtenir de Louis XIII une lettre, datée du 16 mars 1633, qui lui assurait entière liberté d'action dans son domaine de Port-Latour et sur les rives du fleuve Saint-Jean où il venait d'inaugurer un commerce lucratif avec les Indiens; mais on lui enjoignit de renvoyer immédiatement en France les trois Récollets qu'il gardait auprès de lui depuis 1630. Soit sur leur propre désir, soit par la volonté du rusé Latour, les Récollets ne se pressèrent pas d'obtempérer aux injonctions du roi, de Richelieu et du père capucin Joseph: ils allèrent bientôt habiter, avec leur protecteur, le fort Latour, sur le site de la ville actuelle de Saint-Jean, et y

7 Le fort de Pentagouet, d'abord simple magasin ou entrepôt de fourrures protégé par une palissade, avait été construit par Charles Latour vers 1625, au lendemain de la mort de Biencourt. Les Anglais durent s'en emparer presque aussitôt.

vécurent jusqu'en 1645, témoins de la rapide fortune de l'ancien compagnon des Poutrincourt, devenu l'un des plus riches commerçants de « pelu » (fourrures) de l'Amérique du Nord (8).

Moins rapide fut la fortune de l'établissement de la Hève. Là, il ne s'agissait pas seulement d'un commerce aux mains d'aventuriers plus ou moins liés avec les Indiens, mais de familles françaises à nourrir surtout par la culture du sol. Nicolas Denys fut chargé de la partie « industrielle » de l'œuvre; Aulnay s'occupa de l'exploitation des terres, c'est-à-dire de la fondation définitive d'une colonie viable.

Charles de Menou, sieur d'Aulnay et de Charnisay, compatriote tourangeau et parent de Razilly, appartenait, par goût personnel autant que par tradition, à la lignée des seigneurs terriens à la façon de Poutrincourt. Malgré la médiocrité des terres de la Hève, pays rocheux comme tout le littoral néo-écossais de l'Atlantique, il se dévoua de bonne grâce à l'installation des colons, veillant à l'approvisionnement des familles et à l'organisation des travaux de culture. Ses goûts personnels l'eussent porté vers les grasses prairies de Port-Royal qu'il avait entrevues, et il dut faire part de ses préférences à son chef. Mais, aux yeux de Razilly, la sûreté du port de la Hève et les relations faciles que l'on y entretenait avec les navires pêcheurs du golfe Saint-Laurent, primaient toute autre considération. D'ailleurs, à défaut d'une glèbe de premier choix, on pouvait toujours compter sur la fertilité de l'océan ainsi que

8 Au dire du Père jésuite Lalemant (*Relation* de 1626), la traite au Canada, à cette époque, rapportait de quinze à vingt mille peaux de castor par année. Chaque peau se vendait dix francs. Charles Latour à Saint-Jean, comme son devancier Robert Dupont-Gravé, dut récolter des profits annuels considérables, étant donné sa situation particulièrement avantageuse, à l'embouchure du grand fleuve d'Acadie. On croit que son revenu annuel pouvait se chiffrer à cent cinquante mille francs. Les peaux de castor servirent quelque temps de monnaie courante au Canada, en Acadie et en Nouvelle-Angleterre, comme le tabac en Virginie.

sur les richesses minières et forestières de la région. C'est dans ce dernier domaine que nous trouvons à l'œuvre le second lieutenant de Razilly, Nicolas Denys, lui aussi compatriote tourangeau du fondateur de la Hève.

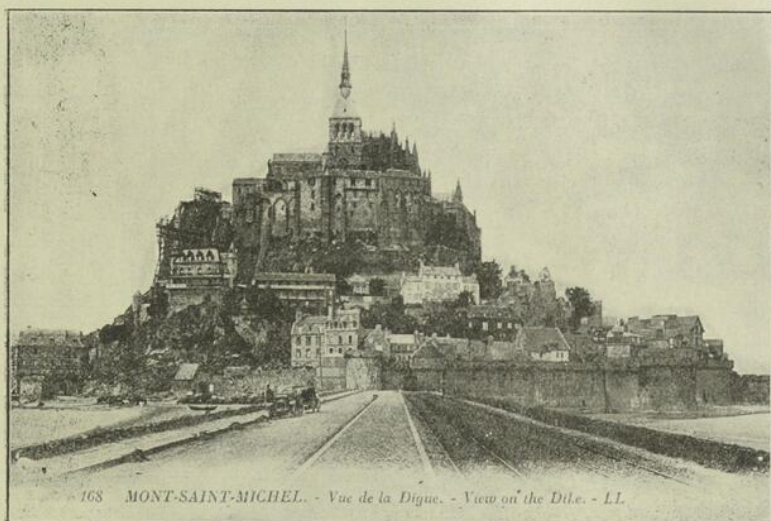
« Très beau et très excellent pays », écrira plus tard Denys de ce rivage accidenté, où glisse une rivière limpide qui débouche parmi une jonchée d'îlots : île de la Hève, île aux Framboises « toute couverte de tourtres », en face du cap Doré où respandit, sur le roc, le soleil levant. Le fort *Sainte-Marie-de-Grâce*, dont quelques ruines ont survécu, se trouvait à une lieue de l'entrée, vis-à-vis la pointe qui abrite le village actuel de Riverport. Le logement de Nicolas Denys s'éleva précisément sur le site de ce village, « au bord d'une autre petite rivière qui tombe dans la grande », parmi les ormes et les chênes. Dans la rivière, avec l'anguille, le saumon, l'alose et autres poissons comestibles, nos Français défricheurs trouvaient encore « une infinité de conniffes, qui sont de grandes coquilles comme celles que les pèlerins rapportent de saint Michel et de saint Jacques », et qui fournissent, elles aussi, « un excellent manger » ⁽⁹⁾.

Aulnay a divisé les terres en fermes de cent arpents et mis ses laboureurs à la besogne. Denys, de son côté, prend avec lui douze hommes, charpentiers et faiseurs de merrain, douves, poutres et solives, produits utiles qu'il expédie en France sur les vaisseaux qui y retournent à vide, pour faire connaître « la bonté du pays » et pour attirer de nouveaux colons dans cette région maritime sise à la latitude de Bordeaux, dont M. de Razilly veut faire une *Nouvelle-Guyenne* digne de son aînée.

La riche forêt acadienne ne suffit pourtant pas à l'activité de Nicolas Denys. Dès 1633, une fois terminée la construction d'une chapelle à la Hève pour les Capucins, il tourne ses regards vers la mer où foisonne le poisson, la mer dont il a vécu depuis l'âge de quinze ans.

⁹ Denys, *Description*, 97-98.

Vingt-deux milles à l'ouest de la rivière la Hève, derrière l'île Coffin, la baie de Liverpool offre aux vaisseaux en détresse l'abri de ses côtes fortement découpées. C'est l'ancien *Port-Rossignol* du sieur de Monts, ainsi nommé, nous l'avons vu, en souvenir du contrebandier Pierre Fritot, dit Rossignol, qui y fut surpris en flagrant délit de pêche illégale et fait prisonnier par le lieutenant général du roi, en 1604. C'est aussi l'endroit historique qui vit la fondation, par Nicolas Denys, de sa première pêche sédentaire en Acadie.



La célèbre abbaye du Mont Saint-Michel, au bord de la Manche, sur les frontières de la Bretagne et de la Normandie.

Associé à Razilly et à un marchand breton de la ville d'Auray, Denys installa ses pêcheurs et leurs *vignaux* à morue sur la grève de la rive droite en entrant, là où sommeille aujourd'hui, en face de Liverpool, le petit village de Brooklyn. La première cargaison de morue, transportée en France, rapporta d'assez beaux profits pour engager le maître-pêcheur à se procurer un bâtiment spécial de deux cents tonneaux, « un nommé *La Catherine* que nous

achetâmes du roi »; il en confia le commandement à son frère Denys de Vitré qui l'avait suivi dans sa « grande aventure » aux rives américaines.

Alourdi d'une riche cargaison, le nouveau navire se dirigea vers Oporto, en Portugal. Mais sur ces entrefaites, la guerre éclata entre la France et l'Espagne (dont dépendait le Portugal). Denys de Vitré vit saisir et confisquer son navire. Lui-même fut conduit prisonnier à Madrid, d'où Richelieu le tira pour lui confier le commandement d'un vaisseau du roi. Ce qui n'empêcha pas Nicolas Denys de perdre dans cette affaire son unique bâtiment de transport, avec le fruit d'une année de travail. Ce fut la ruine complète de sa pêche sédentaire de Port-Rossignol, prélude de bien d'autres désastres pour le futur seigneur des côtes du golfe Saint-Laurent.

Peu de temps après cette épreuve, en novembre 1635, — un mois avant la mort de Champlain à Québec, — la petite colonie française de la Hève eut la douleur de voir subitement disparaître, à l'âge de quarante-huit ans, son chef et protecteur le chevalier de Razilly, celui que Champlain appelait « un bon et parfait capitaine de mer, prudent, sage, laborieux, poussé d'un saint désir d'accroître la gloire de Dieu, de porter son courage au pays de la Nouvelle-France pour y arborer l'étendard de Jésus-Christ et y faire fleurir les lys ».

Le regretté disparu fut inhumé par les Capucins en terre de la Hève, à l'ombre de la petite chapelle bâtie par Nicolas Denys. Un siècle plus tard, au mois de septembre 1749, ses restes furent transportés avec honneur dans la chapelle de Louisbourg, au son de cette cloche chantée par le poète Nérée Beauchemin et conservée au château Ramesay, à Montréal. Rien, pas même une inscription sur bois, ne rappelle aujourd'hui, dans les ruines de l'ancienne forteresse française, le souvenir du noble Tourangeau qui voua à l'Acadie ses biens et sa vie. Razilly avait, en effet, englouti dans la fondation de la Hève toute sa fortune personnelle. De plus, commandeur de l'Ordre de Malte, il

avait essayé, inutilement d'ailleurs, d'intéresser à son œuvre de colonisation le Grand Maître de l'ordre, Antonio de Paulo. « Nous avons, mes amis et moi, avancé 50,000 écus pour cette œuvre sans en avoir retiré aucun profit », écrivait-il à Richelieu le 25 juillet 1634. Ce dernier promit alors un secours de 17,000 livres, qui fut devancé par la mort du destinataire ⁽¹⁰⁾.

Privés de leur père commun, de l'entreprenant seigneur qui les a tirés de leurs foyers de Touraine ou du Berri, que vont maintenant devenir les Martin, Dugas, Trahan, Gaudet, Landry, Aucoin, qui se sont fixés sur les bords de la rivière La Hève, qui viennent d'engranger de beaux épis de blé mûris au soleil acadien? Que va devenir l'Acadie française ressuscitée par Richelieu? — Ici s'ouvre la carrière d'un nouveau chef, Charles d'Aulnay: carrière mouvementée, discutée, qui nous semble pourtant celle du véritable fondateur de l'Acadie terrienne et agricole, de l'Acadie isolée qui, pendant un siècle, jusqu'au cataclysme de 1755, vivra à petit bruit sur ses alluvions de la Baie Française.

BIBLIOGRAPHIE

NICOLAS DENYS. — *Description historique et géographique des côtes de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1672.

D'AVENEL. — *Richelieu et la monarchie absolue*. Paris, 1887.

LÉON DESCHAMPS. — *Isaac de Razilly*. Paris, 1887.

GABRIEL HANOTAUX. — *Histoire du cardinal de Richelieu*. Paris, 1893.

PÈRE CANDIDE, CAPUCIN. — *Pages glorieuses de l'Epopée canadienne*. Montréal, 1927.

¹⁰ Quoique fixé à la Hève, Razilly avait été gratifié d'une seigneurie qui comprenait les rivages de la baie et de la rivière Sainte-Croix. (Cf. Archives d'Ottawa, *Colonies*, série C II, vol. I.)

CHAPITRE CINQUIÈME

Charles d'Aulnay à Port-Royal

Aulnay gouverneur d'Acadie. — Il transporte sa colonie de La Hève à Port-Royal. — Frictions avec Charles Latour. — Nicolas Denys fait cause commune avec Latour. — La colonie de Port-Royal, élément sédentaire et principal de la population acadienne. — Faible élément aventurier des côtes atlantiques. — Stupide partage de 1638 : Aulnay et Latour deviennent d'irréductibles rivaux en Acadie. — Latour perd sa lieutenance d'Acadie ; il recherche l'appui des Bostonnais. — Les huguenots de La Rochelle viennent en aide à Charles Latour. — Prise du fort Latour, à la rivière Saint-Jean, par Aulnay (1645). — Mort de Madame Latour. — Charles Latour se réfugie à Québec. — L'œuvre d'Aulnay à Port-Royal. — Nouvelles familles acadiennes. — Système de féodalité mitigée. — Travaux de culture et d'endiguement des marais : les *aboiteaux*. — Le « séminaire » des Capucins à Port-Royal. — Aulnay est confirmé au gouvernement de l'Acadie (1647). — Il chasse Nicolas Denys de Miscou. — Mort tragique d'Aulnay (1650). — Jugement sur Charles d'Aulnay, père de l'Acadie agricole.

Au moment de quitter à jamais la France, le 20 avril 1632, le chevalier de Razilly s'était fait donner un blanc de commission en tout semblable à la commission qu'il recevait lui-même de Louis XIII, « pour que, en cas d'accident qui l'eût empêché d'exécuter lui-même les ordres, il pût le faire remplir du nom d'une personne agréable à Sa Majesté ». Le nom désigné par Razilly et agréé d'un accord unanime par les Capucins et par tous les colons de la Hève, au lendemain de la mort du gouverneur, fut celui de Charles d'Aulnay, petit-cousin de Razilly et organisateur agricole de la colonie.

Né en 1596 au château de Charnisay (près de Loches en Touraine), Charles de Menou, sieur d'Aulnay, était comme Razilly un officier de marine ; mais ses goûts per-

sonnels l'inclinaient plutôt vers la culture du sol. Issu d'une race terrienne, il partageait les vues naguère exprimées par Sully sur le labourage et le pâturage, ces « vraies mines et trésors du Pérou ».

Le premier acte officiel du nouveau chef, — acte décisif, — fut de transporter son petit groupe de colons des rives rocheuses de la Hève aux fertiles prairies de Port-Royal, réalisant enfin le plan qu'il n'avait cessé, pendant trois ans, de proposer à l'approbation de Razilly. Courageux imitateur de Poutrincourt, il voulut fonder à Port-Royal une véritable seigneurie féodale relevant directement de la Couronne de France, où ses enfants jouiraient après lui d'un droit de propriété absolue. Dès 1636, année de son mariage avec Jeanne Mottin, fille de Louis Mottin seigneur de Reux et de Courcelles en Charolais, Aulnay établit à Port-Royal le tribunal de justice, le greffe, le manoir seigneurial et les tenanciers censitaires groupés autour de la chapelle des Capucins, ne laissant à la Hève que quelques familles métisses ⁽¹⁾, les magasins et les gardiens nécessaires. Car le magnifique port naturel de la Hève, rendez-vous des navires pêcheurs, conserva son importance commerciale jusqu'à la fondation de Halifax, en 1749. Une route grossière d'une soixantaine de milles de longueur, tracée en plein cœur de la forêt, relia ce poste à Port-Royal; des vestiges de cette route sont encore aujourd'hui visibles, sur un certain parcours de la voie ferrée qui relie Bridgewater à Middleton, dans la vallée d'Annapolis.

En réoccupant Port-Royal, Aulnay se rapprochait du fort de la rivière Saint-Jean, où régnait et prospérait déjà Charles Latour entouré de ses fidèles Indiens, toujours lié aux Récollets. Le voisinage des deux chefs allait bientôt

¹ Quelques-uns des aventuriers qui avaient vécu avec Charles Latour au fort Saint-Louis continuèrent de séjourner sur la côte atlantique de l'Acadie, du côté de Chebouctou (Halifax), de Mirligaiche (Mahone Bay) et de la Hève, s'alliant à des Indiennes et formant un « clan » à part. (Cf. Rameau, *Une colonie féodale*, II, 348.)

multiplier les prétextes de querelle et tenir l'Acadie dans un état de division qui ne prendra fin qu'avec la mort d'Aulnay. Dans cette âpre lutte, Aulnay sera soutenu par la compagnie des marchands de Rouen, Latour par les marchands de La Rochelle.

De quel côté va se ranger le troisième héritier de Razilly? Quelles vont être les relations entre Aulnay et Nicolas Denys? Ou plutôt, — mieux vaut le dire ici tout net, — pourquoi Denys va-t-il se constituer, par la parole et par la plume, l'irréductible adversaire d'Aulnay, le défenseur et le panégyriste de Charles Latour? Il est possible qu'Aulnay, pour consolider son autorité de chef suprême en Acadie, ait montré un caractère inflexible et pris des attitudes tranchantes... Le motif du désaccord, tel qu'indiqué par Denys ⁽²⁾, ne fut pourtant, au début, qu'une question d'intérêt matériel, une question d'argent.

Le bois de charpente que Nicolas Denys préparait à son établissement de la Hève était naguère expédié en France sur les vaisseaux de Razilly qui, après avoir ravitaillé la colonie, s'en retournaient à vide. Pour une raison que nous ignorons, Aulnay refusa de prêter ses navires à cet usage, « quoique, assure Denys, je lui aie voulu donner la moitié de la vente du bois ». Le poste de la Hève fut donc abandonné simultanément par les deux anciens compagnons de Razilly. Pendant que Nicolas Denys, maître-pêcheur et commerçant de bois, allait poursuivre sur les côtes du golfe Saint-Laurent une carrière mouvementée, Aulnay jetait à Port-Royal les bases d'une Acadie française définitivement constituée qui, survivant à la conquête de 1710, disparaîtra dans la tourmente de 1755. Transportons-nous avec lui à Port-Royal, allons étudier sur place les humbles origines, les premières épreuves du peuple acadien.

En Acadie comme au Canada, deux éléments d'inégale importance composent la population primitive; éléments

2 Denys, *Description*, 101-102.

dont l'un ira sans cesse s'affaiblissant, l'autre progressant : l'élément voyageur ou aventurier, et l'élément sédentaire. Dans les deux colonies, c'est de l'élément sédentaire qu'est sortie une race nouvelle, héritière de l'esprit français, mais sensiblement modifiée par la double influence du milieu géographique et des conditions nouvelles d'existence. En Acadie plus encore qu'au Canada, il importe de distinguer entre ces deux éléments ethniques. Faute de l'avoir fait suffisamment, certains écrivains mal renseignés — inutile de s'occuper ici des pamphlétaires — se sont trompés au sujet des origines des deux peuples frères, laissant planer, sur le peuple acadien surtout, un doute que ne justifie pas l'histoire impartiale. Et pour un peuple comme pour un individu, quel doute peut être plus injurieux que celui qui touche à l'honnêteté, à la parfaite intégrité de ses origines?

L'Acadie, bien qu'explorée dès 1604 par le sieur de Monts et habitée dès 1606 par Poutrincourt et ses gens, n'existe vraiment, comme colonie stable et organisée, qu'à partir de l'installation définitive de Charles d'Aulnay à Port-Royal. Avant 1636, ce petit poste central, un instant florissant avec Poutrincourt, Champlain, Lescarbot et Louis Hébert, est souvent ravagé par l'Anglais, puis abandonné pendant au delà de vingt ans. Avant 1642, peu de familles constituées (une dizaine tout au plus) se fixent en Acadie : rappelons les Aucoin, Landry, Martin, Dugas, Trahan, Gaudet, venus avec Razilly en 1632, qui ont tenté fortune à la Hève, et qu'Aulnay installe maintenant à demeure dans la vallée de Port-Royal, à l'embouchure de la rivière l'Equille, à côté de quelques familles écossaises : Melanson, Pitre, Colleson, Peseley, qui ne tardent pas à se franciser par les alliances matrimoniales et la vie paroissiale, sous la houlette des Capucins. Les aventuriers français restés en Acadie avec Charles Latour après la ruine de Port-Royal, en 1613, et qui partageaient les sentiments de méfiance de leur chef vis-à-vis des nouveaux venus, ne se mêlèrent pas aux colons de Razilly en 1632. Après avoir mené une existence de fortune sur les côtes méridionales de la péninsule acadienne, autour du fort

Saint-Louis, ils passèrent en bon nombre avec Latour à la rivière Saint-Jean, vers 1635. Ceux d'entre eux qui demeurèrent en Nouvelle-Ecosse se dispersèrent le long des côtes atlantiques, depuis le cap de Sable jusqu'à Canso, sans nouer de relations suivies avec la population sédentaire et agricole de la Baie Française : population dont les noms en majorité berrichons et tourangeaux se retrouvent là-bas, dans les archives départementales de l'Indre, du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher ; population qui constitue la source lointaine, authentique et pure, de la race acadienne, destinée à doubler tous les seize ans par sa seule fécondité et à s'accroître des apports de la seconde moitié du dix-septième siècle.

L'œuvre d'intelligente colonisation entreprise par Aulnay à Port-Royal fut malheureusement entravée par la discorde et la guerre civile, fléaux de l'Acadie primitive. Charles Latour, le riche et rusé commerçant de la rivière Saint-Jean, ne manquait pas d'influences à Paris. Il obtint en 1638 du roi Louis XIII un partage que l'on peut bien qualifier de « stupide », puisqu'en mettant la résidence de chacun des deux rivaux dans le territoire de l'autre, ce partage rendait inévitables frictions et disputes. Aulnay reçut pour sa part toute la côte nord de la baie Française depuis l'isthme de Chignectou jusqu'à l'embouchure de la rivière Kennebec, dans le Maine actuel ; mais défense lui était faite d'approcher du fort Latour, à l'embouchure de la Saint-Jean. Latour devint propriétaire de toute la côte sud de la même baie, y compris son ancien domaine de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable ; mais il se vit interdire à son tour l'accès de Port-Royal et de la Hève, qui relevaient d'Aulnay.

Pareille situation ne pouvait manquer de produire à brève échéance des fruits désastreux. Dès 1640, s'élevèrent entre les deux seigneurs acadiens, au sujet de leurs limites territoriales, des démêlés qui dégénérèrent vite en lutte à main armée. Et cela, à la grande joie des Bostonnais, tout heureux de croquer les marrons en regardant s'entretuer des Français détestés.

Les échos de la querelle eurent bientôt franchi l'océan. Le 13 février 1641, au lendemain d'une sournoise attaque du côté de Port-Royal, Latour reçut de Richelieu l'ordre de comparaître en France pour y rendre compte de sa conduite. Le 24 du même mois, sa lieutenance en Acadie fut révoquée, et d'Aulnay fut muni d'une lettre de cachet contre sa personne. Une année d'attente s'écoula, dont profita Latour pour solliciter l'aide du gouverneur bostonnais Winthrop (par l'entremise de son bon ami le huguenot Rochet). Le 21 février 1642, un arrêt du Conseil royal prononça de nouveau l'arrestation de Charles Latour et de son agent huguenot à la Rochelle, l'intrigant Desjardins. C'est sous le coup de cette menace que le seigneur de Saint-Jean se rendit lui-même à Boston, au mois de juin 1643, pour y demander l'assistance de John Winthrop, cependant que les huguenots rochelais lui expédiaient un navire armé, le *Saint-Clément*, avec 140 hommes. Bientôt pressé par l'attaque de quatre navires de guerre bostonnais joints à ces Rochelois, Aulnay se défendit vaillamment et resta maître de son fort, malgré la perte d'une dizaine d'hommes et d'une pinasse chargée de pelleteries. Le 6 mars 1644, un nouvel arrêt du Conseil d'Etat condamna Latour à quitter l'Acadie dans un délai de trois mois, et il fut enjoint à Aulnay de « faire exécuter cet arrêt par toutes voies ». Latour quitta en effet l'Acadie le 15 juillet 1644, mais pour aller solliciter, vainement d'ailleurs, l'intervention du gouverneur anglais Endicott, de Salem, qui craignait d'entrer en lutte avec Aulnay. Latour réussit mieux auprès de ses amis de Boston : Gibbons, Maverick, Hawkins, qui ravitaillèrent son fort Saint-Jean au mois de septembre par le vaisseau *Mountjoy*. Enfin, après cinq années de luttes épuisantes, la fin se produisit le 17 avril 1645. Ce jour-là, lundi de Pâques, le fort Latour fut pris d'assaut par Aulnay, malgré la vive résistance de Madame Latour commandant en l'absence de son mari à Boston. Aulnay, dont le caractère s'était sans doute aigri à ce conflit, permit à ses gens des représailles qui peuvent sembler inhumaines. Les plus séditeux des assiégés furent pendus comme traîtres et rebelles, et Madame Latour dut assister

à leur supplice la corde au cou. De fatigue et de dépit, quoique traitée ensuite avec égard, elle mourut au bout de trois semaines, après avoir abjuré publiquement le protestantisme (3). Quant à Latour, ne rêvant que revanche, il recommença sa vie aventureuse du côté de Terre-Neuve où régnait alors sir David Kirke, puis à Québec où on le retrouve, à partir du 8 août 1646, installé au château Saint-Louis par le gouverneur Montmagny et traité en grand personnage par le monde officiel, fonctionnaires et clergé (4).

Au milieu de tant de soucis et de querelles, Aulnay réussit pourtant, à force de courage et de ténacité, à faire œuvre durable de colonisateur, à Port-Royal. En 1642 et en 1643, à l'époque où mouraient, à cinq mois d'intervalle, les deux rénovateurs de l'Acadie française, Richelieu et Louis XIII, à l'époque aussi où naissait Montréal, il alla chercher, dans sa Touraine et les régions limitrophes, la vingtaine de familles qui, avec la dizaine de ménages déjà amenés par Razilly, constituent la souche profonde de la race acadienne. Ce furent les Boudrot, Doucet, Bourgeois, Hébert, Blanchard, Dupuis, Savoie, Daigle, Terriault, Cyr,

3 Un livre de Maurice Soulié: *Le roman d'une Parisienne au Canada* (Paris, 1927), prête à Madame Latour (Marie Jacquelin, née au Mans, venue en Acadie en 1640), des aventures postérieures à l'année 1645, autrement dit des aventures *post-mortem*. — Les trois Récollets hébergés par Charles Latour, depuis treize ans, quittèrent avec fracas le fort Saint-Jean le 28 janvier 1645, trois mois avant sa prise; ils furent recueillis par Aulnay et les Capucins de Port-Royal.

4 A qui désire connaître le jugement de quelque historien anglais sur le rôle si diversement apprécié de Charles Latour et de sa femme, en Acadie, nous recommandons une étude de Gilbert Bent: *The Latours in Massachusetts Bay*, au volume quatrième (année 1904) de la revue *Acadiensis* (pages 12-35). Il est intéressant d'y noter que Madame Latour, revenant de France par Boston en 1644, eut comme compagnon de traversée Roger Williams, législateur du Rhode Island et fondateur, en 1636, de la ville de Providence. Prédicant de la liberté de conscience et, à ce titre, éloigné de Boston par les puritains, Williams voulut faire de sa ville « un asile providentiel ouvert aux personnes persécutées à cause de leur foi ».

Poirier, Saulnier, Richard, Leblanc, Thibaudeau, Girouard, Comeau, Cormier, Robichaud, Morin, Brault, Béliveau, Forêt, Babin, Bourg, Granger (d'ascendance anglaise), qui vinrent, entre 1640 et 1650, confier leurs destinées à la terre acadienne et à la sollicitude du gouverneur de Port-Royal (5).

Chaque famille acadienne occupait une ferme de cent arpents chargée d'une rente foncière et perpétuelle d'un sou par arpent, plus une redevance variable, en œufs, poulets et autres menues denrées de ferme. Ce système de féodalité mitigée exigeait peu de déboursés de la part des colons, et donnait à l'œuvre un caractère de solidarité, de *vie de famille* qui explique en partie le profond attachement des Acadiens à leur glèbe, à leur clocher, à leurs prêtres, même sous la dure contrainte d'un régime étranger.

Quelques-uns de ces colons, en particulier les artisans de village: menuisiers, forgerons, tailleurs, s'étaient groupés autour du rustique manoir de Port-Royal. Mais le plus grand nombre s'éloignaient déjà du fort et exploitaient des terres le long de la rivière au Moulin (*Allain's River*). Dès 1645, récoltes et troupeaux promettaient l'abondance à ces pionniers du sol. Aulnay avait fait venir de la Saintonge des sauniers chargés de ravitailler de sel pêcheurs et colons. Ces techniciens, en utilisant les marais salants, rendirent à la colonie un service plus considérable encore: ils élevèrent des digues ou *aboiteaux* (6) et

5 Un « état des travaux exécutés en Acadie par le sieur d'Aulnay », dressé le 15 octobre 1687 par les notables de Port-Royal, signé par le gouverneur Menneval, le curé Petit, le lieutenant général Michel Boudrot, le procureur du roi D'Entremont et les principaux habitants de la place, fut déposé et certifié à Paris le 27 décembre 1688.

6 « On n'arrête pas le cours de la mer aisément; cependant les Acadiens en viennent à bout par de puissantes digues qu'ils appellent des *aboteaux*, et voici comment ils font: Ils plantent cinq ou six rangs de gros arbres tout entiers aux endroits par où la mer entre dans ces marais; et, entre chaque rang, ils couchent d'autres arbres le long les uns sur les autres, et garnissent tous les vides si bien avec de la terre glaise bien battue et gazonnée que l'eau n'y peut plus passer. Ils ajus-

transformèrent en riches prairies des fonds de terrain que recouvraient périodiquement les plus hautes marées du monde (quarante pieds au fond de la baie de Fundy). Les premiers travaux d'endiguement furent exécutés à l'embouchure de la rivière de Port-Royal, quelques milles plus haut que le fort.

Tout en accordant à Port-Royal une attention spéciale, Aulnay visita plus d'une fois le bassin des Mines où devaient, avant longtemps, naître les villages de Grand-Pré, Pisiguid (Windsor) et Cobequid (Truro). Enfin, soucieux de la culture intellectuelle et morale non moins que du bien-être matériel de ses protégés, il aida les Capucins à fonder, à côté de son manoir, une école pour garçons ou « séminaire des Souriquois » ouvert à une trentaine de jeunes Indiens et aux fils des colons. En même temps, la gouvernante de ses huit enfants, Madame de Brice, mère de deux des Capucins de Port-Royal (les Pères Léonard et Pascal), et digne émule de Madame de la Peltrie à Québec, s'occupait de la formation chrétienne des filles, tant sauvagesses que Françaises ⁽⁷⁾.

En l'année 1645, l'horizon acadien s'éclaire d'une radieuse aurore. Grâce à l'énergie de Richelieu et au zèle entreprenant de Razilly, grâce surtout à la clairvoyance et à la ténacité du seigneur Charles d'Aulnay, Port-Royal a pris l'aspect d'une ruche bruissante de vie française, d'où partiront bientôt, vers le bassin des Mines, les joyeux essaims d'une jeunesse souriant à son destin. Mais pour

tent au milieu de ces ouvrages un esseau, de manière qu'il permet, à marée basse, à l'eau des marais de s'écouler par son impulsion, et défend à celle de la mer d'y entrer... La moisson abondante qu'on en retire dès la deuxième année, après que l'eau du ciel a lavé le sol de ces terres, dédommage des frais qu'on a faits.» (*Journal de Diéreville*, II, 3)

7 Cette double fondation avait reçu de Richelieu, comme dotation, la part d'actions que s'était réservée le cardinal-ministre dans la Compagnie de l'Acadie.

quoi le vers nostalgique de Malherbe hantait-il ici notre mémoire :

Tout le plaisir des jours est en leurs matinées...

Fragile comme toute fortune humaine, la rapide prospérité des Acadiens agriculteurs, leur paisible jouissance d'une région favorisée entre toutes, ne tardera pas à stimuler la jalousie d'un voisin ambitieux, du vieux rival bostonnais qui n'a pas effacé de sa carte de l'Amérique du Nord, préparée à Londres en 1621, les deux mots fatidiques : *Nouvelle-Ecosse*.

Dans sa lutte de cinq ans soutenue contre Charles Latour, Aulnay avait bénéficié de l'appui officiel de la Cour de France, même après la mort de Louis XIII et de Richelieu (8). Cinq mois après la prise du fort Saint-Jean, le 28 septembre 1645, la régente Anne d'Autriche lui adressa une lettre élogieuse, louant sa « passion pour la conservation des côtes, forts et habitations de l'Acadie sous l'obéissance du Roi ; pour ranger le sieur de Latour à son devoir et empêcher les mauvais effets des pratiques qu'il tenait avec des étrangers ». La régente lui promettait en même temps son aide ultérieure. En février 1647, des lettres patentes confirmèrent une fois de plus Aulnay dans ses titres de « gouverneur et lieutenant général de tous les pays, territoires, côtes et confins de l'Acadie », région qui devenait pour lui un fief héréditaire relevant directement du Roi. Mais lettres, parchemins et promesses de secours ne satisfaisaient qu'à demi un vainqueur plus épuisé que son rival, un seigneur terrien écrasé de dettes ; les sourires de Louis XIV enfant ne pouvaient, à eux seuls, fonder une colonie durable. Avant tout, il fallait de l'argent. Après dix ans de travaux et de luttes, Aulnay avait engouffré 500,000 livres dans son entreprise acadienne ; toutes ses

8 Durant la minorité de Louis XIV, le surintendant des finances, Nicolas Fouquet, se chargea de la politique coloniale sous la haute tutelle de Mazarin. Les lettres patentes de 1647 confirmant Aulnay dans sa charge de gouverneur en Acadie furent rédigées par Fouquet.

terres de France étaient grevées d'hypothèques. « Quand il est question », dit-il avec quelque amertume, « de nourrir et d'entretenir quatre cents bouches, de maintenir quatre forts (Port-Royal, Saint-Jean, la Hève, Pentagoët), avec canons, vivres et munitions, de fréter trois ou quatre vaisseaux tous les ans pour passer et repasser l'Atlantique, et nombre d'autres petits vaisseaux pour naviguer le long des côtes, c'est une entreprise qui passe la portée d'un gentilhomme particulier ⁽⁹⁾ ».

Abandonné à lui-même par la France qui ne pensait qu'à terminer dans la gloire, par le traité de Westphalie (1648), la guerre de Trente Ans, Aulnay voulut du moins assurer aux siens, de façon définitive, la possession complète du pays désigné par ses lettres patentes de février 1647. C'est la meilleure explication que l'on puisse trouver à l'excès de zèle qui le poussa, au cours de l'été 1647, vers l'établissement de commerce que venait de fonder, sur la grande île Miscou, son ancien compagnon Nicolas Denys. Jaloux de son autorité suprême en Acadie, se souvenant peut-être des marques de sympathie données par Denys à Charles Latour, Aulnay voulut faire ardoise nette en se débarrassant au plus tôt de l'ami de son ancien rival. « En vertu d'un arrêt du Conseil », le voilà qui va surprendre le paisible seigneur de Miscou, s'empare des vivres et marchandises contenus dans l'habitation et s'adjudge le poste comme partie intégrante de son propre domaine. Lorsque Nicolas Denys — qui semble avoir été absent lors de la brusque arrivée d'Aulnay — lui montre une concession régulière qu'il tient de la Compagnie des Cent-Associés, le gouverneur de Port-Royal promet de verser une indemnité pour les marchandises saisies, pro-

⁹ Dans un mémoire de 1643 intitulé : « *Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait en la Nouvelle-France* », le gouverneur de Port-Royal s'était efforcé d'intéresser à l'Acadie, de façon plus pratique, la cour d'Anne d'Autriche et de Mazarin. C'est par l'intermédiaire de son vieux père René de Menou, domicilié à Paris, au numéro 16 de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'Aulnay se maintenait en relations avec la Cour.

messe qui ne fut jamais remplie, au dire de Denys. En tout cas, force fut à l'infortuné Miscoutin de vider les lieux, d'abandonner le fruit de deux années de labeur.

Un événement tragique vint brusquement changer, en 1650, l'orientation des affaires acadiennes. Comme son prédécesseur Razilly, le sieur d'Aulnay succomba prématurément et de façon un peu mystérieuse. Des Indiens le trouvèrent, au matin du 24 mai, mort de froid et d'épuisement au bord du bassin de Port-Royal, les jambes captives dans la boue gluante, sous son canot renversé. Le père de l'Acadie agricole n'avait vécu que cinquante-quatre ans, dont dix-huit dans sa colonie. Pleuré de tout son petit peuple de Port-Royal, il fut inhumé dans la nef de la chapelle des Capucins, à l'endroit où reposait déjà l'un de ses jeunes enfants. Sa femme et huit enfants lui survivaient en Acadie.

Sans prétendre juger définitivement la carrière d'un homme mêlé à tant de débats et de luttes, nous voulons noter ici, au passage, l'un des derniers faits historiques liés à sa mémoire. Le testament de Charles d'Aulnay, récemment découvert par M. Pierre de Vaissière, conservateur aux Archives Nationales de Paris, lui a inspiré de fort belles pages sur celui qu'il n'hésite pas à appeler « le Saint de l'Acadie ». Cette pièce authentique ne fait d'ailleurs que confirmer le témoignage du Père capucin Ignace, confesseur d'Aulnay, qui nous montre son pénitent « se confessant de deux jours l'un, et parfois tous les jours, assistant à la messe tous les matins et le soir au salut, jeûnant à la mer et sur terre tous les jeûnes de l'Eglise », donnant aussi à ses gens l'exemple de la communion fréquente. D'un autre côté, pour parler avec le Père capucin Candide de Nant ⁽¹⁰⁾, « s'il fallait accepter comme base de jugement les griefs entassés par Latour contre son rival, Aulnay serait tout le contraire d'un saint »... A tout prendre, il reste peut-être vrai que le gouverneur de Port-

10 Cf. *Une Mission capucine en Acadie*, 279.

Royal, qui était en même temps syndic des Capucins, fut un homme de belle intelligence et de grand cœur, généreux et tenace, mais faillible comme tous les humains; son caractère naturellement vif, peut-être même violent, s'adoucit avec les années, surtout avec l'éloignement, en 1645, de son irréconciliable adversaire. Plus que quiconque, Aulnay mérite le beau titre de « père de l'Acadie agricole ». On ne peut nier, ajouterons-nous avec un de ses admirateurs, qu'il ait été « un des types les plus complets du gentilhomme colonisateur du dix-septième siècle... Le commandeur de Razilly et lui furent les véritables organisateurs de cette colonie, et c'est à eux que la famille acadienne doit essentiellement son origine; non seulement ce furent eux qui amenèrent les premiers ménages purement européens qui ont servi de noyau et de prototype à cette société, mais ils importèrent à eux seuls, de 1632 à 1650, deux fois plus de familles constituées (environ quarante) qu'il n'en vint ensuite pendant tout le temps de la domination française, jusqu'en 1710 (11) ».

La subite disparition de Charles d'Aulnay laissait le champ libre aux ambitions renaissantes de ses deux anciens voisins et compétiteurs: Charles Latour et Nicolas Denys. C'est en étudiant la longue carrière de ce dernier que nous suivrons la marche des événements dans l'Acadie conquise pour treize ans, en 1654, par les soldats bostonnais du major Sedgewick, revivifiée par Colbert en 1670, puis reléguée au rang de colonie cendrillon par Louis XIV qui ne rêve que de suprématie française en Europe, sans beaucoup s'inquiéter, dans la seconde partie de son règne, de la *Nouvelle-France* de Richelieu.

11 Rameau, *Une Colonie féodale*, I, 117-118. — Des fouilles pratiquées à Annapolis ont mis à jour, en septembre 1932, les ruines du vieux fort d'Aulnay et de l'église Saint-Jean-Baptiste, ainsi que les ossements d'Aulnay lui-même. Ces fouilles furent dirigées par feu L.-M. Fortier, président de la Société historique d'Annapolis.

BIBLIOGRAPHIE

HUTCHINSON. — *History of the Colony of Massachusetts Bay (1628-1691)*. Boston, 1764.

W. O. RAYMOND. — *Saint John River*. Saint-Jean, 1905.

PÈRE CANDIDE, O.M. CAP. — *Pages glorieuses de l'Epopée canadienne*. Montréal, 1927.

ABBÉ A. COUILLARD-DESPRÉS. — *Charles de Saint-Etienne de La Tour et son temps*. Arthabaska, 1930.

Sur le conflit Aulnay-Latour, voir Archives d'Ottawa, *Colonies*, série C11, volume I.

CHAPITRE SIXIÈME

Nicolas Denys, chef d'industrie en Acadie

Nicolas Denys, personnage peu connu. — Ses origines, sa jeunesse. — Denys compagnon de Razilly à La Hève. — Denys à Miscou en 1645. — Il en est délogé par Aulnay. — Charles Latour rentre en Acadie et Nicolas Denys s'établit au Cap-Breton. — Le fort Saint-Pierre de Canso. — Simon Denys à Sainte-Anne du Cap-Breton. — Leborgne, créancier d'Aulnay, inquiète les Denys au Cap-Breton. — Simon Denys se fixe à Québec. — Il y joue un rôle important. — Nicolas Denys s'établit à Nepisiguit (Bathurst), en 1652. — Topographie de Nepisiguit. — L'habitation de Nicolas Denys. — Rudes procédés de Leborgne vis-à-vis de la famille d'Aulnay. — La veuve d'Aulnay épouse Charles Latour. — Nicolas Denys prisonnier de Leborgne. — Ruine de La Hève par les hommes de Leborgne. — L'Acadie est déchirée par des luttes intestines. — Nicolas Denys va plaider sa cause à Paris. — Commission de 1654 : Nicolas Denys devient seigneur des côtes et îles du golfe Saint-Laurent. — Il établit sa résidence à Saint-Pierre du Cap-Breton. — *L'Acte de Navigation* de Cromwell (1651) et ses répercussions en Amérique. — Conquête de l'Acadie par les Bostonnais (1654). — L'attitude de Charles Latour à Saint-Jean. — Brutalité des Anglais à Port-Royal. — Fin de la mission capucine en Acadie. — Les d'Entremont ne sont pas inquiétés à Pobomcoup. — Nicolas Denys, seul seigneur français au golfe Saint-Laurent. — Brasseur d'affaires plutôt que colonisateur. — On fractionne son domaine. — Les îles de la Madeleine et Saint-Jean données au sieur Doublet. — Faillite de l'entreprise Doublet aux îles de la Madeleine. — Nicolas Denys fonde un établissement à Chedabouctou (Guysborough). — Dispute avec La Giraudière. — Denys retourne à Paris (1667). — Il revient à Saint-Pierre du Cap-Breton ; incendie de cet établissement. — Denys se fixe définitivement à Nepisiguit (1669). — Il y rédige ses *Mémoires*.

Il est un homme qui vécut un demi-siècle en Acadie, entre 1632 et 1688 ; qui fut le premier seigneur des côtes et îles du golfe Saint-Laurent, depuis Gaspé jusqu'à Canso ; qui, non content d'explorer, d'exploiter les eaux du

golfe et les forêts de ses rivages, les décrivit, les analysa avec leurs richesses végétales et minérales, leur faune, leurs indigènes, en deux volumes de première main. Et cet homme remarquable, à la fois découvreur, chef d'industrie, lieutenant général du roi de France en Acadie, maître-pêcheur et publiciste de sa nouvelle patrie, à peine trouvons-nous aujourd'hui son nom inscrit dans l'histoire. Un historien d'hier, en signalant son existence, le confondait même avec un homonyme. Nicolas Denys méritait mieux que cette indifférence. Sans prétendre épuiser la matière de sa longue vie et de ses multiples aventures, les pages qui suivent ont pour but de faire connaître davantage, en même temps que sa carrière, l'industrie acadienne du dix-septième siècle dont il fut le premier promoteur et publiciste.

Comme Razilly et Aulnay, ses compagnons d'arrivée en Acadie, Nicolas Denys était un Tourangeau, né dans la ville même de Tours (paroisse Saint-Vincent), en 1698. On lui donne généralement comme trisaïeul le navigateur honfleurais Jean Denys, qui explora avant Jacques Cartier le golfe Saint-Laurent et qui nous a laissé une carte de Terre-Neuve et de son *Grand Banc des Moluques*, datée de 1506. Le père de Nicolas Denys s'appelait Jacques. Seigneur de la Thibaudière et capitaine de la garde royale, Jacques Denys avait épousé Marie Cosnier qui lui donna cinq fils.

Rien ne nous est connu des trente premières années de Nicolas Denys. Fut-il du nombre de ces apprentis-pêcheurs partis en mer dès l'âge de quinze ans, matelots en herbe dont il nous a décrit avec un savoureux réalisme la vie aventureuse, les joies, les souffrances? Quitta-t-il de bonne heure les rives tranquilles de la Loire et le ciel léger de sa Touraine pour aller, lui aussi, à côté des Basques, des Bretons et Rochelois, jeter sa ligne sous le brouillard du Grand Banc de Terre-Neuve, tirer ses quatre ou cinq cents morues par jour, puis rentrer en France avec les vents d'automne, riche de quelques pièces d'or, mais surtout de muscles d'acier, et d'espoirs, de secrètes ambitions taillées

à la mesure des vastes domaines entrevus à l'horizon américain? — La culture assez rudimentaire que nous révèlent les deux ouvrages de Nicolas Denys, et surtout sa propre affirmation, permettent cette conjecture. « Si j'avais autant employé de temps à l'étude que j'ai fait à m'instruire et rechercher les moyens de suivre la morue, je vous aurais donné plus de satisfaction en tout ce récit », écrivit-il un jour, à la façon du chanteur populaire d'autrefois qui tirait sa révérence en murmurant: « Excusez-la... »

C'est à l'âge de trente-quatre ans, et déjà expert en l'art de la grande pêche, que Nicolas Denys apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'Acadie, sous le patronage du chevalier de Razilly. Le château des Razilly, sis près de Chinon, à trente milles de Tours, dut être fréquenté par les Denys, dans un temps où les catholiques se recherchaient pour présenter à l'adversaire huguenot un front uni. Peut-être quelque lien de parenté existait-il aussi entre les deux familles? Quoi qu'il en soit, Nicolas Denys figurait à côté de Charles d'Aulnay, comme lieutenant d'Isaac de Razilly sur la frégate royale *l'Espérance-en-Dieu* qui, le 4 juillet 1632, au chant d'un cantique à « madame sainte Anne », se détacha du port breton d'Auray pour cingler vers l'Amérique.

Le va-et-vient de Nicolas Denys sur les côtes acadiennes, entre 1632 et 1650, nous est déjà connu. D'abord établi sur le site du village moderne de Riverport (en face du fort de Razilly bâti sur la rive droite de la rivière la Hève), exploitant en même temps une pêche sédentaire au Port-Rossignol (Liverpool), le créateur d'industries ne peut s'entendre, en 1635, avec son compagnon Aulnay devenu gouverneur du pays, et s'éloigne vers le nord. La France le revoit bientôt. Il figure, le 10 mai 1637, dans un acte de baptême à Saint-Barthélemy de la Rochelle. Le 1er octobre de la même année, à l'âge de 39 ans, il épouse, à Sainte-Marguerite de la Rochelle, Marguerite Lafitte, fille de « feu honorable homme » Pierre de Lafitte et de demoiselle Béatrix Cabesse. Puis s'écoulent huit années heureuses, ou du moins sans histoire. Ce n'est qu'en 1645

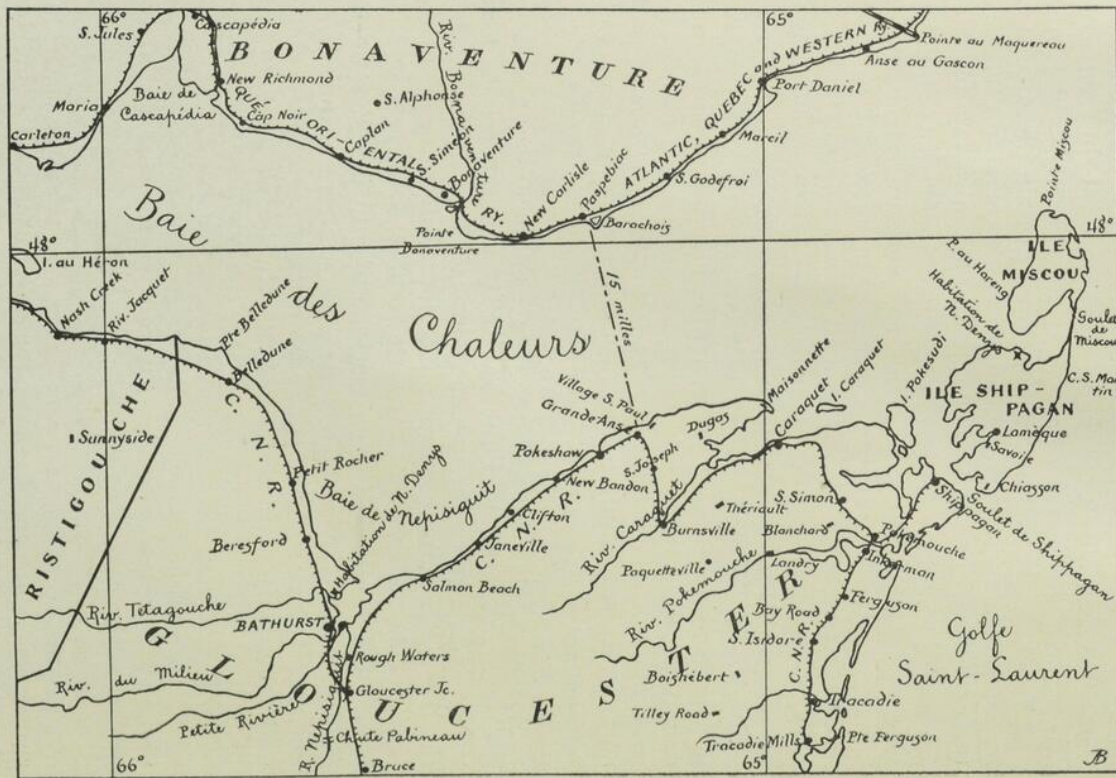
qu'on retrouve Nicolas Denys en train de se fixer dans un pays neuf, que nous nous arrêterons à examiner avec lui.

A l'entrée de la baie des Chaleurs, cette petite Méditerranée canadienne aux souples contours, deux îles prolongent à fleur d'eau l'ocre des côtes nord-est du Nouveau-Brunswick : les îles Shippagan et Miscou ⁽¹⁾. Du temps des Français, le première s'appelait « grande île Miscou », le seconde était la « petite île Miscou ». Entre ces deux terres s'étend un havre d'une dizaine de milles de circuit, protégé du côté du golfe Saint-Laurent par deux longues battures de sable qui n'y laissent comme entrée qu'un étroit goulet de deux cents verges ; ce havre débouche à l'ouest, passé la pointe Harper, dans la baie des Chaleurs. En face de la dite pointe Harper, c'est-à-dire à l'extrémité nord-ouest de l'île Shippagan, en un site choisi, on distingue encore aujourd'hui un affaissement du sol que les hautes marées enlissent un peu plus chaque année, et qui devait jadis se trouver à quelque distance des eaux. Ce sont les derniers vestiges de l'habitation qu'y construisit en 1645, sans la moindre crainte du *Gougou*, mais en réaliste commerçant et chef d'industrie, Nicolas Denys ⁽²⁾.

Ainsi établi aux confins des terres acadienne et laurentienne, possesseur d'une habitation commode qu'entouraient d'agréables jardins, appliqué à la culture de ses terres et s'occupant aussi, sans doute, de l'organisation d'une pêche sédentaire — avec le riche *banc des Orphelins* à cinquante milles de son poste, du côté des îles de la Madeleine — Nicolas Denys, déjà parvenu à quarante-sept ans, avait donc enfin trouvé l'*isola doma*, le calme refuge qu'il cherchait pour ses années de vieillesse ? A côté des

¹ Ce nom de *Miscou*, que l'on trouve déjà sous la plume de Champlain, serait la corruption d'un mot micmac signifiant « terre marécageuse ».

² D'après Champlain, la grande île Miscou était jadis le repaire d'un monstre malfaisant appelé *Gougou* par les Micmacs qui le craignaient beaucoup ; ce monstre avait l'apparence d'une femme, il brisait et engloutissait canots et équipages.



bons pères Jésuites qui avaient fondé, dès 1635, la mission Saint-Charles de Miscou, il pouvait, en toute sérénité d'âme, envisager l'avenir? ... Non, il n'était qu'au début de ses pérégrinations forcées. « Marche! marche! » Tel devait être, pour l'avenir plus encore que dans le passé, l'ordre impérieux de son destin, d'abord exprimé par le geste inattendu de son ancien compagnon d'arrivée et collaborateur à la Hève. Nous avons vu, en effet, Charles d'Aulnay piquer une pointe du côté de Miscou, en 1647, et forcer le paisible seigneur du lieu à plier bagage encore une fois, à perdre le fruit de deux années de travail. Pendant les trois années suivantes, jusqu'en 1650, Nicolas Denys se tient coi. Il est possible qu'il se soit alors arrêté à Miramichi, aux environs de la ville actuelle de Chatham : une carte de 1658 lui assigne un poste de pêche à cet endroit.

La soudaine disparition du gouverneur Aulnay, au mois de mai 1650, changea complètement la face des affaires acadiennes. Charles Latour, le vaincu de Saint-Jean, ne fut pas lent à quitter Québec et les agréments du château Saint-Louis pour tenter de refaire sa fortune en Acadie. Et d'abord il se rendit en France, où la protection de la Compagnie de la Nouvelle-France lui valut, avec une facilité surprenante, le pardon des erreurs passées, l'oubli des condamnations successives dont il avait été frappé à l'heure de ses luttes contre Aulnay. Bien plus : il obtint, le 27 février 1651, des lettres patentes signées de la main du jeune Louis XIV, le confirmant gouverneur de l'Acadie à la place de son vainqueur disparu. Muni de ce précieux document, accompagné de quelques engagés volontaires à la tête desquels figurait le soldat normand Philippe Mius d'Entremont, Charles Latour revint triomphant dans son ancien domaine. Malgré un premier mouvement de résistance de la part de la veuve d'Aulnay, il s'installa en maître au fort Saint-Jean, le 23 septembre 1651.

Cette rentrée en scène de son ami ouvrit aux yeux de Nicolas Denys, déjà quinquagénaire, de riantes perspec-

tives d'avenir. Sans tarder, il quitte lui aussi son gîte temporaire, — peut-être Miramichi; poussant au sud avec son frère Simon qu'il vient d'appeler de France ⁽³⁾, il aborde sur la côte méridionale de l'île du Cap-Breton, en face de l'île Madame (autrefois île Sainte-Marie), pendant que Simon Denys s'arrête à la côte nord-est de l'île du Cap-Breton et se fixe au rivage de la baie Sainte-Anne. Simultanément, en 1650, se fondent les deux établissements de Saint-Pierre et de Sainte-Anne du Cap-Breton.

Le fort Saint-Pierre de Nicolas Denys se dressait face au mont Granville, à l'entrée actuelle (côté ouest) du canal Saint-Pierre qui joint l'Atlantique au lac Bras d'Or et fait de la partie orientale de l'île du Cap-Breton un îlot détaché, surtout connu par ses villes de Sydney, Glace Bay, Louisbourg. A défaut du canal moderne, l'entrepreneur pionnier ouvrit un chemin de huit cents pas pour transporter, à force de bras, les chaloupes d'une mer à l'autre, évitant ainsi un long circuit. Il fit son défrichement sur les flancs de la montagne, où croissaient de beaux pins qui cédèrent bientôt la place à quatre-vingts arpents de terre ensemencés. « Du côté du *Labrador* (sic), les terres diminuent en fertilité », observe-t-il, mais les montagnes recèlent quantité de plâtre, et les huîtres abondent dans les anses du rivage ⁽⁴⁾.

L'habitation de Sainte-Anne du Cap-Breton fut érigée par Simon Denys tout à côté du fortin qu'avait construit

³ Les enfants de Simon Denys furent baptisés en France jusqu'en 1649. Sa fille Marguerite naquit à Sainte-Anne du Cap-Breton en 1651. Simon Denys avait d'abord épousé Jeanne Dubreuil, sa paroissienne de Saint-Vincent de Tours, en 1629. Veuf, il convola en 1643 avec veuve Françoise du Tertre qui l'accompagna en Amérique vers 1650 et mourut à Québec en 1670 (une dizaine d'années avant son mari), après avoir élevé une nombreuse famille.

⁴ Denys, *Description*, 148-151. — En 1714, au moment où la France privée de l'Acadie péninsulaire s'agrippait encore à l'île du Cap-Breton, le poste de Saint-Pierre fut rebaptisé *Port-Toulouse* en l'honneur du président du Conseil de la Marine, le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan.

le capitaine Daniel en 1629, après sa rapide victoire sur le commandant anglais en Acadie, James Stewart Ochiltree: fortin où les Jésuites Vimont et Vieux-Pont avaient immédiatement ouvert la mission Sainte-Anne. Ce site choisi, du côté sud de la baie Sainte-Anne, en face du *Grand Chibou* ou pointe de sable, domine l'étroite entrée (une centaine de pieds) du beau havre de Sainte-Anne. C'est là que devaient se dresser, après la conquête anglaise de 1710, les murs du fort Dauphin, dernier rempart, avec Louisbourg, du drapeau français dans l'ancienne île Royale. Nicolas Denys connaissait bien l'endroit où se fixait son frère, probablement sur son avis. « Le havre, dit-il, peut contenir mille vaisseaux. Le bassin est entouré de montagnes de roche fort hautes. Les navires peuvent mettre le beaupré en terre à la droite en entrant, c'est-à-dire se mettre sans danger si près de terre que le mât de beaupré y puisse toucher, la roche étant escarpée... Au bout du havre, il y a une montagne de roche blanche comme lait, qui est aussi dure que le marbre ⁽⁵⁾. »

Nos deux Tourangeaux, en s'établissant dans une région occupée, la veille, par le pointilleux gouverneur de Port-Royal, bravaient la fortune. Ils comptaient sans la brutale intervention d'un nouveau rival uniquement préoccupé de ses profits personnels.

Pour pousser à fond son projet de colonisation en Acadie, le sieur d'Aulnay avait dû contracter de lourds emprunts. Son principal bailleur de fonds avait été un riche marchand rochelais, nommé Emmanuel Le Borgne, sieur du Coudray. Au lendemain de la mort d'Aulnay, le 9 novembre 1670, cet habile créancier transigea avec l'octogénaire René de Menou, père du défunt et tuteur de ses huit petits-enfants mineurs, fixant la créance à l'énorme

⁵ Denys, *Description*, 156. — Ce sont, en effet, des falaises de gypse qui apparaissent au fond de la baie Sainte-Anne.

total de 260,000 livres ⁽⁶⁾. Déjà, apparemment, un vaisseau de Le Borgne avait atteint les côtes acadiennes, puisqu'un arrêt du Conseil privé du 12 février 1655, rendu en faveur de Nicolas Denys contre Le Borgne, mentionne une prise effectuée aux forts Saint-Pierre et Sainte-Anne du Cap-Breton dès 1650. Mais ce fut surtout l'année suivante que les choses s'envenimèrent. « Messieurs Denys », porte le *Journal des Jésuites* pour le 12 octobre 1651, « furent faits prisonniers par Madame d'Aulnay et envoyés à Québec sur une frégate. » Madame d'Aulnay et le subrogé-tuteur de ses enfants, Germain Doucet dit La Verdure, commandant du fort de Port-Royal, n'y furent en réalité pour rien. A défaut de détails plus précis, on peut facilement présumer que l'attaque vint une seconde fois, plus brusque et plus décisive, de la part de l'officier délégué par Le Borgne, d'autant que l'arrêt du Conseil de 1655 laisse entendre cette saisie des deux forts.

Ce fut le fin de la « grande aventure » pour le plus jeune des deux frères, Simon Denys, qui se fixa à Québec avec sa famille. Il obtint des Jésuites, le 10 août 1652, la concession d'un fief de sept arpents de front sur le fleuve par vingt-quatre de profondeur, à même la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges ⁽⁷⁾, « à charge de s'y établir dans la présente année 1652 et de donner, le jour de Saint-Etienne, la somme de 25 sols pour chaque arpent de front, deux chapons vifs. Et les pères ont ajouté toute la profondeur des quatre lieues sur deux arpents, moyennant

6 La livre tournois, originaire de Tours, valait vingt sous, et la livre paris, frappée à Paris, valait vingt-cinq sous tournois. La première était à peu près l'équivalent d'un franc d'avant-guerre.

7 Le 10 mars 1626, le duc de Ventadour avait concédé aux Jésuites, ses protégés, toutes les terres contenues entre la rivière Beauport et le ruisseau Saint-Michel, formant une superficie d'une lieue de front sur quatre de profondeur. Ce don était « irrévocable, perpétuel, et ne renfermait aucune charge ». (Archives de Québec, *Inv. des Concessions*, I, 17.)

une courone de fleurs par an, pour être posée sur le Saint Sacrement le jour de la fête » (8).

Bientôt nommé au poste de receveur général pour la compagnie de la Nouvelle-France, Simon Denys (souvent désigné dans l'histoire sous le nom de « sieur de la Trinité ») compta, dès avant 1660, parmi les personnages en vue de Québec. Sa fille Barbe, baptisée le 14 juin 1652, eut pour parrain le gouverneur Lauzon et Mlle d'Ailleboust pour marraine (9). Appelé au Conseil Souverain par M. de Mézy le 24 septembre 1664, Simon Denys resta en fonctions, durant cette période de vifs démêlés entre l'évêque et le gouverneur, jusqu'au 6 décembre 1666. Deux de ses fils firent également partie du Conseil Souverain : Charles Denys de Vitré et Paul Denys de Saint-Simon. Anobli, avec sa descendance, en 1668 (10), Simon Denys

8 Les archives du Séminaire de Québec, que nous avons eu l'avantage de consulter (grâce à la bienveillance de M. l'abbé N. Morissette), conservent cet acte de concession de l'arrière-fief de la Trinité et fournissent, sur Simon Denys et sa nombreuse famille, d'autres renseignements qu'il serait intéressant d'étudier : l'achat par Pierre, son fils aîné, du terrain de la « brasserie de Québec », en 1655 ; une fondation par Simon Denys en faveur de la paroisse de Québec, en 1657 ; la vente de son moulin du Mont-Carmel à Dupont, etc. — Ce moulin, c'est aujourd'hui, au fond de l'impasse du Mont-Carmel et contigu au terrain de la citadelle (dans l'enclos possédé par M. Arthur Amos), le « Cavalier du Moulin », relique bien connue de la défense de Frontenac contre Phipps, en 1690.

9 Après avoir été la seconde femme d'Antoine Pecaudy, premier seigneur de Contrecoeur, Barbe Denys épousa Louis de Gannes de Falaise, en 1691. Elle mourut trois ans après, et son nom s'est attaché à la seigneurie de Saint-Denis-sur-Richelieu que Louis de Gannes obtint en 1694, deux ans avant de passer en Acadie où il prolongea sa carrière de capitaine de garnison jusqu'à la prise de Port-Royal, en 1710, acceptant alors le même poste sur l'île du Cap-Breton.

10 Les lettres de noblesse de Simon Denys figurent aux archives de Québec : *Lettres de noblesse*, I, 89. — Simon Denys dut mourir entre le 6 novembre 1679, date où Frontenac le recommande aux libéralités du roi (Arch. de Québec, 1926-1927, p. 111), et le 13 mars 1680, date où l'acte d'enregistrement de ses lettres de noblesse parle du « défunt Simon Denys. »

perdit, deux ans après, sa seconde femme Françoise du Tertre; elle fut inhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu, « dans la sapinière proche le moulin des Révérends Pères Jésuites », terrain dont le généreux couple avait gratifié l'Hôtel-Dieu. Leur fils aîné, Pierre, devint en 1672 premier seigneur concessionnaire de Percé en Gaspésie, où il résida quelques années ainsi que son fils récollet, le Père Joseph Denis.

Moins favorisé que son frère, Nicolas Denys ne trouva pas, dans sa capture de 1651 par les hommes de Le Borgne, l'occasion d'une fortune inattendue. Le Tourangeau errant, que toute l'Acadie connaissait sous le sobriquet de *la Grande Barbe*, n'avait pas encore complété le cycle de ses pérégrinations. Le *Journal des Jésuites* pour le 4 mai 1652 nous apprend qu'en ce jour il quitta Québec, sur l'invitation de Charles Latour; prêt à recommencer sa carrière, muni d'une commission régulière octroyée par la compagnie de la Nouvelle-France, il s'établit de nouveau « vers Miscou ». La suite des événements démontre que ce ne fut pas sur son ancienne île Miscou qu'il s'établit alors, mais au fond de la baie de Nepisiguit, c'est-à-dire en plein centre de la rive sud de la baie des Chaleurs, là où grandit aujourd'hui la jolie ville de Bathurst. Sans le soupçonner peut-être, Nicolas Denys touchait au sol destiné à recevoir un jour ses vieux os fatigués, après lui avoir procuré le répit nécessaire à la rédaction de deux livres de descriptions et de mémoires.

Nepisiguit, mot d'origine micmaque, signifie *eaux bouillonnantes*. La rivière Nepisiguit, sinueuse et agitée, a ses sources, à l'ouest, tout près de celles de la rivière Tobique, affluent de la Saint-Jean, et elle avoisine, au sud, la rivière Miramichi. Un court portage entre les deux rivières permettait aux Indiens et aux coureurs de bois de passer rapidement de la baie des Chaleurs à la baie de Miramichi, évitant le long détour par Miscou. D'autre part, le portage de la rivière Tobique leur ouvrait, à l'ouest, la route de la rivière et du fort Saint-Jean. Les Récollets furent les premiers missionnaires de cette région magni-

fièrement boisée, aux chasses abondantes. Dès 1620, ils commencèrent une mission chez les Indiens de Nepisiguit, d'où ils rayonnaient vers Ristigouche à l'ouest, vers les pêcheurs de Miscou et de Percé à l'est. C'est en se rendant de Nepisiguit à la rivière Saint-Jean que périt de froid et de fatigue, en 1623, le Père Sébastien, premier Franciscain mort au service des âmes dans l'Acadie française (11).

La baie de Nepisiguit, simple élargissement de la baie des Chaleurs, a la forme d'un triangle posé sur sa pointe; cette pointe ou havre de Bathurst dut attirer Nicolas Denys par la ressemblance qu'il lui découvrait avec les autres havres acadiens de la Hève, Saint-Pierre, Sainte-Anne et Miscou. Les eaux de quatre rivières s'y confondent, dont la plus considérable, après la Nepisiguit, est la rivière Tête-à-Gauche, du côté ouest. C'est à l'embouchure de ce cours d'eau, sur sa rive gauche, à l'extrémité de l'ancienne pointe au Père (devenue depuis la pointe Ferguson), que Denys fixa sa nouvelle résidence, en 1652. C'est là qu'en 1671 il écrira sa *Description*. « Ma maison, dit-il, y est flanquée de quatre bastions avec une palissade dont les pieux sont de dix-huit pieds de haut, avec six pièces de canon en batteries. Les terres n'y sont pas des meilleures: il y a des roches en quelques endroits. J'y ai un grand jardin dont la terre est bonne pour les légumes qui y viennent à merveille. J'ai aussi semé des pepins de poires et pommes, qui ont levé et s'y sont bien conservés, quoique ce soit le lieu le plus froid que j'aie, et où il y a plus de neige. Les pois et le blé y viennent passablement bien, les framboises et les fraises y sont en abondance partout (12). » Dans le vaste bassin que le reflux laisse presque à sec, il se voit « une si grande quantité d'outardes, canards et cravans, que cela n'est pas croyable, et tout

11 La mission malécite de Tobique, fondée en 1870, perpétue la tradition franciscaine dans le Nouveau-Brunswick occidental, sur les rives de la Saint-Jean, entre Andover et Plaster Rock.

12 Denys, *Description*, 211.

cela fait un si grand bruit la nuit que l'on a peine à dormir ». Dans les rivières montent force saumons et esturgeons de six pieds de longueur qui en sortent avec le reflux de la marée, et dans les platins inondés abondent « toutes sortes de coquillages, plies et homards ». Au milieu d'une telle abondance marine, à deux pas de la forêt giboyeuse, la table seigneuriale de Nepisiguit n'avait pas à craindre les jours de disette.

Mais l'heure des festins et du *farniente* n'avait pas encore sonné pour la *Grande Barbe*. De Nepisiguit où il vient de fonder un marché de fourrures qui rappelle, en plus petit, celui de Charles Latour à Saint-Jean, ses rêves ambitieux le portent de nouveau, dès 1652, vers l'île du Cap-Breton. Il veut y relever son fort Saint-Pierre et reprendre possession du petit fort Sainte-Anne construit par son frère Simon. Une fois de plus, il va se heurter à l'opposition de l'implacable Le Borgne.

Pour s'assurer définitivement du paiement de la dette d'Aulnay (260,000 livres), ce créancier — mieux connu sous le nom de Le Borgne de Belle-Isle — décida, un jour, de faire lui-même le voyage d'Acadie. Le 30 août 1652, il paraît à Port-Royal avec son agent Saint-Mas et occupe militairement le fort où sont restés, avec la veuve d'Aulnay et ses huit enfants, la gouvernante (Madame de Brice) et deux Capucins. Le verbe haut, il force Madame d'Aulnay à signer un compte de 205,286 livres recouvrable sur ses biens d'Acadie, les terres de France ayant rapporté la différence de 55, 000 livres. Procédé impitoyable d'un fournisseur qu'Aulnay accusait naguère de majorer ses créances, procédé qui fit dire à la débitrice (d'après un Mémoire de 1688) : « Mes enfants, vous resterez ruinés et pauvres toute votre vie par la fourberie et méchanceté du sieur Le Borgne qui m'a surpris et ravi malicieusement les transactions et papiers qui concernent le peu de bien que j'ai toujours eus en ma vie et dont vous deviez jouir après ma mort. » De tout le vaste domaine d'Aulnay, sa veuve ne conserva que la propriété de deux fermes et deux moulins à Port-Royal. Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs

que dans ces difficultés matérielles l'explication d'un acte assez surprenant : le 28 février 1652, Jeanne Mottin, veuve d'Aulnay, se remaria à l'implacable ennemi de son mari, Charles Latour lui-même, qui l'emmena vivre en châtelaine au fort Saint-Jean où leur naquirent cinq enfants. Les huit orphelins d'Aulnay, tous nés en Acadie, furent bientôt forcés de passer en France pour ne jamais revoir leur pays natal. Les quatre garçons, soldats de Louis XIV, tombèrent l'un après l'autre sur les champs de bataille où le sang français teignit longtemps de pourpre l'auréole du Roi-Soleil. Trois des quatre filles se firent religieuses. Et le fief de Port-Royal, ce beau domaine où Aulnay avait rêvé d'un brillant avenir pour les siens, devint, au lendemain de sa mort, une proie disputée par d'âpres créanciers avant de retomber aux mains des Anglais.

Le Borgne ne s'en tint pas à sa capture du fort et des titres de propriété de Port-Royal. Instruit du retour, sur l'île du Cap-Breton, de Nicolas Denys porteur d'une « Commission des Messieurs de la Compagnie pour la faire habiter », il profita d'une absence du maître à Sainte-Anne pour faire surprendre par soixante hommes le fort Saint-Pierre, au cours de l'été 1653. Avec un frémissement d'indignation, Denys rappelait, une vingtaine d'années plus tard, les péripéties de cette surnoise attaque. Après s'être rendus maîtres du fort, « ils envoyèrent, dit-il, vingt-cinq hommes en embuscade sur le chemin qu'ils savaient que je devais tenir ; ils me prirent, n'ayant avec moi que trois hommes seulement, et sans armes, et m'emmenèrent prisonnier au Port-Royal avec tous mes gens, l'équipage qu'ils avaient pillé, et mon navire et marchandises, dont la perte se montait pour moi à cinquante-trois mille livres, dont je n'ai jamais pu rien retirer... Me menant prisonnier au Port-Royal, nous passâmes à la Hève ; ceux qui me conduisaient avaient ordre de mettre le feu partout, sans épargner même la chapelle, qui fut consommée en trois ou quatre heures avec la forteresse et autres logements, dont la perte se montait à plus de cent mille livres... Je ne fus pas plutôt arrivé au Port-Royal qu'on me mit dans un

cachot, les fers aux pieds, d'où étant élargi quelque temps après, je revins en France pour faire mes plaintes ⁽¹³⁾. »

Désolant spectacle que celui des ruines fumantes de la Hève, poste français incendié par des mains françaises! Que sont devenus les beaux espoirs de Razilly installant, vingt ans plus tôt, ses trois cents Tourangeaux au fond de ce havre choisi? Quel Champlain, quel Maisonneuve va donc paraître enfin pour cimenter les énergies françaises qui s'effritent en vaines disputes au pays acadien? A l'époque où nous sommes parvenus, au beau milieu du dix-septième siècle, que voyons-nous du côté de la Nouvelle-Angleterre? Reconnaissons-le en toute sincérité: l'esprit pratique et prévoyant des colons anglais les pousse à se former en une confédération qui groupe les quatre plantations du Massachusetts, de New Plymouth, du Connecticut et de New Haven, constituant un solide noyau de population d'environ 30,000 habitants, germe fécond de la future confédération américaine. Le Canada lui-même, alors menacé plus que jamais par des hordes barbares, s'unit dans une héroïque défense contre le féroce Iroquois soudoyé par l'ennemi anglais. Mais l'Acadie, à peine peuplée de quelques centaines de colons livrés à leurs seules ressources, retentit de combats fratricides entre Français. C'est un magnifique domaine en friche, c'est un royaume digne du plus beau sort, malheureusement divisé contre lui-même, sans autorité centrale, totalement négligé par la France que désolent les factions politiques et les troubles de la Fronde. Au vrai, les Latour, Le Borgne et Denys ne font que jouer en petit, de ce côté-ci de l'océan, les rôles de première grandeur que tiennent là-bas Mazarin, Turenne et Condé.

A l'heure où, en pleine Fronde, le « bon monsieur » Vincent de Paul s'ingénie à soulager les misères du peuple français par ses fondations des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, Nicolas Denys va donc faire enten-

¹³ Denys, *Description*, 4-6.

dre à Paris la voix d'une autre infortune, la plainte d'un seigneur dépossédé de ses biens. Avec la chaleur d'accent que lui communique une juste cause à défendre, il raconte sa vie toute remplie de généreuses initiatives. Il expose ses vingt années de loyaux services au Nouveau-Monde, ses nombreuses entreprises, la méchanceté de ses persécuteurs, les espoirs de succès qu'il nourrit malgré tout pour l'avenir, moyennant l'aide officielle de la Cour... Ces beaux projets, avouons-le, tiennent malheureusement plus du vigoureux tempérament d'un brasseur d'affaires que des vues larges et désintéressées d'un véritable colonisateur prêt à sacrifier ses ambitions personnelles, s'il le faut, pour le progrès de son œuvre.

Les démarches de Nicolas Denys à Paris, à Rouen, à la Rochelle, aboutirent à un accord signé le 3 décembre 1653 ⁽¹⁴⁾. Moyennant la somme de quinze mille livres payable en trois ans, la Compagnie de la Nouvelle-France, « associée à celle de Miscou », lui accorda un titre de propriété des côtes et îles du golfe Saint-Laurent depuis le cap des Rosiers jusqu'au cap Canso, « à la réserve des mines et minières d'étain qui se trouveront et seront découvertes à dix lieues depuis le dit cap des Rosiers tirant sur Miscou ». A chaque mutation de seigneur, hommage-lige sera rendu à la dite compagnie, à Paris, d'une maille d'or du poids de deux onces. Denys jouira, sur ses terres, du privilège exclusif de la traite des fourrures. En retour, il s'engage à fonder, en six ans, au moins deux habitations de quarante familles chacune, « françaises, catholiques, apostoliques et romaines », ou une seule habitation de quatre-vingts familles. Il s'engage aussi à entretenir un nombre suffisant de bons et vertueux ecclésiastiques « pour faire le service divin, assister les dites familles et vaquer à la conversion des sauvages ».

Voilà, sur le papier, de brillantes promesses d'avenir pour la Gaspésie et les rivages du golfe Saint-Laurent,

¹⁴ Cette concession du 3 décembre 1653 figure aux archives d'Ottawa, *Rapport de 1887*, p. 240.

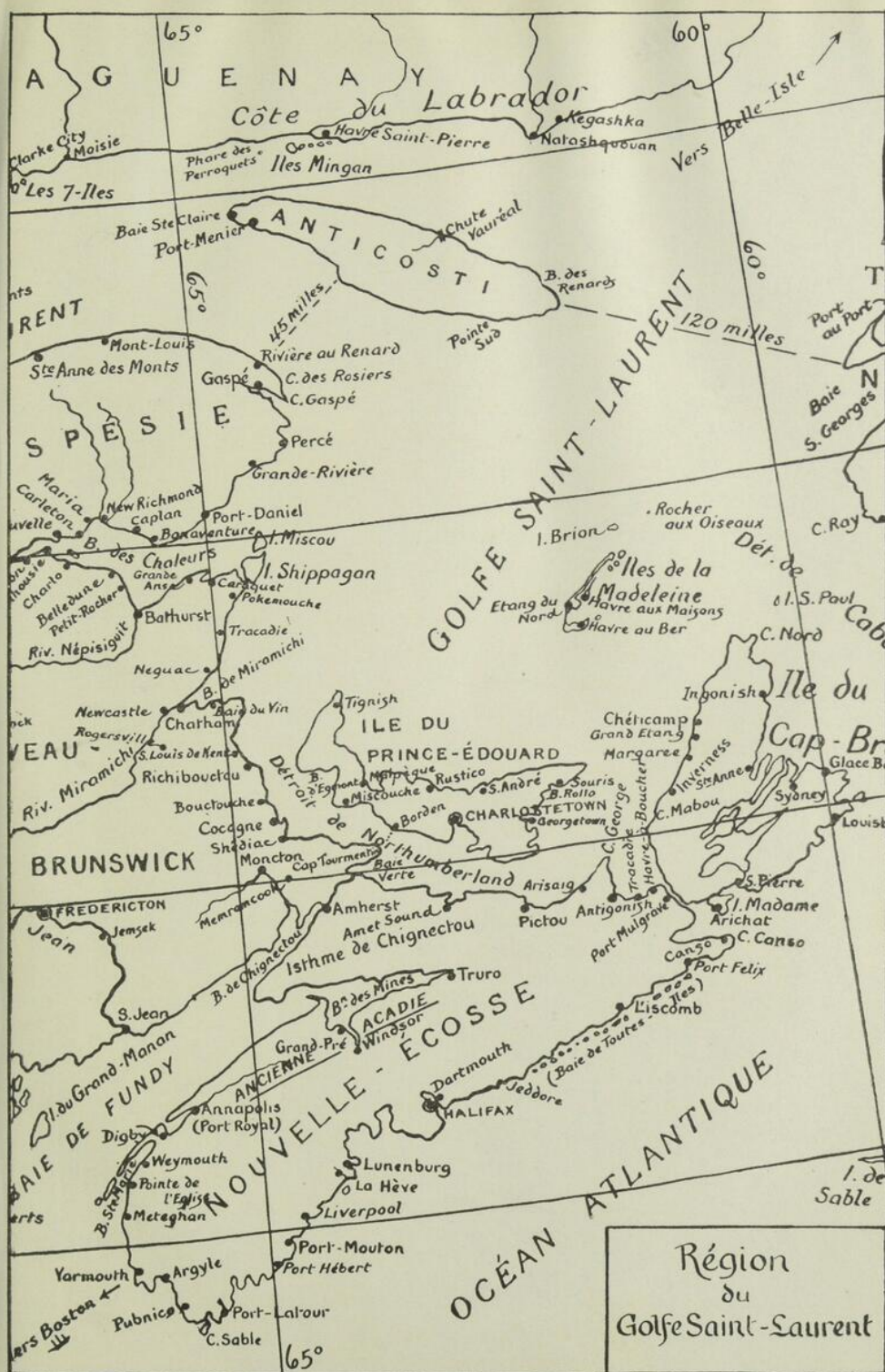
promesses qui s'enrichissent encore, le 30 janvier 1654, d'une sanction royale. Louis XIV, roi de seize ans, assuré du « zèle, soin, industrie, courage, valeur, bonne et sage conduite du dit sieur Denys », le reconnaît comme son lieutenant général et gouverneur en cette partie de la Nouvelle-France, étend même son autorité jusqu'à Terre-Neuve et lui assure le monopole de l'établissement de la pêche sédentaire sur les côtes acadiennes « jusqu'à la Virginie ». Les lettres patentes qu'il lui délivre, scellées « du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte », condamnent le défunt sieur d'Aulnay (les morts ont facilement tort) et exigent qu'il soit fait raison à Denys par la veuve du dit Aulnay et ses héritiers, de toutes les pertes et dommages qu'il a soufferts de la part de l'ancien gouverneur de Port-Royal ⁽¹⁵⁾.

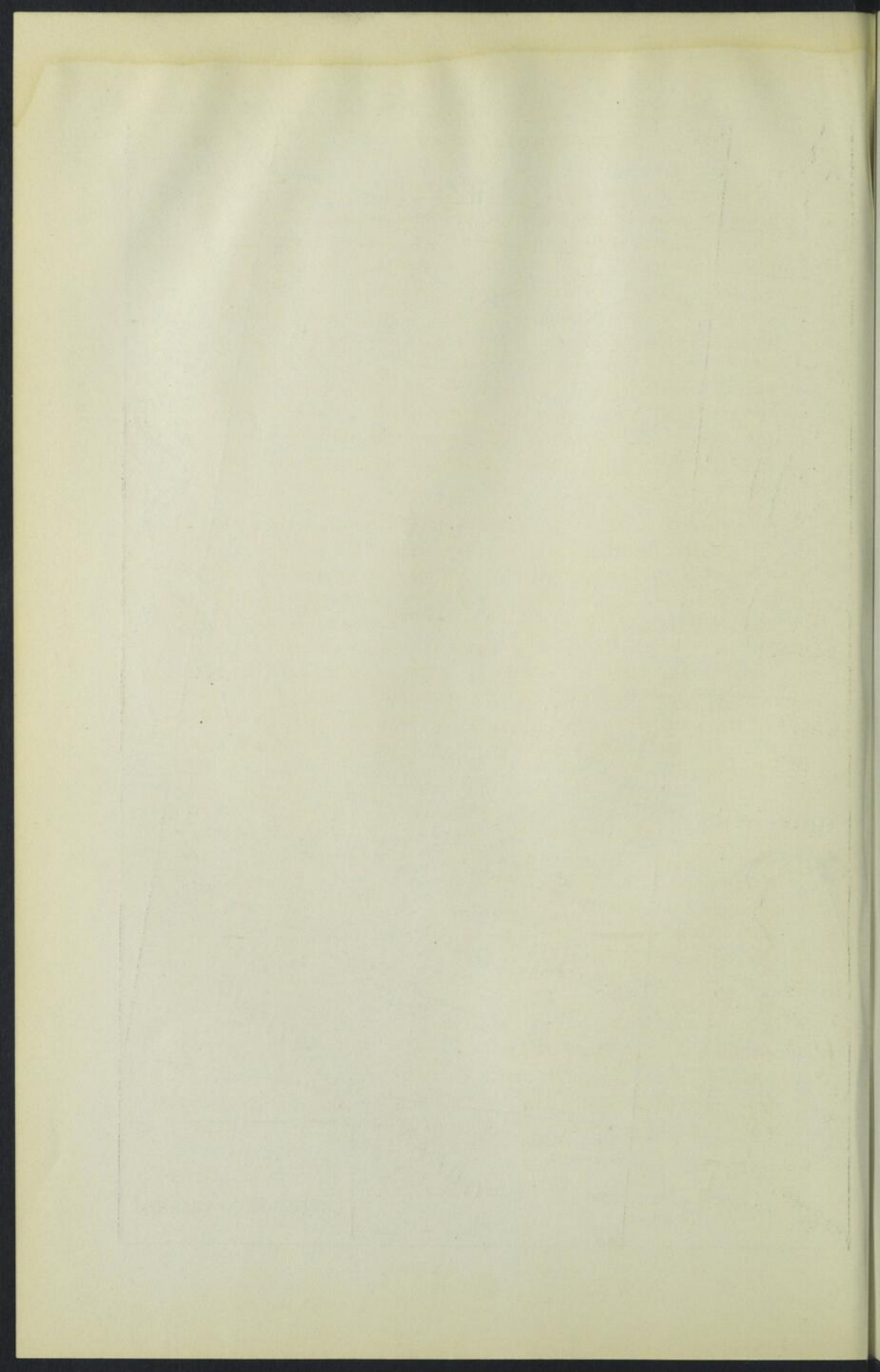
Fort de l'appui de son roi et de la confiance des Cent-Associés, le nouveau lieutenant général, de retour en Acadie au printemps de 1654, se fit livrer son habitation de Saint-Pierre du Cap-Breton qu'occupait, au nom de Le Borgne, un certain Papon, et son domaine de Nepisiguit également exploité par Le Borgne. C'est à Saint-Pierre que Denys élit domicile; c'est là qu'il lui arriva bientôt d'héberger quelque temps les huit orphelins d'Aulnay, que le mariage de leur mère avec Charles Latour forçait de rentrer en France. Après avoir rappelé les « méfaits » d'Aulnay, l'auteur de la *Description* écrira en 1671: « Ses enfants furent bien heureux de trouver un asile chez moi, après avoir été chassés des Anglais: mon établissement ayant servi, non seulement à la subsistance de ma famille, mais à la leur propre, pendant près d'un an dans leur besoin, et à tous ceux qui m'ont persécuté ⁽¹⁶⁾. » Barbe terrible, cœur sur la main!

Quels qu'aient été les prétendus « méfaits » d'Aulnay, il est à remarquer que les quatorze années de son adminis-

15 Les lettres patentes du 30 janvier 1654 sont reproduites aux archives d'Ottawa, coll. Moreau de S. Méry, vol. I F, F. 250.

16 Denys, *Description*, 104.





tration à Port-Royal se passèrent sans qu'une seule expédition de conquête s'organisât contre lui en Nouvelle-Angleterre, où les sentiments gallophobes n'avaient pourtant pas disparu. Mais les Anglais reconnaissaient le fermeté de sa lutte contre Latour aidé en sous-main par des marchands de Boston ; ils savaient qu'Aulnay n'était pas homme à arborer facilement le drapeau blanc, à livrer du premier coup à l'ennemi ses quatre forts de défense et les colons dont il s'était constitué le guide, le vigilant protecteur. Aussi la nouvelle de sa mort fut-elle accueillie sur les côtes du sud comme l'annonce d'événements heureux pour l'ambition anglaise stimulée par de nouveaux appels lancés de Londres.

En 1651, deux ans après le jour sinistre qui éclaira l'exécution de Charles Ier sur l'échafaud de Whitehall, le dictateur anglais Cromwell, pour porter un coup droit à la puissance de ses trois rivales en Amérique : France, Hollande, Espagne, fit voter par le Parlement de Londres le fameux *Acte de Navigation* destiné à assurer à l'Angleterre la suprématie des mers, à monopoliser en sa faveur le commerce d'Amérique en légalisant les actes de piraterie de ses corsaires. Apparemment née sous le signe du sacrifice, l'Acadie devint la première victime coloniale de Cromwell.

Au printemps de 1654, au moment où Nicolas Denys rentrait en Acadie comme gouverneur des côtes du Golfe, une expédition de quatre vaisseaux montés par cinq cents hommes s'organisait au Massachusetts contre les établissements hollandais du voisinage, en particulier contre New Amsterdam (New York). Robert Sedgewick, major des troupes bostonnaises, devait diriger l'attaque. Mais voici qu'arrive la nouvelle d'un traité de paix conclu avec la Hollande, le 5 avril. Que faire de cette expédition toute prête ? On n'eut pas à chercher longtemps un souffredouleur : l'Acadie française était là... D'ailleurs, tout promet aux Bostonnais une conquête facile et fructueuse : pas d'autorité centrale en Acadie, pas de résistance organisée. Et il se trouve là des postes, tel Port-Royal, déjà

SANT-SULPICE

assez florissants pour exciter la convoitise d'un peuple de marchands. Mais l'état de paix existe entre la France et l'Angleterre? — Qu'à cela ne tienne! Les casuistes puritains ont vite tourné la difficulté en démontrant que les établissements français de l'Acadie gênent la pêche et le commerce bostonnais! Or, la morue de bois doré suspendue à la voûte de la Chambre législative de Boston (destinée à survivre sur le blason de l'Etat du Massachusetts) n'est pas un vain symbole: elle signifie que la Nouvelle-Angleterre, sous peine de manquer à sa mission, doit contrôler le commerce de ce poisson, véritable Pactole, et par conséquent se débarrasser sans retard de la concurrence française.

Les quatre navires bostonnais cinglent donc vers le nord. Sedgewick reçoit, sans coup férir, la soumission du vieux fort de Pentagouet où la petite garnison laissée par Aulnay, en 1632, s'était maintenue depuis vingt-deux ans. Le 21 juillet, l'escadre anglaise paraît à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, en vue du fort de Charles Latour. Qu'arrive-t-il ici au juste? La réponse n'est pas facile à formuler. Des historiens antipathiques à Latour l'accusent formellement de trahison, s'appuyant sur un mémoire de William Crowne daté de 1668: « Sedgewick, y est-il dit, somma Sir Charles de se rendre, ce que Sir Charles fit paisiblement, se regardant comme sujet anglais. » Déclaration fort compromettante. Mais les défenseurs de Latour signalent les contradictions du dit mémoire, qui accompagne cette déclaration des lignes suivantes: « Ainsi on lui enleva son pays et lui-même fut conduit prisonnier en Angleterre. » Que conclure? — Sur les mots « son pays », il est opportun de rappeler que des lettres patentes octroyées par Louis XIV, le 27 février 1651, avaient confirmé Charles Latour dans le gouvernement des territoires qui lui avaient été concédés par Louis XIII en 1638, c'est-à-dire les bouches de la Saint-Jean et les côtes méridionales de la baie Française — Port-Royal excepté — jusqu'au cap de Sable. Traître ou vaincu, le gouverneur de Saint-Jean devenait donc, aux mains des Anglais, un précieux

TOP 112-11142

otage à qui, au dire de son fils, on eut la complaisance de laisser « quelques pièces de terre qui lui permirent de subsister jusqu'à la fin de l'année ». Nous verrons plus loin l'attitude prise par Latour à Londres, attitude qui prouve la souplesse de son échine plutôt que la solidité de son patriotisme français (17).

La facile reddition du fort Saint-Jean, avec ses quatre-vingt-dix hommes de garnison, ses dix-neuf canons et ses marchandises d'une valeur de deux millions de livres, laissait à Sedgewick toute liberté d'attaque du côté de Port-Royal, centre de la colonie. Il y arriva le 16 août 1654 et somma les défenseurs de « rendre la Nouvelle-Ecosse, comme partie ancienne du domaine anglais à laquelle les Français n'avaient aucun droit légitime ». Le lieutenant La Verdure, qui commandait en l'absence de Le Borgne, n'avait qu'une garnison d'une centaine d'hommes à opposer aux cinq cents soldats bostonnais. Lui aussi crut sage de capituler sans résistance, livrant à l'ennemi vingt-trois canons, cinquante barils de poudre, d'abondantes provisions et munitions. Mais il obtint pour lui-même et sa garnison les honneurs de la guerre, et pour les colons de Port-Royal la liberté de conscience avec le droit d'opter entre la possession de leurs biens d'Acadie ou le rapatriement. Malgré la perte de leur bétail saisi par les Anglais, ces courageux colons d'Aulnay s'attachèrent à la glèbe enrichie de leurs dix ou quinze années de rude labeur, prévoyant sans doute le retour prochain de la France.

Les Anglais souillèrent leur facile conquête par des actes de brutalité. Le supérieur des Capucins de Port-Royal, le P. Léonard, fut indignement mis à mort et ses

17 Voici comment s'exprime, sur ce sujet, Gilbert Bent: « Latour now made a visit to England — probably in 1655 — where he remained about a year. He obtained some financial support from John Kirke, a merchant of London and one of the brothers of Sir David, and was finally successful in bringing sufficient influence to bear upon Cromwell to maintain his hold upon Acadia. » (*Acadiensis*, IV, 33.)

trois compagnons forcés de retourner en France; avec eux disparaissait d'Acadie la mission capucine établie en 1632. Une clause spéciale de la capitulation de Port-Royal garantissait aux huit enfants d'Aulnay la propriété de leurs biens; ce qui n'empêcha pas qu'ils furent bientôt réduits à implorer l'assistance de Nicolas Denys et à accepter chez lui, à Saint-Pierre du Cap-Breton, le pain de l'aumône, en attendant d'être conduits définitivement en France. Quant aux droits et aux biens du seigneur Le Borgne, ils furent reconnus et respectés par Sedgewick, qui ne voulut rien trancher sans instructions de Londres. La colonie de Port-Royal fut confiée à la direction d'un conseil choisi parmi les habitants, présidé par un syndic nommé Guillaume Trahan. Les Anglais gardèrent comme otages le sieur Jacques Bourgeois, beau-frère du commandant La Verdure, et Alexandre Le Borgne, fils du seigneur de Port-Royal.

Le voyage de Charles Latour à Paris, en 1650, après lui avoir procuré une absolution générale de ses fautes passées et des titres de propriété pour l'avenir, lui avait aussi fourni l'occasion de mener en Acadie, l'année suivante, quelques engagés volontaires qu'il avait installés sur son ancienne seigneurie de Pobomcoup (entre Yarmouth et le cap de Sable), plaçant à leur tête un soldat normand, Philippe Mius d'Entremont. Ce lieutenant que Latour créa « baron », ancêtre d'une nombreuse lignée d'Acadiens de la région de Pubnico ⁽¹⁸⁾, ne fut pas inquiété par les Anglais qui ignoraient peut-être l'existence de ce nouvel établissement acadien; l'escadre bostonnaise passa sans escale de Port-Royal à la Hève. Mais ce dernier poste, à peine relevé de ses ruines fumantes et mollement défendu par les hommes de Le Borgne, devint à son tour

¹⁸ Le nouveau baron mourut en 1700, âgé de 99 ans et quelques mois: « il ne lui manquait pas une dent ». Grâce aux soins de M. Léandre d'Entremont, un monument a été érigé à Pubnico, en 1928, pour rappeler le double souvenir de l'ancêtre Philippe d'Entremont et de son chef, Charles Latour.

une proie facile pour les Anglais. La Hève marqua le terme de leur course conquérante : Sedgewick rentra triomphant à Boston, aux premiers jours de septembre 1654.

Paisible possesseur des côtes du golfe Saint-Laurent avec résidence à Saint-Pierre du Cap-Breton, Nicolas Denys échappa au danger qui le menaçait ⁽¹⁹⁾. En fait, après le retour à Boston de l'escadre anglaise, il se vit maître incontesté de la seule partie de l'Acadie que les Anglais reconnaissaient encore à la France, ainsi que le notent les *Relations* de 1659 : « Les Anglais ayant usurpé toute la côte est, de Canso jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, n'ont laissé aux Français que les côtes du Nord, dont les principaux noms sont Miscou, Rigibouctou et le cap Breton... Monsieur Denys commande le principal établissement que les Français ont en ces régions. »

L'ancien lieutenant de Razilly atteint en ce moment le sommet de la courbe ascendante de sa longue carrière. Encore frais et vigoureux, malgré ses cinquante-six ans et les fatigues de tant de courses par terre et par mer, — sans compter mille déceptions et peines morales —, ami juré de Charles Latour qui règnera bientôt à Saint-Jean au nom de l'Angleterre ⁽²⁰⁾, le seigneur de Saint-Pierre va

¹⁹ Certains historiens peu sympathiques à Nicolas Denys ont flairé ici quelque chose comme une secrète entente conclue entre Denys et les Bostonnais. Cette accusation nous semble mal fondée. Rien dans la carrière du marchand tourangeau ne permet de croire qu'il soigna ses intérêts privés au point de trahir son pays. Aux yeux des Anglais, la Hève était sans doute le dernier poste important de l'Acadie ; les côtes du nord, moins connues, leur semblaient aussi moins désirables. En s'appropriant l'Acadie, en 1713, l'Angleterre laissera facilement à la France, pour quelques années encore, les îles du Cap-Breton et Saint-Jean, avec le Nouveau-Brunswick actuel.

²⁰ Charles Latour, devenu « Sir Charles Saint-Stephen, Lord de La Tour, baronet of New Scotland », coula en paix, à Saint-Jean, ses dernières années de vie. Il y mourut probablement en 1663. Cette année-là, son fidèle commis bostonnais, Josué Scottow, adressa une supplique au gouvernement de Londres en faveur de la veuve Latour et de ses cinq enfants mineurs. (Voir *Acadiensis*, IV, 35.)

connaître quelques années de paix. Entouré de sa femme et de ses deux enfants (Richard et Marie-Marguerite), estimé des Français, admiré par les Indiens qui lui sont tout dévoués, le débonnaire souverain du Canada oriental coule des jours heureux, soit à faire, l'été, son tour de propriétaire entre Canso et Nepisiguit, soit à l'œuvre dans son établissement de Saint-Pierre. La pêche, la culture des terres sur le flanc de la montagne de Saint-Pierre (mont Granville) et à Nepisiguit, l'exploitation des forêts et des gisements de plâtre de Canso, la construction de barques de pêche, la traite avec les Indiens, sont autant de fructueux métiers pour nourrir et enrichir ses gens. Tout entier à l'organisation, à l'expansion de son commerce, l'habile chef d'industrie oublie peut-être que sa commission de 1654 exige une œuvre plus large puisqu'elle lui confie le peuplement, la colonisation régulière de la région du Golfe, cette clé de voûte de l'édifice français au Nouveau-Monde. Il oublie que pour constituer « une habitation de quatre-vingts familles », il ne suffit pas d'une centaine d'engagés célibataires menant l'existence du serviteur absorbé par sa besogne quotidienne, sans souci du lendemain ⁽²¹⁾. Malgré ses solides qualités d'organisateur commercial, peut-être même à cause de sa longue expérience de maître-pêcheur faiblement attiré par le défrichement et la culture du sol, Nicolas Denys n'appartient pas à la classe des Champlain, des Maisonneuve et des Charles d'Aulnay, créateurs et soutiens de la vie agricole en Nouvelle-France. Cette constatation suffirait presque, seule, à expliquer les nouveaux déboires qui vont jalonner de leurs aspérités le second versant de sa carrière en Acadie.

²¹ C'est le lieu de dire, après Gaston Richard : « La colonisation ne peut réussir sans le concours de la femme. » Et Jean Brunhes, qui cite ce mot, ajoute : « Les femmes sont l'élément conservateur et stabilisateur qui fixe au sol nouveau les races déplacées, avec leurs routines d'existence et leurs habitudes ancestrales. » (*La géographie de l'histoire*, p. 240.) La survivance de la langue française et de l'accent acadien en Louisiane appuie particulièrement cette vérité.

Fort de sa commission royale de 1654, Denys obtint, le 15 octobre 1655, un arrêt du Conseil privé qui lavait l'insulte de son arrestation par Le Borgne, qui obligeait même ce dernier à lui faire réparation pour ses prises de 1650 et 1651. L'heure de la justice avait donc sonné pour l'honnête commerçant. Et pendant que Le Borgne disputait aux Anglais sa part d'Acadie du côté de la baie Française, obtenant enfin de la compagnie des Indes Occidentales, le 17 décembre 1667, la concession des terres depuis l'île Verte jusqu'aux Mines, Nicolas Denys goûta huit années de paix et de joyeux labeur, libre de ses mouvements sur toutes les côtes du golfe Saint-Laurent. Mais de nouveaux nuages montaient à son horizon.

Les deux postes de quarante familles que le seigneur du Golfe s'était engagé à fonder en six ans n'existaient pas encore au bout de neuf ans de possession, en 1663. Ce grave manquement à ses obligations, quelles qu'en fussent les excuses, le mettait en mauvaise posture aux yeux de la compagnie de la Nouvelle-France. Deux mois avant de remettre à Louis XIV leur charte, le 19 janvier 1663, les Cent-Associés taillèrent en plein domaine dionysien une nouvelle seigneurie comprenant l'île Saint-Jean et les îles de la Madeleine⁽²²⁾, qu'ils adjugèrent au sieur François Doublet, apothicaire de Honfleur.

Le nouveau venu n'eut pas, évidemment, l'heur de plaire au gouverneur de Saint-Pierre. Les lignes que ce dernier lui consacra plus tard, dans son *Histoire naturelle* ⁽²³⁾, mettent en scène un Normand hâbleur et vantard : « Après cela, dit-il, est venu un nommé Doublet de Nor-

²² Ainsi nommées, peut-être, en l'honneur de Madeleine Fontaine, épouse du nouveau seigneur. François Doublet fut le père du célèbre corsaire Jean Doublet. En reproduisant l'acte de concession du 19 janvier 1663, (*Concessions*, II, 94), M. P.-G. Roy ajoute en note : « Publié dans le *Journal* du corsaire Jean Doublet, de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV, page 283. » Ce *Journal* fut publié en 1884 par Charles Bréard.

²³ Pages 238-239.

mandie, qui croyait être plus habile que tous les autres. Il est vrai qu'à l'entendre parler, il est capable de beaucoup de choses. Il avait entendu parler de la pêche à des pêcheurs du pays. Voilà un homme savant par ouï-dire, il s'imagine être capable d'entendre cette pêche sédentaire. Il va à Rouen, en parle à plusieurs, forme une compagnie pour se venir établir aux îles de la Madeleine, obtient une concession. Avec deux vaisseaux il arrive à l'Île Percée (Percé) et apprend que ces îles n'appartenaient, dont il ne fit pas grand état. Il fut à la Madeleine où il fit son établissement. Me vint trouver à Saint-Pierre avec grand équipage, et me dit qu'il me venait signifier sa concession de la Compagnie... »

Après avoir écouté ses vantardises, Denys lui fit cette sèche réponse : « Je suis bien aise de savoir vos intentions. Je suis à présent hors d'inquiétude, je n'aurai point la peine de vous aller chasser d'une concession que la Compagnie n'a pu vous accorder, puisqu'elle m'en a mis en possession il y a plus de dix ans. Dans trois ans vous en sortirez condamné aux dépens, et vos associés y perdront tout ce qu'ils y mettront. » « Je pris congé de lui. » ajoute le malicieux narrateur, « et le laissai faire. Il partit au bout de deux ans comme je lui avais prédit, sa compagnie s'étant rebutée des pertes où le galant homme l'avait engagée. »

C'est après cet exposé du cas Doublet que Denys place sa tirade connue : « Tout ce qui m'en fâche est que tous ces ignorants-là avec leur babil font tort aux autres, et d'ordinaire on se fie plutôt à ces grands diseurs de rien, qui promettent quatre fois plus qu'ils ne peuvent tenir, et l'emportent sur ceux qui ne voudraient pas tromper. » — Tirade qui s'appuie sur un fonds de vérité universelle et qui pourrait encore s'appliquer à certaines industries, minières ou autres, de notre monde moderne.

Il est naturel que le seigneur de Saint-Pierre, jaloux de son pouvoir absolu dans la région naguère confiée à ses soins, se soit cru lésé par la concession accordée au sieur

Doublet. Ce fractionnement de son domaine semble pourtant justifié par le peu de zèle qu'il affichait pour l'œuvre de colonisation à laquelle il s'était formellement engagé. La stérile aventure de François Doublet aux îles de la Madeleine ⁽²⁴⁾ marque la fin du règne incontesté de Nicolas Denys sur les côtes et îles du golfe Saint-Laurent. Cet ébranlement de son autorité seigneuriale coïncida avec le séisme qui effraya pendant six mois la Nouvelle-France (février-août 1663), sans troubler les habitants de l'Acadie. « Ce fut si peu de chose » là-bas, assure l'auteur de l'*Histoire naturelle*, « qu'à peine s'en aperçut-on. Il n'y eut que trois petites secousses, et sans quelques batteries de cuisine et vaisselle, on ne s'en fût point aperçu. Il y eut quelques sauvages qui le sentirent, cela ne les étonna pas seulement. Il fut terrible à Kebec, où apparemment il commença ⁽²⁵⁾. »

Déjà, à cette date, l'inlassable sexagénaire avait jeté à Chedabouctou (aujourd'hui Guysborough), au fond de l'ancienne baie de Canso, les bases d'un nouvel établissement commercial, à côté d'une *Mission* fondée par les Jésuites en 1661. Là encore, Denys choisit comme site une pointe de terre assez élevée, en face d'une belle grave ou « digue de cailloux de six cents pas de long », à l'entrée d'un havre de tout repos. La terre y était bonne, quoique les deux côtés de la rivière fussent bordés de rochers. On y vit bientôt trente arpents de terre défrichée et ensemencée, deux magasins de soixante pieds de longueur pour l'établissement de la pêche sédentaire, et cent vingt hommes occupés au labourage ou à la préparation du poisson marchand.

Pas plus à Chedabouctou qu'ailleurs, Nicolas Denys ne devait pourtant connaître les débuts pacifiques. La fondation d'une nouvelle « succursale » ne servit qu'à

²⁴ Deux ans après cette aventure, le 24 juillet 1665, M. de Tracy signa à Québec une permission accordant au sieur Doublet de « faire la traite à Gaspé pour et au profit de la Compagnie des Indes ». (Arch. can., collection Saint-Méry, Vol. I, F.)

²⁵ Page 348.

faire éclater la jalousie, les trames méchantes d'un nouveau rival.

Un obscur trafiquant des côtes acadiennes, nommé La Giraudière, s'était fixé avec une troupe d'engagés en amont de la rivière Sainte-Marie, à une trentaine de milles à l'ouest de Chedabouctou, sur le site actuel de la petite ville de Sherbrooke (comté de Guysborough). Ayant obtenu par fraude un agrandissement de sa concession, en confondant dans sa demande le cap Canso avec le cap George (autrefois cap Saint-Louis), il se présenta subitement à Chedabouctou avec cent hommes, au cours de l'été 1667, et somma Denys de lui livrer la place comme partie intégrante de son domaine.

Ce dernier, malgré ses soixante-dix ans, ne s'en laissa pas imposer. Retranché dans son logement « fortifié de deux petits bastions garnis de huit pièces de canon et de quelques pierriers avec une enceinte de barriques remplies de terre », il reçut sans broncher une première sommation. « Ils me firent, dit-il, un second commandement de leur remettre la place, autrement qu'ils la forceraient, et que je ne devais pas exposer ma vie de la sorte. Mais leur ayant fait réponse qu'ils eussent plus de soin de la leur, et qu'ayant douze hommes avec moi aussi résolus de défendre mon bien qu'ils étaient pour le prendre injustement, nous ne les épargnerions pas. Ils se contentèrent d'être trois jours à la vue du fort, sans rien faire que tourner d'un côté et d'autre, puis ils s'en retournèrent ⁽²⁶⁾. »

Malgré la crânerie de son geste à la Frontenac, le maître de Chedabouctou ne put se tirer sans dommage de cette aventure. Il apprit bientôt par le sieur Le Bay, frère de La Giraudière, que son poste de Saint-Pierre, occupé seulement par cinq hommes, était tombé aux mains de son malhonnête concurrent, et il dut se résigner à transiger. « Nous tombâmes d'accord, écrit-il, qu'il me rendrait Saint-Pierre et que je leur remettrais Chedabouctou,

²⁶ Denys, *Description*, 16.

où j'étais pour lors, qu'ils me remmèneraient en France dans leur navire, n'y en ayant plus d'autre à la côte, que nous remettrions nos prétentions entre les mains des messieurs de la Compagnie pour nous régler, et que nous nous en tiendrions à ce qu'ils en jugeraient, ce qui fut signé réciproquement. »

Voici, depuis quatorze ans, le premier voyage en France de Nicolas Denys. Il y arrive en pleine guerre de Dévolution, à l'heure où Louis XIV pénètre en Flandre avec Turenne (août 1667) ; immédiatement il s'adresse aux directeurs de la compagnie des Indes, successeurs des Cent-Associés.

Il y avait encore, à cette époque, des juges à Paris. Les messieurs de la Compagnie, mis au courant, examinèrent une carte de l'Acadie ; ils déclarèrent avoir été surpris, cassèrent tout ce que La Giraudière avait frauduleusement obtenu d'eux et rétablirent Denys dans ses anciens droits. Un document du 9 novembre 1667 confirma en sa faveur la concession du 3 décembre 1653, « à condition expresse que le dit sieur Denys fera passer au dit pays pendant dix années, à chacune d'icelles, cinquante personnes de l'un et l'autre sexe, pour le peupler et cultiver. A faute de quoi, les terres qui ne seront lors occupées seront réunies au domaine de la dite Compagnie qui en pourra disposer ainsi que bon lui semblera ⁽²⁷⁾. »

En principe, c'était pour la victime de l'agression une douce revanche ; en réalité, cette affaire déclenchait sa ruine. Denys y perdit, en frais divers, quinze mille écus ⁽²⁸⁾ laborieusement amassés depuis dix ans ; bien que propriétaire reconnu de Chadabouctou, il dut se résigner, faute de ressources, à l'abandon de ce poste qui retomba en friche. Au printemps de 1668, après une visite à son vieux pays de Touraine et à la tombe de ses parents dans

²⁷ Les lettres patentes du 9 novembre 1667 figurent aux archives d'Ottawa, *Rapport de 1887*.

²⁸ Trois livres tournois formaient le petit écu, six le gros écu.

le cimetière Saint-Vincent de Tours, il revint habiter Saint-Pierre du Cap-Breton où le guidait, semblait-il, sa bonne étoile.

De fait, les circonstances lui furent d'abord favorables. Il n'avait pas si tôt mis le pied à Saint-Pierre qu'à l'annonce de son arrivée accoururent à lui ses amis les Indiens de l'île et de l'Acadie orientale, conduisant leurs canots alourdis de riches cargaisons de fourrures. Il emmagasina pour plus de vingt-cinq mille livres de « pelu » et se disposa à hiverner au foyer familial, pour reprendre au printemps la visite de ses établissements du côté de Miramichi, Miscou et Nepisiguit. La fortune aurait sans doute, pensait-il, un tardif sourire pour un septuagénaire battu de l'épreuve. Hélas! il touchait à sa plus cuisante infortune, il allait bientôt fuir devant un ennemi insaisissable, jusque-là ignoré. Laissons-le nous peindre l'incendie qui dévora ses bâtiments de Saint-Pierre, en plein hiver 1668-1669 :

« Le feu dont on n'a jamais pu connaître la cause ayant pris de nuit à un grenier, embrasa tous mes logements. Toutes mes marchandises, meubles, munitions, victuailles, farines, vin, armes, bref tout ce que j'avais dans ce lieu fut consommé sans pouvoir rien sauver. Tout mon monde fut obligé aussi bien que moi d'en éviter la violence tous nus en chemise. Ne fut sauvé que demie barrique d'eau-de-vie et autant de vin, avec environ cinq cents gerbes de blé qu'on eut bien de la peine à tirer d'une grange où le feu n'était pas encore pris, sans quoi nous eussions été tous contraints d'aller chercher à vivre dans les bois, avec les sauvages, en attendant le printemps suivant (29). »

C'en était trop. Accablé par le malheur plus encore que par le poids des ans, Nicolas Denys vint chercher un refuge et l'oubli au fond de la somnolente baie des Chaleurs. A partir de l'été 1669, Nepisiguit (Bathurst) sera

29 Denys, *Description*, 19-20.

son gîte au Nouveau-Monde. Il est possible, cependant, qu'il ait passé l'hiver suivant en France. Car, lorsqu'il raconte l'aventure du commandant Huret, successeur de La Giraudière à Sainte-Marie, qui, poursuivi par les Anglais, vint se blottir chez lui à Nepisiguit, il ajoute : « Ma femme, *en mon absence*, les a nourris tout un hiver (Huret et ses hommes). J'ai son billet dont je n'ai pas encore été payé. »

Mais que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe?

Retiré dans son rustique manoir qu'aspergent les embruns, souvent absorbé dans la contemplation du soleil expirant parmi les flots, image de son propre déclin, le vieillard solitaire laisse errer sa pensée au gré des vagues qui battent la rive. Mille souvenirs montent comme un mirage du fond de son passé. Souvenirs douloureux. Regrets du vieillard déçu qui constate l'écroulement de ses rêves de jeunesse, le vide final de son existence agitée comme l'océan d'automne. Et voici qu'un nouveau projet hante son imagination fertile. Puisqu'il ne peut se défaire de ses souvenirs, pourquoi ne pas les accueillir comme les meilleurs amis de sa solitude? Pourquoi ne pas les interroger, s'en servir même pour plaider une cause toujours bonne, pourquoi ne pas les léguer aux siècles futurs comme preuve de sa bonne volonté, de sa sincérité au service de la France, comme témoins capables d'expliquer, d'excuser au besoin les échecs de sa longue carrière en Acadie? — Telle fut, semble-t-il, la genèse des deux ouvrages dont la majeure partie fut écrite à Nepisiguit entre 1668 et 1671, à l'époque où le gouverneur néo-écossais Temple, au nom de Charles II d'Angleterre, finissait par restituer l'Acadie française, et où le capitaine Hector de Grandfontaine arrivait à Pentagouet comme premier gouverneur de la colonie revivifiée. Arrêtons-nous à feuilleter ces deux volumes.

CHAPITRE SEPTIÈME

Nicolas Denys, publiciste de l'Acadie

Nicolas Denys publie deux livres à Paris, en 1672. — Auteur réaliste. — Il rédige une justification personnelle et s'en prend vivement à Charles d'Aulnay. — Il veut de plus attirer des colons sur ses domaines du Golfe. — Oeuvre spontanée, style de causeur au coin du feu. — Souci d'exactitude matérielle. — Un exemple: les «coureurs de marigot». — Fin d'une longue carrière. — Nicolas Denys s'offusque de l'émiettement de son «royaume». — Il institue héritier son fils Richard. — Nicolas Denys revient de Paris à Nepisiguit, à 87 ans. — Sa lettre à Louis XIV interceptée par les Bostonnais. — Le vieux solitaire de Nepisiguit. — Nouveau fractionnement de son domaine. — Nicolas Denys meurt en 1688, à 90 ans. — Après la mort, l'oubli. — Un monument du souvenir à Bathurst. — Nicolas Denys, dernier témoin des premiers jours de l'Acadie.

Nicolas Denys, vieillard de soixante-quatorze ans, publia à Paris, en 1672, deux livres intitulés: *Description historique et géographique des côtes de l'Amérique septentrionale* et *Histoire naturelle des Peuples, Animaux et Plantes de l'Amérique septentrionale et de ses climats*.

Nous ne nous attarderons pas ici à analyser ces deux ouvrages. Nous voulons simplement marquer la place qu'occupa pendant une couple d'années, dans la vie et la pensée de l'auteur, ce double fruit d'automne comparable aux savoureux *Mémoires* écrits, deux siècles plus tard, par un autre vieillard désenchanté, Philippe Aubert de Gaspé. Ce qui ne veut pas dire que le solitaire de Nepisiguit manie la plume souple et spirituelle du seigneur de Saint-Jean Port-Joli. Non, à coup sûr. Mais certaines citations de sa *Description historique* et de son *Histoire naturelle*, qui se sont d'elles-mêmes glissées sous notre plume, montrent pourtant sa bonhomie, son amusant réa-

lisme parfois digne d'un compatriote de Rabelais ⁽¹⁾. Il ne « dit rien qu'il n'ait vu par lui-même », note Charlevoix qui fut le premier historien à se servir des travaux de plume de Nicolas Denys et qui porte sur l'homme ce sobre jugement, égal à tous les éloges : « L'auteur de cet ouvrage était un homme de mérite, qui eût fait un très bon établissement dans la Nouvelle-France s'il n'eût point été traversé dans ses entreprises » (III, iij) ; et encore : l'échec final de Nicolas Denys « fut un grand malheur pour cette partie de la Nouvelle France, qui n'a jamais eu un commandant plus capable et plus appliqué ». (I, 416.)

L'œuvre littéraire de Denys constitue, avec les écrits antérieurs de Champlain, de Lescarbot, et les écrits postérieurs du Père Le Clercq, tout le fond de l'ancienne histoire acadienne. Une réserve s'impose cependant dans cette œuvre. Si la partie descriptive en est généralement exacte, d'une précision mathématique et terre-à-terre de chef d'industrie que n'émeuvent guère les spectacles de la nature, la partie historique, où l'auteur mêle ses commentaires de persécuté à l'énumération des faits, n'offre pas toujours les mêmes garanties d'exactitude. Denys veut d'abord et surtout expliquer la faillite de ses multiples entreprises. Il rédige une justification. Il a mis au service d'excellentes intentions une activité débordante, il s'est dépensé sans mesure. Tout ce beau dévouement a abouti à une série d'échecs, parce que d'Aulnay, Le Borgne et La Giraudière se sont trouvés sur sa route pour entraver ses efforts. « Quelque bonne que puisse être une terre, » écrit-il avec sa syntaxe inquiétante, « il n'est point d'homme qui en puisse tirer du fruit, s'il est persécuté dans ses entreprises,

¹ Pour parler avec le Père capucin Candide : « Il adore l'anecdote, l'observation piquante, et ne recule pas devant une gauloiserie. Ainsi il donne asile à un propos des sauvages suivant lequel l'une des fies de la Hève aurait eu la fatale propriété d'émasculer pratiquement ceux qui en approchaient. Et il ajoute qu'un Capucin plus que sexagénaire refusa à Razilly d'y aborder. » (*Pages glorieuses*, 130.) Cet amusant récit — que l'Acadien d'aujourd'hui appellerait une *sottise* — se lit au chapitre quatrième de la *Description*, page 105.

et il a beau avoir des talents, de l'expérience et du savoir-faire, si on lui lie les mains et qu'on l'empêche de s'en servir, ce qui est assez bien prouvé par mon exemple. » Dans ses attaques contre Aulnay, il atteint vite les bornes de la vérité et passe outre facilement : « Razilly ne souhaitait, dit-il, que de faire connaître la bonté du pays et le faire peupler. Aulnay tout au contraire appréhendait qu'il s'habitât, et aussi n'y a-t-il fait passer personne, et emmena tous les habitants de la Hève au Port-Royal, les tenant toujours esclaves sans leur y laisser faire aucun profit. » — L'histoire impartiale repousse cette accusation ; elle nous montre plutôt Aulnay comme le protecteur, le père commun des quelque vingt familles qu'il est allé lui-même chercher en Touraine, en 1642, pour les établir à ses frais à Port-Royal, engageant dans cette œuvre de colonisation toute sa fortune personnelle. Aussi bien, n'est-ce pas lui qui poussa le zèle colonial jusqu'à entreprendre la création de salines pour encourager le commerce du poisson, et qui fit dessécher par des sauniers de Saintonge les *aboiteaux* ou riches prairies marines à l'embouchure de la rivière de Port-Royal ?

Une seconde intention poussa sans doute Nicolas Denys à publier ses deux ouvrages. Tout en expliquant le passé, il ne perdait pas de vue l'avenir, à cette époque (1670) où le Canada, vanté par la plume de Pierre Boucher, recevait de fort contingents de colons, et où l'Acadie faisait retour à la Couronne française. Pourquoi n'avait-il pas réussi, jusqu'à date, à faire œuvre de véritable colonisateur de l'Acadie ? Autant que ses critiques, il désirait voir une Acadie florissante, peuplée de bons Français. S'il avait paru concentrer ses efforts sur la création de postes commerciaux, c'était pour assurer d'avance aux familles qu'il se proposait d'y appeler une situation toute faite, pour leur épargner les misères, les risques qui avaient accompagné les fondations de Port-Royal et de la Hève. Pourquoi n'avait-il pas réussi à transformer ses postes de Saint-Pierre, Chedabouctou, Nepisiguit, en larges domaines cultivés par d'industriels colons, émules des fermiers de

Port-Royal? Tout compte fait de la malice de ses ennemis, c'était encore parce que le paysan français naît casanier, se cramponne à sa « motte » comme l'huître à son rocher. Et il n'y avait pas que le paysan français à redouter la lointaine aventure. A la Cour même, on voyait d'un œil méfiant ces entreprises dans un pays glacé; on reprenait l'antienne des anciens ministres imbus des doctrines de Sully, dont Razilly disait, dans son mémoire de 1626 à Richelieu: « Ceux qui ont gouverné l'Etat se sont moqués de la navigation. » Pour répondre à telle objection courante de l'époque, — et qui n'a pas encore tout à fait cessé de courir — Denys intitule le premier chapitre de son *Histoire naturelle*: « De la différence et du rapport qu'il y a entre les climats de la Nouvelle France et de l'Ancienne, avec les raisons pourquoi ces pays-là peuvent produire tout ce qui croît en France. » Après avoir rappelé l'identité des latitudes de l'Acadie et de la Touraine, après avoir affirmé que l'abondance des neiges, loin de nuire à la culture du sol, la favorise par le repos fécond qu'elle procure à la terre, le frugal auteur interjette cette réflexion: « Nos ancêtres n'ont pas commencé par la vigne, par les fruits et par toutes autres choses qui flattent nos goûts: tout cela s'est fait petit à petit ⁽²⁾. » Avec la même sage lenteur, il prétend, comme Champlain ou Talon, convaincre des colons réfléchis, attirer sur ses domaines l'attention de certains capitalistes, incliner vers l'Acadie orientale la protection de Louis XIV ⁽³⁾. Et il souhaite que tout cela s'accomplisse « principalement pour la gloire de Dieu ». — Voilà lancé, chez Louis Billaine et chez Claude Barbin, « au Palais, sur le perron de la Sainte Chapelle », le premier tract prêchant l'émigration française en Acadie, tract placé sous le signe de la Compagnie de Jésus que

² Denys, *Histoire naturelle*, 16.

³ Il est curieux de noter l'insistance avec laquelle Nicolas Denys sollicite, tout le long de son œuvre, une audience du Grand Roi de Versailles. Il l'obtint sûrement, plusieurs fois peut-être, puisqu'il écrira en 1685: « Sire, l'éclat de votre Majesté lorsque je parus devant vous pour vous offrir un renard... »

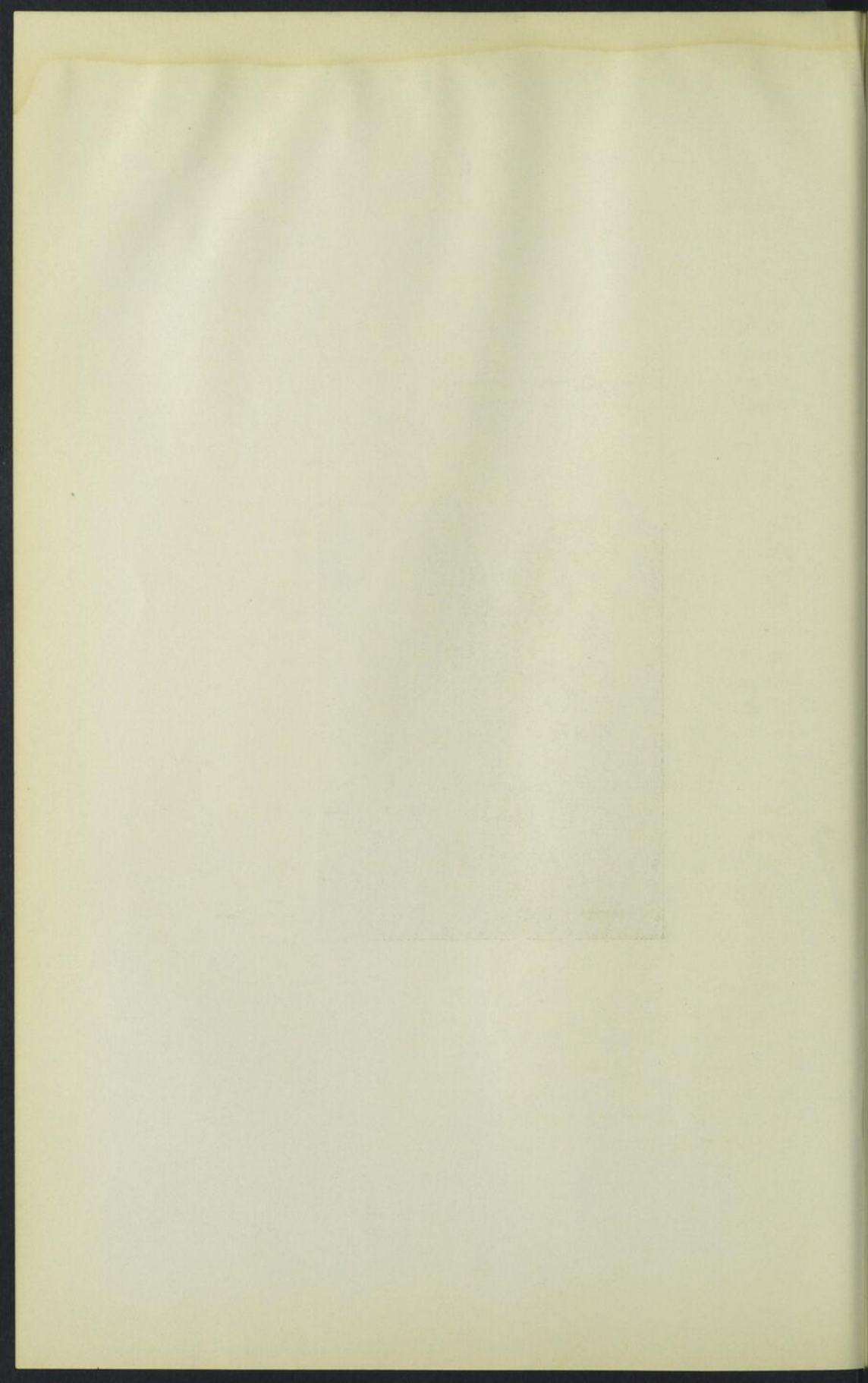
l'auteur a appris à connaître et à vénérer dans ses missions de Miscou, Richibouctou, Sainte-Anne et Chedabouctou.

Pour se faire une idée exacte de la portée historique des deux livres de Nicolas Denys, il importe de remarquer qu'ils ne furent pas le point d'aboutissement d'un long travail de préparation et de documentation. C'est spontanément, d'une façon toute fortuite, que le septuagénaire pense un jour à coucher sur le papier les mille faits qui peuplent sa mémoire. Mais la mémoire, même chez un vieillard de forte trempe, reste une faculté qui oublie. Et la tendance qu'éprouve Denys à tout blâmer chez Aulnay, à tout excuser chez Charles Latour, lui rend plus difficile encore la rédaction d'une histoire sereine et définitive. Il fut, à coup sûr, un homme d'action sincère, mais il était mal préparé à tenir le rôle difficile d'historien de l'Acadie primitive. S'il était possible d'enclore dans une formule le sens d'une œuvre, on pourrait peut-être dire de Marc Lescarbot : « Abondance et jovialité, avec tendance au prêche » ; de Champlain : « Tour brusque et décisif de constructeur colonial » ; de Nicolas Denys : « Des faits vécus, des jugements contestables, des descriptions matériellement exactes, écrites « à coups de hache », sans style ni composition, mais avec l'abandon d'un causeur au coin du feu. »

Lorsque nous disons « descriptions exactes », nous ne prétendons pas confirmer les récits merveilleux et fantaisistes que Denys fait à ses lecteurs candides (ou supposés tels), au sujet du castor, par exemple, ce « poisson d'eau douce gros comme un mouton », dont le mode d'existence en république constitue le modèle des gouvernements démocratiques. Mais il suffit de remarquer l'étendue des côtes qu'il fut le premier à décrire après les avoir visitées, il suffit de parcourir son étude de la vie indienne, ou encore les savoureuses pages qu'il consacre aux pêcheurs de morue dont il a si bien connu l'aventureux métier, pour se convaincre de son souci d'exactitude. Quelques lignes de ces dernières pages, terminant notre brève appréciation

Deux pêcheurs de morue
à Gascons (Gaspésie),
en 1936.





générale de l'œuvre, rendront justice au talent personnel du vieillard de Nepisiguit.

Les pêcheurs ont gagné le large, les voiles sont carguées, on a jeté l'ancre. Et voici que la morue donne : « C'est un plaisir que de les voir agir des bras et du corps, comme ils se tournent d'un bord sur l'autre, ils ne font que tirer la ligne et au même temps la rejettent, car elle est bientôt décroquée. »

Avez-vous jamais entendu parler des *coureurs de marigot*? — « Courir le marigot », explique Nicolas Denys, « c'est lorsque les pêcheurs vont se cacher en quelque petite anse de terre ou à l'abri des rochers, au lieu d'aller sur le fonds, ce qui ne leur arrive que trop souvent. Là, ils font du feu pour rôtir du maquereau et faire bonne chère, puis ils dorment jusqu'à une heure ou deux après midi qu'ils se réveillent et s'en vont sur le fonds, prennent ce qu'ils peuvent attraper, cent ou cent cinquante morues, et s'en retournent à l'échafaud comme les autres, crainte d'être grondés. Ils grondent les premiers, allèguent leur malheur, qu'ils ont couru toute la journée d'un bord sur l'autre, mouillé plus de vingt fois le grappin sans trouver de morue, qu'ils sont plus fatigués que s'ils en avaient pêché cinq cents, que le lendemain ils iront d'un autre côté, qu'ils seront plus heureux. Et en effet, le lendemain ils apportent de la morue, car d'aller au marigot deux fois de suite c'est trop, quoiqu'il y ait des paresseux qui le font. Et de tout cela ils ne s'accusent jamais les uns les autres. Il n'y a point de maître qui n'y aille quelquefois. Au temps de pluie ils y sont bien sujets, n'ayant pas de hardes pour changer. C'est en quoi les Basques ont bien de l'avantage, ayant de bons habits de peaux. Ils vont rarement au marigot et sont peu paresseux. Les autres pêcheurs les appellent Sorciers, et disent qu'ils font jouer la Barrette, qui est une toque (bérêt basque) qu'ils portent sur la tête qu'ils font tourner lorsqu'ils sont en colère. Tous ces reproches ne sont fondés que sur une haine que tous les

pêcheurs ont contre eux, parce qu'ils sont plus habiles à la pêche que toutes les autres nations ⁽⁴⁾. »

S'il est permis de croire, avec le poète, qu'un souvenir heureux peut être, sur terre, « plus vrai que le bonheur », reconnaissons que le calme refuge de Nepisiguit dut procurer au vieux Nicolas Denys maintes heures dorées d'un reflet de jeunesse, de ce temps lointain où lui-même, grand enfant perdu dans l'immensité marine, ne manquait pas l'occasion de « courir le marigot » avec ses joyeux compagnons.

Ce fut apparemment au cours de l'été 1671 que Denys passa en France pour y publier, l'année suivante, ses deux livres, car le « privilège du roi » ou permis d'imprimer lui fut accordé à Saint-Germain-en-Laye le 29 septembre 1671. Il vécut ensuite à petit bruit, soit à Paris, soit chez quelques parents de Touraine, pendant une quinzaine d'années, jusqu'en 1685, laissant aux mains de son jeune fils Richard l'administration de ses biens en Acadie. Avec la publication de son livre se clôt, en somme, sa carrière active. Mais qui peut mesurer l'action lente et profonde de cet écrit, parmi les marchands de Londres et de Boston plus encore que chez ses compatriotes trop désintéressés?

Soupçonneux et obstiné comme tous les vieillards déçus, Nicolas Denys suivit donc de loin les destinées de son ancien « royaume » d'Acadie orientale, s'offusquant des concessions faites, sans son consentement, à son neveu Pierre Denys, premier seigneur de Percé, à son gendre Le Neuf de la Vallière, premier seigneur de Beaubassin, à Louis Damours, premier seigneur de Richibouctou, à la compagnie de pêche de Bergier, concessionnaire, en 1682, des îles du Cap-Breton, Saint-Jean et de la Madeleine. Le sieur Bergier des Hermeaux, chef de la « compagnie de l'Acadie », avait d'abord négocié à Paris avec Denys lui-même, et le vieillard lui avait confié pour son fils Richard une lettre de recommandation, datée du 5 novembre 1680,

⁴ Denys, *Histoire naturelle*, 188-190.

qui porte la seule signature authentique que nous connaissons de Nicolas Denys ⁽⁵⁾. Mais la concession octroyée à Bergier en 1682 lui vint directement du ministre, et l'ancien seigneur des côtes du Golfe semble avoir été totalement ignoré au moment du contrat.

Une requête présentée par un certain Charles Hagnuet à l'intendant Duchesneau, en 1677, au nom de Nicolas Denys, avait fait reconnaître à ce dernier une royauté sur le charbon et le plâtre exploités au Cap-Breton. En 1682, satisfait des loyaux services de son fils Richard, Denys passa un règlement de comptes avec lui pour ses onze années de lieutenance, et lui renouvela sa commission le 25 février ⁽⁶⁾. Ce dernier document montre que Nicolas Denys ne pensait pas alors à revenir en Acadie. Retiré à Paris, chez quelque protecteur qui nous reste inconnu, il ne demandait sans doute pas mieux que de terminer paisiblement ses jours sur le sol natal, à l'ombre des grands platanes de France. Mais quelque accident de fortune vint, une fois de plus, traverser ses desseins et assombrir le déclin de sa vie. Une lettre de l'intendant de Meulles au ministre, écrite au début de l'année 1685, porte qu'il vivait alors dans la mendicité à Paris. Ce fut pour échapper au spectre de l'humiliante misère, pire que la mort, que le vieillard de quatre-vingt-sept ans prit l'héroïque parti d'affronter une dernière fois l'océan et d'être, à la lettre :

Le vieillard qui revient vers la source première.

Nous ignorons la date précise de ce retour de Nicolas Denys à son ancienne résidence de Nepisiguit ⁽⁷⁾. Dès

⁵ L'original de cette lettre fait partie de la *Collection Clairambault*, à la Bibliothèque nationale de Paris (1016, f. 306).

⁶ *Arrêté de Comptes et engagement de Richard Denys à Nicolas son père*, 21 février 1682. — *Commission de Nicolas Denys à Richard, son fils*, 25 février 1682. — Ces deux pièces du greffe de Genaple sont conservées aux archives judiciaires de Québec.

⁷ Les deux vaisseaux portant, l'un Nicolas Denys, l'autre Mgr de Saint-Vallier avec le nouveau gouverneur du Canada, Denonville.

son arrivée, il rédigea une supplique au roi que son fils se chargea de porter en France. Mais le vaisseau de ce dernier fut saisi au départ par le capitaine bostonnais Southack, et la lettre de Denys, confisquée, n'existe plus aujourd'hui dans son texte français. Deux traductions anglaises ont survécu, avec deux dates différentes : 20 juin 1685 et 10 juillet 1687. Nous optons pour la première, qui semble plus vraisemblable, et nous prenons la liberté de rétablir en français le texte de ce document :

Pisquit (Nepisiguit), 20 juin 1685.

Sire,

L'éclat de Votre Majesté, lorsque je parus devant vous pour vous offrir un renard (créature moins remarquable par sa beauté que par sa rareté, et provenant d'un de vos domaines) me fit oublier ce que je m'étais proposé de vous dire au sujet des dépenses que vous avez faites à Québec. Et aussi de ce que Votre Majesté pourrait faire (quoique beaucoup moins) pour la Nouvelle-France, c'est-à-dire pour cette partie de votre colonie qui s'étend de la bouche de la grande rivière Saint-Laurent jusqu'aux possessions anglaises. La finesse du langage me manque pour m'exprimer sur ce sujet de façon à éclairer Votre Majesté sur tous les avantages qu'Elle y trouverait. Je puis cependant assurer Votre Majesté qu'en accordant à ce pays seulement le quart des dépenses qu'Elle a faites à Québec, il produirait plus en un an que Québec en quarante ans. Car ce pays peut produire vins, sel, blé en abondance. Le bois de construction y abonde. On y trouve aussi du goudron et autres choses nécessaires aux marins, ainsi que toutes sortes de poissons : morue, hareng, maquereau, saumon, qui nous ont jusqu'à présent été fournis par l'Angleterre et la Hollande. Ce commerce une fois établi donnerait un revenu

durent se suivre à bref intervalle, entre mars et août 1685. Sur un autre vaisseau passaient à Québec cinq cents soldats, dont cent cinquante moururent en mer, par suite de l'encombrement de leur navire secoué par de fortes tempêtes.

annuel de deux millions et serait, au surplus, une pépinière d'habiles marins pour les flottes de Votre Majesté. A tout ceci je pourrais ajouter bien d'autres considérations et avantages, mais le sujet est trop vaste pour ma plume débile. J'attendrai donc l'occasion qui pourra s'offrir de le répéter de vive voix à Votre Majesté. Ce qui me fait supplier Votre Majesté de m'accorder audience, pour que je puisse vous dire en détail tout ce que l'expérience de mon âge m'a appris, car j'ai vécu dans ce pays pendant quarante ans.

Votre très humble, très obéissant et fidèle sujet,

Denys.

Evidemment destinée à ouvrir au fils du vieux seigneur de Nepisiguit les portes du château de Versailles et à créer de l'intérêt autour de son nom, cette lettre interceptée par l'ennemi alla jaunir parmi les dossiers du gouverneur de Boston; la première traduction en fut transmise à Londres le 22 juin 1700, par Richard Coote, duc de Bellamont et gouverneur général de la Nouvelle York. Au reste, qu'eût fait Louis XIV, déjà aux prises avec l'Europe, de cette humble feuille où une plume incertaine s'efforçait de traduire les griefs secrets, les ambitions d'un vieillard enseveli au fond des solitudes acadiennes? Qu'avait fait Louis XIV, en 1672, du pressant appel lancé par Denys à la fin de son livre? — L'Angleterre à humilier, le Rhin à défendre, le trône d'Espagne à conquérir: c'était déjà beaucoup pour un roi, fût-il le Roi-Soleil en personne!

Suprême sacrifice: Nicolas Denys dut, tout vivant, se résigner à l'oubli « second linceul des morts ». Trois ans encore, la pointe au Père (aujourd'hui *pointe Ferguson*, près du village de Bathurst-ouest) vit parfois passer de sa maison à la grève, tel un héros de légende, le grand vieillard à barbe blanche, aux épaules lassées, à l'œil embué de larmes.

Une question se pose ici spontanément: « Pourquoi le vénérable octogénaire n'alla-t-il pas couler ses dernières années d'existence à Miramichi, auprès de son fils? » Une

explication plausible peut être déduite du fait que Richard Denys, d'abord marié à Anne Parabego, était probablement veuf en 1685. Sa fille Marie-Anne (mariée en 1709 à Jean Merçan, de Québec) était née en janvier 1681, et son fils Nicolas, qui vint s'établir à Beaumont (près Lévis), fut baptisé en 1682. Là s'arrête toute mention de la première épouse, ce qui semble placer son décès plusieurs années avant le second mariage de Richard Denys, célébré à Québec le 15 octobre 1689. Mais c'est peut-être dans le domaine du sentiment qu'il faut aller chercher la vraie raison du séjour à Nepisiguit de l'auteur de la *Description*. Il avait longtemps habité la baie des Chaleurs; il avait goûté le charme de son ciel pur, de ses eaux limpides: il voulait s'endormir au murmure de ses flots.

Du fond de son gîte de Nepisiguit où s'abritait encore le blason familial ⁽⁸⁾, Nicolas Denys assista, impuissant, à de nouveaux changements sensibles à son vieil amour-propre. En 1686, l'île du Cap-Breton, y compris le fort Sainte-Anne et le poste de Saint-Pierre, fut définitivement adjugée à la Compagnie de l'Acadie représentée sur ces côtes par Gabriel Gautier, associé de Bergier. Enfin, suprême sacrifice, un arrêt du Conseil du Roi, promulgué le 17 avril 1687, révoqua toutes les concessions faites à l'ancien compagnon de Razilly en 1653, 1667 et 1677, lui accordant, comme compensation, le privilège de se choisir, sur les côtes dont il avait été propriétaire, une grande seigneurie aux limites précises. C'était la mort de tous ses rêves, de toutes ses terrestres espérances, précédant d'un an son trépas. Avec plus d'à-propos encore que son contemporain Racan, le grand vieillard d'Acadie eût pu épancher sa mélancolie dans des *Stances* désabusées:

*Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde;
Il est temps de jouir des délices du port.*

⁸ Le blason des Denys se lisait: « Une grappe de raisin d'argent en champ de gueules le casque enfacé, deux cerfs pour support. »

Les détails de sa fin nous manquent; mais il est certain que Nicolas Denys s'éteignit dans sa maison de Nepisiguit en 1688, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son fils, dans un mémoire daté de février 1689 et destiné au ministre Seignelay, s'exprime ainsi: « La mort de mon père décédé l'année dernière, âgé de 90 ans, m'a obligé de venir en France. » Au surplus, une tradition conservée à Bathurst veut que près du saule séculaire qui se dresse sur la pointe Ferguson, aient été jadis inhumés quelques prêtres et un « amiral » français. Cet amiral au teint hâlé par le soleil marin, au fleuve de barbe digne de tenter le génie d'un Michel-Ange, nous le connaissons pour avoir suivi ses pas, l'espace de cinquante-six années, des rives tourangelles de la Loire aux bords accueillants du golfe Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs: c'est l'ancien compagnon d'arrivée de Razilly à la Hève en 1632, l'ancien voisin de l'entreprenant Aulnay, l'ancien ami de Charles Latour. Tous trois, depuis longtemps, reposent en terre acadienne: à la Hève, à Port-Royal, à Saint-Jean. Leur vieil historiographe descend maintenant, à son tour, dans la solitude du tombeau, bercé par la plainte du flot qui vient lécher le plat rivage de Bathurst ⁽⁹⁾.

Après la mort, l'oubli. Seul, un mince filet d'eau qui serpente sous les bouleaux de l'île du Cap-Breton, au sud de la petite ville d'Orangedale, et qui va se perdre dans le lac Bras-d'Or comme une vie d'homme dans l'éternité, a recueilli le nom du seigneur de Nepisiguit. Mais qui connaît la rivière Denys? Qui sait que le village de Cocagne doit son nom légèrement rabelaisien à l'ancien maître-pêcheur qui y « courut le marigot » pendant huit jours de mauvais temps? — Cette longue nuit d'oubli trouve heureusement son terme. Grâce aux soins de la *Société his-*

⁹ Un document de 1688 nous apprend que Marguerite Lafitte, épouse de Nicolas Denys, qui s'était retirée chez son fils à Miramichi en 1671, avait devancé de plusieurs années son mari dans la tombe. C'était une femme de tête capable de remplacer, au besoin, son mari (voir *Description*, I, 123), et une femme charitable envers les Indiens (voir Le Clercq, *Nouvelle Relation*, 96-97).

torique du Canada, la ville de Bathurst possède, depuis 1926, un tumulus avec plaque commémorative du séjour que fit Nicolas Denys dans ce coin de la baie des Chaleurs ⁽¹⁰⁾. De plus, un cercle paroissial fondé à Bathurst en 1928, — cercle où les études historiques sont à l'honneur, — a pris le nom de « Nicolas-Denys ». Un jour viendra, sans doute, où les traits de « la Grande Barbe », fixés dans le bronze, domineront l'immobile paysage qui fut témoin de ses travaux de plume et qui procure à ses cendres la paix désirée, la profonde paix des nuits d'été sur les rivages endormis de la baie des Chaleurs.

Avec Nicolas Denys disparaît le dernier témoin des premiers jours de l'Acadie. En 1690, la population de Port-Royal, comme celle des nouveaux établissements des Mines et de Beaubassin, se compose surtout de colons nés en terre acadienne, qui ne connaissent la France que par les récits, les chansons, les usages hérités du père ou de la grand'maman. Une première tournée d'évêque en Acadie, puis la visite du mémorialiste Diéreville, nous fourniront l'occasion d'étudier de plus près la vie familiale acadienne, à la fin du dix-septième siècle. Mais arrêtons-nous d'abord à considérer les importants travaux d'un Trifluvien sur l'isthme de Chignectou, terre historique qui rattache l'Acadie de 1937 à celle du dix-septième siècle.

¹⁰ Ce monument, érigé à l'angle des rues Saint-Georges, Murray et Water, offre l'aspect d'une pyramide tronquée de douze pieds de hauteur, à base carrée de huit pieds, faite de gros cailloux noyés dans le ciment. Une plaque de bronze, apposée du côté ouest, porte l'inscription suivante: « Nicolas Denys. — Nommé en 1654 gouverneur et lieutenant général des côtes et des îles du golfe Saint-Laurent, de Canso à Gaspé. Pionnier du commerce et de l'industrie de la pêche. Naturaliste et auteur d'un ouvrage classique sur l'Acadie publié en 1672. Il établit sa principale résidence à la Pointe au Père, sur le havre de Nepisiguit, où il mourut et fut inhumé en 1688. » — Cette inscription est ensuite répétée en anglais, et on y a ajouté les mots: *Erected 1926*.

BIBLIOGRAPHIE

- NICOLAS DENYS. — *Description historique et géographique des côtes de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1672.
- NICOLAS DENYS. — *Histoire naturelle des Peuples, Animaux et Plantes de l'Amérique septentrionale et de ses climats*. Paris, 1672.
- C. BRÉARD. — *Le vieux Honfleur et ses marins*. Rouen, 1897.
- W. F. GANONG. — *Denys Description and Natural History of Acadia*. Toronto, 1908.
- PÈRE HUGOLIN, O. F. M. — *Le Père Joseph Denis*. Québec, 1926.
- NOËL FAUTEUX. — *L'Industrie au Canada sous le régime français*. Québec, 1927.

CHAPITRE HUITIÈME

L'Acadie au temps de La Vallière

La Vallière, premier seigneur de Beaubassin, reprend l'œuvre de Nicolas Denys. — Jeunesse de La Vallière. — Il devient gendre de Nicolas Denys. — L'habitation de Beaubassin. — Mécontentement de Nicolas Denys. — Ce dernier obtient une royauté sur les produits miniers du Cap-Breton. — Des familles canadiennes de Trois-Rivières s'établissent à Beaubassin. — Pionniers acadiens de Beaubassin. — L'isthme de Chignectou, terre de rencontre des Canadiens et Acadiens. — Trois gouverneurs d'Acadie, à partir de 1670 : Grandfontaine, Chambly, La Vallière. — Visite du gouverneur La Vallière à Port-Royal, en 1679. — Frontenac plaide la cause de l'Acadie auprès du ministre Seignelay. — Il se plaint des Bostonnais. — Frontières incertaines. — La Vallière est confirmé au gouvernement de l'Acadie (1683). — Il se fixe à Port-Royal. — Topographie de la région des Mines. — Pionniers de Grand-Pré. — La Compagnie de pêche de l'Acadie, concessionnaire au golfe Saint-Laurent. — Elle établit son comptoir central à Chedabouctou (Guysborough). — Dispute entre cette Compagnie et le gouverneur La Vallière. — Révocation de La Vallière, en 1684. — François Perrot devient gouverneur d'Acadie. — Il inaugure à Port-Royal un triste régime. — La Vallière reçoit à Beaubassin l'intendant de Meulles et Mgr de Saint-Vallier. — La Vallière recommence une vie de courses militaires et maritimes. — Monument à sa mémoire au « fort Beauséjour ». — Les enfants de La Vallière. — La seigneurie de Beaubassin passe aux mains de Villieu, gendre de La Vallière. — Destinées de cette terre historique.

L'œuvre de Nicolas Denys sur les côtes acadiennes, entravée par mille obstacles, fut reprise et poussée avec vigueur par son gendre Le Neuf de La Vallière, premier seigneur de Beaubassin, personnage digne d'une mention spéciale dans l'histoire de l'ancienne Acadie.

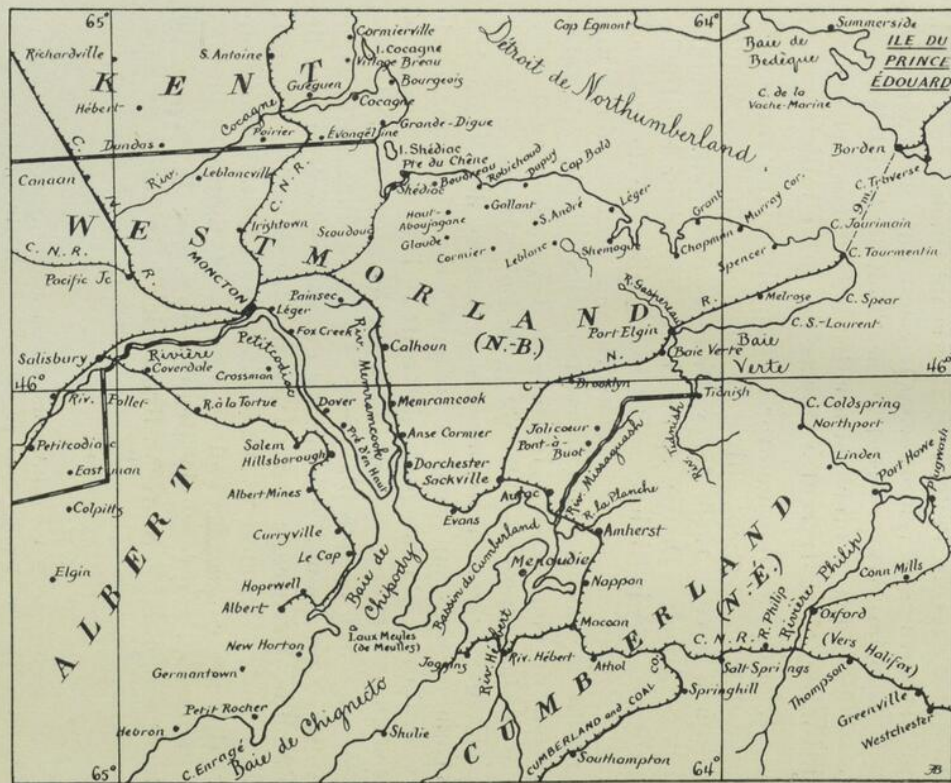
Michel Le Neuf de La Vallière naquit aux Trois-Rivières en 1640. Il était fils de Jacques Le Neuf de La

Poterie, qui fut deux fois gouverneur des Trois-Rivières, et de Marguerite Le Gardeur de Tilly. Après de bonnes études en France, le jeune Michel suivit comme explorateur de la région du Saguenay, en 1661, les missionnaires jésuites Dablon et Druillettes. Trois amis « coureurs de bois » les accompagnaient : Denis Guyon, Guillaume Couture et François Pelletier. Partis de Québec le 11 mai, nos six voyageurs remontèrent le Saguenay par Tadoussac et Chicoutimi, traversèrent le lac Saint-Jean, atteignirent le lac Fekouba, à mi-chemin entre le Saguenay et la baie d'Hudson, et rentrèrent à Québec dès le 27 juillet.

Quatre ou cinq ans après cette historique randonnée qui fut probablement suivie de quelque course en Acadie, c'est-à-dire vers 1665, La Vallière épousa Marie, unique fille de Nicolas Denys, et continua de résider habituellement aux Trois-Rivières. En 1671, déjà père de trois enfants, il accompagna le gouverneur Courcelle dans une expédition au lac Ontario contre les Iroquois. A peine revenu de l'ouest, au printemps de 1672, désireux de connaître davantage les côtes du golfe Saint-Laurent, l'intrépide voyageur alla fonder sur le bassin de Chignectou (Cumberland), au fond de la baie Française (aux environs d'Amherst), un poste de traite qui ne lui réussit pas à souhait. De retour aux Trois-Rivières en 1673 ⁽¹⁾, il y séjourna une couple d'années. Le 24 octobre 1676, pour appuyer une nouvelle tentative de son protégé du côté de l'Acadie, Frontenac le gratifia, à titre de « fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice », d'un domaine de cent lieues carrées à l'endroit « nommé Chignectou par les sauvages et en français Beaubassin », sur la langue de terre qui unit le Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse ⁽²⁾.

¹ La femme et les enfants de Michel de La Vallière ne l'accompagnèrent pas en Acadie dans sa première tentative d'établissement. Son quatrième enfant, Jean-Baptiste, naquit aux Trois-Rivières le 20 octobre 1672.

² *Concessions*, III, 160. — Les bornes de ce fief pourraient aujourd'hui se lire : Une ligne droite partant de Shemogue, au-dessous



Séduit par le charme de cette terre ondulée comme les deux mers voisines, le nouveau seigneur baptisa définitivement *Beaubassin* son vaste domaine. Une petite île au fond de la baie de Beaubassin, longtemps appelée « île La Vallière » (aujourd'hui *Tonge's Island*), vit se dresser le manoir seigneurial où il installa sa famille, bientôt suivie de plusieurs familles canadiennes de la région des Trois-Rivières.

Cette concession faite à son gendre, à son propre insu, déplut autant à Nicolas Denys retiré en France que la concession de Percé accordée, en 1672, à son neveu Pierre Denys. Impuissant à conserver l'isthme de Chignectou, le vieillard de soixante-dix-huit ans prétendit sauvegarder au moins ses privilèges nominaux sur ses anciens postes de Chedabouctou, Saint-Pierre et Sainte-Anne du Cap-Breton. A force de démarches auprès de ses amis de Paris, grâce aussi à l'influence de fidèles protecteurs à Québec, il réussit à obtenir, le 21 août 1677, une ordonnance par laquelle l'intendant de Québec lui reconnaissait certains droits sur les produits naturels de Canso et de l'île du Cap-Breton. « Vu la requête présentée par Charles Hagnuet, sieur de Nargonne, au nom et comme ayant charge de Nicolas Denys », Duchesneau établit le droit de ce dernier à percevoir une royauté sur le charbon et le plâtre exploités dans ces régions, réaffirmant de plus, avec sanctions à l'appui, son monopole du commerce des fourrures dans toute l'étendue de sa concession de 1653. Grâce à cette ordonnance, le tenace vieillard gardait encore une ombre d'autorité sur l'Acadie orientale; son fils Richard, mandataire de cette autorité, pouvait agir plus

de Shédiac, tirant au sud-ouest par Memramcook jusqu'à Boudrot, sur la rivière Petitcoudiac; une deuxième ligne droite partant de Boudrot, tirant au sud-est vers Southampton, dans le comté de Cumberland, N.-E.; une troisième ligne droite, parallèle à la première, courant au nord-est par Springhill jusqu'à Port Philip. Toute la côte marine depuis Port Philip jusqu'à Shemogue, y compris la baie Verte et le cap Tourmentin, faisait partie du domaine.

sûrement contre les voleurs de charbon venus des côtes acadiennes et même de Boston ⁽³⁾.

Sur un domaine plus modeste, La Vallière eut tôt fait de dépasser les succès de son beau-père comme colonisateur. Après avoir édifié sur son île un manoir ou forte maison de poutres enclose d'une palissade, il encouragea l'établissement, sur sa seigneurie, de quelques familles trifluviennes: les Cochu, Cottard, Lagacé, Mirande, Aubin-Mignault, Léger, Labarre, Mercier, Haché. Il amena aussi des bestiaux du Canada, fit enclore défrichements et pâturages, et, à l'imitation d'Aulnay, créa des prairies artificielles en endiguant les vastes marais de la baie de Chignectou.

Premier seigneur de Beaubassin, M. de La Vallière ne fut pourtant pas le premier occupant de ces riches alluvions. Trois ou quatre ans avant lui, vers 1672, un Acadien de Port-Royal, Jacques Bourgeois, ancien chirurgien de Charles d'Aulnay et père de dix enfants, avait vendu une partie de ses terres (notamment l'île aux Cochons) et, malgré son âge avancé, il était venu, le premier, tenter fortune dans cette région, entraînant avec lui deux de ses gendres, Pierre Cyr et Germain Girouard. Ce dernier, à son tour, fut suivi par ses deux beaux-frères, Jacques Belou et Thomas Cormier. Le capitaine Pierre Arsenaut, de Port-Royal, arrivé en Acadie en 1671, prêta main-forte à Jacques Bourgeois dans son déménagement, puis se fixa lui-même dans la région de Beaubassin.

En prenant possession de son fief, en 1676, La Vallière y trouva donc établis quelques colons de bonne foi. Une clause de sa commission sauvegarda la paix et permit aux deux groupes de se développer en toute liberté, de s'unir

3 Trois caïches bostonnaïses, chargeant sans permis du charbon à l'île du Cap-Breton, furent saisies, dès 1676, par La Vallière et son beau-frère Richard Denys. Un arrêt du Conseil Supérieur, en date du 31 octobre 1676, adjugea l'une de ces caïches au sieur de La Vallière. (Cf. *Coll. M. de Saint-Méry*, vol. II.)

même par des liens matrimoniaux. La Vallière avait été averti, en effet, « de ne point troubler les habitants de la province qui se trouveraient en possession de terres et héritages qu'ils cultivent, habitent et font valoir ». C'est ainsi que l'isthme de Chignectou devint la terre de rencontre entre Canadiens et Acadiens, et la route préférée des voyageurs passant de Québec à Port-Royal, ou vice versa, grâce au *Saint-Antoine*, petit voilier du seigneur de Beaubassin qui faisait le cabotage entre Port-Royal et le fond de la baie Française. Bientôt fut pratiquement abandonné le vieux chemin de la rivière Kennebec qui avait, en 1670, si fort préoccupé Colbert, l'intendant Talon et le premier gouverneur de l'Acadie reprise aux Anglais, Hector de Grandfontaine ⁽⁴⁾. Toujours exposée aux surprises de l'ennemi du sud, la frêle colonie française cherchait instinctivement sa sécurité dans l'éloignement des centres néo-anglais, dans le groupement de ses forces au plus profond des anses tranquilles de la baie Française.

La capitaine Jacques de Chambly ⁽⁵⁾, successeur de Grandfontaine en 1673, ayant été fait prisonnier dans son fort de Pentagouet par le corsaire hollandais Aernauts (10 août 1674), ne revint en Acadie que pour un bref séjour. Désigné comme gouverneur de la Martinique en 1677, il remit aux mains du sieur Joybert de Soulanges, seigneur de Jemsek ⁽⁶⁾, l'administration du pays. Ce

4 Hector d'Andigné de Grandfontaine, ancien compagnon de Tracy aux Antilles et à Québec, fut délégué par Colbert, en 1669, pour recevoir des Anglais l'Acadie restituée par le traité de Bréda. Grandfontaine présida, en 1671, au premier recensement officiel de l'Acadie, recensement qui contient quarante-huit noms de familles. Des démêlés avec son lieutenant Joybert de Soulanges éloignèrent Grandfontaine de l'Acadie. Il alla continuer sa carrière aux Antilles. (Cf. Archives d'Ottawa, *Colonies*, série B, vol. 2 et 3.)

5 Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Carignan, construisit en 1665, sur la rivière Richelieu, le fort qui a gardé son nom et qui devint, en 1672, son manoir seigneurial.

6 Pierre Joybert, sieur de Soulanges, reçut en 1676 la double concession de Jemsek et Nashwaak, en amont de la rivière Saint-Jean.

dernier mourut prématurément en 1678, et ce fut le seigneur de Beaubassin qui se vit charger par son maître de Québec, Frontenac, du soin et de la défense de l'Acadie.

Loyal serviteur de la patrie, La Vallière prit en main, en 1678, les rênes de l'administration acadienne. Il continua pourtant d'habiter Beaubassin, vivant du produit de ses terres et de quelque commerce autant que de son maigre traitement de fonctionnaire. Son premier contact avec le vieux foyer acadien de Port-Royal lui révéla un état d'esprit particulier chez ces paysans déjà habitués à ne compter que sur eux-mêmes. Il fit part de ses impressions à Frontenac, et ce dernier en écrivait ainsi au roi, le 6 novembre 1679: « M. de La Vallière m'a fait savoir qu'il avait été à Port-Royal, où les habitants avaient témoigné quelque peine de recevoir ses ordres, soit par l'accoutumance où ils étaient d'avoir été quelques années sans commandant, soit par les divisions qu'il y avait entre eux, soit enfin par quelque inclination anglaise et parlementaire, que leur inspirèrent la fréquentation et le commerce qu'ils ont avec ceux de Boston. » Mais le gouverneur de Québec était heureux d'ajouter que La Vallière « avait su réunir tous les esprits et ramener chacun à son devoir en sorte que tout y était paisible, ainsi que dans les autres habitations le long de la côte, ayant fait prêter un nouveau serment de fidélité à tous les habitants et fait faire des réjouissances publiques pour les glorieuses conquêtes que Votre Majesté fit l'année dernière ⁽⁷⁾. »

L'avantageux traité de Nimègue (1678) ne pouvait malheureusement raffermir une colonie anémique qui perdait alors son meilleur protecteur en France. Le vieux Colbert, définitivement délaissé par Louis XIV qui n'écoutait plus que Louvois, avait été remplacé comme « ministre de

Sa fille Elisabeth, née en Acadie en 1673, devint l'épouse du quatorzième gouverneur du Canada, Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil. On l'appelait familièrement *l'Acadienne*.

⁷ Archives de Québec, 1926-27, p. 111.

la marine » par son fils le marquis de Seignelay. C'est à ce dernier que s'adressa Frontenac, le 2 novembre 1681, pour plaider avec instance la cause acadienne: « Le compte des affaires de l'Acadie que je rends à Sa Majesté, » écrit le courageux gouverneur, « lui fera peut-être juger de la nécessité qu'il y a aussi d'y mettre un gouverneur avec des appointements qui lui donnent moyen de subsister et d'empêcher que la colonie qui y reste ne se détruise tout à fait, auquel cas je vous conjure, Monsieur, d'agréer que je vous demande votre protection pour le sieur de la Vallière qui y commande depuis trois ans sur la commission que je lui ai donnée; c'est un gentilhomme qui a toutes les qualités d'esprit et de courage qu'il faut pour bien s'acquitter d'un tel emploi; il a servi pendant tout ce temps à ses dépens et s'est ruiné à visiter les côtes de cette province en un bâtiment qui était à lui, dont faute de fonds on n'a pu même lui faire payer le radoub qu'il a été obligé de venir faire faire à Québec (8). »

Au sujet de l'incessante intrusion des Bostonnais en territoire français, Frontenac ne voile pas davantage la vérité. « Je suis obligé », écrit-il dans la même lettre à Seignelay, « de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, venant pêcher et traiter le long de ces côtes. Ceux de Boston ont même envoyé jusque dans le Cap-Breton, près du havre à la Baleine, prendre et enlever les marchandises échouées du navire le *Saint-Joseph*... J'ai cru devoir charger le sieur de la Vallière d'aller demander à ceux de Boston raison de ces sortes d'entreprises, et la justice qu'ils en veulent faire, puisque leurs limites sont marquées à la rivière Saint-Georges, lesquelles ils outrepassent de plus de cent cinquante lieues venant au Cap-Breton. »

Le ton de surprise qui nuance ces lignes peut nous surprendre. Au fond, Frontenac savait très bien que les « Bostonnais » ne connaissaient guère d'autres limites que

8 Archives de Québec, 1926-27, p. 137.

celles de leur appétit et de leurs intérêts. Leur adresse égalait leur audace. C'est ce que souligne encore Frontenac en notant que la guerre entretenue par les « Canori-bats » ou Indiens des environs de Pentagouet et de Pemaquid contre les Bostonnais vient de se terminer par l'habileté qu'ont eue ces derniers de se servir des Iroquois comme intermédiaires et négociateurs de la paix. Enfin, l'éternelle question des limites imprécises de l'Acadie reste brûlante; Frontenac en écrit au roi, le 2 novembre 1681: « Le gouverneur de Pemaquid prétend toujours étendre ses limites jusqu'à la rivière Sainte-Croix et envoie des bâtiments pêcher et traiter le long de ces côtes qui appartiennent à Votre Majesté. Il sera difficile de pouvoir les empêcher, et que ceux de Port-Royal ne continuent dans l'inclination qu'ils ont pour eux par la privation où ils seraient de tous les secours de France, et par les assistances qu'ils retirent des Anglais, à moins que Votre Majesté n'ait la bonté d'y pourvoir en y établissant un gouverneur et lui donnant moyen de subsister, et de remédier à beaucoup de désordres ⁽⁹⁾. » C'est ainsi qu'à la veille de remettre au faible Lefebvre de La Barre le gouvernement de la Nouvelle-France, Frontenac exposait à fond, sans détours, aux yeux de Louis XIV, la situation précaire d'une colonie négligée par la France, convoitée par Boston.

La longue série d'instructions rédigées par le roi à Versailles, le 10 mai 1682, pour le nouveau gouverneur de Québec, lui demandait de « voir si le sieur de La Vallière, qui fait les fonctions de gouverneur en Acadie, est qualifié pour cette charge », et lui enjoignait de faire des représentations à Boston, au cas où les empiètements des Bostonnais fussent véritables ⁽¹⁰⁾. M. de La Barre, une fois renseigné, n'hésita pas à recommander La Vallière comme

⁹ Archives de Québec, 1926-27, p. 128.

¹⁰ Arch. d'Ottawa, *Colonies*, série B, vol. VIII. — Lefebvre de La Barre retourna mourir à Paris en mai 1688. Le trop célèbre « chevalier de La Barre », dont la statue se dresse au sommet de la butte Montmartre, était son petit-fils.

« un fort honnête gentilhomme », et le nouvel intendant, de Meulles, appuya ce témoignage. Le 5 août 1683, le seigneur de Beaubassin fut confirmé dans son poste de gouverneur en Acadie, avec une légère augmentation de traitement : il touchait deux mille francs par an, — à peu près ce que pouvait coûter, dans les jardins de Versailles, l'entretien annuel d'un jet d'eau du bassin de Latone.

Pour suivre de plus près les affaires de sa colonie, M. de La Vallière confia à son fils aîné, Alexandre, le domaine de Beaubassin et vint se fixer à Port-Royal, centre et chef-lieu de l'Acadie ⁽¹¹⁾. Il s'y sentait d'autant plus en sûreté que le fort de Pentagouet, repris aux Anglo-Hollandais par le capitaine Saint-Castin et ses Abénaquis, en 1679, continuait d'offrir à la colonie la protection de ses vaillants défenseurs. Et déjà, entre Beaubassin et Port-Royal, le gouverneur trouvait au passage plusieurs nouveaux foyers de vie acadienne dont la fécondité allait bientôt transformer en villages certains sites choisis de ces rivages.

La baie de Fundy se termine à l'isthme de Chignectou par deux branches ou fourches qui pénètrent fort avant dans les terres ; la branche du nord, ou baie de Chignectou, pousse son mascaret (le *refoul* des Acadiens) jusqu'au *coude* de Moncton, et la branche du sud ou bassin des Mines n'expire qu'à faible distance de Truro, l'ancien *Cobequid* traversé par la *rivière aux Saumons*. Entre ces deux bras de mer s'avance la presqu'île de Cumberland

¹¹ La Vallière avait comme facteur de commerce et sergent d'armes un Canadien débrouillard, Michel Haché, sorte de géant d'une force herculéenne, qui eut vite fait d'en imposer aux Anglais. « *A gallant man!* » disaient ces derniers. Et Michel Haché, dit *Gallant*, soutint longtemps sa réputation. Ce fut lui qui arrêta, à l'automne de 1684, le nommé Jean Campagna (ou Campagnard), habitant de Beaubassin que l'on accusait de sorcellerie et plus particulièrement d'avoir causé, par ses maléfices, une forte mortalité de bestiaux. Michel Haché-Gallant se fixa en Acadie, épousa une Acadienne (Anne Cormier), et devint la souche d'une nombreuse postérité (les Haché et les Gallant d'aujourd'hui).

émouvants et tragiques, chargés qu'ils sont de douloureux souvenirs!

Les deux premiers habitants de *la Grand'Prée*, Pierre Melanson et Pierre Terriau, vinrent de Port-Royal vers 1680, quelques années après la double fondation de Beaubassin par Jacques Bourgeois et le sieur de La Vallière.

Pierre Melanson, dit Laverdure, descendant francisé (ou re francisé) d'un des colons écossais établis à Port-Royal en 1628, était à la fois cultivateur et tailleur. D'un caractère sombre, il avait refusé, en 1671, de répondre aux questions du père franciscain Laurent Molin, chargé par le gouverneur Grandfontaine du recensement de l'Acadie ⁽¹²⁾. Avec sa femme Marguerite Mius d'Entremont et ses sept enfants, dont l'aîné avait quinze ans, il alla le premier, à quarante-sept ans, se fixer à la *Grand'Prée des Mines*. A force de travail, il y mit en valeur une ferme très fertile. Plusieurs familles de Port-Royal le suivirent, et la région des Mines, toujours soumise à l'autorité seigneuriale des Le Borgne de Belle-Isle, devint bientôt la terre promise attirant à elle la plupart des jeunes couples que ne pouvait plus retenir la ruche-mère, le vieux Port-Royal un peu resserré sur sa lisière de côtes ⁽¹³⁾.

Le second pionnier des Mines, Pierre Terriau, âgé de vingt-six ans en 1680, venait d'épouser une Acadienne de vieille souche, Céline Landry, lorsque, deux ans après Pierre Melanson, il se dirigea, de Port-Royal, vers les terres neuves du nord. Deux de ses beaux-frères l'accompagnaient: Claude et Antoine Landry, ainsi qu'un camarade d'enfance, René Le Blanc, et d'autres parents ou

12 Cf. Arch. d'Ottawa, 1905: Etude de Placide Gaudet.

13 Pierre Melanson eut dix enfants. L'une de ses filles, Marguerite, épousa Alexandre Bourg, habitant de Grand-Pré qui fut nommé, le 24 juillet 1711, arpenteur juré, juge et notaire sous la tutelle du premier lieutenant-gouverneur anglais, Vetch. Michel Bourg, fils d'Alexandre, marié à Anne Hébert et fixé, lui aussi, à Grand-Pré (rivière aux Canards), fut le père de l'abbé Mathurin Bourg (1744-1797), premier prêtre acadien après la dispersion.

amis: Martin Aucoin, Etienne Hébert, Claude Boudrot, Philippe Pinet, François Lapierre. Plus tard, vers 1690, les Mines reçurent un meunier, François Rimbaut, un forgeron, Célestin André, et le chirurgien Amand Bugeaud qui, épousant une fille de Pierre Melanson, consacra l'alliance entre les deux premiers groupes acadiens de *la Grand' Prée*.

C'était donc une Acadie en plein essor, en voie de peuplement et d'expansion agricole, que le sieur de La Vallière se voyait appelé à gouverner, en 1683. Le seigneur de Beaubassin, à peine âgé de quarante-trois ans, n'eût sans doute pas demandé mieux que de se dévouer longtemps au service d'une colonie riche de ces promesses, dont il avait fait sa seconde patrie. Mais le concours des circonstances et le jeu du patronage politique, plus encore que ses erreurs possibles, ne lui accordèrent qu'un an de stage au poste de gouverneur de Port-Royal.

La publicité faite aux ressources naturelles de l'Acadie, en particulier à la « pêche des molues », par l'ouvrage de Nicolas Denys, n'avait pas laissé de produire quelque impression dans les milieux intéressés, en France. « Il faut s'assurer cette pêche », déclarait Colbert dès 1671. « Cette pêche est un Pérou, » reprend l'intendant de Meulles, et il supplie Louis XIV de s'emparer de ce commerce, « le plus beau qui se fasse ». Cette campagne de propagande ne fut pas étrangère à la création, en 1682, d'une compagnie de pêche sédentaire dite *Compagnie de l'Acadie*, dirigée par un huguenot de la Rochelle, Bergier des Hermeaux, et trois premiers associés: les sieurs Gabriel Gautier, de Mantes et Boucher. Cette société visait à établir des pêches sédentaires sur les côtes acadiennes et à exploiter le loup-marin aux îles de la Madeleine. Louis XIV lui concéda, le 28 février 1682, les îles du Cap-Breton, Saint-Jean et de la Madeleine, sans égard aux titres de propriété de Nicolas Denys sur ce vaste domaine.

Nous n'avons pas à dresser ici la longue liste des revers et naufrages qui renversèrent les calculs des nou-

veaux sociétaires aux prises avec les Bostonnais non moins perfides que l'océan. Nous voulons seulement marquer, en passant, la place considérable qu'occupe dans l'histoire de l'Acadie, à partir de 1682, cette organisation exclusivement commerciale.

La Compagnie de l'Acadie établit son comptoir central à Chedabouctou (Guysborough) près du détroit de Canso, dans l'excellent port de séchage et d'expédition qu'avait fondé, vingt ans plus tôt, Nicolas Denys, et où il avait eu maille à partir avec La Giraudière. Le tenace vieillard, jaloux de ses anciens privilèges sur un pays qu'il avait tant parcouru et dont il ne s'était éloigné qu'à regret, protesta en vain, à la Cour de France, contre ce nouvel attentat à ses droits seigneuriaux. Mais son heure était passée. Malgré les récriminations de Denys, Bergier se hâta de construire à Chedabouctou une habitation baptisée *fort Saint-Louis* ⁽¹⁴⁾, avec des dépendances qui logèrent bientôt cent cinquante personnes, commis et pêcheurs.

De quel œil le gouverneur La Vallière vit-il s'implanter dans sa colonie une compagnie influente, capable, dès ses débuts, de faire échec à son autorité, menaçant de tirer à elle les gros profits? Dans un pays où, depuis un demi siècle, florissait la chicane entre fonctionnaires, la large commission accordée à Bergier possédait toutes les qualités d'une pomme de discorde. Une lutte plus ou moins avouée — lutte d'influence surtout — s'engagea entre les deux pouvoirs rivaux, et La Vallière se heurta à mille difficultés. Ainsi, le 22 mars 1683, Alexandre Le Borgne de Belle-Isle, un des neuf enfants de l'ancien créancier d'Aulnay (que la Compagnie des Indes Occidentales avait reconnu, en 1667, propriétaire d'une immense seigneurie englobant toute la côte sud de la baie Française, depuis la baie Sainte-Marie jusqu'au fond du bassin

¹⁴ Les ruines encore visibles de ce fort Saint-Louis, à Guysborough, perpétuent le souvenir français sur les côtes de Canso si souvent parcourues par Nicolas Denys.

des Mines « avec dix lieues de profondeur ») se plaignit à M. de la Barre des « empiètements » du sieur de La Vallière. Une ordonnance du gouverneur de Québec confirma les titres de Le Borgne et mit fin à ce qui n'était, au fond, qu'un simple malentendu, une chicane de mur mitoyen.

Autrement agressive fut la campagne menée contre La Vallière par la Compagnie de l'Acadie. Au bout d'un an, le résultat était déjà acquis : une ordonnance royale, signée à Versailles le 10 avril 1684, porta « défense au sieur de La Vallière de faire à l'avenir aucune fonction de commandant dans le pays et côtes de l'Acadie et de donner aucune permission aux étrangers d'y venir pêcher » (15).

Ces derniers mots nous révèlent la raison ou le prétexte dont s'étaient servis Bergier et ses amis pour obtenir la tête du gouverneur. Mais là ne s'arrêta pas le triomphe de l'habile commerçant rochelais. Des lettres patentes furent adressées de Versailles, ce 10 avril 1684, au sieur Bergier lui-même, le nommant « lieutenant du roi au gouvernement de l'Acadie » — titre nouveau — et accordant à sa compagnie un agrandissement de territoire vers l'ouest par la concession de toutes les côtes et îles « depuis le cap Canseau jusqu'à la Baie de toutes les Iles ». A Québec, le faible La Barre n'eut pas un mot de protestation contre cette décision : La Vallière fut silencieusement sacrifié. Et quel fut son successeur ? Ici, la partialité se doubla d'une insigne maladresse.

Depuis 1670, Montréal avait comme gouverneur François-Marie Perrot, fantasque personnage surtout connu par ses démêlés avec Frontenac au sujet du commerce clandestin des fourrures qu'il avait organisé dans l'île qui a gardé son nom, en amont de Montréal. Neveu par alliance de l'intendant Talon (il avait épousé Madeleine Laguide Meynier), ce fonctionnaire indiscipliné avait jusqu'alors bravé toutes les foudres. Enfin, le 10 avril 1684, — jour

15 Ottawa, *Colonies*, B, vol. XI.

néfaste pour l'Acadie, — le roi se crut forcé de retirer Perrot de Montréal « à cause de sa violence et de ses emportements ». Mais, singulière logique, l'homme jugé indigne de gouverner Montréal parut bon pour l'Acadie. Pendant que l'actif et dévoué La Vallière — qui avait surtout le tort de figurer comme ami et protégé de Frontenac — réintégrait son manoir de Beaubassin, l'adversaire de Frontenac, le profiteur Perrot, reçut sa commission de gouverneur d'Acadie.

Interdit par décret royal l'année précédente, Perrot ne pouvait décemment s'installer à Port-Royal avant d'avoir obtenu un acquittement en forme. Il passa donc à Paris, en novembre 1684, avec sa femme et ses six enfants. Aidé de l'influence de son oncle Jean Talon, il gagna les bonnes grâces de Seignelay, fut définitivement absous de tout délit, et s'embarqua à la Rochelle le 3 juin 1685, pour arriver à Port-Royal au mois d'août, avec trente soldats (16).

Pendant que François Perrot recommençait à Port-Royal le régime de dilapidation et de chicane qui lui avait valu son éloignement de Montréal (17), La Vallière reprit à Beaubassin son modeste rôle de seigneur paysan. Au mois de novembre 1685, il eut la joie d'accueillir dans son manoir l'intendant de Québec, Jacques de Meulles, et son compagnon Jean-Baptiste de Peiras, qui accomplissaient une tournée officielle en Acadie. L'été suivant, il ouvrit

16 Le vaisseau portant François Perrot en Acadie faisait partie de la flottille qui amena de la Rochelle à Québec le nouveau gouverneur Denonville, le nouvel évêque de Québec Mgr de Saint-Vallier, et quelques centaines de soldats dont un grand nombre, frappés d'épidémie typhique, moururent en mer.

17 Cassé aux gages et remplacé par le chevalier Louis-Alexandre des Friches, seigneur de Menneval, le 30 mars 1687, François Perrot continua pendant trois ans son commerce avec les Bostonnais. A la suite de démêlés avec ses amis de la Compagnie de l'Acadie, il passa enfin dans la Martinique où il mourut, dépouillé de tous ses biens, en 1691.

encore avec bonheur sa porte à l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, qui faisait une première visite pastorale des centres acadiens. Mais l'espionnage et les incessantes vexations de Bergier, Perrot et leurs amis, rendaient la vie pénible au seigneur de Beaubassin. Au cours de l'année 1687, il confia le soin de son domaine à son futur gendre Sébastien de Villieu, fils d'un vieil officier du régiment de Carignan alors lieutenant en Acadie. Veuf depuis quelques années, La Vallière se sépara momentanément de ses huit enfants (quatre garçons, quatre filles) et revint à Québec où il eut la joie de retrouver, deux ans après, son protecteur Frontenac de retour au Canada. Celui-ci le nomma capitaine de ses gardes et le chargea, en 1690, de négocier avec Phipps un échange de prisonniers.

Peut-être La Vallière s'intéressa-t-il, à cette époque, au fief d'Yamaska qui lui avait été concédé en 1683. Mais il conservait toujours cet instinct plus ou moins aventurier, ce besoin de mouvement qui l'avait poussé, à vingt et un ans, vers la baie d'Hudson et le Saguenay. En 1694, malgré ses cinquante-quatre ans, on le trouve commandant de la frégate *La Bouffonne* qui croise dans les eaux du golfe. L'année suivante, sur l'invitation de Frontenac, il se charge, avec quarante-huit hommes de garnison, de la défense du fort Cataracoui (Kingston), poste aussi dangereux qu'important à cause du voisinage des Iroquois. Il y fut remplacé en 1698 par M. de Louvigny et vint remplir les fonctions de major de Montréal sous Vaudreuil. Le gouverneur général Callières se servit de lui pour une mission diplomatique auprès du gouverneur de Boston. en 1700. Cinq ans plus tard, le 2 juin 1705, la concession de son fief de Beaubassin fut confirmée par Louis XIV. Il semble qu'à ce moment le sieur de La Vallière avait une dernière fois repris ses courses en mer. On lit, en effet, au journal du sieur de Montigny qui commandait, en mars 1705, un parti de soixante-douze Canadiens et sauvages

à Terre-Neuve: « Le 31, je fus rejoindre M. de Bellestre au Vieil-Pélican où je fus très mortifié d'apprendre que M. de La Vallière n'était point encore arrivé avec les brigantins et les chaloupes; pendant que j'étais à faire charger les deux charrois qu'avait fait raccommoder le sieur de Bellestre, je vis arriver le sieur de La Vallière et toutes ses chaloupes. » ⁽¹⁸⁾ Il est vrai que le fils aîné du vieux commandant, Alexandre, né aux Trois-Rivières en 1667, se signalait depuis plusieurs années déjà comme hardi capitaine. Mais on le désigne habituellement sous le nom de Le Neuf de Beaubassin (ou « M. de Beaubassin »), et le texte précité semble plutôt convenir au père.

Où et quand mourut Michel de La Vallière? Aucun document ne nous a fourni la réponse cherchée. Le 8 novembre 1702, il assista à Québec au mariage de sa fille Barbe qui épousait Louis Aubert ⁽¹⁹⁾, frère des deux jumeaux concessionnaires du fief de Madawaska. Le nom de La Vallière disparaît de l'histoire après 1705. Mais le souvenir du premier seigneur de Beaubassin survit dans la région où il vécut une quinzaine d'années. Le 14 août 1928, une plaque de bronze frappée à sa mémoire comme premier seigneur de Beaubassin et ancien gouverneur de l'Acadie fut dévoilée, sur le site du vieux fort Beauséjour ⁽²⁰⁾, près d'Aulac, N.-B., par les soins de M. Clarence

18 Archives de Québec, 1922-23, p. 295.

19 Le 4 novembre 1712, Louis Aubert du Forillon et sa femme, Barbe Le Neuf, vendirent à François de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières, les dix arpents de terre communément appelés « le marquisat du Sablé » qu'ils possédaient aux Trois-Rivières. (Cf. *Concessions*, I, 290.)

20 La pointe sur laquelle fut bâti, en 1749, le fort Beauséjour, terre que plusieurs documents nomment *pointe à Beaujour*, appartenait à un certain Laurent Chatillon, sieur de Beauséjour, originaire de la rivière Saint-Jean. De là le nom de pointe Beauséjour, puis de fort Beauséjour. Ce terrain de cinquante-neuf acres est devenu parc national en 1926; un musée y a été inauguré le 1er août 1936.

Webster, membre néo-brunswickois de la Commission des sites et monuments historiques du Canada. M. Webster présida lui-même la cérémonie. — Deux mois plus tard, le 2 octobre 1928, Bathurst reçut à son tour M. le docteur Webster qui y présida l'inauguration solennelle du monument de Nicolas Denys, le légendaire patriarche de la pointe au Père enfin honoré dans sa patrie adoptive.

Pas un des quatre fils de La Vallière ne s'attacha au domaine paternel en Acadie. L'aîné, Alexandre, « sieur de Beaubassin », guerroyait déjà contre les Bostonnais en 1692, ce qui démontre la faiblesse des accusations d'anglophilie lancées contre son père par ses rivaux, les associés de Chedabouctou. Il commandait, en 1707, une frégate de six canons, la *Notre-Dame-de-Victoire*, bâtie à Québec par Joseph Riverin, marchand-banquier (frère du seigneur gaspésien). Honoré de la croix de Saint-Louis, Alexandre de Beaubassin mourut en mer à bord du *Héros*, en 1712 : l'océan fut son tombeau.

Deux autres fils du seigneur de Beaubassin, Jacques et Jean-Baptiste, accompagnèrent en 1690 une expédition partie de Québec pour le fort Cataracoui. On n'entendit plus parler d'eux, ce qui peut laisser croire qu'ils grossirent le nombre des victimes des Iroquois. Il est possible, cependant, que Jacques soit devenu le Père Bernardin Le Neuf, récollet ⁽²¹⁾.

Michel, autre fils de M. de La Vallière, né en 1677, embrassa la carrière des armes, devint major d'un régiment en service à Terre-Neuve et mourut à Louisbourg en 1740. L'aînée des filles, Marie-Josette, après avoir obtenu, en 1689, la concession du fief de Saint-Joseph dans la baie des Mines, quitta l'Acadie trois ans après, pour

²¹ Ce Père Bernardin Le Neuf ouvrit le premier registre de la paroisse de Rimouski, le 31 août 1701, en y inscrivant le baptême d'Antoine Lepage, fils du seigneur René Lepage et de Marie Gagnon. René était lui-même fils de Germain Lepage, pionnier de Rimouski en 1696.

aller épouser Paul Le Gardeur à Repentigny. La deuxième, Judith, s'unit à Sébastien de Villieu en 1692 et devint la deuxième « châtelaine » de Beaubassin. Marguerite, qui avait six ans au recensement de 1686, épousa en Acadie, le 5 août 1700, Louis de Gannes, sieur de Falaise, veuf de Barbe Denys et de Louise Le Gardeur; l'un de ses treize enfants, Michel, le « chevalier de Gannes », joua plus tard, en 1744, un rôle dans l'île du Cap-Breton. Marguerite de La Vallière eut aussi l'honneur d'être la mère des deux premiers prêtres sortis de l'Acadie: Louis-Joseph, baptisé à Port-Royal le 29 mars 1704, qui devint le Père récollet Bernardin de Gannes, ordonné à Québec par Mgr Dosquet, le 24 septembre 1729, et Pierre, baptisé à Port-Royal le 18 novembre 1705, qui devint le chanoine de Gannes, ordonné à Québec par Mgr Dosquet le 21 octobre 1731 et qui termina sa carrière à Metz le 2 août 1774.

Moins d'une vingtaine d'années après la concession de la seigneurie de Beaubassin, la famille La Vallière s'était donc démembrée; l'administration du domaine appartenait alors au gendre Sébastien de Villieu, époux de Judith de La Vallière. Le départ du fondateur, en 1687, entraîna plusieurs familles canadiennes de Beaubassin qui retournèrent au Canada. L'attaque des Bostonnais, en 1696, nuisit au développement de la paroisse érigée par Mgr de Saint-Vallier dix ans plus tôt: on n'y comptait que 189 habitants à la fin du dix-septième siècle. Mais la terre de Beaubassin, cette « Nouvelle-Acadie » qui devint, entre 1750 et 1755, le théâtre des travaux et des luttes de l'abbé Le Loutre, cette région d'où s'enfuirent, à l'heure de la grande épreuve, les ancêtres de beaucoup d'Acadiens du Nouveau-Brunswick septentrional, garde encore aujourd'hui, dans son parc national, quelques vestiges des traditions françaises qu'y implanta son premier seigneur, l'actif soldat-paysan Michel de La Vallière (22).

22 Les Acadiens capturés du côté de Beaubassin, en 1755, furent déportés au loin, jusqu'en Caroline et en Géorgie. Pendant que notre

BIBLIOGRAPHIE

Le *Bulletin des Recherches historiques*, les *Rapports* de l'archiviste de la province de Québec.

ancêtre Charles Bernard, jeune homme de seize ans en 1755, s'enfuyait de Beaubassin vers la baie des Chaleurs, plusieurs de ses parents prenaient le chemin des prisons d'Halifax, puis de la Louisiane. Les *Évangélines* venues de Louisiane, en 1936, comptaient dans leurs rangs notre cousine Mlle Ethel Bernard, de Youngsville (près de Lafayette). Les Bernard (acadiens) sont nombreux en Louisiane, dans l'île du Prince-Edouard et des deux côtés de la baie des Chaleurs. Ceci pour montrer la force des liens historiques qui rattachent entre eux, par-dessus siècles et distances, les divers groupements acadiens: *ab uno disce omnes*.

CHAPITRE NEUVIÈME

Deux visiteurs de marque en Acadie en 1686

L'intendant de Meulles reçoit l'ordre royal de visiter l'Acadie. — Il s'y rend en goélette. — La Vallière l'accueille à Beaubassin. — De Meulles revient à Québec par la rivière Saint-Jean et le *portage* du Témiscouata. — Son rapport au ministre Seignelay. — Rappel de l'intendant de Meulles en France. — Industrie des Acadiens. — Leur commerce forcé avec Boston. — Magasins anglais en Acadie. — Faible recensement acadien de 1686. — Une colonie négligée par la France. — Population de Port-Royal, de Beaubassin, de Grand-Pré, de Pobomcoup, de La Hève, de la rivière Saint-Jean, de la Côte des Etchemins, des rivages du golfe Saint-Laurent. — Vie religieuse en Acadie depuis 1659. — Mgr de Saint-Vallier pénètre en Acadie par le *portage* du Témiscouata et la rivière Saint-Jean. — Il loge chez le seigneur Damours à Médoctec (Woodstock). — Il pique ensuite sur Miramichi. — L'œuvre de l'abbé Thury à Miramichi. — L'évêque à Richibouctou, à Shédiac, à l'île Saint-Jean. — Visite de Chedabouctou, puis de Beaubassin. — La traite de l'eau-de-vie. — Mgr de Saint-Vallier à Grand-Pré. — De Grand-Pré à Port-Royal. — Absence du gouverneur Perrot. — Mœurs acadiennes. — Apostolat du curé Petit. — Une religieuse enseignante à Port-Royal. — Le sulpicien Geoffroy et les écoles acadiennes. — Mgr de Saint-Vallier rentre à Québec par Percé et le fleuve Saint-Laurent. — Rude voyage de cinq mois. — Union de l'âme acadienne et de la foi catholique.

Les années 1685-1686, déjà marquées en Acadie par le dramatique retour de France du vieux Nicolas Denys et par la mise à pied du gouverneur La Vallière, se signalent encore à notre attention par un double événement : la visite officielle de l'intendant de Québec, et la première tournée pastorale de Mgr de Saint-Vallier dans la région du Golfe. Une brève étude de cette double visite nous permettra d'examiner de plus près la vie acadienne d'autre-

fois, telle qu'elle se manifestait après un demi siècle de lente croissance, vingt-cinq ans avant la conquête définitive par les Anglais.

Dans ses instructions du 10 mars 1685 à Denonville, après l'avis de « faire des représentations au gouverneur de Boston si les Anglais continuent d'empiéter sur les terres de l'Acadie », Louis XIV ajoutait : « M. de Meulles a reçu l'ordre de visiter l'Acadie. » C'est donc pour se conformer à un désir royal, plutôt que par inclination personnelle, que l'intendant passa d'abord en goélette de Québec à Percé, avec vingt personnes, au mois d'octobre 1685. Une tempête ayant jeté son bâtiment sur l'île Miscou, de Meulles y laissa la plupart de ses gens et continua sa route vers la baie Verte où il débarqua sur les terres de M. de La Vallière. On était alors au début de novembre. La Vallière, qui avait vu François Perrot s'installer à Port-Royal au mois d'août précédent et qui vivait maintenant retiré sur son domaine de Beaubassin, mit valets et chevaux au service du distingué visiteur pour la traversée de l'isthme de Chignectou; puis après l'avoir réconforté dans son manoir, lui et son compagnon Jean-Baptiste de Peiras (membre du Conseil souverain), il les fit conduire tous deux aux Mines, à Port-Royal et au delà, sur son navire côtier le *Saint-Antoine*.

De retour à Québec en juillet 1686, après avoir aussi visité les seigneuries françaises de la rivière Saint-Jean, M. de Meulles rédigea un long rapport pour exposer au ministre Seignelay les avantages d'une colonie malheureusement négligée, sans cesse harcelée des Anglais ⁽¹⁾. « Il faudrait, dit-il, faire une ville de conséquence de Port-Royal et un fort de Pentagouet pour servir de barrière aux Anglais. Il faudrait aussi un grand établissement à la Hève; le havre est admirable: il y peut tenir plus de

¹ La carte du voyage de l'intendant de Meulles en Acadie fut dressée par Franquelin qui signa pour la première fois: « Maître d'hydrographie du roi à Québec ». Le mémoire de M. de Meulles sur l'Acadie se lit aux archives d'Ottawa, *Colonies*, Série C11 (I), vol. 8.

quinze cents vaisseaux toujours à flot en sûreté. Il faudrait encore deux pareils établissements, l'un au Cap-Breton et l'autre à l'île Percée. » En attendant, les Bostonnais sont maîtres des côtes et du commerce. « Plus de huit cents bâtiments anglais, assure l'intendant, viennent impunément pêcher sur les côtes de l'Acadie. Salem, à cinq lieues de Boston, est leur grand centre de sécheries. » L'organisation d'une populeuse et solide Acadie semble nécessaire à l'existence du Canada lui-même : « Si la France un jour avait une guerre avec l'Angleterre, la colonie du Canada étant renfermée dans les terres, il n'y aurait rien de si aisé aux Anglais de ce continent que de se rendre les maîtres du fleuve du Saint-Laurent, et en deux ou trois ans de faire périr facilement l'ouvrage de tant d'années. »

L'événement devait trop tôt donner raison au sagace intendant, dont la voix ne trouva pas plus d'écho à Versailles que la voix rude, mais juste et sincère, du comte de Frontenac. Presque au moment où de Meulles traçait son programme d'action, le 18 décembre 1685, Seignelay promettait au gouverneur Perrot, pour l'année suivante, « deux vaisseaux de guerre à la côte de l'Acadie pour en chasser les forbans et établir solidement la Compagnie de Pêche sédentaire ». Belles promesses, suivies de peu d'effet. Quelques mois plus tard, le 31 mars 1686, le ministre désapprouvait en plusieurs points la conduite de l'intendant de Québec (il avait, par exemple, donné cours à la monnaie de cartes trop facile à contrefaire), et l'invitait à céder son poste à Guillaume Bochart de Champigny.

Si l'isolement de l'Acadie et son délaissement par la France contristèrent de Meulles, il trouva pourtant matière à louanges dans l'industrie de ses habitants. « La plupart des femmes, note-t-il, font elles-mêmes des étamines dont elles s'habillent, et leurs maris aussi. Elles font presque toutes des bas pour leurs familles, et se passent d'en acheter. Ils ne se servent tous que de souliers sauvages qu'ils font eux-mêmes. » Mais d'où leur viennent les objets indispensables qui ne se peuvent fabriquer à domicile ? De Meulles connaît la vérité et n'hésite

pas à la dire. « Tous les ans, continue-t-il, il vient dans ce lieu (Beaubassin) une barque anglaise, au mois d'avril, qui leur apporte le reste de leurs petites nécessités, qu'ils achètent pour des pelleteries qu'ils ont eues des sauvages (2). »

Cette simple phrase glissée dans un rapport officiel résume, à elle seule, trente ans d'histoire en Acadie française. Cette petite barque anglaise, gentille et inoffensive, qui va livrer ses denrées jusque dans les profondes anses de Beaubassin, c'est le vaisseau fatal qui présage la conquête prochaine. Abandonnée à elle-même par des ministres indifférents, tel un Seignelay séduit par le mirage louisianais, la faible Acadie n'a d'autre ressource que de s'approvisionner chez ses pires ennemis. « J'ai vu aux Mines, à la rivière Saint-Jean et au Port-Royal, constate encore de Meulles, des Anglais qui y tranquillent, qui emportent et qui, si cela continue, emporteront toujours tout le bénéfice du pays. Il y en a sur toute la côte de l'Acadie, principalement là où il y a des habitants français. Les Anglais ont fait bâtir au Port-Royal des grands magasins où ils tiennent boutique (3). Ils y entretiennent la misère et la gueuserie parmi le peuple. » En terminant, l'intendant a le courage d'écrire, quoi qu'il en doive coûter à son patriotisme: « Les peuples de l'Acadie sont exeu-

² Les femmes acadiennes ne possédaient comme teintures que le vert, le bleu et le noir. Pour avoir le rouge qu'on aimait beaucoup, elles achetaient des étoffes anglaises qu'elles réduisaient d'abord en charpie, puis cardaient, filaient et tissaient; des garnitures rouges ornaient d'habitude leurs robes et manteaux.

³ L'un des premiers commerçants bostonnais à ouvrir une succursale à Port-Royal fut John Nelson. Neveu et héritier de Sir Thomas Temple qui fut gouverneur anglais de l'Acadie de 1654 à 1667, John Nelson joua un rôle considérable au temps de Phipps et de Frontenac. On lit dans le journal de l'expédition de Phipps contre Port-Royal, en 1690: « Dimanche, 11 mai. — Nos hommes furent mis à terre près de l'entrepôt de M. Nelson à Port-Royal. » Et un peu plus loin: « Dimanche, 18 mai. — Le Rév. M. Joshua Moody, notre ministre, a, en ce jour, prêché à l'entrepôt de M. Nelson. » (Ottawa, *Rapport de 1912*, pp. 55-56.)

sables de l'inclination qu'ils ont pour les Anglais, n'entendant jamais parler de la France et n'en tirant aucun secours. »

Avant de quitter l'Acadie pour Québec et la France, M. de Meulles ordonna un deuxième recensement général, qui fut dressé au cours de l'été 1686. Ce recensement — où il y a des omissions — attribuait à l'Acadie une population globale de 885 habitants. Moins d'un millier d'âmes dans une colonie déjà vieille de quatre-vingts ans! Qu'était cette poignée de gens dispersés sur de longues côtes, en regard des 12,263 habitants que comptait alors le Canada, à côté surtout des 75,000 colons groupés dans la Nouvelle-Angleterre? Mais Colbert, le bienfaiteur de la Nouvelle-France, venait de mourir disgracié, en 1683, et ses funérailles avaient eu lieu la nuit, tant une haine aveugle avait rendu impopulaire ce bon serviteur de la France. A sa place, Louvois, « le plus brutal et le plus grand des commis », s'appliquait depuis dix ans à éloigner Louis XIV du soin des colonies d'outremer pour le pousser vers les guerres de conquête en Europe. Le fils de Colbert, Seignelay lui-même, héritier du ministère de la marine, n'avait pas hérité des justes vues de son père sur l'importance des régions du Golfe naguère vantées par Nicolas Denys. Trompé par des discours plus brillants que les frustes pages du seigneur de Nepisiguit, il versait sur la Louisiane et les Antilles des millions qui auraient pu fonder, du côté du Saint-Laurent, un magnifique empire colonial. Mais il lésinait sur le maigre traitement du gouverneur d'Acadie, il fermait les yeux sur la nomination à Port-Royal d'un Perrot indigne de ce poste de confiance.

Avant d'examiner de près le second fait saillant de la courte administration de Perrot, — nous voulons dire la première tournée pastorale en Acadie de l'évêque de Québec, — ouvrons un instant les pages jaunies du recense-

ment acadien de 1686 pour y saisir l'aspect général de la colonie (4).

Port-Royal, avec ses 592 habitants, reste le bourg principal, groupant à lui seul les deux tiers de la population totale de l'Acadie. Quatre personnages y attirent l'attention. Ce sont : Alexandre Le Borgne, seigneur de l'endroit, âgé de 43 ans, marié à Marie Latour ; Michel Boudrot, lieutenant général, marié à Michelle Aucoin ; Philippe Mius d'Entremont, ancien lieutenant de Charles Latour, encore « procureur du Roi » malgré ses 85 ans ; il a avec lui deux enfants, pendant que ses deux aînés exploitent Pobomecoup ; enfin, Claude Petitpas, sieur de La Fleur, remplit l'office de greffier à Port-Royal. Au total, on compte ici 95 familles, 197 hommes et femmes mariés, 218 garçons et 177 filles, plus 30 soldats au fort, et 75 fusils. Le fort (bâti par Aulnay) est dans un état de complet délabrement.

Beaubassin, en 1686, occupe le deuxième rang parmi les établissements acadiens. Autour du seigneur Michel Le Neuf de la Vallière, âgé de 45 ans, se groupent ses huit enfants, ses cinq domestiques, les quelques familles trifluviennes qui l'ont suivi en 1676, et les colons venus de Port-Royal à la suite du pionnier Jacques Bourgeois. On y compte en tout 129 habitants, 426 arpents de terre en valeur, 536 animaux de ferme et 102 fusils.

La Grand' Prée des Mines, fondée en 1680 par Pierre Melanson et Pierre Terriau, a réuni en six ans 57 habitants qui y ont mis en culture 83 arpents de terre. Le petit seigneur du lieu, Pierre Melanson, marié à Marie Mius d'Entremont, montre au recenseur ses neuf enfants (dont le dernier n'a qu'un jour). Quelques noms particuliers au vieux Grand-Pré sont : La Pierre dit La Roche, Pinet, Rivet, auxquels s'adjoindront bientôt les Boisseau, Herpin, Saunier et Guérin. Cette fertile région ne tarde-

4 L'original du recensement acadien de 1686 est conservé aux Archives de la marine, à Paris.

ra pas, d'ailleurs, à attirer les jeunes essaims de Port-Royal, elle dépassera vite en population Beaubassin et même la ruche-mère aux terres moins fécondes.

La seigneurie de Pobomcoup, au cap de Sable, est occupée en 1686 par quinze habitants (les Mius, Dugas, Latour) que dirigent Jacques Mius, 27 ans, marié à Anne Latour, et Jacques Latour, 25 ans, époux de Marie Melanson.

Les habitants de La Hève et de Mirlignéche, sur l'Atlantique, forment une petite colonie distincte dont quelques noms sont Provost, Petit, Labat, Vesin, Lejeune, Michel, Gourdeau, Petitpas.

A l'embouchure du fleuve Saint-Jean, dans l'ancien fort de Charles Latour, vivent le sieur Martin d'Arpentigny, dit Martignon, 70 ans, sa femme Jeanne Latour, 60 ans, et leur fille Marianne, 24 ans. En amont de la rivière, on trouve quelques seigneurs venus de Québec : Mathieu Damours, sieur de Freneuse, marié à Louise Guyon le 1er octobre 1686; Louis Damours, seigneur de Richibouctou, qui habite avec ses deux frères; lui aussi se marie le 1er octobre 1686, à Marguerite Guyon, sœur de Louise; et René Damours, seigneur de Médoctec, qui épousera Charlotte Le Gardeur en 1689. Leurs deux jeunes frères, Charles et Bernard, ne viendront que plus tard se fixer en Acadie et s'allier aux Acadiennes Anne-Louise Thibau-deau et Jeanne Leborgne.

Du côté de Passamoquoddy (rivière Sainte-Croix), le sieur de Saint-Aubin, sa famille, quelques engagés et un jeune Desorcis exploitent un fief concédé en 1684. A Pentagouet, le baron Vincent de Saint-Castin se fait, selon le besoin des temps, capitaine de guerriers abénaquis ou commerçant de fourrures. Son fils Anselme grandit à ses côtés, bientôt prêt à le seconder au milieu des Indiens.

Si nous tournons les yeux vers les côtes de Canso et du golfe, nous trouvons d'abord à Chedabouctou (Guysborough), au fond de la baie du même nom, le sieur de La-

boulais, lieutenant du Roi, qui occupe, avec une vingtaine d'engagés, le fort de la Compagnie de l'Acadie. Il y a ici quatre habitants qui ont défriché des terres. A Miramichi s'élève le fort de Richard Denys, tandis que Philippe Esnault cultive ses terres de Nepisiguit ⁽⁵⁾. Percé n'est encore, en 1686, qu'un poste de 26 habitants groupés en cinq familles; mais sa grève pullule, durant la belle saison, de pêcheurs basques, rochelais, malouins et normands, rudes gaillards aux instincts primitifs, aussi habiles à « vider la bouteille » qu'à emplir une barque de pêche ⁽⁶⁾.

Voilà, à vol d'oiseau, l'aspect général, fortement rudimentaire et négligé, qu'offrait la colonie acadienne à l'heure où, pour la première fois, une voix d'évêque éveillait les échos de ses bois. Ce fut, en effet, au cours de l'été 1686, pendant le retour à Québec de l'intendant de Meulles, que Mgr de Saint-Vallier visita à son tour cette lointaine partie d'un diocèse vaste comme un continent.

Vingt-sept ans auparavant, le 16 mai 1659, Mgr de Laval, venant prendre possession de son siège de Québec, avait abordé à Percé; il y avait inauguré son ministère en conférant le sacrement de confirmation à cent quarante personnes préparées à cette faveur par les soins du Père jésuite Richard, missionnaire de Saint-Charles de Miscon ⁽⁷⁾. En 1659, l'Acadie appartenait depuis cinq ans

⁵ Ce médecin tourangeau s'était allié à une Indienne. Après sa mort, ses enfants abandonnèrent le domaine paternel pour retourner à la vie sauvage.

⁶ « Je suis obligé aussi de vous avertir que les navires pêcheurs qui viennent à l'île Percée ne sont guère obéissants aux ordres qu'on leur envoie et donnent souvent retraite aux déserteurs et aux malfaiteurs qu'ils repassent en France: comme il arriva l'année passée à un capitaine de Saint-Jean-de-Luz, appelé Caton, qui n'a pas laissé de repasser en France un homme appelé Girardin qui était complice de l'assassinat d'un officier nommé Lacombe et dont le camarade avait été roué. » (Frontenac à Colbert, 13 novembre 1673. Voir *Arch. de Québec*, 1926-27, p. 47.)

⁷ *Relations* de 1659, p. 10. — La mission de Miscon fut abandonnée par les Jésuites en 1662; la vente des boissons enivrantes aux Indiens, par les trafiquants français, fut en partie cause de leur départ.

aux Anglais qui, sous les ordres de Sedgewick, en avaient chassé les derniers Capucins. Peut-être ceux-ci gardèrent-ils l'espoir secret d'y rentrer? Peut-être usèrent-ils de quelque influence en Cour pour protéger leurs droits acquis en ce pays par vingt-deux années de labeur? Quoi qu'il en soit, Mgr de Laval ne semble pas s'être empressé d'y mettre des missionnaires nouveaux, pas même au moment du retour de la France avec Grandfontaine, en 1670.

*Les falaises de Percé (Gaspésie),
vues du Coin du Banc.*



Un Récollet dont l'exacte mission nous reste inconnue, le P. Laurent Molin, fut le seul prêtre résidant à Port-Royal jusqu'en 1676, date de l'arrivée de l'abbé Louis Petit, ancien officier du régiment de Carignan ordonné prêtre des Missions étrangères, à Québec, le 21 décembre 1670. Deux ans après l'arrivée de M. Petit, le 30 octobre 1678, Port-Royal fut érigé en paroisse par Mgr de Laval, sous le vocable de *l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie* ⁽⁸⁾, et M. Petit en fut nommé premier curé.

⁸ On voit que la dévotion du peuple acadien envers Notre-Dame de l'Assomption tient à l'histoire de sa première paroisse. Cette paroisse a disparu, la dévotion est restée. Et le cœur du nouvel archevêché de Moncton est l'église de l'Assomption.

En s'embarquant à la Rochelle avec le nouveau gouverneur Denonville, au mois de juin 1685, Mgr de Saint-Vallier, aumônier du Roi devenu Vicaire Général de l'Eglise du Canada, emmenait avec lui neuf ecclésiastiques, c'est-à-dire trois prêtres des Missions étrangères et six Sulpiciens recommandés par son ami de cœur M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice à Paris. Cinq cents soldats furent en même temps entassés sur deux vaisseaux du roi, les flûtes *Le Fourgon* et *Le Mulet*. Ils furent décimés par des fièvres malignes, et cent cinquante d'entre eux succombèrent pendant la traversée. Deux Sulpiciens qui s'étaient dévoués à leur service tant corporel que spirituel, MM. Bergier et Mossu, moururent victimes de leur dévouement. C'est parmi les quatre Sulpiciens survivants que Mgr de Saint-Vallier choisit ses deux compagnons de voyage en Acadie qui devaient être aussi les premiers ouvriers sulpiciens dans cette vigne: MM. Trouvé et Geoffroy.

Le détail de la longue et périlleuse visite pastorale de 1686 nous a été transmis par l'évêque lui-même dans sa *Lettre à un ami*, ou *Mémoire sur la situation de la Nouvelle-France*, imprimé à Paris en 1688 ⁽⁹⁾. « Le voyage le plus long et le plus fatigant que j'aie fait est celui de l'Acadie et du Port-Royal », déclare-t-il sans hésitation. Il s'embarqua à Québec le mercredi de Pâques 2 avril 1686, malgré les glaces qui, en retardant sa marche, lui permirent de visiter plusieurs missions de la rive sud: la pointe de Lévis, le cap Saint-Ignace, la rivière des Trois-Saumons, la Bouteillerie (Kamouraska) et la Rivière-du-Loup « dernière habitation du Canada ». « C'est là, dit-il, qu'étant un peu affaiblis par les fatigues de plusieurs jours de navigation et de marche très pénible, nous nous

⁹ Ce mémoire a été reproduit *in extenso* par Mgr Têtu dans le volume premier des *Mandements des Evêques de Québec*, où il occupe soixante-quinze pages (191-265). A dire vrai, Mgr de Saint-Vallier n'était, en 1686, qu'évêque-élu de Québec. Il fut sacré le 25 janvier 1688, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, et revint au Canada le 15 août de la même année.

préparâmes par huit ou dix jours de repos à en essayer de nouvelles. »

Le 7 mai, on se remit en route, mais à travers bois maintenant, « dans un pays où l'hiver durait encore », les yeux tournés vers la rivière Saint-Jean ⁽¹⁰⁾. Cinq canotiers accompagnaient l'évêque et ses deux Sulpiciens, tantôt conduisant les esquifs sur les lacs et rivières, tantôt les transportant sur leurs épaules dans les « portages ». Maintes fois il fallut rompre les glaces pour ouvrir un passage aux frêles embarcations. « Pour marquer mieux notre route, écrit l'évêque, nous donnâmes des noms à tous ces portages, aussi bien qu'aux lacs et aux fleuves qu'il fallut traverser. Nous navigâmes sur les quatre rivières du Loup, des Branches, de Saint-François et de Saint-Jean... Le 17 mai, nous vîmes l'endroit qu'on appelle le grand Sault saint Jean-Baptiste, où la rivière Saint-Jean faisant du haut d'un rocher fort élevé une terrible cascade dans un abîme, forme un brouillard qui dérobe l'eau à la vue, et fait un bruit qui avertit de loin les navigateurs de descendre de leurs canots. Ce fut là qu'un homme sortant de l'Acadie, où il avait été envoyé par Monsieur l'Intendant, me donna une de ses lettres. »

Le lendemain 18 mai, la petite troupe coucha au fort de Médoctec (Woodstock), propriété de René Damours. De là, Mgr de Saint-Vallier, accompagné d'un Sulpicien, piqua sur Miramichi où il arriva la veille de la Pentecôte, « après avoir mis trois jours à faire dix-huit lieues, partie en côtoyant la mer (rivière Miramichi), partie en marchant sur le rivage, non seulement le jour, mais aussi la nuit par la pluie et le mauvais temps ». L'autre Sulpicien et ses cinq compagnons passèrent de Médoctec à Saint-Jean, puis à Port-Royal.

¹⁰ La gare du C.N.R. située à l'endroit où le voyageur d'autrefois tournait le dos au fleuve Saint-Laurent pour s'enfoncer dans la forêt témiscouatienne, s'appelle encore aujourd'hui : *Vieux Chemin du Lac* (six milles à l'ouest de la Rivière-du-Loup).

Miramichi, poste seigneurial de Richard Denys, souvent visité par les Récollets de Percé, possédait depuis un an un missionnaire actif et prudent dans la personne de l'abbé Louis-Pierre Thury, des Missions étrangères, ordonné à Québec le 21 décembre 1677. C'est sur son rapport que Miramichi avait été préféré au Cap-Breton et à Ristigouche pour l'établissement d'une mission permanente sur les côtes du golfe. Partageant l'humble abri d'écorce et la frugale nourriture de ses chers « Crucientaux » ou « Porte-Croix » ⁽¹¹⁾, M. Thury attirait déjà de fort loin, à une chapelle temporaire bâtie à faible distance du fort (sur la rive nord de la Miramichi), ces Indiens « d'un naturel doux et docile », hospitaliers, chastes et laborieux. « J'eus la consolation », note Mgr de Saint-Vallier, « de les entretenir plusieurs fois par interprète durant sept jours, de leur dire la messe tous les jours dans leurs cabanes, et de leur entendre chanter les prières du soir et du matin d'une manière fort dévote et qui me parut assez harmonieuse. » D'autre part, quels sentiments d'affectueuse reconnaissance dut exciter dans le cœur de ces enfants des bois tant de paternelle bonté émanant de la personne du « Grand Patriarche » français!

Après Miramichi, le poste de Richibouctou, propriété de Louis Damours, et Shédiac, eurent l'honneur d'une visite rapide. L'évêque traversa ensuite de Shédiac à l'île Saint-Jean, pas encore colonisée, mais qui lui « sembla belle ». Puis, par le cap Saint-Louis (George), le Petit-Passage, le détroit de Fronsac (Canso), il atteignit Che-

¹¹ « On aurait peine à croire », écrit Mgr de Saint-Vallier, « que cette rivière qu'on appelle *la Croix* (Miramichi) n'ait pas été ainsi nommée par des Chrétiens. Elle le tire, ce nom, de certains sauvages qui, de temps immémorial, s'appellent *Crucientaux*, parce qu'ils conservent entre eux un respect particulier pour la croix. » Et l'évêque expose ensuite la croyance traditionnelle des Indiens sur cette matière. — On comprend que la tradition de la croix pouvait remonter jusqu'au geste de Jacques Cartier plantant une croix à Gaspé, en 1534, et même plus haut, jusqu'aux premiers Européens, — Normands, Bretons ou Basques, — qui venaient jadis pêcher sur ces côtes.

dabouctou (Guysborough) où il voulait « s'arrêter un peu pour y voir la pêche sédentaire ». Il y trouva cinquante Français occupés à la pêche et au travail des champs, confiés aux soins spirituels de « deux Pères Pénitents de la Province de Normandie ». Le commandant du fort, M. de La Boullaie, « lieutenant du Roi dans la province », lui parut « homme d'honneur et affectionné aux intérêts de la Compagnie ».

« Pour passer de là à Beaubassin », porte le mémoire de 1688, « nous eûmes assez à souffrir, principalement durant les trois derniers jours dans le portage d'une prairie, où la chaleur de la saison nous exposa aux piquûres insupportables des maringouins. » Ce qui signifie que Mgr de Saint-Vallier, toujours accompagné d'un Sulpicien, refit en goélette la côte nord de la Nouvelle-Ecosse, depuis Canso jusqu'à la baie Verte, pour parcourir enfin, à pied, les vingt milles qui séparent Tidnish de la ville d'Amherst, à travers l'isthme de Chignectou.

Dans une lettre spéciale aux habitants de Beaubassin, l'évêque leur rendit, au lendemain de sa visite, cet élogieux témoignage : « Dans le peu de séjour que nous avons fait dans votre habitation, nous avons remarqué avec bien de l'édification, le zèle que vous faites paraître pour la religion par le soin que vous avez eu de nourrir votre missionnaire, et celui que vous avez pris d'élever une petite chapelle... Il y a lieu d'espérer qu'avec le secours d'un seigneur aussi pieux et aussi religieux que le vôtre, vous pourrez dans peu bâtir une église où l'on puisse faire les fonctions curiales ⁽¹²⁾. » On voit ici à la fois le constant

¹² *Mandements*, I, 181. — Les premières églises et chapelles acadiennes étaient toutes construites au bord des rivières et ruisseaux, car beaucoup y venaient en canot. La première chapelle de Beaubassin nous est représentée par Mgr de Saint-Vallier comme « petite, faite de torchis environné de pierres », avec une couverture de paille. A part les autels et les chaires de bois, souvent ciselés avec art, on remarquait, dans l'église acadienne primitive, le coffre-fort à trois clefs différentes, qui ne s'ouvrait qu'en présence des trois détenteurs des clefs : le curé, deux marguilliers. Ce meuble renfermait les documents paroissiaux, parfois aussi l'argent de la fabrique.

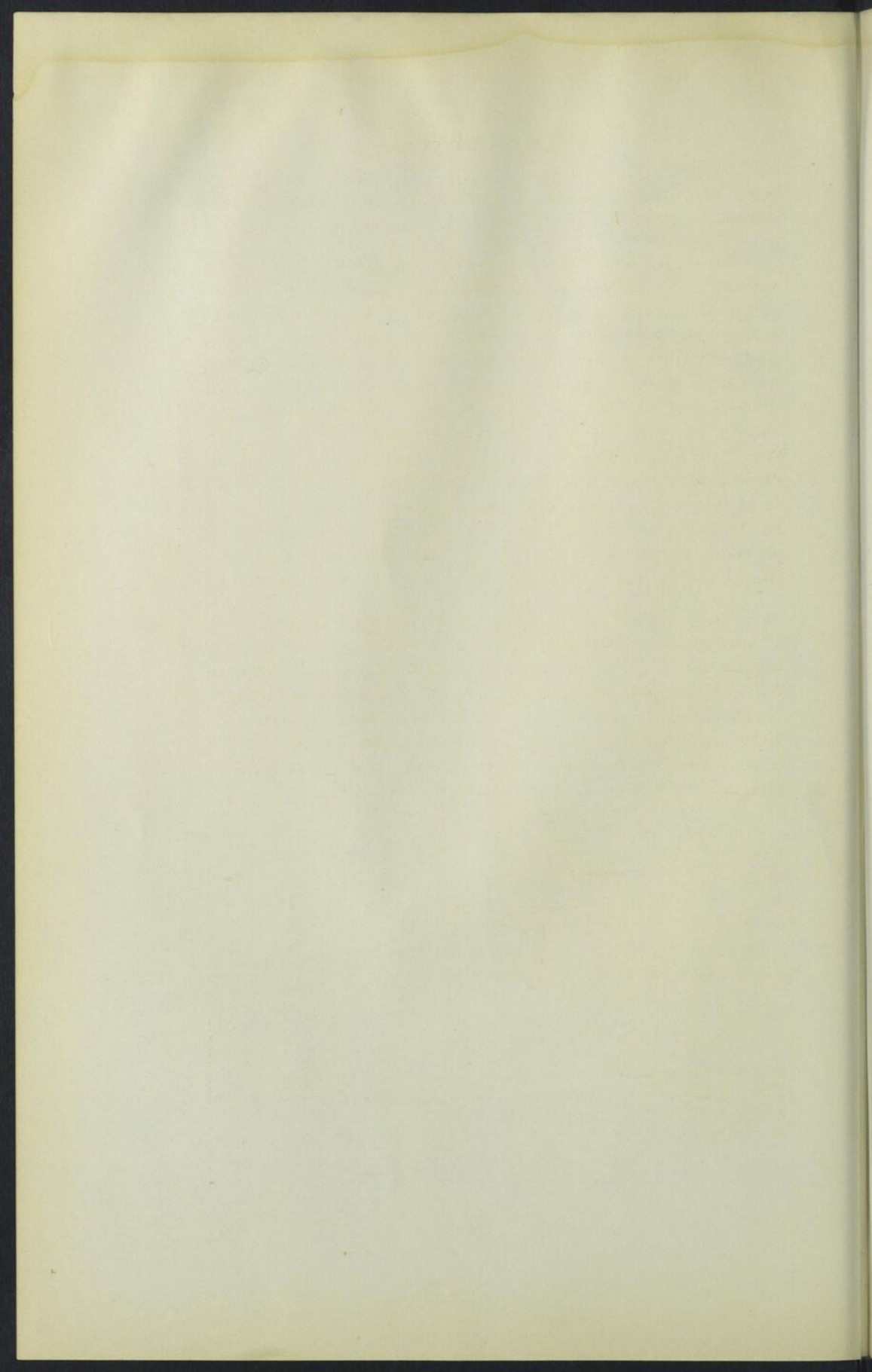
souci, chez Mgr de Saint-Vallier, d'organiser dans son diocèse une forte vie paroissiale, et l'esprit religieux de M. de La Vallière et de sa famille. Pour encourager ces pionniers, le généreux prélat leur promit non seulement la récompense céleste, mais une aide immédiate sous forme de cadeau personnel ⁽¹³⁾. « Ce sont de fort bonnes gens, » note-t-il dans son mémoire, « qui craignent Dieu, qui vivent en paix, et qui seraient tout-à-fait irréprochables s'ils avaient été plus réservés à traiter de l'eau-de-vie avec les sauvages. » — Eternelle faiblesse, en Acadie comme à Québec, comme aux Grands-Lacs et à la baie d'Hudson! Vieille chaîne difficile à rompre: on donne beaucoup de boisson, on reçoit beaucoup de fourrures, on récolte de l'or!

L'évêque passa ensuite aux Mines: habitation ainsi appelée, dit-il, « à cause du voisinage d'un rocher où, selon toutes les apparences, il y a une mine de cuivre qu'on nous fit voir en passant. » La Grand' Prée des Mines, avec sa soixantaine de jeunes colons établis depuis quatre ou cinq ans, plut à Mgr de Saint-Vallier, tant par la bonne apparence de ces « jeunes gens bien faits et laborieux » que par la sincérité de leur foi. Ils le pressèrent, en partant, de leur donner un prêtre, promettant non seulement de le nourrir, mais encore de lui bâtir une église et un presbytère dans une île dont on lui céderait la propriété. Cette supplique fut exaucée dès l'année suivante. Grand-Pré reçut en 1687 son curé fondateur, le sulpicien Louis Geofroy, Parisien de naissance, l'un des deux compagnons de voyage du prélat: prêtre pieux et dévoué, dont nous au-

13 « Ce prélat (Mgr de Saint-Vallier) était très charitable et dépensa en bonnes œuvres 200,000 livres de son patrimoine. » (*Mandements*, I, 165.) — Le premier curé de Beaubassin fut un des deux compagnons de route de l'évêque: le sulpicien Claude Trouvé, remplacé en 1689 par son confrère Jean Beaudoin.



Les « chutes réversibles » de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.



rons bientôt l'occasion de montrer le zèle au sujet des écoles de Port-Royal ⁽¹⁴⁾.

Le trajet de Grand-Pré à Port-Royal dura neuf jours « d'une fâcheuse navigation où on ne dort presque point et où nous pensâmes périr ». Le 25 juillet, manquant de vivres, les voyageurs se virent contraints de débarquer pour prendre le chemin des bois qui les conduisit, le soir, au terme désiré. Le gouverneur Perrot, bien qu'instruit de la visite de Mgr de Saint-Vallier, brillait par son absence. Le sieur de Villebon, qui commandait à sa place, reçut l'évêque « avec ses gens sous les armes », et lui fit en son particulier « toutes les honnêtetés possibles ». Mais la plus grande joie de ce dernier fut de voir, le jour de sainte Anne, la ferveur de ce petit peuple à s'approcher des sacrements, et sa disposition à modérer, « nonobstant ses intérêts », le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Une longue lettre écrite le 22 octobre 1685 par M. Petit, grand-vicaire de l'Acadie et curé de Port-Royal depuis 1676, avait d'avance renseigné le pasteur de Québec sur la situation matérielle et spirituelle de ses quatre-vingts familles faisant « pour le moins six cents âmes ». Nous extrayons de ce document quelques lignes propres à illustrer la vie sociale de la petite capitale acadienne parvenue à ses quatre-vingts ans d'existence.

Parmi les Acadiens de Port-Royal, assure M. Petit, « on ne voit ni jurements, ni débauches, ni ivrognerie; quoiqu'ils soient dispersés jusqu'à quatre et cinq lieues sur la rivière, ils viennent en foule à l'église les dimanches et fêtes... J'ai auprès de moi, ajoute-t-il, un homme qui a de la vertu et du talent pour l'instruction de la jeunesse; il fait avec fruit les petites écoles aux garçons dans la

¹⁴ Après cinq années passées à Grand-Pré (1687-1692), M. Geoffroy fut successivement curé de Laprairie, Champlain, Contrecoeur et Sorel, et alla finir ses jours à Québec, en 1707. — A Grand-Pré comme à Beaubassin, Mgr de Saint-Vallier fournit son aide personnelle pour la construction d'une église.

maison où je le tiens avec moi; et je fais moi-même le catéchisme aux filles dans l'église.» Nous ignorons qui était ce zélé successeur des Capucins auprès de la jeunesse de Port-Royal: probablement un de leurs anciens élèves qui se fit apôtre laïque pendant les années d'occupation anglaise (1654-1670) et qui, après avoir reçu les encouragements du Père Molin jusqu'en 1676, poursuivit ensuite son œuvre sous la direction de l'abbé Petit qui lui décerne ce bel éloge: « Cet homme est le seul avec qui je puisse m'entretenir de Dieu à cœur ouvert. »

Il n'était d'ailleurs pas seul à former l'intelligence et le cœur de la jeunesse acadienne. Mgr de Saint-Vallier nous l'apprend. « J'ai reconnu avec plaisir, » note-t-il dans son mémoire, « qu'une bonne Sœur que j'avais envoyée devant moi de Québec en ce lieu-là, y avait déjà fait beaucoup de bien pour les femmes et pour les filles; sa maison sera désormais le rendez-vous des unes et des autres. Elle pourra prendre des pensionnaires, et en trouver dans leur nombre qui seront capables de lui succéder, et peut-être même de faire une petite pépinière de maîtresses d'école pour répandre dans le pays. » Saluons ici, en passant, la première école normale fondée en Acadie, confiée à la direction d'une Sœur de cette Congrégation Notre-Dame que vient d'établir à Montréal, en 1657, Marguerite Bourgeoys. La « bonne Sœur » qu'a envoyée devant lui l'évêque de Québec, c'est la vénérable aïeule des nombreuses Dames de la Congrégation qui, de nos jours, continuent l'enseignement du catéchisme, et du français autant que possible, aux petits Acadiens et Acadiennes depuis Caraquet, Newcastle et Saint-Louis de Kent jusqu'à Sydney, au bout de l'île du Cap-Breton. Et soulignons dès maintenant l'inanité, la mauvaise foi des propos tenus, après la conquête de 1710, par certains fonctionnaires anglais, sur le compte des *French neutrals* que leurs prêtres auraient laissés croupir dans une profonde ignorance.

La charge de la paroisse-mère de Port-Royal dépassait les forces de M. le curé Petit: il obtint l'aide immédiate de M. Geoffroy. Ainsi, remarque l'évêque, « on ira

plus aisément durant l'hiver baptiser les enfants dans les maisons écartées, et on pourra plus facilement soutenir l'instruction de la jeunesse qu'on a jusqu'ici bien cultivée. » L'abbé Geoffroy se vit même spécialement chargé de la direction générale des écoles; il s'acquitta de cette tâche avec zèle, y consacrant non seulement le meilleur de son temps, mais aussi ses ressources personnelles, ses biens de famille. Ce fut lui, apparemment, qui, dès 1686, entama des négociations avec les Filles de la Croix, de France, préparant ainsi la venue, en 1701, d'une religieuse de la Croix, de la Rochelle: Sœur Chauzon. Après un an de fructueux ministère à Port-Royal, M. Geoffroy alla fonder et organiser sur le même plan la paroisse de Grand-Pré, y prodiguant encore son zèle et ses aumônes.

Port-Royal fut le terme de la longue course de Mgr de Saint-Vallier en Acadie. Revenu par Beaubassin et Miramichi, au lieu de suivre ensuite la route indienne de Ristigouche et Matane pour rentrer à Québec, il prit celle de Percé où il savait d'avance que sa présence « ne serait pas inutile ». Il y arriva le 26 août et attendit une barque spécialement envoyée de Québec pour la montée du fleuve Saint-Laurent.

La « lettre circulaire aux habitants de l'île Percée » que rédigea l'évêque pendant son séjour sous le toit des Récollets de Percé pourrait difficilement s'appeler un message de félicitations. Les plus graves avis portaient sur l'inobservance du dimanche, sur le vol des lignes « ou les autres choses qui peuvent empêcher la pêche », sur la « facilité qu'on a eue de donner depuis bien des années de la boisson aux sauvages et sauvagesses ». Enfin, le prélat gémit de voir « si peu de paix, d'union et de charité dans un lieu où il serait si aisé de l'établir ». Les missionnaires de Percé ⁽¹⁵⁾ reçurent la consigne de relire publique-

¹⁵ Les missionnaires récollets à Percé, au moment de la visite de Mgr de Saint-Vallier, étaient les Pères Chrétien Le Clercq, Joseph Denys, Emmanuel Jumeau, et le Frère Didace Pelletier. Le Père Le Clercq, auteur de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, retourna en France

ment cette lettre chaque année et d'instruire le pasteur du fruit de son avertissement.

Voilà close une tournée d'environ dix-sept cents milles que Mgr de Saint-Vallier appelait modestement sa « petite expédition évangélique dans l'Acadie ». Cinq mois de canotage, de marches forcées dans les glaces du printemps ou à travers les prés bourdonnants de maringouins, sans compter la rusticité des campements, la nourriture plus que frugale, parfois aussi la douleur de reproches à adresser à de pauvres pêcheurs, avec, comme dérivatif à tant de misères, le mal de mer! — Mais qu'importent ces peines! La pensée du salut des âmes illumine l'esprit de l'apôtre, enflamme son courage, décuple ses énergies physiques. Tel un saint Paul au lendemain de ses naufrages, l'ancien aumônier à la Cour de Versailles, devenu canotier dans les forêts du Nouveau-Monde, surabonde de joie surnaturelle, même lorsque son corps succombe à la fatigue et aux privations de tout genre. « Comme on savait à Québec, dit-il, quelque chose des risques que j'avais courus durant mon voyage, on me témoigna beaucoup de joie de mon retour: la mienne répondit à celle de tout le monde. »

Et comment exprimer la joie reconnaissante des Acadiens qu'il venait de reconforter, de bénir! Comme son divin Modèle, il avait passé en faisant le bien, semant à pleines mains les trésors de sa charité, plus précieux encore que les dons matériels. La visite de Mgr de Saint-Vallier en Acadie, c'est le geste spontané de la France catholique qui étreint sur son cœur son enfant délaissée, perdue au fond de « l'antique forêt ». C'est le gage d'une infrangible union

en 1687. Le Père Denys, petit-neveu de Nicolas Denys, et le Frère Didace, accompagnèrent en juin 1689 Mgr de Saint-Vallier et le Père Sixte Le Tac à Plaisance (Terre-Neuve) où ils fondèrent un établissement rasé par les Bostonnais en février 1690. Le Père Jumeau, auteur d'une remarquable carte du golfe (1685), fut le dernier récollet résidant à Percé. Il vit les forbans du capitaine William Mason (lieutenant de Phipps) débarquer de deux frégates, au mois d'août 1690, brûler le village, briser croix et images, ne laissant subsister que la croix plantée au sommet de la « table à Rolland » (mont Sainte-Anne).

contractée entre l'âme acadienne et la foi catholique. Quelles que soient les vicissitudes de l'avenir ⁽¹⁶⁾, être Acadien, c'est désormais vivre sous la houlette du Pasteur de Rome et de ses représentants en terre d'Amérique.

BIBLIOGRAPHIE

PÈRE CHRESTIEN LE CLERCQ. — *Premier établissement de la foi catholique dans la Nouvelle France*. Paris, 1691.

MGR H. TÊTU. — *Mandements des Évêques de Québec*. Québec, 1887. (Volume I.)

ABBÉ H.-R. CASGRAIN. — *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions étrangères en Acadie (1676-1762)*. Québec, 1897.

¹⁶ Après la seconde tournée pastorale de Mgr de Saint-Vallier, en 1689, l'Acadie fut pendant cent quatorze ans privée de la visite d'un évêque. Mgr Hubert tenta le voyage en 1795; malade, il dut rebrousser chemin à la baie des Chaleurs. Mgr Denaut renoua la tradition en 1803. Il quitta Longueuil le 3 mai pour atteindre Boston le 15 mai et Halifax le 13 juin. Ce fut la route du fleuve Saint-Laurent que choisit Mgr Plessis en 1811.

CHAPITRE DIXIÈME

Une colonie chancelante

Frêle enfance acadienne. — Tendance à la désunion entre fonctionnaires d'Acadie. — Néfaste influence de Perrot. — Médiocrité des corps de défense en Acadie. — Attaques contre le clergé acadien. — Mince budget de cette colonie cendrillon. — Bonne volonté du gouverneur Menneval. — Faibles secours envoyés de France. — Le rôle indigne de Desgouttins. — Réparations au fort de Port-Royal. — Offensive de Frontenac (1689). — Un parti de Canadiens au pays des Abénaquis. — Portneuf et Saint-Castin s'emparent du fort Pemaquid (1690). — Entrée en scène de William Phipps. — Phipps prend Port-Royal, il constitue prisonniers Menneval et deux missionnaires. — Phipps ravage les établissements français du golfe Saint-Laurent, mais il échoue devant Québec (1690). — Le gouverneur Villebon se retire au fort de Jemsek, à la rivière Saint-Jean. — Villebon va en France, il ne ramène qu'un faible secours. — Villebon reprend possession de Port-Royal (1691). — Il va habiter Nashwaak, à la rivière Saint-Jean. — Exploits des corsaires acadiens. — L'officier Villieu raffermir la confiance des Abénaquis. — Attaque du village anglais de Durham (1694). — Disgrâce et mort de Phipps. — D'Iberville en Acadie. — Il s'empare du fort Pemaquid (1696). — Villieu détruit ce fort et s'installe à Pentagouet. — Il est fait prisonnier par les Anglais. — Le colonel Church ravage Beaubassin (1696). — Church échoue devant Nashwaak défendu par Villebon. — Le traité de Ryswick et ses conséquences en Acadie. — Port-Royal redevient capitale (1700). — Sort précaire de l'Acadie.

Frêle comme tout ce qui naît à la vie, l'enfance d'un peuple est particulièrement sensible au choc des événements et aux variations de la fortune. Elle peut connaître à de brefs intervalles ses hauts et ses bas, des heures de joie et des jours de détresse. Au Canada, par exemple, quel contraste, à douze ans d'intervalle, entre le mémorable été 1665 qui amena à Québec, au roulement du tambour, le lieutenant général Tracy, le gouverneur Courcelle,

l'intendant Talon, les brillants officiers du régiment de Carignan, et l'année 1677 où, selon l'abbé Dudouyt, ami intime de Mgr de Laval sortant un jour d'une audience particulière de Colbert, la Cour était fatiguée d'entendre parler des affaires du Canada, des conflits sans cesse renaissants entre l'évêque, le gouverneur, l'intendant et le Conseil souverain, sans compter l'ennui des gouverneurs locaux se faisant — tel Perrot à Montréal — profiteurs et contrebandiers. Et que dire de l'année 1687, lorsque, sous le coup de la menace anglaise, des incursions iroquoises, et dans la tristesse des différends qui perçaient déjà entre Mgr de Saint-Vallier et le Séminaire tel qu'établi par Mgr de Laval, le supérieur des Missions étrangères à Paris, M. Brisacier, écrivait à ses sujets de Québec: « On a été sur le point d'abandonner le pays dès cette année, comme M. de Callières vous le dira. On l'abandonnera assurément dans la suite, s'il se joint au dégoût qu'on a déjà du mauvais état de la colonie, celui qu'on aurait de la mésintelligence des personnes qui doivent établir l'union (1). »

Moins encore que le Canada, l'Acadie française, colonie cendrillon, n'a connu les faveurs royales. Jamais un régiment de troupes choisies n'a défilé, drapeaux déployés et tambour battant, dans ses places fortifiées. Pendant que les jeunes Canadiennes du dix-septième siècle profitaient, pour se marier, du *Don du roi* — ordinairement cinquante livres — qui leur était attribué en guise de dot, grâce au subside annuel de trois mille livres fourni par Louis XIV (2), leurs sœurs acadiennes de Port-Royal, des Mines et de Beaubassin n'apportaient guère à leur époux, le jour des accordailles, que la candeur de leur âme, un

1 Archives du Séminaire de Québec.

2 Par un édit spécial au Canada, en date du 12 avril 1670, Louis XIV accordait une prime aux garçons qui se mariaient avant l'âge de vingt ans, aux filles avant seize ans, et une autre prime aux familles de douze enfants. Sur ce « don du roi », voir *B.R.H.*, XXIX, 193, et XXXIII, 220.

intrépide courage, l'habileté de leurs mains de bonne heure habituées aux rudes travaux des champs et aux soins domestiques, — avec la disposition à devenir, comme la Canadienne, une « jolie femme qui s'acquitte dignement de faire des enfants » (Tracy).

Un jour, pourtant, l'Acadie a semblé arrêter un instant la pensée du roi et de Colbert. C'est lorsque fut inauguré, en 1670, le régime des gouverneurs à terme et à salaire fixe, non propriétaires dans la colonie, relevant de l'administration centrale de Québec. L'arrivée du gouverneur Grandfontaine à Pentagouet fut marquée d'un certain cachet de solennité. Mais en Acadie plus encore qu'à Québec, un vent de chicane s'est vite élevé, mettant d'abord aux prises Grandfontaine lui-même avec son lieutenant Soulanges et forçant le premier à s'éloigner. Cette tendance à la désunion, cette guerre de mots entre fonctionnaires n'a pas laissé de troubler parfois la paix des familles chez ce petit peuple de frontière abandonné à son sort, chez ces Acadiens méfiants que le gouverneur Brouillan appellera bientôt des « demi-républicains ». A l'époque que nous voulons maintenant évoquer, le cynique Perrot se distingue particulièrement dans cette détestable escrime. Forcé, en 1687, de résigner son poste de gouverneur d'Acadie, il continue, comme trafiquant allié aux Bostonnais, sa campagne de critiques et de calomnies dirigées contre les prêtres de Port-Royal, Beaubassin et Grand-Pré, qui voudraient inculquer à leurs fidèles les principes d'une vie paroissiale fondée sur le respect, la charité, la confiance mutuelle, et qui, pour se conformer aux instructions reçues de Mgr de Saint-Vallier comme aux ordonnances de l'intendant ⁽³⁾, s'efforcent de restreindre les ravages causés par l'eau-de-vie au milieu des Indiens et des coureurs de bois.

³ A son retour d'Acadie à Québec, l'intendant de Meulles publia, le 1er février 1686, une ordonnance restrictive au sujet de la traite des pelleteries et de l'eau-de-vie avec les sauvages de l'Acadie. Malgré le mauvais exemple venant de l'élément aventurier, le peuple acadien

Un second trait de ressemblance, non moins funeste que la discorde entre fonctionnaires, rapproche les deux colonies françaises de l'Amérique du Nord : la faible quantité et la qualité souvent discutable des soldats destinés à tenir garnison à Québec ou à Port-Royal.

Pour ce qui est des troupes régulières de Québec à cette époque, le témoignage de Charlevoix ne les flatte guère. Parlant de l'expédition de Denonville contre les Tsonnontouans, au mois de juin 1687, l'historien ne craint pas d'affirmer : « Les Canadiens (mille miliciens) se battirent avec leur bravoure ordinaire ; mais les soldats (huit cent trente-deux soldats réguliers français) se firent peu d'honneur dans toute cette campagne. On s'y était, du reste, assez attendu. Que peut-on faire avec de tels gens ? disait M. de Denonville, dans une lettre au ministre ⁽⁴⁾. »

Plus déplorable encore était le choix des quelques soldats préposés à la garde de Port-Royal et des côtes acadiennes. Quatre compagnies de cinquante hommes, soit un effectif nominal de deux cents hommes qui ne fut jamais atteint, composaient la force défensive chargée de protéger contre les 75,000 Néo-Anglais du sud, la longue ligne de côtes qui va de Pentagouet au Cap-Breton, où vivaient disséminés un millier d'habitants. En mettant le pied à Port-Royal, en 1685, Perrot se plaignit de ne trou-

resta, dans son ensemble, remarquablement sobre, justifiant ce témoignage de Mgr de Saint-Vallier : « Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de Pasteurs. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du bien, et lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer ; ... celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères s'estime infiniment heureux et honoré, il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où sans craindre aucun excès on se réjouit au Seigneur. Cela se remarque surtout dans l'Acadie, où l'on ne se sert d'aucune boisson enivrante, et où l'on réserve le peu qu'on a de vin pour la sainte messe et pour les malades. » (*Mandements*, I, 252-253.)

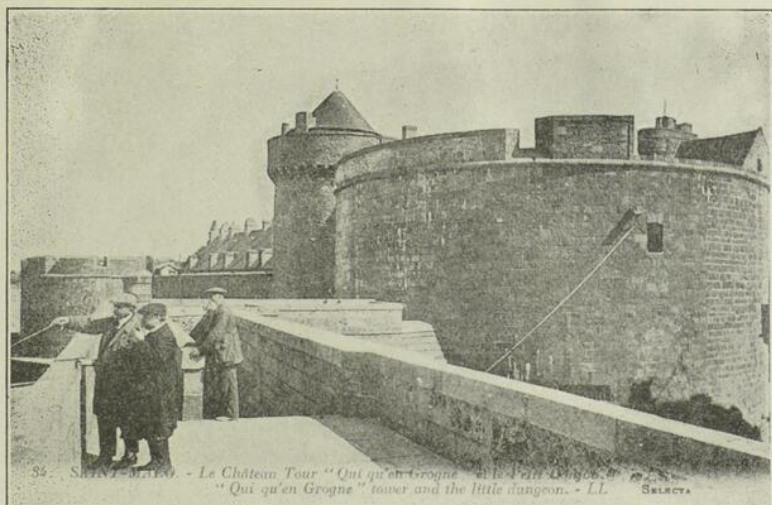
4 *Histoire de la Nouvelle-France*, II, 354.

ver que trente soldats dans le vieux fort d'Aulnay où les bastions croulaient d'eux-mêmes, où l'artillerie et les fusils à l'usage des cent quarante miliciens constituaient une menace pour leurs possesseurs plus que pour l'ennemi. Quant à la qualité des soldats de garnison en Acadie, les lettres et mémoires des derniers gouverneurs de Port-Royal nous la peignent déplorable, renfermant des vieillards éclopés, des recrues imberbes tirées de la lie des faubourgs parisiens et incorporées dans l'infanterie de marine qui supportait tout ⁽⁵⁾.

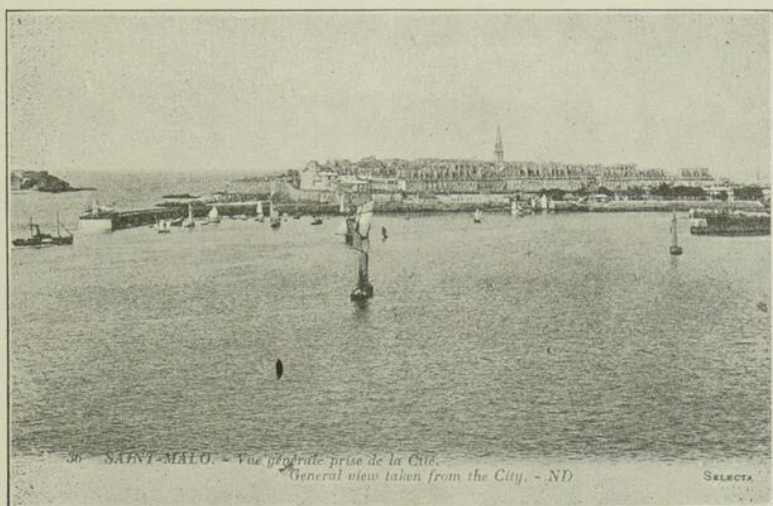
A cet élément trop souvent irréligieux et blasphémateur, que l'on ajoute la présence à Port-Royal d'officiers royaux mal disposés vis-à-vis du clergé, comme Perrot et le greffier Desgouttins, et l'on comprendra qu'un abbé Tremblay ait pu écrire à Mgr de Laval, le 15 juin 1703 : « J'ai toujours regret que nous n'établissions pas l'Eglise d'Acadie, car je crois qu'il y aurait du bien à faire, si on était soutenu par les puissances. Si j'avais une année devant moi, je ne désespérerais pas d'amener quatre ou cinq prêtres pour cette bonne œuvre; mais j'en suis entièrement dégoûté par le libertinage de ceux qui ont l'autorité, qui sont cependant plus écoutés que de saints missionnaires par ce ministre (Pontchartrain) toujours disposé à les préférer à eux et à condamner les gens de bien pour soutenir l'autorité, en quelques mains qu'il l'ait mise. L'Acadie est dans ce moment dans un état où je ne saurais croire que Dieu ne la livre entre les mains des Anglais, pour en punir ceux qui la gouvernent; car ils sont peut-être moins ses ennemis que ceux qui se disent catholiques et sont plus corrompus de mœurs que les hérétiques ⁽⁶⁾. » Paroles dures pour le clan qui s'agitait autour de Desgouttins.

⁵ Le 1er mars 1685, Seignelay écrivit au sieur Arnoul, à Rochefort, pour se déclarer mal satisfait des hommes qu'il avait fait passer au Canada. Il y avait parmi eux des enfants de 12 et 14 ans. Et les soldats avaient été « ramassés sans choix ». (Ottawa, *Colonies*, série B, vol. II, f. 3.)

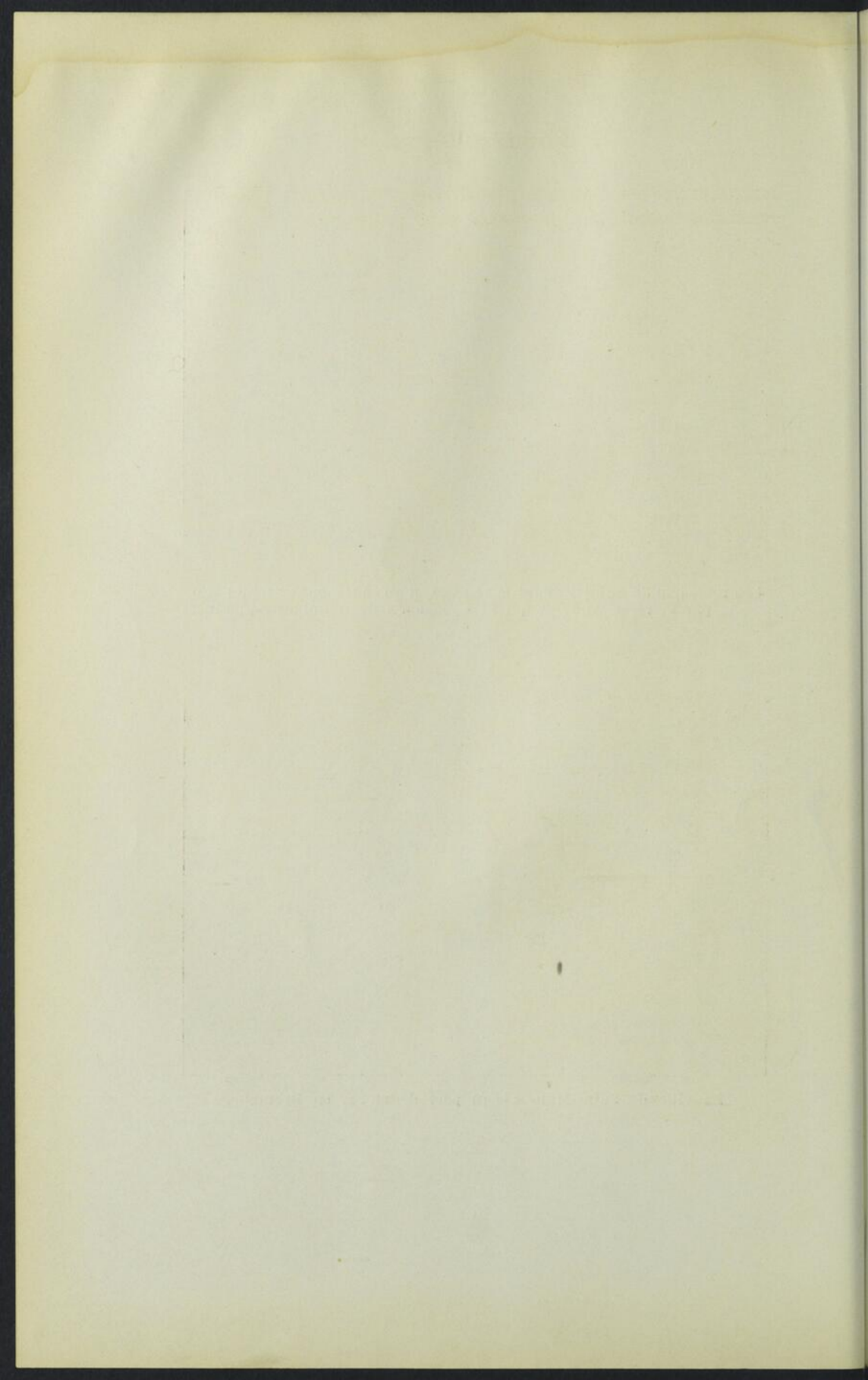
⁶ Archives du Séminaire de Québec.



Les remparts de Saint-Malo et la tour « Qui-qu'en-Grogne » : tour bâtie par la reine Anne et qui fit « grogner » des notables malouins.



La ville de Saint-Malo « beau port de mer », en Bretagne.



mais paroles prophétiques que l'événement devait malheureusement confirmer, moins de sept ans après.

Pas d'argent pour le Canada : « tout va à la guerre ! » écrivait de Paris l'abbé Dudouyt en 1677. Avec combien plus de vérité eût-il pu l'affirmer de l'Acadie souffreteuse ! Depuis le 23 mai 1676, jour où Colbert fit remettre au gouverneur Chambly sorti des prisons de Boston une somme de trois mille livres pour y établir cent habitants et trente soldats, le budget annuel de la colonie a été réduit à des proportions ridicules, et le mouvement d'immigration cesse pratiquement à partir de 1690. A l'heure où s'organise la résistance générale contre l'agresseur bostonnais, en 1695, Pontchartrain croit beaucoup faire en consacrant 16,000 livres aux dépenses totales de l'année acadienne : appointements du gouverneur, de l'aumônier, du chirurgien, de l'écrivain du roi, soldes des officiers et soldats, présents pour les sauvages, entretien des ecclésiastiques (7). A ce compte, il y aurait lieu de s'étonner d'une résistance qui se prolongea vingt ans après la conquête partielle et momentanée de 1690. Mais déjà nous savons que l'Acadie possédait sa meilleure ligne de défense chez les Etchemins du sud (8), et surtout chez les trois mille Abénaquis du Kennebec soumis aux ordres de Saint-Castin : redoutables guerriers, dont la soif de vengeance se faisait plus pressante depuis qu'en 1677 le major bostonnais Waldron leur avait traîtreusement capturé quatre cents prisonniers.

Nommé gouverneur de l'Acadie le 5 avril 1687, avec mission de réparer les funestes conséquences de l'administration de Perrot, Louis-Alexandre des Friches, sei-

7 Ottawa, *Colonies*, série B, vol. 17, fol. 23. — Dans un mémoire à Denonville et Champigny, adressé de Versailles le 30 mars 1687, Louis XIV avait fixé à cent écus l'allocation accordée à chaque missionnaire de l'Acadie. (Ottawa, *ibid.*, vol. 13, f. 16.)

8 On appelait autrefois *côte des Etchemins* le rivage atlantique qui s'étend entre les rivières Sainte-Croix et Penobscot, dans le Maine actuel.

gneur de Menneval, se présenta à Port-Royal muni d'instructions précises et bien décidé à justifier la confiance de la Cour à son égard ⁽⁹⁾. Mais que valent les meilleures intentions et les plus doctes conseils, quand toutes ressources font défaut? Mieux eût valu moins de conseils ministériels, plus d'hommes et plus d'argent. Toute la correspondance de Menneval n'offre qu'un tissu de lamentations: « Je commence à désespérer », écrit-il quelques mois après son arrivée, « de voir les navires que nous attendons toujours et qui cependant ne viennent point. Si nous passons jusqu'à la Toussaint sans recevoir de secours, je ne sais en vérité ce que je ferai, car je me vois dans des embarras dont un plus habile homme que moi aurait peine à se bien tirer. » Après avoir souligné l'esprit de discorde qui souffle sur l'Acadie, après avoir dénoncé un petit groupe de jeunes officiers de Port-Royal qui sont, dit-il, « bavards, malveillants, acrimonieux, qui assiègent le Ministère de récriminations peu fondées », il termine sa plainte par un aveu désespéré: « Si l'année prochaine je ne sors d'ici, ou j'y mourrai de chagrin, ou je ferai quelque pas qui déplaira à la cour, c'est-à-dire je sortirai d'ici sans congé, quoi qu'il puisse arriver. »

Menace extérieure, divisions intestines: voilà, en deux mots, la situation de l'Acadie chancelante, en 1688, comme ce sera, soixante-dix ans plus tard, la situation du Canada agonisant à son tour. Louis XIV lui-même se mêle de près aux chicanes de ses fonctionnaires. Mécontent de la conduite des sieurs de Miramont et Gargas qu'il vient d'envoyer, le premier à Chedabouctou, le second à Port-Royal, il les rappelle dès le 10 avril 1688, les remplaçant par Soulogne et Desgouttins. La frégate *La Friponne*, commandée par Beauregard, se rend aux côtes acadiennes pour empêcher les Anglais d'y continuer la pêche. Le

⁹ C'est par erreur que Des Friches de Menneval a été généralement considéré par les historiens de l'Acadie comme membre de la famille Robineau. Deux documents naguère étudiés par M. P.-G. Roy ont corrigé cette erreur. (Cf. *B.R.H.*, XXVIII, 271.)

sieur Pasquine, ingénieur, prend passage avec Beauregard; sa mission est de relever les fortifications de Port-Royal. Trente nouveaux soldats se dirigent en même temps vers l'Acadie.

L'un des noms que nous venons d'écrire ne mérite que trop d'être souligné: c'est celui de Mathieu Gouttins, dit des Gouttins, commis de la marine qui va désormais jouer en Acadie, à côté du gouverneur, un rôle important mais discutable. Sa première commission lui assigne les fonctions de « juge et écrivain du roi » chargé de terminer les difficultés « comme arbitre plutôt que comme juge », afin d'éviter des appels ruineux au Conseil souverain de Québec. Une fois installé à Port-Royal, Desgouttins épousa une Acadienne de vieille souche, Jeanne Thibaudeau, fille du « meunier Thibaudeau », de Port-Royal, fondateur de la colonie de Chipoudy (Hopewell) en 1698. Cette alliance, en l'apparentant à bon nombre de familles, assura à Desgouttins une forte influence parmi le peuple acadien¹⁰. Il s'en servit malheureusement pour battre en brèche l'autorité du gouverneur et pour contrecarrer l'action du clergé, qu'il accusait comme d'un crime de détourner les jeunes gens de Port-Royal en les poussant vers les « marais » de Grand-Pré et de Beaubassin. Quelques lignes extraites d'un long mémoire qu'il rédigea en 1690 éclaireront d'un meilleur jour cet esprit brouillon: « On a connu par expérience », dit-il, « que tout cela (la culture des terres) n'aurait jamais un succès avantageux tant que MM. les prêtres missionnaires se mêleront du gouvernement temporel comme ils ont fait par le passé, et conserveront le dessein de s'approprier le pays pour en faire seuls le

¹⁰ Mathieu Desgouttins fut grand-père de Mgr Charles-François Bailly de Messein, coadjuteur de Mgr Hubert à Québec, né à Varennes en 1740, fils de François-Auguste Bailly de Messein et de Marie-Anne Desgouttins. On connaît l'attitude regrettable que prit en face de son évêque, au sujet de l'instruction publique au Canada, ce prélat qui avait été missionnaire en Acadie (1767-1773) et qui avait accompagné le gouverneur Carleton à Londres, en 1778, comme précepteur de ses trois enfants.

commerce et continuer avec plus de facilité celui qu'ils ont toujours entretenu avec les Anglais, nonobstant les défenses expresses de Sa Majesté.»

Voilà de quelle singulière façon Desgouttins travaillait à « terminer les difficultés » en Acadie. Ses traits calomnieux visèrent même le digne évêque de Québec, cherchant à le compromettre dans des questions de négoce. « M. de Saint-Vallier, écrit-il, arrivant à l'Acadie au commencement de septembre 1689, nous apporta pour nouvelles qu'il débita en chaire qu'il venait un gros navire de la compagnie pour l'Acadie extrêmement chargé, lequel ayant été rencontré par deux Hollandais à la hauteur de l'île de Sable et s'étant voulu défendre, aurait coulé à fond... Il dit aux habitants qu'il fallait s'en consoler, que ce ne serait que pour un plus grand bien... Il s'en fut de là (Port-Royal) aux Mines et à Beaubassin et se rendit à la baie Verte où était la barque du sieur Lallemand, marchand à Québec, qui était frétée par mon dit seigneur l'évêque pour le porter à l'Acadie et en même temps des marchandises aux missionnaires du pays qui furent débarquées à Beaubassin... » Toute cette partie d'un mémoire fielleux tend à dénigrer la conduite d'un évêque qui, sachant l'extrême pauvreté de ses missionnaires et de leurs ouailles, profitait de son second voyage en Acadie pour apporter aux uns et aux autres des secours en vêtements et en provisions. Mais ce mémoire trouvait crédit à la Cour de Versailles; pendant que Mgr de Saint-Vallier était prié, inutilement d'ailleurs, de se démettre de son évêché de Québec et se voyait retenu « en exil » en France pendant trois ans (1694-1697), Desgouttins réussit non seulement à maintenir ses positions en face de plusieurs gouverneurs de passage, mais devint, en 1701, « procureur du Roi » avec droit de siéger au conseil de guerre où sa présence ne servit pas toujours les vrais intérêts de l'Acadie ⁽¹¹⁾.

¹¹ Il est évident que le factum-charge de ce fonctionnaire subalterne ne fut pas la source principale des accusations portées en cour de Versailles contre Mgr de Saint-Vallier; mais il y contribua dans une certaine mesure.

Comme fiche de consolation au milieu de son dénue-
ment et de ses traverses, le gouverneur Menneval vit arri-
ver l'ingénieur Pasquine qui répara de son mieux la demi-
lune et les quatre bastions branlants du fort de Port-
Royal, mais qui s'occupa surtout, avec son confrère Sac-
cardy, de prolonger les fortifications du côté de la mer.
Cette innovation ne tarda pas à attirer des reproches au
gouverneur. Seignelay écrivit en effet à Menneval le 14
juillet 1690, pour lui dire qu'il eût été « préférable de
conserver l'ancien fort de Port-Royal en le réparant com-
plètement, que d'en construire un plus grand qui reste
inachevé », exposé aux coups de l'ennemi.

Fonctionnaire consciencieux et soldat sans peur, Men-
neval ne négligea rien pour refréner l'audace des Anglais
qui, de plus en plus, malgré la surveillance de Richard
Denys et des hommes de Chedabouctou, affermissaient leur
emprise sur les pêcheries du golfe. Cette attitude coura-
geuse ne devait pas manquer de lui valoir de violentes re-
présailles de la part des Bostonnais délivrés de tout scru-
pule par la guerre qui se rallumait alors entre la Hollande
et la France d'abord, puis entre celle-ci et l'Angleterre
qui acceptait l'autorité de Guillaume d'Orange, stathouder
de Hollande devenu successeur de Jacques II réfugié en
France.

Le 1er juin 1689, au moment où Louis XIV invitait
Denonville à repasser en France et renvoyait à Québec,
pour protéger le Canada menacé, l'intrépide Frontenac,
trois fils de René Robineau, baron de Portneuf : les sieurs
de Villebon, Portneuf et Neuville, ainsi que le sieur
Dauphin de Montorgueil, reçurent le commandement ou
la lieutenance de détachements de quarante-cinq soldats
chacun : c'était le faible secours dont disposait la mère-
patrie en faveur de sa colonie du Golfe. Deux vaisseaux,
l'*Embuscade* et le *Fourgon*, sous les ordres du sieur de La
Caffinière, avaient aussi mission de se diriger vers la Nou-
velle-Angleterre. Mais leur rôle fut moins efficace que
celui des partis organisés à Québec, sous l'œil exercé de
Frontenac, pour venger les deux coups d'audace suivants :

En avril 1688, sir Edmund Andros, gouverneur du Massachusetts, voulant affirmer ses droits sur tout le territoire occupé par les Français au sud-ouest de la rivière Sainte-Croix, avait surpris Saint-Castin à Pentagouet et pillé son fort; puis, le 5 août 1689, à la veille du départ de Denonville, l'odieux massacre de Lachine avait comblé la mesure ⁽¹²⁾. En arrivant à Québec, le 15 octobre 1689, Frontenac comprit l'urgence d'une action immédiate et il s'occupa personnellement d'en assurer le succès.

Grâce à l'impulsion de ce meneur d'hommes que ses soixante-dix ans ne faisaient pas broncher, trois corps expéditionnaires s'organisèrent en secret, dont l'un surtout était destiné à protéger l'Acadie; il comprenait cent dix Canadiens et cinquante Français placés sous les ordres de Robineau de Portneuf et de son lieutenant, le jeune Tilly de Courtemanche. Partis de Québec par la vallée de la Chaudière, à la fin de janvier 1690, ces hardis francs-tireurs vécurent de chasse pendant trois mois et rejoignirent, en mai, Saint-Castin et ses fidèles Abénaquis. Aux environs de Falmouth, sur la baie de Casco (près de Portland), la troupe opéra sa jonction avec un autre corps expéditionnaire parti des Trois-Rivières sous la conduite de François Hertel, qui s'était déjà signalé par la prise de Salmon Falls (Portsmouth).

Pour protéger leurs colons et leur commerce contre les déprédations indiennes qui, à dire vrai, n'avaient pas cessé depuis l'heure du cri de guerre lancé par le chef suprême Philips, en 1675, les Anglais avait construit, à l'embouchure du fleuve Kennebec, le fort *Loyal* ou *Pemaquid*, défendu par soixante-dix hommes de garnison et

12 Mgr de Saint-Vallier faisait sa seconde tournée pastorale en Acadie lorsqu'eut lieu le massacre de Lachine. Bien que l'évêque n'ait laissé aucune note sur ce voyage de 1689, on sait qu'il se rendit d'abord à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve, avec les Pères récollets Le Tac et Denys et le F. Didace Pelletier, pour se trouver ensuite à Port-Royal au mois de septembre 1689, comme l'atteste le mémoire précédemment cité de Desgouttins. (Voir aussi *B.R.H.*, I, 163.)

huit canons. Portneuf et Saint-Castin se lancèrent à l'assaut, et le commandant Davis dut amener pavillon le 15 mai. On enleva canons et munitions; le fort fut brûlé avec toutes les maisons à deux lieues à la ronde, et les habitants se virent constitués prisonniers avec la garnison. C'était, avec la ruine de Salmon Falls et celle de Corlar (Schenectady) par Sainte-Hélène et Mantet, la revanche du massacre de Lachine ⁽¹³⁾; mais c'était aussi un défi qui provoqua immédiatement l'union des Etats de la Nouvelle-Angleterre et la préparation d'une formidable expédition contre l'Acadie et le Canada. L'occasion était belle de se débarrasser enfin du gênant voisinage des Français d'Acadie et de l'opposition tenace que les commerçants anglais rencontraient chez le courageux gouverneur de Port-Royal. Lorsqu'éclata en Europe la « guerre du roi Guillaume », au mois d'avril 1690, une escadre de sept vaisseaux, armée dans les ports du Massachusetts et portant 736 hommes, était déjà prête à cingler vers le nord, sous les ordres d'un homme nouveau: l'amiral William Phipps.

Né en 1651 à Woolwich (l'ancien *Pemaquid*, dans le Maine), Phipps était un constructeur de bateaux subitement enrichi par une fortune de 300,000 louis qu'il avait réussi à tirer d'une épave espagnole. Cet or lui valut bientôt le titre de chevalier et, malgré son ignorance et son jugement peu sûr, le fit désigner par Jacques II comme shérif de la Nouvelle-Angleterre, en 1687. Le chevalier improvisé amiral prit donc le commandement de la flotte destinée à anéantir l'Acadie française et à réduire Québec, en ce printemps de 1690, — à l'heure où Louis XIV don-

13 Les souffrances de ces Français et Indiens qui avaient parcouru près de sept cents milles à la raquette, et la terreur qu'inspira aux villages anglais leur brusque apparition, sont évoquées par une vieille ballade bostonnaise:

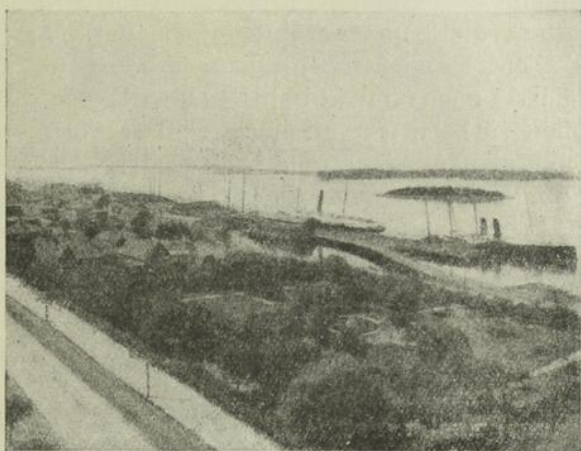
*They marched for two and twenty daies
Alle through the deepest snow
And on a dismal winter night
They strucke the cruel blow...*

nait à Jacques II détrôné une flotte, des officiers, des troupes, de l'argent, sa propre cuirasse, et, en lui souhaitant « de ne jamais le revoir », l'envoyait en Irlande se faire battre à la Boyne (30 juillet) par les troupes de Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande devenu le roi Guillaume III d'Angleterre. (On sait que le 30 juillet est resté jour de fête pour les « Orangistes ».)

En cinglant vers la baie Française, Phipps s'arrêta devant Casco, juste au moment où la troupe franco-indienne de Portneuf et Saint-Castin venait de s'en emparer. Il n'osa risquer une descente et négligea de même Pentagouet. Arrivé à Port-Royal le 19 mai, il débarqua aussitôt un trompette au port pour sommer le gouverneur de lui livrer la place. Menneval ne pouvait guère songer à défendre, avec 70 soldats et quelques miliciens mal armés, un fort vieilli, menacé par des forces dix fois supérieures. Il délégua comme parlementaire le curé de Port-Royal. L'abbé Petit obtint des conditions de reddition fort acceptables, que Phipps refusa pourtant de coucher sur le papier, affirmant que sa parole valait un écrit. La capitulation fut confirmée sur le vaisseau amiral *Six Friends*, en présence du gouverneur et du commis Desgouttins, puis l'amiral anglais débarqua à Port-Royal avec 450 hommes. Mais trouvant la place beaucoup plus faible qu'il ne la croyait, il alléguait le futile prétexte de quelques marchandises soustraites et cachées dans les bois, pour manquer à sa parole et refuser de s'en tenir aux conditions stipulées. La garnison française fut vite désarmée et enfermée dans l'église, pendant qu'on traînait captifs sur les vaisseaux anglais le gouverneur Menneval, le curé Petit et son vicaire sulpicien, Claude Trouvé⁽¹⁴⁾. Les soldats du major Johnson eurent pendant douze jours toute liberté de piller et de brûler les habitations de la campagne, sans excepter l'église. Les bestiaux furent tués, les croix abat-

¹⁴ Premier curé de Beaubassin en 1686, M. Trouvé avait cédé ce poste à son confrère sulpicien Jean Beaudoin, pour se porter à l'aide du curé de Port-Royal.

tues, les magasins de la Compagnie de l'Acadie vidés de leurs pelleteries et denrées; on alla jusqu'à s'emparer des pauvres « nippes » des Acadiens, ce qui n'empêcha pas Phipps d'exiger de ces derniers la prestation d'un serment de fidélité au roi Guillaume. Avant de quitter Port-Royal, il établit un conseil composé du sieur Chevalier et de six habitants de la place, pour administrer temporairement ce qu'il considérait comme une région définitivement acquise à l'Angleterre (15).



Les côtes de Yarmouth, au sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Pendant le séjour de Phipps à Port-Royal, François Perrot, l'ex-gouverneur devenu associé de la Compagnie de l'Acadie, revenant en barque d'une course d'affaires, se heurta à la flotte anglaise. Vivement poursuivi, il s'enfuit jusqu'aux Mines et disparut dans les bois, mais un de

15 Cf. *Archives fédérales*, 1912, pp. 53-73 : *Journal de l'expédition de Phipps*. Aussi *Collection Saint-Méry*, vol. 4, f. 343 : *Mémoire de janvier 1691*, attribué à Champigny.

ses fils fut fait prisonnier ⁽¹⁶⁾. D'un autre côté, le capitaine Alden alla surprendre et piller les comptoirs de la Hève et de Chedabouctou, ruinant complètement la compagnie de pêche sédentaire de Bergier. Un troisième lieutenant de Phipps, le capitaine William Mason, poussa ses deux frégates jusqu'à Percé. D'après le missionnaire récollet Jumeau, qui s'y trouvait alors (août 1690), les habitants réfugiés dans la forêt virent saccager et brûler leur petit village, où seule fut épargnée la croix érigée au sommet du mont Sainte-Anne, de difficile accès.

Gonflé de ses exploits, Phipps rentra à Boston au début de juin avec une quarantaine de prisonniers, y compris les deux chefs, religieux et civil, de Port-Royal. A l'automne de cette même année 1690, les abbés Petit et Trouvé furent placés à bord d'un des trente-quatre vaisseaux que Phipps conduisit à l'assaut de Québec avec 2,300 soldats. On connaît la fière réponse que fit Frontenac, le 16 octobre, à la sommation de l'envoyé de Phipps de livrer Québec « sous une heure », et l'humiliant échec subi par les Bostonnais après cinq jours de bombardement et d'infructueuses descentes. Au moment où l'amiral anglais renonçait à son entreprise, il y eut échange de prisonniers, ce qui permit au curé de Port-Royal d'aller relever les ruines de ses édifices religieux et le courage de ses paroissiens. L'abbé Trouvé resta à Québec pour refaire ses forces, jusqu'au moment d'aller diriger de nouveau, en 1694, la paroisse de Beaubassin. Quant au gouverneur Menneval, après avoir languì un an dans les cachots de Boston, il fut dirigé sur l'Angleterre, d'où il regagna la France. Jamais il ne revit l'Acadie pour laquelle il avait lutté et souffert. Après avoir rédigé, vers 1700, un mémoire des événements que nous venons de résumer, il mourut en 1703.

¹⁶ D'aucuns croient que ce fut François Perrot lui-même qui tomba aux mains des Anglais et se vit rudement traité par eux. Ce point ne nous semble pas parfaitement éclairci; car la correspondance officielle nous parle du fils de Perrot retenu captif à Boston pendant quelques mois.

Un des fils du baron de Portneuf, Joseph Robineau, sieur de Villebon ⁽¹⁷⁾, remplaça Menneval dans un pays qu'il connaissait d'avance pour avoir, en 1686, reçu Mgr de Saint-Vallier à Port-Royal, et aussi pour avoir accompli, en 1688, le trajet par l'intérieur des terres de Port-Royal à Québec. Né à Québec en 1655, le nouveau gouverneur avait gagné ses galons d'officier en France, par dix ans de service. Le 14 juin 1690, au moment où Phipps se retirait vainqueur du bassin de Port-Royal, le vaisseau rochelais qui amenait Villebon avec un renfort de quarante-cinq soldats faillit donner contre l'escadre anglaise. Mis au courant de la situation par Perrot et Desgouttins, le nouveau commandant, quoique accueilli comme un sauveur par les Acadiens de la Baie Française, crut plus prudent de se retirer au fort de Jemsek, en amont de la rivière Saint-Jean; il y mit en sûreté les effets apportés de France ainsi que le matériel de pêche dont disposait encore la Compagnie de l'Acadie. L'ancien fief de M. de Soulanges devint ainsi, momentanément, l'humble chef-lieu d'une Acadie inquiète.

A peine installé dans ce gîte temporaire, Villebon repassa en France pour presser le ministre Phélypeaux de Pontchartrain, qui venait de succéder à Seignelay (1690), de reprendre Port-Royal et l'Acadie péninsulaire. Sur ses instances, Louis XIV, « au camp devant Mons » (Belgique), le 7 avril 1691, signa un mémoire « pour servir d'instructions au sieur de Villebon, commandant en Acadie, en attendant qu'il y ait pourvu autrement ». Accompagné d'une cinquantaine de soldats, le gouverneur de l'Acadie s'embarqua sur la frégate royale *Soleil d'Afrique*, qui passait alors pour le plus fin voilier d'Europe (il faisait sept lieues à l'heure), et arriva à Québec au commen-

¹⁷ Robineau de Villebon était fils aîné de René Robineau, seigneur de Bécancour et baron de Portneuf. Sa mère, Marie-Anne Le Neuf de La Poterie, était sœur de Le Neuf de La Vallière, premier seigneur de Beaubassin et ex-gouverneur de l'Acadie. Deux autres fils de René Robineau : René (M. de Portneuf) et Daniel, sieur de Neuville, ont joué un rôle du côté de l'Acadie.

cement de juillet 1691, pour se concerter avec Frontenac. Ce dernier, conscient de l'infériorité numérique de ses troupes, craignait encore un retour offensif des Anglais. C'est pourquoi le *Soleil d'Afrique*, commandé par le capitaine Denys de Bonaventure (petit-neveu de Nicolas Denys), fut retenu en croisière dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au mois de septembre. Bonaventure fut alors chargé de conduire Villebon en Acadie, et même de pousser jusqu'à Boston et New-York pour reconnaître ces côtes en vue d'une offensive possible contre la Nouvelle-Angleterre, offensive conseillée depuis dix ans par tous les mémoires des gouverneurs de Port-Royal ⁽¹⁸⁾.

Villebon débarqua à Port-Royal avec ses cinquante hommes et deux pierriers. Le pavillon anglais flottait sur un fort sans garnison. On hissa les couleurs françaises. Le lendemain, devant les habitants réunis, Villebon réaffirma les droits de la France sur ce territoire. Malgré le filial attachement des Acadiens à leur mère-patrie, certaines allusions de Villebon dans son mémoire de 1699, et du curé de Beaubassin, le sulpicien Jean Beaudoin, dans son *Journal*, pourraient nous laisser croire que ces infortunés ne savaient trop s'ils devaient se réjouir ou s'attrister du retour des soldats français, présage de nouvelles dévastations si la France ne se décidait pas enfin à protéger efficacement sa colonie. A tout événement, l'Acadie échappait encore une fois au joug anglais.

Villebon fit ensuite voile vers Saint-Jean et Jemsek. En cours de route, il eut la bonne fortune de capturer un bâtiment bostonnais précieux, puisqu'il transportait à Port-Royal le colonel Edward Tyng, nommé gouverneur du pays sous la dépendance de Phipps, et l'habile négociant John Nelson ⁽¹⁹⁾. Les deux prisonniers furent

18 Avec le vaisseau *Soleil d'Afrique*, de Bonaventure, passait aussi en Amérique le *Hazardeux* confié aux sieurs du Tast et d'Iberville, pour une expédition contre le fort Nelson à la baie d'Hudson.

19 La collection *Northcliffe*, acquise en 1924 par les archives d'Ottawa, contient, entre autres documents de valeur, le « projet de

conduits à Québec pendant que le commandant français, dépassant le fort de Jemsek, allait construire à Nashwaak (en face de la pointe Sainte-Anne, aujourd'hui Fredericton), le fort *Saint-Joseph* qui devint le siège de son gouvernement.

Les trois partis de guerre lancés par Frontenac contre la Nouvelle-Angleterre y avait semé un salubre effroi. Retiré au fond des forêts du Nouveau-Brunswick, Villebon pouvait compter sur une accalmie, malgré sa faiblesse en hommes et en ressources de toute nature. Confiant en son isolement, il eut la hardiesse de risquer de petites offensives, par le moyen de corsaires comme Robineau de Nantes, son parent, François Guyon, beau-frère des Dammours et de Lamothe-Cadillac (qui avait épousé Thérèse Guyon), et surtout Pierre Maisonnat, capitaine né à Bergerac, qui finit par se fixer à Beaubassin et que toute l'Acadie connaissait sous le nom de *Baptiste*. Ces loups de mer, terreur des pêcheurs anglais, avaient comme ports d'attache Port-Royal, les Mines, Beaubassin, et se chargeaient de ravitailler les forts intérieurs de Jemsek et Nashwaak. Une partie de leurs équipages se recrutait parmi les jeunes Acadiens attirés par le risque et les âpres jouissances de l'aventure maritime, à la poursuite de la proie anglaise ⁽²⁰⁾. C'est même le succès continu de cette

John Nelson pour conquérir le Canada », écrit en Angleterre en 1696. — Neveu de l'ancien gouverneur néo-écossais Temple et propriétaire d'un entrepôt à Port-Royal, Nelson était tout désigné pour accompagner le nouveau gouverneur Tyng en Acadie. Frontenac traita avec bienveillance ses deux prisonniers; Nelson put même fréquenter les salons de Québec. Comme il se trouvait au courant des affaires de la colonie, il en profita pour transmettre secrètement des renseignements à Boston. Le truc fut découvert, et Nelson, transféré en France, au château d'Angoulême, y fut gardé à vue. En 1696, on lui permit de passer en Angleterre où il rédigea son « projet ». Il ne revint à Boston que vers 1700.

²⁰ La tendance de la jeunesse acadienne à délaisser les terres pour se livrer au commerce des fourrures ou à la course aux vaisseaux anglais, nécessita l'intervention du clergé et fut une source de perpétuelles difficultés entre les abbés Petit, Beaudoin, Buisson de Saint-Cosme, et le groupe de Desgouttins. Ce dernier poussa le franc-parler

chasse à la barque de pêche anglaise qui exaspéra bientôt l'ennemi et amena jusqu'au cœur de l'Acadie des expéditions successives qui eurent finalement raison de la résistance française.

Outre les corsaires, Villebon eut aussi à ses côtés, pour le seconder dans la lutte, un habile lieutenant dans la personne de Sébastien de Villieu, ancien officier au régiment de Carignan (compagnie de Berthier), à qui Talon avait concédé, en 1673, un fief « joignant du côté du nord-est les terres de la seigneurie de Lauzon » (21). Quoique sexagénaire, Villieu, qui venait de se distinguer au siège de Québec, passa volontiers en Acadie en 1693, et se signala aussitôt par un coup d'habileté qui mit fin à la carrière militaire de Phipps.

Repoussé devant Québec, l'amiral bostonnais avait voulu au moins laver l'affront que lui avait naguère infligé Villebon en capturant Tyng, héritier de sa conquête de Port-Royal; il était revenu à l'assaut de l'Acadie en 1692. Mais ce retour offensif, poussé jusqu'à Nashwaak, s'était brisé contre la résistance d'ennemis invisibles, insaisissables au fond de leurs bois. Il n'avait servi qu'à effrayer une fois de plus la population de Port-Royal et des Mines, déjà trop familière avec les caches de la forêt. Puis, pour rassurer ses compatriotes encore tremblants au souvenir des surprises de l'hiver 1690, Phipps avait restauré le fort de Pemaquid et en avait fait la première place forte de la Nouvelle-Angleterre, le port de refuge des pêcheurs anglais. Il espérait ainsi en imposer aux Abénaquis de

jusqu'à accuser ces prêtres de favoriser en sous-main les Anglais. (Cf. Ottawa, *Colonies*, série B, vol. 17, f. 24 et 73.)

21 Le sieur de Villieu avait d'abord construit sur sa seigneurie « une maisonnette de pieux, et fait faire quelques abatis », puis il était passé en France sans donner de ses nouvelles. Une ordonnance de La Barre et De Meulles, en date du 4 juillet 1683, le déclara déchu de ses droits sur la dite terre qui fut adjugée à François d'Auteuil, procureur général du roi au Conseil souverain. (*Insinuations*, 55-56.)

la vallée du Kennebec, ainsi qu'aux Malécites et Etchemins répandus entre les rivières Penobscot et Saint-Jean.

Négligés par les Français trop pauvres de cadeaux, ces Indiens, impressionnés par l'écrasante supériorité numérique des Anglais et préoccupés du sort de leurs parents prisonniers à Boston, donnaient des signes d'hésitation. Deux chefs, Edzérimet et Madockawando (ce dernier beau-père de Saint-Castin), s'étaient même entendus, au mois de mai 1694, pour conclure un traité de paix séparé avec le gouverneur du Massachusetts. Phipps, peu satisfait de sa seconde expédition en Acadie, s'était rendu en hâte à Pemaquid pour assurer la conclusion d'un pacte aussi heureux qu'inattendu, et il y aurait réussi sans la brusque intervention de Villieu. Le rusé capitaine français, aidé de l'abbé Thury, missionnaire de Pentagouet, gagna la confiance de l'un des deux chefs hésitants, et organisa immédiatement avec lui un parti de deux cent cinquante Indiens qui se dirigea vers le village de Piscataway (aujourd'hui Durham, près de Lowell). Cent trente Anglais y furent tués ou faits prisonniers dans une attaque subite au cours de la nuit du 17 juillet 1694; le chef des quarante Abénaquis qui s'étaient joints aux Malécites, nommé Taxous, alla même semer la terreur aux portes de Boston (22).

Cet échec enleva à Phipps le peu de popularité qui lui restait. On se plaignit à la Cour de son incapacité, de ses emportements. Appelé à Londres pour se disculper, à la fin de novembre 1694, il y mourut quelques mois après et fut remplacé à Boston par le lieutenant-gouverneur Stoughton, qui reprit avec une nouvelle vigueur la tâche de réduire l'Acadie française.

Entretemps, la cour de France, prêtant enfin l'oreille aux avis de Frontenac, s'était laissé convaincre de la né-

22 Cf. *Arch. de Québec*, 1923-24, p. 97: Récit fait par Villieu à Frontenac de son expédition (en lui présentant treize chevelures anglaises).

cessité d'abattre le fort de Pemaquid qui, tel que restauré par Phipps, constituait une lourde menace contre sa colonie de la baie Française. D'Iberville et Denys de Bonaventure, chargés de la mission, trouvèrent à Rochefort, au mois de février 1696, deux navires, *l'Envieux* et *le Profond*, mis à leur disposition par Michel Bégon, intendant de la Rochelle (23). Le 26 juin, ils touchèrent tous deux à la *baie des Espagnols* (Sydney, dans l'île du Cap-Breton), pour y embarquer cinquante guerriers micmacs. Une lettre du gouverneur Villebon les y attendait pour les instruire du fait que trois navires anglais gardaient l'entrée de la rivière Saint-Jean, dans le but d'empêcher le ravitaillement du fort de Nashwaak. D'Iberville courut sus à l'ennemi, s'empara du *Newport*, de vingt-quatre canons, vit fuir les deux autres navires, approvisionna Nashwaak et avertit les sauvages de la Saint-Jean de se joindre à leurs frères du sud pour l'attaque de Pemaquid. Alléchés par une généreuse distribution de cadeaux, Micmacs et Malécites vinrent doubler la troupe abénaquise du baron de Saint-Castin, déjà soutenue par Villieu et vingt-cinq hommes de sa compagnie. Le 14 août 1696, les trois vaisseaux français et les Indiens parurent simultanément devant Pemaquid, et d'Iberville fit sommer le commandant Chubb de lui livrer la place. Ce dernier, après quelques fanfaronnades, ne voulut pas courir le risque d'une bataille rangée ni surtout affronter la vengeance des Abénaquis: il capitula sans coup férir, bien qu'appuyé par une centaine d'hommes de garnison et dix-huit pièces d'artillerie (24).

Avant de poursuivre, avec son lieutenant Testard de Montigny, sa fructueuse chasse à l'Anglais du côté de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson, d'Iberville installa à Pemaquid le lieutenant Villieu avec quelques Français.

23 Le sulpicien Jean Beaudoin, passé de Beaubassin en France, revenait en Acadie avec cette expédition.

24 Ottawa, *Rapport* de 1912, p. 73: « Extrait de la relation faite par Desgouttins de la prise de Pemaquid. »

Pour se conformer aux instructions reçues, Villieu détruisit le fort et se retira à Pentagouet avec son monde, y compris une vingtaine de prisonniers anglais — les officiers de la garnison — qu'il avait mission d'échanger contre des prisonniers français et abénaquis détenus à Boston. Une frégate bostonnaise arriva bientôt à Pentagouet pour conclure cet échange. Mais le commandant anglais, se sentant le plus fort et reconnaissant en Villieu l'homme qui incarnait, pour le moment, l'âme indomptable de l'Acadie, eut la lâcheté de l'arrêter avec ses vingt-deux soldats incapables de soupçonner un tel attentat, et les traîna vers les prisons de Boston. Villieu y languit deux ans, soumis à un régime très dur et privé de toute communication avec l'extérieur. Il réussit toutefois à tromper la vigilance de ses geôliers et à faire parvenir au gouverneur Frontenac, à Québec, un billet écrit avec son sang. Frontenac s'occupa aussitôt de la délivrance du courageux captif qui, remis en liberté, continua de guerroyer pour son drapeau. Après la mort de Villebon, il administra pendant un an les affaires acadiennes (1700-1701).

Rude coup porté à l'orgueil britannique, la facile capture du fort Pemaquid devait fatalement amener des représailles qui ne se firent pas longtemps attendre. Stoughton, gouverneur du Massachusetts, se hâta d'armer sept vaisseaux sur lesquels s'embarquèrent, dès septembre 1696 — un mois après la prise de Pemaquid — cinq cents hommes, tant Anglais qu'Indiens « Loups » du sud, sous les ordres du colonel Benjamin Church, le plus habile chef bostonnais de l'époque. Sans s'inquiéter de Port-Royal et des Mines, villages plusieurs fois « nettoyés » ces années récentes, l'escadre cingla tout droit sur Beaubassin, terre que n'avait pas encore foulée la botte anglaise. On voulait y attaquer, y capturer si possible, sur ses propres terres, Alexandre Le Neuf, fils aîné du sieur de La Vallière, qui avait conduit avec entrain des troupes indiennes à l'assaut des villages d'York et de Wells, au cours des précédentes campagnes contre la Nouvelle-Angleterre.

Michel de La Vallière, enlevé à son poste de gouverneur en 1685, avait alors repris l'exploitation de son fief de Beaubassin, mais pour en confier le soin, deux ans après, à son futur gendre Sébastien de Villieu, fils du vieux lieutenant en Acadie. Au moment où Church pénétrait à Beaubassin, en 1696, La Vallière commandait depuis un an au fort Cataracoui (Kingston); mais le vieux Jacques Bourgeois, premier habitant de Beaubassin vers 1672, y vivait encore avec sa nombreuse famille. Tout en restant Français de cœur, il avait souvent, par nécessité, trafiqué avec les marchands de Boston, y compris John Nelson et William Phipps. Les habitants de Beaubassin, justement effrayés de l'apparition des navires ennemis, le prièrent de négocier avec Church. Ce patriarche acadien, oubliant son grand âge, monta dans une chaloupe et alla montrer au commandant anglais une sorte de laissez-passer signé en sa faveur par William Phipps, six ans auparavant. Cette démarche ne réussit qu'à protéger contre le vandalisme des soldats anglais la maison du vieux Bourgeois et de ses proches parents. Tout le reste du village de Beaubassin fut, pendant neuf jours, dévasté sans merci. Les habitants n'avaient d'ailleurs pas escompté la magnanimité bostonnaise: ils s'étaient enfuis dans les bois avec quelques bestiaux. Du fond de leurs cachettes, ils virent brûler leurs fermes et massacrer les animaux domestiques. Church fit même incendier l'église confiée, depuis deux ans, aux soins de l'abbé Trouvé, sous le prétexte qu'il y avait lu une affiche provocatrice signée par Frontenac.

Ce grand « balayage » accompli, la flotte anglaise, renforcée par les deux vaisseaux et les deux cents hommes du colonel Hawthorne, remonta la rivière Saint-Jean pour aller relancer le gouverneur d'Acadie jusque dans son fort de Nashwaak. Mais Villebon, prévenu de l'attaque, avait préparé aux assaillants une chaude réception. Le corsaire Baptiste lui avait procuré d'abondantes munitions et l'aide de nombreux Indiens. Quand Church parut en vue du fort Saint-Joseph, le 18 octobre 1696, il y rencontra la même résistance invisible et insaisissable qui avait eu rai-

son de Phipps, quatre ans plus tôt. Ses sept cents hommes, décimés par le feu des Indiens cachés dans la forêt, souffrant du froid et de la rareté des vivres, perdirent vite le goût de l'attaque. L'escadre anglaise disparut un beau matin, poursuivie par les coups de feu des Indiens que commandait Robineau de Neuville, frère du gouverneur Villebon.

Ce dernier, prématurément usé par les rigueurs d'une vie de lutte, eut encore le courage de réparer les dégâts causés à son fort par les bombes anglaises, et continua d'y séjourner habituellement jusqu'à sa mort, à 45 ans, en 1700. La paix de Ryswick, signée le 25 septembre 1697, procura d'ailleurs un repos aux belligérants, en Acadie comme en Europe. Ce traité mit fin à la longue « guerre du roi Guillaume » ; malgré les victoires de Luxembourg aux Pays-Bas, de Catinat en Italie, de Vendôme en Espagne, il imprima une première tache à la glorieuse auréole militaire de Louis XIV. La défaite de la flotte française au large de Barfleur, en 1692, par l'escadre anglo-hollandaise, tout en laissant intacte la réputation de l'amiral Tourville, avait marqué le commencement de la déchéance maritime française, accélérée ensuite par la négligence du ministre Pontchartrain. Quoi qu'il en dût coûter à son orgueil, Louis XIV reconnaissait comme roi d'Angleterre, à la place de son allié Jacques Stuart, son plus mortel ennemi, Guillaume d'Orange, le vainqueur de la Boyne ; tout en gardant Strasbourg et la frontière du Rhin, il rendait la majeure partie de ses conquêtes de trente ans. Le peuple français, bien qu'à bout de ressources, s'émut et murmura ; Louis XIV accepta pourtant ces conditions par soif de repos et aussi pour récupérer des forces en vue de la succession d'Espagne qui allait bientôt fournir l'occasion d'une guerre encore plus désastreuse pour la France, fatale pour l'Acadie.

Dans cette colonie chancelante, la paix de Ryswick eut pour effet d'annuler la conquête de Phipps et de rétablir l'autorité nominale de la France jusqu'à la rivière

Kennebec ⁽²⁵⁾. Elle ranima l'espérance dans les villages de Port-Royal, Grand-Pré, Beaubassin, et affaiblit la constante menace de ruine qui planait sur les postes de pêche acadiens semés le long des côtes atlantiques. Pendant que Villebon usait ses dernières forces à Nashwaak et à Saint-Jean, le commissaire Desgouttins administra Port-Royal conjointement avec Alexandre Le Borgne de Belle-Isle, héritier des réclamations de son père sur la plus ancienne des seigneuries acadiennes. Tous deux reçurent à Port-Royal M. de Fontenu, commissaire spécial qui vint avec Sébastien de Villieu, en 1699, pour aviser aux moyens de fortifier l'Acadie, à la veille d'un nouvel assaut. On décida de reconstruire le fort de Port-Royal et d'y rétablir le siège du gouvernement: ce qui s'effectua au lendemain de la mort de Villebon, survenue le 5 juillet 1700.

Grâce à ce sursaut de résistance, à ce semblant d'appui accordé par la mère-patrie à sa fille lointaine, l'Acadie pourra prolonger de dix ans son agonie. Mais déjà, avec l'abaissement de la marine française, son sort est scellé; Acadie et Canada sont forcément relégués au second plan dans l'ordre des préoccupations de Louis XIV. A deux siècles de distance, la vérité se dégage pour nous, nette et tragique, telle que la formula, un jour, un historien anglais de la Nouvelle-Ecosse: « On versait des torrents de sang, dit Beamish Murdoch, on dépensait des millions pour des parcelles de territoire en Europe; tandis qu'avec quelques milliers de colons, avec les hommes tués dans une seule des batailles de Luxembourg ou de Condé, l'on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie

²⁵ La paix de Ryswick coupa court à l'expédition projetée par Louis XIV, au printemps de 1697, contre Boston et *Manatte* (île de Manhattan et New York); une escadre réunie à la Rochelle avait été confiée au marquis de Nesmond qui avait reçu les plus minutieux avis sur la conduite des opérations. Le fils de François Perrot, naguère prisonnier à Boston, devait prêter son concours à cette expédition. (Cf. *Colonies*, série B, vol. 19, *passim*.)

de l'Amérique... Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il eût été si facile d'acquérir, un monde qui n'eût coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et qui fondent les empires! »

BIBLIOGRAPHIE

- BEAMISH MURDOCH. — *History of Nova Scotia*. Halifax, 1865.
THOMAS AKINS. — *Selection from Public Documents*. Halifax, 1869.
W. O. RAYMOND. — *Saint John River*. Saint-Jean, 1905.
ÉMILE SALONE. — *La colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, 1905.

CHAPITRE ONZIÈME

L'Acadie de 1700, vue par Diéreville

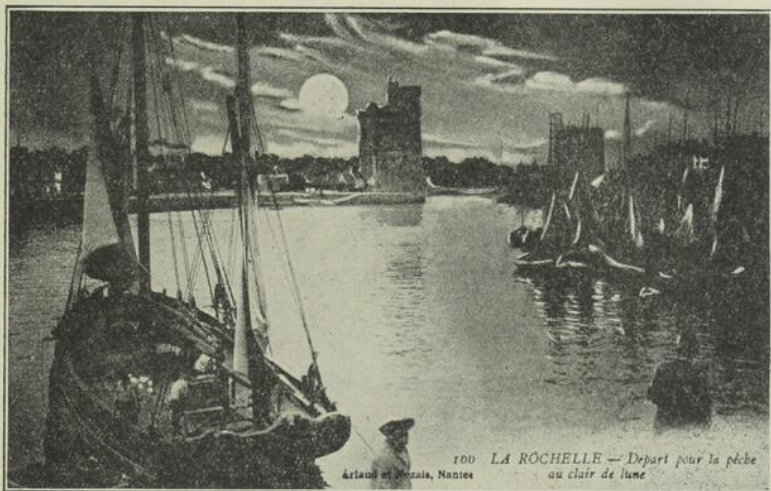
Le Normand Diéreville écrit une *Relation* de son voyage d'Acadie. — Les tribulations de l'océan. — Un an en Acadie. — Port-Royal, capitale aux abois. — Hommes et choses de Port-Royal. — Ingéniosité du peuple acadien. — Jalousie et chicane entre fonctionnaires. — Mœurs acadiennes. — Nombreux enfants. — Croissance du pays de Grand-Pré. — Piété des Indiens. — Le tombeau du missionnaire Thury à Chebouctou (Halifax). — Diéreville botaniste: le *Diervilla Lonicera*. — L'âme acadienne de 1700. — Mélancolie des peuples marins. — Stoïcisme et résignation. — Profonde foi religieuse. — Degré d'instruction convenable. — Cellule centrale: la paroisse. — Un peuple honnête et heureux. — Témoignage de Franquet.

Le soir du 20 août 1699, dans la rade de la Rochelle, sous les yeux amusés du veilleur de la tour dite « de la Grosse Horloge », la *Royale-Paix*, frégate en partance pour l'Acadie, réussit à prendre à son bord, après une difficile manœuvre soulignée par les rires des matelots, un homme à la mise soignée, au verbe intarissable, mais au pied peu marin. C'était le sieur de Diéreville, un Normand né à Pont-l'Évêque (à dix milles de Lisieux), qui s'embarquait comme subrécargue ⁽¹⁾ pour Port-Royal. Emule de Marc Lescarbot, de joyeuse mémoire, il partait avec ses tablettes et son crayon d'observateur, avec ses goûts de naturaliste, peut-être aussi avec ses instruments de chirurgie, car d'aucuns l'ont cru chirurgien. En tout cas, il eut besoin d'une corde pour se hisser de la chaloupe au pont du navire:

La corde aux Normands si funeste
Fut là pour moi d'un grand secours...

¹ Le *subrécargue* était l'homme de confiance choisi par un armateur pour veiller sur sa cargaison.

nargue-t-il au début de la *Relation* en prose mêlée de vers qu'il publia à Paris et à Rouen, en 1708, avec épître dédicatoire à « l'illustre Théagène », autrement dit Michel Bégon, intendant de la Rochelle et père du futur intendant de Québec.



Au fond, la tour de la « Grosse-Horloge » de la Rochelle, témoin du départ de Diéreville pour l'Acadie.

La *Royale-Paix* eut une traversée de huit semaines. D'abord, l'océan se montra bon enfant :

A mon réveil, je quittais ma cabane,
Et, la pipe à la main, campé sur le gaillard,
Je tirais la vapeur de la nicotiane,
Et tranchais du chevalier Bart...

Mais tout changea subitement d'aspect, avec un vent de tempête et une mer démontée :

La mer s'éleva jusqu'aux nues,
Notre vaisseau prenait le même cours :
Et suivant le torrent des vagues suspendues,
Ne faisait que monter et descendre toujours...

Heures cruelles. L'appétit disparaît. Le sommeil fuit les paupières :

Dans cette triste conjoncture,
Je regardai mon lit comme ma sépulture,
Et me jetant tout habillé dessus,
Du meilleur de mon cœur je dis mon *In manus*.

Hélas ! le poète, comme le plus humble des mousses, dut s'avouer vaincu par un mal implacable :

La mer me fit payer ce tribut de nouveau,
Et ce ne fut pas sans tristesse ;
Je ne croyais pas que sur l'eau,
Ainsi que sur la terre, on en payât sans cesse.

Enfin, après une escale à Chebouctou (Halifax), le bassin de Port-Royal apparut le 13 octobre, et tout rentra dans l'ordre.

Diéreville passa un an en Acadie. Il quitta Port-Royal le 6 octobre 1700, pour rentrer à la Rochelle le 9 novembre et dire à la mer un éternel adieu :

Et las de naviguer, je promets à Neptune
De ne m'exposer plus au caprice des flots !

Pendant cette année, Diéreville voyagea jusqu'à la rivière Saint-Jean ; il observa beaucoup, et c'est à sa *Relation* qu'il faut remonter pour se faire une juste idée de la vie acadienne à la veille de la conquête anglaise. Nous nous contenterons d'indiquer ici quelques traits généraux fournis par le spirituel voyageur d'autant plus digne de foi qu'il n'a rien trouvé de particulièrement attachant en Acadie :

Mais je ne crois pas pour cela
Qu'il me prenne jamais envie
De retourner à l'Acadie
Pour embellir mon plan de ces nouveautés-là,

déclare-t-il tout net, après avoir payé au beau site naturel de Port-Royal un tribut d'admiration.

Un incident qui marqua l'apparition de la *Royale-Paix* dans les eaux de la petite capitale acadienne nous en

dit long sur l'état d'esprit de ses 450 habitants au cours des derniers vingt ans de régime français.

Un navire du roi, qui avait apporté de Rochefort les provisions de guerre et de bouche nécessaires aux forts de Plaisance (Terre-Neuve) et de Saint-Jean, était ancré en rade de Port-Royal. Il n'eut pas plus tôt aperçu une voile à l'horizon qu'il « nous fit l'horrible menace, dit Diéreville, de nous couler à fond par des coups de canon. Mais pendant qu'il nous menaçait, il avait plus de peur que nous. Les officiers et les matelots se mirent tous sous les armes, et voici pourquoi : Ils avaient appris par quelques sauvages qu'un forban allait et venait sur la côte, et que s'ils ne prenaient pas garde à eux, il pourrait bien leur jouer un tour. » Pour les rassurer, le capitaine de la frégate s'approcha d'eux dans une chaloupe, et « ils ne se battirent qu'à coups de verre ». Mais dans l'intervalle, les habitants s'étaient empressés de porter « à leurs cachettes, dans les bois, leurs meilleurs effets. Quand nous fûmes descendus à terre, et qu'ils surent que nous étions de leurs amis, nous vîmes les charrettes revenir toutes chargées. » Combien de fois encore, avant 1710, les Acadiens « dérangés » devront-ils déménager ainsi du côté de la forêt, en attendant le jour où Lawrence, Winslow, Murray, Handfield et Monckton se chargeront du dernier balayage des côtes de la baie Française !

Si le site naturel de Port-Royal plut à Diéreville, l'aspect des maisons ne l'enthousiasma guère. « Ce ne sont, écrit-il, que des chaumières fort mal bousillées, avec des cheminées d'argile. Je demandai l'église que je ne pouvais reconnaître, n'étant pas autrement bâtie que les autres maisons, et que j'aurais plutôt prise pour une grange que pour un temple du vrai Dieu. Je fis ma prière, et après cela, M. le curé me fit entrer dans sa chambre mal meublée, qui est au bout de l'église, y attenchant contre l'ordre des presbytères. Il me régala de plusieurs sortes de pom-

mes que je trouvai fort bonnes, quoique sauvages ⁽²⁾. Il m'accompagna pour voir une maison que je louai. Elle avait servi auparavant d'église; c'était la plus grande du lieu. Elle était composée de trois pièces en bas, de greniers dessus, et d'une cave maçonnée sous la pièce du milieu. »

Donc, point de luxe dans la maison acadienne, point d'étalage non plus dans les habits paysans. Mais c'est en vers que Diéreville célèbre l'adresse, l'ingéniosité du peuple :

Sans avoir appris de métiers,
Ils sont en tout bons ouvriers;
Il n'est rien dont ils ne s'acquittent,
Cent besoins divers les excitent
A se donner ce qu'ils n'ont pas :
De leur laine, ils se font habits, bonnets et bas.
Ne se distinguant point par de nouvelles modes,
Ils portent toujours des capots,
Et se font des souliers, toujours plats et commodes.
De peaux de loups-marins et de peaux d'originaux.
De leur lin ils se font encore de la toile;
Enfin leur nudité par leur travail se voile.

Il y a cependant des objets nécessaires qui ne se peuvent fabriquer à domicile, et les marchands bostonnais

² Le curé de Port-Royal qui accueillit Diéreville était l'abbé Abel Maudoux, prêtre des Missions étrangères, qui avait remplacé M. Petit en 1694. Après quelques démêlés avec le gouverneur Brouillan, M. Maudoux passa en France en 1702, laissant la cure de Port-Royal aux soins du Père récollet Félix Pain (le « Père Félicien » de Longfellow), que Brouillan avait d'abord nommé aumônier du fort. Déjà, à cette époque, les pommiers en fleurs embaumaient les vallons acadiens. « Au-dessous du Port-Royal, » écrit Diéreville, « il y a de même encore des habitations sur cette rivière et quelques cours aussi bien plantées de pommiers qu'en Normandie, avec cette différence que ces arbres ne sont pas greffés. » Un peu plus loin il ajoute : « Ils ont beaucoup de pommes de différentes espèces, qu'ils conservent soigneusement dans leurs caves, pour les manger pendant l'hiver. » Ce fut Pierre Martin (marié à Catherine Vigneau) qui apporta de France, en 1632, les premiers plants de pommiers. Au recensement de 1698, on trouvait à Port-Royal 1,594 arbres fruitiers répartis entre cinquante-quatre familles.

n'ont pas été lents à profiter de l'aubaine pour se créer une clientèle acadienne. Mais pourquoi donc n'existe-t-il pas de marchands acadiens? « Dans un si grand pays, répond Diéreville, où le commerce devrait être ouvert à tous, pour l'établir pas un habitant n'ose négocier. S'il entreprend quelque chose, même avec ceux du pays d'une habitation à l'autre, on le trouble par un beau prétexte, mais spécieux, et qu'un vil intérêt suggère toujours; on lui prend ses bâtiments, et on rend ainsi toujours déserts des lieux qui pourraient devenir fertiles. » Le farouche individualisme de quelques mesquins fonctionnaires préparait ainsi, de longue main, la conquête bostonnaise. Diéreville va plus loin: « Nous n'entendons rien au commerce, bon Français que je suis, faut-il que je l'avoue ici! s'écrie-t-il. Mieux que les autres nations nous savons prendre des villes, toute l'Europe en est témoin, mais nous ne savons pas si bien établir des pays. » Et il cite le cas de la Nouvelle-Angleterre en passe de devenir, par son activité commerciale, la rivale de sa mère-patrie. Non sans courage, il conclut:

Mais ce n'est point là mon affaire,
Laissons à d'autres ce débat:
C'est à nos ministres d'Etat
A remplir leur grand ministère...
Cependant les Acadiens,
— Je ne saurais m'en taire —
Exigeraient d'eux les moyens
De se tirer de la misère.

Misère relative, sans doute. Pour la nourriture comme pour le vêtement, les Acadiens restent à peu près indépendants. « Ils sont assez difficiles dans leur manger, note l'auteur. Ils choisissent leurs viandes, quoique ce ne soit pas toujours les plus délicates dont ils usent. Rien ne leur semble si bon que le lard, et sans s'en rebuter, ils en mangent deux fois par jour; ils le préfèrent aux perdrix et aux lapins ⁽³⁾ dont on trouve beaucoup dans les

3 Ces lapins sont des lièvres, remarque notre Normand:
Mais avant d'en parler, changeons-en la nature;
Ils sont lièvres sans doute, et je veux le prouver...

bois. » Ils ont aussi toutes sortes de poissons en abondance, et les sous-bois sont pleins de fraises, framboises, mûres sauvages, qu'on mange « avec un sucre roux que le pays produit, qui est très bon, » et que la nature a pris soin de mettre « dans les sycomores » (érables). Ainsi,

Chacun sous un rustique toit
Vide en repos sa huche et sa futaille
Et se chauffe bien en temps froid...
Ce pays pourrait être un pays de Cocagne;
S'il avait seulement un côteau de champagne
Il serait le meilleur de tout.

A défaut de champagne et de cidre normand, on y fabrique de la bière « avec des sommités de sapin dont on fait une sorte de décoction qu'on entonne dans une barrique, où il y a du levain et de la mélasse. Tout cela fermente ensemble pendant deux ou trois jours; quand la fermentation est passée, les matières se rassoient, et l'on boit la liqueur claire, qui n'est pas mauvaise. »

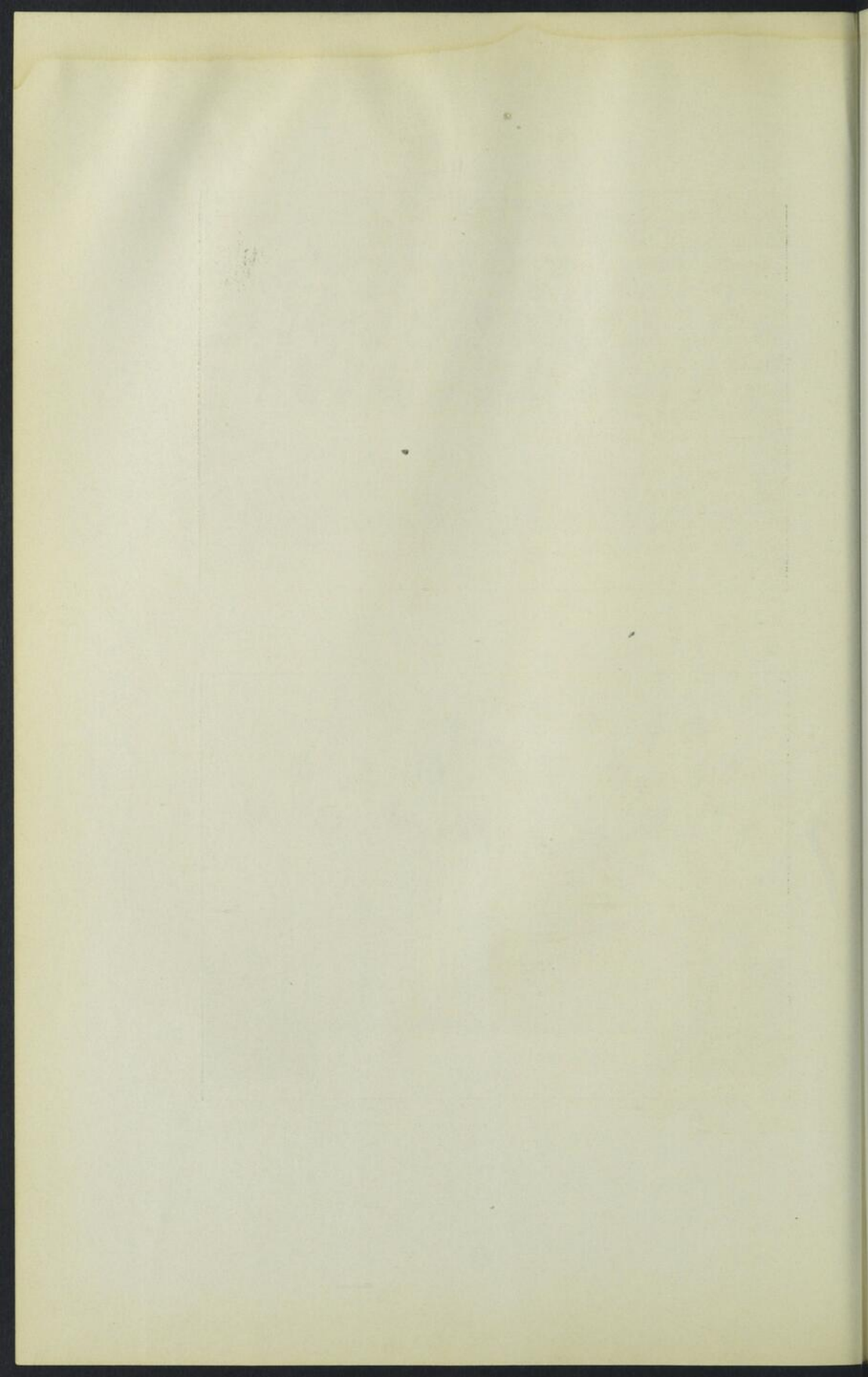
On vivrait donc heureux sous le toit acadien, sans la crainte des incursions anglaises. Malgré ce danger constant, on y coule encore de belles saisons :

Chacun comme il peut se maintient :
Sans ambition, sans envie,
Ils attendent le fruit de leurs petits travaux,
Et l'aveugle fortune, en les rendant égaux,
Les exempte de jalousie.

Leur plus authentique richesse, ce sont leurs nombreux enfants. « Il faut voir, dit Diéreville, comme la marmaille y fourmille; et si l'on ne va point là, comme ailleurs, en pèlerinage pour en avoir, ils se suivent de près, et l'on dirait qu'ils sont presque tous d'un même âge... Deux couples voisins ont eu de leur mariage, l'un dix-huit enfants, et l'autre vingt-deux. »

L'auteur n'a vu ni Grand-Pré ni Beaubassin; mais il sait que les terres basses, les marais desséchés des Mines (région de Grand-Pré) fournissent plus de blé que tout le reste du pays, surtout plus que les terres hautes de Port-Royal, rocailleuses et dures à cultiver. C'est vers





les *concessions* des Mines que se dirigent les *jeunesses* de Port-Royal, si bien que la population y dépasse déjà celle de la ruche-mère; et Desgouttins, avec son clan, accuse les curés de « débaucher » les jeunes gens et de ne laisser au chef-lieu que les « vieilles souches ». Du côté du fort Saint-Jean, Diéreville n'a pas constaté de culture avancée; il se borne à décrire un fort « de terre avec quatre bastions fraisés, garnis chacun de six gros canons ». Il y fut témoin d'un conciliabule de sauvages tenu le 5 juillet 1700, et de la mort du chevalier de Villebon, « grand homme, très bien fait et plein d'esprit. »

Les Indiens ont favorablement impressionné notre voyageur, qui leur consacre une bonne partie de sa relation. Avant d'atteindre Port-Royal, au mois d'octobre 1699, la *Royale Paix* avait fait escale à Chebouctou (Halifax), et Diéreville les avait pour la première fois regardés de près. Il fut surtout frappé de la sincérité de leur foi, de leur piété extérieure :

Ils portaient tous un chapelet
En manière de scapulaire,
Avec un petit reliquaire
Cousu dans un morceau de drap ou de droguet.

Ces Indiens venaient de perdre leur missionnaire M. Thury, qu'ils avaient eux-mêmes enterré dans un bois; ils engagèrent Diéreville à aller visiter son tombeau :

Il était fait de pieux couverts d'écorces d'arbre,
Voûté, plus long que rond, en forme de berceau.
Le corps était couvert, au lieu de quelque marbre,
De cailloux proprement arrangés au niveau.

Souvent, par la suite, le narrateur s'est retrouvé au milieu des Indiens de la région de Port-Royal, qu'il aimait à entendre chanter à la grand'messe et à vêpres. « Les voix des femmes particulièrement, dit-il, étaient si douces et si touchantes que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu. »

Malgré ces divers agréments du pays acadien, ce fut d'un cœur joyeux que Diéreville alla revoir sa Normandie,

à l'automne de 1700, emportant de nombreux spécimens de la faune et de la flore acadiennes, en particulier un arbrisseau à fleurs jaunes, sorte de chèvrefeuille jusqu'alors inconnu des botanistes européens, que son compatriote Tournefort lui fit l'honneur de nommer *Diervilla*. Le souvenir de son séjour à Port-Royal fournit un nouvel aliment à la tradition populaire, aux récits du soir que faisaient, l'hiver, à leurs petits-fils, les premiers-nés de la terre acadienne, les *anciens* de cinquante à soixante ans que leurs mères avaient bercés au rythme des chansons de France : nobles figures d'ancêtres, qu'à la suite de Diéreville nous voulons évoquer en passant.

Bien qu'excédant à peine un millier d'âmes ⁽⁴⁾ au début du dix-huitième siècle, le petit peuple acadien, avec ses deux générations nées au pays, formait déjà une entité ethnique caractérisée par des traits personnels qui le différenciaient du Français de France, et même de son frère le Canadien du Saint-Laurent. Sans doute, les uns et les autres puisaient dans une ascendance commune les qualités latines de bon sens et d'idéalisme, avec une double pointe d'ironie ou d'héroïsme, selon les circonstances ; mais l'isolement plus complet, la lenteur des travaux d'assèchement des marais, le grand silence vaporeux où se trouvaient habituellement plongés les Acadiens, entre la double verdure de la mer et de la forêt, n'avaient pas tardé à distiller dans leurs âmes de Berrichons, de Poitevins ou de Tourangeaux, le fluide de la mélancolie bretonne. Sur les bords de la baie Française comme dans les landes du pays d'Arvor, la démarche se fait plus lente, la chanson elle-même se « mélancolise ». L'incessante menace des déprédations bostonnaises accentue davantage cette disposition d'esprit ; elle donne à l'Acadien une attitude défensive et méfiante ; elle dépose dans son âme les germes

⁴ Rameau croit à plusieurs omissions dans les chiffres du recensement de 1701. Il estime à 1,450 la population totale de l'Acadie à cette date. (Cf. *Une colonie féodale*, I, 205.)

d'une résignation passive, d'un stoïcisme heureusement adouci par les consolations de la religion catholique.

Ici, nous atteignons le fond même de cette âme close, à tendances mystiques. Pour elle, la bonne ou la mauvaise fortune, l'abondance ou la disette, succès et revers, tout s'éclaire des rayons de la foi. Dans la bouche de l'Acadien, le mot *Providence* est le dernier mot de toute question, et la décision du prêtre constitue d'ordinaire un jugement sans appel. Ce profond sentiment religieux n'exclut pas, à l'époque dont nous parlons, toute croyance superstitieuse. Pour s'en convaincre, il n'est que de feuilleter certains documents ⁽⁵⁾ ayant trait à un procès de sorcellerie qui fut intenté, en 1685, au sieur Jean Campagna (ou Campagnard), habitant de Beaubassin et autrefois de Pentagouet. Arrêté par Michel Haché-Gallant, domestique de M. de La Vallière, sur l'ordre de ce dernier, Jean Campagna était accusé de divers maléfices et sortilèges, par exemple d'avoir été cause, en 1678, d'une forte mortalité de bestiaux dans la nouvelle région de Beaubassin. Ce curieux procès d'un « jeteux de sorts » se termina, le 28 juin 1685, par une ordonnance d'élargissement en faveur de l'accusé; la cause reste intéressante par les lumières qu'elle nous fournit sur l'état d'esprit des anciens Acadiens, sur leur vie courante, comme aussi sur leur degré d'instruction fort convenable: les signatures des témoins en font foi.

Avec les deux visites de Mgr de Saint-Vallier et l'organisation des trois premières paroisses: Port-Royal, Grand-Pré et Beaubassin, sous la tutelle sulpicienne, la vie acadienne trouve son moule définitif qui ne sera rompu que par le cataclysme de 1755. Dès 1700 existe en Acadie la famille paroissiale unie sous l'autorité du curé, telle que l'a peinte Longfellow dans une page à relire:

« Le village de la Grand'Prée reposait au milieu des champs en culture, avec ses maisons solides de chêne ou

5 Archives de Québec, *Registres judiciaires*.

de noyer, comme savaient les bâtir les paysans normands du temps du roi Henri. Des lucarnes s'ouvraient sur leurs toits de chaume, et un pignon protégeait le seuil de la porte. Sous cet abri, par les beaux soirs d'été, à l'heure où le soleil couchant illuminait les rues du village et dorait la girouette des cheminées, matrones et jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme neige, avec leurs jupons verts, rouges ou bleus, aimaient se retrouver, chacune à son rouet. La quenouille chargée de lin se filait gaiement; le bruit des navettes venant de l'intérieur se mêlait à la chanson de la fileuse à son rouet. Lorsque apparaissait, grave, le pasteur du village, les enfants, suspendant leurs jeux, venaient baiser sa main bénissante, pendant que mères et jeunes filles se levaient et le saluaient avec une respectueuse affection. Aux derniers rayons du soleil, les laboureurs revenaient de leurs champs... Ainsi vivaient réunis dans l'amour de Dieu et des hommes les simples Acadiens dont les maisons restaient ouvertes comme le cœur de leurs maîtres. »

Ce tableau virgilien convient sans doute mieux à l'Acadie de 1750 qu'à la craintive colonie de 1700 visitée par Diéreville. Mais il suffit à l'œuvre de Longfellow d'être vraie dans ses lignes essentielles pour mériter la faveur des amis de l'histoire non moins que celle des artistes épris de beauté littéraire. Et pour appuyer d'un témoignage peu connu notre brève étude du type acadien, pour confirmer l'existence d'un peuple « honnête et heureux », nous conclurons par quelques lignes extraites des observations de l'ingénieur Franquet qui fut chargé, en 1750, de fortifier les îles du Cap-Breton et Saint-Jean. « Les Acadiens, dit-il, sont forts, robustes et vigoureux, travaillant tous de la hache et adonnés à la culture des terres; néanmoins un peu paresseux, ne s'embarrassant que des besoins indispensables de la vie; ils peuplent beaucoup, l'on peut considérer les familles l'une dans l'autre entre cinq à six enfants; sont zélés pour la religion, même un peu superstitieux; aiment l'argent, n'ont dans toute leur conduite que leur intérêt pour objet; sont, indifféremment des deux

sexes, d'une inconsidération dans leurs discours qui dénote de la méchanceté; les femmes travaillent des étoffes propres à leur vêtement et généralement elles font toutes de la toile, de manière qu'ils n'ont besoin d'aucuns secours étrangers pour fournir à leur nécessaire ⁽⁶⁾. »

Mélange assez complexe de solides qualités et de petits défauts, l'âme acadienne de 1700, telle qu'observée par Diéreville, touchait sans beaucoup le soupçonner à ses dernières années de vie officiellement française, à l'ombre du drapeau fleurdelisé. Déjà, pendant que la *Royale-Paix* cingle vers la Rochelle, monte à l'horizon du sud la menace d'une définitive conquête.

BIBLIOGRAPHIE

DIÉREVILLE. — *Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie*. Rouen, 1708; Amsterdam, 1720; Québec, 1885. (Cette dernière édition fait partie d'un opuscule de 245 pages publié par feu L.-U. Fontaine, Acadien de la région de Saint-Jacques de Montcalm.)

⁶ Archives de Québec, *Rapport* de 1923-24, p. 134. — « L'inconsidération dans les discours » que souligne Franquet n'est autre chose qu'un certain penchant naturel à la médisance attribué par Rameau à toute la race française. (*Une colonie féodale*, I, 231.)

CHAPITRE DOUZIÈME

Fin du régime français en Acadie

Broullan, nouveau gouverneur d'Acadie. — Il passe de Terre-Neuve à Port-Royal en traversant la péninsule. — Les « demi-républicains » de Grand-Pré et leurs petites chicanes. — On trace une route de Port-Royal à Grand-Pré. — Prospérité agricole de l'Acadie. — Broullan demande du secours militaire à la France. — Guerre de la Succession d'Espagne (1702), sa répercussion en Acadie. — Les Anglais s'emparent des pêcheries acadiennes. — Ruine de la Compagnie de Chedabouctou. — Activité des corsaires acadiens. — Saint-Castin et Le Neuf ravagent la région de Portland. — Hertel de Rouville détruit le village de Deerfield (1704). — Réaction des Bostonnais. — « Croisades » protestantes contre l'Acadie : témoignage de l'historien Jones. — Expédition de Church contre l'Acadie (1704). — Broullan résiste, à Port-Royal. — Les habitants de Grand-Pré inondent leur pays pour le sauver de l'invasion. — Pillage de Beaubassin. — Denys de Bonaventure administre l'Acadie pendant l'absence de Broullan en France. — Faible secours de la France. Broullan meurt à son retour en Acadie. — Subercase, dernier gouverneur de l'Acadie française. — Détresse de la colonie. — March dirige une nouvelle expédition contre Port-Royal (1707). — Victorieuse résistance de Subercase. — Son appel au secours. — Les Abénaquis harcèlent les Anglais. — L'Acadie abandonnée à elle-même. — Quatre nouvelles seigneuries acadiennes : Pentagouet, Cloridan, Paspébiac et la baronnie de Port-Maltais. — Recensement de 1707. — Deux nouveaux chefs bostonnais : Nicholson et Vetch. — Nicholson va chercher des vaisseaux et des soldats en Angleterre. — Dernier appel au secours de Subercase. — « *Solus eris!* » — Subercase et l'historien Garneau. — Puissante expédition anglaise de 1710 contre l'Acadie. — Capitulation de Port-Royal. — Vetch administre le pays conquis. — Futiles projets français de reprise de l'Acadie. — Traité d'Utrecht. — Sort des Acadiens.

Pour remplacer au poste de gouverneur d'Acadie le chevalier Villebon mort en juillet 1700, Louis XIV choisit un officier de carrière qui achevait alors un terme de dix

ans comme gouverneur de Terre-Neuve: François de Brouillan, authentique Gascon dont la fermeté de caractère s'était affirmée dans sa lutte contre le trop fameux baron La Hontan ⁽¹⁾. Le mémoire du roi expliquant en vingt-trois pages au nouveau gouverneur la situation de l'Acadie et la conduite à y tenir, porte la date du 23 mars 1701. Le vieux Sébastien de Villieu assura l'intérim.

Brouillan quitta Plaisance pour Port-Royal dès le mois de mai 1701. Mais au lieu de doubler le cap de Sable, il se vit contraint par la tempête de se réfugier dans le havre de Chebouctou, comme l'avait fait Diéreville deux ans auparavant. A quelque chose malheur est bon. Après avoir noté les avantages de cette *Bayesenne* où lord Cornwallis devait fonder Halifax en 1749, Brouillan voulut profiter de sa mésaventure pour connaître à fond, tout de suite, le pays confié à sa garde. Il s'enfonça hardiment dans la forêt avec quelques compagnons au nombre desquels se trouvait un Récollet de Plaisance, le père Félix Pain. A pied ou en canot, on parcourut les quarante milles qui séparent Halifax du bassin des Mines, pour suivre ensuite le rivage jusqu'à Grand-Pré ⁽²⁾.

¹ Venu à Plaisance en juin 1693, à titre de lieutenant d'une compagnie, La Hontan fut forcé de s'enfuir au Portugal au bout de cinq mois. — Pendant l'hiver de 1691-92 qu'il passa à Québec, La Hontan pensa à un mariage avec Geneviève Damours, sœur des seigneurs de la rivière Saint-Jean. Frontenac, parrain de la jeune fille, encouragea de son mieux cette alliance. Les choses allèrent si loin que John Nelson, le marchand bostonnais alors « prisonnier » à Québec, offrit un grand dîner aux futurs époux. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque y assistèrent et promirent, ainsi que Nelson, leur contribution personnelle à la dot de Mlle Damours. Mais La Hontan reprit sa parole au moment de signer le contrat de mariage. Geneviève Damours épousa à Montréal, le 14 janvier 1703, Céloron de Blainville, et mourut deux mois après. (Cf. *B. R. H.*, XV, 309.)

² De Chebouctou à Port-Royal, en passant par Pisiguid (Windsor) et les Mines, le gouverneur Brouillan fit exactement, en une quinzaine de jours, le trajet couvert aujourd'hui en cinq heures par le train *Bluenose* qui relie Halifax à Yarmouth.

Joyeuse fut la surprise des cinq cents habitants des Mines en voyant déboucher du bois leur nouveau chef. Celui-ci, habitué aux solitudes incultes de Terre-Neuve, ne cacha pas sa satisfaction à la vue d'un établissement qui renfermait alors 485 arpents en culture et, chevaux exceptés, 2,000 animaux domestiques répandus dans les prés naturels qu'arrosaient les rivières des Gaspareaux, des Canards, des Vieux-Habitants, de Saint-Antoine et de l'Ascension. « Le bétail y est très abondant, » porte le premier rapport de Brouillan au ministre Pontchartrain, « et l'on pourrait aisément en exporter sept à huit cents barriques de blé. » Cette constatation s'accompagne d'un mot qui révèle l'amour de la liberté chez ces Français exempts de taille et d'impôts: Les habitants des Mines, affirme le gouverneur, « sont à demi des républicains, très indépendants de caractère, et habitués à décider de tout par eux-mêmes ». Le désintéressement de la France à l'égard de sa petite colonie sans cesse menacée avait produit cette transformation des esprits: on se défendait soi-même, et l'on prétendait s'organiser, s'administrer de même façon. Les travaux d'endiguement des eaux et d'assèchement des marais, qui nécessitaient l'effort commun, comptaient aussi pour une part dans cette étroite solidarité des esprits.

Grand-Pré en était, en 1701, à son troisième curé. Le fondateur de la paroisse en 1687, M. Louis Geoffroy, avait cédé sa place, au bout de cinq ans, à un prêtre né à Québec en 1667, l'abbé Buisson de Saint-Cosme, lui-même remplacé en 1699 par l'abbé Guay, de France. Dans la « demi-république » des Mines comme dans les meilleures paroisses au monde, des froissements, de petites difficultés ne pouvaient manquer de surgir; mais ce qui ne serait aujourd'hui qu'un banal incident, vite réglé et oublié, devenait alors une grosse affaire soumise au roi et à son ministre qui ne dédaignaient pas d'y prêter attention et de consacrer du temps à l'étude des dossiers personnels de centaines d'officiers et d'ecclésiastiques. Ainsi, pour une légère passe d'armes avec Pierre Terriau, juge subdé-

légué des Mines, l'abbé de Saint-Cosme fut l'objet de toute une correspondance entre la Cour de Versailles, le gouverneur Villebon et l'évêque de Québec ⁽³⁾. Jamais plus parfaite « centralisation » ne fut sans doute atteinte et maintenue en vigueur. C'est grâce à ce système que l'abbé Guay, prêtre sans expérience et peut-être sans tact, fut à son tour rappelé en France en 1702 et remplacé aux Mines par l'abbé Leveyer, envoyé directement de Paris. Ce dernier, après quelques mois de ministère, transmit sa charge au Père récollet Bonaventure Masson, qui desservit avec zèle, pendant douze ans (1703-1715), l'église Saint-Charles de la Grand'Prée.

La distance de Grand-Pré à l'ancien Port-Royal ne dépasse pas soixante-dix milles. Au moment où Brouillan pénétrait dans sa colonie, l'absence de toute route à travers la forêt forçait les voyageurs à se servir de la voie maritime, avec son grand détour par Blomidon au départ et le goulet de Digby à l'arrivée. Le nouveau gouverneur, qui connaissait déjà la politique du « cinquante pour cent », proposa aux gens des Mines la construction d'un chemin dont ils feraient une moitié, laissant l'autre moitié à la charge des habitants de Port-Royal. L'offre fut acceptée et le tracé de la route fut déterminé par le gouverneur lui-même, en se rendant à sa capitale où il arriva le 20 juin 1701.

Malgré l'émigration de la jeunesse du côté des Mines et vers Cobequid (Truro) où régnait le seigneur Mathieu Martin ⁽⁴⁾, malgré les déprédations de Phipps, les fermes de Port-Royal révélaient déjà une bonne aisance. On n'y

3 Ottawa, *Colonies*, série B, vol. 17, f. 23 et 42. — L'abbé de Saint-Cosme, devenu missionnaire en Louisiane, fut tué par les *Chétimachas* en 1706.

4 Mathieu Martin, premier seigneur de la région de Truro, était fils de Pierre Martin et de Catherine Vigneau, colons amenés en Acadie par Razilly, en 1632. Premier enfant de race blanche né et demeuré en Acadie, Mathieu Martin reçut à ce seul titre, le 28 mars 1689, la concession du fief de Cobequid où il vivait encore au recensement de 1714.

comptait pas moins de quinze cents têtes de bétail et treize cents arpents de terre cultivée. Mais la population restait stationnaire à cinq cents âmes; de plus, le délabrement du fort et des magasins généraux, abandonnés depuis dix ans ⁽⁵⁾, décelait quelque vice d'organisation. Brouillan en fit tout haut la remarque et invita les habitants à collaborer à l'œuvre de reconstruction; mais ces derniers, jaloux de leur indépendance, dominés par la crainte des grosses compagnies du genre de celle de Chedabouctou, avouèrent naïvement que, s'ils devaient être gouvernés par une compagnie, ils préféreraient ne pas être défendus contre les Anglais, dont ils avaient, disaient-ils, moins à craindre. L'écrasante supériorité numérique des forces bostonnaises restait toujours au fond de la question. « A quoi bon prolonger la résistance, si la France n'y met pas sérieusement la main? » se disaient ces paysans lassés des coups de fusil et des alertes, désireux avant tout de paix, de liberté individuelle sous un régime stable, fût-ce un régime anglais. Hélas! ils ne pouvaient tout soupçonner, tout prévoir...

Brouillan n'eut cependant aucune peine à obtenir leur concours pour une *corrée* en faveur du vieux fort que l'on garnit de terrassements nouveaux et d'une palissade en bois, que l'on meubla des effets enlevés du fort de la rivière Saint-Jean ⁽⁶⁾. Le 6 octobre 1701, le gouverneur

5 Après la prise de Port-Royal par Phipps, en 1690, Nashwaak devint chef-lieu de la colonie. Lorsque le traité de Ryswick rétablit l'ancien ordre de choses, Villebon fixa sa résidence au fort Saint-Jean. Avec l'arrivée de Brouillan, Port-Royal reprit son rang de capitale acadienne. De 1702 à 1715, il y eut à Port-Royal seize mariages de soldats, et vingt-six d'immigrants venant de France.

6 Parmi les charpentiers qui passèrent de Québec à Port-Royal, au printemps de 1701, pour y restaurer le fort, on remarque l'ancêtre de feu Pierre-Jean Veniot, qui fut premier-ministre du Nouveau-Brunswick, puis ministre des Postes à Ottawa. Né à Sainte-Famille, île d'Orléans, en 1674, l'ancêtre Maurice Vigneau se fixa d'abord à Port-Royal où il épousa, à l'automne de 1701, l'Acadienne Marguerite Comeau, puis, en 1720, à Beaubassin où il mourut. Ses dix enfants vivants furent victimes de la déportation et semés jusqu'en Géorgie, pour revenir ensuite en Acadie par Miquelon.

rédigea pour le ministre un long mémoire exposant les besoins de l'Acadie: un secours d'au moins huit cents hommes que le Canada pourrait fournir: une somme de 68,635 livres qui serait le coût minimum du gros œuvre en maçonnerie d'un fort en pierre bâti sur l'emplacement de l'église; de plus, l'érection d'une redoute à l'entrée du bassin de Port-Royal (goulet de Digby) comme première défense nécessaire, et la construction d'un second fort à la Hève. Ces demandes, frappées au coin de la clairvoyance et de la modération, firent pendant deux ans antichambre à Versailles. Enfin, le 6 juin 1703, Pontchartrain informa Brouillon que le roi accordait 25,000 livres pour mettre son fort « dans sa perfection », avec les services de l'ingénieur Labat recommandé par Vauban. Quant au projet d'une redoute à l'entrée du bassin et d'un nouveau fort à la Hève, impossible d'y songer. Encore moins faut-il penser à une offensive contre Boston: « on a besoin des vaisseaux ailleurs ».

Ces « ailleurs » où, de nouveau, s'engouffrent l'or, les marins, les soldats français, c'est l'Europe occidentale secouée par une autre lutte sanglante: la guerre de la succession d'Espagne.

Un mois avant de mourir, en octobre 1700, Charles II, roi d'Espagne, avait légué par testament la totalité de la monarchie espagnole au duc d'Anjou, deuxième petit-fils de Louis XIV, à la condition que les deux couronnes de France et d'Espagne ne fussent jamais réunies sur une même tête. Après quelque hésitation, Louis XIV accepta ce lourd cadeau; le 16 novembre 1700, il salua officiellement son petit-fils comme roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

Bien que piqués au vif dans leur orgueil, Guillaume III d'Angleterre et son ami Heinsius, Grand Pensionnaire de Hollande, imitèrent la majorité des souverains d'Europe et reconnurent le nouveau monarque. On pouvait donc espérer un apaisement des esprits, d'autant que le peuple espagnol avait ménagé à Philippe V la plus cordiale récep-

tion. Or, quelques mois plus tard, la « grande alliance de La Haye » groupait contre la France les puissances maritimes avec l'Autriche et l'électorat de Brandebourg récemment devenu « royaume de Prusse ». Pourquoi ce brusque revirement? C'est que Louis XIV avait commis trois fautes, qui fournissaient au moins à ses adversaires le prétexte de rupture que souhaitait leur malveillance. Sans égard aux clauses du traité de Ryswick, il avait délogé les garnisons hollandaises de leurs places fortes des Flandres et y avait introduit des troupes françaises; il avait reconnu au fils de Jacques II Stuart (qui venait de mourir au château de Saint-Germain-en-Laye) le titre de « roi d'Angleterre »; surtout, oubliant les volontés formelles de Charles d'Espagne, il avait réservé les droits de son petit-fils Philippe V à la couronne de France. C'était plus qu'il n'en fallait pour mettre le feu aux poudres. Avant de mourir d'une chute de cheval (mars 1702), Guillaume III eut le temps d'organiser les forces de la coalition, y compris une puissante flotte anglo-hollandaise dont certains coups allaient atteindre l'Acadie.

La guerre de la succession d'Espagne s'ouvrit en 1702 pour se clore avec le traité d'Utrecht, en 1713. Pendant onze ans, le vieux Louis XIV s'efforça de tenir tête aux armées de Marlborough et du prince Eugène, montrant dans les revers une véritable grandeur d'âme. Sans nous arrêter même aux principaux faits d'armes de cette longue campagne: prise de Gibraltar par la flotte anglaise en 1704 et de Port-Mahon en 1708, victoires de Vendôme à Villaviciosa (1710) et de Villars à Denain (1712), revenons dans l'Amérique du Nord: nous y verrons le petit peuple acadien, abandonné à lui-même, ramasser ses dernières énergies, se dresser encore une fois devant l'ennemi, s'épuiser dans une lutte glorieuse mais inutile, pour succomber enfin sous le nombre et l'acharnement de ses rivaux d'un siècle.

Les hostilités ne commencèrent pourtant pas immédiatement. On eut pendant quelques mois, à Québec, l'espoir de conserver la paix avec la Nouvelle-Angleterre.

Mais cette illusion s'évanouit devant la soudaine apparition d'une flottille de trois cents bateaux de pêche bostonnais, soutenus par des navires de haute mer, qui s'emparèrent des pêcheries acadiennes; ils ruinèrent du premier coup la Compagnie de Chedabouctou ainsi que plusieurs maîtres-pêcheurs acadiens parmi lesquels on remarquait le capitaine Pierre Landry, de Port-Royal, et les commerçants Naquin et Louis Allain, fournisseurs de mâts pour la marine royale. Maîtres de la mer, les Anglais pouvaient attendre le moment opportun de capturer sans risque la belle proie que constituait l'Acadie en pleine croissance.

La saisie des pêcheries acadiennes et la dissolution forcée de la compagnie de Chedabouctou, que dirigeait le marquis de Chevre, eurent une répercussion immédiate à Versailles. Un arrêt du Conseil royal, en date du 20 mars 1703, décréta la «réunion de la province de l'Acadie au domaine de Sa Majesté» (7). L'ombre des grosses compagnies si redoutées des Acadiens s'effaçait pour toujours de leur horizon. Mais là s'arrêta le geste royal. Le soin de défendre cette province fut laissé tout entier à son gouverneur local et au nouveau gouverneur général de Québec, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (8).

Incapables de résister de front aux escadres bostonnaises, les Acadiens recoururent au système de la flibuste. Pendant que sur les mers européennes, et jusque sur les côtes portugaises du Brésil, s'illustraient les corsaires français Forbin, Cassard, Pointis, Jean Bart et Duguay-

7 *Insinuations du Conseil Souverain*, 107.

8 Le marquis de Vaudreuil était venu au Canada en 1687, comme chef d'un détachement de huit cents hommes de marine. Il fut gouverneur de Montréal de 1699 à 1703. Le 8 novembre 1690, un mois après avoir contribué à la défense de Québec contre Phipps, il avait épousé Louise-Elisabeth Joybert de Soulanges, unique fille de l'ancien commandant d'Acadie, elle-même née à Jemsek le 18 août 1673 et surnommée «l'Acadienne». Un de leurs douze enfants, Pierre, devint en 1755 le dix-huitième et dernier gouverneur français du Canada.

Trouin, les côtes de l'Atlantique septentrional virent maintes fois passer les rapides voiliers des flibustiers acadiens Guyon (beau-frère des Damours), Delacroix, Ricord, Maisonnat dit « Baptiste », et surtout Pierre Morpain marié en 1709 à une fille de Louis Damours (beau-frère, par conséquent, d'Anselme de Saint-Castin) ; le corsaire Morpain se chargea de maintenir un commerce d'approvisionnement entre Port-Royal et Saint-Domingue. Tous ces intrépides coureurs de mer firent de Port-Royal leur centre d'opérations, ce qui ne devait pas tarder à en faire aussi l'objectif des attaques anglaises.

Le baron Vincent de Saint-Castin, toujours cantonné dans la région avancée de Pentagouet avec son fils Anselme et les Abénaquis, essuya les premiers coups bostonnais. Au printemps de 1703, son manoir de Panawamské fut subitement assailli par des bandes ennemies qui lâchèrent pied lorsqu'arriva à la rescousse Alexandre Le Neuf, fils aîné de M. de La Vallière, conduisant une troupe de Canadiens et de Malécites partis de Beaubassin. Non contents de dégager Saint-Castin, ces derniers se joignirent à lui dans une contre-attaque qui sema la désolation sur la province du Massachusetts. Les sauvages, divisés par bandes, assaillirent avec les Français toutes les places fortifiées et toutes les habitations à la fois. « Il semblait qu'à la porte de chaque maison un sauvage caché épiait sa proie ⁽⁹⁾. » Comme aux jours de Frontenac, la lutte s'annonçait furieuse, sans merci. Saint-Castin et Le Neuf de Beaubassin ne s'arrêtèrent qu'au fort Casco (Portland), dont la garnison prisonnière obtint sa liberté en payant une forte rançon. De son côté, Vaudreuil lança de Québec contre la Nouvelle-Angleterre deux partis de guerre, l'un commandé par Hertel de Rouville, l'autre par Testard de Montigny ; le premier se signala en complétant l'œuvre de Saint-Castin du côté du village de Deerfield, sur la rivière Connecticut, qui fut livré aux flammes :

⁹ Bancroft, *Histoire des Etats-Unis*, II, 849.

deux cents habitants y furent tués ou faits prisonniers, dans la nuit du 29 février 1704 ⁽¹⁰⁾.

L'audace des francs-tireurs et des corsaires d'Acadie jeta au cœur de la Nouvelle-Angleterre l'effroi et l'irritation. De nouveau se manifesta le sentiment populaire qui avait, en 1690, fourni à William Phipps une puissante escadre d'attaque. Au printemps de 1704, une flotte composée de trois vaisseaux de guerre, quatre transports et trente-six barques, le tout portant treize cents hommes — dont cinq cent cinquante soldats — était prête à quitter le port de Boston, sous les ordres du colonel Church, l'homme qui avait ravagé Beaubassin en 1696.

Si nous nous arrêtons un instant à examiner les motifs qui poussaient à une aussi vigoureuse action les habitants de la Nouvelle-Angleterre, nous découvrirons, par delà les motifs de sécurité personnelle ou d'intérêt matériel, une raison plus profonde, non moins puissante. Et pour ne pas avoir l'air de ressusciter de vieux préjugés, nous voulons confier l'exposé de cette raison à un écrivain de langue anglaise, auteur d'un livre récent. Voici comment s'exprime M. Howard Mumford Jones dans son remarquable ouvrage: *America and French Culture* ⁽¹¹⁾:

« A la base même de notre étude, il est nécessaire de poser le fait que la théologie de la France, telle qu'elle était présentée aux lecteurs de la Nouvelle-Angleterre au dix-septième siècle, montrait la France comme un pays où le protestantisme n'était pas en sûreté: d'un côté la Saint-Barthélemi, de l'autre la révocation de l'édit de Nantes; et partout des Jésuites et des Jansénistes. Faut-

¹⁰ On comptait, parmi les cent douze prisonniers de Deerfield, le ministre John Williams et un certain Mehuman Hinsdell, premier enfant mâle né à Deerfield, qui, remis en liberté en 1706, fut une seconde fois capturé en 1709 et transporté en France. Il en revint en 1712 et mourut dans son village natal en 1736, à l'âge de 63 ans. Sa mémoire survit dans la ville de Deerfield.

¹¹ *America and French Culture*, page 358.

il donc s'étonner si les huguenots furent accueillis comme des rescapés d'une situation inique? Faut-il s'étonner si, aux époques de guerre, les huguenots eux-mêmes devinrent suspects, si les Acadiens, pourtant simples et inoffensifs, furent l'objet d'une sombre antipathie (*dark disfavor*) dans une Amérique protestantisée jusqu'aux moëlles?... Nous ne comprendrons rien à l'idée que les Américains se faisaient alors de la France tant que nous n'aurons pas examiné les rayons des bibliothèques où se nourrissait la pensée des pasteurs de la Nouvelle-Angleterre. » En d'autres termes, les trois expéditions successives que nous allons voir monter de Boston vers Port-Royal, ainsi que la grande expédition de 1758 qui aura raison de Louisbourg, prendront l'allure de « croisades » protestantes (si l'on peut dire), préparées par le prêche du ministre plus encore que par les circulaires du gouverneur. Mais dans ces croisades à rebours, il ne faudra pas être surpris de voir les soldats anglais briser avec rage croix et statues, comme ils l'ont fait à Percé en 1690, et transformer d'habitude l'église paroissiale en corps de garde. En agissant ainsi, ils ne font que répondre à l'appel des *divines* qui accompagnent leur *Delenda Acadia!* de tirades enflammées contre la *superstition* importée de France, d'une France devenue à leurs yeux, comme dit Jones, « *the home of Romanism and Satan* ».

Bien résolu à en finir du premier coup avec les Français d'Acadie, le vieux Church quitta le port de Boston vers la fin mai 1704. Longeant la côte du Maine, il s'arrêta d'abord à l'embouchure de la rivière Penobscot où il eut la bonne fortune de trouver dégarni le fort de Saint-Castin : le baron Vincent venait de partir pour la France, et son fils Anselme s'était éloigné chez les Abénaquis. Après avoir rasé le fort, le commandant anglais prit sur son vaisseau, comme otage, une fille du baron, et continua sa course vers le nord. Une deuxième halte, dans la baie de Passamoquoddy, lui permit de saccager les établissements de Michel Chartier, seigneur de Descoudet,

de Jean Serreau dit Saint-Aubin ⁽¹²⁾ et d'un nouveau venu appelé Latreille. Enfin, le 2 juillet 1704, cent ans après l'arrivée du sieur de Monts dans le bassin de Port-Royal, la flotte bostonnaise vint y jeter l'ancre. Suivant les instructions reçues du gouverneur Dudley, Church procéda rudement, mais avec prudence, de façon à ne pas sacrifier inutilement ses soldats. Pendant trois jours, sous la menace des canons du fort et de deux vaisseaux corsaires, inquiétés aussi par le feu des tirailleurs disséminés dans la campagne, les Anglais brûlèrent quelques maisons et enlevèrent une quarantaine de prisonniers. Lorsque la résistance organisée par Brouillan se changea en contre-attaques, les Bostonnais décampèrent et poussèrent leur flotte dans la direction du bassin des Mines, qu'ils exploraient pour la première fois.

Surpris et effrayés de cette apparition, les « demi-publicains » des Mines n'hésitèrent pas devant les grands moyens de défense. Comme avaient fait, en 1672, les Hollandais pressés par Louis XIV, ils rompirent les digues qui leur avaient coûté tant de travaux, sacrifièrent leurs récoltes et se dispersèrent dans les bois, sur les hauteurs qui dominent la vallée de Gaspereau. Ne trouvant rien à faire dans un pays inondé et désert, l'ennemi se rembarqua le 22 juillet, après avoir perdu dans quelques escarmouches un lieutenant et plusieurs hommes. Avec trois nouveaux prisonniers saisis aux Mines, Church continua sa route vers Beaubassin où il retrouva peut-être, au bout de huit ans, des traces de ses premiers « exploits ».

Quoique fondé avant l'établissement des Mines, Beaubassin comptait à peine plus de deux cents habitants en

¹² Jean Serreau avait obtenu, le 23 juin 1684, la concession d'un fief de vingt-cinq lieues carrées sur la baie de Passamoquoddy, et avait fixé sa résidence sur ce qui est aujourd'hui la pointe Pleasant (au-dessous de la petite île Sainte-Croix, lieu d'hivernement du sieur de Monts en 1604-1605). Ce Jean Serreau ne serait-il pas l'ancien habitant de l'île d'Orléans qui tua d'un coup de bâton, par jalousie, le suisse Jean Terme, puis obtint sa grâce du Roi, et dont les faits et gestes subséquents ont dérouté nos chercheurs?

1704. Les soldats anglais y descendirent le 28 juillet; ils profitèrent de la surprise des Acadiens pour brûler une vingtaine de maisons et tuer des bestiaux aux champs. Lorsque la résistance organisée commença à se faire sentir, au bout de trois jours, les assaillants se rembarquèrent sans emmener de prisonniers. Plus heureuse que celle des Mines, l'église de l'abbé Trouvé à Beaubassin, parce qu'elle se trouvait à quelque distance du rivage, échappa à la ruine. C'est au cours de ce funeste été 1704 que M. Trouvé, missionnaire de l'Acadie orientale en même temps que curé de Beaubassin, alla mourir au milieu de ses Indiens de Chedabouctou (Guysborough). Pendant deux ans, Beaubassin resta privé de prêtre résidant; il reçut, en 1706, le Père récollet Félix Pain venant de Port-Royal où demeuraient les Pères Justinien Durant et Patrice René ⁽¹³⁾.

A deux pas de Beaubassin, non loin de l'embouchure de la rivière Petitcoudiac, les fils du meunier Pierre Thi-baudeau et leurs compagnons, en tout une trentaine de colons (enfants compris), occupaient depuis cinq ans des terres sur le fief du jeune Villieu. Les Anglais, ignorant l'existence de ce nouvel établissement, rentrèrent directement de Beaubassin à Boston avec leurs captifs, peu satisfaits, en somme, de leur maigre succès, puisque tout était à recommencer.

L'Acadie avait quand même couru un grave danger qui faisait craindre pis encore. Pour décider la Cour de Versailles à lui porter secours, et dans l'intérêt de sa santé minée par la goutte, Brouillan passa en France à l'automne de 1704. Comme le vieux Sébastien de Villieu avait

¹³ Le plus ancien des deux registres de Port-Royal conservés à Halifax porte, comme première date inscrite: 1er mai 1702. Ce registre fut commencé par le curé Abel Maudoux. Les registres précédents restent introuvables; ils ont dû être détruits lors du sac de Port-Royal par Phipps, en 1690, et le volume 1690-1702 n'a pu être retracé.

été mis à la retraite quelques mois auparavant ⁽¹⁴⁾, l'administrateur intérimaire fut Simon-Pierre Denys, fils de l'ancien seigneur de Percé et petit-neveu de Nicolas Denys, connu dans l'histoire sous le nom de Denys de Bonaventure (ce nom s'est attaché à un comté gaspésien).

Né aux Trois-Rivières en 1659, le nouveau chef de l'Acadie avait de bonne heure exploré les côtes de la Gaspésie et du golfe Saint-Laurent. Capitaine de frégate en 1689, il avait pris part aux expéditions d'Iberville à Pemaquid et à Terre-Neuve, en 1696. Depuis quelques années, il remplissait l'office de lieutenant-gouverneur en Acadie, et il eût sans doute succédé à Brouillan comme gouverneur, si certaines accusations au sujet de ses relations avec « la dame de Freneuse », c'est-à-dire Louise Guyon, veuve de Mathieu Damours de Freneuse, n'eussent trouvé crédit auprès du roi ⁽¹⁵⁾. C'était l'époque où des rapports peut-être exagérés sur la conduite de certains officiers de Port-Royal et des seigneurs de la rivière Saint-Jean inspiraient à l'abbé Tremblay, procureur du séminaire de Québec à Paris, d'amères plaintes et les plus sombres appréhensions.

Il n'apparaît pas que le plaidoyer de Brouillan à Paris, en faveur de sa colonie défaillante, ait produit des merveilles. Au lendemain du désastre de Hochstedt (août 1704) qui avait ouvert aux armées impériales les routes

14 Lettre de Pontchartrain à Brouillan, 4 juin 1704: Le roi accorde à Villieu septuagénaire sa retraite en France ou au Canada, avec six cents livres de pension, et une place de garde de la marine à son fils le seigneur de Chipoudy. (Cf. Ottawa, *Colonies*, série B. vol. 25, f. 67.)

15 Denys de Bonaventure, veuf de Geneviève Couillard qui ne lui avait pas donné d'enfant, eut de sa seconde femme, Jeanne Jannière, un fils, Claude, qui devint major du bataillon de l'île du Cap-Breton, chevalier de Saint-Louis, et qui porta même le titre d'amiral. Claude Denys épousa à Québec, en 1748, sa cousine Louise-Marguerite Denys, fille du capitaine Louis Denys de la Ronde. Il est probable que le comté de Bonaventure en Gaspésie rappelle le souvenir du sieur Denys de Bonaventure, mort à Rochefort en 1711.

de l'Alsace, Louis XIV avait d'autres soucis que celui de défendre l'Acadie. Quoique malade, Brouillan se rembarqua sur le *Profond* au mois d'août 1705, muni de douze cents livres destinées à l'église de Port-Royal, ainsi que de munitions et provisions mises à bord de la *Loire*. De soldats, point. Les deux flûtes étaient convoyées par le *Héros* qui se rendait à Québec sous le commandement du comte d'Arquian. On évita heureusement toute attaque du genre de celle qui, l'année précédente, avait fait tomber la *Seine* aux mains des Anglais ⁽¹⁶⁾. Mais Brouillan succomba à la goutte et aux fatigues du voyage avant d'atteindre Port-Royal. Le *Profond* fit escale à Chebouctou pour l'inhumation, le 22 septembre, et le cœur du gouverneur, apporté à Port-Royal, fut enterré le 3 octobre 1705, au pied d'une croix, sur un tertre où Brouillan avait dessein de bâtir une nouvelle église paroissiale. Les Pères Félix Pain, Justinien Durant et leurs ouailles, oubliant certains mouvements d'humeur dont ils avaient eu à souffrir, — vétilles bien pardonnables à un goutteux, — rendirent les derniers devoirs à celui qui venait de mourir à leur service ⁽¹⁷⁾. La direction des affaires acadiennes resta aux mains de Denys de Bonaventure, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur.

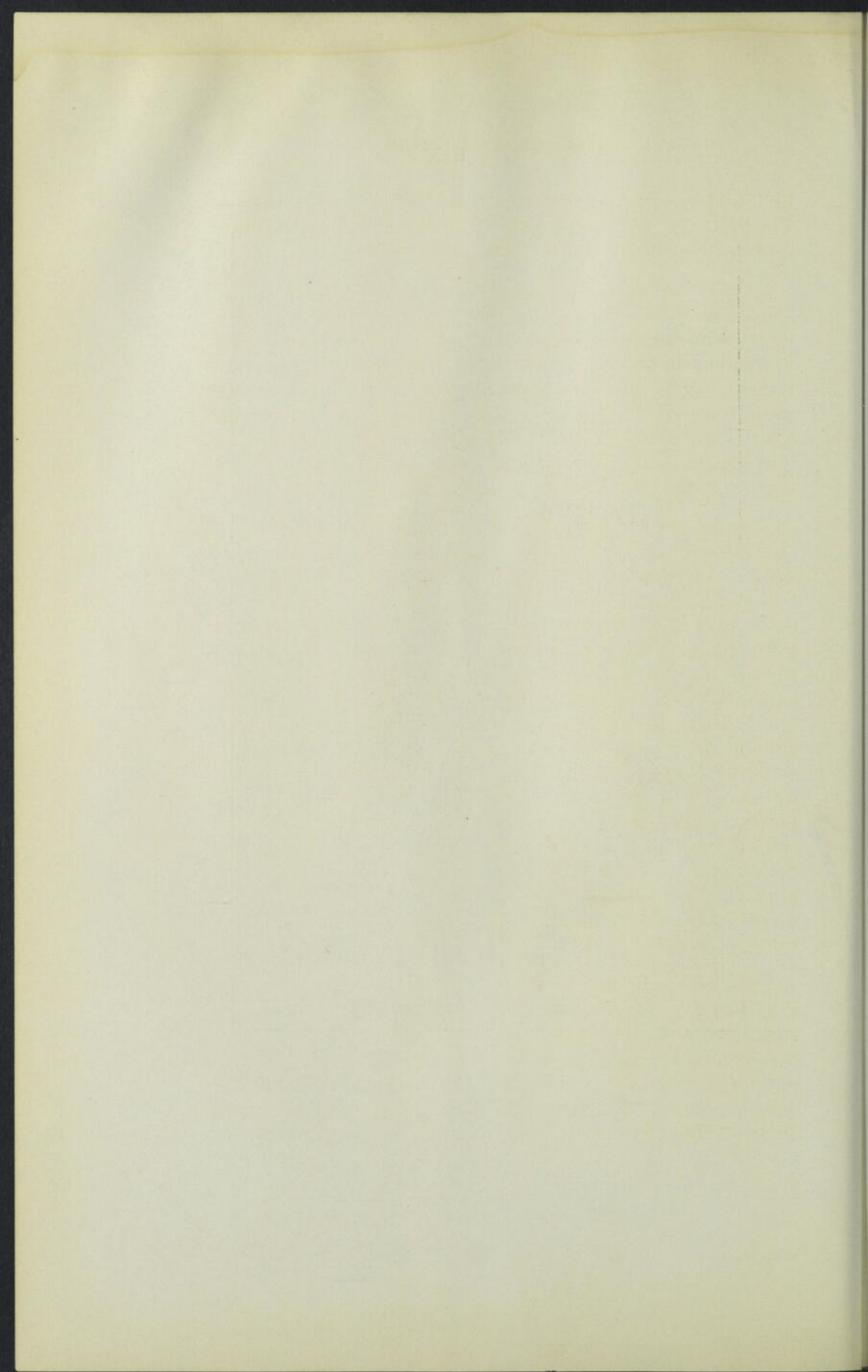
Pour sauver l'Acadie française à cette heure décisive de son existence, il eût fallu un thaumaturge. Ce fut Da-

¹⁶ La *Seine*, vaisseau du roi commandé par le chevalier de Maupeou, transportait de la Rochelle à Québec une cargaison estimée à un million de livres. Elle fut prise en mer par les Anglais le 26 juillet 1704. Parmi les prisonniers se trouvait Mgr de Saint-Vallier, absent de Québec depuis quatre ans, qui alla languir en Angleterre pendant cinq autres années. Dix-huit prêtres français, ses compagnons de voyage, furent aussi constitués prisonniers.

¹⁷ Brouillan nous semble le gouverneur d'Acadie qui s'est le plus intéressé à l'industrie de sa colonie. En mars 1702, il obtint du roi, pour six ans, le privilège d'exploiter une mine de fer à la baie Sainte-Marie. Deux ans plus tard, avant de passer en France, il fit bâtir à Port-Royal une frégate, la *Biche*, qui porta en France, en 1707, la nouvelle de la défaite des Anglais devant Port-Royal.



Evangéline (d'après Faed)



niel Auger, sieur de Subercase, successeur de Brouillan à Plaisance en 1702, qui reçut la mission de le remplacer aussi à Port-Royal et de tenter l'impossible.

Agé de quarante-trois ans, robuste, actif, quelque peu rude, mais juste dans ses décisions et d'une parfaite dignité personnelle, le nouveau chef, arrivé à Port-Royal sur le *Profond* le 28 octobre 1706, gagna le confiance des habitants et de la garnison plus ou moins disciplinée, qu'il soumit au strict régime militaire. Dans le mémoire rédigé à ses intentions le 22 mai, le roi lui recommandait spécialement de garder auprès de lui, comme son conseiller habituel, le sieur Denys de Bonaventure.

Subercase ne fut pas lent à faire le tour du domaine et à rédiger, à son tour, ses impressions. Le 25 novembre 1706, il adressa à Pontchartrain une longue série de plaintes trop justifiées : l'Acadie manque de tout, dit-il, même de poudre et de plomb ; l'esprit de chicane existe dans la garnison mal habillée, mal nourrie, et chez les habitants réduits au strict nécessaire ; les provisions et les armes expédiées par l'intendant Bégon de la Rochelle étant de mauvaise qualité, on est forcé de trafiquer avec les marchands de Boston, nos ennemis ; il faudrait cinq cents soldats à Port-Royal, une redoute à l'entrée du bassin (Digby) pour assurer sa défense, et quelques croiseurs armés pour protéger en haute mer les vaisseaux chargés de ravitailler la colonie. — Comme les suppliques de Brouillan, de Villebon et de Menneval, le mémoire de Subercase eut pour seul résultat de gonfler le dossier de l'Acadie au ministère des colonies et de faire soupîrer au ministre : « Toujours des soldats, toujours de l'argent ! »

Homme de cœur et bon Français, le gouverneur de Port-Royal conserva pourtant l'espérance et ne négligea rien pour triompher du mauvais sort. Dès l'automne 1706, il présida au lancement de la frégate *La Biche*, construite par les Acadiens de Port-Royal, et s'occupa de l'échange des prisonniers de guerre avec le gouverneur de Boston. Deux notables de Port-Royal, Allain et Bourgeois, qui

avaient ramené de Boston, l'année précédente, la fille et les gens de Saint-Castin, réussirent à rapatrier cinquante et un de leurs compatriotes.

La trêve dont jouissait depuis deux ans la colonie ne pouvait pourtant se prolonger davantage. L'hiver 1706-1707 vit la Nouvelle-Angleterre préparer en secret une deuxième expédition qui se révéla au grand jour le 6 juin 1707. Ce matin-là, Port-Royal fut bloqué par une flotte de vingt-quatre gros vaisseaux portant 54 canons, 450 hommes d'équipage et 1,076 soldats commandés par le colonel March.

Devant des forces égales en nombre à la population de l'Acadie entière, Subercase ne disposait que de cent soldats réguliers, cent miliciens et un groupe de soixante Canadiens récemment arrivés de Québec, sous la conduite de Louis Denys de la Ronde, fils de Pierre Denys et frère cadet du sieur de Bonaventure. Les Bostonnais débarquèrent sans encombre et signalèrent leur avance par l'incendie des maisons et la dévastation des arbres fruitiers. Après trois jours de résistance en rase campagne, Subercase dut s'abriter dans son fort avec les réguliers, laissant aux miliciens le soin de harceler l'ennemi. Subitement renforcés par l'arrivée de 150 Abénaquis conduits par Anselme de Saint-Castin, ces tirailleurs travaillèrent si bien que le commandant anglais fit sonner la retraite le 18 juin, abandonnant quatre-vingts morts en terre acadienne. Peu soucieux d'aller montrer à Boston la honte de son échec, il s'arrêta à Casco où il reçut du gouverneur Dudley un renfort de trois navires portant cinq cents hommes, avec l'ordre de retourner à l'assaut. March ne fit cependant qu'accompagner cette seconde offensive: il céda le commandement au colonel Wainwright.

Le second échec bostonnais fut encore plus désastreux que le premier. Du 18 juin au 20 août, Subercase avait eu le temps de se prémunir contre un retour offensif en appelant à Port-Royal toutes les forces dont il pouvait disposer: les Damours de la rivière Saint-Jean, les Latour et

les d'Entremont du cap de Sable, des Indiens de la Hève et de Chebouctou s'étaient joints aux milices acadiennes et aux Abénaquis de Saint-Castin. Ajoutons que la garnison de Port-Royal comptait certains officiers d'une belle bravoure personnelle. A côté de Subercase brillaient les sieurs de la Boularderie, Vincelot, de Gannes, de Saillant (qui fut tué dans une lutte corps à corps), ainsi que plusieurs corsaires déjà mentionnés. L'action s'étendit jusque sur les côtes du cap de Sable. Croyant leur succès assuré, les Anglais avaient embarqué sur trente transports toute une colonie qu'ils prétendaient établir sur les rivages de la baie Sainte-Marie. Deux de ces transports tombèrent aux mains des Indiens, les autres s'échappèrent et rentrèrent à Boston avec les voiliers de l'armée. Les troupes du colonel Wainwright commencèrent à se rembarquer le 1er septembre; elles avaient perdu environ deux cents hommes dont une cinquantaine de prisonniers qui furent envoyés en France pour soulager d'autant Port-Royal.

Le 25 décembre 1707, dans un mémoire au ministre, Subercase rendit compte des opérations de l'été. Opérations glorieuses, si l'on considère la double victoire remportée par des Français combattant un contre cinq; mais opérations coûteuses, puisque l'Acadie, déjà éprouvée en 1706 par un raz de marée qui avait rompu ses digues, envisageait un deuxième hiver sans récolte appréciable. Le gouverneur réclamait des secours immédiats en soldats, provisions et munitions, sans oublier le nerf de la guerre: l'argent. Le lieutenant civil Desgouttins joignit sa prière à celle de Subercase, assurant « qu'il n'y a plus dans le pays ni faux, ni faucilles, ni couteaux, ni fer; point de haches, point de couvertures pour les sauvages, point de sel pour les habitants, parmi lesquels quarante-trois familles n'ont même plus de marmites, les ayant cassées en se réfugiant dans les bois. Nous serions très heureux, » disait même Desgouttins, « si, dans le temps présent, nos ennemis voulaient encore apporter les nécessités du pays, et prendre le castor dont il regorge. »

Du côté de la Nouvelle-Angleterre, la situation n'était, à dire vrai, guère plus réjouissante. Hantés par le spectre du féroce Abénaquis guettant sa proie, les colons anglais n'osaient plus s'éloigner de leurs demeures et se tenaient sur une incessante défensive. « Les Abénaquis et autres sauvages amis des Français, » lisons-nous à la fin du *Journal* de Diéreville, « font une cruelle guerre aux Anglais, en leur enlevant la chevelure, en tuant un grand nombre, faisant des prisonniers qu'ils emmènent à Québec, et pillant leurs bestiaux, leurs volailles et leurs maisons; de manière qu'ils leur ont fait abandonner cinquante lieues de pays, et que les Anglais n'osent pas sortir ni aller faire leur récolte que la nuit ou avec escorte. On a publié à Boston que l'on donnerait cent livres sterling pour chaque sauvage au-dessus de douze ans qu'on amènerait captif. » L'austère capitale puritaine se drapait de deuil, auxieuse et sombre comme un roman de Hawthorne. Si à ce moment, comme le soutenait Subercase dans sa lettre du 25 décembre 1707, la France eût pu disposer de cinq cents soldats et de quelques vaisseaux armés, une offensive du côté du Massachusetts et du Rhode-Island offrait des chances de succès.

Malheureusement, la France avait, elle aussi, ses grandes misères. A Ramillies, près de Louvain, Marlborough venait de vaincre, en 1706, l'incapable Villeroi, et la frontière du nord s'ouvrait devant l'ennemi. A l'appel pressant de Subercase, le ministre répond, le 6 juin 1708, qu'il n'a ni hommes, ni argent disponibles en faveur de l'Acadie, qu'il peut tout au plus lui donner un conseil : organiser seul la défense de sa colonie, car « le roi abandonnera le pays s'il continue d'être aussi à charge » (18). Enfin, pour se défaire d'un importun, Pontchartrain dirige sur Port-Royal, où ils arrivent au mois d'octobre, deux petits bâtiments de guerre, la *Vénus* et la *Loire*, portant quelques provisions, avec cent jeunes Parisiens de treize à seize ans, ceux qu'on appelait les « bluets », gamins de

18 Ottawa, *Colonies*, série B, vol. 29, f. 4.

fortune mis à l'apprentissage des camps, plus propres à embarrasser qu'à défendre une place ravagée par la disette.

Une nouvelle épreuve vint frapper la petite capitale acadienne lorsque le couvent des Récollets fut détruit par le feu, au cours de l'été 1708. Le Père Justinien Durant continua cependant d'exercer son ministère auprès de la garnison et des colons de Port-Royal, pendant que l'abbé Antoine Gaulin, infatigable missionnaire québécois revenu de Pentagouet en 1705, s'occupait de grouper les Indiens de l'Acadie orientale aux bords de la rivière Sainte-Marie, sur le site de la petite ville actuelle de Sherbrooke.

Tant de soucis et de traverses n'empêchèrent pas la création de quatre nouvelles seigneuries acadiennes, au début du dix-huitième siècle.

Le 7 mai 1703, pendant qu'à Québec on espérait encore garder la neutralité avec la Nouvelle-Angleterre, le gouverneur Callières et l'intendant François de Beauharnois accordèrent à Thomas Lefebvre, « interprète de la langue abénaquise en ce pays », la concession en fief et seigneurie « du lieu appelé Kouesanouskek, contenant deux lieues de front le long de la mer et trois lieues de profondeur, à commencer du côté du nord à la pointe appelée Meniquet et continuer en remontant au sud-ouest du côté de la rivière Saint-Georges » (19).

C'était le territoire de Pentagouet qu'on érigeait ainsi en fief. Mais son premier seigneur ne pouvait prétendre à une jouissance paisible, à deux pas des Anglais du fort Pemaquid. Thomas Lefebvre et sa famille comptèrent parmi les premières victimes de Church, en 1704. L'acte de renouvellement de la concession, signé par Vaudreuil et l'intendant Raudot le 4 mai 1707, porte, en effet, que « dans l'incursion que les Anglais firent à l'Acadie, tous les bâtiments qu'il avait sur la dite terre furent brûlés et tous ses meubles pillés et lui emmené à Boston avec toute

19 *Concessions*, IV, 178.

sa famille, et comme dans cet incendie tous ses papiers ont été brûlés, parmi lesquels était le titre de la concession ci-dessus mentionné (7 mai 1703),... il nous prie de vouloir bien confirmer la dite concession.» L'interprète Thomas Lefebvre mourut avant 1725; son fils aîné Pierre, lui aussi interprète et domicilié à Québec, fit cette année-là acte de foi et hommage pour la seigneurie de Pentagouet depuis quinze ans réclamée par les Anglais qui en chassèrent définitivement les Abénaquis, au cours des années suivantes (le missionnaire jésuite Sébastien Rasle y fut massacré en 1724).

Le 25 juin 1707, pour récompenser François de Beauharnois, alors «intendant des armées navales», des «bons et agréables services» qu'il avait rendus dans différents emplois de distinction, la baronnie de Beauville, située au «lieu appelé le Port-Maltais,» lui fut concédée. Cette baronnie englobait l'embouchure de la rivière Medway, dans le comté de Queens, avec le site des villages actuels, en majorité allemands, de Port Medway, West Berlin, Mill Village et Broad Cove, entre Liverpool et Lunenburg. Ancien intendant de Québec et beau-frère de Michel Bégon, François de Beauharnois mourut en France, en 1746, sans avoir entrevu les côtes alors désertes qui rappellent aujourd'hui son souvenir.

Sur les limites septentrionales de l'ancien domaine de Nicolas Denys, dans la région de la baie des Chaleurs, deux seigneuries furent concédées en cette même année 1707, qui complètent la série des fiefs acadiens mentionnés au cours du présent ouvrage.

Le 2 mai 1707, Vaudreuil et Jacques Raudot accordèrent à Charles Morin, fils de Pierre Morin «ancien habitant de Saint-Jean en Acadie», et de Marie Martin, une étendue de terre de quatre lieues carrées à prendre dans le fond de la baie des Chaleurs, «à commencer depuis l'entrée de la rivière des Loups Marins, autrement nommée en langue sauvage *Pippechassekec*, qui sort à la rivière Ristigouche»; on donna à cette seigneurie le nom de Clo-

ridan (20). Le 10 novembre suivant, les mêmes gouverneur et intendant signèrent en faveur de Pierre Aymard, marchand bourgeois de Québec, l'acte de concession de la seigneurie de Paspebiac, comprenant la pointe de Paspebiac « avec une lieue de front du côté de l'est et une lieue du côté de l'ouest, sur trois lieues de profondeur, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice ». Ce domaine de Paspebiac passa en 1723 des mains de Pierre Aymard, devenu juge prévôt de Notre-Dame des Anges, aux mains de Louis Gosselin, lui aussi marchand à Québec, dont la mère Louise Guillot s'était remariée en 1698 à Pierre Aymard. Avant de devenir le royaume des Robins, ce fief gaspésien fut mis en vente, en 1750, par Jean-Simon Aymard, « marchand cartier à Paris », neveu et héritier du premier concessionnaire après la mort de Louis Gosselin.

Dans le temps où Louis XIV et ses représentants à Québec achevaient ainsi de régler, sur le papier, le sort de diverses portions du territoire acadien, à l'heure où Subercase, momentanément délivré de la menace bostonnaise, faisait procéder au recensement de 1707 (21), l'ennemi vaincu, mais non découragé, préparait de son côté une solution définitive à l'angoissant problème qui, depuis l'attaque de Saint-Sauveur par le pirate Argall

20 *Concessions*, IV, 192. — L'attribution du fief de Cloridan ou Cloridorme a donné lieu à une méprise. On lit, en effet, au *Bulletin des Recherches historiques* (XXII, 212) : « Dans la région de la baie des Chaleurs se trouve une paroisse qui porte le nom de Sainte-Cécile de Cloridorme. » Au vrai, le nom de Cloridorme a disparu de la baie des Chaleurs, et nous ignorons comment il se fait qu'il désigne aujourd'hui un canton et une paroisse de la côte nord du comté de Gaspé, entre Grand-Etang et la Grande-Vallée-des-Monts.

21 Voici les chiffres du recensement de 1707 : Port-Royal, 554 habitants et 3,182 animaux domestiques ; les Mines, 628 habitants et 2,592 animaux domestiques ; Beaubassin, 270 habitants et 1,338 animaux domestiques ; Chipoudy, 55 habitants. Les postes du rivage atlantique, du golfe Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean ne figurent pas dans ce dernier recensement officiel de la période française.

(1613), dressait l'une contre l'autre deux races, deux civilisations fixées aux rivages atlantiques de l'Amérique du Nord. Nous touchons à un premier sommet du drame séculaire. Il nous reste à évoquer en quelques pages l'agonie d'une petite colonie de deux mille âmes qui, en pleine jeunesse, ayant à peine goûté aux joies de son printemps et aux fruits de son labeur, se cramponnait à la vie et à la liberté.

Pour réduire les dernières résistances françaises à Port-Royal, la Nouvelle-Angleterre stimulée par Dudley, gouverneur du Massachusetts et du New Hampshire, dispose de deux chefs dont l'un sera le conquérant, l'autre le premier gouverneur anglais de l'Acadie : les colonels Francis Nicholson et Samuel Vetch.

Né de parents écossais réfugiés en Amérique, Samuel Vetch, protégé du gouverneur Coote, de New York, et gendre du capitaine Robert Livingston, avait accompagné ce dernier à Québec en 1705 ; sous prétexte de négocier un traité de neutralité avec le gouverneur Vaudreuil, tous deux avaient séjourné dans la capitale canadienne, y avaient noué de nombreuses relations et fait ample provision de renseignements utiles. En remontant le fleuve, Vetch s'était même arrêté à pratiquer des sondages en vue d'une carte à dresser pour les besoins futurs. Le premier résultat de cette visite fut une attaque contre le Canada dirigée par le colonel Nicholson, gouverneur de la Virginie, commandant quinze cents miliciens, durant l'été de 1709. Mais la résistance rencontrée à Wood Creek, à la tête du lac Champlain, où Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, avait posté quelques troupes, et surtout une épidémie de variole qui éclata dans son armée, forcèrent Nicholson à rebrousser chemin. Ce nouvel insuccès convainquit Boston de l'inutilité des efforts tentés contre le Canada sans le concours d'une flotte empruntée à la mère-patrie. Comme l'état d'esprit des habitants du Massachusetts ne les inclinait guère à aller quémander du secours

à Londres ⁽²²⁾, ce fut le gouverneur virginien lui-même qui se chargea de la mission. Nicholson parut à la cour de la reine Anne avec quatre chefs agniers qui promirent leur aide aux troupes anglaises. Le cabinet de Windsor se montra plus facile à émouvoir que celui de Versailles. Le 15 juillet 1710, Nicholson rentra en Amérique avec six navires portant un régiment complet de la marine. Ce n'était pas suffisant pour affronter les canons de la citadelle de Québec; mais Boston y vit une force capable d'enlever les maigres retranchements de Port-Royal, avec l'aide des milices que ne manquerait pas de grouper l'argent libéralement versé par Londres.

Bien différente était la situation de la petite capitale acadienne en 1710. Après avoir vécu pendant un an des nombreuses prises de ses corsaires, elle venait de perdre cette dernière ressource avec l'apparition d'une épidémie qui avait éloigné Morpain, Maisonnat et leurs émules. En proie à la disette, à bout de forces et d'espérance, les habitants et la garnison de Port-Royal laissaient couler les jours avec la morne résignation de naufragés perdus en mer sur un radeau. L'ultime appel de Subercase au ministre, le 1er octobre 1710, résonne comme un glas funèbre: « Si nous ne recevons pas de secours, écrit-il, j'ai toutes raisons de redouter quelque chose de funeste tant de la part des habitants que des soldats. Les uns et les autres désespèrent: car ils ne voient pas venir les choses nécessaires. Je ferai tout ce qui dépend de moi; mais vraiment, Monseigneur, je vous prie de croire que je ne puis faire l'impossible. Je suis comme dans une prison où je ne puis rien apporter et d'où je ne puis rien envoyer; et la récolte a été mauvaise à Port-Royal. En outre, je n'ai pas un sou, et mon crédit est épuisé. Je me suis engagé pour des

22 « Le trait caractéristique du gouvernement du Massachusetts, à cette époque, c'est sa défiance pour la mère-patrie et une tendance à s'en éloigner. » (De Celles, *Les Etats-Unis*, 57.) Le *Boston Tea Party* de 1773 symbolisera l'esprit de résistance aux mesures votées par le Parlement de Londres et déclenchera la guerre d'Indépendance.

sommes considérables. J'ai trouvé à force d'initiative le moyen d'emprunter de quoi faire vivre la garnison depuis deux ans. J'ai payé tout ce que j'ai pu en vendant tous mes meubles. Je donnerai jusqu'à ma chemise. Mais je crains bien qu'après tout j'en serai pour ma peine si nous ne sommes pas secourus. »

Non seulement le valeureux chef devait en être pour sa peine; non seulement il devait expérimenter jusqu'au bout la cruelle vérité du *Væ victis* antique: sa mémoire même a souffert avec lui, puisqu'il est arrivé à notre bon historien Garneau d'écrire sur le compte de Subercase: « Depuis cette époque glorieuse (1704-1707), un changement inexplicable s'était fait en lui. On eût dit que, pour se venger de l'oubli dans lequel on le laissait, il désirait la perte du pays commis à sa garde ⁽²³⁾. » Non, jamais Subercase n'a mérité cet injurieux soupçon, pas plus qu'il ne méritait l'humiliation de voir sa conduite examinée par un conseil de guerre! Mais il ne fut ni le premier ni le dernier à connaître par expérience personnelle la justesse du vers d'Ovide: *Tempora si fuerint nubila, solus eris*. (Si les temps se font mauvais pour toi, tu te verras abandonné.)

Garneau reproche surtout à Subercase d'avoir renvoyé sept officiers et quinze soldats que Vaudreuil lui avait accordés. Qui prétendra que la présence ou l'absence d'une vingtaine d'hommes, dans une affaire où l'ennemi disposait de milliers de soldats, pût affecter le résultat final? D'ailleurs, il faut noter que ce reproche, fondé sur le mot « renvoyer », s'appuie sur le mémoire adressé par Vaudreuil à Pontchartrain le 31 octobre 1710, mémoire par lequel le gouverneur de Québec veut dégager sa responsabilité de la perte de l'Acadie. Il le fait avec d'autant plus d'application qu'il sait que cette perte cause de vifs regrets à Versailles, et qu'il se souvient des avis du ministre lui recommandant de soutenir son collègue de la baie

²³ Garneau, *Histoire du Canada*, I, 470.

Française. La vérité semble ici tenir dans deux faits : 1° Louis Denys de la Ronde ⁽²⁴⁾ et ses soixante Canadiens, après avoir collaboré à la défense de 1707, étaient allés à Terre-Neuve prêter leur concours à Brouillan de Saint-Ovide pour la conquête de Saint-Jean ; 2° les désertions qui, dès les premiers jours, se produisirent chez les vingt-deux nouveaux arrivés de 1710, empêchèrent Subercase de regretter le départ volontaire de ces Canadiens découragés par le seul aspect de Port-Royal en ruines. — A ces multiples causes de défaite, il convient d'ajouter l'absence des Indiens qui ne recevaient plus de cadeaux et qu'intimidait de plus en plus la supériorité numérique des Anglais. De tout temps, on le sait, les peuplades sauvages ont usé de leur flair pour pressentir le vent et « voler au secours de la victoire » ou, du moins, ne pas se compromettre avec le vaincu.

Le 5 octobre 1710, quatre jours à peine après le cri d'agonie jeté par Subercase au nom de son petit peuple, le bassin de Port-Royal, où l'automne versait l'or de ses feuilles mortes, s'anima encore une fois d'un mouvement belliqueux. Trente-six voiles anglaises, portant 3,400 soldats en quatre régiments ⁽²⁵⁾, dépassèrent l'île aux Chè-

²⁴ L'un des fils de Louis Denys de la Ronde se distingua, en 1760, à la bataille de Sainte-Foye, à la tête d'une compagnie de grenadiers. Mais la nombreuse descendance de Simon Denys compta aussi, malheureusement, ce que les anciens Canadiens appelaient un « mouton noir. » Théodore-Mathieu Denis, commandant la frégate française *Renommée*, fut fait prisonnier au mois d'avril 1757 et trahit son pays. Le parlement de Londres vota, en 1771, une pension de deux cents livres sterling à « Mathieu Denis de Vitré, en considération du zèle extraordinaire et de la constance de cet homme, Canadien de naissance, qui rendit de grands services à l'Angleterre en remplissant les fonctions de pilote pour la flotte anglaise lors de l'expédition contre Québec (1759), et qui plus tard servit de pilote au commodore Swanton venant au secours des Anglais assiégés à Québec par les Français. » (Ottawa, *Collection Northcliffe*, rapport de 1927, p. 432).

²⁵ C'est le chiffre accepté par Beamish Murdoch : *History of Nova Scotia*, I, 313.

vres et mouillèrent pour la nuit à portée de canon du fort. Le lendemain, leur commandant Francis Nicholson adressa au gouverneur français cette hautaine sommation :

« Vous êtes par la présente requis et mis en demeure de me remettre au nom de la Reine d'Angleterre le fort qui est maintenant entre vos mains, lequel appartient de droit à Sa dite Majesté, ainsi que tous les territoires soumis à votre commandement, en vertu des droits incontestés de ses royaux prédécesseurs, et de même tous les canons, mortiers, dépôts de guerre et troupes en votre pouvoir ; sinon, je m'emploierai avec diligence à m'en rendre maître par la force des armes de Sa Majesté. »

Pour tenir tête à l'assaut, Subercase disposait de 258 hommes, dont une centaine de miliciens. La prudence semblait lui conseiller de ne pas sacrifier inutilement des vies humaines en combattant un contre treize. « Ils sont trop ! » aurait-il pu s'écrier, un siècle avant les « grognards » de Napoléon. L'homme de devoir, le vaillant soldat ne l'entendit pas ainsi : il força l'agresseur à passer par les étapes d'un véritable siège qui dura une semaine et qui coûta plusieurs vies aux Bostonnais. Mais le pire ennemi, la famine, exerçait ses ravages à l'intérieur de la forteresse acadienne. Le 11 octobre, les habitants, épuisés par le jeûne forcé et par les veilles sous le feu des canons, présentèrent au commandant une pétition le suppliant de traiter avec les Anglais. Un enseigne fut alors délégué auprès de Nicholson pour solliciter la faveur d'un laissez-passer pour les femmes et les enfants réfugiés dans le fort. Cette requête fut rejetée, mais un lieutenant de Nicholson, le colonel Redding, vint trouver Subercase pour traiter directement de la capitulation, qui fut signée le 13 octobre. Malgré l'état d'impuissance où il se voyait réduit, le gouverneur de Port-Royal obtint d'honorables conditions dont voici les principaux articles :

« La garnison de 156 hommes sortira en ordre de bataille, avec armes et bagages, tambours battants et couleurs au vent. Il lui sera fourni les navires et les provi-

sions suffisantes pour se rendre à la Rochelle ou à Rochefort. Elle emmènera avec elle six canons et deux mortiers à son choix. Les officiers emporteront tous leurs effets. Les 481 habitants qui demeurent dans le rayon de Port-Royal (à trois milles du fort) auront le droit de conserver leurs héritages, récoltes, bestiaux et meubles, en prêtant le serment d'allégeance; s'ils s'y refusent, ils auront deux ans pour vendre leurs propriétés et se retirer dans un autre pays. Les ornements et les vases sacrés de la chapelle seront remis à l'aumônier (le Père Félix Pain). De plus, il sera fourni un vaisseau pour le rapatriement des corsaires acadiens qui se trouvent actuellement aux Antilles. »

Nicholson et son état-major assistèrent au lamentable défilé d'une garnison hâve, déguenillée, physiquement incapable de mettre à profit une clause de la capitulation qui lui permettait d'enlever son artillerie. Un seul mortier fut traîné par les soldats hors de l'enceinte du fort; le reste fut habilement vendu à Nicholson, et les 7,499 livres et 10 sols qu'en tira Subercase lui permirent de satisfaire ses plus exigeants créanciers. Anselme de Saint-Castin, qui avait commandé quelques tirailleurs en rase campagne, escorta à Québec un officier anglais chargé de négocier avec Vaudreuil un échange de prisonniers. Des 481 habitants qui demeuraient en dedans du rayon de trois milles, une quinzaine de familles au plus profitèrent de la permission qui leur était accordée de retourner en France. Les autres préférèrent attendre les événements, secrètement encouragés par une parole de Subercase: « Je vous livre les clefs du fort, » avait-il dit d'un ton ferme à Nicholson, « avec l'espoir de vous faire visite au printemps prochain. » Ces clefs qu'un siècle de possession française avait marquées d'une indélébile empreinte, Nicholson les confia à son associé Samuel Vetch qui devint, au nom de la reine Anne, premier gouverneur d'une place désormais désignée sous le nom d'*Annapolis*. Quant à Subercase, il s'embarqua pour la France le 24 octobre 1710, avec 149 officiers et soldats de la garnison et 67 habitants. Bien qu'exonéré de blâme par un conseil de guerre chargé d'examiner sa

conduite, il refusa fièrement de reprendre du service au Canada et mourut en novembre 1732, âgé de soixante-neuf ans (26).

La France fit-elle vraiment quelque sérieux effort pour s'installer de nouveau à Port-Royal, pour empêcher le reste de l'Acadie de devenir ce qu'avaient jadis rêvé Jacques Ier, son fils Charles Ier et leur poète-courtisan William Alexander: une vaste et populeuse *Nouvelle-Ecosse*? L'examen de la correspondance signée par le ministre Pontchartrain, entre 1710 et 1713, nous incline à répondre par la négative (27).

Après avoir écrit à Subercase, le 20 mai 1710, que « les échecs répétés des Anglais contre l'Acadie éloignent le danger d'une nouvelle attaque », ce ministre opportuniste, une fois convaincu du danger par la chute de Port-Royal, ne voit de remède au mal que dans l'organisation d'un parti de Canadiens qui viendrait de Québec à l'Acadie, au cours de l'hiver, surprendre sir Charles Hobby, lieutenant de Vetch, qui n'a sous ses ordres qu'une garnison de 450 hommes. Comme Vaudreuil ne se montre pas enthousiaste du projet (il craint avec raison une prochaine attaque contre Québec), Pontchartrain se rabat sur François de Beauharnois, le « baron acadien » de Beauville qui a remplacé Michel Bégon à l'intendance de la Rochelle; il lui demande (20 février 1711) de s'entremettre auprès de certains armateurs et marchands rochelais, nantais, ma-

26 Subercase avait comme secrétaire, à Port-Royal, René Fontaine qui épousa une Acadienne, Isabelle Savoie. De ce mariage naquit à Port-Royal, en 1707, Louis Fontaine qui suivit ses parents en France, en 1710, mais pour revenir en Acadie, en 1724, au service du sulpicien Breslay. Louis Fontaine, marié à Madeleine Roy (une Acadienne), eut un fils, Louis-Thadée, baptisé à Port-Royal en 1736, qui fut déporté avec ses parents à Boston, en 1755. Il vint se fixer à L'Assomption en 1767 et y fit régulariser son mariage de 1763 avec Thérèse Robichaud. Les Fontaine de la région de Joliette descendent de son fils Joseph, un des pionniers de Saint-Jacques de l'Achigan.

27 Cette correspondance se lit aux archives d'Ottawa, *Colonies*, série B: volumes 32, 33, 34 et 35.

louins et basques, pour les convaincre de faire eux-mêmes les frais d'une expédition contre Annapolis, car « le roi n'est pas en état de faire cette entreprise ». Pas plus que Vaudreuil ne marchent les marchands. Pontchartrain dispose encore d'un expédient. S'adressant, le 30 mars 1711, à l'abbé Antoine Gaulin, missionnaire qui a sous sa main les Indiens de l'Acadie orientale (région de Canso), il l'engage à lancer ses guerriers contre les Anglais pour les empêcher de s'établir à Port-Royal. M. Gaulin répond à cette invitation en augmentant de deux cents hommes



Les vieilles fortifications d'Annapolis.

une troupe d'Abénaquis qu'Anselme de Saint-Castin conduit à l'assaut du fort, en juin 1711. Mais Saint-Castin, faute d'artillerie, ne peut réussir à déloger les Anglais, et les cinquante-sept chefs de famille acadiens de la banlieue de Port-Royal, liés par leur serment de fidélité à la Couronne anglaise, assistent les bras croisés à une lutte qui ne sert, tout compte fait, qu'à rendre plus délicate leur situation de *French neutrals*.

Cette série d'échecs fait écrire à Pontchartrain, le 26 juin 1712, qu'il faudra probablement sacrifier Plaisance et l'Acadie. Malgré la désastreuse issue de la double expédition tentée par Nicholson et Walker contre le Canada l'année précédente ⁽²⁸⁾, l'Acadie française n'avait donc plus rien à espérer. « Faute de prévoyance et d'énergie en temps voulu », la France perdait pour toujours un joyau dont Richelieu et Colbert avaient voulu enrichir sa couronne. Au surplus, — les Anglais le savaient bien, — cette perte allait fatalement entraîner, dans un avenir plus ou moins rapproché, la conquête définitive du Canada. Car, pour parler avec le regretté maître de la géographie humaine Jean Brunhes, « les bases de peuplement de l'Amérique du Nord sont maritimes; les Français ont perdu le Canada faute d'une solide base de fixation littorale. Cette base existait, au contraire, pour les Anglo-Américains. La vie du marin s'y mêla de bonne heure, et très étroitement, à celle de l'agriculteur et du pionnier de la forêt ⁽²⁹⁾. »

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, reconnut à l'Angleterre tous droits de possession sur la baie d'Hudson,

²⁸ La flotte anglaise que sir Hovenden Walker conduisit vers Québec, au mois d'août 1711, se composait de quinze vaisseaux de guerre convoyant quarante-six transports. Elle portait sept régiments de vétérans de l'armée de Marlborough et un bataillon de soldats de la marine, soit au moins 5,000 hommes, sans compter les familles écossaises destinées à coloniser le pays conquis. L'expédition se termina dans une tempête qui jeta les vaisseaux sur les récifs de l'île aux Oeufs (côte du Saguenay), dans la nuit du 2 au 3 septembre, brisant neuf transports et noyant quinze cents personnes. Informé de ce désastre, Nicholson, qui amenait une armée sur Montréal, rebroussa chemin au lac Saint-Sacrement. A Québec, une chanson composée par Noël Juchereau de Maure (frère de l'Hospitalière-historien Juchereau de Saint-Ignace), célébra l'exploit anglais :

Ouacre, Vêche et Neglesson (Walker, Vetch et Nicholson)

Par une matinée,

Prirent résolution

De lever deux armées... (Cf. *B. R. H.*, VII, 87.)

²⁹ Brunhes et Vallaux : *La Géographie de l'histoire*, 167.

Terre-Neuve et l'Acadie « en ses anciennes limites », c'est-à-dire en des limites incertaines qui ne seront définitivement fixées qu'en 1842. L'article 14 du traité se lisait ainsi : « Il est expressément convenu que dans toutes les dites places et colonies, les sujets du dit Roi (de France) auront la liberté pendant un an de se retirer dans un autre lieu, à leur convenance, en emportant tous leurs biens meubles ; mais ceux qui voudront y rester et être sujets du roi d'Angleterre, jouiront du libre exercice de leur religion, selon l'usage de l'Eglise de Rome, aussi loin que les lois de la Grande-Bretagne peuvent le supporter. »

Cette phraséologie nébuleuse s'éclaira d'un meilleur jour lorsque, le 23 juin 1713, la reine Anne adressa à Nicholson ce correctif : « Ayant égard à la bienveillance avec laquelle le Roi très-chrétien a remis leurs peines à plusieurs de ses sujets condamnés pour cause de leur attachement à la Réforme ; c'est notre vouloir et bon plaisir que tous ceux qui tiennent des terres sous notre gouvernement en Acadie et Terre-Neuve, qui sont devenus nos sujets par le dernier traité de paix, et qui ont voulu rester sous notre autorité, aient le droit de conserver leurs dites terres et tenures, et d'en jouir sans aucun trouble, aussi pleinement et aussi librement que nos autres sujets peuvent posséder leurs terres ou héritages, et aussi qu'ils puissent les vendre de même, s'ils viennent à préférer aller s'établir ailleurs. »

Les trois pivots de toute société durable : religion, famille, propriété, continuaient donc de soutenir le petit édifice français d'Acadie. Incapables faute de vaisseaux, et peu soucieux, probablement, de répondre au désir et à l'invitation de Louis XIV qui espérait les grouper sous son sceptre dans l'île du Cap-Breton, les deux mille Acadiens de Port-Royal, des Mines, de Beaubassin et de Chipoudy se remirent, résignés, à la culture de leurs prés fertiles, en marche vers un avenir dont ils ne pouvaient soupçonner les trahisures, gardant au fond de leur âme le souvenir de la France pour laquelle ils avaient beaucoup souffert, pour laquelle leurs fils devaient souffrir davantage.

BIBLIOGRAPHIE

HOWARD MUMFORD JONES. — *America and French Culture*.
Montréal, 1928.

The Journal of Colonel Nicholson at the Capture of Annapolis, 1710.
N. S. H. S., *Collections*, i, 59-104.

CHAPITRE TREIZIÈME

Les Acadiens s'attachent à la Nouvelle-Ecosse

Le *nœud* de l'histoire acadienne. — Trente années de paix. — Situation provisoire. — Les Anglais ont besoin des Acadiens. — Les Français essaient d'attirer les Acadiens sur l'île du Cap-Breton. — Deux attitudes successives des Acadiens. — D'abord, désir d'émigrer au Cap-Breton. — Ensuite, résolution de rester en Nouvelle-Ecosse, sur la terre ancestrale. — Les Acadiens veulent être *neutres*. — La question du serment d'allégeance. — Invitation au serment, en 1715: peu de succès. — Bons procédés de l'administrateur Caulfield. — Le gouverneur Philipps réside à Londres. — L'administrateur Doucett réclame un serment absolu. — Les Acadiens hésitent. — Les Anglais s'emparent subrepticement de Canso. — Première visite en Acadie du gouverneur Philipps (1720). — Demande d'un serment absolu. — Lettre de Philipps à Londres. — Réponse de Londres avec son allusion à une déportation. — Philipps retourne en Angleterre. — Incident de 1724 à Annapolis. — Représailles anglaises. — Les Sulpiciens à Annapolis. — L'administrateur Armstrong veut imposer un serment absolu. — Il use ensuite de fourberie. — Méfiance des Acadiens du fond de la baie de Fundy. — Troubles à Annapolis en 1727. — Wroth, envoyé d'Armstrong, manque son coup à Beaubassin et à Grand'Pré. — Seconde visite en Acadie du gouverneur Philipps (1730). — Il se montre habile, puis il use d'une indigne supercherie. — Vingt années de prospérité acadienne assises sur le mensonge du gouverneur. — Philipps retourne en Angleterre. — L'heureux temps d'Évangéline. — Petits défauts, grandes qualités du peuple acadien. — Population acadienne de 1727. — Cent trente noms de famille acadiens. — Mort tragique d'Armstrong; Mascarène devient administrateur de la Nouvelle-Ecosse (1739). — Mascarène, l'homme de Boston. — La question de la concession des terres. — L'arpentage de 1733. — Pas de nouvelles terres aux Acadiens! — Exode de la jeunesse acadienne vers l'isthme de Chignectou. — Guerre de la Succession d'Autriche. — Duvivier tente de reconquérir l'Acadie (1744). — Les Acadiens restent neutres et l'entreprise

avorte. — Un parti de Canadiens en Nouvelle-Ecosse. — Shirley gouverneur du Massachusetts. — Il prépare un assaut contre Louisbourg. — Nouvelle « croisade » protestante. — Siège et prise de Louisbourg (1745). — Tragique destinée du duc d'Anville et de sa flotte. — Ramezay et ses Canadiens en Acadie. — Le peuple acadien reste neutre. — Le « massacre de Grand-Pré ». — La Jonquière et sa flotte victimes des Anglais. — Paix d'Aix-la-Chapelle (1748). — Tout est à recommencer pour les Bostonnais. — Loyalisme acadien.

Pour clore l'histoire de l'ancienne Acadie devenue Nouvelle-Ecosse, il nous reste maintenant à condenser l'histoire de quarante années de régime anglais dans un pays resté français par la langue et l'âme de ses habitants. Il nous reste aussi à évoquer la tragédie de 1755 avec son cortège d'horreurs. Voici le *nœud* de l'histoire acadienne... Est-il possible à un descendant de proscrits acadiens d'exposer d'une plume sereine, sans colère ni parti-pris, ces lugubres événements? Nous le croyons. En toute bonne volonté, nous allons le tenter. Nous mettrons délibérément de côté l'élément *émotion* ou *sensibilité*, pour nous en tenir à l'étude objective des faits replacés dans le cadre d'un passé tout différent de notre pacifique époque contemporaine. Et si notre opinion diffère en quelque point du jugement déjà porté par des auteurs qui se sont occupés du même sujet, ou voudra bien nous donner crédit d'une absolue sincérité appuyée sur une sérieuse analyse des faits et des documents qui les attestent.

Les deux principaux signataires du traité d'Utrecht, Anne Stuart et Louis XIV, moururent au lendemain de cet accord : la première en 1714, le second en 1715. Pendant que s'implantait en Angleterre, avec George Ier, la dynastie de Hanovre qui continue, aujourd'hui encore, de lui fournir son souverain, l'abbé Dubois, ministre du Régent de France pendant la minorité de Louis XV, recherchait l'alliance anglaise et assurait à la France trente années de paix avec sa vieille rivale d'outre-Manche. Aucun bruit de guerre extérieure ne viendra donc, avant 1744, troubler la quiétude du petit peuple acadien ramassé sur lui-même, appliqué, sous la conduite de ses prêtres, à se

créer un *modus vivendi*, un sort paisible et confortable, en dépit d'une situation notoirement fausse et dangereuse. Sans trop le soupçonner, en effet, les 2,500 Acadiens de 1713 continuaient l'exploitation d'un domaine dorénavant sis sur un volcan.

Désastreux pour la France qui y perdait Terre-Neuve et la baie d'Hudson avec l'Acadie, le traité d'Utrecht n'en était pas moins une déception pour la Nouvelle-Angleterre qui avait espéré en finir avec le Canada. Le coup manqué de Walker (1711) devenait d'autant plus regrettable que de longues années de paix allaient maintenant permettre à la France de se fortifier sur l'île du Cap-Breton, d'y construire à force d'argent (trente millions de livres) l'imposante forteresse de Louisbourg. Sans compter que le territoire de la rivière Saint-Jean restait aux Français, de même qu'une partie de l'isthme de Chignectou où allait bientôt grandir, au nord de l'ancien Beaubassin du sieur de La Vallière, une *Nouvelle Acadie* animée d'un esprit nouveau.

Aux yeux des Anglais, une telle situation, où les frontières manquaient, ne pouvait être que provisoire. C'est peut-être ce qui explique le peu d'empressement que montra l'Angleterre à coloniser la Nouvelle-Ecosse. Jusqu'en 1749, date de la fondation d'Halifax, c'est Canso, poste de pêche situé aux confins orientaux de la péninsule, plutôt qu'Annapolis et sa vallée agricole, qui fait figure de centre commercial. Du côté de la baie Française — devenue baie de Fundy — ne séjournent que des fonctionnaires appuyés sur une faible garnison, juste ce qu'il faut pour tenir en respect les Indiens. Car les dispositions pacifiques des vieux habitants acadiens n'ont pas tardé à rassurer les conquérants qui, précisément, ont grand besoin d'eux.

✧ L'Acadie sans les Acadiens deviendrait, pour la garnison d'Annapolis, un désert où l'on meurt de faim et d'en-nui, où l'on ne peut s'éloigner du fort sans risquer sa chevelure et toute sa peau aux mains de Micmacs qui ne pardonnent pas facilement les outrages passés. Mais ces Indiens sont catholiques; ils écoutent habituellement —

quand l'eau de feu ne les échauffe pas — la voix du missionnaire français qui leur prêche le respect dû à l'autorité, qui les menace de peines sévères en cas de grave désobéissance. Grâce à l'esprit de paix, à la bonne volonté du peuple acadien, tout pourra donc s'arranger, au moins en attendant. Examinons quelques détails de cet arrangement.

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, stipulait en son quatorzième article: « Les sujets du roi très chrétien auront la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an, en emportant leurs effets mobiliers. » Par privilège spécial, on accordait deux ans aux cinq cents habitants domiciliés dans un rayon de trois milles autour du fort d'Annapolis. Impuissante à conserver le pays, la France voulut, du moins, profiter de cet article et garder les habitants. Pastour de Costebelle, dernier gouverneur de Terre-Neuve qui devint, en janvier 1714, premier gouverneur de l'Île du Cap-Breton (ou Île Royale), ne demandait pas mieux que de joindre à ses sujets de Plaisance qui le suivaient au Cap-Breton, de nombreux colons acadiens possesseurs de riches troupeaux. Sa nouvelle colonie, à peu près déserte, en eût pris une valeur inattendue et considérable.

Quelle fut, au juste, l'attitude des Acadiens vis-à-vis du projet d'émigration à l'Île du Cap-Breton? Nous croyons qu'elle se traduisit, en gros, par deux mouvements successifs et différents.

Le premier mouvement, celui qui se manifesta par des signatures, en septembre 1714, fut sûrement favorable au projet. Après s'être réunis à Annapolis, aux Mines, à Cobequid (Truro), pour entendre les explications et propositions de Louis Denys de la Ronde et du sieur de Pensens (délégués par Costebelle), 302 chefs de famille, sur un total de 355, se déclarèrent prêts à passer au Cap-Breton. Satisfaits de cette réponse comme de l'accueil que leur avait ménagé le gouverneur Nicholson, les deux officiers français reprirent le chemin du Cap-Breton en com-

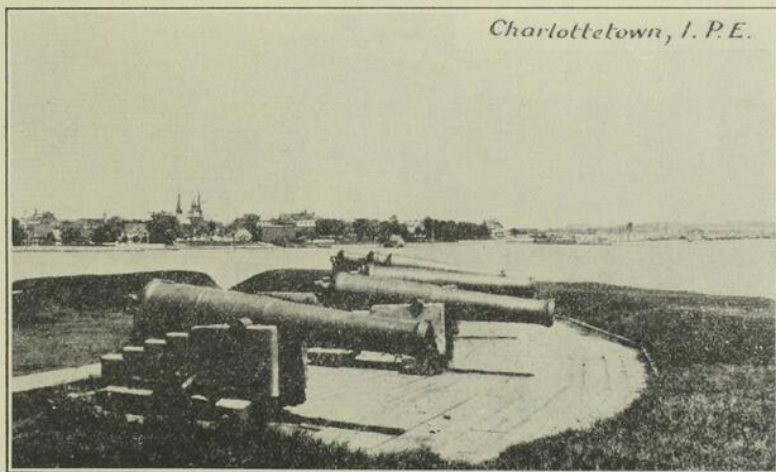
Voyage du Devoir en ACADIE, 1924
 17 Panorama de St-JOSEPH de MEMRAMCOOK N. B.

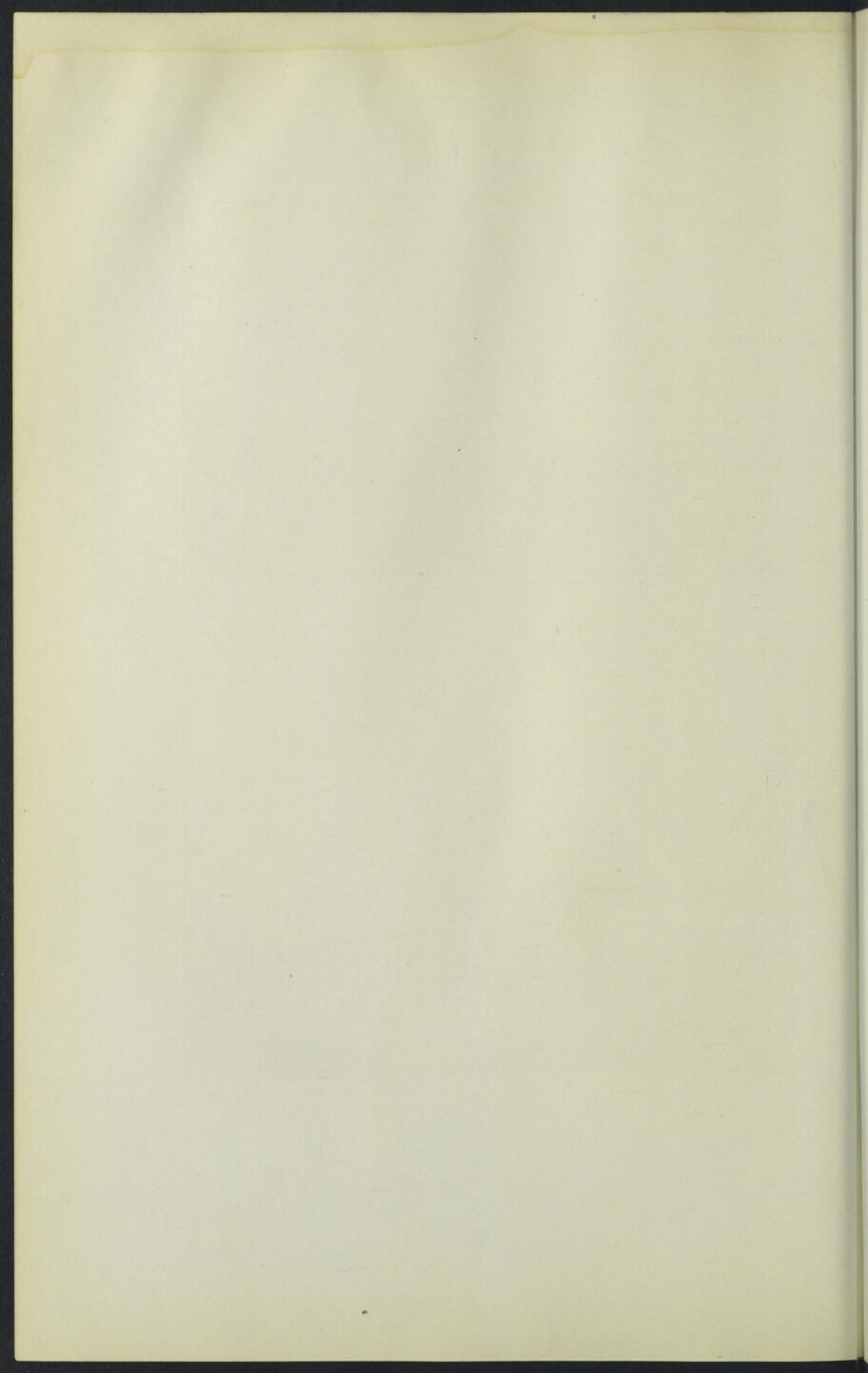
*Village de
 Memramcook*

← Collège incendié
 en 1933, reconstruit
 en 1934.



Charlottetown, I. P. E.





pagnie de quelques Acadiens chargés par leurs compatriotes de visiter la terre promise et de faire rapport sur les avantages ou les désavantages d'un déménagement.

Mais la possibilité d'un exode acadien inquiétait Nicholson. Avant de remettre aux mains de son lieutenant Thomas Caulfield l'administration du pays, il s'entendit avec son conseil (Caulfield, Aldridge et Williams) pour multiplier les obstacles au départ en masse. Les Acadiens manquaient de vaisseaux pour transporter leurs animaux domestiques (5,000 bêtes à cornes, nombreux chevaux, beaux troupeaux de moutons et de porcs). Lorsque l'idée leur vint de mettre en chantier quelques sloops, ou de vendre une partie de leur cheptel, ils se heurtèrent à des difficultés d'ordre administratif. Rien à faire, disait Nicholson, avant d'avoir « soumis le cas à la reine ». La mort de la reine Anne, le 1er août 1714 ⁽¹⁾, compliqua davantage la situation, au profit du subtil gouverneur. Sur ces entrefaites, revinrent les délégués acadiens avec de mauvaises nouvelles du Cap-Breton, pays plus riche en mines qu'en terre arable. L'enthousiasme tomba. Un second mouvement d'opinion, favorable au séjour en Acadie, gagna peu à peu tous les groupes. Malgré les subséquentes manigances d'un Doucett ou d'un Philipps vite émus à la pensée d'une fugue possible, on peut dire que la grande majorité des Acadiens se résignèrent facilement à demeurer en Nouvelle-Ecosse. Pourquoi? Parce que c'était leur terre natale, leur unique patrie au monde. Librement choisie par leurs pères, cette terre fertile leur semblait, non sans raison, digne d'être préférée aux autres régions qu'on leur proposait: rivière Saint-Jean, Cap-Breton ou Ile Saint-Jean.

¹ Cette mort ne fut connue à Annapolis qu'à l'automne de 1714, au moment où Nicholson retournait à Boston. Renseignés verbalement par Samuel Vetch, les lords du Commerce de Londres décidèrent, au cours de l'hiver 1714-1715, que les Acadiens resteraient en Nouvelle-Ecosse.

Les Acadiens ne bougeront donc pas. A une double condition cependant, qui tient à leur double titre de catholiques et de Français. Ils veulent garder leurs missionnaires français — Sulpiciens, Franciscains, prêtres des Missions étrangères — avec le libre exercice de leur religion ; de plus, ils prétendent rester *neutres* en matière militaire, c'est-à-dire être dispensés d'un service militaire qui pourrait les contraindre, en cas de guerre, à prendre les armes contre leurs frères les Français de Québec et de Louisbourg, ou contre les Indiens leurs dangereux amis. A cette double condition seulement, ils consentiront à prêter un serment d'allégeance à la Couronne britannique.

La question du serment : que d'encre elle a fait couler ! C'est elle que l'on trouve à la base de toutes les difficultés survenues entre le peuple acadien et ses dirigeants anglais. Sans nous inquiéter des détails, nous essaierons pourtant, au cours de ce chapitre, de jeter un peu de clarté sur cette broussailleuse affaire, source de conflits jusqu'aux dernières années d'existence de l'ancienne Acadie, jusqu'au moment où Lawrence s'en servira, perfidement, pour couvrir l'odieuse déportation.

L'état d'esprit des Acadiens conquis nous est clairement révélé par un mémoire que rédigea, en 1717, le capitaine Louis Denys de la Ronde, attaché au service de Louisbourg. « Ils sont, dit-il, inflexiblement disposés à abandonner tous leurs biens et toutes leurs terres, si leurs missionnaires leur étaient enlevés ou si les Anglais se mettaient en état d'exiger d'eux rien qui leur parût ou contraire à la religion, ou opposé aux sentiments qu'ils ont toujours eus pour leur légitime souverain. » Par ces derniers mots, l'auteur nous montre bien qu'aux yeux des Français de Louisbourg comme à ceux des Anglais de Boston, la situation acadienne de 1713 ne pouvait être que temporaire, que le sort définitif de la colonie dépendrait d'un ultime choc entre les deux puissances qui se disputaient, depuis un siècle, la possession de l'Amérique du Nord. Le lot actuel des Acadiens est donc de se trouver pris entre deux adversaires dont l'un est leur frère, l'au-

tre leur maître. Au premier l'affection de leur cœur; au second, dans la mesure du possible, la respectueuse obéissance, la loyale sujétion.

L'avènement de George Ier, en 1715, fournit l'occasion d'une première invitation au serment d'allégeance. Le lieutenant-gouverneur Caulfield commissionna deux de ses officiers d'Annapolis, Capoon et Button, qui firent le tour de la baie de Fundy pour recevoir cette promesse, en même temps qu'ils engageaient les Acadiens à vendre leurs produits à Annapolis. Avertis par leurs missionnaires que le serment prêté constituerait un obstacle à leur départ éventuel de la Nouvelle-Ecosse, les Acadiens, peu rassurés sur l'avenir, hésitèrent à se lier. Seuls, trente-cinq habitants d'Annapolis signèrent une promesse de fidélité à la Couronne britannique « pour le temps qu'ils demeureraient en Nouvelle-Ecosse ».

Le premier contact des Acadiens avec leurs nouveaux maîtres ne fut pas trop pénible, grâce au bon naturel de Thomas Caulfield, gentilhomme qui semble avoir compris la délicate situation de ses sujets et qui, sous sa rigidité militaire, laissa percer quelque bienveillance. Il mourut trop tôt, le 13 mars 1717. Cinq mois plus tard, le poste de gouverneur de la Nouvelle-Ecosse fut dévolu à un Gallois vétéran de la Boyne: Richard Philipps, qui continua de résider à Londres et y perçut ses émoluments de gouverneur pendant 32 ans, jusqu'à l'âge de 88 ans. Plusieurs administrateurs le remplacèrent à Annapolis, dont le premier fut le huguenot John Doucett.

Débarqué le 8 novembre 1717, Doucett réclama aussitôt de ses sujets français un serment d'allégeance absolue, sans réserves du côté militaire. Mêmes hésitations acadiennes qu'en 1715. Le Père Félix Pain, récollet, curé de Grand-Pré, prié par l'administrateur d'user de son influence en faveur de la cause anglaise, lui répond que n'ayant pas à se mêler des affaires temporelles, il refuse de s'occuper du serment d'allégeance. Les Acadiens se permettent certaines observations. « Pour le présent, disent-ils, nous

ne pouvons que répondre que nous sommes prêts à acquiescer aux demandes à nous proposées, dès que Sa Majesté nous aura fait la faveur de pourvoir aux moyens de nous protéger contre les tribus sauvages toujours prêtes à nous molester... Sinon, nous ne saurions prêter le serment à nous demandé sans nous exposer à être à tout moment égorgés chez nous par ces sauvages qui en font menace... Si l'on ne trouve pas d'autres moyens, nous sommes prêts à jurer que nous ne prendrons les armes ni contre Sa Majesté britannique, ni contre la France, ni contre aucun de leurs sujets ou alliés. »

Un rapprochement s'impose ici. Les Acadiens conquis se trouvaient dans l'exacte situation où se virent placés, soixante ans plus tard (en 1775), les colons néo-écossais venus de la Nouvelle-Angleterre. Ces anciens Bostonnais restaient unis de cœur à leurs parents et amis des colonies révoltées contre l'Angleterre, ils ne se gênaient pas de le dire tout haut. « Les colons venus de la Nouvelle-Angleterre, » note le capitaine anglais Stanton, « sont au fond des rebelles; ils déclarent même, dans la chaleur des discussions ou dans les expansions de l'ivresse, qu'ils tueraient plus volontiers un Anglais qu'un chien ⁽²⁾. » Malgré cette liberté de langage et certains actes de violence, ces « Américains » voulurent rester *neutres* dans le conflit. « Il serait de la plus grande cruauté et de la plus grande injustice, » dit une pétition des habitants des comtés de Kings et Cumberland, « de nous contraindre de marcher en armes contre des parents et amis. » C'était la voix de la nature, et cette voix fut comprise en 1775: les Néo-Ecossais venus de la Nouvelle-Angleterre jouirent de l'exemption militaire, dont ils abusèrent. Le même appel fait par les Acadiens de 1715 ne fut pas écouté, bien qu'il s'y joignît une considération importante: le danger de représailles indiennes.

² Ottawa, *Nova Scotia State Papers*, série A, vol. 94: dépêches de Legge au Bureau des colonies.

Sans recourir aux mesures rigoureuses de coercition, Doucett passa ses deux premières années à Annapolis surtout comme fournisseur de renseignements écrits à son supérieur de Londres ⁽³⁾, préparant ainsi la visite officielle de Philipps, qui eut lieu en 1720. Il était dès lors convenu, à Londres, que la Nouvelle-Ecosse ne deviendrait pas, avant plusieurs années, colonie de peuplement pour l'Angleterre. Mais on la prisait fort comme colonie d'exploitation. Un incident survenu en 1717 suffit à le prouver.

Eloignés des côtes atlantiques de la Nouvelle-Ecosse par le traité d'Utrecht, les pêcheurs français avaient fixé leur base d'opérations à l'entrée du détroit de Canso, près de la petite île Canso réclamée à la fois par les deux rivaux. Six établissements français y faisaient face, en 1717, à cinq établissements anglais, et les rixes entre pêcheurs s'y multipliaient. Pour mettre un terme à ces altercations, le gouverneur Shute, du Massachusetts, envoya à Louisbourg, en septembre 1717, une frégate armée sous les ordres du capitaine Smart. Ce dernier s'entendit avec Broullan de Saint-Ovide, qui venait de succéder au gouverneur Costebelle à Louisbourg, pour remettre à une commission d'arbitrage le sort de Canso. Mais Smart avait remarqué, en passant, la faible organisation défensive des Français. Sans scrupule, il se jette au retour sur le poste adverse, s'empare en quelques heures d'un butin de 200,000 livres, détruit ce qu'il ne peut emporter et rentre, glorieux, à Boston. L'affaire de Canso, dénoncée à Versailles par Saint-Ovide, fut volontairement négligée par un ministre soucieux de paix à tout prix. Canso et la pointe orientale de la Nouvelle-Ecosse restèrent définitivement acquis aux Bostonnais et devinrent même, jusqu'à la fondation d'Halifax, le véritable centre d'activité des Anglais en Nouvelle-Ecosse.

³ N. S. S. P., A, vol. 9. Les lettres de Caulfield se trouvent au vol. 8.

Cependant, du côté de la baie de Fundy, existait toujours le problème acadien. Un jeune peuple français poussait de vigoureuses racines sur ces rivages, libre encore de tout engagement vis-à-vis de ses maîtres officiels. Un tel état de choses ne pouvait s'éterniser. C'est pour y mettre ordre qu'apparut enfin, dans sa colonie, le gouverneur Philipps.

Cet homme vigoureux, autoritaire, ce Gallois un peu hâbleur arriva à Boston le 3 janvier 1720 et parut à Annapolis au mois d'avril suivant. Après avoir reçu, au fort, la visite du Père Justinien Durant, curé d'Annapolis qu'accompagnaient cinquante robustes Acadiens, « *as if he meant to appear formidable* », Philipps convoqua, le 29 avril, six délégués acadiens de la rivière Annapolis ou *Prée Ronde*, quatre de Grand-Pré et quatre de Beaubassin. Il les réunit aux dix membres de son conseil, où l'on remarquait surtout Doucett, Armstrong et Mascarène, pour donner lecture d'une proclamation soigneusement préparée, dont voici l'article essentiel :

« Les habitants français ayant, par leur obstination ou négligence, laissé passer le temps stipulé par le traité d'Utrecht pour prêter serment ou se retirer du pays avec leurs effets, Sa Majesté, cependant, par la grande indulgence qu'il a pour eux, veut de sa grâce leur donner une autre occasion d'obtenir sa faveur royale en leur accordant quatre mois de plus pour prendre le dit serment, promettant à tous ceux qui s'y conformeront le libre exercice de leur religion, et qu'ils jouiront des droits et privilèges civils comme s'ils étaient anglais; mais il est positivement défendu à ceux qui choisissent de sortir du pays de faire aucune sorte de dégât ou dommage à leurs maisons ou possessions, ou d'aliéner, disposer ou emporter avec eux aucun de leurs effets. »

Plusieurs points de cette proclamation méritent de retenir notre attention. D'abord, c'est un serment absolu, sans réserves militaires, que Philipps réclame de ses sujets. De plus, il leur refuse ce que leur accordait le traité

de 1713: le droit de disposer de leurs biens meubles ou de les emporter en quittant le pays; il exige d'eux le sacrifice d'un siècle de travaux. Enfin, il laisse percer une crainte que partageront ses auxiliaires et ses successeurs: la crainte de voir les Acadiens désertir en masse le pays en rompant les digues (*aboiteaux*), ce qui eût été la ruine de ces régions agricoles.

Surpris et inquiets, les Acadiens demandèrent conseil au gouverneur de Louisbourg, dépêchant vers lui deux délégués. Saint-Ovide unit sa voix à celle du peuple acadien pour réclamer la neutralité militaire, ou du moins une prolongation du délai de quatre mois fixé par Philipps. Entretemps, les habitants de la rivière Annapolis commencèrent à percer une route à travers la forêt qui les séparait de Grand-Pré, ce qui leur eût permis l'exode de ce côté. Mais Philipps fit arrêter les travaux, pour des raisons que nous trouvons dans sa lettre au secrétaire d'Etat Craggs (juillet 1720): « Formés en un corps, dit-il, favorisés en leur retraite par le renfort des Indiens, ils peuvent à leur gré exécuter cette retraite par la Baie Verte, emportant tous leurs effets et détruisant tout ce qui reste derrière eux, sans courir le danger d'être molestés par la garnison, car celle-ci suffit à peine à défendre le fort en son état actuel (4). »

Impuissant devant la résistance passive de trois mille Acadiens, Philipps dut esquisser un mouvement de retraite. Il radoucît son ton, usa de ménagements et promit un délai. Tant que durera l'alliance avec la France, dit-il à Craggs, tout pourra peut-être s'arranger; mais en cas de rupture, ces Français « seront autant d'ennemis en notre sein ». Sa lettre du 26 septembre 1720 se fait implorante: « Il faut que le gouvernement fasse quelque effort et quelque dépense supplémentaire. Dans l'état actuel des choses, mieux vaudrait pour l'honneur de la Couronne, et son profit aussi, rendre le pays aux Français que se contenter d'un pouvoir nominal et des charges qui en résultent. »

4 N. S. S. P., A, vol. 11, f. 183.

A cette prière de Philipps doublée d'un long rapport (œuvre de son auxiliaire Mascarène), la Chambre de Commerce de Londres, composée des lords Westmoreland, Ashe, Bladen et Pelham, fit une réponse que nous ne pouvons ignorer, bien qu'il nous soit difficile d'en préciser la portée exacte. Voici le passage essentiel de cette lettre du 28 décembre 1720 :

« Les habitants français de la Nouvelle-Ecosse, si hésitants en leurs dispositions, ne seront jamais, nous le craignons, de bons sujets de Sa Majesté, tant que les gouverneurs français et leurs prêtres auront sur eux tant d'influence. Nous sommes donc d'avis qu'ils devraient être éloignés (*removed*) de ces lieux dès qu'arriveront en Nouvelle-Ecosse les forces que nous avons proposé d'y envoyer pour la protection de votre province et sa meilleure colonisation. Mais comme vous ne devez pas tenter de les déporter (*attempt this removal*) sans un ordre positif de Sa Majesté à ce sujet, vous ferez bien, en attendant, de persister en votre conduite prudente et circonspecte à leur égard, de tâcher de les détromper en ce qui concerne l'exercice de leur religion qui leur sera sûrement accordé si l'on juge à propos de les laisser encore là où ils se trouvent. »

Libre à chacun de tirer de cette pièce les conclusions qu'il voudra. Nous croyons qu'il serait exagéré d'établir une relation *directe* de cause à effet entre elle et le « grand dérangement » tel qu'effectué par Lawrence, avec une brutalité sans nom. Il n'en reste pas moins établi que l'idée initiale, le principe de la déportation au Canada, peut-être, ou en France, fut accepté dès 1720, par les quatre lords du commerce qui siégeaient à Whitehall. La connaissance de ce fait pourra, en 1755, exercer son influence sur l'esprit de Lawrence et lui donner de la hardiesse.

Après un stage à Canso, le gouverneur Philipps, morne et abattu, rentra à Londres en 1723, laissant de nouveau à Doucett l'administration d'une colonie volontairement négligée par l'Angleterre. Pour se conformer aux instructions reçues de son chef, Doucett se montra affable,

quoique très réservé, dans ses relations avec les Acadiens. Pas un mot de la question du serment. Un malheureux incident se produisit toutefois, en 1724. Une cinquantaine de Micmacs, en mal de brigandage, surprirent la garnison d'Annapolis, lui tuèrent deux hommes et en blessèrent une dizaine. Derrière cette agression, Doucett soupçonna l'influence française ⁽⁵⁾. Il fit brûler plusieurs maisons acadiennes et renvoya à Louisbourg le curé d'Annapolis, le Père Charlemagne Cuvier, récollet qui avait remplacé, en 1720, son confrère le Père Durant. Un Sulpicien débarqué en 1720 à Port-Lajoie (Charlottetown), M. Charles de Breslay, vint diriger la paroisse d'Annapolis et inaugurer une politique sulpicienne à base de conciliation, de rapprochement anglo-acadien. Doucett résigna sa charge de lieutenant-gouverneur en 1725 et mourut l'année suivante. Son successeur Lawrence Armstrong, ancien officier du régiment de Philipps, présida pendant quatorze ans aux destinées d'une colonie isolée, où chaque administrateur jouissait d'une large liberté d'action, selon son tempérament et l'idée qu'il se faisait de son rôle officiel.

Autant Doucett faiblissant s'était montré maniable, autant le fantasque Armstrong s'afficha, dès l'abord, violent et intraitable. L'écrasement des Abénaquis lui parut un salutaire exemple de vigueur britannique, capable d'impressionner ses nouveaux sujets. « Cette guerre ayant mal fini pour les Indiens », écrit-il à Londres, « je crus l'occasion bonne pour contraindre les habitants français à une soumission absolue à sa Majesté. » Mais devant la menace d'émigration qui se dessina aussitôt, menace qu'il fallait

5 Au vrai, l'agitation micmaque de 1722-26 fut un faible écho de la guerre anglo-abénaquise allumée dans le Kennebec, qui se termina par l'écrasement définitif des Abénaquis. Le 23 août 1724, presque au moment où les Indiens attaquaient le fort d'Annapolis, 1,100 soldats bostonnais prirent d'assaut la bourgade de Narantsouak et y massacrèrent le Père Sébastien Rasle, missionnaire jésuite âgé de soixante-dix ans. Les débris de la nation abénaquise, recueillis par les gouverneurs Vaudreuil et Beauharnois, furent installés du côté de la rivière Saint-François, près de Pierreville (mission d'Odanak).

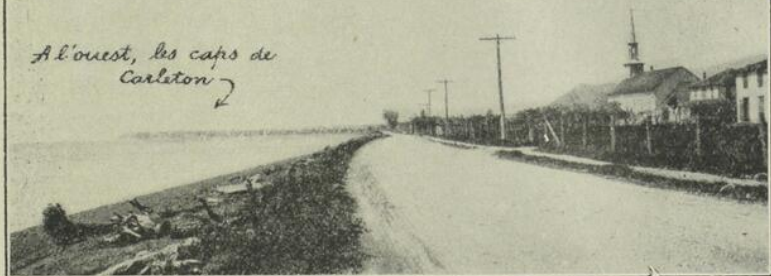
à tout prix dissiper, Armstrong recourut à son arme de rechange, la ruse poussée jusqu'à la fourberie. Le dimanche 25 septembre 1726, devant les Acadiens d'Annapolis réunis au pied du fort, il prend un ton doux et rassurant pour rassurer ces paysans qui refusent le serment non accompagné d'exemption militaire. « Pourquoi cette crainte ? » leur dit-il. « Les lois de la Grande-Bretagne interdisent le service militaire aux catholiques, et Sa Majesté a plus de recrues protestantes qu'il ne lui en faut. » Cette belle raison ne convainc pas les Acadiens. L'administrateur a alors recours à un procédé peu digne de sa fonction. Connaissant assez bien le français, il rédige en double l'accord à signer. Avec l'agrément de son conseil, il inscrit en marge du texte français seulement, qu'il fait lire, la réserve militaire exigée. Les Acadiens signent les deux textes ; et Armstrong n'envoie à Londres que le texte anglais, sans dire un mot de l'autre. Le tour, malin peut-être, n'est pas honorable et justifie d'avance les plaintes des gens d'Annapolis qui finiront par le découvrir. En attendant, Armstrong est tout fier de se dire le premier à obtenir des Acadiens un serment d'allégeance absolue.

Restaient les habitants des Mines et de Beaubassin. Pour les amadouer, l'administrateur leur envoya deux de ses jeunes officiers du fort, l'enseigne Philipps et le capitaine Bennett. Le premier se rendit à Beaubassin au début de 1727, pour se heurter à un refus catégorique. « *Nous voulons toujours être fidèles à Notre Bon Roy de France* », répondent ces fermiers de l'isthme de Chignectou qui se considèrent sujets français, domiciliés dans un pays aux limites imprécises. Le capitaine Bennett n'eut pas un meilleur succès du côté du bassin des Mines, où la crainte des Indiens n'était pas une chimère.

Armstrong, déçu et rageur, interdit tout commerce anglais avec les habitants du fond de la baie de Fundy (25 juillet 1727) ; puis il prit prétexte de la mort du roi George I^{er} et de l'avènement de George II pour imposer aux Acadiens d'Annapolis une rénovation de leur serment. Le 16 septembre, trois délégués acadiens parurent devant

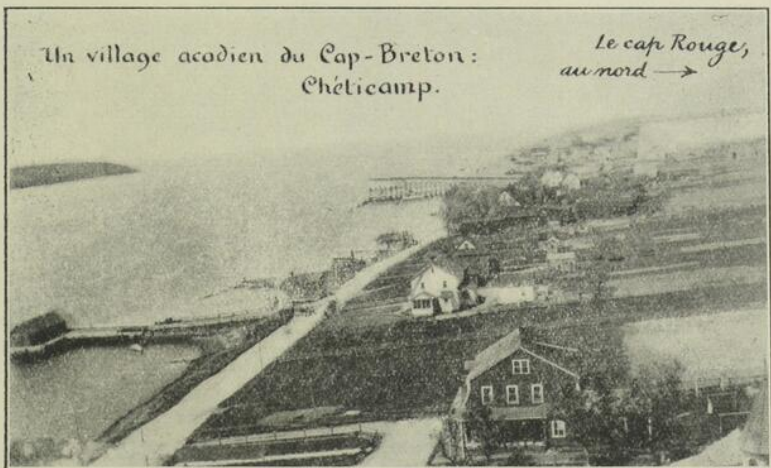
Un village acadien de Gaspésie: Maria, sur la
baie des Chaleurs.

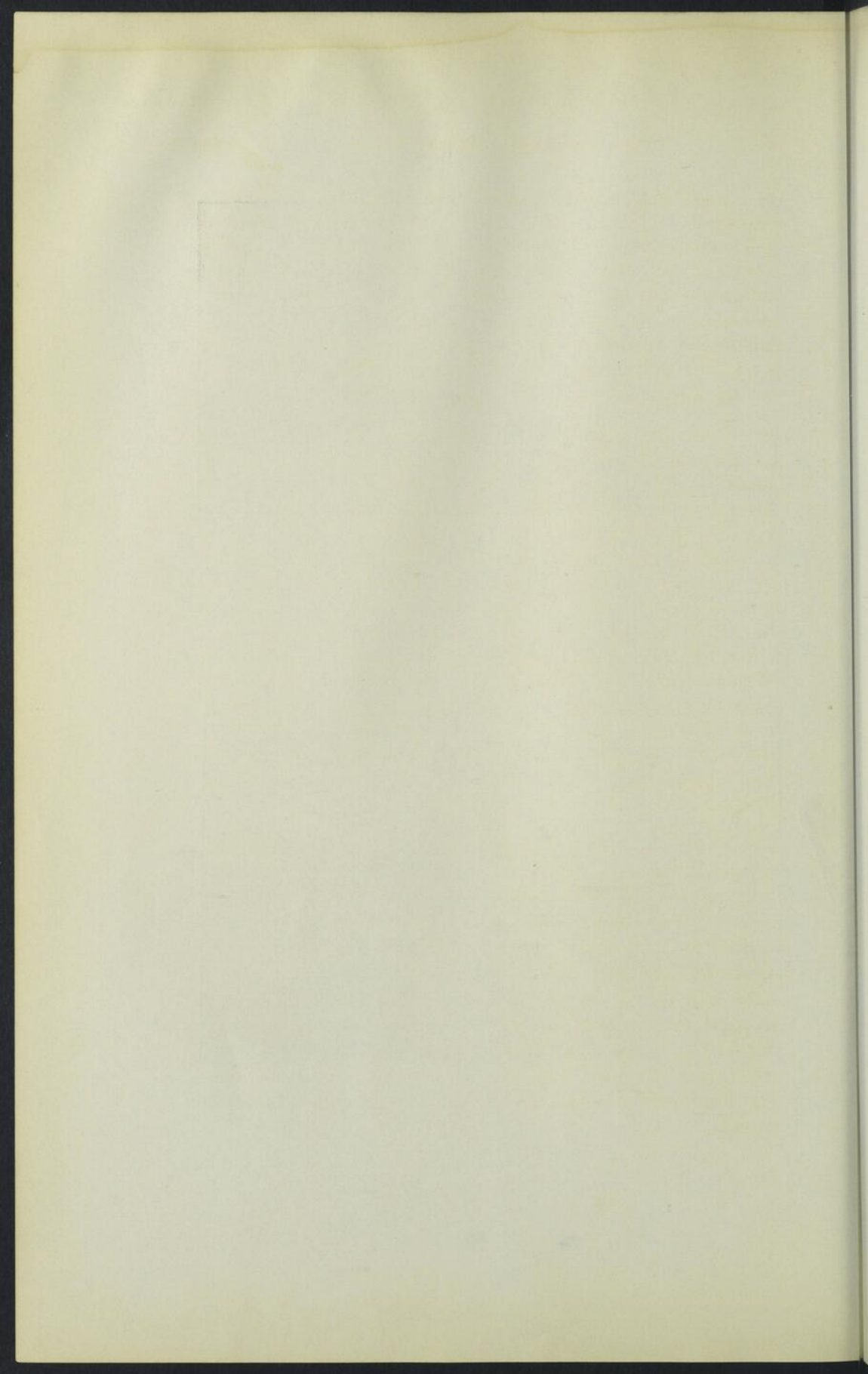
*À l'ouest, les caps de
Carleton* ↘



Un village acadien du Cap-Breton:
Chéticamp.

*Le cap Rouge,
au nord* →





le conseil d'Annapolis pour motiver le refus en bloc de leurs compatriotes. Ils le firent en réclamant de nouveau l'exemption du service militaire, et des prêtres en nombre suffisant pour les besoins religieux du pays. La supplique acadienne fut jugée « insolente, rebelle, irrespectueuse », et les trois délégués, accablés de reproches, furent finalement jetés en prison, excepté leur doyen Abraham Bourg à qui l'on permit de passer à Louisbourg. L'émeute gronda, un instant, dans la petite capitale acadienne.

Cet échec n'empêcha pas Armstrong de tenter un nouvel essai dans les régions du nord, par l'intermédiaire de l'enseigne Robert Wroth à qui il confia un vaisseau emprunté de Boston, et des soldats. Wroth, gai luron, prétendit gagner le peuple acadien au moyen de régalaides. Il parut à Beaubassin un beau dimanche d'octobre 1727 et organisa aussitôt une fête publique où le vin ne manquait pas. Mais ces largesses ne purent endormir la méfiance acadienne. Pierre Hébert, au nom de ses co-paroissiens, fit remettre au mardi 20 octobre l'assemblée finale où Wroth, après une longue et vive discussion, se rendit aux exigences acadiennes. Les réserves déjà mentionnées furent ajoutées à une formule de serment qui se lisait comme suit : « Je promets et jure sincèrement que je serai fidèle et obéirai véritablement à Sa Majesté le roi George Second. Ainsi Dieu me soit en aide. »

Sans s'arrêter à Cobequid, Wroth visita Pisiquid et Grand-Pré pour y recommencer la fête et finir par les mêmes concessions. Une surprise l'attendait pourtant à son retour. Armstrong et son conseil, réunis le 13 novembre, déclarèrent les actes signés par Wroth « inacceptables et déshonorants pour Sa Majesté », par conséquent nuls et sans valeur. La duplicité, les brusqueries d'Armstrong avaient, depuis deux ans, réussi à semer le malaise et l'agitation dans toute l'étendue de sa colonie. Londres en eut vent ; le gouverneur Philipps s'en émut et décida de venir, une fois pour toutes, établir l'ordre dans son lointain domaine.

Arrivé à Canso au mois de juin 1729, Philipps y trouva 250 bateaux de pêche et 2,000 pêcheurs de morue anglais, actifs et heureux, ce qui l'affermît davantage dans sa résolution d'organiser, d'orienter vers le progrès un pays favorisé de telles ressources. Le 25 novembre, il débarqua à Annapolis. Depuis quatorze mois, cette paroisse était orpheline de son curé sulpicien, M. de Breslay, vieillard septuagénaire qui fut forcé de s'enfuir dans les bois à la suite d'une brouille avec l'irascible Armstrong (qui détestait particulièrement les prêtres). Philipps eut l'habileté de simuler un désaveu de la conduite de son subalterne. Il réinstalla M. de Breslay dans sa cure, à la grande joie des paroissiens d'Annapolis qui en témoignèrent leur reconnaissance dès le mois de janvier suivant. Cent quatre-vingt-quatorze Acadiens, âgés de seize ans et plus, signèrent alors la formule de serment suivante: « Je promets et jure sincèrement en foi de chrétien que je serai entièrement fidèle, et obéirai vraiment à Sa Majesté le roi George le Second, que je reconnais pour le souverain Seigneur de la Nouvelle Ecosse et de l'Acadie. Ainsi Dieu me soit en aide. » Rayonnant de son succès, Philipps écrit à Londres: « Ils (les Acadiens) se plaisent à dire que c'est le bon souvenir qu'ils ont conservé de mon administration (1720-1723) qui a décidé de leur adhésion, et qu'ils me réserveraient l'honneur de recevoir leur soumission. »

Malgré ses soixante-neuf ans, le vigoureux Gallois passa tout l'été 1730 à visiter les côtes septentrionales de la Nouvelle-Ecosse. « Je suis harassé des voyages que j'ai dû faire d'un bout à l'autre de la province, » note-t-il le 26 novembre, après avoir mené à terme un travail dont nous allons examiner le résultat.

Dans cette même communication officielle à Londres du 26 novembre 1730, Philipps est heureux de dire qu'il a enfin réglé définitivement la question du serment, qu'il l'a réglée à l'avantage complet de la Couronne britannique, sans concession ni réserves d'aucune sorte. Or, une telle affirmation était un mensonge. L'histoire véridique enregistre les faits suivants: Philipps reçut le serment de 602

Acadiens des Mines et de Beaubassin en leur faisant la promesse *verbale* que leur neutralité militaire était formellement reconnue. Cette promesse est d'ailleurs attestée par un document introuvable en Nouvelle-Ecosse, mais qui existe au Ministère des Affaires étrangères, à Paris ⁽⁶⁾. Le Sulpicien Charles de la Goudalie, curé de Grand-Pré, et l'abbé Noël-Alexandre Noiville, curé de Pisiquid, y certifient que Philipps « a promis aux habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent, qu'il les exempte du fait des armes et de la guerre contre les Français et les sauvages ». Ce document fut collationné le 25 avril 1730, jour de sa signature, par Alexandre Bourg (dit Belle-Humeur, grand-père de l'abbé Mathurin Bourg); il prend une valeur plus grande encore lorsqu'on se souvient qu'Alexandre Bourg était, en même temps que notaire public des Mines, l'homme de confiance du gouverneur Philipps dans cette région. Au reste, la promesse verbale de Philipps, cachée à Londres, est attestée par son dernier lieutenant à Annapolis. Paul Mascarène écrira en 1748: « Bien que la réserve de ne point prendre les armes n'ait

6 Pour publier son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse* (trois volumes) en 1865-67, Beamish Murdoch eut recours aux services de son ancien élève en droit, Thomas Akins, qui avait d'abord collaboré à l'ouvrage de Thomas Haliburton: *Historical and Statistical Account of Nova Scotia*, publié en 1829. Conservateur des archives d'Halifax, Akins fit paraître en 1869: *Selection from Public Documents of Nova Scotia*, ouvrage où apparaissent des vides qui faisaient écrire à Haliburton, en 1829: « Les archives d'Halifax ressemblent à un mystère que l'on cherche à cacher, et par le peu que l'on en connaît, il y a lieu de croire que des papiers importants de diverses époques ont disparu en tout ou en partie. » L'un des principaux vides se rattache à la période de septembre-octobre 1755: deux mois que Lawrence consacra à recueillir le bétail acadien et à en trafiquer. Quelques lignes de la préface rédigée par Akins nous éclairent sur le caractère tendancieux de sa compilation: « On n'a pas clairement vu, écrit-il, la nécessité de ce déplacement (de 1755), et on s'est mépris sur les motifs qui en ont déterminé l'exécution. Parmi les documents, j'ai donc choisi avec soin tous ceux qui sont de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire et la conduite des habitants de la Nouvelle-Ecosse. » — Craignons l'homme qui n'a qu'une idée...

pas été insérée par Philipps en 1730, les habitants français ont toujours soutenu que cette promesse leur avait été faite, et je tiens de ceux qui ont assisté aux Mines à la prestation du serment qu'en effet une telle promesse leur a été consentie. »

Il est malheureux que la pacification de l'Acadie et ses vingt années de belle prospérité se soient ainsi trouvées assises sur un mensonge de son gouverneur. Car ce sont les Acadiens dupés qui, en définitive, écoperont. Une mesure apparemment destinée à garantir leur quiétude ne servira, en réalité, qu'à les acheminer vers la catastrophe.

Pour le moment, tout s'arrange. Les nuages de vingt années inquiètes se dissipent; l'apaisement, comme une lumière, descend sur l'Acadie. Le vieux Philipps rentre à Londres, en 1731, pour n'en jamais revenir; Armstrong quitte l'Angleterre pour regagner son ancien poste d'Annapolis. Et le petit peuple acadien, qui se croit désormais fixé à demeure sur les rivages fertiles de la baie de Fundy, oublie tout à fait les problèmes politiques, s'enferme de plus en plus dans l'étroit horizon de son bien-être matériel, sous la sûre égide de ses prêtres et de sa foi. 1730, c'est l'aurore de la « période d'Évangéline » chantée par Longfellow :

Neither locks had they to their doors, nor bars to their windows;
But their dwellings were open as day and the hearts of the owners:
There the richest was poor, and the poorest lived in abundance.

On a parfois taxé Longfellow d'imagination outrée, on l'a raillé d'avoir confondu Acadie et *Arcadie* ⁽⁷⁾. Il est entendu que les Acadiens avaient leurs petits défauts de groupement français poussé librement, en pleine terre: goût de la liberté individuelle, commérages, un brin de

⁷ Le petit village de *Paradise*, dans la vallée d'Annapolis, atteste, par son nom comme par son atmosphère, le charme de ce pays comparable au « mol Anjou » ou à la « verte Touraine ». C'est l'ancien *Paradis Terrestre* des Acadiens.

chicane gauloise, amour du gain, des sous accumulés... Mais au-dessus de cette végétation parasitaire, quelle splendide efflorescence de fortes qualités, au premier rang desquelles brillent l'esprit religieux, l'intégrité des mœurs, un scrupuleux respect du bien d'autrui joint à une charité pratique qui s'exerce surtout envers le missionnaire, la veuve, l'orphelin. L'insistance des gouverneurs anglais à exiger le serment d'allégeance constitue un hommage à l'inviolabilité de la foi acadienne, qui se trouve également affirmée par la répugnance du peuple à accepter un serment douteux.

Avant d'assister au tragique dénouement de l'idylle peinte par Longfellow ⁽⁸⁾, examinons de plus près la figure de l'Acadie pacifiée; évoquons ses noms de familles qui seront, dans un quart de siècle, les noms des victimes de la Grande Infortune.

La population acadienne se composait, en 1727, de 927 familles ainsi réparties: 220 familles à Port-Royal, 140 à Grand-Pré autour de l'église Saint-Charles, 97 près des rivières aux Canards et des Habitants, à l'ouest de Grand-Pré où naquit la paroisse de Saint-Joseph; 160 familles à Pisiquid (Windsor) qui comprendra bientôt deux paroisses: L'Assomption et Sainte-Famille; 110 familles à Cobequid (Truro), 200 à Beaubassin et dans les nouveaux établissements de la rivière Petitcodiac. Depuis la conquête de 1710, la population acadienne avait donc conservé son ancien rythme d'accroissement. Par sa seule fécondité naturelle, elle se doublait tous les dix-huit ans. Et les 5,000 Acadiens de 1730, les 10,000 de 1749 seront devenus, en 1755, les 12,000 destinés aux routes de l'exil, dont la moitié environ comme captifs sur les transports bostonnais.

8 Né à Portland, en 1807, Henry Longfellow publia son poème *Evangeline* en 1847. Il était alors professeur de langues vivantes à l'Université Harvard. Il mourut en 1882, dans son manoir de Cambridge, près de Boston.

Nous allons maintenant grouper, une fois pour toutes au cours de cet ouvrage, les noms de famille de l'ancienne Acadie, avec l'indication du temps de leur arrivée au pays :

1° Avant 1640 : Aucoin, Gaudet, Trahan, Dugas, Pitre, Melanson, Caissy, Colleson, Peseley ;

2° De 1640 à 1670 (d'après le premier recensement fait en 1671) : Babin, Belliveau, Belou, Bertrand, Blanchard, Boudrot, Bourg (Bourque), Bourgeois, Bro (Brault), Brun, Comeau, Cormier, Corporon (Colpron), Daigre (Daigle), Doucet, Dupuis, Forest, Gautherot (Gautreau), D'Eon, D'Entremont (et Mius), Girouard, Gougeon, Granger, Guilbault, Hébert, Labat, Landry, Lanoue, Leblanc, Leborgne, Martin, Morin, Pellerin, Petitpas, Poirier, Rimbault, Richard, Robichaud, Savoie, Sire (Cyr), Terriau (Thériault), Thibaudeau, Vincent ;

3° De 1670 à 1686, date du passage et du recensement de l'intendant De Meulles : Arsenault, Bastarache, Benoît, Brossard (ou Broussard), Chiasson, Cochu, Cottard, Damours, Doiron (Gould), Garand, Gaudin (Godin), Haché-Gallant (les Haché et les Gallant), Henry, La Perrière, Le Prince (Prince), Lapierre, Labarre, Labauve, Lagacé, Le Basque (Basque), Léger (Légère), Lord (dit Tourangeau), Lejeune, Mirande, Mignaut, Mercier, Pelletier, Pinet, Perthuis, Prévost, Préjean, Rivet, Rous-silière ;

4° De 1686 à 1698 : Allain, Amiraut, Babineau (dit Deslauriers), Bernard, Buot, Chevalier, Deveau, Grondin, Guidry, Guillot (Diotte), Le Vannier (Vanier), Mazzerolle, Potevin, Roy, Renaud, Simon, Saunier ;

5° De 1698 à 1714 : Bonnevie, Blondin, Bideau, Brasseur, Boisseau, Boutin, Cahouet, Duon (dit Lionnais), Fontaine, Fougère, Gentil, Gagnon, Guérin, Herpin (Arpin), Le Breton, Lavergne, Lespérance, Lambert, Laquerre, Manceau, Mouton, Oudy, Olivier, Parisien, Pothier, Petitot (dit Saint-Sennes), Samson, Savary, Surette, Veco, Vilatte, Vigneau, Voyer.

Ces quelque cent trente noms résument à la fois l'effort colonial français du côté de l'Acadie et l'aventure tentée du même côté par des Français d'abord passés à Québec, comme les Mercier, Chiasson, Lagacé, Vigneau dit Maurice, etc. Cette liste de noms, c'est l'arbre primitif destiné à subir une furieuse tempête et le déracinement complet, mais dont quelques rameaux puiseront de nouveau en terre acadienne, après la tourmente, la vie forte et féconde des races immortelles (9).

L'étude de la période acadienne 1713-1730 nous a fait gravir un raidillon plutôt raboteux, surtout avec l'administration d'Armstrong; nous allons maintenant descendre en douceur une seconde pente, qui aboutit à un précipice creusé par un autre administrateur encore plus brutal: Charles Lawrence.

Après le départ du gouverneur Philipps porteur de ses huit cents signatures acadiennes, Armstrong prolongea de huit ans, jusqu'en 1739, son stage à la direction du pays. D'humeur maussade et querelleuse, aux prises avec les officiers de sa garnison, avec Alexander Cosby, lieutenant pour la ville et le fort d'Annapolis, avec le clergé français qu'il ne pouvait souffrir, accusé de concussion par les marchands bostonnais dont il entravait le commerce avec les Acadiens, l'ombrageux fonctionnaire finit tristement: on le trouva mort dans son lit, le 6 décembre 1739; il s'était percé de son sabre et portait cinq blessures à la poitrine. Londres lui donna comme successeur Paul Mascarène (10), qui connaissait de vieille date l'Acadie pour

9 Certains noms acadiens modernes: Allard, Jaillet, Lanteigne, Maillet, Normandeau, La Billois, Loubert, Malenfant, etc., datent de la période 1790-1820, époque de nouvelles relations avec la province de Québec, l'île Jersey et la France.

10 Paul Mascarène était un calviniste français, né à Castres (Languedoc) en 1684, un an avant la révocation de l'édit de Nantes qui poussa sa famille à émigrer en Suisse. Après des études à Genève, il passa en Angleterre où il se fit naturaliser en 1705, et obtint une rapide promotion dans l'armée. Nicholson lui ouvrit une longue carrière en Amérique, cinq ans plus tard. — Un monument à la mémoire de Mascarène a été inauguré à Annapolis, le 18 août 1932.

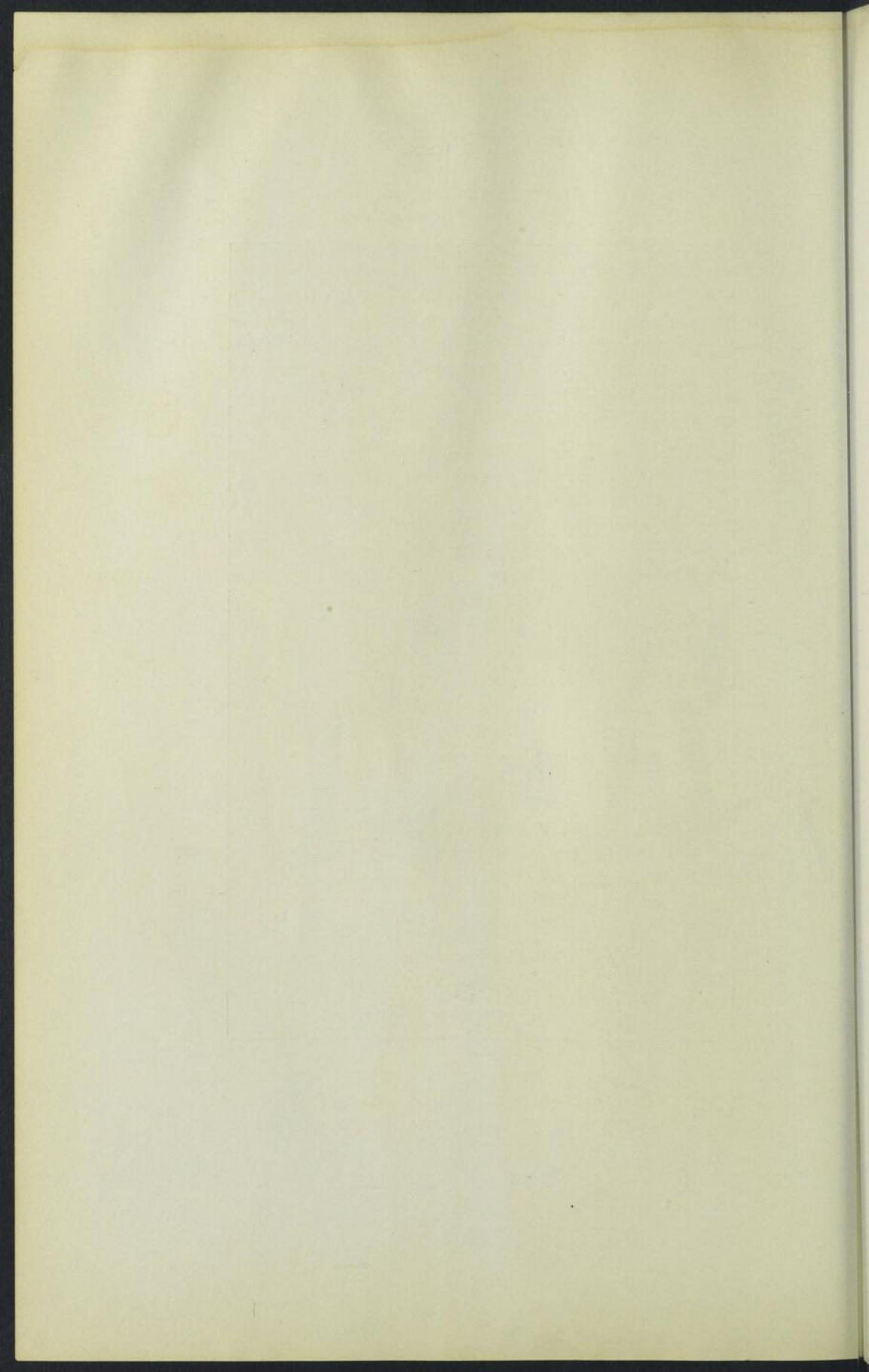
avoir participé au siège de Port-Royal (1710) et fait partie du conseil d'Annapolis depuis vingt ans.

Par nature, peut-être aussi par habileté politique, le nouvel administrateur était la vivante antithèse d'Armstrong. Courtois, réservé, mais non dépourvu de fermeté (il rétablit la discipline militaire au fort Anne qu'il reconstruisit et agrandit), Mascarène gouverna pendant dix ans l'Acadie avec une prudence extérieure, un esprit de justice qui lui gagna l'estime des Acadiens dont il connaissait parfaitement la langue. Dans quelle mesure fut-il guidé, en tout cela, par de secrets calculs intéressés? Nous l'ignorons. Disons tout de suite que Mascarène, encore à l'opposé d'Armstrong, fut l'homme de Boston, l'administrateur qui introduisit William Shirley, gouverneur du Massachusetts, dans les affaires d'Acadie, et cela pour le malheur des habitants français.

La question du serment d'allégeance était alors réglée pour ces huit mille Acadiens neutres de 1740 (du moins ils le croyaient). Mais une seconde question non moins importante se dressait devant eux : celle de la concession des terres. A cette nombreuse et forte jeunesse qui remplissait les vieux foyers acadiens — « la progéniture de Noé », avait écrit Philipps — il fallait des terres nouvelles. Grave problème pour les autorités anglaises. Pendant que se font attendre les colons anglais ou écossais, est-ce que la plus belle partie, le grenier de la Nouvelle-Ecosse va devenir l'apanage exclusif d'un élément français paisible, à la vérité, mais étranger et forcément antipathique aux immigrants que l'on veut attirer? Comment concilier deux choses aussi contradictoires : la richesse foncière d'un pays anglais et protestant tout entière aux mains d'une population française et catholique qui, jusqu'au bill d'émancipation de 1829, sera privée d'une bonne partie de ses droits civils? Pour la première fois dans l'histoire de l'Angleterre colonisatrice se posait ce difficile problème qu'Armstrong, muni d'instructions officielles, considéra au lendemain du départ de Philipps.



*Fiançailles acadiennes
(Gabriel, Evangéline et
le notaire.)*



Ce dernier avait eu comme compagnon de voyage le colonel David Dunbar, envoyé par la Chambre de commerce de Londres à titre d'arpenteur général chargé de réserver 200,000 acres des meilleures forêts néo-écossaises pour les besoins de la marine britannique, et de préparer un plan général de colonisation du reste des terres. Dès 1733, deux arpenteurs au service de Dunbar, George Mitchell et Edward Amhurst, firent le relevé des deux bords de la rivière Annapolis et des terres de la baie de Fundy. Dans le même temps intervint Armstrong qui voulut se faire remettre par les habitants acadiens leurs titres de propriété, en échange de nouveaux papiers officiels qu'il leur promettait. Méfiants, les Acadiens refusèrent de se dessaisir de leurs pièces. Armstrong ne poussa pas l'affaire plus loin; mais le refus de toute nouvelle concession de terrain fera dorénavant comprendre aux Acadiens que le territoire de la baie de Fundy devient chasse gardée. C'est de cette époque que date l'exode de la jeunesse acadienne (de quelques vieux colons aussi) vers l'isthme de Chignectou où se formera, autour du fort Beauséjour, une Nouvelle Acadie qui se prolongera, au nord, jusque dans la région de Memramcook: colonie d'allure indépendante, qui deviendra avant longtemps le centre d'action de l'abbé Le Loutre.

Pendant que se multipliaient les foyers acadiens, la longue paix européenne inaugurée par le traité d'Utrecht touchait à sa fin. La politique d'amitié anglaise à tout prix, telle que pratiquée depuis vingt-cinq ans par les ministres français Dubois et Fleury, ne pouvait faire contrepoids perpétuel aux fâcheuses situations géographiques et aux divergences d'intérêts qui, en Asie comme en Amérique, dressaient l'une contre l'autre deux nations colonisatrices, les deux premières puissances d'Europe. La guerre de la succession d'Autriche s'alluma en 1740. Elle fit d'abord travailler les Français pour le roi de Prusse, attira ensuite l'Angleterre comme soutien de Marie-Thérèse d'Autriche, et s'étendit enfin, en 1744, jusqu'aux rivages d'Amérique.

A Louisbourg, ce « Dunkerque d'Amérique » où, depuis trois ans, commandait Duquesnel, on apprit la déclaration de guerre à la fin d'avril, un mois avant que la nouvelle ne parvint à Boston. Une expédition contre la Nouvelle-Ecosse s'y organisa aussitôt, sous la conduite du capitaine Duvivier qui se flattait de reconquérir l'Acadie, grâce au concours que ne manquerait pas de lui accorder, pensait-il, la population acadienne. Duvivier part de Louisbourg le 15 mai 1744, avec 315 hommes, surprend le poste anglais de Canso qui restera un an aux mains des Français, et s'achemine ensuite, par voie de terre, vers la baie de Fundy. Mais les Acadiens, fidèles à leur serment d'allégeance, restent strictement neutres; ils regardent passer la petite troupe française qui ne recrute que les trois cents Micmacs de l'abbé Le Loutre revenus à Grand-Pré après un coup qu'ils viennent de rater contre le fort d'Annapolis ⁽¹¹⁾. Arrivés en vue de ce même fort à la fin du mois d'août, nos 600 Français, Suisses et Micmacs, dépourvus d'artillerie, ne peuvent qu'attendre les deux vaisseaux promis par Duquesnel. Malheureusement, ce sont trois navires bostonnais qui apparaissent bientôt, au grand soulagement de Mascarène et de sa faible garnison. Duvivier abandonne l'entreprise; son lieutenant, le sieur de Gannes, ramène piteusement à Grand-Pré la troupe d'aventure. Au lendemain de cet échec, le 9 octobre 1744, Duquesnel meurt subitement à Louisbourg. Il est remplacé au gouvernement de l'Ile Royale par Louis Dupont, sieur du Chambon (connu sous le nom de Duchambon),

¹¹ C'est ici qu'entre en scène, comme « général », l'abbé Jean-Louis Le Loutre. Né à Morlaix (Bretagne) en 1709, prêtre des Missions étrangères, l'abbé Le Loutre était arrivé en Acadie en 1737. D'abord missionnaire des Micmacs à Shubenacadie (à mi-chemin entre Truro et Halifax), il crut bien faire en combattant ouvertement le régime anglais. Aussi longtemps qu'il vécut en Acadie, l'abbé Le Loutre se souvint de la devise de sa ville natale: « Si l'Anglais te mord, mords-le. » Pour son œuvre en Acadie, voir *Archives d'Ottawa*, série C 11 (1), vol. 98.

marié à une Acadienne de Pobomcoup (Pubnico), Jeanne d'Entremont (12).

Le printemps suivant, une velléité d'offensive se manifesta à Québec. Muni de l'assentiment du gouverneur Beauharnois, le capitaine Paul Marin quitta Québec pour l'Acadie le 15 janvier 1745, à la tête d'un parti de 120 miliciens. A Beaubassin, il s'adjoignit 400 Indiens et voulut reprendre le projet de Duvivier contre Annapolis. Des nouvelles alarmantes l'en empêchèrent et l'appelèrent à Louisbourg menacé par une contre-offensive bostonnaise.

Evoquer la première conquête de Louisbourg, c'est mettre en scène l'homme dont l'habileté naturelle, la souplesse d'avocat et l'inlassable activité vont maintenant galvaniser la Nouvelle-Angleterre et lancer contre ce qui reste de Nouvelle-France de furieuses vagues d'assaut. Né à Preston (Angleterre) en 1694, William Shirley passa à Boston avec sa famille en 1731. D'abord inspecteur des forêts royales, puis avocat général de la Couronne en Amérique, il fut promu, en 1741, au poste de gouverneur du Massachusetts. L'un de ses meilleurs amis était Paul Mascarène, administrateur de la Nouvelle-Ecosse, dont la femme et les enfants habitaient Boston. Si grande était la confiance de Mascarène en son puissant voisin et confident, qu'il prit l'habitude de faire passer par ses mains, de soumettre à son visa toute sa correspondance officielle avec Londres. On peut affirmer qu'en arrière et au-dessus de tous les événements qui atteignent l'Acadie, Louisbourg et même Québec de 1745 à 1759, se dessine l'ombre menaçante de l'ambitieux Shirley.

La première preuve qu'il fournit à Mascarène de son efficace protection fut l'envoi de trois navires qui éloignèrent d'Annapolis les tirailleurs français, en 1744. Au

12 L'un des fils de Duchambon et de Jeanne d'Entremont, Duchambon de Vergor, devint le triste héros de la reddition du fort Beau-séjour, en 1755, et de la capture du poste de l'Anse-au-Foulon par Wolfe, en 1759.

cours de l'hiver suivant, pendant que la petite troupe de Paul Marin se frayait un chemin vers l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre répondit aux appels enflammés de Shirley par l'organisation d'une armée de 4,000 hommes, dont 3,250 furent levés dans le Massachusetts. Montée sur 90 transports, escortée de 10 frégates portant 200 canons, cette troupe plus ou moins hétéroclite et indisciplinée, sous les ordres de William Pepperell, marchand improvisé général, se dirigea vers le nord au mois de mai 1745. Après avoir repris possession du poste de Canso, l'escadre vint mettre le siège devant Louisbourg que défendait Duchambon avec ses 1,500 hommes.

Pour recréer l'atmosphère spéciale qui, pendant quinze ans, va désormais envelopper l'Acadie, rien de mieux que de reproduire ici quelques lignes écrites, naguère, par un auteur protestant. Voici ce qu'il dit de l'attaque déclanchée par Shirley contre Louisbourg: « *The men of New England, amateur soldiers though they were, went off on their daring adventure with a high fervour, which was not only military, but both acquisitive and religious as well. With them went their ministers, and as they journeyed and fought they prayed and sang hymns, but their leaders were sea-captains, fishermen, and traders, who knew what prosperity would attend them if they could destroy the enemy's Gibraltar. Militant business and militant Protestantism went forth to war and they marvelously succeeded* » (13).

Qu'on relise ce texte: « Le protestantisme militant montait à l'assaut » de l'Acadie, et l'on jugera peut-être moins sévèrement la conduite d'un abbé Le Loutre qui, renseigné sur les desseins de l'agresseur, prétendit défendre par les armes la foi catholique du troupeau confié à ses soins.

Le siège de Louisbourg par Pepperell et Warren dura quarante-sept jours. Duchambon livra la forteresse le 3

13 Cf. J. B. Brebner: *New England's Outpost*, p. 114.

juillet 1745. « Jamais expédition ne nous coûta si peu et ne nous rapporta davantage, » affirmèrent les Bostonnais. Avec l'île du Cap-Breton tomba aussi aux mains des Anglais l'île Saint-Jean peuplée d'un millier de colons venus de l'Acadie péninsulaire, au cours des quinze dernières années, établis du côté de Port-Lajoie (Charlottetown) et des Trois-Rivières (Georgetown). « Vu l'impossibilité de transporter en France cet automne les habitants de l'île Saint-Jean qui se trouvent compris dans la capitulation, » écrit Warren à Shirley le 30 octobre 1745, « nous avons fait un arrangement avec eux pour qu'ils soient neutres et restent là selon notre bon plaisir. J'espère qu'ils seront déportés au printemps prochain; car la permission de rester sur notre territoire aurait des conséquences défavorables pour la Nouvelle-Ecosse. » Cette menace d'éviction ne put se réaliser au temps prévu. Le printemps de 1746 vit l'offensive changer encore une fois de côté.

En France, la nouvelle inattendue de la chute de Louisbourg avait atténué la joie de la brillante victoire de Fontenoy remportée par le maréchal de Saxe sur les Anglo-Autrichiens (11 mai 1745). Emue du danger que courait le Canada, exorable aux supplications du gouverneur Beauharnois et de l'intendant Hocquart, la Cour de Louis XV vit d'un bon œil l'armement de la plus formidable escadre française qui eût jamais franchi l'Atlantique. La rade de l'île d'Aix, avant-port de Rochefort, abrita bientôt dix-huit vaisseaux de ligne, huit frégates, une cinquantaine de transports montés par 3,150 soldats et 1.500 marins munis de huit cents canons. Le ministre Maurepas confia le commandement de cette nouvelle *Armada* au jeune Nicolas de la Rochefoucauld, duc d'Anville, qui comptait parmi ses officiers Lamotte-Picquet, alors enseigne, et Suffren, le futur adversaire des Anglais dans les Indes. Une double mission était confiée au duc d'Anville: reconquérir l'Acadie avec Louisbourg, et ravager les côtes bostonnaises.

Un tragique concours de circonstances adverses anéantit cet effort et dissipa les terreurs de la Nouvelle-An-

gleterre. Des vents d'ouest retardèrent jusqu'au 22 juin le départ de la flotte. Une bonace suivit, qui immobilisa les vaisseaux en plein océan, sous un ciel torride. L'eau et les vivres s'épuisèrent; la peste se déclara, emportant cinquante victimes par jour. Il y eut bientôt plus de malades que d'hommes valides. Voici maintenant une tornade qui éparpille l'escadre: des voiles filent vers les Antilles, d'autres vers la France; plusieurs navires disparaissent ou sont jetés sur l'île de Sable, « cimetière de l'Atlantique ». A peine la moitié de l'orgueilleuse *Armada* française atteint, au mois de septembre 1746, la rade solitaire de Chebouctou (Halifax). Douze cents hommes avaient eu l'océan pour tombeau, onze cents moururent au fond du havre de Chebouctou (Bedford), malgré l'aide de quelques Acadiens qui apportèrent des denrées fraîches. Le duc d'Anville succomba le 16 septembre et fut inhumé sur la petite île George ⁽¹⁴⁾. Deux jours après, son successeur au commandement, le vice-amiral d'Estournelles, se suicida dans un accès de fièvre. Le contre-amiral de la Jonquière tenta une attaque contre Annapolis, vers la mi-octobre, avec les débris de la flotte (quatre frégates et quelques transports). Une tempête l'assaillit au large du cap de Sable et brisa cette dernière offensive, chassant vers la France des vaisseaux à peine garnis de matelots pour la manœuvre. Les neuf navires de guerre de l'amiral anglais

¹⁴ Les restes du duc d'Anville furent transférés d'Halifax à Louisbourg après le traité de 1748. On les a retrouvés, avec deux autres cercueils, au mois de juin 1932, à côté du maître-autel de l'ancienne chapelle démolie par les boulets anglais de 1758. La plupart des soldats français morts à Chebouctou, en 1746, furent enterrés à Bedford, au fond du bassin. Pour commémorer ce tragique événement, la Société des sites et monuments historiques du Canada a dévoilé, le 4 septembre 1929, un monument ou *cairn* (tumulus) qui s'élève à Bedford, près de la voie des Chemins de fer nationaux. La cérémonie groupa autour du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, M. J. C. Tory, le premier ministre néo-écossais Rhodes, le ministre fédéral de la milice Ralston, ainsi que M. Edouard Carteron, consul de France, le commandant du croiseur français *Primauguet* et celui du croiseur anglais *Despatch*. Deux siècles ont emporté bien des amertumes, pour que de tels souvenirs rapprochent ainsi les adversaires d'autrefois.

Townshend, embossés en rade de Louisbourg, n'eurent pas à tirer un seul coup de canon pour se débarrasser de la menace française; la joie de la délivrance éclata sur tous les points de la Nouvelle-Angleterre, joie d'autant plus profonde que grandes avaient été les appréhensions.

Québec ne partageait pas, à cette époque, les vues optimistes de Versailles sur la possibilité d'un retour français en Acadie. Le gouverneur Beauharnois ne se désintéressa pourtant pas de l'offensive tentée en 1746. Nicolas-Roch de Ramezay (fils de Claude, l'ancien gouverneur de Montréal) partit de Québec au mois de juin 1746, avec 600 miliciens, pour aller prêter main-forte aux soldats du duc d'Anville. Après une relâche à Gaspé, Ramezay rejoignit, à Beaubassin, la petite troupe canadienne du capitaine Marin et alla d'abord reprendre Port-Lajoie (Charlottetown) aux Anglais. Ensuite, au mois d'août, les deux officiers canadiens marchaient sur Annapolis lorsqu'ils apprirent, en passant à Grand-Pré (où les Acadiens se contentèrent de les regarder passer), la ruine complète de l'expédition française. Ramezay vint pourtant, avec 700 hommes, camper en vue d'Annapolis. Mais laissé d'attendre les vaisseaux de La Jonquière, il retourna hiverner à Beaubassin. C'est là que s'organisa un audacieux coup de main souvent appelé par les Anglais le « massacre de Grand-Pré ».

Le 23 janvier 1747, au milieu des neiges et sous un froid vif, une troupe de 240 Canadiens et 60 Indiens, aux ordres de Coulon de Villiers qu'assistaient les sieurs de Beaujeu, de la Corne et Lusignan, entreprit, à la raquette, une course sur Grand-Pré où Mascarène avait installé une garnison de 470 hommes commandée par le colonel Noble. Après dix-huit jours de marche pénible à travers la forêt, le parti de Villiers se lança à l'assaut des maisons où logeait la garnison anglaise, dans la nuit du 11 février. Au bout de douze heures de combat, les Anglais comptaient 130 tués, y compris le commandant Noble, et une centaine des leurs étaient faits prisonniers. Mais cette surprise resta sans lendemain. On connaît le sort de l'escadre de

quarante vaisseaux destinée, comme celle de 1746, à reprendre Louisbourg et à ravitailler Québec, escadre que l'amiral de La Jonquière conduisit vers le Canada au printemps de 1747. Elle fut capturée en vue des côtes d'Espagne par l'amiral anglais Anson, le 3 mai : 4,000 prisonniers, une cargaison d'un million de livres tombèrent aux mains de l'ennemi. Décidément, la France jouait de malheur sur l'Atlantique ! Longtemps d'avance se vérifiait une formule de Jean Brunhes : « Qui ne garde pas son rang sur les mers est toujours menacé de perdre sa place sur les terres. »

Les victoires des armées françaises à Fontenoy et dans les Pays-Bas permirent cependant à Louis XV de conclure à Aix-la-Chapelle, en 1748, un traité de paix qui « restituait de part et d'autre toutes conquêtes faites depuis le commencement de la guerre ». Louisbourg et l'Île du Cap-Breton, ainsi que l'Île Saint-Jean, firent donc retour à la France, au grand dam de William Shirley et de tous les Bostonnais frustrés du fruit de plusieurs années d'efforts. « Bête comme la paix », raillaient, en Europe, les Français dégoûtés d'avoir tant trimé pour un ingrat roi de Prusse qui allait bientôt se retourner contre eux. « *Stupid European accord* », grommelaient d'un autre côté les Bostonnais, mais avec l'arrière-pensée de continuer, à la première occasion, l'œuvre entamée : la destruction de la puissance coloniale française dans l'Amérique du Nord.

Avant d'assister à ce dénouement d'une querelle séculaire, ajoutons un mot sur l'attitude du peuple acadien au cours des années 1744-1746, pendant que défilent ou séjournent dans ses hameaux des miliciens canadiens, des Indiens, des soldats de Louisbourg. Disons tout de suite que la masse du peuple acadien resta fidèle à la Couronne anglaise, suivant en cela la direction explicite de ses chefs religieux : M. Desenclaves, sulpicien, à Annapolis, MM. de Miniac, Chauvreulx et La Goudalie, sulpiciens, à Grand-Pré et à Pisiguid. Seul l'abbé Le Loutre manifesta ouvertement ses sympathies françaises, ses craintes du prosélytisme protestant. Malgré leur filial amour de la France,

les Acadiens, par scrupule religieux, pour ne pas trahir le serment d'allégeance prêté en 1730, s'abstinrent de participer à une guerre entreprise pour leur délivrance, guerre qui eût sûrement atteint son but avec leur concours militaire.

On compta tout au plus une vingtaine d'Acadiens qui se rallièrent à la cause française. Voici quelques noms : Joseph Leblanc, dit *Le Maigre*, riche fermier de Grand-Pré qui fut dépouillé de ses biens et jeté en prison pour renseignements fournis au gouverneur de Louisbourg et pour essai de ravitaillement de la troupe du duc d'Anville, à Chebouctou ; Nicolas Gautier et ses deux fils, les deux frères Raymond, les deux frères Roy, Pierre Guidry, Joseph Brossard dit Beausoleil, Louis Hébert, Amand Bugeau, tous « rebelles » dont les têtes furent mises à prix par Mascarène, comme le sera bientôt la tête de l'abbé Le Loutre. Le loyalisme de la masse acadienne fut d'ailleurs explicitement reconnu par une lettre de Mascarène au duc de Bedford, en date du 8 septembre 1747 ⁽¹⁵⁾. Par-dessus les mensonges de Lawrence, cette pièce probante dira la vérité aux siècles futurs.

15 Ottawa, *Nova Scotia State Papers*, série A, vol. 30.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Fin tragique de l'ancienne Acadie

Rumeurs de déportation, en 1746. — Message apaisant de Shirley. — Une ère nouvelle commence en 1749. — La question des frontières acadiennes. — La question de la colonisation du pays par les Anglais. — Fondation d'Halifax. — Le gouverneur Cornwallis reçoit des instructions de Londres. — Il faut angliciser et protestantiser les Acadiens. — Pas de terres nouvelles aux Acadiens! — La question du serment de fidélité. — Les Acadiens découvrent la supercherie de Philipps. — Supplique des Acadiens, sèche réponse de Cornwallis. — Arrestation de l'abbé Girard (1750). — Lettre de mille chefs de famille acadiens. — «Tirons parti des Acadiens aussi longtemps que nous avons besoin d'eux.» — Garnisons anglaises à Grand-Pré et à Pisiquid (Windsor). — La *Nouvelle-Acadie* de l'abbé Le Loutre. — La tête de l'abbé Le Loutre est mise à prix. — Entrée en scène de Charles Lawrence. — Expédition de Lawrence à Beaubassin. — Incendie de Beaubassin (1750). — Les Acadiens de Beaubassin se groupent autour du fort Beauséjour. — Construction du fort Lawrence. — Difficultés de Cornwallis à Halifax. — Lawrence transporte à Lunenburg les Hanovriens de Dartmouth. — Meurtre de Howe à Beaubassin. — Cornwallis retourne en Angleterre (1752). — Trop court gouvernement de Hopson. — Lawrence lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en 1753. — Correspondance avec Londres. — Charge de Lawrence contre les Acadiens. — La question de la déportation est officiellement posée à Londres. — Le juge Belcher, arbitre des destinées acadiennes. — Monckton va recruter des troupes à Boston. — Instructions de Lawrence à Monckton. — L'arpenteur Morris dresse un plan d'expulsion. — Son rapport de janvier 1755. — La guerre de Sept Ans. — L'amiral Boscawen au golfe Saint-Laurent. — Monckton s'empare du fort Beauséjour. — Faible défense de Vergor. — Fuite des habitants de la Nouvelle-Acadie. — L'abbé Le Guerne accompagne les fuyards. — Réunion du Conseil d'Halifax, le 25 juillet 1755: on décide la déportation. — Ce que disent et pensent les Acadiens. — Arrestation de cent délégués acadiens à Halifax. — Le rapport du juge Belcher. — Ordre secret du 31 juillet. — Arrestation des missionnaires. — Récit de

l'abbé Daudin. — Consternation du peuple acadien. — Premières *messes blanches*. — Winslow à Grand-Pré, Murray à Windsor. — Le traquenard de Grand-Pré et de Windsor. — Embarquement du 8 octobre. — Dislocation des familles. — En route vers l'exil. — Chiffres de la déportation. — Les Acadiens semés comme des épaves. — « Acte cruel d'une époque cruelle. » — Qui est responsable du crime? — Lawrence promu au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. — Mort de Lawrence (1760). — Administration du juge Belcher. — Lettre de Mgr de Pontbriand. — L'ancienne Acadie est morte.

Parmi les 9,500 Acadiens de 1746, une rumeur naquit, au printemps, qui courut aussitôt comme un feu de brousse, de Beaubassin à Annapolis. Rumeur alarmante, dont tout le pays fut secoué. Des délégués acadiens vinrent trouver l'administrateur Mascarène et lui demandèrent s'il était vraiment question, comme on le disait à Louisbourg gouverné par le rude Knowles, de les déporter en pays étranger. Mascarène parut ne rien comprendre, mais il se hâta d'avertir son mentor de Boston, William Shirley, l'homme qui couvait, depuis plusieurs années, un plan mystérieux au sujet de l'Acadie. Shirley savait que ce plan ne se pouvait réaliser qu'à la condition *sine qua non* de l'ignorance, de la naïve confiance acadienne. De plus, l'état de guerre rendait toute agitation dangereuse, en Acadie. Muni d'une approbation du duc de Newcastle, le gouverneur du Massachusetts rédigea, le 16 septembre 1746, une proclamation rassurante qui fut affichée aux portes des églises acadiennes. « Ayant été informé, disait-il, que les habitants de la Nouvelle-Ecosse prêtent au gouvernement anglais le dessein de les chasser de leurs terres, eux et leurs familles, pour les déporter en France ou ailleurs, je vous prie de leur faire savoir qu'au cas où sa Majesté aurait eu une pareille intention, il est probable que j'en aurais été informé. Or, rien de semblable ne m'a été communiqué, et je reste convaincu que leurs appréhensions sont sans fondement. »

En écrivant ces lignes apaisantes, Shirley ne pouvait pourtant oublier les recommandations faites au Roi, dès 1743, par les lords du Commerce de Londres : « Il est

absolument nécessaire, pour le service de Votre Majesté, que ces habitants français soient éloignés, car on ne peut pas espérer qu'ils deviennent jamais de bons sujets de Votre Majesté; et il y a toutes raisons au monde de craindre qu'à l'occasion d'une guerre entre les deux royaumes, ils ne se déclarent ouvertement pour la France ⁽¹⁾ ». Le conflit de 1744 n'avait pas justifié ces craintes. Mais il reste qu'à cette époque troublée, et à la veille d'un choc décisif, le problème acadien se posait de façon aiguë devant les membres du *Board of Trade* de Londres, dont relevaient les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse.

La paix d'Aix-la-Chapelle s'unit à la douceuse proclamation de Shirley pour endormir la méfiance acadienne. Au lendemain de cette paix, en 1749, une ère nouvelle s'ouvrit en Nouvelle-Ecosse: ère de vigoureux essor pour une colonie britannique négligée depuis quarante ans, qui devint subitement l'objet des attentions particulières de la métropole.

Deux points importants réclamaient une étude immédiate: la question des frontières, et celle de la fondation d'une véritable capitale britannique en Nouvelle-Ecosse.

La question des frontières entre la Nouvelle-Ecosse et l'Acadie restée française fut confiée à l'examen d'une commission mixte dont firent partie, pour la France, le marquis de la Galissonnière et le sieur Etienne de Silhouette; pour l'Angleterre, William Mildway et William Shirley (ce dernier vécut à Londres de 1749 à 1753). Après d'interminables discussions, on en vint à un accord temporaire qui établit comme ligne de démarcation entre les deux territoires français et anglais, dans l'isthme de Chignectou, la petite rivière Missaguash; ce cours d'eau sépare encore aujourd'hui le Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Ecosse.

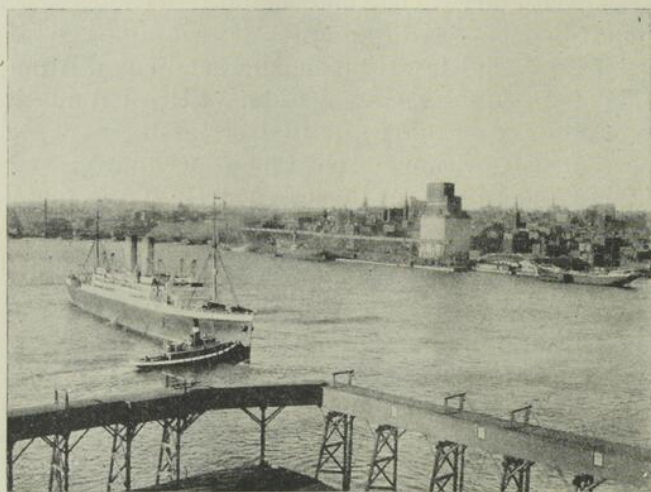
¹ Ottawa, N. S. S. P., série A, vol. 26.

La seconde question, celle de la colonisation définitive d'un pays conquis mais resté français et catholique, devint l'objet d'une étroite collaboration entre deux chefs également entreprenants : William Shirley, l'expert venu de Boston, et le président de la Chambre de Commerce de Londres, celui qu'on a surnommé le « père des colonies anglaises » : lord Halifax. Dès le 18 février 1749, Shirley présenta aux autorités britanniques un vaste plan de colonisation mis au point par l'arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse, Charles Morris. Ce plan préconisait l'établissement en Nouvelle-Ecosse, dans l'espace de dix ans, de 2,000 familles venues d'Europe, 2,000 empruntées à la Nouvelle-Angleterre, et 2,000 soldats licenciés. Shirley soulignait la nécessité d'implanter des centaines de familles protestantes parmi les groupements acadiens d'Annapolis, Grand-Pré, Pisiquid et Beaubassin. « Il est d'une importance capitale, assurait-il, de diviser les terres d'alluvion que possèdent les Français, car ils ont accaparé tout ce qui est de quelque valeur, et de les répartir d'une façon proportionnelle entre les colons protestants; autrement, il serait impossible, j'en suis sûr, d'attirer vers cette contrée un grand nombre de protestants. »

La Cour de Londres accueillit avec faveur ce plan digne de ses larges visions d'avenir colonial en Amérique. Lord Halifax s'en fit lui-même l'avocat, le puissant exécuteur. Trois mois suffirent pour organiser, telle une moderne Salente, une ville toute prête à se transporter au Nouveau-Monde.

Le 14 mai 1749, partirent d'Angleterre treize navires convoyés par le *Sphinx*, chargés de 2,576 émigrants (un tiers Irlandais, un quart Allemands du Hanovre alors possession anglaise, 1,000 femmes et enfants). Cette ville flottante possédait son gouverneur, Edward Cornwallis, qui succédait au vieux Richard Philipps comme gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; elle avait aussi, cette ville flottante, ses fonctionnaires désignés d'avance, ses maîtres d'école, ses ministres du culte, ses marchands, ses artisans. Plus heureuse que l'escadre du duc d'Anville, elle atteignit

sans encombre, le 21 juin, la rade de Chebouctou où dormaient depuis trois ans tant d'infortunés soldats français. Bûcherons et constructeurs se mirent aussitôt à l'œuvre, d'après les plans tracés par l'arpenteur Morris et l'ingénieur militaire Bruce. Au mois d'octobre 1749, la ville d'Halifax était née, comprenant trois cents maisons de bois protégées par une enceinte de pieux, deux forts pour une garnison de 2,000 hommes, et des terrains prêts à recevoir la semence du printemps suivant ⁽²⁾. L'église Saint-Paul, premier temple protestant du Canada, fut ouverte sur la rue Barrington en septembre 1751.



Le port d'Halifax.

La fondation d'Halifax mettait fin au régime des administrateurs anglais fixés auprès du peuple acadien, à Annapolis. Paul Mascarène et cinq membres de son Conseil, convoqués par le nouveau gouverneur Cornwallis, pa-

² Au sujet de la fondation d'Halifax, voir la *Collection Northcliffe* d'Ottawa, pp. 68-76. — Certaines rues d'Halifax : Gottingen, Brunswick, Coburg, rappellent l'existence d'un élément germain parmi les pionniers de 1749.

rurent à Halifax pour la transmission des pouvoirs. Cette cérémonie s'accomplit à bord du vaisseau *Beaufort*, le 12 juillet 1749: cérémonie où l'éclat des costumes et la haute attitude de la petite cour venue de Londres avec lord Cornwallis rejetaient dans l'ombre le groupe de «coloniaux» qui entouraient Mascarène. Désormais, Annapolis n'est plus qu'un souvenir; c'est Halifax qui gouverne, de loin, le peuple français de la baie de Fundy; c'est la haute citadelle d'Halifax et son magnifique port qui font contrepoids à la citadelle de Louisbourg restituée à la France, confiée aux soins du capitaine Desherbiers que remplacera, en 1751, le comte de Raymond.

Le nouveau Conseil de la Nouvelle-Ecosse prêta serment d'office le 14 juillet 1749. Cornwallis lut les «instructions de Sa Majesté», dont voici les points essentiels: Installer des magasins aux Mines, à la Baie Verte, à Chignectou, à Whitehead (près de Canso), à la Hève, avec la quantité de soldats nécessaires pour assurer la paix du pays et la protection du commerce contre les Indiens; placer 1,200 colons britanniques à Halifax, 500 aux Mines, 300 à la Hève, 500 à Whitehead, 500 à la Baie Verte, et encourager la formation d'établissements au nord de la baie de Fundy jusqu'au fleuve Saint-Laurent (en particulier à la rivière Saint-Jean); faire le dénombrement des Acadiens, de la quantité de leurs armes, munitions, cheptel, des bateaux qu'ils possèdent; inscrire le nombre de prêtres catholiques résidant chez les Acadiens, le nombre d'églises; ne permettre à aucun prêtre d'officier sans autorisation du gouverneur; ne tolérer la construction d'aucune église sans permis spécial; faire cesser, à l'avenir, dans la Nouvelle-Ecosse, l'autorité de l'évêque de Québec; encourager par tous les moyens l'instruction des enfants catholiques dans les écoles protestantes; concéder à chaque ministre protestant deux cents acres de terre, et cent à chaque maître d'école, avec une exemption de redevances pendant dix ans; accorder aux seuls Acadiens qui embrasseront la religion protestante, la concession des terres qu'ils cultivent actuellement, avec une exemption de rede-

vances pour dix ans; encourager le plus possible les mariages entre Acadiens et protestants.

Après quarante années de vie paisible, même somnolente, sous le régime des administrateurs d'Annapolis, voilà quel fut le signal du réveil acadien donné dans le salon du navire *Beaufort*. Les instructions confiées à Cornwallis reflétaient certaines idées de Paul Mascarène, par exemple en ce qui a trait à l'occupation militaire du pays; mais la partie fondamentale du programme d'action, celle qui visait à l'anglicisation des Acadiens et à leur apostasie, était le résultat de l'énergique campagne de William Shirley ⁽³⁾. Le peuple acadien ne fut pas tout de suite au courant de ces menées. Il ne fut d'abord renseigné que par une proclamation du gouverneur qui disait ceci: Aucune concession de terres nouvelles, pour le présent; défense expresse aux Acadiens de se servir de Cobequid (Truro) et de la route qui mène de là à Tatamagouche (Amet Sound) pour commercer avec les Français du Cap Breton; obligation stricte de prêter un nouveau serment d'allégeance sans aucune réserve, dans un délai de trois mois.

Voilà donc ressuscitée la vieille question du serment. On se souvient qu'en 1730, le gouverneur Philipps avait recueilli les adhésions acadiennes moyennant une promesse verbale de neutralité militaire. Cette garantie, depuis vingt ans, s'était pour ainsi dire identifiée avec l'âme populaire, elle lui avait inspiré la fidélité à l'Angleterre au milieu de la crise de 1744-1746. Or, la promesse verbale de Philipps était restée inconnue de Londres. Pareille duplicité, qui se révèle maintenant aux Acadiens avec la rigoureuse injonction de Cornwallis, les surprend doulou-

³ Il n'est pas hors de propos de noter ici qu'Annapolis vit naître, en 1738, la première loge maçonnique des Provinces Maritimes, peut-être du Canada entier. Cette loge fut fondée par James Phillips, officier anglais qui avait lui-même reçu l'initiation maçonnique à Boston, le 24 novembre 1737. (Cf. *Standard History of Freemasonry*, par Rebold et Brennan, pp. 362 et 452.)

reusement et les met, du premier coup, en défiance vis-à-vis du nouveau gouvernement qui s'installe à Halifax.

Trois délégués acadiens, venus aux nouvelles dès le 14 juillet 1749, furent chargés de communiquer à leurs compatriotes la Déclaration de Sa Majesté George II et la formule du nouveau serment. Quinze jours plus tard, dix délégués d'Annapolis, Grand-Pré, Pisiquid, Cobequid, Beaubassin et Chipoudy, présentèrent à Cornwallis une lettre collective par laquelle le peuple acadien demandait surtout le libre exercice de la religion catholique sous la direction de l'évêque de Québec, et la continuation du régime de neutralité militaire qui existait depuis vingt ans. La réponse fut brève et catégorique: Liberté de pratiquer la religion catholique? Oui; mais l'autorité civile anglaise se réserve le droit de contrôler l'entrée, le séjour et les agissements des prêtres français dans le pays. Exemption du service militaire? Non! Jamais, déclare Cornwallis, le roi d'Angleterre ne permettra, à l'avenir, de posséder des terres sur ses domaines sans exiger un serment d'allégeance complet et sans réserves. Ce nouveau serment, les Acadiens furent sommés de le prêter avant le 15 octobre 1749, sous peine de confiscation de leurs biens.

Grand émoi par toute l'Acadie. La situation est d'autant plus embarrassante que défense expresse est faite aux habitants qui veulent quitter le pays, de vendre ou d'emporter quoi que ce soit. Les trois principaux chefs de la colonie: M. Desenclaves, curé sulpicien d'Annapolis, M. Chauvreulx, curé sulpicien de Pisiquid, et M. Girard, des Missions étrangères, curé de Cobequid, sont convoqués à Halifax et reçoivent mission d'user de leur influence pour amener leurs ouailles à une soumission totale et confiante. Les deux premiers s'y employèrent peut-être, sans succès d'ailleurs; mais l'abbé Girard, moins souple ou plus clairvoyant, finit par être arrêté, avec quatre de ses paroissiens (en mars 1750), sous l'accusation d'avoir incité ses gens au refus du serment.

Sur ce point, Cornwallis se heurta à l'unanime opposition du peuple acadien. Conseillés par le gouverneur Desherbiers, de Louisbourg, mille chefs de famille acadiens signèrent une lettre, très digne de ton, que leurs dix délégués apportèrent à Halifax, le 6 septembre 1749. Après avoir rappelé le serment prêté au gouverneur Philipps, en 1730, moyennant sa promesse verbale de neutralité militaire, après avoir souligné certaines promesses royales renouvelées à peine deux ans auparavant, les signataires ajoutaient: « Nous avons accueilli toutes ces promesses comme venant de Sa Majesté et avons mis en elles notre confiance; nous avons rendu des services au gouvernement du Roi, sans que jamais il nous soit venu à la pensée de violer notre serment. Nous croyons que si Sa Majesté était bien informée de notre attitude, elle se garderait de nous imposer une formule de serment qui doit nous lier plus étroitement. Si Votre Excellence veut nous accorder notre ancien serment avec exemption d'armes à nous et à nos hoirs, nous l'accepterons; mais si Votre Excellence n'est pas dans la résolution de nous l'accorder, nous sommes tous en général dans la résolution de nous retirer du pays. »

Le fier et irascible baron Cornwallis ne cacha pas son mécontentement devant ce refus. « Vous vous croyez indépendants de tout gouvernement, » dit-il aux délégués acadiens, « et vous voulez traiter avec le roi sur ce pied-là?... » Mais dans son mémoire du 11 septembre 1749, adressé aux lords du Commerce, le gouverneur s'en prend plutôt à son prédécesseur Philipps dont « l'administration a été scandaleuse », qui a eu surtout le tort d'admettre une réserve dans le serment d'allégeance. Que faire, maintenant, de ce peuple de 10,000 âmes, prêt à désertir le pays et à se joindre aux Français si on le pousse à bout? Cornwallis s'arrête à une décision pratique: « Mon intention, » dit-il dans le même mémoire, « est de tirer d'eux pendant leur séjour le meilleur parti possible pour Sa Majesté. S'ils persistent dans leur entêtement, je recevrai au prin-

temps, par l'intermédiaire de vos Seigneuries, les instructions de Sa Majesté. »

En attendant, le gouverneur croit sage de démontrer aux Acadiens que le temps est passé de la parlote et des accords à la bonne franquette. Après leur avoir fait défense de sortir du pays, sous peine d'être regardés comme déserteurs et punis comme tels, Cornwallis installe, à Grand-Pré et à Pisiquid, deux garnisons permanentes soutenues, au besoin, par le corps de troupes d'Annapolis. De plus, pour relier au cœur du pays sa capitale naissante, il ordonne la construction d'une route militaire conduisant d'Halifax à Pisiquid (Windsor), à travers une forêt fréquentée par les Micmacs de Shubenacadie.

Impuissants à acquérir de nouvelles terres, sentant déjà une vague menace planer sur leur domaine ancestral, les Acadiens d'Annapolis et des Mines — les jeunes surtout — tournèrent leurs regards vers l'isthme de Chignecou où se fondait une *Nouvelle Acadie* animée d'un esprit d'indépendance et de lutte. Pour affirmer les droits de la France sur les territoires situés au nord de la petite rivière Missaguash, le nouveau gouverneur du Canada, le marquis de La Jonquière, chargea Louis-Luc de la Corne, puis le sieur de Saint-Ours et Gaspard Chaussegros de Léry, de prêter leur appui aux habitants de ce domaine. Mais le véritable chef de la Nouvelle Acadie, au temporel comme au spirituel, fut l'abbé Jean-Louis Le Loutre.

L'ardent missionnaire breton n'avait pas attendu longtemps l'occasion de prouver son antipathie aux fondateurs d'Halifax. Dès les premiers mois d'existence de la nouvelle capitale, les Indiens de Shubenacadie, ses ouailles, étaient venus rôder autour des palissades, semant l'effroi devant eux. Le 24 septembre 1749, ils adressèrent au gouverneur Cornwallis une déclaration de guerre; six jours après, quatre Hanovriens de Dartmouth tombèrent sous leurs balles. Le 27 novembre, un détachement de dix-huit Anglais fut surpris et fait prisonnier aux Mines, avec son chef le capitaine Hamilton, par les Micmacs du

« général Le Loutre ». C'est peut-être en représailles de cette embuscade que l'abbé Girard, curé de Cobequid, fut arrêté et conduit à Halifax, au mois de mars 1750. Quant à M. Le Loutre, sa tête fut mise à prix (cent livres) par Cornwallis, dès le 13 janvier 1750. La chevelure d'un Micmac était payée dix guinées, et le vieux dicton bostonnais reprenait son actualité: « *The only good Indian is the dead Indian.* »

Le printemps venu, Cornwallis fut heureux de voir le peuple acadien retourner à ses travaux des champs, préparer la moisson qui nourrirait en bonne partie sa colonie d'Halifax et ses garnisons de la baie de Fundy. Il s'en réjouit d'autant plus qu'un événement du mois d'avril aurait pu alerter les Acadiens et leur inspirer de tout autres dispositions. Un homme de proie venait d'entrer dans l'histoire d'Acadie, dont le premier geste déclencha la ruine et l'incendie.

Le 20 avril 1750, sept bâtiments anglais portant dix-huit canons et 450 hommes sortirent du bassin des Mines, où ils avaient fait escale, et cinglèrent sur Beaubassin. Il s'agissait de prendre définitivement pied dans l'isthme de Chignectou, de s'y installer face aux Français qui prétendaient accaparer ce territoire. Cette flottille anglaise qui, en pleine paix, arborait l'étendard du combat, naviguait sous les ordres de Charles Lawrence, personnage qui s'identifie maintenant, pour la honte de son nom, avec tous les malheurs de l'Acadie.

Né à Portsmouth (Angleterre) en 1709, d'une famille de soldats, le futur gouverneur d'Acadie fut enseigne de régiment à dix-huit ans. Il passa en Amérique dès 1728, mais n'y séjourna que peu d'années. Blessé à la bataille de Fontenoy, en 1745, il revint à New-York, deux ans après, et fit partie de la garnison de Louisbourg jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. Il assista, en 1749, à la fondation d'Halifax et fit partie du nouveau Conseil néo-écossais; il capta aussitôt la confiance du gouverneur Cornwallis par des qualités réelles: imposante stature et vi-

gueur physique, souplesse d'intelligence, hardiesse de vues, fermeté intransigeante dans les décisions. Disons le mot : Charles Lawrence fut tout de suite, dans les heures pénibles et périlleuses de la naissance d'Halifax, *l'homme de confiance* de lord Cornwallis qui se souviendra de lui en Angleterre pour le faire nommer lieutenant-gouverneur, en 1753. Dès 1750, en l'élevant au grade de major, Cornwallis le charge d'une mission militaire du côté de la Nouvelle Acadie.

Cette première incursion du major Lawrence en terre acadienne ne répondit pas pleinement à ses vues ambitieuses, elle servit plutôt à l'indisposer davantage contre les Français. A l'apparition des sept voiles anglaises, les habitants de Beaubassin mirent le feu à leur village — qu'ils savaient promis au pillage et à l'incendie — et se réfugièrent au nord de la rivière Missaguash, chez leurs compatriotes groupés à Aulac, au Pont-à-Buot, à Tintamarre (Sackville) et à la Baie Verte. Lawrence n'osa les y relancer. Il revint à Halifax chercher du renfort, et conduisit de nouveau vers Beaubassin, au mois de septembre 1750, dix-sept vaisseaux portant un millier d'hommes. Sur les ruines du village abandonné, en face et à deux milles du fort Beauséjour que construisaient alors, de l'autre côté de la Missaguash (près d'Aulac), le chevalier de la Corne et Pierre-Roch de Saint-Ours, Lawrence éleva les murs d'une forteresse à laquelle il donna son nom. Les petits forts Lawrence et Beauséjour constituent, à partir de 1750, les deuxièmes redoutes du front qui s'étend de l'Atlantique à la vallée de l'Ohio, opposant Halifax à Louisbourg, Oswégo au fort Frontenac, Necessity au fort Duquesne, dressant les unes contres les autres, pour un ultime engagement qui ne peut tarder, les forces vives des deux nations rivales.

Le baron Cornwallis ne séjourna pas assez longtemps en Nouvelle-Ecosse pour être témoin de ce choc final, pour récolter les fruits de ses pénibles travaux de fondateur. Les premières années d'existence d'Halifax ne lui appar-

tèrent, en effet, que soucis et mécomptes. Une première déception de Cornwallis fut la pauvreté des terres rocheuses de la côte atlantique, l'incessante obligation de recourir aux Acadiens propriétaires des meilleurs domaines agricoles, à ces détestables Français figés dans leur attitude de « neutres ». Cette déconvenue s'aggrava d'une discorde au sein de la nouvelle colonie, entre les Britanniques fixés à Halifax et les luthériens du Hanovre établis en face, à Dartmouth. Pour créer une harmonie relative, il fallut, en 1752, transporter à cinquante milles à l'ouest, du côté de la Hève, les quatre ou cinq cents familles allemandes de Dartmouth. C'est Charles Lawrence qui s'initia à son rôle de « déménageur » en installant nos luthériens dans le comté de Lunenburg, pendant qu'Halifax et Dartmouth recevaient l'appoint d'un millier de huguenots français venus de Montbéliard. A ces tracas de famille, qu'on joigne la menace des Indiens, de pénibles incidents comme le meurtre du conseiller Edward Howe à Beaubassin ⁽⁴⁾, et l'on comprendra la profonde déception de lord Cornwallis. Humilié de son échec dans la question du serment d'allégeance, dégoûté des discordes et de l'esprit d'insubordination qui régnaient parmi les 4,200 habitants d'Halifax, le hautain gouverneur apprit avec satisfaction son rappel et s'embarqua pour l'Angleterre en octobre 1752 ⁽⁵⁾. Il fut remplacé par le colonel Peregrine Hopson.

Ancien gouverneur de Louisbourg (1747-49), membre du conseil de Cornwallis, Hopson apparaît dans l'histoire,

4 Edward Howe, commissaire des troupes et membre du conseil d'Halifax, reçut mission d'aller conclure, au fort Lawrence, un accord avec les Indiens. Il fut blessé à mort, le 15 octobre 1751, par une balle indienne. Un traité anglo-indien fut quand même signé à Halifax, l'année suivante.

5 Elu député de Westminster en 1753, le baron Cornwallis devint gouverneur de Gibraltar en 1762; il mourut à ce poste en 1776. Son nom survit en Nouvelle-Ecosse: l'ancienne rivière des Vieux-Habitants, qui se jette à Wolfville, près de Grand-Pré, s'appelle aujourd'hui *rivière Cornwallis*.

entre le fondateur d'Halifax et le bourreau des Acadiens, comme le représentant des plus nobles traditions britanniques. Que serait aujourd'hui l'Acadie, quels seraient le nombre et la force de l'élément français dans les Provinces Maritimes, si cet homme affable, prudent, tolérant, eût pu garder jusqu'à l'heure du traité de Paris les rênes du gouvernement en Nouvelle-Ecosse?... Visions trop belles, qu'il faut remplacer par la dure réalité.

Hopson ne dirigea que quinze mois les affaires de la Nouvelle-Ecosse. Quinze mois d'apaisement, de bon ordre, de mutuelle confiance entre le gouverneur et ses sujets français de la baie de Fundy. S'opposant aux vues de Shirley, Hopson refusa de placer des colons protestants parmi les vieux habitants acadiens et demanda à Londres de cesser l'envoi de pseudo-colons plus propres à embarrasser la colonie qu'à l'aider. « Si je les installe parmi les habitants français, » écrit-il le 16 octobre 1752, « ceux-ci s'en iront, ce qu'eux ni moi ne désirons. » Les lords du Commerce se rangèrent facilement à son avis. Leurs instructions du 28 mars 1752 portent d'ailleurs ces lignes significatives, qui montrent la grande latitude laissée au gouverneur : « Comme il serait imprudent de les irriter, maintenant qu'ils sont tranquilles, vous ne les contraindrez (au serment) que lorsque les circonstances le permettront sans danger. *Soyez-en juge, puisque vous vivez près d'eux.* »

Le mauvais état de sa santé, en particulier un mal d'yeux persistant, força Hopson à résigner trop tôt son poste. Il s'embarqua pour l'Angleterre au mois de novembre 1753, et le meilleur des gouverneurs anglais d'Acadie fut remplacé par un tyranneau ⁽⁶⁾.

Malgré la rudesse des procédés du major Lawrence vis-à-vis des Allemands qu'il venait d'installer à Lunenburg,

⁶ En 1755, au début de la guerre de Sept Ans, le général Hopson conduisit une expédition contre les Antilles françaises. Il mourut à la Guadeloupe en 1759.

burg, — rudesse qui avait provoqué des émeutes, — ce fut lui, à titre de premier conseiller, qui fut chargé de l'administration du pays au départ de Hopson. Neuf mois après, le 6 août 1754, la commission de lieutenant-gouverneur lui fut octroyée, apparemment sur la recommandation de Cornwallis et de Shirley qui voyaient en lui un homme vigoureux et sans scrupules, capable de pousser à fond la lutte entreprise contre l'influence française en Nouvelle-Ecosse. Précisément en 1753, au moment où Lawrence inaugurait à Halifax un régime despotique, William Shirley revint de Londres à Boston pour y ressaisir aussitôt le gouvernement du Massachusetts. Désormais, les deux chefs voisins n'auront qu'une pensée: abattre, par tous les moyens, les derniers remparts de la résistance française au Canada oriental. Cette œuvre semble particulièrement convenir à Charles Lawrence, célibataire libre de tout souci familial, grand ambitieux uniquement préoccupé de ce qui peut favoriser son avancement militaire et lui assurer le gouvernement d'un pays intéressant.

Les Acadiens s'aperçurent vite du changement de régime, car Lawrence ignorait les nuances et se moquait des transitions discrètes. Dès le 5 décembre 1753, au lendemain du départ de Hopson, il exprima aux lords du Commerce et des Colonies son avis personnel: savoir que le refus des Acadiens de prêter un serment absolu, sans réserves militaires, les privait du droit légal de posséder des terres en Nouvelle-Ecosse ⁽⁷⁾. Comme un écho revint la réponse des lords: « Les Acadiens », écrivent-ils le 4 avril 1754, « n'ont aucun droit sur leurs propriétés, à moins qu'ils ne prêtent un serment d'allégeance absolue, sans aucune réserve ⁽⁸⁾. » Jugement décisif qui, en trois lignes, veut annuler tous les engagements antérieurs, toutes les promesses formelles du gouverneur Philipps, et prétend effacer un siècle de travaux. Phrase fatale qui enhar-

⁷ N. S. S. P., A, vol. 54, f. 222.

⁸ N. S. S. P., A, vol. 55, f. 57.

dit Lawrence, d'autant plus dangereuse qu'elle se trouve mêlée à toutes sortes de compliments qui flattent la vanité de l'administrateur et lui laissent entendre que pour être agréable à ses supérieurs de Londres, pas de plus sûr moyen que de décrier les Acadiens.

Lawrence ne se privera pas de ce plaisir facile et profitable. Dans sa longue réponse du 1^{er} août 1754, document de première importance, il formule comme suit ses griefs : « L'expérience que j'ai acquise au milieu d'eux m'a permis de me former une opinion sur eux et sur leur mode d'action ; et je prendrai maintenant la liberté de soumettre à Vos Seigneuries les mesures qui me paraissent les plus pratiques et les plus efficaces pour mettre fin aux nombreux inconvénients que nous avons éprouvés depuis longtemps de leur obstination, de leurs tricheries, de leur partialité envers leurs propres compatriotes et de leur ingratitude pour les faveurs, les bontés et la protection qu'ils ont reçues, en tout temps, du gouvernement de Sa Majesté, sans les mériter... J'ai précédemment informé Vos Seigneuries que malgré notre refus de passeports, ils se sont rendus sur le côté nord de la baie de Fundy (Chignectou)... Ils n'ont rien apporté sur nos marchés depuis longtemps ; mais d'un autre côté, ils ont tout transporté chez les Français et les Sauvages qu'ils ont toujours approvisionnés, logés et renseignés ; et en vérité, tant qu'ils n'auront pas prêté serment à Sa Majesté, — ce qu'ils ne feront jamais sans y être forcés et tant qu'ils auront au milieu d'eux des prêtres français incendiaires, — il n'y a aucun espoir qu'ils s'amendent. Ils possèdent la plus grande étendue de terres et les meilleures dans cette province. Aucun établissement ne peut se faire efficacement dans la province tant qu'ils demeureront dans cette situation ; et bien que je sois très éloigné de m'arrêter à cette mesure sans l'approbation de Vos Seigneuries, néanmoins je ne puis m'empêcher de croire qu'il serait bien préférable de les laisser partir, s'ils refusent le serment... J'ai grand'peur qu'on ne puisse jamais arriver à écarter absolument et effectivement ce mal (secours aux

Français de Louisbourg et aux Indiens) tant que les Français posséderont le côté nord de la baie de Fundy (9). »

Voilà donc officiellement posée, à Londres, la question de l'éloignement des Acadiens détenteurs des plus belles terres de la Nouvelle-Ecosse, terres qui ne leur appartiennent pas, au dire de Lawrence (10). L'habile homme se garde bien de dévoiler le fond de sa pensée, de parler de déportation en masse. Il se sert de l'euphémisme « *les laisser partir* », qui lui paraît suffisant pour amorcer la question et sonder l'opinion de ses chefs de Londres.

Cette opinion, les commissaires du Commerce et des Colonies l'exprimèrent, le 29 octobre 1754, dans une réponse où l'exposé de Lawrence est reçu et apprécié comme pièce probante. Voici un résumé de la réponse: Nous constatons avec chagrin que la douceur de nos procédés à l'égard des Acadiens ne nous les a pas attachés; qu'ils restent, depuis la fondation d'Halifax, aussi sympathiques qu'avant à la cause française. Leur refus de prêter un serment absolu a-t-il pour effet d'invalider leurs titres de propriété? Nous ne prendrons pas sur nous d'en décider. Sur ce point, consultez le juge en chef et suivez son avis « qui pourra servir de base à toute mesure qui peut, dans l'avenir, être jugée nécessaire relativement à ces habitants en général (11). »

Qui est ce « juge en chef » désigné par la Chambre de Commerce de Londres comme arbitre suprême des destinées acadiennes? Il s'appelle Jonathan Belcher, né à Boston en 1711, fils d'un ancien gouverneur du Massachusetts. Il vient de terminer un stage d'études complémen-

9 N. S. S. P., A, vol. 55, f. 189 à 203.

10 Des contestations au sujet de terrains avaient été soumises par les Acadiens au jugement de Lawrence. Ce dernier refusa d'intervenir, car son arbitrage eût paru une reconnaissance du droit de propriété des Acadiens.

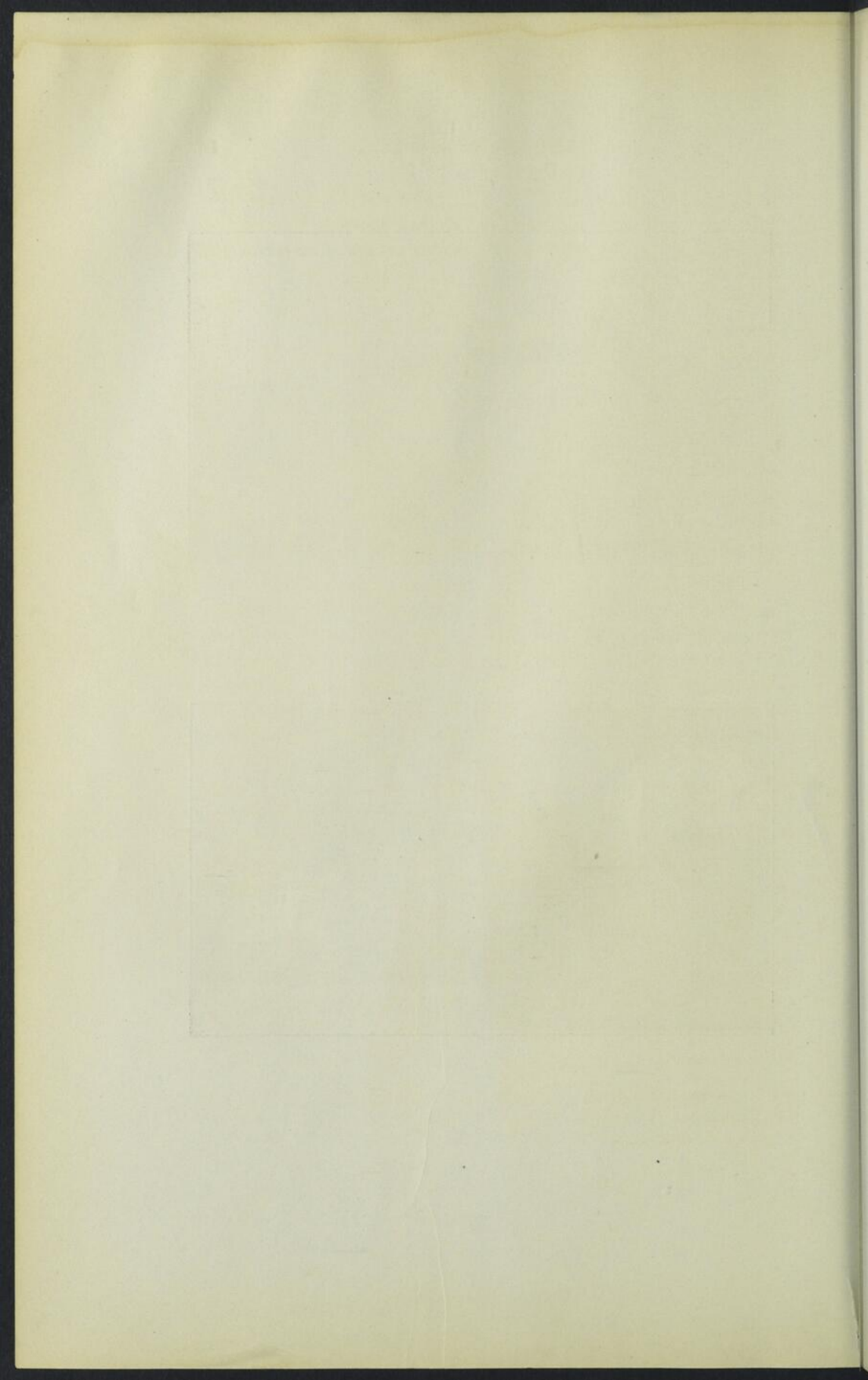
11 N. S. S. P., A, vol. 56, f. 76.

Le silence de Louisbourg



Ruines de Louisbourg





taires à Oxford, et les lords du Commerce l'ont créé, le 21 juin 1754, premier juge en chef de la Nouvelle-Ecosse ⁽¹²⁾. Il débarque à Halifax le 21 octobre suivant, muni d'instructions émanées de la bouche de lord Halifax, nanti de larges pouvoirs propres à affermir l'autorité anglaise dans le pays et à dissiper tout danger de retour de l'influence française. L'une de ses instructions a trait à l'établissement immédiat d'une Assemblée législative néo-écossaise; mais Lawrence saura manœuvrer de façon à garder pour lui seul le pouvoir discrétionnaire pendant quatre ans, le temps nécessaire à l'exécution de ses projets. Et le juge Belcher lui servira de « paravent légal », en attendant de prendre sa part des dépouilles des proscrits. Le brutal dénouement du drame acadien sera l'œuvre concertée d'un quatuor tragique: Lawrence-Shirley-Belcher-Boscawen.

Pendant que les Acadiens passent leur dernier hiver près du vieux foyer à deviser du nouveau régime, des ordres rigoureux et comminatoires qui leur viennent d'Halifax au sujet des exportations, des corvées, du bois de chauffage à fournir aux garnisons anglaises, Lawrence n'hésite pas, une fois reçue sa commission de lieutenant-gouverneur, à se mettre résolument à l'œuvre. Un souvenir amer le poursuit, qu'il veut d'abord effacer de sa vie par une éclatante vengeance: le souvenir de son échec d'avril 1750 aux mains des Acadiens de l'isthme de Chignectou. C'est de ce côté-là qu'il frappera ses premiers coups, pour se rabattre ensuite sur les paroisses de la baie de Fundy dont il assimile la paisible population aux groupes remuants de la Nouvelle Acadie.

Dès l'été 1754, en pleine paix franco-anglaise, Lawrence s'entendit avec son ami de Boston, le gouverneur Shirley, pour faire recruter au Massachusetts les troupes nécessaires à l'offensive qu'il méditait. Le lieutenant-co-

¹² Jonathan Belcher commença ses études de droit à Harvard. Il administra la Nouvelle-Ecosse au décès de Lawrence, en 1760, et mourut à Halifax en 1776.

lonel Robert Monckton, commandant d'Annapolis, reçut l'ordre de se rendre à Boston pour y présider à la levée de deux bataillons. Une lettre de Lawrence à Monckton, datée du 30 janvier 1755, nous en dit long sur ses projets bien arrêtés, dont l'exécution va se faire à froid, méthodiquement, sur un rythme de guillotine. « Par vos instructions supplémentaires, écrit-il, vous trouverez la substance de la déclaration que vous ferez dès votre arrivée à Chignectou, aux habitants français de ces districts, les informant du sort qui les attend s'ils refusent de faire ce qu'on exige d'eux, ce qui, pour le présent, consiste à remettre leurs armes et à demeurer tout à fait paisibles dans leurs habitations. Je ne demanderais à aucun d'eux de prêter le serment, vu que la prestation du serment nous lierait les mains et nous empêcherait de les chasser dans le cas où, comme je le prévois, la chose deviendra nécessaire ⁽¹³⁾. »

C'est clair et précis. Six mois avant de décréter la déportation des Acadiens, Lawrence avertit son lieutenant Monckton qu'il faut éviter tout ce qui pourrait contrarier son dessein. Il faut surtout, explique-t-il, se garder de toute allusion au serment d'allégeance, car si les Acadiens, effayés, acceptaient maintenant un serment absolu, nous ne pourrions plus nous servir de leur refus précédent comme d'un prétexte pour excuser leur éviction, unique chose qui importe dans toute cette affaire. On peut inférer de ce texte que le sinistre projet, déjà mûri dans l'esprit de Lawrence, y avait germé dès son arrivée à Halifax et y avait grandi *ab irato* depuis son humiliante aventure de 1750, qui avait failli compromettre sa carrière en Nouvelle-Ecosse.

Au début de l'année fatale, pendant que le jeune Monckton (il avait alors 29 ans) recrute au Massachusetts des forces militaires, un autre associé de Shirley et de Lawrence, l'arpenteur général Charles Morris, reçoit la mission de dresser un plan détaillé de l'expulsion et du

13 Cf. Placide Gaudet: *Le Grand Dérangement*, p. 9.

partage subséquent des terres acadiennes. Dès 1749, on s'en souvient, Morris avait préparé, pour le compte de Shirley et des autorités de Londres, un plan de colonisation de la Nouvelle-Ecosse. Depuis six ans, il s'était familiarisé avec tous les détails topographiques des paroisses acadiennes, il s'était renseigné exactement sur la valeur du cheptel (120,000 têtes) et des propriétés, comme aussi sur les dispositions des gens. Grâce à l'incessante correspondance secrète du traître Thomas Pichon ⁽¹⁴⁾, il connaissait même la vie quotidienne, les desseins des Français groupés autour du fort Beauséjour et de l'abbé Le Loutre. Son rapport de janvier 1755, Morris l'intitula : « *Réflexions sur la situation des habitants communément appelés neutres, et méthodes proposées pour les empêcher de s'échapper de la colonie, au cas où, informés du dessein de les déporter, ils tenteraient de désertir en passant dans les colonies françaises.* » Mélange d'habileté technique, d'audace et de cruelle fourberie, ce document, comme plusieurs autres de même acabit, a disparu des archives d'Halifax. Il fut retrouvé par hasard, en 1852, dans une boutique d'épicier, à Edimbourg, et déposé au Musée britannique de Londres comme pièce de la collection Andrew Brown

14 Thomas Pichon, Normand né à Vire (Calvados) en 1700, vint à Louisbourg en 1751, en qualité de secrétaire du comte de Raymond nommé gouverneur de l'Île Royale à la place de Desherbiers. Soupçonné d'indiscrétion et congédié, Pichon dut à la protection de Jacques Prévost, intendant de Louisbourg, d'être installé au poste de commissaire des vivres au fort Beauséjour, où il s'insinua dans les bonnes grâces du commandant Vergor et de l'abbé Le Loutre. Le traître se servit de cette confiance pour livrer au commandant Scott, du fort Lawrence, par l'intermédiaire d'un aubergiste, le secret des opérations françaises, n'hésitant même pas à falsifier des documents pour exciter l'ire des Anglais contre le « général » Le Loutre. A la prise du fort Beauséjour, Pichon fut emmené par les Anglais à Halifax, d'où il passa à Londres en 1758. Doté d'une pension de deux cents livres sterling, il vécut ses dernières années à Saint-Hélier (île Jersey) sous le nom de Thomas Tyrrell, et mourut en 1781. C'est encore sur les dires de Pichon que s'appuient aujourd'hui certains adversaires de la mémoire de l'abbé Le Loutre.

(15). Morris s'y proposait un double objectif, qui fut également celui de Lawrence: s'emparer des terres et du bétail des Acadiens, se saisir aussi des habitants pour empêcher leur fuite vers le Canada ou vers Louisbourg. Ne rien laisser perdre, ne rien laisser fuir de ce qui est vivant; quant aux maisons, granges et récoltes, les brûler pour rendre le pays momentanément inhabitable; les colons anglais reconstruiront ensuite selon leurs goûts, sur un sol enrichi de cendres.

Préparé avec de tels soins, le coup de force sera, de plus, favorisé par une guerre européenne, dite *guerre de Sept Ans*, qui couvrira du fracas de la canonnade les cris et sanglots des victimes. Une dernière fois, la France et l'Angleterre vont s'affronter en Amérique: l'Angleterre maintenant unie à son adversaire de la veille, Frédéric de Prusse; la France de Louis XV alliée à l'Autriche de Marie-Thérèse, à la Pologne et à la Russie. L'or et les soldats français vont affluer vers l'Autriche; l'Angleterre, plus égoïste ou plus clairvoyante, se contente de fournir de l'argent au roi de Prusse; elle réserve pour la guerre maritime, pour la conquête des colonies françaises, en Asie et en Amérique, le meilleur de ses forces militaires.

La guerre n'était pas encore officiellement déclarée, que déjà deux régiments anglais conduits par Braddock avaient atteint Boston, prêts à se jeter sur le Canada, cependant que le vice-amiral Edward Boscawen, avec douze vaisseaux de ligne, surveillait l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Le 8 juin 1755, en pleine paix, deux navires de la flotte de l'amiral Dubois de la Motte, le *Lys* et l'*Alcide*, furent saisis par l'amiral anglais ⁽¹⁶⁾; ce geste brutal coïn-

15 Cf. *Mémoires de la Société Royale*, 1888, VI, 65.

16 Deux semaines après ce douteux exploit, Boscawen écrit à sa femme: « Commencer ainsi la guerre entre deux nations sans ordre absolu, ni déclaration, me donne parfois fort à réfléchir. D'aucuns me blâmeront; mais comme il s'agit d'agression, un plus grand nombre me louera. Je sais que ce que j'ai fait est conforme à l'esprit de mes ordres, agréable au roi, au ministre et à la majorité du peuple. » (Cf.

cida avec une offensive bostonnaise du côté de l'isthme de Chignectou.

« Nulle mesure de sécurité n'est adéquate, » avait écrit Lawrence à Shirley le 12 janvier 1755, « tant que nous n'aurons pas absolument extirpé les Français du fort Beauséjour et de tout le nord de la baie de Fundy. » Shirley avait répondu : « Plus nous tarderons, plus les Français se fortifieront. » Ainsi appuyé sur l'autorité du gouverneur du Massachusetts, le colonel Monckton leva sans peine une troupe de 2,000 volontaires qui s'embarquèrent à Boston, le 20 mai 1755, sur quarante et un transports, pour pénétrer, le 2 juin, dans le bassin de Chignectou (Cumberland).

Monckton s'était fait précéder en Nouvelle Acadie par une proclamation, datée du 13 mai, qui enjoignait aux habitants de cette région, de Chipoudy et même de la rivière Saint-Jean (en tout 3,000 âmes), de se rendre à son camp établi près du fort Lawrence, afin d'y faire leur soumission et de remettre toutes leurs armes. Fidèle aux instructions reçues de Lawrence le 30 janvier, Monckton se garda bien de la moindre allusion au serment d'allégeance. Cette bienveillance apparente pouvait rassurer les Acadiens et faciliter leur désarmement; nous savons ce qu'elle signifiait en réalité, cette omission, dans la pensée de Lawrence : elle lui laissait les mains libres pour supprimer un peuple détesté. En cas de prise d'armes, les Acadiens reçurent avis qu'ils seraient traités comme rebelles et fusillés sans merci.

Le fort Beauséjour, centre de la résistance française en Nouvelle Acadie, était défendu par Duchambon de Vergor, fils du vaincu de Louisbourg (en 1745). Créature de l'ancien ordonnateur de Louisbourg, Bigot, qu'il ira bientôt rejoindre à Québec pour le malheur du Canada, Vergor

McLennan, *Louisbourg from its foundation to its fall*, Londres, 1918.) Ce texte fait rêver, quand on se rappelle que Boscawen fut un des conseillers de Lawrence dans le Grand Dérangement.

savait déjà mettre à profit les conseils de son protecteur qui lui avait écrit, en 1754 : « Profitez de votre place ; taillez et rognez, — vous avez tout pouvoir, — afin que vous puissiez bientôt venir me joindre en France et acheter un bien à portée de moi. » Devant la menace bostonnaise qui s'avance, qu'attendre d'un Vergor avisé par le traître Pichon ? Ses 21 canons ne sont pas même disposés en batterie ; ses 150 troupiers, mal nourris, découragés, ne demandent qu'à se rendre à la première alerte. L'affaire du 16 juin 1755 ne fut pas longue. Dès que sept bombes eurent atteint le fort Beauséjour et qu'eurent éclaté aux mains des artilleurs deux canons mangés de rouille, Vergor hissa le drapeau blanc. Beauséjour devint le *fort Cumberland*, et un banquet réunit vainqueurs et vaincus qui trinquèrent joyeusement, le soir même de la capitulation ⁽¹⁷⁾.

Pendant que le bègue Vergor fraternisait ainsi avec les Anglais, la panique s'emparait des habitants de la Nouvelle Acadie commis aux soins de quatre missionnaires bretons : les abbés Le Loutre, Le Guerne, Manach et Vizion. L'abbé Le Loutre, dont la tête restait mise à prix, se glissa au dernier moment hors du fort Beauséjour, échappant une fois de plus aux Anglais. Comme le fortin de Gaspereau, sur la baie Verte, avait lui aussi ouvert ses portes à l'ennemi (le commandant Benjamin Rouer de Villeray n'y disposait que de vingt hommes), l'abbé Le Loutre gagna Miramichi et s'embarqua pour Québec, disant adieu à l'Acadie ⁽¹⁸⁾. Ses ouailles restaient dans le

¹⁷ Vergor obtint d'être transporté à Louisbourg avec armes et bagages, à condition de ne pas servir pendant six mois. Il fut traduit en Conseil de guerre à Québec, en 1757, et acquitté grâce à l'influence de l'intendant Bigot. — Des ruines du fort Beauséjour se voient encore près d'Aulac, N.-B., à quelques milles de la frontière de la Nouvelle-Ecosse. Un musée fédéral fut inauguré dans le « parc national » du Fort Beauséjour, le 1er août 1936.

¹⁸ L'abbé Le Loutre fut capturé sur l'océan, le 15 septembre 1755, par l'amiral Hawkes. Transféré à l'île Jersey, il y resta enfermé dans un cachot du château Montorgueil pendant huit ans, jusqu'au traité de Paris. Il s'occupa ensuite de l'établissement des proscrits acadiens

plus grand désarroi. Effrayés par la menace de Monckton qui considérait comme rebelle et traître tout Acadien pris les armes à la main, ces pauvres gens s'étaient abstenus de combattre. Trois cents d'entre eux s'étaient réfugiés dans le fort Beauséjour, mais en exigeant de Vergor un écrit protecteur, attestant leur enrôlement forcé. Au lendemain du désastre, les abbés Manach et Vizien abandonnèrent, à leur tour, la partie. Seul, le jeune abbé François Le Guerne (30 ans) s'attacha au service volontaire des groupes acadiens qui cherchèrent un refuge dans les forêts du nord, qui commencèrent un douloureux pèlerinage vers Miramichi, vers la baie des Chaleurs et les rivages de la Gaspésie (19).

Tout est prêt, maintenant, pour le suprême sacrifice d'un peuple. Si les Acadiens de l'isthme de Chignectou ont réussi à s'enfuir (on saura bien les rejoindre plus tard), restent enfermés dans leurs villages les vieux habitants de la baie de Fundy, riches de beaux troupeaux et de domaines où croît la future moisson. Cette proie vivante, il ne faut pas la manquer. Avec Lawrence et ses limiers à l'affût, il n'y a guère de chance qu'elle échappe à sa sombre destinée.

Le 25 juillet 1755, six semaines après la facile conquête de la Nouvelle Acadie, s'accomplit un premier geste décisif. Le Conseil de Lawrence se réunit à la maison de ce dernier, à Halifax. Selon les instructions reçues de Sa

dans l'ouest de la France, et de l'instruction de quelques séminaristes acadiens (y compris les abbés Bourg et Bro); il mourut subitement à Nantes, le 30 septembre 1772, au moment où il songeait à un établissement acadien dans l'île de Corse.

19 Bon nombre de fugitifs de la Nouvelle Acadie traversèrent à l'île Saint-Jean. Le *Chemin des Emigrants*, qui va de la Baie Verte au cap Jourimain (voisin du cap Tourmentin), évoque leur souvenir. Cette route avait été tracée dès 1749, année qui marqua les débuts d'un mouvement d'émigration acadienne vers l'île restée aux mains des Français de Louisbourg, destinée à subir à son tour la conquête en 1758.

Majesté George II par l'intermédiaire de sir Thomas Robinson, secrétaire d'Etat, Lawrence a aussi convoqué à cette réunion le vice-amiral Boscawen et le contre-amiral Savage Mostyn, afin de les consulter « sur toute question d'urgence concernant la sécurité de la province » (20). L'heure est grave. Deux jours plus tôt, est parvenue à Halifax la fâcheuse nouvelle du désastre de la Monongahéla (9 juillet), où le commandant en chef Braddock a été éliminé de la lutte. Lawrence commente brièvement cette défaite, puis il « soumet aux amiraux les derniers procédés du Conseil relatifs aux habitants français, et il leur demande de donner leur opinion et leur avis à ce sujet. Les deux amiraux approuvent les dits procédés (l'expatriation) et expriment, comme leur opinion, que c'est le temps le plus opportun d'obliger les dits habitants à prêter le serment d'allégeance à Sa Majesté ou de quitter le pays » (21).

Du côté de la baie de Fundy, toutes sortes de rumeurs flottaient, depuis un an, dans l'atmosphère des villages acadiens. Les opinions étaient partagées. Quelques-uns (comme le fermier Benoît Bellefontaine, père d'*Evangeline*) envisageaient l'avenir avec la sérénité d'une bonne conscience qui ne peut soupçonner la malice d'autrui; d'autres (à la façon du forgeron Basile Lajeunesse, père de *Gabriel*) se montraient méfiants, tiraient de sombres conclusions du ravage de la Nouvelle Acadie et de la présence d'une formidable escadre anglaise à Halifax. (Délégués par leurs compatriotes, une centaine d'Acadiens d'Annapolis, des Mines et de Pisiquid, vinrent aux nouvelles, vers la mi-juillet; ils se trouvaient à Halifax le 25 juillet, au moment où Lawrence, Boscawen et les conseillers délibéraient de leur sort. A l'issue de la séance, Lawrence les réunit et leur proposa de nouveau (il l'avait déjà fait à leur arrivée) un serment d'allégeance absolue, sans clause de neutralité militaire en vue de la guerre qui s'allumait. Les

20 N. S. S. P., B, vol. 8, f. 188.

21 N. S. S. P., B, vol. 8, f. 190.

délégués acadiens refusèrent, à l'unanimité, de s'engager de la sorte; ils furent définitivement mis aux arrêts, « à titre d'otages »; leurs biens furent déclarés confisqués, et eux-mêmes se virent emprisonner, attendant l'exil, sur la petite île George, dans le port d'Halifax: île de malheur, qui va devenir une géhenne pour des centaines de captifs acadiens.

Voilà donc la déportation pratiquement décidée. Il reste à lui donner une couleur juridique. « Consultez le juge en chef », ont écrit les lords du commerce l'automne précédent. Depuis huit mois, le juge Belcher a examiné la question. Le conseil de Lawrence s'assemble de nouveau le 28 juillet, — Boscowen et Mostyn encore présents, — pour écouter la lecture d'un mémoire préparé par l'homme de loi. Ce volumineux rapport, monument d'exagération, de mensonge et de parti-pris, nie aux Acadiens tout droit de propriété sur leurs terres; il va plus loin: il leur nie le droit de prêter un serment d'allégeance, et conclut à l'urgence de la déportation en masse. Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 1755 résume ainsi la question: « Comme il a été déjà décidé de chasser de la province tous les habitants français, s'ils refusaient de prêter le serment, il ne me reste plus (dit Lawrence) que d'examiner les mesures à prendre pour leur expulsion et les endroits sur lesquels ils seront dirigés. A l'unanimité, il est résolu que pour empêcher le retour des expulsés et des tentatives de leur part contre les colons qui hériteraient de leurs terres, il est bon de les distribuer entre les différentes colonies anglaises du territoire américain et de retenir les navires pour leur transport (22). »

22 N. S. S. P., B, vol. 8, f. 200. — Les conseillers ordinaires de Lawrence, simples comparses, étaient William Cotterell, John Collier, John Rous (ami et représentant de Shirley), Benjamin Green et Josué Mauger. Ce dernier, marchand huguenot d'Halifax, possédait des magasins aux Mines et à Pisiquid; par l'intermédiaire de son agent suisse Joseph Deschamps, il était exactement renseigné sur tous les faits et gestes des Acadiens. L'arpenteur Charles Morris, muni de son plan de déportation, participa aussi aux séances décisives de fin-juillet 1755, avec Boscowen, Mostyn et Belcher.

Finis le temps des paroles. La sentence est portée. L'heure a sonné d'une action rapide, énergique, sans faiblesse ni pitié, telle que la pratique Boscawen, ce marin « Cœur-de-chêne », telle que la préconise l'ambitieux et vindicatif Lawrence. Un groupe de subalternes animés des mêmes sentiments n'attend qu'un signe pour agir. C'est Monckton, premier lieutenant de Lawrence et organisateur militaire de l'expulsion; c'est le major John Winslow et son associé Charles Morris, qui surveillent la région de Grand-Pré; c'est le major John Handfield, successeur de Monckton au commandement d'Annapolis; c'est encore le commandant Alexander Murray, du fort Edouard de Pisiquid; et le capitaine Scott du fort Lawrence, et John Hussey, et Prebble, et Winkworth Tonge... Tous rudes militaires prêts à tailler dans le vif, stimulés d'ailleurs par l'appât des dépouilles.

Le 31 juillet 1755, Lawrence adresse secrètement à chacun de ses officiers l'ordre d'arrestation de tous les Acadiens, en vue de « purger la province de ces dangereux sujets ». Un rigoureux secret est prescrit, afin d'empêcher tout exode, de prévenir les résistances et de sauver les bestiaux. On consacrerait le mois d'août aux derniers préparatifs du coup de force. Pendant que les Acadiens engrangent leur récolte, les commandants de garnison s'entendent pour ne rien laisser au hasard. Mais il y a trois missionnaires français, plus clairvoyants, dont il faut se méfier. Leur sort est fixé dès le 1er août, par un ordre du conseil d'Halifax qui décrète leur arrestation immédiate, même au risque d'effrayer la population acadienne.

Trois détachements de cinquante soldats chacun furent commis à cette besogne urgente. Le sulpicien Chauvreulx, missionnaire des Mines, fut arrêté le 4 août. L'abbé Le Maire, de la Rivière-aux-Canards, se cacha pendant quelques jours « pour aller dans les églises consommer les saintes hosties », et se rendit lui-même aux Anglais, au fort de Pisiquid, le 10 août. Quant à l'abbé Henri Daudin, curé d'Annapolis, qui nous a laissé le récit détaillé de ces

événements ⁽²³⁾, il fut pris le 6 août en disant la messe, qu'on lui laissa achever. « Heureusement qu'en entendant tomber les crosses de fusils tout à l'entour de l'église, il se défia de l'aventure et consumma les saintes hosties... On visita la sacristie et le presbytère, d'où on enleva tous les papiers, registres, lettres et mémoires, etc... On rassembla les trois missionnaires dans une prison commune au fort de Pisiquit et de là on les conduisit à Halifax avec 150 hommes de troupes. On ne peut exprimer quelle fut la consternation du peuple lorsqu'il se vit sans prêtres et sans autels. Les missionnaires donnèrent ordre de dépouiller les autels; de tendre le drap mortuaire sur la chaire et de mettre dessus le crucifix; voulant par là faire entendre à leur peuple qu'il n'avait plus que Jésus-Christ pour missionnaire... Aussitôt que les prêtres furent enlevés, les Anglais arborèrent pavillon sur les églises, et en firent des casernes pour servir au passage de leurs troupes. Les missionnaires arrivèrent donc à Halifax... On les conduisit sur la place d'armes où ils furent exposés pendant trois quarts d'heure aux railleries, mépris et insultes ⁽²⁴⁾. »

Privés de leurs chefs spirituels, les Acadiens atterrés se réunissent encore, le dimanche, dans l'église paroissiale, pour prier et pleurer devant l'autel désert et le crucifix funèbre. Ainsi se passe, dans une mortelle inquiétude, le mois d'août, « mois des grains ». Septembre arrive, avec ses jours moelleux et ses crépuscules dorés, avec la sym-

²³ Cf. Casgrain: *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, pp. 142-144. — Le sulpicien Desenclaves, réfugié chez les d'Entremont, à Pubnico, y fut capturé par les *Rangers* du capitaine Goreham, à l'automne de 1758.

²⁴ Récit de l'abbé Daudin. — Les trois missionnaires furent d'abord dirigés sur Portsmouth, d'où ils gagnèrent Saint-Malo le 8 décembre 1755. — On voit qu'en donnant le *Père Félicien* comme suprême consolateur aux Acadiens de Grand-Pré prisonniers dans leur église, Longfellow a singulièrement adouci l'histoire. Au vrai, l'histoire de la déportation acadienne, tissu d'horreurs, défie la plume la plus réaliste.

phonie de ses frondaisons nuancées, de ses prés roussis, de ses plages encore tièdes. « Non ! se dit le peuple orphelin, rien à craindre de plus grave, pour le présent. Impossible que les Anglais songent à nous *déranger*, à nous transporter au Canada ou à Louisbourg, avant 1756. L'approche de l'hiver nous est une garantie de sécurité temporaire... Attendons ! »

Tel n'est pas l'avis de Lawrence. A-t-il à s'inquiéter du sort de ses victimes ? Qu'importe si les Acadiens, une fois jetés sur les rivages d'exil, y périssent comme mouches à l'automne ? L'essentiel, c'est de se débarrasser d'eux, de prendre possession de leurs biens et du meilleur de leurs troupeaux ⁽²⁵⁾. Sans compter que l'extrême cruauté d'un tel plan, en le rendant invraisemblable, facilite son exécution.

L'Acadie centrale, c'est-à-dire la populeuse, riche et « républicaine » région de Grand-Pré, exigeait une attention spéciale. Le vétéran bostonnais John Winslow, avec 313 miliciens de la Nouvelle-Angleterre empruntés aux troupes de Monckton, se chargea de la maîtriser. C'est surtout par le *Journal* de Winslow ⁽²⁶⁾ que nous sommes renseignés sur le *Grand Dérangement*, navrante affaire que nous résumons à larges traits.

²⁵ Lawrence avait fait donner par le commandant Murray, de Pisiquid (Windsor), un sauf-conduit à un certain Jersiais, Moïse de Les Derniers, pour lui permettre d'aller choisir, dans les paroisses acadiennes, les plus beaux chevaux qu'il ramena ensuite à Halifax. On évalue à 118,300 têtes le bétail acadien saisi par les Anglais, soit : 2,880 chevaux, 43,500 bêtes à cornes, 48,500 moutons, 23,500 porcs. Les longs travaux agricoles des anciens Acadiens servirent à préparer la première exposition de produits agricoles de l'Amérique du Nord. Elle eut lieu à Windsor, en 1765, et mit à l'honneur les fermiers anglais qui venaient d'hériter des Acadiens. *Sic vos non vobis...*

²⁶ Le *Journal* de Winslow est conservé aux archives de la *Massachusetts Historical Society*. Il a été publié, en 1883 et 1885, dans les volumes III et IV des collections de la *Société historique de la Nouvelle-Ecosse*.

Winslow transforma en corps de garde l'église Saint-Charles de Grand-Pré, dressa les tentes de ses soldats sur la place publique, se réserva le presbytère et entourra son camp d'une palissade protectrice. « Ces travaux, écrit-il à Lawrence, n'ont pas causé d'alarme chez les Acadiens, car ils y ont vu la preuve que le détachement doit passer l'hiver au milieu d'eux ⁽²⁷⁾. »

Le 30 août, Murray vint de Pisiquid (Windsor) s'enfermer avec Winslow au presbytère de Grand-Pré, pour mettre la main aux derniers détails, pour rédiger une proclamation datée du 2 septembre, que traduisit en français un marchand de Pisiquid, nommé Beauchamp. En voici la partie essentielle: « Nous ordonnons donc et enjoignons strictement par ces présentes à tous les habitants, aux vieillards de même qu'aux jeunes gens, et aussi à tous les garçons de dix ans, de venir à l'église de la Grand'Prée, vendredi, le cinq courant, à trois heures de l'après-midi, afin que nous leur fassions part de ce que nous avons reçu ordre de leur communiquer; déclarant qu'aucune excuse ne sera admise sous aucun prétexte que ce soit, sous peine de confiscation de leurs biens meubles et immeubles. » Une proclamation semblable, visant à faire connaître aux Acadiens mâles les « intentions de Sa Majesté », fut rédigée au nom de Murray pour la population de Pisiquid.

Le vendredi 5 septembre, à trois heures de l'après-midi, 418 Acadiens de dix à quatre-vingts ans étaient réunis dans l'église Saint-Charles de Grand-Pré. Debout dans le chœur, dominant l'anxieuse assemblée, le lourd Winslow lut une adresse que traduisait à mesure le huguenot Deschamps, commis du marchand huguenot Mauger. Il disait: « Messieurs, j'ai reçu de Son Excellence le gouverneur Lawrence les instructions du Roi, que j'ai entre les mains... qui sont que vos terres, vos maisons, votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes sont confisqués par la

²⁷ *Journal* de Winslow, p. 85.

Couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos objets de ménage, et que vous-mêmes vous devez être transportés hors de cette province... J'espère que dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles, et un peuple paisible et heureux. »

Déclarés « prisonniers du Roi », tenus en respect par trois cents baïonnettes, les 418 Acadiens, après cinq jours de détention à l'intérieur du camp, furent dirigés, le 10 septembre, vers la « plage d'Évangéline » et les vaisseaux de guerre, en attendant l'arrivée des transports demandés à Boston. On fit marcher séparément enfants et jeunes gens, puis hommes mariés et vieillards. Ce fut le commencement de l'odieuse dislocation des familles.

Les transports bostonnais, vieux bateaux à marchandises loués au mois par la compagnie Apthorp et Hancock, ne parurent dans le bassin des Mines qu'au début d'octobre. Dans l'intervalle, Winslow s'occupa de mettre la main sur les quelques hommes de Grand-Pré absents de l'assemblée du 5 septembre. Mais si grande était la haine des soldats bostonnais envers les Acadiens, si révoltante était leur brutalité, que Winslow dut publier un ordre interdisant à tout soldat ou matelot, sous peine sévère, de sortir sans permission du camp ⁽²⁸⁾.

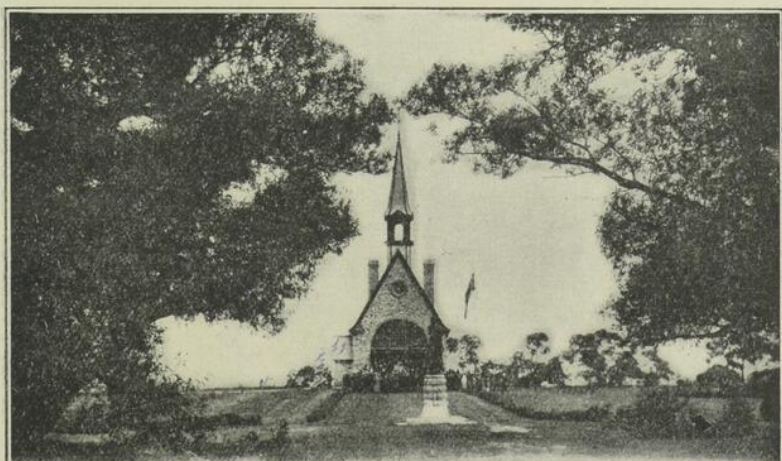
A Pisiquid, Murray avait réuni dans l'église et fait prisonniers 183 hommes. Mais les succès furent moins brillants aux deux extrémités de la baie de Fundy. Les habitants d'Annapolis avaient flairé le piège et s'étaient enfuis dans les bois. Du côté de l'isthme de Chignectou et de la vallée de Memramcook, les troupes de Monckton avaient dû engager avec des groupes de fuyards une guérilla qui allait se prolonger jusqu'à l'automne de 1779. Ces difficultés exaspérèrent Lawrence et hâtèrent l'orga-

²⁸ *Journal* de Winslow, p. 113. — A la page 107 du même *Journal*, l'auteur transcrit ces lignes à lui adressées par Murray : « Vous savez que nos soldats détestent les Acadiens, et que s'ils peuvent seulement trouver un prétexte pour les tuer, ils les tueront. »

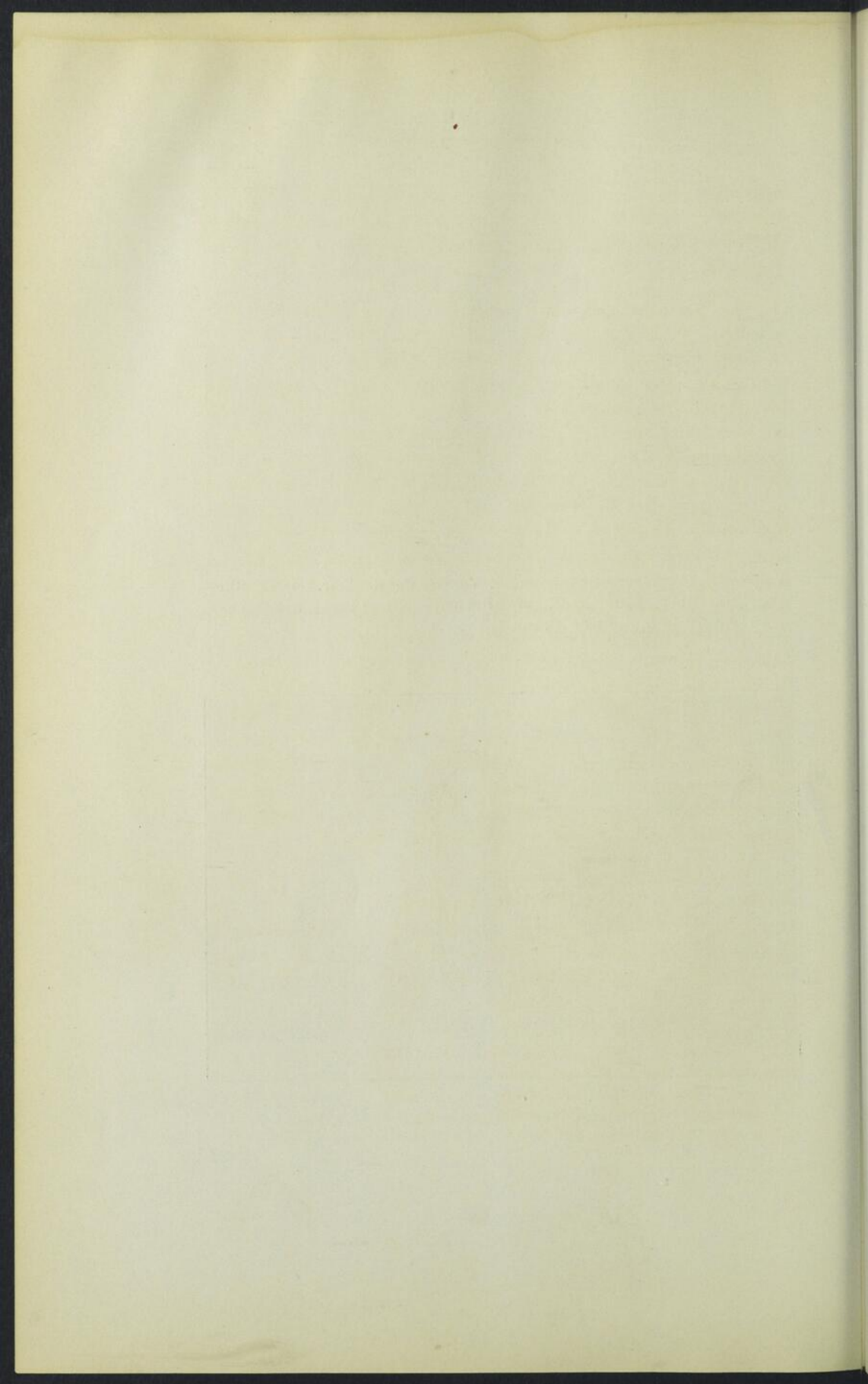


L'embarquement des Acadiens, 1755.

Au centre, le vieux Bellefontaine, écrasé de douleur, et sa fille Evangéline. Plus haut, la silhouette du « Père Félicien ».
(D'après le tableau de Frank Dicksee.)



Voyage du Devoir en ACADIE 1924
I. GRAND-PÈRE — Église du Souvenir et Monument d'Evangéline



nisation d'une féroce chasse à l'homme, à l'aide de chiens limiers. Les calmes forêts d'automne s'emplirent de coups de feu, de clameurs, d'abolements mêlés aux plaintes des victimes.

Le premier embarquement eut lieu à Grand-Pré le 8 octobre. Sous un ciel bas, un lamentable défilé d'un mille et demi s'établit entre l'église Saint-Charles, point de rassemblement, et la *plage d'Évangéline*: vieux et vieilles brisés d'émotion, malades et infirmes traînés sur leur grabat, femmes enceintes ou portant un nourrisson dans leurs bras, jeunes filles en sanglots, enfants apeurés, — tout ce remous humain, débris d'un siècle de bonheur champêtre, fut poussé pêle-mêle, avec ses hardes et quelques provisions de bouche, vers les chaloupes où s'entrecroisaient les jurons et les ricanements des matelots bostonnais. Chacun cherchait un père, un mari, des frères ou des enfants parmi les centaines d'hommes jetés à fond de cale, et beaucoup durent constater avec désespoir, en mettant le pied dans le transport, que le cercle de famille était brisé pour toujours. On appareilla au soir tombant. La nuit se fit en même temps sur la mer et dans les cœurs. Des aboiements, des beuglements sinistres gémirent encore, du côté des champs. Puis les martyrs emportèrent au fond de leurs yeux, comme suprême vision de la patrie, les sanglantes lueurs d'un incendie qui dévorait granges, maisons, église, par delà la masse sombre du cap Blomidon.

On expédia ainsi, à pleines cales, de Grand-Pré 2,182 personnes, de Pisiquid 1,100, de Beaubassin 1,100. Au mois de novembre, Winslow avait terminé son œuvre à Grand-Pré. Il prêta à Handfield une centaine de soldats pour hâter la capture des fuyards d'Annapolis (29). Le

29 Winslow écrivit alors à John Handfield: «*Things are now very heavy on my heart and hands...*» Et Handfield de répondre: «*I heartily join with you in wishing that we were both of us got over this most disagreeable and troublesome part of the service.*» (*Journal* de Winslow, pp. 97 et 142.) On sait qu'un des fils du major Hand-

9 décembre, six derniers transports chargés de 1,664 Acadiens d'Annapolis (790 hommes, 874 femmes), franchirent le goulet de Digby et gagnèrent la haute mer ⁽³⁰⁾.

Les quelque 6,000 captifs de 1755 furent semés comme des épaves tout le long du littoral nord-Atlantique, depuis Boston jusqu'à Savannah en Géorgie. Le Massachusetts reçut — ce n'est qu'une façon de dire — près de 2,000 déportés, la Virginie environ 1,500, le Maryland 1,000, le Connecticut 700, la Pennsylvanie 500, les Carolines 300, la Géorgie 300. Ceux de Boston cherchèrent à revenir en Acadie ou à pénétrer au Canada; ceux des Carolines et de la Géorgie, — anciens habitants de Beaubassin que l'on avait voulu punir davantage par un plus lointain exil, — se mirent en tête d'atteindre la Louisiane encore colonie française. De la Virginie, où personne ne voulait même voir ces loques humaines, 1,140 furent immédiatement transportés en Angleterre où la moitié périrent en sept ans, dans les prisons et baraquements de Liverpool, Portsmouth et Southampton. La chute définitive de Louisbourg, en 1758, amena une recrudescence de la chasse à l'Acadien sur l'île Saint-Jean devenue l'asile de 5,000 rescapés. Un « nettoyage » en règle y fut accompli par les marins de Boscawen et les « *habits rouges* » de lord Rollo. Neuf vieux navires — dont l'un coula en plein océan avec tout son contenu — emportèrent en Angleterre ces derniers débris d'un peuple de 12,000 âmes, maintenant réduit à 3,000 errants disséminés dans les forêts

field, nommé Thomas, épousa à Québec, le 7 janvier 1764, Marie Poulin, se convertit au catholicisme et fut l'ancêtre des Handfield de Verchères et de Montréal.

³⁰ L'un des transports partis d'Annapolis, le *Pembroke*, tomba aux mains des captifs acadiens dirigés par le pilote Beaulieu (ou *Fontaine dit Beaulieu*) et le charpentier de marine Charles Belliveau. On ramena le vaisseau à Saint-Jean, N.B., et les 225 Acadiens qu'il contenait se dirigèrent sur Québec où ils arrivèrent au printemps de 1756. Du nombre de ces 225 passagers, il y avait 60 femmes séparées de leurs maris.

acadiennes, depuis Pubnico jusqu'à la baie des Chaleurs, en passant par l'île du Cap-Breton et la vallée de la rivière Saint-Jean.

Le sacrifice est consommé: la primitive Acadie a disparu pour toujours. « Acte cruel d'une époque cruelle »⁽³¹⁾, le drame acadien, depuis deux siècles, a fourni à la poésie une source d'inspiration, non sans retenir longuement l'attention des historiens. Au centre de ce drame subsiste toujours une région d'ombre, une zone obscure que ne peut explorer définitivement la lunette la plus clairvoyante: la zone des responsabilités. Faut-il charger du méfait le seul Lawrence? Ou bien faut-il voir, derrière lui, les « instructions de Sa Majesté » évoquées par Winslow dans sa proclamation du 2 septembre 1755? Winslow, Murray, et Lawrence qui les guidait, ont-ils menti en se servant ainsi du nom du vieux George II pour perpétrer leur infâme attentat?

Cette question a divisé en deux camps les historiens français de l'Acadie. Les uns, comme l'abbé Casgrain, Rameau de Saint-Père, Edouard Richard, Placide Gaudet (dans une plaquette sur le *Grand Dérangement*), ont soutenu la thèse de la non-connivence de l'Angleterre, de la seule culpabilité de Lawrence. D'autres — M. Emile Lauvrière, Henri d'Arles dans ses *Notes* ajoutées à l'*Acadie* d'Edouard Richard — voient dans le *Grand Dérangement* le fruit naturel d'un demi-siècle de politique anglaise, l'œuvre préméditée de lord Halifax et de ses associés du *Board of Trade* de Londres, tout autant que de Lawrence. Ce dernier aurait été le bras, les autres la tête... Où est la vérité?

On nous permettra, au terme de cette étude, d'exprimer brièvement notre avis.

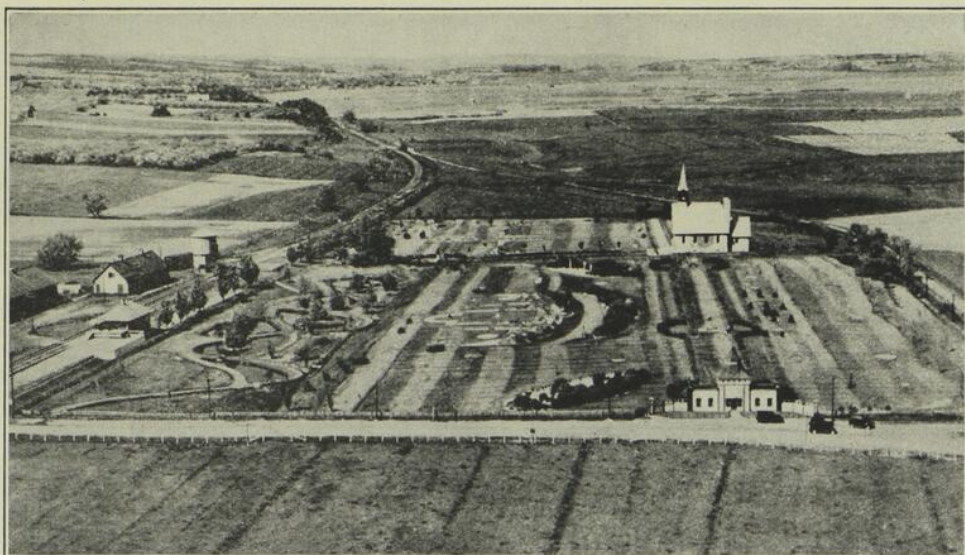
³¹ Paroles de M. Tory, alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, à la cérémonie de Bedford, le 4 septembre 1929.

Nous ne croyons pas que Winslow et Murray aient eu en main des ordres écrits de Londres. Aussi bien, Lawrence lui-même n'a jamais fait la moindre allusion à un tel document, ni les commissaires du Commerce, ni le secrétaire d'Etat. Nous croyons que la décision finale, le choix du temps et des moyens, furent l'œuvre personnelle de Lawrence conseillé par Shirley, approuvé et assisté par Boscawen, Belcher et Morris. Certains faits appuient cette opinion. Ainsi, Winslow écrit dans son *Journal*: « Nous avons décidé de convoquer tous les habitants mâles de ces villages à l'église de la Grand'Prée, pour le 5 septembre, *sous le prétexte* de leur communiquer les instructions du roi. » Il s'agit d'un « prétexte », d'un mensonge inventé pour attirer plus sûrement les Acadiens qui détestent et fuient leurs chefs d'Halifax, mais qui ont gardé à la Couronne britannique un loyalisme prouvé par des années de pacifique neutralité.

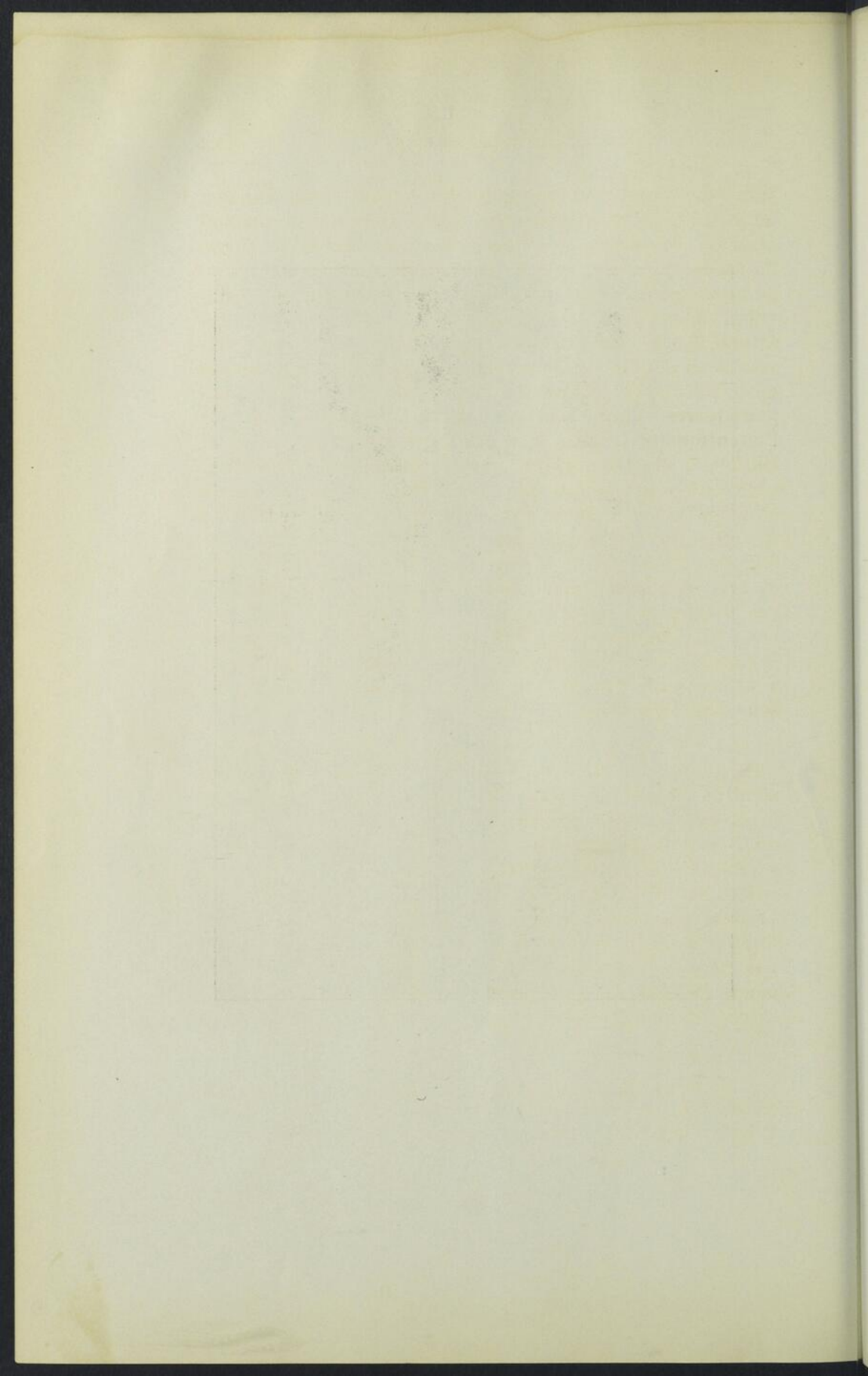
D'autres faits, qui se rattachent à la façon d'agir de Lawrence, nous confirment dans notre opinion au sujet de la décision finale. Le 18 juillet 1755, une semaine avant les deux séances décisives du Conseil d'Halifax, c'est-à-dire au moment où Lawrence portait en tête le plan arrêté de la déportation, il écrivit au secrétaire d'Etat, Thomas Robinson, sans faire la moindre allusion à ce projet. Après avoir noté l'arrivée de délégués acadiens porteurs de mémoires, leur refus d'un serment d'allégeance absolue et leur détention à Halifax, il se contenta d'ajouter ces mots trompeurs: « J'ai ordonné aux habitants français d'élire de nouveaux députés et ils doivent se rendre ici immédiatement. Je suis déterminé d'amener les habitants à se soumettre ou de purger la province d'aussi perfides sujets (32). »

Sir Thomas Robinson reçut cette lettre le 25 août. Mais quelques jours plus tôt, le 13 août, il avait adressé à Lawrence une dépêche en réponse à une lettre du 28

32 N. S. S. P. A. vol. 58, f. 35.



Vue à vol d'oiseau de la Chapelle et du Terrain
du Souvenir à Grand-Pré.



juin par laquelle le lieutenant-gouverneur avait annoncé la prise du fort Beauséjour. Cette importante communication du secrétaire d'Etat, confiée au capitaine Innes, du navire *Otter* qui fit voile le 27 août, n'arriva aux mains de Lawrence que le 9 novembre ⁽³³⁾, au moment où s'achevait l'embarquement des proscrits. En voici les passages essentiels: « Vous dites par votre lettre du 28 juin que vous avez donné ordre au colonel Monckton de chasser du pays, à tout prix, les habitants français qui ont abandonné leurs terres. On ne comprend pas clairement si vous avez l'intention de chasser tous les habitants français de la péninsule, dont le nombre s'élève à plusieurs mille, ou bien ceux que vous mentionnez dans l'état des forts français et anglais que le gouverneur Shirley m'a transmis dans sa lettre du 8 décembre dernier... Il ne peut pas vous être trop recommandé d'user de la plus grande précaution et de la plus grande prudence dans votre conduite vis-à-vis ces neutres, et d'assurer ceux d'entre eux en qui vous pouvez avoir confiance, particulièrement lorsqu'ils prêteront le serment à Sa Majesté et à son gouvernement, qu'ils peuvent demeurer dans la tranquille possession de leurs terres, sous une législation convenable. »

Il y a une marge entre cette page modérée et le dernier ukase de Charles Lawrence décrétant l'anéantissement de l'Acadie française. Embarrassé, inquiet peut-être, le despote médita pendant trois semaines une réponse, qu'il data du 30 novembre. Après avoir expliqué les mots « habitants français désertés », qui signifient: les Acadiens passés en Nouvelle Acadie sous l'autorité de l'abbé Le Loutre, Lawrence rédigea les lignes suivantes: « Mais lorsque nous vîmes que les habitants français qui n'avaient pas déserté leurs terres manifestaient les mêmes sentiments de déloyauté que ceux qui avaient abandonné leurs terres, et qu'ils refusaient positivement de prêter le ser-

33 L'*Otter* fit une escale prolongée à Terre-Neuve avant d'atteindre Halifax. — Nous croyons, avec l'abbé Casgrain et Placide Gaudet, qu'il n'y a pas de « camouflage » dans cette lettre du 13 août 1755.

ment d'allégeance ⁽³⁴⁾, nous avons alors jugé qu'il était grand temps d'agir, — tant pour l'honneur de Sa Majesté que pour la conservation de cette province, — nous avons jugé, dis-je, qu'il était grand temps que tous les habitants français, ceux qui n'avaient pas abandonné leurs terres comme ceux qui les avaient abandonnées, fussent embarqués sur des transports, mis hors de la province et dispersés dans les colonies avoisinantes. La plus grande partie est déjà expédiée, et je me flatte qu'à l'heure qu'il est il n'en reste plus. Ayant déjà eu l'honneur de vous soumettre cette mesure par ma lettre du 18 octobre, qui contenait les minutes du Conseil et dont je vous transmets un duplicata, je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet ⁽³⁵⁾. »

« Nous avons jugé qu'il était temps d'agir. » Ici, Lawrence ne ment pas. Il assume, avec ses conseillers du 28 juillet 1755 et son associé de Boston, la responsabilité immédiate d'une déportation envisagée à Londres, dès 1720, par les lords du Commerce et conseillée depuis en maintes circonstances, notamment en 1743. D'après Lawrence, cette brusque déportation se trouve motivée par une pressante nécessité, par le souci des intérêts anglais dans la Nouvelle-Ecosse: intérêts qui se trouvent gravement menacés par un conflit naissant et décisif.

En cas de difficultés à Londres, Lawrence pouvait compter sur la puissante protection de lord Halifax, chef du Bureau du Commerce et des Colonies. Il jugea prudent de lui écrire, le 9 décembre 1755, d'abord pour le remercier d'une dépêche transmise par le capitaine Innes et « remplie d'éloges » sur son administration, mais sur-

³⁴ Le mensonge saute aux yeux. Il suffit de se rappeler la lettre écrite par Lawrence à Monckton, le 30 janvier précédent: « Je ne demanderais à aucun d'eux de prêter le serment, vu que la prestation du serment nous lierait les mains et nous empêcherait de les chasser. » Winslow, Murray et Handfield se gardèrent bien, pour la même raison, de parler de serment d'allégeance aux Acadiens de la baie de Fundy.

³⁵ *Colonial Office*, série 5, vol. 17, f. 52.

tout pour réclamer son aide dans les besoins présents, à l'heure de la nomination d'un gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Après avoir énuméré les raisons qui lui ont fait différer depuis un an la convocation d'une assemblée délibérante, assemblée avec laquelle, dit-il, « rien de ce qui a été accompli dans cet espace de temps n'eût pu être entrepris », Lawrence a soin d'ajouter : « Si, en cette circonstance ou en toute autre occasion, j'ai négligé de soumettre à Votre Seigneurie ou au bureau des Lords commissaires les affaires sur lesquelles j'aurais dû écrire ou donner des explications, c'est que la multiplicité des affaires graves que j'avais à régler justifierait ces omissions dans une certaine mesure et servirait à déterminer Votre Seigneurie à me continuer votre bienveillance pour tout ce qui a été fait jusqu'ici et pour tout ce que j'entreprendrai, à l'avenir, tant que j'aurai l'honneur d'occuper les importantes fonctions qui m'ont été confiées (36). »

Lawrence pouvait dormir en paix : le succès garantissait son impunité et assurait son avenir. Peut-être, si son entreprise eût mal tourné, aurait-il eu à souffrir au moins dans ses ambitions, en un temps où toute gaffe, tout échec se pardonnait difficilement (37). Mais voici qu'à la fin de l'année 1755 marquée par l'humiliante défaite de la Monongahéla et la mort de Braddock, lui seul pouvait offrir à la mère-patrie, comme preuve de fructueux service en Amérique, une victoire décisive sinon glorieuse : la conquête de la Nouvelle Acadie et le règlement final de l'ennuyeuse question acadienne. Londres lui sut gré de son effort et donna pleine satisfaction à ses ambitions en le nommant,

36 Cf. Placide Gaudet, *Le Grand Dérangement*, pp. 21-22. — Nous n'avons pu prendre une connaissance personnelle de ce document qui fait partie de la collection Chalmer, à Washington.

37 On sait que l'amiral John Byng, par exemple, fut fusillé sur son vaisseau, en 1757, après sa défaite de Port-Mahon (Minorque) aux mains de La Galissonnière. Ce fut Boscawen, alors commandant en chef de Portsmouth, qui signa l'ordre d'exécution de Byng, fils du conquérant de Gibraltar.

le 24 décembre 1755, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse avec, comme lieutenant, son fidèle associé le colonel Monckton.

Le soldat ambitieux et brutal, le despote que l'histoire a flétri comme « bourreau des Acadiens », ne jouit pas longtemps de son élévation. Après avoir enfin inauguré à Halifax, le 2 octobre 1758, la première Assemblée législative au Canada, — qui rognait son pouvoir absolu, — Lawrence disparut assez tragiquement, le 19 octobre 1760, des suites d'un bal public qu'il avait donné, le 11 octobre, pour célébrer la capitulation de Montréal et la conquête du Canada (38).

Le juge Belcher, impitoyable collaborateur de Lawrence, prit en mains l'administration de la Nouvelle-Ecosse, en attendant le régime réparateur du lieutenant-gouverneur Franklin. Mais pendant qu'un monument à la mémoire de Lawrence se dressait dans l'église Saint-Paul d'Halifax, pendant que des profiteurs anglais se disputaient les dépouilles des victimes de 1755, une immense tristesse continuait de planer sur les ruines de l'ancienne Acadie. Démembré, agonisant, le peuple acadien de 1760 ressemble à un instrument brisé. Désormais, pour longtemps, une seule corde vibre en lui : la corde de la douleur, d'une douleur muette et solitaire qu'il ne peut pas même partager avec son frère le peuple canadien aux prises, lui aussi, avec un sort douloureux.

Seule, la voix de l'Eglise domina, un instant, le bruit des batailles pour déplorer les malheurs de l'Acadie et

38 Lawrence « est mort pauvre », écrivait Henri d'Arles (*La Déportation des Acadiens*, p. 24). Pauvreté relative, attendu qu'il touchait un traitement annuel de dix mille livres sterling et qu'il ne se fit pas scrupule de participer à la curée de 1755. Son banquet du 11 octobre 1760, qui groupa trois cents convives, n'est pas une preuve d'indigence. Il fonda et dota largement la petite ville de Lawrencetown, à l'est d'Halifax, lui faisant cadeau, entre autres dépouilles, des meilleurs chevaux que lui avait choisis, du côté des Mines, le huguenot jersiais Moïse de Les Derniers.

tirer de la ruine de ce pays une leçon utile, croyait-on, au Canada français. Dans son mandement du 15 février 1756, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, dénonça vigoureusement la duplicité, la brutalité des bourreaux de l'Acadie. « La conduite qu'ils tiennent à l'égard des peuples de l'Acadie, écrit-il, nous annonce ce que nous devrions craindre, s'ils étaient victorieux. Les Acadiens, sur le sort desquels nous ne pouvons assez nous attrister, ont été tout à coup désarmés et appelés, sur des prétextes spécieux, dans différents forts; ils y viennent avec confiance, et à peine y sont-ils arrivés qu'à l'instant ils y sont arrêtés, emprisonnés et de là transportés dans des pays éloignés et étrangers. Les femmes éplorées se retirent avec leurs enfants dans les bois, . . . sans secours et sans soutien, maux qu'elles préfèrent au danger de perdre leur foi . . . Les villages sont brûlés, les églises ont le même sort, on n'épargne que celles qui doivent servir de prison à ceux qu'on n'a pu embarquer. Les pasteurs sont saisis avec violence et renvoyés pour toujours ⁽³⁹⁾. »

Tel fut l'ultime adieu adressé à l'Acadie martyre par un évêque qui, mourant à Montréal quatre ans plus tard, — de chagrin plus encore que d'épuisement physique, — déclara au dépositaire de ses dernières volontés: « Vous direz aux pauvres que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux. » (Le dénuement de Mgr de Pontbriand était plus authentique que celui de Lawrence.) Mais cette voix amie, ces accents maternels de l'Eglise, le peuple acadien dispersé ne peut actuellement les entendre. Il n'en goûtera la consolation que plus tard, lorsque l'arc-en-ciel de l'espérance aura remplacé à son horizon les sinistres lueurs de la tempête ⁽⁴⁰⁾.

39 *Mandements des Evêques de Québec*, vol. II, pp. 105-106.

40 Pour ne pas alourdir notre récit, nous renvoyons à la fin du volume quelques détails complémentaires sur le Grand Dérangement (voir l'Appendice A).

BIBLIOGRAPHIE

- THOMAS PICHON. — *Lettres et mémoires sur le Cap-Breton et sur l'île Saint-Jean*. La Haye, 1760.
- THOMAS AKINS. — *Nova Scotia Public Documents*. Halifax, 1869.
- PH. H. SMITH. — *Acadia, a lost Chapter in History*. New York, 1884.
- Abbé H.-R. CASGRAIN. — *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*. Québec, 1887.
- Le Canada Français: *Documents inédits*. Québec, 1888-1891.
- Abbé H.-R. CASGRAIN. — *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions étrangères en Acadie*. Québec, 1897.
- G. DU BOSQ DE BEAUMONT. — *Les derniers jours de l'Acadie*. Paris, 1899.
- A. M. MacMECHAN. — *A Calendar of two letter-books and one commission-book in the possession of the Government of Nova Scotia*. Halifax, 1900.
- JOHN F. HERBIN. — *The History of Grand Pré*. Saint John, N. B., 1905.
- A. M. MacMECHAN. — *Original minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720-1739*. Halifax, 1908.
- W. O. RAYMOND. — *Acadians under English Rule*. M. S. R. C., 1910, II.
- C. H. LINCOLN. — *The Correspondence of William Shirley*. New York, 1912.
- A. G. DOUGHTY. — *The Acadian Exiles*. Toronto, 1916.
- J. S. McLENNAN. — *Louisbourg from its foundation to its fall*. London, 1918.
- ÉDOUARD RICHARD et HENRI D'ARLES. — *Acadie*. Québec, 1916-1921.
- G. A. WOOD. — *William Shirley*. New York, 1920.
- PLACIDE GAUDET. — *Le Grand Dérangement*. Ottawa, 1922.

ÉMILE LAUVRIÈRE. — *La Tragédie d'un Peuple*. Paris, 1924.

J. B. BREBNER. — *New England's Outpost*. New York, 1927.

WILLIAM INGLIS MORSE. — *Acadiensia Nova (1598-1779): New and Unpublished Documents and Other Data relating to Acadia*. London, 1935.

CHAPITRE QUINZIÈME

Dénouement du drame: Une nouvelle Acadie

- I. — Chaque peuple a sa philosophie de la vie. — Causes de la renaissance acadienne. — Force de la foi religieuse. — Tradition catholique en Acadie. — Menace anglaise et protestante. — Exil sans prêtre des Acadiens. — Témoignage de Mgr Walsh. — Trois étapes dans la renaissance acadienne. — Première période, dite *post-opératoire*. — Le prêtre a fait l'Acadie nouvelle. — L'abbé Bailly, premier missionnaire après la dispersion. — Le rôle des *anciens* en Acadie: la *messe blanche*. — Visites du Père de La Brosse. — Le grand-vicaire Bourg, son œuvre en Acadie. — Autres missionnaires d'Acadie. — Mgr Hubert à la baie des Chaleurs. — Mgr Denaut en Acadie. — Les trois tournées pastorales de Mgr Plessis en Acadie. — Une page évangélique. — La thèse de la langue gardienne de la foi.
- II. — Période de longue convalescence. — Naissance d'un *sentiment national* en Acadie. — L'Acadie est détachée de l'Eglise-mère de Québec (1817). — Carte religieuse des Provinces Maritimes. — Pas d'évêque français en Acadie au 19^e siècle. — Texte de Mgr Marcel Richard. — Missionnaires canadiens et français dans l'Acadie convalescente. — Mgr Cooke, les deux évêques Blanchet. — L'abbé Antoine Gagnon. — L'œuvre de l'abbé Lafrance à Memramcook. — L'abbé Lafrance et Mgr Connolly. — Fermeture forcée du collège de Memramcook. — Mgr Sweeney et l'abbé Lafrance. — Le Père Lefebvre et les Clercs de Sainte-Croix à Memramcook. — Promesses d'un meilleur avenir. — La Confédération de 1867 accueillie sans enthousiasme aux Provinces Maritimes. — Injuste loi scolaire de 1871. — Sa néfaste répercussion chez les Acadiens.
- III. — Période de *vie nationale* croissante en Acadie. — Le congrès de 1880 à Québec. — Les Acadiens y participent. — Première manifestation d'une vie nationale des Acadiens. — Congrès de Memramcook, en 1881. — Congrès de Miscouche, en 1884. — Congrès de la Pointe-de-l'Eglise, en 1890. — Congrès d'Arichat, de Caraquet, de Saint-Basile du Madawaska. — Unité morale du peuple acadien. — Congrès modernes de Moncton. — Le collège des Eudistes à la Pointe-de-l'Eglise. — Premiers évêques acadiens en

Acadie : Mgr Leblanc, Mgr Chiasson. — Collège eudiste de Caraquet, recommencé à Bathurst. — L'œuvre de Mgr Allard, de Mgr Marcel Richard, de l'abbé Giroir, de Mgr Dugal, de la Mère Maillet. — Mgr Melanson à Campbellton. — Les Filles de Marie de l'Assomption, les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur. — Autres noms remarquables de l'Acadie nouvelle. — Recensements acadiens, depuis 1871. — Faible progrès démographique en Nouvelle-Ecosse et dans l'Île du Prince-Edouard. — L'Acadie nouvelle, c'est le Nouveau-Brunswick. — Moncton, centre acadien. — Chiffres de population des diocèses aux Provinces Maritimes. — Moncton, nouveau siège archiépiscopal. — 7,000 Acadiens protestants (?). — Le parler acadien n'est pas un patois. — La résistance à l'anglicisation dans l'Île du Prince-Edouard, dans la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick. — La question scolaire au Nouveau-Brunswick. — Motifs d'espoir. — La Société nationale de l'Assomption. — La Société mutuelle de l'Assomption. — Journaux acadiens. — Le rôle de *L'Evangéline*. — Que sera l'Acadie future? — Deux problèmes fondamentaux : éducation, colonisation. — Témoignage de Mgr Chiasson, de Son Em. le cardinal Villeneuve. — *Ut sint unum* : Rattachement des divers groupes acadiens du golfe Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs. — Lutte nécessaire contre l'américanisation. — Vive l'Acadie! — Ce que renferme le mot *Acadie*.

Chaque peuple, comme chaque individu, a sa philosophie de la vie. *Philosophie* est un grand mot, peut-être, pour exprimer le truisme que voici : Chaque peuple a sa façon à lui d'envisager, de comprendre le problème de l'existence, comme chaque individu, placé par sa naissance, son éducation, son rang social ou sa fortune, dans telle condition d'existence favorable ou défavorable, a sa manière personnelle d'aborder, de dénouer les problèmes de vie matérielle ou morale qui s'enchaînent de jour en jour.

Cette pensée a frappé les anciens peuples eux-mêmes. « *Mens agitat molem* », disait déjà Virgile, avant l'ère chrétienne, pour montrer l'influence qu'exercent, sur une masse populaire, des idées générales mises en valeur par des chefs.

Chaque peuple a sa philosophie de la vie, qui se traduit en somme par deux attitudes. L'une plutôt passive : *endurer pour durer*, l'autre plus active et délibérée : *lutter, c'est vivre*.

Un type de l'attitude passive : le Musulman. Fanatisé par la doctrine implacable de son prophète Mahomet, le Musulman devient un fataliste qui s'incline devant les coups du destin et ne sait que dire : « C'était écrit ! »

La race anglaise, affirme-t-on, possède un esprit d'audace qui l'a poussée à la conquête matérielle de vastes portions du globe. Elle y joint des qualités de patience, de ténacité, qui lui ont permis de vaincre l'un après l'autre, avec un opportunisme remarquable, les obstacles semés sur sa route. Ce n'est pas sans raison que l'on parle du « bouledogue anglais ».

Aux peuples latins on accorde volontiers des qualités de redressement, de rebondissement, que justifiaient naguère le sursaut de la France menacée par l'Allemagne de 1914 et la victorieuse réaction de l'Italie contre la vague bolcheviste de 1922.

Et nous, groupe français du Canada, rameau d'une tige latine transplanté loin de la terre originelle, quelle est notre philosophie de la vie ? Petit peuple de trois millions d'âmes destiné à coudoyer des Anglais, des Américains, — quelquefois des Juifs, — possédons-nous à un degré suffisant la force de réaction latine jointe à une parcelle de ténacité anglo-saxonne ? Sommes-nous des fatalistes à la mode musulmane, ou plutôt des éveillés, des lutteurs qui s'efforcent à dominer les accidents et les menaces de la vie ?

Il n'appartient pas à l'auteur de donner réponse à toutes ces questions. Les pages qui suivent ont simplement pour but de souligner la réponse que fournit par l'ensemble de son histoire, depuis près de deux siècles, un frêle plant français repiqué sur les rivages atlantiques : le petit peuple acadien, démembré en 1755, apparemment voué à une mort obscure, mais qui s'est raccroché à l'existence comme à un don de Dieu, pour parvenir enfin, de nos jours, à l'intéressante étape d'une belle renaissance. Etudier le dénouement du drame acadien, ce sera rechercher les causes de la présente renaissance acadienne et

ramasser, en une brève synthèse, les faits essentiels de ce redressement français en terre anglo-américaine.

La sagesse populaire traduit par un dicton rebattu la large part qui échoit à la volonté dans la destinée des humains : « Chacun est l'artisan de sa propre fortune. » Le peuple acadien a dû, lui aussi, faire en grande partie sa destinée, après avoir été victime d'une cruelle expatriation. Si nous le voyons aujourd'hui revigoré, riche d'une nouvelle jeunesse, c'est d'abord parce qu'il possédait en lui-même, au profond de son âme, une force plus puissante que tous ses ennemis conjurés. Cette force, on la connaît. C'est la force qui animait les martyrs des premiers siècles, qui leur faisait mépriser les tourments, qui les inclinait à prier pour leurs bourreaux : la force de la Foi. En face de l'épreuve crucifiante, seule une foi religieuse profondément ancrée dans l'âme humaine peut la sauver du désespoir, la jeter dans les bras de Dieu et lui insuffler « la plus difficile de toutes les vertus » : l'espérance. Tel fut le cas du peuple acadien.

La foi catholique, une foi vécue et agissante, sans mièvrerie ni respect humain, mais forte et enracinée dans l'âme comme s'enracine à son terroir le vieux chêne de France, passa en Acadie, entre 1632 et 1700, avec les paysans français des provinces de l'Ouest : Maine, Poitou, Bretagne, Anjou, Touraine, qui colonisèrent les rives de la baie Française. De zélés missionnaires cultivèrent cette foi. Jésuites, Franciscains, Capucins, Prêtres des Missions étrangères et Sulpiciens furent les pères spirituels de l'ancienne Acadie où pointaient dans l'azur les clochers de cinq paroisses centrales : Port-Royal, Grand-Pré, Pisi-quid (Windsor), Cobequid (Truro) et Beaubassin (Amherst). Lorsque monta de l'horizon bostonnais le menace d'une conquête finale, en 1710, les missionnaires français de l'Acadie surent conjurer le danger que courait la foi de leurs 2,500 ouailles, danger qu'attestent des pages récentes d'un historien anglais ⁽¹⁾.

¹ Cf. Howard Mumford Jones : *America and French Culture*, p. 358. (Montréal, 1928, éd. Louis Carrier.)

Un demi-siècle de trompeuse quiétude glissa sur l'Acadie conquise, restée française de cœur. Puis s'abattit, furieuse, la bourrasque de 1755. Une fois décidée la déportation des Acadiens, à la fin de juillet 1755, le premier geste de Lawrence, on l'a vu, fut l'arrestation des missionnaires de la Baie Française. Rappelons ici quelques lignes de l'abbé Daudin, missionnaire d'Annapolis.

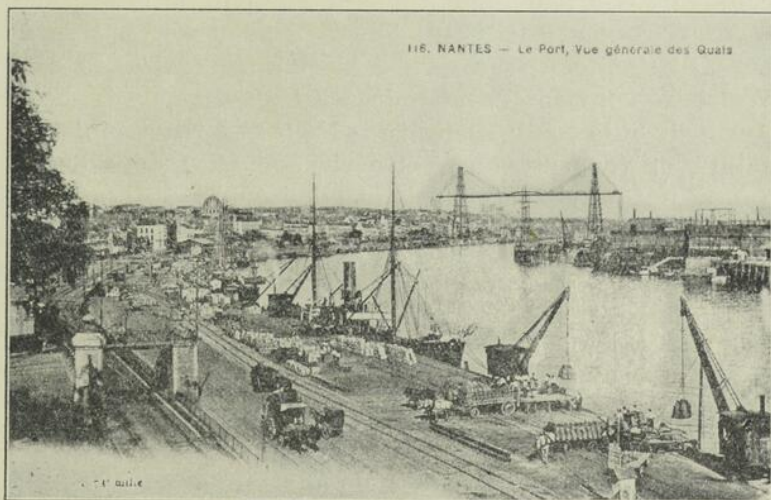
« On ne peut exprimer, dit l'abbé Daudin, quelle fut la consternation du peuple lorsqu'il se vit sans prêtres et sans autels. Les missionnaires donnèrent ordre de dépouiller les autels, de tendre le drap mortuaire sur la chaire et de mettre dessus le crucifix; voulant par là faire entendre à leur peuple qu'il n'avait plus que Jésus-Christ pour missionnaire. Aussitôt que les prêtres furent enlevés, les Anglais arborèrent pavillon sur les églises et en firent des casernes pour servir au passage de leurs troupes. »

Longfellow, dans son immortel poème *Evangéline*, a donné aux Acadiens bannis un prêtre comme compagnon d'exil, le « Père Félicien ». Le peintre Dicksee, dans son remarquable tableau du *Grand Dérangement* qui orne aujourd'hui tous les foyers acadiens, s'est inspiré du poète de Cambridge pour dessiner, au-dessus du groupe central formé par Evangéline et son vieux père, la silhouette protectrice d'un prêtre à chapeau tricorne et à rabat français. La pensée est belle et noble, mais elle s'écarte de la vérité historique: la noblesse d'âme ne fut pas la marque de Lawrence. Aucun prêtre n'accompagna dans l'exil les Acadiens entassés comme un vulgaire bétail au fond des vieux transports bostonnais. Dans leur cœur broyé de souffrance, une seule consolation pouvait descendre: le souvenir du Christ sanglant, suspendu sur la croix pour le rachat du monde et l'espérance des désespérés.

Pas n'est besoin d'insister davantage sur le profond esprit de foi des anciens Acadiens. Trop d'exemples connus le prouvent, trop de souvenirs familiaux l'attestent parmi les groupements acadiens des Provinces Maritimes, de la

province de Québec, de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane. Exhumons cependant de l'oubli un texte de 1855 pour montrer jusqu'à quel point la tradition religieuse restait vivace au pays d'Évangéline, un siècle après la Déportation.

En 1855, Mgr Walsh, archevêque d'Halifax, souligna le premier centenaire du triste événement par un mandement rédigé en français et destiné spécialement à la portion acadienne de son troupeau. C'était la première lettre pastorale reçue par les Acadiens dans leur langue depuis le message d'adieu de Mgr Plessis, en 1818.



La ville de Nantes, à l'embouchure de la Loire, fut le lieu de refuge de nombreux exilés acadiens, qui passèrent de là en Louisiane, en 1785.

Le 10 septembre prochain, au pied des autels, « élevez », disait Mgr Walsh, « élevez vos cœurs vers le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, priez-le de répandre ses bénédictions abondantes sur vous-mêmes et sur vos familles, pour que les Acadiens, les enfants des saints exilés d'autrefois, les tribus revenues d'une captivité pire que celle de Babylone, restent à

jamais fidèles au Dieu de leurs pères, pour qu'ils croissent en charité et abondent en bonnes œuvres, et pour qu'ils soient toujours prêts à sacrifier, si cela est nécessaire, leurs biens, leur liberté, leur vie même, plutôt que de perdre ce trésor inestimable qui leur a été laissé par leurs ancêtres, cette foi qu'on a tâché de leur enlever dans ces derniers temps par tant de moyens impies et perfides. Rappelez-vous toutes les vertus que ces chrétiens persécutés ont montrées au milieu des tribulations. Pensez à leur foi vive, à leur patience héroïque, à la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé à tout ce qu'ils avaient de plus cher; songez à leur courage viril, à leur affection conjugale et à leur piété filiale, à leur pardon des injures et à leur confiance en Celui dont ils invoquèrent le secours par de saints cantiques et des prières ferventes... » Mgr Walsh se souvient ensuite de saint Paul pour dire aux Acadiens, à la fin de sa lettre: « Vous êtes les enfants des saints, et vous attendez cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise. »

Au moment où le premier archevêque d'Halifax (2) évoquait ainsi le souvenir des martyrs de 1755, le peuple acadien des Provinces Maritimes, déjà fort d'environ 60,000 âmes, avait atteint l'étape d'une longue convalescence. Trois périodes se partagent les deux siècles de survivance acadienne depuis le Grand Dérangement. Une première étape, que l'on pourrait appeler *période post-opératoire*, suivit immédiatement la fameuse opération du chirurgien Lawrence; elle fut caractérisée par un violent choc nerveux et se prolongea une soixantaine d'années, jusque vers 1815. Les trois visites successives de Mgr Plessis (1811, 1812 et 1815) rassurèrent les Acadiens et inaugurèrent la période d'une obscure convalescence qui se prolongea, elle aussi, une soixantaine d'années, jusque vers 1880. L'apparition à Québec, le 24 juin 1880, d'une

2 La province ecclésiastique d'Halifax fut constituée en 1852.

centaine de délégués acadiens à un Congrès général de la société de Saint-Jean-Baptiste, marqua l'éveil définitif du peuple martyr désormais engagé dans la voie de la survivance active, d'une renaissance pleine de promesses. Chacune de ces trois étapes sera, dans les pages qui suivent, l'objet d'une brève étude, que l'on pourrait préfacier de trois mots : *Dum spiro, spero!* — « J'espérerai aussi longtemps que j'aurai un souffle de vie. »

I

A un peuple faible et opprimé, aux prises avec l'intolérance et le fanatisme, — comme l'était, à la fin du dix-huitième siècle, le petit peuple acadien, — il fallait des chefs capables de s'imposer par la hauteur de leur intelligence, la largeur et la netteté de leur vision, l'énergie de leur volonté et la dignité de toute leur vie. Ces chefs, ces nouveaux Moïses, Dieu les donna au peuple démembré dont Il voulait la survivance. Disons-le tout de suite et tout net : ces chefs furent des prêtres catholiques. C'est l'Eglise catholique, c'est le prêtre qui a sauvé l'Acadie après 1755. Un historien anglais, Gibbon, a écrit avec raison : « Les évêques et les moines ont fait l'Europe comme l'abeille fait la ruche. » On pourrait dire de même : « Le prêtre a fait l'Acadie nouvelle. »

Etudier l'histoire de la survivance acadienne dans les diverses régions de la renaissance : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Cap-Breton, Ile du Prince-Edouard, Iles de la Madeleine et Gaspésie, c'est d'abord évoquer la figure de vénérables prêtres français ou canadiens qui remplirent auprès de l'Acadie blessée, gisante sur le chemin, le rôle de bons Samaritains.

Le premier missionnaire de l'Acadie démembrée fut l'abbé Bailly, ordonné par Mgr Briand en 1767 et envoyé aussitôt du côté du golfe Saint-Laurent. L'abbé Bailly passa six années à *portager* ou à payer entre le Madawaska, Caraquet, Memramcook, Halifax et la baie

Sainte-Marie. Six années à valider des mariages datant de la *Grande Infortune*, à suppléer le baptême aux enfants grandis qui n'avaient jamais vu de prêtre, à catéchiser tout le monde, à soigner les corps en même temps que les âmes, à construire de rustiques chapelles de sapin couvertes d'écorce de bouleau, à vaincre certaines méfiances, à réconcilier avec la vie des blessés dont il fallait faire les constructeurs de l'Acadie nouvelle. L'abbé Bailly inscrivit son dernier acte au registre de Caraquet le 30 août 1773, puis il rentra à Québec pour devenir, plus tard, Mgr Bailly, coadjuteur de Mgr Hubert.

Une question se pose d'elle-même, avec le passage du premier missionnaire de l'Acadie nouvelle. En 1767, douze ans après la Déportation, que restait-il de vie religieuse et sociale au petit peuple démembré?

Répondre à cette question, c'est signaler le rôle de certains vieillards acadiens choisis par leurs compatriotes comme chefs revêtus d'une sorte de sacerdoce. Plusieurs noms de ces apôtres laïques surgissent du lointain passé: Charles Dugas, de Carleton en Gaspésie, qui mourut à cent ans, en 1801; Jean Doucet, de l'Île du Prince-Edouard, qui reçut ses pouvoirs directement de Mgr d'Esglis, par un document écrit, en 1785; Amable Boudreau, de la région de Pubnico en Nouvelle-Ecosse, que sa barbe de patriarche et sa grande dignité firent surnommer l'évêque *Amable*; Joseph Goguen, de Cocagne, qui avait échappé aux Anglais en 1755 et qui vécut jusqu'en 1825; Louis Robichaud, déporté à Salem, Massachusetts, qui se fit le consolateur et le père de ses co-exilés de la région de Boston. Ces *anciens* recevaient les promesses de mariage, baptisaient les nouveau-nés, assistaient les mourants, traçaient un signe de croix sur les tombes. De plus, ils présidaient, les dimanches et fêtes d'obligation, à la touchante cérémonie de la *messe blanche*: les Acadiens se réunissaient à l'église sous l'autorité de l'*ancien*; on chantait à l'unisson le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*; on lisait l'ordinaire de la messe et l'évangile du

dimanche; une lecture de piété tenait lieu de sermon; puis, pendant que le *grand monde* s'attardait à causer devant l'église, une femme dévouée faisait le catéchisme aux enfants et leur apprenait un vieux cantique. Prière en famille de l'Acadie orpheline, la *messe blanche* sauvegarda chez ce peuple, pendant les longues absences du missionnaire, l'esprit de foi et l'esprit de famille, ces deux colonnes de l'édifice futur (3).

Un Jésuite bien connu, le Père de La Brosse, s'occupa des missions acadiennes du Nouveau-Brunswick pendant quatre ans, de 1770 à 1774. Mais le véritable apôtre de l'Acadie nouvelle fut un petit Acadien de Grand-Pré exilé en Angleterre, passé ensuite en France et ordonné à Montréal, en 1772, par Mgr Briand: l'abbé Mathurin Bourg (ou Bourque). Vicaire général de l'évêque de Québec dès 1774, le Père Bourg fixa sa résidence à Carleton (Gaspésie); sa famille vint l'y rejoindre, revenant de Bretagne sur une goélette des Robin, ces anciens maîtres jersiais des pêcheries du Golfe.

Le grand-vicaire Bourg se dépensa pendant vingt-deux ans au service de ses frères dispersés aux quatre coins des Provinces Maritimes. Il fut le premier curé d'Halifax, en 1784, mais céda bientôt ce poste à un Capucin irlandais, le Père Jones, pour s'occuper exclusivement des Acadiens de la baie des Chaleurs. Vieilli avant l'âge par son dur

³ La coutume de la *messe blanche* s'est prolongée en Acadie jusqu'au dix-neuvième siècle. Ainsi, le 25 septembre 1830, Mgr Panet écrivait de Québec au missionnaire de Nepisiguit (Bathurst), M. Jean Naud: «Je n'ai pas d'objection à permettre qu'un laïc lise l'épître et l'évangile dans l'église lorsque le missionnaire est absent, pourvu que ce laïc ne soit pas en habit de chœur, mais dans la nef avec les autres fidèles. Dans la même circonstance, un chantré peut commencer les vêpres par *Deus in adjutorium meum intende*, mais il ne doit pas dire *Dominus vobiscum* avant l'oraison, mais seulement *Domine exaudi orationem meam*. C'est ce qui se pratique dans les paroisses où il n'y a pas de messe. Rien n'empêche non plus de sonner la cloche au *Magnificat* qui se chante à vêpres.» (Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 14, p. 275.)

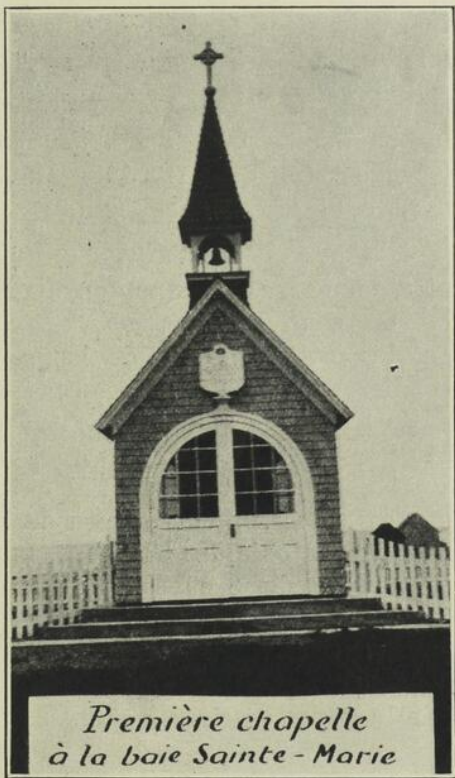
ministère, — ce n'était pas encore le temps des automobiles en Gaspésie, — l'abbé Bourg quitta Carleton pour la cure de Saint-Laurent, près de Montréal, en 1795. Il y mourut deux ans plus tard, à l'âge de cinquante-trois ans. Une statue de marbre italien, érigée devant l'église de Carleton en 1922, en présence de trois évêques acadiens (Mgr Léonard de Rimouski, Mgr Leblanc de Saint-Jean, Mgr Chiasson de Chatham), perpétue là-bas le souvenir de ce grand bienfaiteur de l'Acadie ressuscitée (4).

Pendant que l'abbé Bourg, premier prêtre acadien des temps nouveaux, marquait la Gaspésie acadienne d'une forte empreinte religieuse, quelques prêtres français ou canadiens fondaient des paroisses dans les Provinces Maritimes. Mentionnons M. Leroux à Memramcook, M. Antoine Bédard à Richibouctou, M. Antoine Girouard à Caraquet, M. Louis-Joseph Desjardins à Nepisiguit (Bathurst). Le sulpicien Ciquart s'installa à Saint-Basile du Madawaska en 1794. Trois prêtres français chassés de leur patrie par la Révolution, les abbés de Calonne, Pichart et Le Jamtel, se dévouèrent au service des Acadiens de l'Île du Prince-Edouard, des Îles de la Madeleine et du Cap-Breton. La région de la baie Sainte-Marie reçut de France, en 1799, un saint missionnaire, émule du curé d'Ars: l'abbé Sigogne, dont la mémoire survit, aujourd'hui encore, dans le pays de la Pointe-de-l'Eglise favorisé pendant quarante-cinq ans de son ministère.

L'Eglise-mère de Québec suivait avec joie et amour les premiers pas de son enfant acadien des rivages du Golfe. Mgr Hubert tenta, en 1795, une première visite pastorale de ce pays. Parti de Québec en goélette, il dé-

4 On me permettra d'ajouter que la figure du grand-vicaire Bourg m'est sympathique à un titre particulier. Sa nièce Rachel Bourg fut la mère de mon grand-père Edouard Bernard, né à Carleton. Mon père avait personnellement connu Rachel Bourg et se plaisait à évoquer des traits de cette *ancienne*. Preuve que les liens vivants avec la génération des exilés acadiens ne font que de se rompre.

barqua à Percé le 30 juillet, en compagnie de trois prêtres français: les deux frères Desjardins et l'abbé Castanet. Mais la maladie força Mgr Hubert à rebrousser chemin à Caraquet. Ce fut son successeur, Mgr Denaut, qui reprit contact avec l'Acadie sevrée de toute visite pastorale depuis le second voyage de Mgr de Saint-Vallier, en 1689.



Quittant sa résidence de Longueuil le 3 mai 1803, Mgr Denaut adopta la route de Burlington-Boston pour aborder enfin aux rivages de la baie Sainte-Marie le 3 juin. Après trois jours passés au milieu des ouailles de l'abbé Sigogne, l'évêque continua par le cap de Sable et Halifax, puis par les Iles du Cap-Breton et du Prince-Edouard, pour atteindre ensuite Miramichi, Richibouctou et Memram-

cook, et terminer par Fredericton et le Madawaska où il arriva le 19 octobre. Durant ses cinq mois de courses apostoliques, et malgré ses soixante ans sonnés, Mgr Denaut confirma 8,800 personnes de dix à quatre-vingts ans, multiplia sermons et confessions, rattacha solidement au tronc de Québec le rameau acadien survivant à la tempête. L'archevêché de Québec possède les notes manuscrites de la tournée de Mgr Denaut en Acadie, rédigées par l'abbé Lartigue, son compagnon de route destiné à devenir premier évêque de Montréal.

Rentré à Longueuil par le rude *portage* du Témiscouata et le fleuve Saint-Laurent, Mgr Denaut mourut deux ans après, le 17 janvier 1806, laissant le siège de Québec à son coadjuteur Mgr Octave Plessis.

En goélette, en barge, en canot ou à pied, sous un soleil écrasant ou sous la pluie *abattante*, parmi les maringouins et les *brûlots*, Mgr Plessis accomplit trois voyages en Acadie. En 1811, il se rendit aux Iles de la Madeleine et à la baie des Chaleurs. Sa tournée de 1812 le conduisit aux rivages du Nouveau-Brunswick depuis Tracadie jusqu'à Shédiac, à l'Île du Prince-Edouard, au Cap-Breton et aux côtes septentrionales de la Nouvelle-Ecosse; il revint par la baie des Chaleurs, le Madawaska et le fameux *portage* du Témiscouata. En 1815, l'infatigable prélat qui se disait pourtant « peu cavalier » (il pesait deux cents livres et n'allait pas à cheval) compléta le cycle de ses visites par un voyage sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Ecosse et du côté de la baie Sainte-Marie.

L'étendue de notre sujet ne nous permet pas de feuilleter ici le savoureux *Journal* qui garde les observations et impressions de Mgr Plessis chez les Acadiens. Contentons-nous de relever une page évangélique où l'évêque peint une scène de 1811 sur la rive sud de la baie des Chaleurs: scène qui nous montre combien l'esprit de foi des anciens Acadiens s'était conservé intact parmi leurs descendants du dix-neuvième siècle.

La visite pastorale venait de se terminer à Nepisiguit (Bathurst) ; aux 200 communians de Nepisiguit s'étaient jointes les quinze familles de pionniers établies depuis cinq ans à Petit-Rocher, douze milles à l'ouest. « La plupart des familles de Petit-Rocher, » écrit Mgr Plessis, « ne voulurent partir de Nepisiguit que le dimanche soir 7 juillet, pour faire cortège à l'évêque. Les braves de Nepisiguit voulant lui faire honneur, l'accompagnèrent ; le total se trouva monter à quatre-vingts personnes. Sur ce nombre, plusieurs, entre autres des nourrices, n'avaient rien mangé de la journée, si ce n'est leur part des pains bénits de ce jour, car il en était venu cinq des différents endroits de la paroisse.

« On part au sortir des vêpres, on se met en barges, l'eau poudre sous les avirons ; les coups de fusil se renvoient des saluts réciproques du rivage à l'eau et de l'eau au rivage ; on arrive en une demi-heure à la sortie du havre. Mais voici un contretemps : le vent d'ouest qui soufflait depuis deux jours, fraîchît au lieu de tomber, comme on devait s'y attendre, et ne permet pas de cingler en pleine baie. Conseil tenu, il est décidé que l'on couchera à la pointe de sapins qui borne à l'ouest le havre de Nepisiguit. On y allume sept à huit feux pour la commodité des différentes bandes qui composent la pieuse caravane. On partage les aliments avec ceux qui en sont totalement dépourvus ; on fait en commun la prière du soir autour du feu principal où se réunissent la plupart des familles condamnées à passer la nuit sur cette pointe. A la prière succèdent quelques entretiens propres à édifier ce bon peuple. A dix heures, chacun se retire sur le point qui lui est assigné. La nuit était aussi belle qu'on peut le désirer en cette saison. La pleine lune semblait se plaire à la rendre brillante. Les lits de sapins reçurent pendant quelques heures les membres qui demandaient du repos, et bientôt le vent s'apaisa ou du moins se rendit plus traitable. A trois heures du matin, l'ordre de partir est donné. Les barges sortent du havre et, prenant leur route à l'ouest, commencent à longer la grève de la baie des

Chaleurs. Il restait quatre lieues à faire pour atteindre le Petit-Rocher. Les passagers firent la première à pied, sur une dune extrêmement fatigante par son sable mouvant, par la grande herbe qui y a crû et par beaucoup de bois flottant que le reflux y a jeté. »

A lire ce récit, qui ne se croirait transporté sur les bords du lac de Génésareth, au temps où le doux Sauveur nourrissait de sa parole et de pain miraculeux les foules accourues sur son passage. Qui ne s'arrêterait un instant à contempler, des yeux de l'imagination, le grand évêque Plessis, le victorieux adversaire des Craig et des Ryland, couché à la belle étoile sur un lit de sapin, au milieu de paysans acadiens, dans le murmure des flots de la baie des Chaleurs?

Les trois visites pastorales de 1811, 1812 et 1815 constituent le geste d'adieu — combien généreux et consolant! — de l'Eglise de Québec à sa fille d'Acadie. A la veille d'apprendre de Rome la division de son vaste diocèse, le successeur des Laval et des Saint-Vallier laisse dans la mémoire et le cœur des expatriés de 1755, le vivant souvenir de son passage, de ses paternelles bontés. De génération en génération se transmettra, sur les rivages du Golfe, le récit des légendaires tournées de Mgr Plessis. Le *Journal* du prélat reste le témoignage le plus probant de la noblesse de caractère, de l'intégrité de vie du peuple acadien renaissant. Il met en lumière, avec la vivacité de sa foi, sa ferme détermination de s'enraciner aux régions maritimes. Les rivages du golfe Saint-Laurent, naguère témoins de sa fuite éperdue, le seront bientôt de sa pacifique revanche, aussi certaine que le retour régulier du *refoul* (mascaret) au *coude* de Moncton.

II

Les pages qui précèdent ont suffisamment établi, croyons-nous, le fait que l'esprit de foi fut à la base de la survivance française des Acadiens, au lendemain de la Déportation et pendant la soixantaine d'années que nous

avons appelée « période post-opératoire ». La foi catholique sauva alors la langue et la tradition françaises au pays d'Évangéline, en attendant de trouver dans ces deux forces spirituelles des auxiliaires, des moyens de durée et de progrès. Comme le déclarait naguère, à Montréal et à Québec, un officier de l'Association canadienne-française de Saskatchewan, M. l'abbé Baudoux: « Si, en certains milieux paisibles, on qualifie d'*hypothèse* le fait de la langue gardienne de la foi, en Saskatchewan c'est une *thèse*, et une thèse amplement démontrée. » Nous ajoutons: L'exemple de l'Acadie, chef-d'œuvre de survivance française, appuie également la thèse de la langue gardienne de la foi. Un vénérable prêtre irlandais, feu l'abbé Thomas Quinn, avait raison de dire à ses auditeurs du *Congrès de la Langue française* à Québec, en 1912: « Sur cette terre hospitalière du Canada, il doit y avoir place au soleil pour toutes les races, pour toutes les langues, sans qu'une nationalité cherche à étouffer l'autre ou à restreindre ses droits. » Et M. Henri Bourassa a eu raison de dire et d'écrire: « Chez les descendants des premiers apôtres de la chrétienté en Amérique, la meilleure sauvegarde de la foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ. » (Discours au Congrès eucharistique de Montréal, 1910.)

Nous abordons maintenant une deuxième étape de la renaissance acadienne, une période qui couvre la majeure partie du 19^e siècle et que nous avons déjà désignée comme une « longue convalescence ». Cette période s'ouvre sous la main bénissante et avec les paternels encouragements de Mgr Plessis.

L'un des bienfaits, et non le moindre, des trois visites pastorales de Mgr Plessis en Acadie, fut de rapprocher les uns des autres les groupes acadiens des diverses côtes en leur communiquant les sentiments d'une même fierté catholique, d'une même espérance de vie paisible, à la mode française d'autrefois. Jusqu'en 1815, ces groupes fragmentaires vivotaient à petit bruit, parfois en cachette,

sans beaucoup se connaître. Voilà que la voix d'un prélat admiré et respecté des Anglais les tire, un moment, de leur obscurité, leur parle de leurs frères et de leurs besoins communs, les incite à l'union, à l'action prudente mais soutenue, sous la direction de leurs prêtres français ou canadiens, — en attendant la naissance d'un clergé acadien.

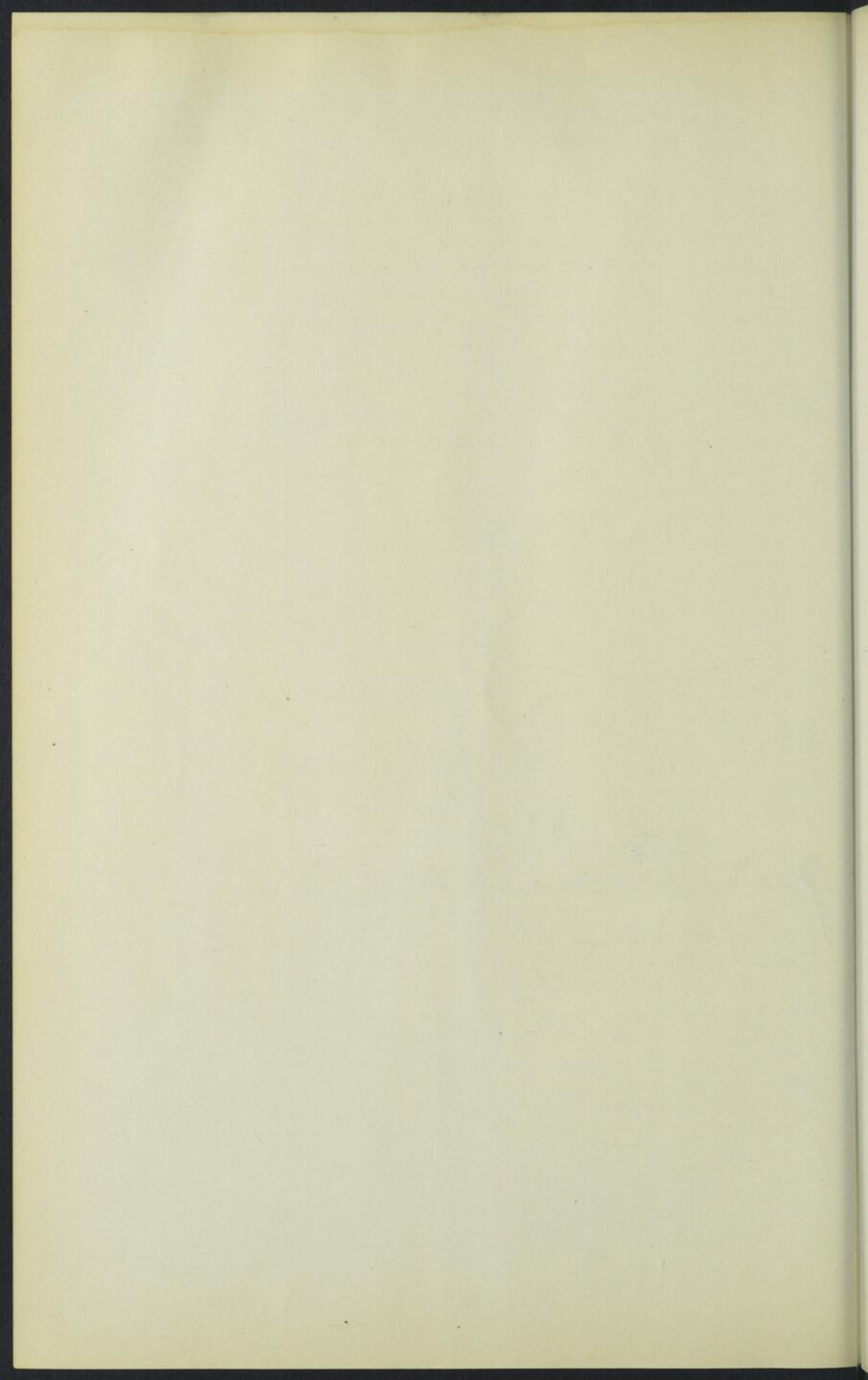
Cette semence va porter ses fruits. On peut dater de 1815 la naissance, sinon d'une vie nationale, du moins d'un *sentiment* national, frêle mais viable, au cœur du peuple de 12,000 âmes qui s'égrène depuis la baie des Chaleurs jusqu'à la baie Sainte-Marie, en passant par le Madawaska, les îles de la Madeleine, du Prince-Edouard et du Cap-Breton. Un à un disparaissent, vieillards de 70 ou 80 ans, les témoins du drame de 1755, les *rescapés* de la catastrophe. Leurs fils, nés entre la mer et la forêt acadiennes, ne connaissent pas d'autre patrie que le coin de terre où ils viennent d'inhumer l'aïeul, où la forêt recule pour faire place aux champs de blé et de pommes de terre. De loin en loin, dominant ces terres neuves, un modeste clocher se dresse, symbole de la foi qui relève le travail quotidien, qui unit dans un même élan vers Dieu l'homme des champs, le pêcheur au large, la fileuse à son rouet. Par la prière et le travail, l'Acadie vivra, en dépit de certaines circonstances adverses.

Les circonstances ne tardèrent pas à créer une nouvelle situation religieuse dans les Provinces Maritimes, en détachant les Acadiens de l'Eglise-mère de Québec pour les placer sous l'autorité immédiate d'une épiscopat de langue anglaise. D'un point de vue purement ethnique, on peut dire que ce fut la première épreuve de la nouvelle Acadie.

Voici, dans son ensemble, la carte religieuse des Provinces Maritimes pour la période que nous étudions présentement: Le vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse, relevant directement de Rome, fut créé en 1817 et confié à Mgr Burke, curé d'Halifax, qui mourut en 1820.



L'église de pierre de Grande-Anse, au Nouveau-Brunswick, consacrée le 12 juillet 1936.



Mgr Fraser lui succéda en 1825. Dans l'intervalle fut créé, avec siège à Charlottetown, un second vicariat apostolique comprenant les Iles du Prince-Edouard, de la Madeleine et du Cap-Breton, avec le Nouveau-Brunswick. Ce territoire fut confié aux soins de Mgr MacEachern, missionnaire écossais de l'Ile du Prince-Edouard, qui devint premier évêque de Charlottetown en 1829, à l'érection de ce premier diocèse des Provinces Maritimes. Le diocèse d'Halifax, englobant la Nouvelle-Ecosse, fut érigé en 1842, avec Mgr Fraser comme premier évêque. A ce moment (1842), le diocèse de Saint-Jean, renfermant tout le Nouveau-Brunswick, fut créé et confié à Mgr Dollard, curé de Fredericton. Deux ans après, le village d'Arichat, dans l'île Madame, devint le centre d'un nouveau diocèse formé de l'Ile du Cap-Breton et de la partie orientale de la Nouvelle-Ecosse. Mgr Fraser quitta Halifax pour ce nouveau siège. Il fut remplacé par Mgr Walsh qui devint, en 1852, premier archevêque d'Halifax avec droit de regard dans toute l'étendue des Provinces Maritimes. Le diocèse de Chatham, formé de la partie nord du Nouveau-Brunswick (y compris le Madawaska), reçut son premier évêque en 1860, dans la personne de Mgr Rogers qui le gouverna pendant quarante-deux ans. Le village d'Arichat cessa d'être siège épiscopal en 1886; la ville d'Antigonish (Nouvelle-Ecosse) le supplanta, et Mgr Cameron fut le premier évêque d'Antigonish.

Pas un nom français n'apparaît, au cours du 19^e siècle, dans la liste des évêques des Provinces Maritimes. C'est peut-être ici le lieu de transcrire quelques lignes d'un prélat acadien qui fut un grand patriote, défenseur des Acadiens aux prises avec mille difficultés, et que Rome honora spécialement au déclin de sa vie: Mgr Marcel Richard, curé-fondateur de Rogersville au Nouveau-Brunswick.

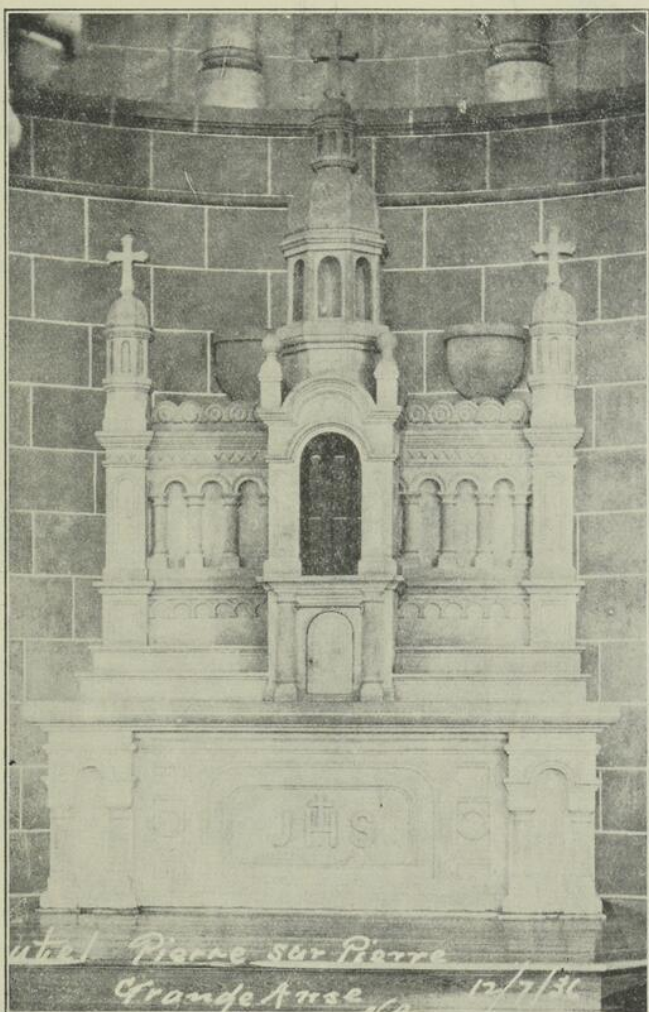
« Depuis les tristes événements de 1755, » écrivait un jour Mgr Richard, « les Acadiens ont dû rester ignorés et ignorants au moins dans la connaissance des lettres, car

on ne saurait leur reprocher de l'être dans leurs devoirs de chrétiens et de catholiques. Abandonnés par leur mère-patrie, persécutés par l'Angleterre, dirigés dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel par des hommes dont la langue et les sympathies leur étaient étrangères, ils ont dû lutter pour conserver leur religion, leur langue et leurs coutumes. Durant plus d'un siècle, l'Acadie n'a vu aucun des siens occuper un rang honorable dans l'Eglise ou dans la société. Privés d'éducation, ils se sont livrés à la colonisation, à l'agriculture, à la pêche, ne pouvant prétendre à d'autres professions. »

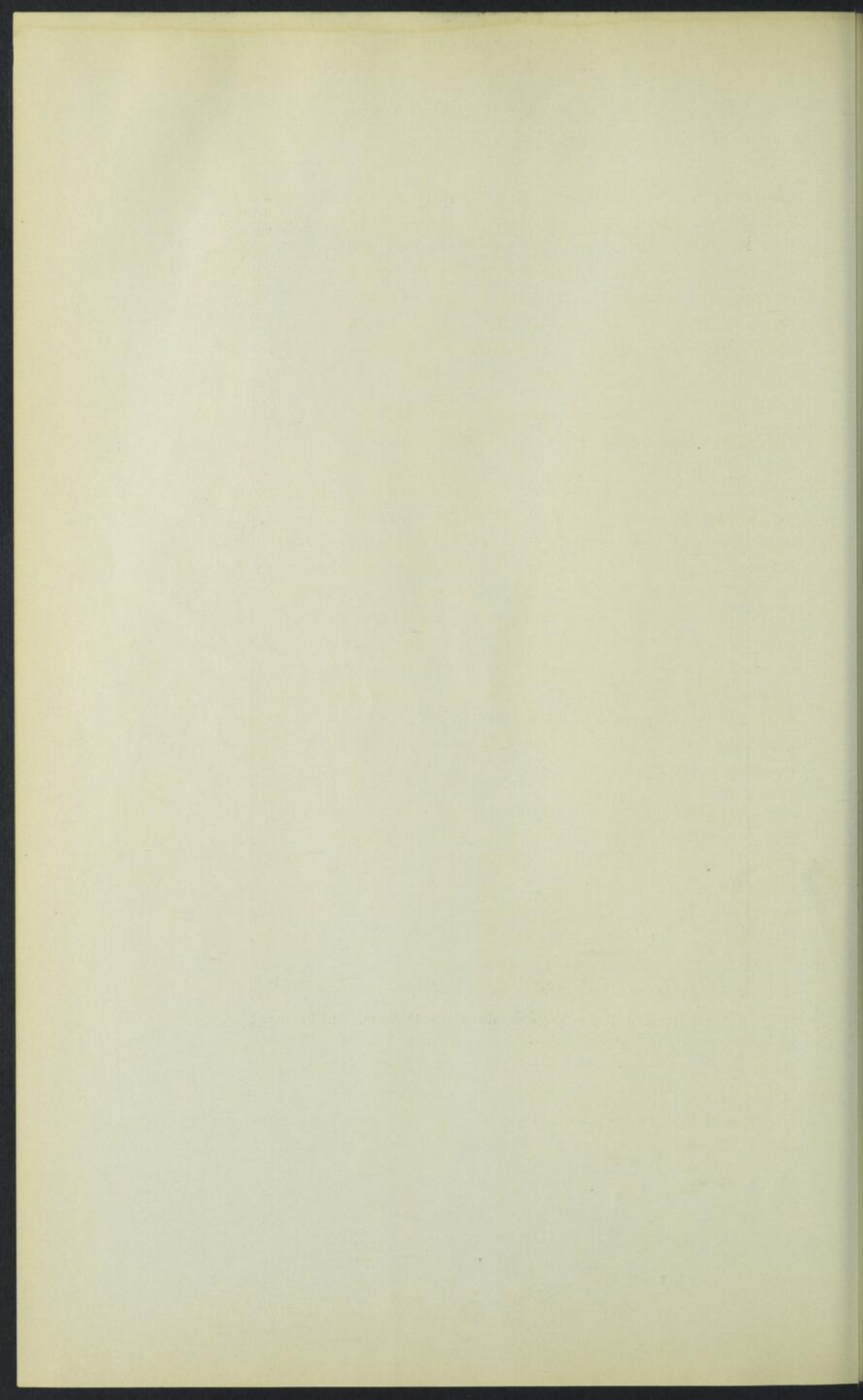
Ces lignes résument tristement, mais en toute vérité, l'histoire de l'Acadie convalescente, animée de courage et d'espoir, mais dépourvue des moyens de culture nécessaires à un peuple grandissant : organisation scolaire convenable, collèges et couvents, hiérarchie religieuse, etc. N'insistons pas sur cette morne période. Bornons-nous à citer, en une sorte de tableau d'honneur, quelques noms de prêtres de langue française, héroïques nautoniers qui guidèrent parmi les flots hostiles, sous l'égide de Marie « étoile amie des naufragés » — *Amica Stella naufragis*, dit l'Office divin, — la petite barque acadienne perdue dans une nuit obscure.

L'Acadie vit passer, entre 1815 et 1850, plusieurs missionnaires destinés à une carrière épiscopale ou à de hautes fonctions dans l'Eglise du Canada. L'abbé Thomas Cooke, né à la Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières, desservit pendant sept ans, de 1817 à 1824, les rivages méridionaux de la baie des Chaleurs, depuis Petit-Rocher jusqu'à Tracadie, avec résidence à Caraquet. Mgr Cooke devint, en 1852, premier évêque de Trois-Rivières.

Qui ne connaît la carrière quasi légendaire de deux prêtres québécois nés à Saint-Pierre de Montmagny, les deux frères Blanchet ? L'ainé, Norbert, passa sept années de jeunesse comme missionnaire des côtes acadiennes de Bouctouche et Richibouctou (1820-1827). Vicaire apostolique de l'Orégon en 1843, il mourut archevêque d'Orégon



Le maître-autel de l'église de Grande-Anse, entièrement
construit de pierre.



en 1883, à 88 ans. Son cadet Magloire, missionnaire aux Iles de la Madeleine et au Cap-Breton, de 1822 à 1826, fut le premier évêque de Nesqually, dans l'Ouest américain, en 1846, et mourut à Vancouver à 90 ans, en 1887. Notons en passant que Mgr Norbert Blanchet fut sacré à Montréal, en 1845, en même temps que le premier évêque de race acadienne: Mgr Jean-Charles Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe. Mgr Bourget fut leur consécrateur.

Parmi d'autres noms qui mériteraient une mention spéciale, choisissons celui de l'abbé Antoine Gagnon, né à Québec, missionnaire à Richibouctou dès 1809, qui aima « jusqu'à la fin » le peuple acadien puisqu'il mourut curé de Barachois, sur la baie de Shédiac, en 1849. M. Gagnon eut, le premier, la pensée de doter l'Acadie renaissante d'un collège classique. Sous son impulsion, un édifice de bois se dressa, vers 1840, sur le terrain de la fabrique à Barachois. Mais ce projet se heurta à des difficultés financières: le généreux promoteur eut la douleur de voir la maison naissante rester en plan et se désagréger. Il appartenait à un autre prêtre né à Québec, l'abbé Lafrance, de recueillir l'idée et d'en voir la réalisation partielle, dans une autre paroisse centrale de l'Acadie nouvelle.

Parler de l'abbé Lafrance, c'est évoquer la figure d'un des plus grands bienfaiteurs du peuple acadien. Ce fut la petite rue Laval, à l'ombre du séminaire de Québec, qui vit naître en 1814 Stanislas Hyanveu dit Lafrance. Fils du pionnier de la reliure artistique à Québec, étudiant de théologie au Séminaire, Stanislas Lafrance entendit, en 1838, un ancien élève de cette institution devenu évêque de Charlottetown, Mgr Macdonald, décrire ses lointaines missions du Golfe et souligner le besoin pressant qu'il éprouvait de missionnaires de langue française pour ses pauvres Acadiens. Cœur généreux, âme apostolique, le jeune Lafrance dit adieu à sa famille; avec son frère Charles, il accompagna l'évêque de Charlottetown dans une goélette qui retournait à l'Île du Prince-Edouard.

Ordonné prêtre à Rustico en 1841, l'abbé Lafrance fut d'abord vicaire du curé irlandais de Saint-Jean, N.-B., puis il devint, en 1842, premier curé de Tracadie au Nouveau-Brunswick. Il y travailla dix ans et laissa, entre autres témoignages de sa charité entreprenante, un hôpital que vinrent diriger, quelques années plus tard, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. En 1852, l'abbé Lafrance fut promu à l'importante cure de Memramcook. C'est dans ce nouveau champ d'action, au milieu d'une population acadienne de 4,000 âmes, que le zélé constructeur va donner sa pleine mesure.

Jeune prêtre de trente-huit ans, doué d'une énergie de fer et d'une robuste constitution, M. Lafrance se mit de tout cœur au service de sa paroisse, à la tête des œuvres dont il jugeait l'existence nécessaire au progrès de son petit peuple, à la création d'une vie nationale en Acadie. La première et la plus pressante de ces œuvres, dans la pensée du curé de Memramcook, c'était la fondation d'un collège catholique et français, qui fournirait à l'Acadie son clergé et ses *hommes de profession*. Les revenus assez considérables que lui procurait sa paroisse, il les emploierait à pourvoir sa patrie adoptive d'une maison d'éducation semblable aux collèges classiques qui naissaient nombreux, depuis un demi-siècle, en terre québécoise, sous l'impulsion de prévoyants curés. Et cette œuvre de restauration de l'idéal acadien, l'abbé Lafrance se sentait assez fort pour l'entreprendre à peu près seul, malgré l'apathie, la méfiance d'une population abattue par le malheur et qui ne possédait pas au même degré que lui la claire vision de l'avenir, des luttes à soutenir, par la parole et la plume, dans les Chambres d'assemblée ou dans les pages d'un journal.

Tout en échafaudant ses projets de collège à Memramcook, M. Lafrance n'oubliait pas l'échec de son défunt confrère, le curé Gagnon de Barachois. Il y avait là de quoi jeter dans son esprit le doute et le pessimisme. Son énergie naturelle, sa confiance en Dieu, son amour du

peuple acadien l'emportèrent sur les craintes déprimantes. Il écrivit un jour à son ami Louis Robichaud, de Négouac : « Vous savez que le pauvre peuple acadien n'a jamais eu justice, jusqu'à présent, du côté de l'éducation ; et si ceux qui prennent au milieu d'eux la douce appellation de *Pères* ⁽⁵⁾ ne mettent pas la main à l'œuvre, ils en seront longtemps privés encore. »

Les travaux de construction commencèrent au printemps de 1854, à la joie des uns, sous le regard sceptique des autres. A un groupe d'Acadiens narquois qui lui demandèrent un jour le but de ce grand collège, le spirituel bâtisseur répondit sans hésiter : « Mes amis, j'y préparerai des prêtres pour vous absoudre de vos péchés de langue, des marchands pour vous vendre à des taux raisonnables, des médecins pour soigner vos malades, des avocats pour vous défendre devant les tribunaux, et même des juges qui vous jugeront sans vous ruiner ! » C'était, sous une forme plaisante, tout le programme qu'allait afficher le premier collège classique acadien.

La journée du 15 octobre 1854 marque une étape dans l'histoire de la nouvelle Acadie. Ce matin-là, une trentaine de jeunes Acadiens mêlèrent leurs têtes brunes aux blondes frimousses d'une vingtaine d'Irlandais, pour composer la première classe de Charles Lafrance, frère du curé-fondateur, au collège de Memramcook d'abord baptisé « séminaire Saint-Thomas ». C'étaient des Cormier, Béliveau, Gaudet, Landry, Leblanc, Saulnier, Bourque, Doiron (ou Gould), Léger (ou Légère), qui se rangeaient à côté des McGowan, Chapman, Moore, Lamb, Turner, Cochrane, Weldon, McManus... Sans s'en douter, tout ce petit monde, penché sur une première page d'écriture, traçait les lettres initiales d'un nouveau chapitre de l'histoire acadienne.

⁵ Les Acadiens, longtemps desservis par des religieux (Jésuites, Franciscains, Capucins), continuent d'appeler *Père* le prêtre séculier d'aujourd'hui.

Le séminaire Saint-Thomas, à court de ressources pécuniaires, végéta huit ans avant de dépérir. Charles Lafrance y enseigna le latin à ses meilleurs élèves, à partir de 1858. De son côté, le curé visitait souvent les classes, distribuant conseils et rubans étoilés, quelques sermons aussi, au besoin. Maintes fois, il dut adresser à ses jeunes Acadiens trop modestes le paternel reproche tombé, plus tard, de la bouche de Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface. A un petit Canadien de l'Ouest apparemment peu fier de sa nationalité française, l'ardent patriote dit assez vivement : « Quand on appartient à la race de Jeanne d'Arc, on le dit la tête haute et sur un autre ton que ça ! »

Une loi de notre chétive humanité veut que toute œuvre providentielle, comme toute créature humaine, naisse dans la douleur. L'auguste et douloureux sceau de la croix marqua profondément l'œuvre d'éducation entreprise par le curé Lafrance. L'éveilleur du peuple acadien n'avait pas borné son action à la fondation, envers et contre tous, d'un collège classique. Sans doute frappé de la justesse de l'axiome : « Telles mères, tel peuple », il commença la construction d'un couvent à Memramcook. Une cuisante épreuve lui vint de ce côté.

L'entreprise une fois lancée, M. Lafrance se rendit à Saint-Jean, au cours de l'été 1858, pour s'entendre avec l'évêque, Mgr Connolly, au sujet de la communauté religieuse qui viendrait diriger son couvent. Délicate question. Mgr Connolly avait lui-même fondé à Saint-Jean, en 1854, la congrégation des Sœurs de la Charité et leur avait promis la direction de tous les couvents à ouvrir dans son diocèse. Malheureusement pour l'abbé Lafrance, ces dignes religieuses irlandaises ignoraient totalement la langue française et n'étaient pas dans la disposition d'esprit propre à en commencer l'étude. Le curé de Memramcook insista pour obtenir l'autorisation d'installer dans son couvent des institutrices capables d'enseigner le français. Mgr Connolly suspendit sa réponse. « Attendez », dit-il en somme à M. Lafrance, « je consulterai mes Sœurs

de la Charité et je vous répondrai plus tard. » La réponse vint, en effet, exprimant le regret de ne pouvoir introduire une communauté nouvelle dans le diocèse de Saint-Jean. Devant cet obstacle insurmontable, le bâtisseur acadien suspendit les travaux de construction de son couvent. Premier échec sérieux, premiers pas sur une voie douloureuse.

L'année suivante (1859), d'importants changements modifièrent la carte religieuse des Provinces Maritimes. Mgr Walsh, archevêque d'Halifax, étant mort, Rome lui donna pour successeur Mgr Connolly, et l'abbé Lafrance vit s'installer à Saint-Jean son ancien élève au collège Saint-André de l'Île du Prince-Edouard, Mgr Sweeney. Aux prises avec toutes sortes de difficultés, d'ordre pécuniaire surtout, et forcé de fermer son séminaire Saint-Thomas en 1862, le curé de Memramcook, brisé de fatigue et de chagrin, goûta du moins la consolation de traiter avec un évêque qui était à la fois son ancien élève et son ami personnel. Mgr Sweeney connaissait et estimait les Acadiens pour avoir exercé le ministère sacerdotal au milieu d'eux, comme curé-fondateur de Chatham, en 1845, puis comme curé de Barachois. Avec l'abbé Lafrance, il croyait que le salut du peuple acadien, c'est-à-dire sa reviviscence comme groupe français, tenait surtout à la fondation, au rayonnement d'un collège classique, berceau de la future élite acadienne.

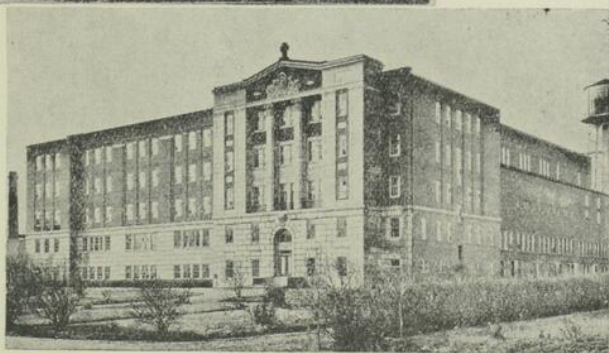
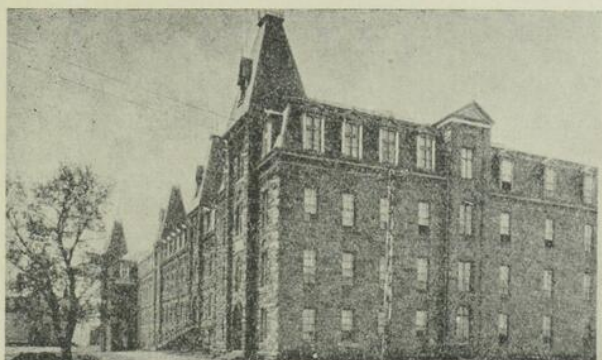
Abrégeons maintenant le récit des événements qui suivirent. L'abbé Lafrance céda à Mgr Sweeney, en 1863, la pleine et entière propriété de son collège et du vaste domaine qui l'entourait. Bientôt après, d'heureuses circonstances mirent l'évêque de Saint-Jean en relations personnelles avec la Congrégation de Sainte-Croix, venue de France à Saint-Laurent de Montréal en 1847. Confiante en Dieu et désireuse d'assurer le relèvement du peuple acadien, cette communauté accepta généreusement la difficile mission de Memramcook. Pendant que l'abbé Lafrance se préparait à devenir curé de Barachois, un

jeune religieux de trente-deux ans qui avait été le premier novice canadien des Clercs de Sainte-Croix à Saint-Laurent, le Père Camille Lefebvre, passa de Montréal à Memramcook. Il y fut accueilli, en juin 1864, par M. Lafrance lui-même, qui monta une dernière fois en chaire pour présenter son successeur à la direction de la paroisse : « Enfin, s'écria-t-il, il est arrivé le nouveau Moïse qui doit conduire son peuple dans la terre promise ! Dieu soit loué ! L'œuvre d'éducation que j'aurais voulu accomplir au milieu de vous, un autre s'en charge, pour la gloire de Dieu et le salut du peuple acadien ! »

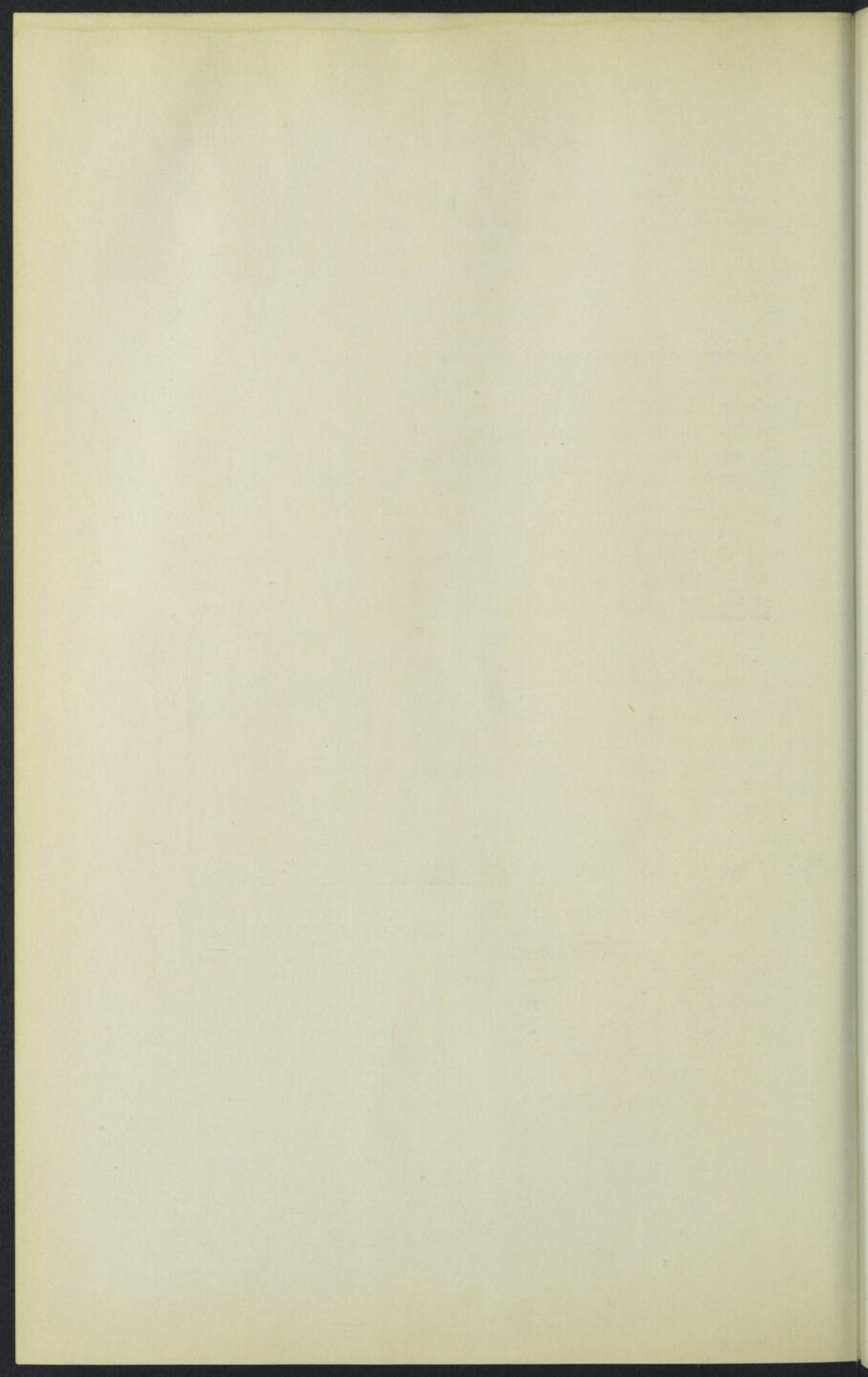
L'ancien séminaire Saint-Thomas, devenu « collège Saint-Joseph », rouvrit ses portes à une trentaine d'élèves, le 10 octobre 1864. Parmi les élèves acadiens de la période 1864-70, nous relevons les noms de François-Xavier Cormier, premier prêtre acadien sorti de cette maison ; Pierre Landry, destiné à devenir le premier juge acadien des Provinces Maritimes ; Pascal Poirier, futur sénateur et biographe du Père Lefebvre ; Placide Gaudet, futur généalogiste acadien, et d'autres encore, qui se serviront de la solide formation intellectuelle et morale reçue dans la maison de bois du Père Lefebvre pour activer le réveil national de leur patrie.

L'abbé Lafrance, promoteur de ce mouvement de renaissance, ne vit pas le succès définitif de son œuvre. Il mourut curé de Barachois en 1867, au moment où deux provinces maritimes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, s'unissaient aux provinces centrales de Québec et Ontario pour constituer le noyau d'une Confédération canadienne.

Dire que les *Maritimes*, Acadiens compris, accueillirent avec enthousiasme le fait accompli par leurs chefs politiques de 1867, serait une exagération. On sait que des faveurs spéciales accordées à la Nouvelle-Ecosse, et la promesse d'un chemin de fer *Intercolonial*, de Montréal à Halifax, furent nécessaires pour vaincre les répugnances populaires et amadouer le champion de l'autonomie néo-



En haut: l'Université de Memramcook avant l'incendie du 20 octobre 1933. *En bas:* l'Université de Memramcook actuelle.



écossaise, Joseph Howe. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick apprirent trop vite, à leurs dépens, que le status de la Confédération avait au moins un point faible, qu'il pouvait devenir, aux mains de chefs mesquins ou fanatiques, un instrument de graves injustices.

L'article 93 de la constitution de 1867 réservait aux provinces la législation en matière scolaire. Fort de ce privilège, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, George King, fit voter par sa majorité, en 1871, un projet de loi, fac-similé de la loi Tupper déjà votée à Halifax en 1864, qui créait l'école unique et neutre pour tous les citoyens. Seule, à l'avenir, l'école publique *non confessionnelle* recevra l'aide des subsides du gouvernement de Fredericton. Dure alternative. S'ils veulent continuer de faire instruire leurs enfants en catholiques français, les Acadiens, pauvres et chargés de nombreuses familles, paieront une double taxe, s'arrangeront comme ils pourront de leur nouvelle condition de hors-la-loi qui rappelle trop facilement les misères d'un passé qu'ils croyaient à jamais éteint.

L'application de cette loi souleva une tempête de protestations, non seulement chez les Acadiens, mais aussi parmi les Irlandais catholiques. Les trois députés catholiques que le Nouveau-Brunswick s'était donnés à Ottawa : John Costigan, T. W. Anglin et Auguste Renaud, en appelèrent à leurs collègues de la Chambre des Communes pour réparer cette injustice : peine inutile. L'appel au Conseil Privé de Londres ne servit ensuite qu'à faire confirmer la loi inique.

Pendant cette bataille légale, la brutalité des faits quotidiens pesait sur le peuple acadien. La moindre résistance à payer la taxe d'école se heurtait à des procédés draconiens. Les rues des villes, les chemins des campagnes voyaient passer de nombreux huissiers munis de brefs, qui saisissaient sans pitié vaches et chevaux, charrues et voitures, même le mobilier des maisons, en paiement de l'odieuse taxe. De jour en jour, de menace en menace, les

esprits s'aigrissent. Des rixes éclatèrent en divers endroits, et le village de Caraquet fut attristé par une sanglante échauffourée, en 1875.

Au lendemain de la tragédie de Caraquet, un *modus vivendi* fut établi, qui reconnut aux Acadiens du Nouveau-Brunswick le droit à leurs écoles dans les paroisses où ils constituent la majorité. Mais ces « écoles acadiennes » ne peuvent donner qu'un faible rendement, pour diverses raisons. En voici deux : 1° Le français est ignoré à l'école normale qui forme les institutrices ; 2° les études de français à l'école acadienne, sous la direction d'institutrices de « troisième classe », ne sont couronnées d'aucun certificat, d'aucun diplôme officiel. Aux yeux des maîtres de l'Instruction publique à Fredericton, la langue française marche de pair avec la langue micmaque des réserves indiennes de Tobique ou de Burnt Church.

Deux événements de nature et de portée très différentes terminent donc la période de 1815-1880, que nous avons appelée « étape de la convalescence acadienne ». D'un côté, la fondation définitive du collège-université de Memramcook assure à l'Acadie de demain une élite française, un clergé national, des évêques acadiens peut-être. D'un autre côté, la loi scolaire de 1871, imitée dans l'Île du Prince-Edouard dès 1877, compromet gravement l'enseignement français donné à la masse du peuple acadien, soit 107,605 âmes dans les trois provinces maritimes au recensement de 1881. Déjà l'on peut prévoir à la fois la stagnation, l'apparente indifférence d'une masse populaire peu instruite, à l'âme française mal éveillée, et les espérances fondées sur des chefs religieux et civils qui prolongeront, en l'amplifiant, l'œuvre des Bourg, des Gagnon, des Lafrance et des Lefebvre, patients médecins de la convalescence acadienne. Ce diptyque en noir et blanc sera l'objet des dernières pages de notre livre.

III

La fondation du collège de Memramcook, appuyée sur l'esprit religieux et la ténacité du peuple acadien, fut la cause profonde d'un mouvement de reviviscence plus effective au pays d'Évangéline. Pour parler un langage à la mode d'aujourd'hui : le collège de Memramcook joua, vis-à-vis de l'Acadie anémiée, le rôle de « vitamine D ». Il lui communiqua une énergie nouvelle, avec le besoin de traduire par des actes sa volonté de survivance. D'une existence trop passive, il la fit passer au plan de la vie active. En 1880, seize ans après l'arrivée du Père Lefebvre à Memramcook, des fruits précieux de son œuvre d'éducation parurent au grand jour, et la ville de Québec acclama la première manifestation de vie nationale de l'Acadie ressuscitée.

La *Société de Saint-Jean-Baptiste*, fondée à Montréal en 1834, organisa en 1880 un congrès général à Québec. Pour la première fois, elle eut la pensée de convier à cette réunion des représentants de l'Acadie. Un message fut adressé aux Acadiens par l'intermédiaire du *Moniteur Acadien* de Shédiac, seul journal français des Provinces Maritimes, à cette époque. Voici la partie essentielle du message :

« Vous viendrez aussi, Acadiens courageux et fidèles, race indomptable que ni la guerre ni la proscription n'ont pu courber ni détruire, rameau plein de sève, violemment arraché d'un grand arbre, mais qui renaît et reparaît au soleil de la liberté. Tous ensemble nous célébrerons la Saint-Jean-Baptiste par des réjouissances dont Québec gardera le souvenir. »

Cette chaleureuse invitation, rompant le silence d'un siècle, fit vibrer dans l'âme acadienne des cordes particulièrement sensibles. C'était la première convocation adressée au peuple-martyr depuis la mensongère proclamation dont Winslow se servit, en 1755, pour grouper 418

Acadiens dans l'église de Grand-Pré. On lut, on relut le message, avec des larmes dans les yeux. Les Acadiens n'étaient donc pas seuls, abandonnés sur les chemins cahoteux de la vie! On se souvenait d'eux, on les invitait, on les pressait de se joindre au groupe canadien réuni à Québec pour scruter l'horizon, pour interroger l'avenir et le préparer à la lumière du passé.

Toutes les paroisses acadiennes, depuis la baie des Chaleurs et les Iles de la Madeleine jusqu'à la baie Sainte-Marie, accueillirent avec enthousiasme l'appel de la société de Saint-Jean-Baptiste. Une centaine de délégués acadiens, profitant de l'inauguration récente du chemin de fer *Intercolonial* (1876), parurent au congrès de Québec le 24 juin 1880. Ils y furent l'objet d'une ovation. On acclama en eux les héros d'une victoire plus belle que tous les triomphes militaires: la victoire de la foi conservée intacte, du bon droit, de la justice aux prises avec les assauts violents ou les menées perfides. Parmi ces cent délégués, nous relevons les noms de cinq députés acadiens: *Arsenault*, de l'Ile du Prince-Edouard, *Girouard*, de Bouctouche, *Johnson*, de Saint-Louis de Kent, *Thériault*, de Saint-Basile du Madawaska, et *Pierre Landry*, de Dorchester. Plusieurs membres du clergé acadien naissant y figuraient aussi: les abbés Michaud, Doucet, Babineau, Cormier, Girouard, Boudreau, Marcel Richard, et le Père Bourgeois, représentant du collège de Memramcook avec le Père Lefebvre. Deux de ces délégués, à notre connaissance, vivent encore en 1936: M. le sénateur Turgeon et M. l'avocat Narcisse Landry, tous deux de Bathurst. L'auteur du roman *Jacques et Marie*, Napoléon Bourassa, s'était joint au groupe acadien, de même que plusieurs représentants des petites *Cadies* de la province de Québec, c'est-à-dire des régions de la Gaspésie, de Bellechasse, de Nicolet, des Trois-Rivières, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jacques de l'Achigan.

Il n'est pas exagéré de dire que la première manifestation de vie nationale acadienne s'accomplit sur le rocher

de Québec, le 24 juin 1880. Pour la première fois, la voix du peuple acadien se fit alors entendre officiellement, dans une assemblée solennelle; elle s'unit à la voix du peuple canadien pour formuler des aspirations, des craintes, surtout des espérances qu'un demi-siècle de courageux efforts et de notables succès a suffisamment justifiées.

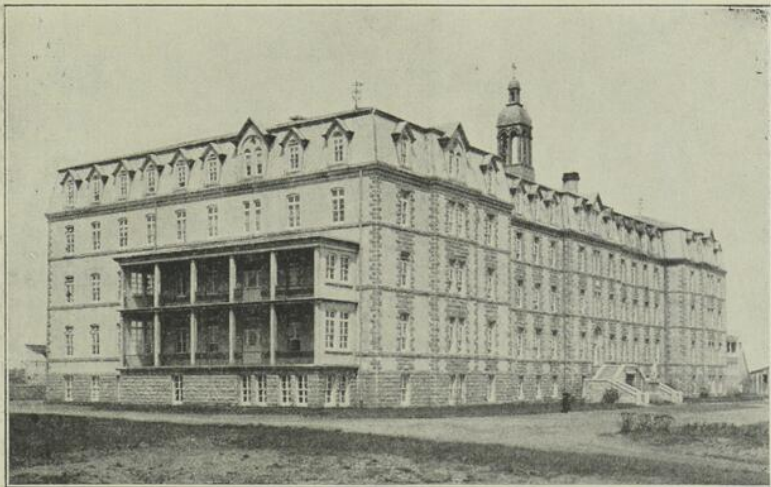
Un an après les mémorables assises de Québec, le 20 juillet 1881, le premier congrès national acadien se tint à Memramcook et groupa 5,000 personnes à l'ombre du toit hospitalier du bon Père Lefebvre. L'idée de congrès à organiser, selon les besoins et la facilité des temps, dans les diverses régions acadiennes des Provinces Maritimes, avait été discutée et acceptée au cours de la réunion de Québec, comme moyen efficace d'unir les volontés de survivance et de fortifier l'action commune. Le premier congrès de Memramcook répondit pleinement aux espérances acadiennes. Sous l'impulsion de chefs tels que les abbés Marcel Richard, F.-X. Cormier, Hubert Giroir (ou Girouard), les Acadiens s'éveillèrent au sentiment d'une légitime fierté nationale. Ils choisirent comme fête nationale le 15 août, fête de l'Assomption de Marie leur patronne. De plus, le congrès de Memramcook jeta les bases d'une société nationale des Acadiens, dite *Société de l'Assomption*. Trois ans après, le 15 août 1884, deuxième réunion dans l'Ile du Prince-Edouard, sur le rivage occidental de Miscouche. On y adopta un drapeau acadien : le tricolore français avec une étoile d'or, l'étoile papale, piquée dans le bleu. Les congressistes de Miscouche choisirent aussi l'*Ave maris stella* comme hymne national.

Six ans plus tard, le 15 août 1890, ce fut la région de la baie Sainte-Marie en Nouvelle-Ecosse, ce fut l'ancienne Pointe-de-l'Eglise du curé Sigogne qui reçut pour la première fois la visite de délégués acadiens réunis en un troisième congrès national, sous la présidence du juge Pierre Landry. On s'y préoccupa surtout des problèmes scolaires, de la délicate question de l'enseignement du français dans les écoles publiques et les couvents. Une

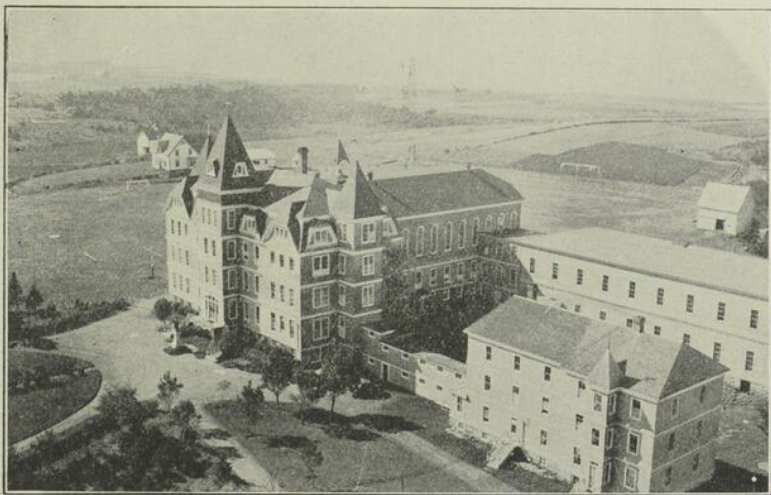
quatrième réunion plénière eut lieu à Arichat, sur les confins méridionaux du Cap-Breton, en 1900. Le cinquième congrès se tint à Caraquet, en 1905, à l'ombre du collège classique que venaient d'y fonder, en 1899, le curé Théophile Allard et les Eudistes. Enfin, le 15 août 1908, une sixième « convention nationale » groupa des milliers d'Acadiens à Saint-Basile du Madawaska, sous le bienveillant patronage de Mgr Dugal, curé de Saint-Basile et patriarche de cette région canado-acadienne.

Le congrès de 1908 compléta le cycle des « reconnaissances » des régions acadiennes. Désormais, rien de ce qui intéresse l'Acadien de l'Île du Prince-Edouard et des Îles de la Madeleine, du Cap-Breton, de la baie Sainte-Marie ou de Memramcook, ne laisse indifférent l'Acadien de Caraquet ou du Madawaska. A défaut d'unité territoriale devenue impossible, l'unité morale du peuple acadien se refait autour de quelques idées-mères à base de survivance catholique et française. De nos jours, et depuis plusieurs années, la ville de Moncton, cœur de l'Acadie nouvelle, reçoit fréquemment les délégués acadiens réunis en congrès national, sous l'égide de la Société de l'Assomption et dans le voisinage des presses de *L'Évangéline*, feuille de famille du peuple acadien.

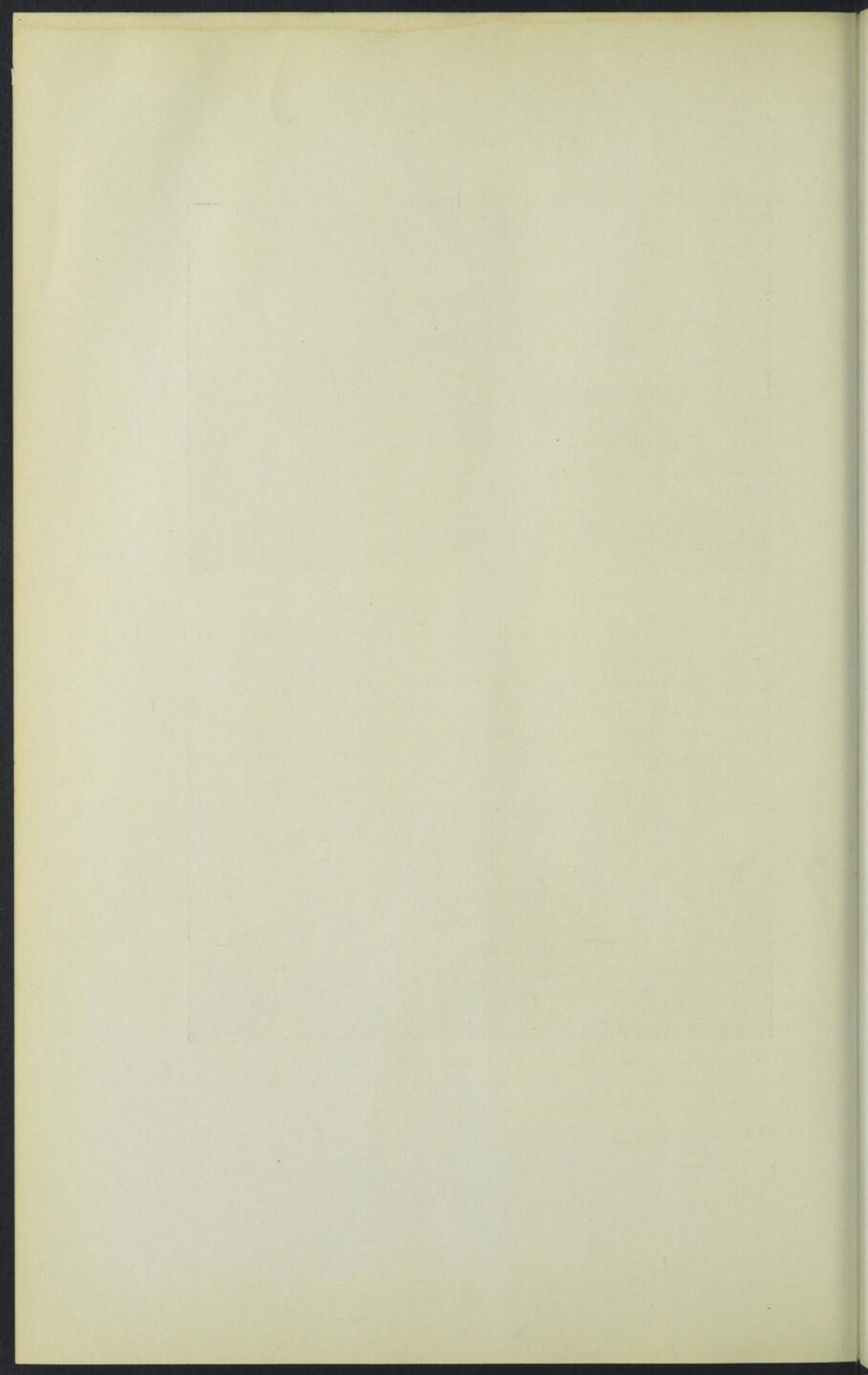
L'œuvre d'éducation entreprise, avec des succès précoces et prometteurs, par la Congrégation de Sainte-Croix à Memramcook, fut prolongée en d'autres régions de la renaissance acadienne par la société des prêtres Eudistes. Le 15 août 1890, au moment où les congressistes réunis à la Pointe-de-l'Eglise chantaient leur confiance en Marie par l'*Ave maris stella*, le Père Le Doré, supérieur général des Eudistes à Paris, décida la fondation d'un collège classique à la baie Sainte-Marie. Ce phare nouveau s'alluma dès l'automne de 1890, avec l'arrivée du Père Blanche comme fondateur. Malgré deux incendies désastreux, le collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Eglise n'a cessé, depuis un demi-siècle, de rayonner sur l'Acadie méridionale. Son fondateur devint, en 1905, Mgr Blanche,



Le collège du Sacré-Cœur, à Bathurst-Ouest, dirigé par les Eudistes.



Le Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Eglise (Church Point), Nouvelle-Ecosse. La mer à l'horizon, confondue avec l'atmosphère.



premier vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent. L'un des premiers élèves du collège Sainte-Anne, le jeune Edouard-Alfred Leblanc, né à Saint-Bernard de Weymouth, devint en 1912 Mgr Leblanc, successeur de Mgr Casey au siège de Saint-Jean et premier évêque acadien des Provinces Maritimes (décédé en février 1935). Un autre Acadien, Patrice-Alexandre Chiasson, né au Grand-Etang dans l'Île du Cap-Breton, étudia au collège de la Pointe-de-l'Eglise, fut reçu prêtre Eudiste, remplaça Mgr Blanche comme Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent en 1917, et devint finalement, en 1920, Mgr Chiasson évêque de Chatham, successeur de Mgr Barry. Outre ces deux évêques acadiens, le collège Sainte-Anne a fourni à l'Acadie toute une lignée de prêtres vertueux et instruits, de laïques distingués et patriotes comme les deux regrettés docteurs Aucoin, de l'Île du Cap-Breton, et M. Amédée Aucoin, inspecteur de la douane à Montréal.

Les Eudistes étendirent leur œuvre d'éducation jusque sur les rivages de la baie des Chaleurs en acceptant, en 1899, la direction du collège classique de Caraquet, qui naissait grâce à la générosité de Mgr Allard, curé de cette paroisse. Rasé par le feu en 1915, ce collège du Sacré-Cœur a repris naissance au village de Bathurst-Ouest; il continue d'y semer le bon grain catholique et français, toujours sous l'impulsion des dévoués Eudistes.

Nous venons de mentionner Mgr Allard, qui fut l'un des plus zélés constructeurs de l'Acadie nouvelle. A ce nom respecté, il conviendrait de joindre d'autres noms de chefs religieux qui prolongèrent et prolongent encore l'œuvre des Bourg, des Lafrance et de leurs émules. On nous pardonnera d'être bref et de nous en tenir ici à quelques figures de disparus.

Plusieurs fois, au cours de cette étude, le nom de l'abbé Marcel Richard s'est rattaché à des mouvements nationaux comme le congrès de Memramcook, le choix d'une fête nationale, d'un hymne national et d'un drapeau acadien. Marcel Richard, né à Saint-Louis de Kent, curé de sa

paroisse natale à vingt-trois ans, fondateur du collège classique de Saint-Louis de Kent en 1874, eut une carrière non moins fructueuse que semée de contradictions. Après huit années d'existence, son *collège Saint-Louis*, fortement réprimandé par Mgr Rogers, évêque de Chatham, — parce que trop « français », — dut fermer ses portes. Le curé Richard fut lui-même prié de quitter sa paroisse de Saint-Louis, en 1885, pour prendre charge de la mission de Rogersville qu'il avait établie au prix de mille difficultés. Il fut l'apôtre de la colonisation au Nouveau-Brunswick oriental et plaida jusqu'à Rome, auprès de Pie IX et de Pie X, la cause des Acadiens. Ses démarches préparèrent la nomination de Mgr Leblanc au siège de Saint-Jean. Devenu prélat romain en 1905, Mgr Marcel Richard mourut en 1915. Le comté de Kent et toute l'Acadie nouvelle lui ont voué un culte d'admiration et de reconnaissance.

Nous nous ferions faute de taire le nom d'un autre prêtre entreprenant et contrarié dans ses desseins d'animateur français en Acadie méridionale: l'abbé Hubert Giroir (Girouard). Acadien né à Tracadie de la Nouvelle-Ecosse, curé d'Arichat à vingt-huit ans, en 1853, l'abbé Giroir voulut relever l'enseignement du français dans sa région, autour du détroit de Canso. Il bâtit un collège à Arichat et en confia la direction aux Frères des Ecoles Chrétiennes appelés de la province de Québec. Les Anglais de la Nouvelle-Ecosse orientale, alarmés de cette *grave menace*, en appelèrent à l'évêque d'Arichat (Mgr Mackinnon); ils obtinrent, en 1863, la fermeture du collège et le déplacement du curé Giroir, qui alla diriger une mission « en bois debout », la future paroisse d'Acadieville (ou Arichat-Ouest). Le curé une fois parti, les Frères des Ecoles Chrétiennes ses protégés s'éloignèrent à leur tour d'Arichat, et la région de Canso se vit délivrée de la *menace* d'un enseignement français plus soigné.

Tirons maintenant une longue diagonale de 370 milles, du sud-est au nord-ouest. Des rivages de Canso,

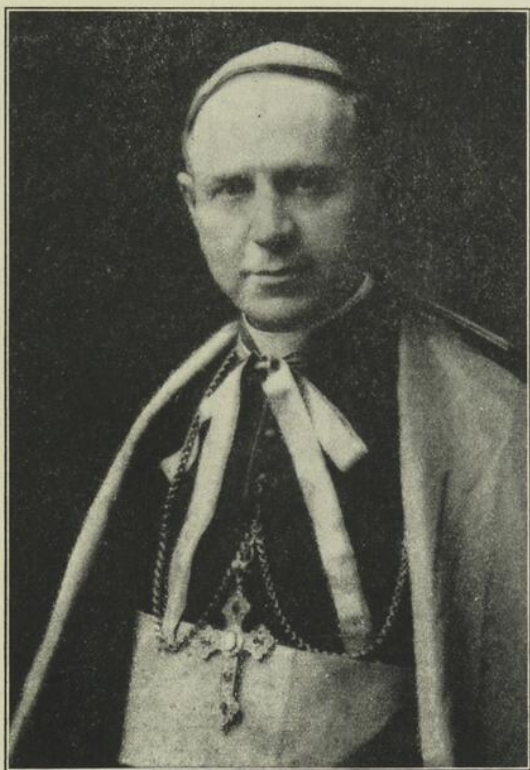
passons au territoire du Madawaska. Cette région intérieure et fortement boisée reçut comme pionniers et défricheurs, en 1785, des Acadiens de la rivière Saint-Jean, en particulier de la Pointe Sainte-Anne (Fredericton), que délogeait le flot montant des *Loyalistes* arrivés de Boston. Après une nuit d'un siècle, le Madawaska a vu enfin briller, vers 1880, l'aurore d'un jour riche de promesses. Deux noms à souligner ici : celui de Mgr Dugal, que nous avons déjà mentionné à propos du congrès national de Saint-Basile tenu en 1908, et le nom vénéré de Mère Maillet, religieuse hospitalière venue de Montréal, décédée à l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile en 1934. L'un comme curé, vicaire général et promoteur d'œuvres sociales, l'autre comme fondatrice d'une maison religieuse qui est à la fois hôpital et maison d'enseignement, ils ont tous deux bien mérité de la petite patrie du Madawaska et de l'Acadie entière.

Le comté de Madawaska se soude au vaste comté de Restigouche, autre domaine forestier que la hache acadienne est en train de conquérir à l'agriculture. Parler du comté de Restigouche et de la ville de Campbellton, son centre commercial, c'est évoquer la figure sereine d'un autre évêque acadien d'aujourd'hui qui fut d'abord petit Gaspésien de New-Richmond, puis jeune prêtre colonisateur au Nouveau-Brunswick, puis zélé et charitable curé de Campbellton : Son Excellence Monseigneur Melanson, successeur de S. Em. le cardinal Villeneuve à Gravelbourg, en 1933. Mgr Melanson, en s'éloignant vers les plaines éprouvées de la Saskatchewan, a laissé en Acadie septentrionale, outre le souvenir de sa grande bonté d'âme, un bienfait extérieur et permanent : la Congrégation des Filles de Marie de l'Assomption, religieuses enseignantes qui le vénèrent comme leur fondateur et père. Les « Petites Sœurs de l'Assomption » furent, en 1923, les premières religieuses de fondation proprement acadienne, avec les Sœurs de Notre-Dame du Sacré-Cœur, rameau français des Sœurs de la Charité (de Saint-Jean), établies à

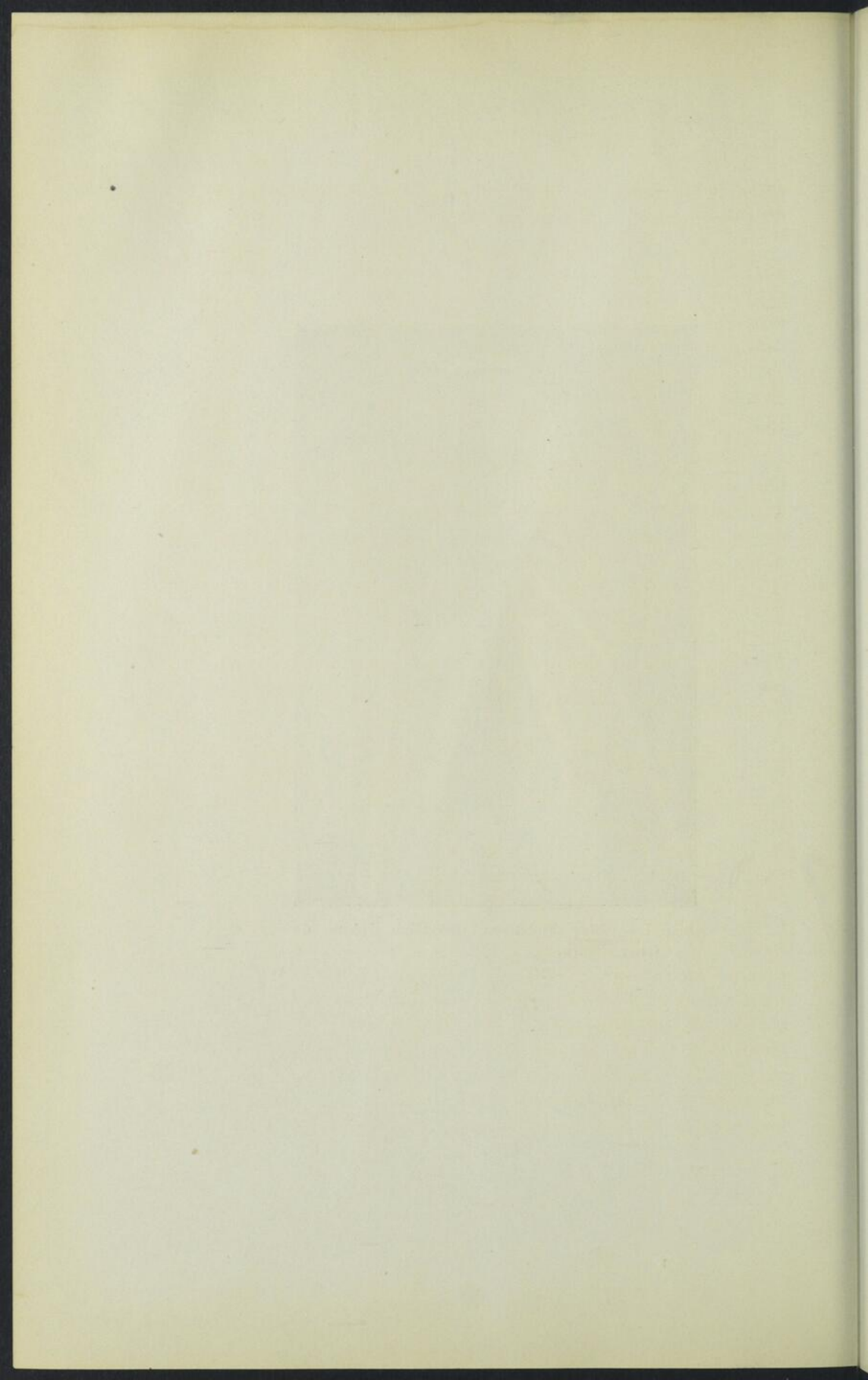
Memramcook et déjà essaimées jusqu'en Louisiane acadienne.

A ces noms de constructeurs et de chefs religieux en Acadie nouvelle, il serait juste de joindre les noms d'hommes politiques qui, depuis un demi-siècle, ont fait honneur à leur patrie acadienne et ont souvent aidé à sa renaissance: les Turgeon, les Arsenault, les Poirier, les Veniot, les Cormier, les Michaud, les Landry, les Léger, les Bourque, les Giroir, les Doucet, les Richard, les Boucher, les Laporte, et d'autres encore. Il faudrait symboliser, par quelques noms aussi, le zèle et la piété du clergé acadien d'aujourd'hui. Il conviendrait de souligner l'œuvre d'éducation que poursuivent, en diverses régions acadiennes, des congrégations religieuses de femmes dont la maison-mère est en terre québécoise: Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Sœurs de Jésus-Marie (de Sillery), Sœurs de la Providence, Filles de Jésus, Filles de la Sagesse... On ne saurait non plus passer sous silence le mouvement de jeunesse acadienne qui a produit en 1931, au passage en Acadie du R. P. Paré, jésuite, toute une floraison de cercles d'étude affiliés à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne (A.C.J.C.). Il ne serait pas hors de propos d'évoquer les beaux voyages du *Devoir* en Acadie (1924 et 1927), le « retour » des *Évangélines* de Louisiane en 1930 et 1936, le voyage canado-acadien de 1931 en Louisiane. Mais il faut se borner et compter avec la patience du lecteur. Le moment est venu de « faire l'addition », autrement dit de condenser en quelques pages les éléments divers dont se compose aujourd'hui la vie nationale des Acadiens.

Cette vie nationale s'appuie d'abord, dans les Provinces Maritimes, sur une population acadienne de 206,590 âmes au cens de 1931, c'est-à-dire d'environ 220,000 âmes ces années-ci. Au reste, voici les chiffres de



Son Exc. Mgr Melanson, deuxième évêque de
Gravelbourg.



cette population tels que fournis par les recensements décennaux, depuis la Confédération :

	N.-Br.	Nlle-Ec.	I.P.E.	Total
1871 :	44,907	32,833	10,012	87,752
1881 :	56,635	40,219	10,751	107,605
1891 :	61,767	29,838	11,847	103,452
1901 :	80,097	45,001	13,862	138,960
1911 :	98,611	51,746	13,117	163,474
1921 :	121,111	54,593	12,100	187,804
1931 :	136,999	56,629	12,962	206,590

A ce dernier chiffre de 206,590 âmes, il convient d'ajouter celui de la population acadienne des Iles de la Madeleine. Bien qu'officiellement rattachées à la province de Québec, ces îles appartiennent géographiquement, historiquement et *démographiquement* (qu'on nous pardonne ces lourdeurs!) au groupe acadien du Canada oriental: elles comptaient, en 1931, 7,148 habitants d'origine acadienne (sur 7,942), et portaient ainsi le total à 213,738 Acadiens pour les régions du golfe Saint-Laurent, sur une population globale de 1,017,045 âmes, soit un peu plus de 21%.

Dans le tableau ci-dessus, on aura noté le grave fléchissement de 1881-1891 en Nouvelle-Ecosse. Cet écart correspond à la « crise » de 1885 qui accentua l'exode de la jeunesse néo-écossaise vers les Etats-Unis. Deux agglomérations se partagent, en grande partie, la population acadienne de la Nouvelle-Ecosse: le groupement de la baie Sainte-Marie et celui de l'île du Cap-Breton. Chacun d'eux se compose d'environ 18,000 âmes. Depuis cinquante ans, l'accroissement acadien en Nouvelle-Ecosse n'a été que de 15,000 âmes. Où sont allés tant de milliers de jeunes gens? Allez les chercher surtout aux Etats-Unis, du côté de Boston, Waltham, Lynn, New-Bedford, Fitchburg, Chelsea, Gardner, Lowell et autres villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre. Les rares terres neuves du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, les pêcheries de l'Atlantique, les montagnes et les mines du Cap-Breton n'ont pas su

lès retenir. Ils ont pris, un beau matin, le steamer de Yarmouth pour Boston, ils ont tiré leur vie de l'essor industriel des Etats-Unis. Mais, chose consolante, ils ont gardé beaucoup de leur entité ethnique. Rapprochés en petites colonies, en îlots français et catholiques dans l'océan de la vie américaine, ils se souviennent de leurs origines et font moralement partie de la Nouvelle Acadie. Nous verrons plus loin que la Société Mutuelle de l'Assomption naquit à Waltham, sur les rivages mêmes qui reçurent les premiers naufragés de 1755.

Les 13,000 Acadiens de l'Île du Prince-Edouard composent le septième de la population totale de cette petite province. On les trouve groupés dans le comté septentrional de Prince, au nombre de 8,402; mais le comté central de Queens en comptait aussi 3,180 en 1931. Pas de progression numérique des Acadiens dans l'Île du Prince-Edouard depuis trente ans: les terres neuves font défaut, de même que les industries d'importance. Où vont les *jeunesses*? Le grand nombre, depuis deux générations, ont pris le chemin des Etats-Unis, par Yarmouth et Boston. La crise économique de 1930 vient de leur barrer cette route traditionnelle. Plaise au Ciel — et au gouvernement de Fredericton — que les vastes étendues cultivables du Nouveau-Brunswick les accueillent de mieux en mieux, avec leurs frères chômeurs des Îles de la Madeleine!

Car la véritable Acadie nouvelle, c'est le Nouveau-Brunswick. Cette province possède actuellement (chiffres de 1930) environ 4,300,000 acres en culture, mais ses étendues cultivables, non encore ouvertes à la hache du défricheur, se chiffrent à plus de 6,500,000 acres. *Still stands the forest primeval*, dirait Longfellow. Pour que surgissent, au fond des comtés de Kent, Northumberland, Gloucester, Restigouche, Madawaska et Victoria, de petites *Cadies* toutes neuves comme celle d'Allardville près de Bathurst, il suffirait d'un mouvement généreux de la part des chefs politiques du pays que serait heureux de seconder le clergé acadien. Les paroisses de Saint-

Quentin, Kedgewick, Val d'Amour et Balmoral, au comté de Restigouche, — fruits du zèle de Mgr Melanson, — ne sont-elles pas des preuves vivantes de l'efficacité d'une œuvre de colonisation poussée en esprit de douceur, de patience et de fermeté, par les efforts conjugués du prêtre et de l'homme politique? En attendant la réalisation de nos espoirs, le Nouveau-Brunswick groupe présentement au moins 140,000 Acadiens, dans les six comtés que nous venons de mentionner, c'est-à-dire sur les lisières nord-orientales qui vont d'Edmundston à Moncton. Cette dernière ville, véritable cœur de l'Acadie nouvelle, possède depuis 1914 la florissante paroisse de l'Assomption devenue centre archiépiscopal en 1936. Moncton compte 6,848 Acadiens sur un chiffre total de 20,689 âmes (cens de 1931). Elle reproduit en plus petit le mouvement démographique de toute la province, car les 140.000 Acadiens forment plus du tiers de la population totale du Nouveau-Brunswick (408,219 âmes en 1931).

Examinons maintenant du point de vue religieux les chiffres du recensement acadien de 1931.

Les cinq diocèses qui formaient la province ecclésiastique d'Halifax comptaient alors une population catholique de 397,195 âmes, soit 39% de la population totale des Provinces Maritimes augmentées des Iles de la Madeleine (ces Iles sont rattachées au diocèse de Charlottetown). Sur ces 397,195 catholiques, les Acadiens figuraient pour 52% ou 206,772 âmes. Voici les chiffres de chaque diocèse:

Diocèse d'Halifax (6):

Population catholique: 64,867 ou 31% de la population totale.

Population acadienne: 25,824 ou 39% de la population catholique.

6 Le diocèse d'Halifax renferme le groupement acadien de la baie Sainte-Marie, qui compte environ 20,000 âmes.

Diocèse d'Antigonish (7) :

Population catholique : 97,887 ou 49% de la population totale.

Population acadienne : 23,839 ou 24% de la population catholique.

Diocèse de Charlottetown :

Population catholique : 46,343 ou 47% de la population totale.

Population acadienne : 20,110 ou 43% de la population catholique.

Diocèse de Saint-Jean :

Population catholique : 71,486 ou 27% de la population totale.

Population acadienne : 41,326 ou 57% de la population catholique.

Diocèse de Chatham :

Population catholique : 116,612 ou 76% de la population totale.

Population acadienne : 95,673 ou 82% de la population catholique.

L'analyse de ces chiffres démontre que le Nouveau-Brunswick renfermait, en 1931, une population catholique de 188,098 âmes, soit 48% de la population catholique totale des Provinces Maritimes. Les Acadiens comptaient pour plus de 72% de ces 188,098 catholiques. Pareil développement justifiait la création d'une nouvelle province ecclésiastique. L'annonce de cet heureux événement, le 18 mars 1936, mit une profonde joie au cœur du peuple

7. Le diocèse d'Antigonish renferme le groupement acadien de l'île du Cap-Breton, à peu près égal à celui de la baie Sainte-Marie : 20,000 âmes.

acadien. La ville de Moncton est devenue canoniquement siège archiépiscopal le 30 août 1936, et la province ecclésiastique de Moncton, englobant les trois diocèses de Moncton, Saint-Jean et Chatham, confondra désormais ses limites avec celles du Nouveau-Brunswick.

Avant de clore notre étude statistique, répondons à une question qui s'est peut-être glissée dans l'esprit du lecteur. Comment se fait-il que nous ayons parlé plus haut de 213,738 Acadiens aux Provinces Maritimes (y compris les Iles de la Madeleine), et que nous établissions ici le chiffre de 206,772 Acadiens catholiques? Y aurait-il donc 6,966 Acadiens non catholiques dans les Provinces Maritimes? Pour parler avec M. le juge Leblanc: « Où le diable peut-il trouver 7,000 Acadiens protestants au Golfe Saint-Laurent? » Voici l'explication: Plusieurs milliers de protestants français, descendants des huguenots de Montbéliard qui participèrent à la fondation d'Halifax, entre 1749 et 1753, continuent d'habiter les rivages atlantiques de la Nouvelle-Ecosse. Ils figurent au recensement décennal comme citoyens français et protestants; mais ils n'ont de commun avec les Acadiens que la terre de leurs aïeux restés catholiques jusqu'à la « réforme » de Calvin, au seizième siècle.

Plusieurs liens nationaux, à commencer par l'instinct profond de résistance à l'anglicisation totale, unissent les neuf groupements acadiens des Provinces Maritimes que l'on pourrait ainsi détailler: Madawaska, Baie-des-Chaleurs, Kent, Moncton, Baie Sainte-Marie, Arichat, Chéticamp, Ile du Prince-Edouard, Iles de la Madeleine. Un régime scolaire à base d'intolérance a retardé jusqu'à ce jour l'efflorescence de l'âme française dans ces divers groupements. Le petit Acadien apprend l'anglais en même temps que le français, et il n'apprend plus guère que l'anglais à partir d'un certain niveau pas très élevé, si l'école le garde après la 4e ou la 5e année élémentaire. « *Keep them in ignorance and poverty!* » Tel est encore le mot d'ordre des loges orangistes au Nouveau-Brunswick.

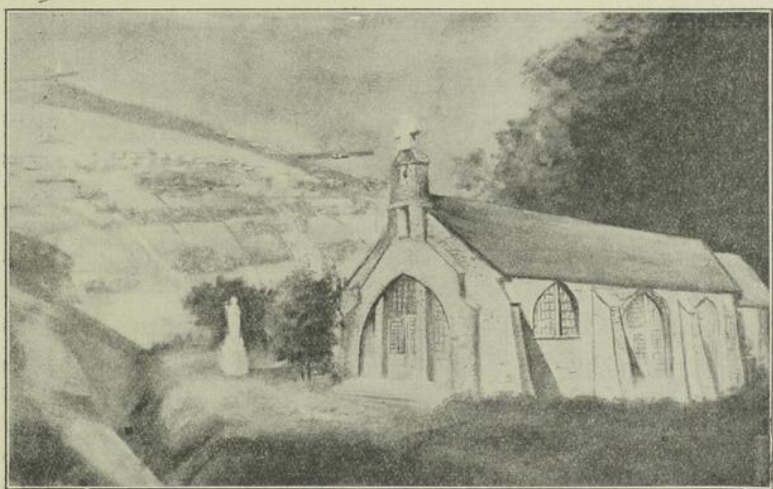
Au surplus, les Acadiens brimés s'imaginent que leur français est un patois, pour l'avoir entendu dire aux Anglais et à des... Canadiens français. Nous avons déjà eu l'occasion d'examiner cette question d'un soi-disant patois acadien (8). Nous avons souligné, en faveur du parler acadien, le témoignage de M. le professeur Ernest Martin, et celui de M. Henri Bourassa qui écrivait en 1924, au retour d'un voyage en Acadie: « Abstraction faite des anglicismes, la *parlure* des Acadiens est beaucoup plus savoureuse que la nôtre. Ils ont conservé maintes expressions françaises que nous avons laissé perdre; leur prononciation se rapproche beaucoup plus que la nôtre de celle des Français de province. Quand la culture supérieure vient s'adapter à ce vieux fonds, si riche, et qu'il en élague l'ivraie, leur langage revêt un charme indicible. »

Nous ne citerons que deux mots à l'appui de ce dernier témoignage. Lorsque le grand-père acadien vous déclare: « J'ai *nonante* (90) ans, » il parle la langue d'il y a trois siècles. Lorsque la maman acadienne dit à son petit garçon, à l'heure du dîner: « Va *hucher* ton père au bout du champ! » elle n'use pas d'un anglicisme venu de l'anglais *hush!* comme d'aucuns l'ont prétendu. Elle ressuscite tout bonnement le vieux verbe *hucher* dont Larousse dit: « Du latin *huc*, ici. — Appeler à haute voix, en sifflant ou en cornant. » Et au risque de scandaliser quelque pseudo-puriste, nous ajouterons avec Vaugelas: « J'ay tousjours regret aux mots et aux termes retranchez de nostre langue, que l'on appauvrit d'autant. »

Malgré cette méritoire survivance du verbe français au pays d'Évangéline, il reste que le glissement de notre époque réclame une sérieuse amélioration de l'enseigne-

8 Cf. *Histoire de la Survivance acadienne*, pp. 453-455. — Un certain *accent acadien*, souvent harmonieux, s'est conservé aux Provinces Maritimes et même en Louisiane. C'est ce qui donnait un cachet particulièrement émouvant aux rencontres entre groupes acadiens du Nord et du Sud, en 1930, 1931 et 1936.

ment du français à l'école acadienne. Justice doit se faire au plus tôt dans ce domaine vital, car l'enjeu est l'avenir français des prochaines générations. A mesure que s'éloigne le souvenir des malheurs et de l'exil, à mesure que les soucis matériels prennent le pas sur tous les autres problèmes de la vie courante, grandit aussi le danger d'une anglicisation totale que favorise le rayonnement de plus en plus large de la fée *Radio*. Les postes radiophoniques des Provinces Maritimes apparaissent comme de redou-



Panorama de l'oratoire Saint-Joseph, au sommet de la montagne de Carleton (1.800 pieds). D'après un tableau de Sœur Marie de l'Eucharistie, des Sœurs de la Charité de Québec.

tables agents d'anglicisation des familles acadiennes jusqu'ici habituées à se servir de la langue française au foyer. Sans compter que la radio donne un auditoire acadien au prêche du pasteur qui peut déblatérer, parfois, contre la religion catholique ⁽⁹⁾.

⁹ Cf. *L'Évangéline* des 13 et 27 février 1936, au sujet de prêches faits au poste CKCW de Moncton-Fredericton (studio à Moncton). — Notons, en passant, que la foi catholique des Acadiens a inspiré

Les moyens de défense et d'amélioration du français varient avec les divers groupements acadiens des Provinces Maritimes. Dans l'Île du Prince-Edouard, terre basse que berce le clapotis des vagues du Golfe, Acadiens et Écossais vivent doucement et longtemps, sans bruit, sans heurt, en parfaite harmonie. Comme nous le disait récemment un insulaire de Rustico, « les Acadiens s'accordent *trop bien* avec leurs voisins écossais » : leur langue et leurs droits ethniques en souffrent. Depuis l'abolition de la détestable tenure seigneuriale (1875), ces fils de l'exil ont trop facilement oublié les misères d'autrefois, les dures exigences des seigneurs Compton et Macdonald. Le mot *patriotisme* se vide pour eux de tout sens concret ; la langue française se dessèche, l'infiltration anglaise de l'école élargit son cours dans l'âme de l'adulte, elle pénètre la pensée elle-même du peuple acadien de l'Île. La réaction d'un groupe de lutteurs parmi lesquels se distinguent M. le juge en chef Arsenault et M. Henri Blanchard, professeur au collège *Prince-de-Galles* (Charlottetown), et la survivance d'un congrès annuel des instituteurs acadiens de l'Île, sont pourtant les signes d'une résistance tenace de la part d'une élite. Puissent les 13,000 Acadiens de l'Île du Prince-

les débuts de ce qu'on pourrait appeler l'*art acadien*. Un remarquable spécimen de cet art naissant est l'église paroissiale de Grande-Anse, sur la baie des Chaleurs. On voit là, chose peut-être unique au Canada, un édifice entièrement construit de pierre, et de pierre du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur, par des ouvriers de la paroisse. Commencée en 1902, au temps de Mgr Doucet, l'église de Grande-Anse fut terminée en 1936, grâce aux soins de M. le curé Lévesque. Les plans de l'intérieur furent tracés par M. Damase Degruchy, tailleur de pierre. L'autel de pierre pèse six tonnes. Quatorze colonnes de pierre massive montent vers la voûte en pierre fine. Le clocher de 180 pieds de hauteur domine l'entrée de la baie des Chaleurs. L'*art romano-acadien* de l'église de Grande-Anse, empruntant ses matériaux aux falaises de la baie des Chaleurs, nous semble robuste et durable comme la foi religieuse du peuple-martyr. Un autre remarquable spécimen d'art acadien se voit depuis 1936 au sommet de la montagne de Carleton en Gaspésie : c'est le petit oratoire Saint-Joseph, œuvre du zélé M. Plourde, curé de Carleton, qui attire déjà de nombreux pèlerins.

Edouard ne jamais oublier que l'*Ave Maris Stella* se chanta pour la première fois, comme hymne national, sur leur rivage de Miscouche, à l'issue du congrès acadien de 1884!

Un brin de nonchalance perce aussi, semble-t-il, dans l'attitude du peuple acadien de la péninsule néo-écossaise, c'est-à-dire chez les 18,000 Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Leurs frères du Cap-Breton, isolés entre la montagne et la mer, ne sont pas sans courir le même risque d'anglicisation. Pour guérir le mal dans sa racine, il faudrait améliorer l'enseignement du français à l'école normale, puis mettre entre les mains d'instituteurs et institutrices bien préparés des manuels scolaires bien faits, qui parleraient au cœur et à l'intelligence de l'enfant acadien. Dans ce domaine, les motifs d'espoir ne manquent pas. M. le docteur Munro, surintendant actuel des écoles de la Nouvelle-Ecosse, a déjà donné des preuves de sa bienveillance, et quelques-uns de ses auxiliaires, tel M. Edouard Comeau (professeur de français à l'école normale de Truro), sont de jeunes Acadiens patriotes, clairvoyants et actifs, dont la bienfaisante influence élargit son rayonnement d'année en année.

Le Nouveau-Brunswick où se coudoient — pas toujours fraternellement — Anglais, Irlandais et Acadiens, reste un terrain de lutte scolaire plus ouverte et plus acerbe. Un exemple récent:

On sait que depuis 1871 les écoles publiques du Nouveau-Brunswick sont officiellement anglaises et neutres. Le *Bureau d'Education* qui les dirige se compose du lieutenant-gouverneur, des membres du cabinet provincial, d'un surintendant et du président de l'Université du Nouveau-Brunswick. A côté de ces écoles publiques, des écoles dites « acadiennes » sont tolérées, depuis 1875. Il est permis d'y suivre un programme français; mais ce programme reste parfaitement inutile pour les examens officiels. On voit la faiblesse: les écoles acadiennes ont le triple tort de faire figure d'exceptions, de n'offrir aucun brevet officiel à l'élève, et de ne pas disposer de professeurs

à compétence officiellement reconnue, car le français est à peu près ignoré à l'école normale de Fredericton (10).

Il y a une dizaine d'années, la Société acadienne de l'Assomption voulut guérir le mal dans sa racine. Courageusement, sans s'arrêter aux difficultés d'ordre politique, elle prépara un projet d'écoles bilingues, applicable dans toutes les localités où se trouve une population acadienne suffisante. Ce projet comportait des examens bilingues pour les élèves, des professeurs bilingues, un examen bilingue facultatif à l'entrée de l'Ecole normale. Le gouvernement Baxter, à qui ce programme « de bon sens » fut soumis, lui ménagea un accueil favorable et le fit accepter à la Chambre de Fredericton. Tout allait s'arranger pour le mieux, justice allait être enfin rendue aux 140,000 Acadiens *tax payers* du Nouveau-Brunswick, lorsqu'un cri d'alarme, lancé du fond des loges orangistes, effraya le gouvernement et lui fit rescinder, en avril 1929, son *Règlement 32*, règlement réparateur que M. Baxter avait appuyé de son autorité personnelle.

La lutte reste ouverte depuis. Les élections de juillet 1935, marquées par une victoire du parti libéral (43 députés sur 48), ont peut-être donné de victorieux défenseurs à la cause acadienne. Et ce, malgré une anomalie que nous voulons signaler au passage, car elle dure trop longtemps.

Les Acadiens, qui comptent pour un tiers de la population du Nouveau-Brunswick, devraient fournir à la législature de Fredericton seize députés sur quarante-huit. Ils n'en ont eu que dix aux élections de 1935. Cela tient au fait que les comtés acadiens de Madawaska, Restigouche et Gloucester, qui ont enregistré un fort accroissement

10 L'école normale de Fredericton donne à ses élèves acadiens quelques cours spéciaux en vue de les préparer au brevet de *troisième classe française*, qui leur permettra d'enseigner, à maigre salaire, dans des écoles encombrées d'enfants au point qu'il faut les partager en deux groupes: celui du matin et celui de l'après-midi.

de population au cours des derniers trente ans, n'ont pas vu augmenter le chiffre de leur députation. Voici des précisions: Les deux comtés anglais de Sunbury et Albert, avec une population de 6,700 et 7,679 respectivement, ont droit à deux députés chacun, autant que le comté de Restigouche qui compte 29,859 âmes et le comté de Madawaska avec ses 24,527 âmes (chiffres de 1931). Autrement dit, un député anglais du sud du Nouveau-Brunswick représente 3,595 personnes, un député acadien du nord en représente 13,595. Et cette situation dure des années!

Soulignons, chose consolante, le patriotisme agissant des dix députés acadiens de 1935: Clovis Richard (secrétaire-trésorier de la province, successeur de M. Antoine Léger nommé au Sénat canadien), Doucet, Losier, Bordage, F.-G. Richard, Boucher, Laporte, Leblanc, Savoie, Melanson. Dès le début de la session de 1936, M. le docteur Laporte, de Madawaska, mit à l'affiche la question de l'enseignement du français dans les écoles. « La faillite totale du règlement 17 en Ontario, dit-il, devrait nous enseigner qu'il y a avantage pour un enfant à connaître sa langue maternelle avant d'être obligé d'apprendre une langue étrangère à sa tournure d'esprit, étrangère à ce qu'il entend chez lui en famille. » Un des députés de Gloucester, M. Losier, ancien instituteur, demanda tout bonnement que l'on donne aux élèves acadiens toute leur instruction en français. Et M. Gaspard Boucher, directeur du *Madawaska* (journal hebdomadaire d'Edmundston), affirma en termes vigoureux la gravité et l'urgence du problème: « Je ne tolérerai pas, dit-il, que le développement intellectuel des enfants de cette province soit un sujet de risée pour qui que ce soit. Personne ne voudrait voir ses enfants infirmes, physiquement infirmes; personne non plus ne désire voir ses enfants affaiblis et impotents du point de vue intellectuel ⁽¹¹⁾. »

11 M. Gaspard Boucher a remplacé à la Législature de Fredericton son parent M. Enoil Michaud, devenu député aux Communes d'Ottawa

L'évidente justice d'une cause fondée sur le sens commun et défendue par des hommes sincères devrait, ce semble, amener une prompte et heureuse solution du problème scolaire au Nouveau-Brunswick.

A part l'instinct de résistance à l'anglicisation, les Acadiens dispersés sur les rivages du golfe Saint-Laurent trouvent un deuxième lien de famille dans la *Société de l'Assomption*, corps national dont nous venons d'évoquer le rôle patriotique en faveur des écoles acadiennes du Nouveau-Brunswick.

La Société de l'Assomption comprend deux organismes différents, ayant chacun son but particulier et son administration propre: la *Société nationale de l'Assomption* et la *Société mutuelle de l'Assomption*. L'une ne va guère sans l'autre, mais les origines et les attributions diffèrent.

Née en 1881 du premier congrès acadien de Memramcook, la Société nationale de l'Assomption joue en Acadie, *mutatis mutandis*, le rôle de la Société de Saint-Jean-Baptiste chez les Canadiens français. Elle se tient en relations étroites et constantes avec les groupements acadiens de la Nouvelle-Angleterre, ainsi qu'avec les directeurs de la société de Saint-Jean-Baptiste. Grâce aux liens d'amitié qu'elle conserve avec le clergé du Québec, la société de l'Assomption fait profiter l'Acadie entière du bienfait de l'instruction secondaire donnée gratuitement à un écolier acadien par chacun des collèges classiques de la province de Québec. Les liens d'un double

et ministre des Pêcheries canadiennes. Nous venons de souligner, en passant, la nomination récente de M. Antoine Léger au Sénat canadien, à la place de feu le sénateur Pascal Poirier. Rappelons aussi la nomination, en 1935, de M. le sénateur Robichaud, de la Nouvelle-Ecosse (baie Sainte-Marie). Les Acadiens des Provinces Maritimes ont actuellement quatre députés aux Communes d'Ottawa: MM. Clarence Veniot, de Gloucester, Robichaud, de Kent, Michaud, de Restigouche-Madawaska, et Vincent Pottier, de Shelburne-Yarmouth-Clare (Nouvelle-Ecosse).

« Comité France-Acadie » se sont aussi formés, sous les auspices de la société de l'Assomption, entre la France et son ancienne colonie du golfe Saint-Laurent.

Parmi les œuvres nationales qui se sont accomplies, depuis vingt ans, avec le concours de la société de l'Assomption, il convient de mentionner particulièrement la construction et la dédicace (1922) de l'église-souvenir de Grand-Pré, l'accueil triomphal fait aux *Evangelines* de Louisiane, en 1930 et 1936, et le plein succès d'un voyage acadien en Louisiane, en 1931. Ces beaux souvenirs illuminent encore l'horizon du passé, en dépit des ombres qui menacent l'avenir d'un monde moralement *désaxé*.

La *Société Mutuelle de l'Assomption*, sœur cadette de la *Société Nationale*, naquit à Waltham, Massachusetts, en 1903. Son premier président fut Remi Benoît, de Lowell, son premier secrétaire Jean-H. Leblanc, de Waltham, et son premier trésorier Hilaire Hébert, de Fitchburg. De grandes fêtes eurent lieu à Waltham, en septembre 1928, pour célébrer le jubilé d'argent de la société mutuelle de l'Assomption, et spécialement pour dévoiler un tableau à la mémoire de Dominique Léger, de Lynn, Mass., qui fut, en 1903, son premier chancelier et le fondateur d'une « Caisse écolière » pour l'instruction de la jeunesse acadienne. L'un des premiers censeurs élus le 7 septembre 1903, M. Clarence Cormier, de Waltham, fut le maître des cérémonies du 7 septembre 1928.

Comme sa sœur aînée, la Société mutuelle de l'Assomption a aujourd'hui son siège social à Moncton, où ses statuts et règlements ont été définitivement arrêtés en 1927. Voici quelques statistiques du douzième congrès de la *Mutuelle*, tenu à Moncton au mois d'août 1935: 11,150 membres actifs; total d'assurance, \$4,662,473.00; actif, \$727,240.00; bénéfices payés au décès depuis 1903, \$245,700.00; bénéfices en maladie, \$583,397.00; bourses scolaires, \$153,539.00. Ajoutons que la *Caisse écolière* de l'Acadie, le « cinquante sous » annuel de chaque

assomptionniste, a donné à l'Eglise plus de trente prêtres acadiens, y compris l'aumônier général actuel de la société de l'Assomption, M. l'abbé Aldéric Melanson, de Shédiac. Ces chiffres en disent long sur l'opportunité, l'excellence de l'œuvre sociale inaugurée à Waltham par une vingtaine d'Acadiens qui furent de grands sociologues sans le savoir, puisqu'ils dirigèrent dans le sens catholique et acadien le mouvement d'associations ouvrières qui se dessinait en Nouvelle-Angleterre, au début du vingtième siècle.

Un troisième lien national des Acadiens, c'est le journal français publié dans leur pays. Ce sera même là, croyons-nous, la force à développer de plus en plus, pour hâter le succès des causes nationales. Plus que jamais, à notre époque où se croisent et se heurtent tant d'idées justes ou fausses, l'Acadie a besoin du journal français et catholique pour rester elle-même, pour conserver et accroître son patrimoine de foi et d'honneur. Le bon journal, c'est « l'œuvre qui fait marcher toutes les autres. »

Nombreuses sont les feuilles hebdomadaires, bi-mensuelles ou mensuelles, qui ont germé en terre acadienne depuis 1866, date de la fondation, à Shédiac, du *Moniteur Acadien*. Toutes n'ont pas donné leurs fruits d'automne; plusieurs se sont desséchées dès leur printemps. Mais il est juste de signaler ici l'action efficace, franchement nationale, de ce *Moniteur Acadien*, comme du *Courrier des Provinces Maritimes* fondé à Bathurst en 1884, de l'*Impartial* fondé à Tignish dans l'Ile du Prince-Edouard en 1893, et du *Madawaska* lancé à Edmundston en 1913. Seul de ces quatre journaux, le *Madawaska* continue de vivre et de faire bonne besogne, sous l'énergique direction de M. le député Gaspard Boucher. Mais une feuille acadienne d'intérêt général existe, elle porte un beau nom symbolique: *L'Evangéline*.

Fondée en 1887 à Weymouth, Nouvelle-Ecosse, *L'Evangéline* demeura jusqu'en 1910 l'exclusive propriété

de son fondateur Valentin Landry ⁽¹²⁾. Le 22 juin 1910, parut à Moncton la première livraison du journal publié par une compagnie à fonds social. Depuis un quart de siècle, grâce à la vigilance de ses administrateurs et au dévouement de ses collaborateurs, *L'Evangéline* s'est raffermie, elle s'est imposée à l'attention du peuple acadien, elle a gagné son estime et sa reconnaissance par la dignité de sa tenue, la droiture et la sincérité de ses opinions, le zèle à la fois sage et tenace avec lequel elle a réclamé les droits souvent méconnus des minorités acadiennes au Golfe Saint-Laurent. Après quatorze mois d'essai comme feuille quotidienne (3 juillet 1931 au 17 septembre 1932), *L'Evangéline* est redevenue hebdomadaire. Ce n'est sans doute que partie remise. Les difficultés financières s'aplaniront avec les années, la crise économique perdra son acuité, le peuple acadien comprendra mieux ses intérêts. Le jour n'est peut-être pas éloigné où Moncton, devenu maintenant siège archiépiscopal, possédera, entre autres organisations définitives, un quotidien français qui sera la feuille de famille de tout le peuple acadien de l'Amérique du Nord, depuis la baie des Chaleurs jusqu'aux bayous louisianais, en passant par les régions québécoises de Bellechasse, de Nicolet, du Richelieu et de Saint-Jacques de l'Achigan. Ainsi se trouvera renouvelé le miracle de la vision d'Ezéchiel...

Que sera l'Acadie future? — L'avenir appartient à Dieu, et l'historien n'est pas un prophète. Deux problèmes fondamentaux, nous l'avons vu, occupent les esprits dans le Nouveau-Brunswick que l'on peut considérer comme la véritable Acadie future: le problème de l'éducation ou, plus exactement, de l'enseignement primaire, et le problème de la colonisation. Ce dernier demande l'étroite collaboration du gouvernement provincial (où manque

¹² Valentin Landry était né à Haut-Pokemouche, dans le comté de Gloucester, N.-B. Son père fut le premier maître de poste du bureau dénommé *Landry*, à six milles de l'embouchure de la rivière Pokemouche.

encore un ministère de la Colonisation) et du prêtre chargé des missions qui s'ouvrent en pleine forêt (telle la mission d'Allardville devenue paroisse en 1935). Quant au grave problème de l'éducation, on nous permettra de reproduire, à son sujet, des lignes empreintes de bienveillance que nous adressait naguère Son Excellence Mgr Chiasson. Voici comment s'exprimait l'évêque de Chatham, le 29 avril 1935 :

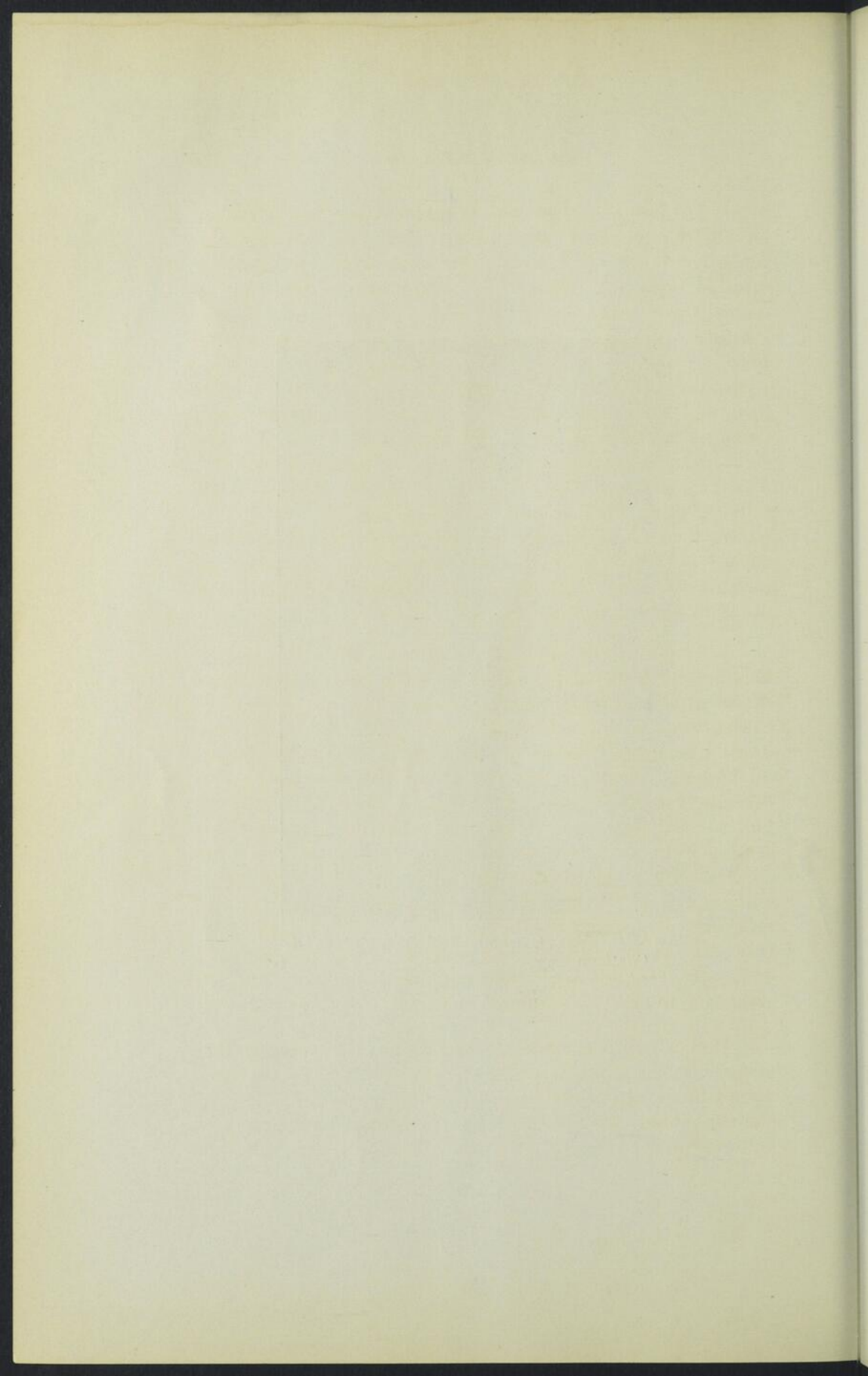
« Il me semble avoir trouvé dans votre ouvrage : *Histoire de la Survivance acadienne*, surtout la thèse que les Acadiens ont survécu et prospéré grâce au zèle de leur clergé canadien et acadien, et j'en ai été d'autant plus heureux que c'est là une idée que je trouve juste et vraie et que je me plais à exprimer toutes les fois que j'en ai l'occasion. Le clergé, c'est bien lui qui a gardé au cœur des Acadiens « la langue française et la religion catholique, étroitement liées ensemble, qui ont résisté à deux siècles de sujétion et parfois de servitude » (page 363).

« Il ne suffit plus aux Acadiens de résister : ils doivent avancer et faire d'autres conquêtes. Ils ont en mains les armes voulues : trois collèges classiques, des couvents pour jeunes filles et deux congrégations de religieuses qu'on pourrait appeler *nationales*, une élite plus nombreuse et, espérons-le, plus consciente de ses devoirs et responsabilités. Depuis cinquante ans surtout, nous avons fait quelque progrès. Ces progrès devraient être maintenant plus rapides, surtout au point de vue des écoles primaires qui ont besoin de devenir plus françaises et plus catholiques, même tout-à-fait catholiques. »

A ces lignes optimistes de Monseigneur l'évêque de Chatham, — où se glisse discrètement une grave remarque à l'élite acadienne, — on nous saura gré de joindre celles que donnait à la *Revue Acadienne* de Montréal, en janvier 1917, un jeune Père Oblat devenu depuis Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec. Voici ce témoignage précieux :



Son Exc. Mgr Chiasson, troisième évêque de
Chatham.



« Au premier congrès de la langue française à Québec, en 1912, une heure avant l'ouverture des séances, une foule compacte se pressait déjà sous l'immense toit du manège militaire. Un soir, — c'était le deuxième, — au moment où montait à l'estrade l'un des délégués de l'Acadie, une voix puissante jeta dans l'assemblée les premières notes de l'*Ave Maris Stella*. Ce fut un coup irrésistible. D'instinct, la grande masse tressaillit et se leva, et huit mille, peut-être dix mille voix, poursuivirent debout l'hymne à Marie... Jamais je n'avais connu, aussi sublime et poignant, notre tant chanté *Ave Maris Stella*... J'enviais à nos très aimés frères d'Acadie d'être ainsi la tribu mariale du Canada, par leur fête et leur hymne patriotique. Je conçus pour leur avenir un indéfectible espoir, en même temps que le souvenir de leur passé me navrait le cœur d'inexprimables attendrissements. Non, un peuple martyr ne meurt pas! »

L'Acadie vivra. Son passé est garant de son avenir. Et nous ne doutons pas de sa survie à base française, en dépit d'une constante menace d'anglicisation et d'américanisation. Le caractère de l'Acadie future n'est sans doute pas complètement ébauché. Pour parler le langage du biologiste, il n'y a pas encore ici de *caractère acquis*: l'Acadie est *en devenir*. Mais le remarquable effort de l'élite acadienne, au cours des dernières années, nous semble riche de promesses. Un bon vent gonfle les voiles et pousse la barque acadienne vers des rivages où s'épanouira une vie française plus complète. Associé par la religion, la géographie et l'histoire, à son frère canadien-français de la province de Québec, le peuple acadien deviendra de plus en plus, avec les années, un facteur essentiel de la vie nationale du Canada.

Un écrivain français l'a naguère noté: « Trois facteurs essentiels, de qualité différente et d'importance inégale, déterminent la psychologie du peuple canadien, et ils correspondent aux trois apports successifs: français, britannique, américain. Il est plus facile de les distinguer

par l'analyse que de définir ou de caractériser leur synthèse: celle-ci, à vrai dire, est en cours de formation; elle est la virtualité de l'avenir, alors que les éléments qui la composent correspondent aux réalisations du passé. Le présent est, si l'on peut dire, entre les deux, comme la société elle-même qu'il offre à nos regards. Celle-ci, dans ses couches profondes, ses assises populaires, laisse voir très nettement les parties composantes ⁽¹³⁾. »

Soudée à la couche canadienne-française du pays laurentien, la couche acadienne des Provinces Maritimes gardera dans l'avenir, nous n'en doutons pas, les solides éléments français, victorieux du cataclysme de 1755, qui composent son substratum et soutiennent toutes les nobles destinées d'un peuple: destinées à base d'esprit catholique, de labeur tenace et de tranquillité dans l'ordre.

Un premier point de soudure existe, depuis longtemps, aux frontières nord-occidentales du Nouveau-Brunswick. Là, 25,000 Canado-Acadiens du Madawaska se rattachent, par des liens étroits de parenté et de bon voisinage, aux 50,000 Canadiens du comté québécois de Témiscouata, et même à leurs frères acadiens devenus sujets des Etats-Unis, en 1842, par le traité d'Ashburton. Un second point de soudure se constitue actuellement, à petit bruit, autour de la baie des Chaleurs. La géographie et l'histoire veulent que les milliers de descendants français rangés au nord et au sud de cette mer bleu-ciel finissent par se reconnaître comme frères; or, les forces géographiques sont particulièrement difficiles à mater, surtout lorsque des hommes résolus, à coup d'œil large, secondent leur action.

Nous affirmons, avec une profonde joie, qu'un mouvement de pensée et d'action rapproche présentement les Acadiens des deux côtés de la baie des Chaleurs. Jusqu'à ces dernières années, une cloison étanche séparait ces fils

¹³ Firmin Roz: *Vue générale de l'histoire du Canada*, p. 320. — Paris, 1934.

de l'exil établis dans deux provinces différentes. Les Doucet, les Comeau, les Poirier, les Roy, les Bernard, les Robichaud de Caraquet, Bathurst et Campbellton, ne s'intéressaient guère aux Arsenault, aux Poirier, aux Cyr, aux Landry, aux Bernard de Carleton ou de Bonaventure. Mais voici que les choses changent d'aspect : l'indifférence, pour ne pas dire une certaine méfiance, fait place à l'attention éveillée, à la sympathie, aux relations cordiales. Séparés par le temps et par les distances, des frères acadiens se reconnaissent, apprennent à se comprendre et à s'estimer. Le journal acadien de Moncton si gracieusement nommé *L'Evangéline*, ainsi que son confrère d'Edmundston *Le Madawaska*, pénètrent dans plusieurs foyers acadiens de la Gaspésie, en attendant le jour où la belle société acadienne de l'Assomption étendra le bienfait de sa présence jusque dans cette *Nouvelle Acadie* du nord. En retour, la Gaspésie acadienne, par son poste CHNC de New-Carlisle, — œuvre de M. le docteur Charles Houde, — fournit au Nouveau-Brunswick acadien, à l'Ile du Prince-Edouard acadienne, aux Iles de la Madeleine et aux isolés d'Anticosti des programmes de radio où le français trouve une part substantielle. Noble et réconfortant échange de bons procédés, de services précieux ! C'est ainsi que les forces conjuguées de la géographie, de l'histoire et de la sympathie humaine, finissent par rompre des barrières artificielles dressées par les frontières politiques et par certains préjugés heureusement en passe de disparaître.

Au reste, le même travail de rattachement, de mutuelle entr'aide s'opère dans toutes les régions acadiennes du golfe Saint-Laurent aux prises avec les mêmes difficultés économiques ou morales. Le Nouveau-Brunswick se prépare à fournir des prêtres et des médecins, c'est-à-dire une élite, au groupe acadien plus ou moins anémique de l'Ile du Prince-Edouard, que la largeur de vues du premier ministre Campbell et l'encouragement de M. le juge en chef Arsenault devraient stimuler pré-

sentement ⁽¹⁴⁾. La Nouvelle-Ecosse profite du bon travail de M. Edouard Comeau à l'école normale de Truro, de M. François Comeau au Cercle acadien d'Halifax. Les pêcheurs acadiens du Nouveau-Brunswick septentrional, de la Gaspésie et de la Côte Nord bénéficieront avant longtemps, espérons-le, d'une station biologique et d'une école de pêcheries maritimes qui leur ont été récemment promises par le ministre acadien des Pêcheries à Ottawa, M. Enôil Michaud, député de Madawaska-Restigouche. *Ut sint unum!* « Qu'ils soient un seul peuple! » Tel est le mot d'ordre des ouvriers qui, à Montréal et à Québec comme à Moncton, travaillent à la construction d'une Acadie nouvelle, solidement assise sur les meilleures traditions françaises et large ouverte aux perspectives d'avenir.

Parvenu au terme de notre étude, au moment de mettre le point final à ce récit d'un *Drame* trois fois séculaire, nous voulons laisser au lecteur, en guise d'adieu, la fortifiante pensée d'un historien français qui a ressuscité l'ancienne Gaule. « Ce que j'aime dans l'histoire, » écrivait Camille Jullian, « c'est qu'elle met en branle quelques-unes des meilleures facultés du cœur humain. De ce qu'elle fait acte de vertu, je l'en estime plus que de faire œuvre de science. »

Nous souhaitons que nos pages fassent « acte de vertu » en attirant au peuple acadien des sympathies mieux éclairées, plus ferventes. Nous souhaitons que les Acadiens eux-mêmes y puisent de nouveaux motifs d'aimer leur beau pays, de conserver à leur *foyer* et dans leur

¹⁴ Dans un discours prononcé en français devant les instituteurs acadiens de l'Île réunis en congrès à Summerside, à la fin d'août 1933, M. Campbell a déclaré que sa province doit être bilingue. L'Île du Prince-Edouard compte environ soixante écoles acadiennes que la *société Saint-Jean-Baptiste* de Montréal favorise d'une généreuse distribution de sa belle revue « enfantine » : *L'Oiseau Bleu*. On ne peut nommer cette *société Saint-Jean-Baptiste* sans souligner le travail intelligent et efficace d'un de ses principaux officiers, M. l'avocat Guy Vanier, grand ami des Acadiens.

paroisse (15), comme le plus précieux des héritages, la religion, la langue, les coutumes apportées, il y a trois siècles, du pays des Lis. En vue d'appuyer encore cette idée d'une survivance française utile et désirable, nous prenons la liberté de reproduire ici des lignes écrites pour les Canadiens français, mais qui conviennent tout aussi bien aux Acadiens. Voici comment s'exprimait, en 1925, le R. P. Adélard Dugré (aujourd'hui assistant-général de la Compagnie de Jésus), au début de son beau livre *La Campagne Canadienne*:

« Si prétentieuse que puisse paraître l'assertion sous la plume d'un Canadien français, il n'en est pas moins vrai de dire qu'il existe actuellement, dans l'Amérique du Nord, deux civilisations fort différentes: l'une représentée par cent millions d'Anglo-Saxons, l'autre par trois ou quatre millions de Canadiens d'origine française. Ce qui distingue ces deux groupes inégaux, ce n'est pas seulement la langue qu'ils parlent et la foi religieuse de la grande majorité de ceux qui les composent, c'est aussi la diversité dans les manières d'agir, la divergence de vues dans leurs jugements sur la vie, ses jouissances et ses devoirs. On a hérité, au Canada français, du tempérament et des traditions de la France catholique du dix-septième siècle; on a hérité, chez les Américains anglo-saxons, du libre-examen et de l'esprit utilitaire des Anglais du règne d'Elisabeth. Un climat froid, une nature calme, des conditions économiques difficiles, une foi religieuse robuste, ont développé chez les Canadiens français l'endurance dans les travaux pénibles et la facilité de contentement; un climat tempéré, une nature généreuse, l'abondance des richesses, ont développé chez les Américains le goût de

15 « Famille et paroisse, voilà les deux bastions qui défendent la forteresse canadienne. A nous de comprendre qu'il y a là pour nous un idéal sublime. Tant que nous y serons fidèles, nous participerons à l'immortalité de l'Eglise. » — P. Théophile Hudon, S.J.: *Est-ce la fin de la Confédération?* p. 179. — Comme cela est vrai de l'Acadie et de chacune de ses paroisses!

vivre et l'attachement aux biens terrestres, tandis que le mysticisme des pionniers puritains faisait place chez eux à une indifférence religieuse de plus en plus accentuée.

« Cette opposition dans le caractère des deux groupes ethniques se trahit constamment dans la pratique de la vie: l'exercice du culte divin, les coutumes familiales, l'éducation, la littérature, le commerce et la réclame, les procédés électoraux, les fêtes populaires, tout traduit à l'observateur le moins attentif les profondes différences qui distinguent le Canadien resté français de l'Américain-type.

« Or, voici que le Canadien français, pris d'admiration pour l'esprit américain, croit se hausser en se défaisant peu à peu de ce qui le caractérise. Les campagnes elles-mêmes ne sont plus un refuge assuré pour nos vieilles coutumes. Depuis longtemps déjà, mais surtout depuis l'invasion de nos paisibles paroisses par la grosse presse, l'automobile et les catalogues des grosses maisons d'affaires, nos bonnes gens s'enorgueillissent d'adopter le langage, la mode, les mœurs de la ville, qui sont une imitation de la langue, des modes et des mœurs américaines. La ville, les Etats-Unis, fascinent l'imagination de nos bonnes populations campagnardes et les poussent à se déguiser en citadins des *Etats*.

« La réaction est-elle possible? Elle est du moins bien désirable. Le jour, en effet, où, dans l'Amérique du Nord, il n'y aurait plus que des Américains, ce ne serait pas un progrès, ni pour la religion ni pour l'humanité. »

En Acadie comme dans la province de Québec, le mal de l'américanisation se fait menaçant, une vigoureuse réaction s'impose. Nous souhaitons que le présent livre accélère le mouvement de renaissance française qui s'est produit, ces dernières années, au pays d'Évangéline. Nous espérons que notre récit du *Drame acadien* servira à réhabiliter, au besoin, les valeurs religieuses et sociales cachées en tant d'humbles vies humaines, chez tant de « petites gens » négligés ou méprisés de l'agioteur

américain (16). Avec confiance nous redisons l'antique salut médiéval: *Vivat! Crescat! Floreat!* Qu'elle vive, la chère Acadie sauvée de la ruine totale! Qu'elle croisse! Qu'elle porte des fleurs et des fruits, pour l'honneur du sang français et de la nation canadienne, pour la joie de l'Eglise catholique qui fut sa providence visible aux jours du Grand Deuil! Et si l'on nous demande: « Qu'est-ce au juste que l'*Acadie*? » — voici notre réponse:

Le vieux nom d'Acadie, hélas! est maintenant vide de sens géographique; depuis près de deux siècles, il n'évoque que des souvenirs. Et pourtant!... Faites le tour des rivages du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fundy, depuis la pointe Bonaventure jusqu'aux roches de Yarmouth. Interrogez les fils de l'exil. Demandez ce que signifie le mot *Acadie* aux 8,000 Français des Iles de la Madeleine et à leurs 13,000 compatriotes de l'Ile du Prince-Edouard. Demandez-le aux 50,000 Français de la Nouvelle-Ecosse. Demandez-le surtout aux 150,000 Français qui peuplent le Nouveau-Brunswick, depuis le Madawaska jusqu'à l'isthme de Chignectou. Ils vous diront, ces 220,000 descendants des proscrits de Lawrence, que l'Acadie, morte géographiquement, survit toujours au fond de leur âme; qu'elle anime leurs espérances comme leurs souvenirs; qu'elle est l'héritage immatériel créé par la foi, les travaux, les souffrances d'une race. L'Acadie, c'est un peuple morcelé, mais renaissant, rajeuni, qui vibre tout entier à certaines évocations, qui chante d'une seule âme, autour d'un drapeau tricolore éclairé d'une étoile, l'antique complainte d'Evangéline et l'*Ave Maris Stella*, ce cantique d'espérance. L'Acadie, ce sont quelque cent trente noms français d'autrefois, semés de Port-Royal à Beaubassin, qui se sont multipliés par mille et davantage, pour se répandre dans l'Ouest comme dans l'Est du

16 Il est évident que nous ne prêchons pas ici un traditionalisme qui rendrait l'Acadien réfractaire à l'idée de progrès matériel. Loin de là. Nous croyons même que certaines réformes s'imposent dans les méthodes d'agriculture et de pêche, chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie particulièrement.

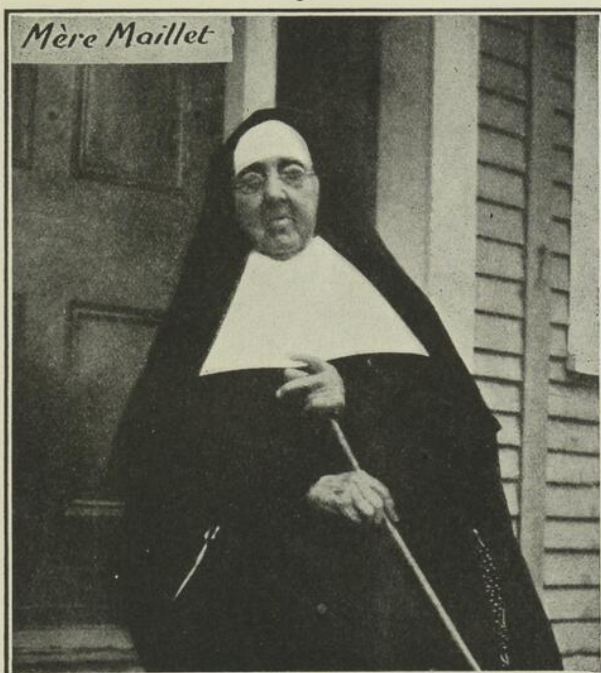
Canada, aux Etats-Unis et jusque sur les bords des bayous louisianais. L'Acadie, c'est encore, à l'heure présente, une race restée profondément religieuse, qui a applaudi l'élévation à l'épiscopat d'un de ses fils les plus aimés, Mgr Melanson, évêque de Gravelbourg, et qui éprouve une grande joie d'un geste récent du Souverain Pontife créant un archevêché à Moncton et consacrant de façon définitive la renaissance du peuple-martyr (17).

La survivance de l'âme acadienne aux Provinces Maritimes, dans plusieurs régions de la province de Québec, dans certaines paroisses de l'Ouest canadien, dans la Louisiane méridionale et jusque dans l'ouest de la France (région de Châtellerauld), n'est-ce pas une preuve vivante de la « primauté du spirituel »?

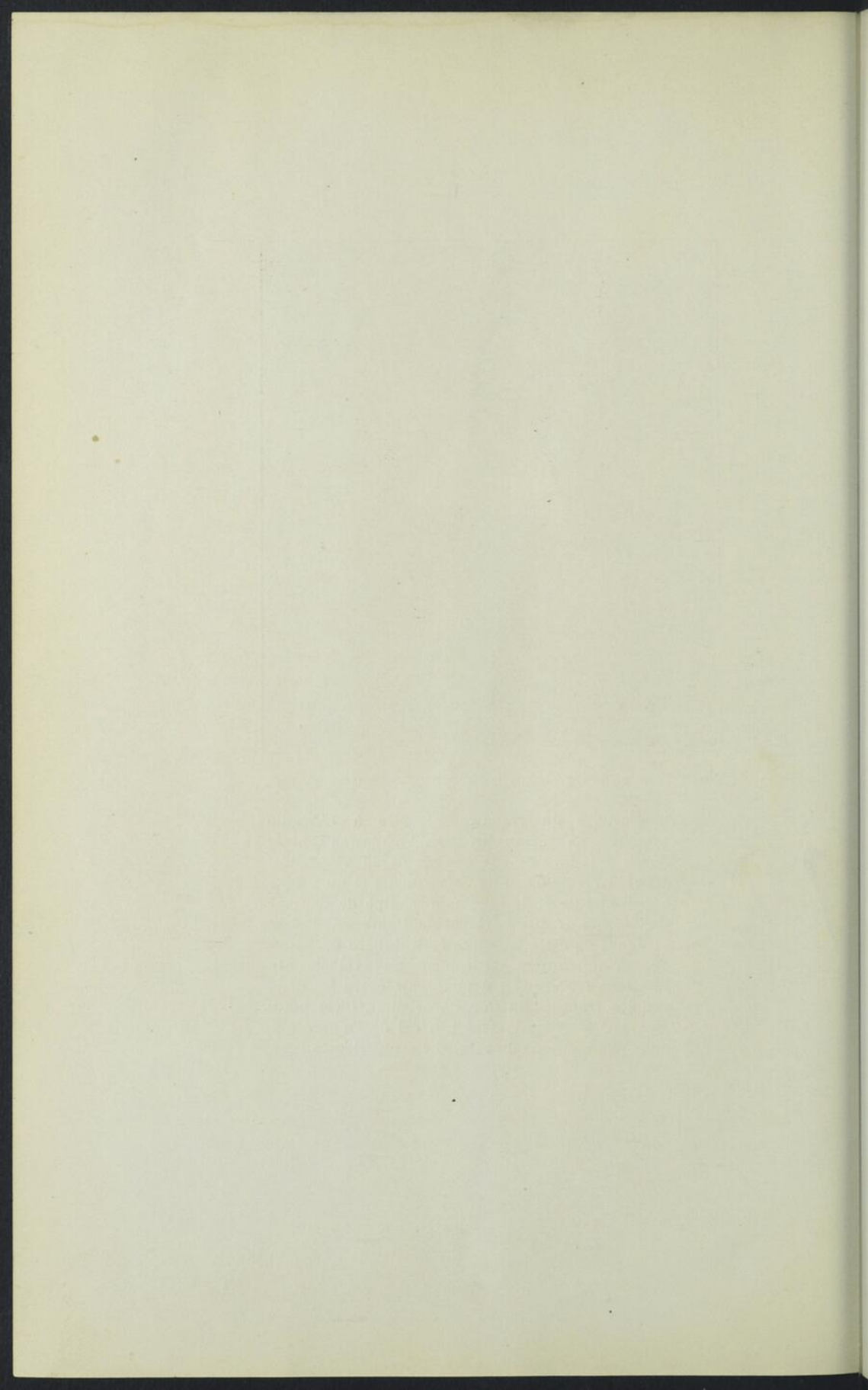
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Mgr C. TANGUAY. — *Dictionnaire général des familles canadiennes*. 7 vol. Montréal, 1871-1890.
- RAMEAU DE SAINT-PÈRE. — *Une Colonie féodale en Amérique*. 2 vol. Paris, 1889.
- Abbé J.-B.-A. ALLAIRE. — *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français*. 2 vol. Montréal, 1908-1910.
- ÉDOUARD RICHARD. — *Acadie*. Henri d'Arles, éditeur. 3 vol. Québec, 1916-1921.
- ÉMILE LAUVRIÈRE. — *La Tragédie d'un peuple*. 2 vol. Paris, 1924.
- Père L. LE JEUNE, O. M. I. — *Dictionnaire général du Canada*. 2 vol. Ottawa, 1931.

17 Annoncé de Rome le 18 mars 1936, l'archevêché de Moncton fut canoniquement érigé le 30 août 1936. Mgr Bray, eudiste, successeur de Mgr Leblanc au siège de Saint-Jean, donna lecture du décret d'érection dans l'église de l'Assomption de Moncton, qui devient cathédrale. La nouvelle province ecclésiastique comprend tout le Nouveau-Brunswick, soit les trois diocèses de Moncton, Saint-Jean et Chatham. Le nouveau diocèse de Moncton est formé des comtés civils de Westmorland, Kent et Albert. Il renferme 31 paroisses, dont 26 détachées du diocèse de Saint-Jean et 5 du diocèse de Chatham. Sa population catholique est actuellement d'environ 50,000 âmes, dont plus de 44,000 de langue française.



Nous voulons clore ce texte sur une figure d'admirable charité chrétienne: MÈRE MAILLET, insigne bienfaitrice du Madawaska. Née à L'Acadie (province de Québec) en 1846, Alphonsine Ranger donna soixante et une années de sa vie (1873-1934) à l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile et au peuple acadien. Elle était cousine germaine de l'auteur de *Jacques et Marie*, Napoléon Bourassa. Puisse la figure de cette héroïque Hospitalière de Saint-Joseph apparaître ici comme un symbole des relations fraternelles à maintenir entre les deux peuples français du Canada oriental. C'est notre vœu ardent, c'est le sens général de l'œuvre que nous poursuivrons demain, si le bon Dieu le veut.



Appendices

APPENDICE A

Quelques détails complémentaires sur la déportation de 1755

Deux gestes brutaux marquèrent les débuts de l'offensive anglaise contre le peuple acadien, au printemps de 1755 : la saisie des canots et chaloupes, puis le désarmement forcé. Voici quelques détails sur la seconde opération, funeste présage du traquenard de l'église de Grand-Pré.

Le 4 juin 1755, parut un ordre signé par le commandant Murray, du fort Edouard de Pisiquid (Windsor), enjoignant rigoureusement aux Acadiens de Pisiquid, des Mines (Grand-Pré) et de la Rivière-aux-Canards (Grand-Pré Ouest) de livrer au fort Edouard, aux mains du commandant anglais, leurs fusils et pistolets. En vue d'assurer le succès de cette opération, Lawrence et ses auxiliaires recoururent à la fourberie.

Avant que l'ordre ne fût venu à la connaissance des Acadiens, cent soldats anglais du fort de Pisiquid et cinquante soldats d'Halifax parurent au village central de Grand-Pré, sous prétexte d'une partie de pêche comme il s'en faisait souvent, au cours de la belle saison. Seulement, au lieu de suivre l'usage traditionnel de coucher dans les granges, les cent cinquante « habits rouges » logèrent deux à deux dans les maisons du village où les accueillit la large et confiante hospitalité acadienne. Au milieu de la nuit, pendant que le village de Grand-Pré dormait du sommeil du juste, les soldats anglais se levèrent à la sourdine et, en guise de remerciement, accomplirent leur vilaine besogne. Dans chaque maison, l'un des visiteurs fait le guet, mousquet à l'épaule, l'autre s'empare des fusils, pistolets, cornes à poudre et autres munitions. Au petit jour,

une barque mouillée en face de Grand-Pré remonte vers Pisi-
quid avec quatre cents fusils et une bonne quantité de poudre.
« C'est ainsi, » note Lawrence, « qu'on commence à arracher
les dents de ces neutres », — en attendant de leur broyer le
cœur.

Abasourdis par ce coup de Jarnac, les Acadiens de la ré-
gion de Grand-Pré en eurent un commencement d'explication
lorsque, passant à la porte de l'église, ils lurent l'injonction
signée du commandant Murray. Pour ne pas être traités en
« rebelles », leurs voisins de Pisiquid et de la Rivière-aux-Ca-
nards se plièrent à l'ordre reçu et livrèrent leurs armes aux
officiers du fort Edouard. Cette injonction si peu justifiée
provoqua une humble requête de la part des Acadiens des
Mines. Voici quelques lignes de leur lettre du 10 juin 1755
(six jours avant la prise du fort Beauséjour par Monckton).
Vingt-cinq signataires acadiens en appellent, au nom de leurs
compatriotes, aux sentiments d'humanité de Charles Law-
rence :

« Monseigneur,

« ... Nous espérons qu'il plaira à Votre Excellence nous
rendre la même liberté que nous avons cy-devant en nous
rendant l'usage de nos canots, soit pour transporter nos be-
soins d'une rivière à l'autre, soit pour faire la pêche, et par là
subvenir à notre nourriture...

« De plus, nos Fusils, que nous regardons comme nos pro-
pres meubles, nous ont été enlevés, malgré qu'il nous sont
d'une dernière nécessité, soit pour défendre nos Bestiaux qui
sont attaqués par les Bêtes sauvages, soit pour la conservation
de nos Enfants et de nous-mêmes... Il est certain, Monsei-
gneur, que depuis que les Sauvages ne fréquentent plus nos
Quartiers, les Bêtes féroces sont extrêmement augmentées et
que nos Bestiaux en sont dévorés presque tous les jours.
D'ailleurs, les armes qu'on nous enlève sont un faible garant
de notre fidélité; ce n'est pas ce fusil que possède un habitant
qui le portera à la Révolte, ni la privation de ce même Fusil
qui le rendra plus fidèle, mais sa conscience seul le doit engager
à maintenir son sermen. »

La noble pensée contenue dans ces dernières lignes excita l'ire de Lawrence et de ses séides d'Halifax. A l'unanimité, le Conseil d'Halifax jugea la requête acadienne « hautement arrogante et insidieuse, insultante pour l'autorité et le gouvernement de Sa Majesté et digne d'un châtiment exemplaire ». Loin de rendre aux Acadiens leurs canots et fusils, on se prépara à exercer sur eux les dernières rigueurs.

Quinze des vingt-cinq signataires de la requête acadienne furent délégués à Halifax, au début de juillet 1755, pour exposer leurs doléances à Lawrence et à son Conseil. On connaît leur sort : sur leur déclaration du 3 juillet qu'ils ne pouvaient prêter un serment absolu (sans réserves militaires) avant d'avoir consulté leurs compatriotes, et malgré leur offre du 4 juillet de prêter ce serment (par crainte des châtiments dont on les menaçait), ils furent gardés comme « otages » et immédiatement incarcérés sur la petite île George, dans le bassin d'Halifax. Trois semaines plus tard, au lendemain de la défaite anglaise de la Monongahéla, trente députés acadiens d'Annapolis et une soixantaine de députés de Pisiquid et Grand-Pré eurent le même sort. Ils furent emprisonnés sur l'île George, après avoir exprimé devant le Conseil d'Halifax leur répugnance à prêter un serment qui eût fait d'eux autant de soldats prêts à tuer des Français, leurs frères dans la totale acception du mot.

Canots et fusils une fois confisqués, puis les missionnaires arrêtés au début d'août 1755, restait à résoudre le grave problème de la capture des Acadiens eux-mêmes. L'idée générale du plan de Lawrence se trouve contenue dans cette phrase d'une de ses « instructions » aux commandants de la baie de Fundy : « Il faudra tâcher, par quelque stratagème, de rassembler à part les hommes jeunes et vieux — principalement les chefs de famille — et les retenir en votre pouvoir, de manière que tout soit prêt pour les embarquer immédiatement dès que les vaisseaux seront disposés ; cela empêchera les femmes et les enfants de s'échapper avec le bétail. »

C'est pour obéir à cet ordre formel que Winslow à Grand-Pré, Murray à Pisiquid, et les autres commandants anglais

dans leur région respective, machinèrent le guet-apens que l'on sait : grouper à l'église, en les trompant sur le but de la réunion, tous les hommes de dix à quatre-vingts ans, pour les jeter ensuite à fond de cale sur les navires anglais, en attendant l'arrivée des transports loués à Boston.

On aura remarqué la mention spéciale que fait Lawrence du *bétail* acadien. Toutes ses instructions à ses subordonnés de la baie de Fundy attestent sa constante préoccupation de mettre la main sur les beaux troupeaux de cette région, estimés à pas moins de 120,000 têtes. « Sauver les bêtes, anéantir le peuple », tel semble être son double dessein. Que devinrent ces troupeaux inspectés par le colporteur huguenot Moïse de Les Derniers, maquignon au service de Lawrence et muni d'un permis de circulation à travers les paroisses acadiennes? Mystère. Lawrence fut formellement accusé de malversation et concussion par ses compatriotes d'Halifax; il retarda de quatre ans la création d'une Chambre d'Assemblée législative destinée à rogner ses pouvoirs autocratiques; lorsque cette Chambre se réunit enfin à Halifax, le 2 octobre 1758, elle ne disposa d'aucun document écrit pour éclairer la nuit de 1755-1758, en ce qui concerne les transactions personnelles de Lawrence. Le premier historien de la Nouvelle-Ecosse, Thomas Haliburton, indigné de la mauvaise foi qui perce dans toute cette affaire, s'écriait en 1829: « Les archives d'Halifax ressemblent à un mystère que l'on cherche à cacher; par le peu que l'on en connaît, il y a lieu de croire que des papiers importants de diverses époques ont disparu en tout ou en partie. »

Dans une mesure difficile à déterminer, Londres a eu sa part de responsabilité du Grand Dérangement, c'est entendu. Mais il ne faut pas fermer les yeux sur des faits qui prouvent à l'évidence la large part de l'ambitieux et vindicatif Lawrence. Comment la prise de possession des beaux troupeaux acadiens pouvait-elle servir les ambitions personnelles de ce tyranneau?... C'est ce que nous croyons inutile d'expliquer à un lecteur du vingtième siècle, amplement renseigné sur la puissance occulte du dieu Mammon.

Pour donner enfin une idée des conditions matérielles dans lesquelles se fit la déportation acadienne, — conditions

dont l'horreur défie la plume la plus réaliste, — nous empruntons quelques lignes à une supplique rédigée, au lendemain de la catastrophe, par un groupe d'exilés à Philadelphie :

« L'embarquement fut opéré avec une telle hâte, avec si peu d'égards pour les nécessités de la vie et les plus tendres liens de la nature, que beaucoup qui avaient joui de la plus grande aisance et des plus grands avantages sociaux, se trouvèrent privés du nécessaire. Des parents furent séparés de leurs enfants, des maris de leurs femmes, sans jamais pouvoir se retrouver. Nous étions tellement entassés sur les transports (c'étaient de vieux bateaux à marchandises et à poisson que l'on n'avait pas pris la peine de nettoyer) que nous n'avions pas même la place d'étendre nos corps en même temps; par conséquent, nous ne pûmes pas emporter les choses les plus indispensables, même pour le soulagement des vieillards et des faibles, dont beaucoup trouvèrent bientôt dans la mort la fin de leurs misères. Ceux-là même qui avaient le plus souffert de la part des ennemis de Votre Majesté à cause de leur attachement à son gouvernement furent également englobés dans l'infortune générale. Le notaire René Leblanc (de Grand-Pré) en est un exemple remarquable: il fut arrêté, emprisonné et emmené avec le reste du peuple. Sa famille, composée de vingts enfants et d'environ cent cinquante petits-enfants, fut dispersée en différentes colonies; lui-même fut débarqué à New-York, malade, avec sa femme seule et ses deux plus jeunes enfants; de là, il se rendit à Philadelphie où il en retrouva trois autres; il y mourut sans qu'on se souciât plus de lui que d'aucun de nous. »

On peut se demander comment pareil coup de force réussit facilement chez les « demi-républicains » de Grand-Pré, alors que les Acadiens de Port-Royal, de Pisiquid, de Cobequid et de Beaubassin opposèrent au moins la résistance passive de la fuite. Ici encore, l'explication met forcément en cause la fourberie anglaise.

L'ordre comminatoire de Winslow enjoignant aux habitants des Mines de se réunir à l'église Saint-Charles de la Grand-Prée le 5 novembre 1755, ne laissa pas de créer quelque

émoi chez ces « neutres » méfiants. Winslow et ses officiers se hâtèrent de les rassurer. « Comme nous montrions quelque crainte à nous rendre à cette convocation, » porte la supplique rédigée en 1757 par les exilés de Philadelphie, « on nous donna les plus grandes assurances qu'on n'avait pas d'autre dessein que de nous faire renouveler notre ancien serment d'allégeance. »

Une fois groupés dans l'église Saint-Charles, les 418 Acadiens des Mines ne comprirent pas du premier coup le sens total des mots de Winslow : *confiscation*, *déportation*, que leur traduisait le commis suisse Deschamps. Le *Journal* de Winslow nous le dit : « Ce fut un grand coup pour eux, bien qu'ils ne se rendissent pas compte, je crois bien, qu'ils allaient être positivement expatriés. » Sur l'avis de Winslow, les 418 prisonniers choisirent parmi eux vingt délégués qu'ils chargèrent d'aller rassurer les femmes et les enfants, tout en les invitant à apporter d'abondantes provisions au camp de détention ; mais le meilleur de ces vivres fut dirigé vers la table des officiers anglais. A qui hésiterait à croire ce dernier détail, nous soumettons ces lignes du *Journal* de Winslow : « Depuis mon arrivée, je n'ai reçu qu'un envoi de vivres pour mes hommes ; il m'a fallu prendre des provisions que les femmes et les enfants apportaient pour les leurs... Je m'efforce d'épargner les dépenses du gouvernement comme si c'étaient les miennes. »

Bien plus : l'habile major se servit de quelques-uns des délégués acadiens — le notaire Leblanc et son fils, par exemple — pour se renseigner sur les noms et agissements des quelques hommes absents de l'assemblée du 5 septembre. On l'a vu plus haut : le brutal exil fut la récompense de ces services douteux, comme il récompensa aussi l'empressement du « père » Landry à se faire interprète et agent de liaison entre Winslow et les prisonniers, à l'heure tragique du premier embarquement (8 octobre). Si navrant fut ce spectacle de désespoir, que le rude Winslow lui-même en abrège la description : « Les habitants, dit-il, abandonnèrent tristement, à regret, leurs demeures ; les femmes en proie à la détresse, portaient leurs nouveau-nés dans leurs bras ; d'autres traînaient dans des charrettes leurs parents infirmes et leurs effets. Ce fut

une scène où la confusion se mêlait au désespoir et à la désolation. »

Un manuel d'histoire du Canada à l'usage des écoliers anglais de la province d'Ontario nous fournit le mot de la fin : « *It is unfortunate that the British conquest of Canada should have been marred by such a harsh and cruel proceeding* (1). » — Oui, il est souverainement regrettable que la conquête anglaise du Canada ait débuté par de telles scènes d'inhumanité!

APPENDICE B

Evangeline revient...

Texte d'une radio-causerie faite le 19 août 1936, par l'auteur de cet ouvrage, pour accueillir des pèlerins de Louisiane en terre canado-acadienne.

NOTE DE L'AUTEUR. — A l'occasion de la présence parmi nous des pèlerins de Louisiane, les villes de Montréal et Verdun ont pris l'engagement d'attacher des noms acadiens à deux de leurs rues. Les Acadiens doivent beaucoup de reconnaissance au journal *Le Devoir*, de Montréal, et à son rédacteur en chef M. Omer Héroux, pour le plein succès des fêtes du 22 et 23 août 1936.

D'un geste généreux, les directeurs de la Commission Canadienne de la Radio mettent une fois de plus leurs ondes radiophoniques à la disposition des Acadiens, à l'occasion

¹ W. Stewart Wallace: *A First Book of Canadian History*, 73.
— La *Tragédie d'un Peuple* de M. Emile Lauvrière contient de nombreuses citations des pièces originales pour ce qui concerne le Grand Dérangement. (Edition de 1924, pp. 383-493.)

d'une seconde visite chez nous d'un nombreux groupe de pèlerins acadiens de la Louisiane. Que messieurs les Directeurs de Radio-Canada, depuis Montréal et Hull jusqu'à New-Carlisle, en soient une fois de plus, et bien sincèrement, remerciés!

On s'en souvient sans doute: une première visite de Louisianais eut lieu il y a six ans. Au mois d'août 1930, Montréal vit passer les coiffes blanches de vingt-cinq *Evangélines* venues du pays des bayous et que la terre ancestrale de l'Acadie avait saluées avec émotion, quelques jours auparavant. Un journaliste acadien témoin des impressionnantes cérémonies de Grand-Pré, M. Alfred Roy, écrivit alors:

« *Evangéline* est revenue au pays de ses pères. Elle s'est assise sur la margelle de ce puits auquel la tradition et la légende ont lié son nom. Elle s'est mêlée à la foule acadienne qui l'a reconnue pour sienne, qui l'a fêtée, choyée. Elle s'est agenouillée au pied de la croix qui marque le lieu d'où sont partis les parias de 1755, elle a retrouvé tout naturellement le même geste que faisaient ses pères lorsqu'eux aussi priaient pour leurs morts. De ses lèvres sont tombés les mêmes mots, les mêmes accents qu'avaient connus Gabriel, Basile, Benoît, tous les habitants de l'ancien Grand-Pré. Elle est revenue avec le même costume pittoresque, la même coiffe, blanche et jolie, et nous a montré avec quelle grâce ce vêtement se pouvait porter. Elle est revenue non pas avec cet air nostalgique que lui prêtent trop volontiers les artistes, mais elle est apparue avec un sourire plein d'une vie exubérante. Car *Evangéline* est bien vivante et ce qu'il y a de beau chez elle, c'est qu'elle entend ne pas mourir. Ce sourire qui lui conquiert les foules aujourd'hui, elle a su le conserver constamment, même aux jours de tempête, de souffrances et d'angoisses. Ce sourire, c'est sa grâce, c'est aussi sa force. »

Voici que maintenant, six ans après ce premier retour d'*Evangéline*, et cinq ans après le voyage en Louisiane d'un groupe canado-acadien, la vieille Acadie de Grand-Pré et Moncton, puis les villes de Québec et Montréal, voient défiler de nouveau le sympathique cortège des Acadiens du Sud, des messagers d'une lointaine survivance française en terre amé-

ricaine. Soyez les bienvenus, nobles fils des premiers pionniers français de l'ancienne baie Française! C'est la voix de deux millions de Français de l'Est du Canada, nous en sommes sûr, qui vous acclame et vous dit: « Vous êtes les bienvenus, car vous êtes les témoins d'une héroïque survivance qui nous honore et, au besoin, nous rassure! »

ORIGINES DE LA LOUISIANE ACADIENNE

Les Acadiens de la Louisiane: les Leblanc, Bernard, Broussard, Arseneau, Benoit, Blanchard, Boudreau, Caillouet, Comeau, Guidry, Guillot, Lebas, Martin, Landry, Melanson, Pellerin, Savoie, Richard, Thériot, Trahan, Thibodeau, Hébert, Daigle, Bourgeois, Cormier et autres, — tous ces habitants de paroisses louisianaises qui s'appellent Saint-Martinville, Lafayette, Ville-Platte, Pont-Breau, L'Assomption, Grand-Coteau, Evangéline, Vermillon, Abbeville, Plaquemine, Terrebonne, etc., sont d'authentiques descendants des anciens fermiers de la vallée d'Annapolis et des rivages de Beaubassin.

Arrachés à leur paisibles foyers et semés comme des épis par Lawrence, ces proscrits de 1755, soutenus par leur foi religieuse et animés d'une invincible espérance, ont transformé en champs fleuris et féconds les terres basses qui avoisinent le delta du Mississippi.

On peut distinguer trois sources dans le peuplement acadien de la Louisiane. Il y eut d'abord, entre 1755 et 1765, quelques exilés de Beaubassin jetés sur les côtes désertes des Carolines et de la Géorgie, qui réussirent au prix de fatigues inouïes à franchir montagnes, forêts, plaines et marais, pour atteindre enfin les rives du Mississippi inférieur et s'y installer, à l'ombre du drapeau français qui s'attardait dans ce pays jadis exploré par La Salle, d'Iberville et Bienville. Longfellow a chanté leur odysée en des vers inoubliables.

Bientôt après, vers 1765, un courant d'émigration s'établit directement de la Nouvelle-Ecosse vers la Louisiane. Un ancien capitaine de milice à Beaubassin, Joseph Brossard dit Beausoleil, fut l'un des chefs de ce mouvement qui conduisit

d'abord aux Antilles françaises, puis de là au pays des bayous, des centaines d'Acadiens détenus comme prisonniers soit dans l'ancien fort Beauséjour, soit dans les camps de Halifax. D'après un document qui me fut naguère rapporté de Louisiane par le regretté docteur Edmond Aucoin, le capitaine Brossard ou Broussard mourut en arrivant dans ce pays. Une attestation du Père capucin Jean-François, premier missionnaire de la Nouvelle-Acadie louisianaise, certifie que, le 20 octobre 1765, fut inhumé aux Attacapas, « dans le camp appelé Beausoleil, le corps de feu Joseph Broussard dit Beausoleil, capitaine commandant les Acadiens des Atakapas ». Près de ce « camp de Beausoleil » a grandi le village moderne de Broussard, situé à mi-distance entre les villes de Lafayette et Saint-Martinville. L'un des héritiers du nom, là-bas, fut le sénateur Edouard Broussard. Parmi les Evangélines de 1930, on remarquait deux demoiselles Broussard qui saluèrent, en mémoire de l'ancien chef de milice, leur ancêtre, la région historique de Beaubassin où l'on vient d'inaugurer (le 1er août 1936) le musée du Fort Beauséjour.

Une troisième source de peuplement de la Louisiane acadienne se retrace en France même. En 1785, au lendemain du traité de Versailles, un mouvement organisé ramena vers la Louisiane bon nombre d'Acadiens, anciens prisonniers d'Angleterre recueillis par la France depuis une vingtaine d'années, dirigés surtout vers la Bretagne, la Vendée et le Poitou. De la ville de Nantes passèrent en Louisiane plus de 1,200 Acadiens, et les villes de Saint-Malo, Brest et Lorient en fournirent au delà de 1,500. Ces 3,000 nouveaux venus assurèrent aux Acadiens une incontestable suprématie ethnique dans la Louisiane méridionale. L'élément acadien a même absorbé en partie ses voisins espagnols, anglais ou français, ainsi que le prouvaient, en 1930, plusieurs noms d'*Evangélines* de passage chez nous: Carlos, Pavy, Fontenot, etc., et comme le prouvent encore, cette année, les noms de la délégation en voyage.

Ajoutons — la chose mérite d'être notée — qu'un certain nombre d'Acadiens exilés s'attachèrent au sol français qui les accueillait dans leur malheur. Le groupe le plus considérable s'établit au Poitou, dans ce qui forme aujourd'hui le départe-

ment de la Vienne. Un de leurs descendants, M. Ernest Martin, a naguère raconté leur survivance. La ville de Châtellerault, chef-lieu du département de la Vienne (à faible distance de Poitiers), vient de donner le nom de *rue des Acadiens* à une de ses artères principales.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs, les vieux noms: *Acadie*, *Acadiens*, que Lawrence croyait effacer à jamais par l'inqualifiable déportation de 1755, ont survécu, des deux côtés de l'Océan, à toutes les persécutions, à tous les ostracismes. Après avoir souhaité aux pèlerins de la Louisiane la plus fraternelle bienvenue en terre canadienne, après avoir évoqué leurs origines acadiennes et souligné leur remarquable survivance, je crois utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire des Acadiens revenus de l'exil au pays des ancêtres, aux Provinces Maritimes.

LES ACADIENS DES PROVINCES MARITIMES

Les deux siècles de survivance acadienne au Golfe Saint-Laurent se partagent en deux périodes de caractère différent. D'abord, une longue période d'existence passive, puis une phase moderne de vie plus active, plus consciente des devoirs présents et des promesses de l'avenir.

L'attitude passive, que l'on pourrait caractériser par la devise: *Endurer pour durer*, fut celle du peuple acadien démembré, dispersé en 1755. Apparemment voué à une mort obscure, ce petit peuple de 3,000 survivants cachés dans les bois se raccrocha à l'existence comme à un don de Dieu. Sur tous les rivages du golfe Saint-Laurent, des groupes de fuyards s'arrêtèrent, bâtirent une cabane, entamèrent la proche forêt, demandèrent leur nourriture au sol et à la mer, reçurent de la religion espoir et consolation dans leur détresse physique et morale.

Chacun est l'artisan de sa propre fortune. Le peuple acadien a dû faire en grande partie sa destinée après avoir été

victime de la plus cruelle expatriation. Si nous le voyons aujourd'hui revigoré, riche d'une nouvelle jeunesse et parvenu à l'intéressante étape d'une vie nationale plus active, c'est d'abord parce qu'il possédait en lui-même, au profond de son âme, une force plus puissante que tous ses ennemis conjurés: la force de la foi religieuse héritée de ses ancêtres français, enracinée au cœur du peuple acadien comme s'enracine à son terroir le vieux chêne de France.

L'arrivée du Père Lefebvre à Memramcook, en 1864, et la fondation définitive du collège rêvé par l'abbé Lafrance, furent la cause directe d'un mouvement de reviviscence au pays d'Évangéline. D'une existence trop passive, l'Acadie parvint au niveau d'une vie active et vraiment nationale, grâce aux congrès acadiens qui se succédèrent de 1881 à 1908: à Memramcook, à Miscouche, à la Pointe-de-l'Eglise, à Arichat, à Caraquet et à Saint-Basile du Madawaska. A défaut d'unité territoriale désormais impossible à réaliser, l'unité morale du peuple acadien se refait autour de quelques idées-mères à base de survivance catholique et française. Les Eudistes se sont joints aux Religieux de Sainte-Croix pour donner à l'Acadie nouvelle une élite religieuse et laïque. Deux évêques acadiens, le regretté Mgr Leblanc et Mgr Chiasson, ont ajouté un nouveau lustre à l'Eglise d'Acadie. Aujourd'hui, il n'est pas exagéré d'affirmer que le nom d'*Acadie* est à l'honneur, depuis les rives du Saint-Laurent jusqu'aux bayous de la Louisiane.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie. Et vous particulièrement, chers compatriotes acadiens de la province de Québec, de la vieille Acadie et de la Louisiane, je vous salue avec affection. Je vous redis mon espoir d'une Acadie toujours croissante en vitalité catholique et française, sous la protection maternelle de Notre-Dame de l'Assomption.

APPENDICE C

Origines de la Louisiane

Le premier explorateur de l'Amérique du Nord, au lendemain des voyages de Christophe Colomb, fut l'Espagnol Ponce de Léon, qui aborda en Floride le dimanche des Rameaux (en espagnol *Pasqua Florida*, Pâques fleuries) de l'an 1512. Son compatriote, Hernando de Soto, suivit ses traces, en 1539. Après avoir débarqué à Tampa, de Soto s'achemina vers l'ouest, traversa le Mississipi, atteignit les montagnes de l'Arkansas, terme de son voyage de deux ans, et revint mourir, en 1542, sur les rives du *Père des eaux*, peut-être à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la petite ville de Soto, dans l'Etat du Missouri. Une route pour automobiles, appelée *Old Spanish Trail*, perpétue la mémoire de ces deux pionniers espagnols et de leurs successeurs. Cette route va de Saint-Augustin, en Floride, à San-Diégo dans la Californie méridionale, reliant les villes de Jacksonville, Pensacola, Mobile, Nouvelle-Orléans, Morgan City, Lafayette, Houston, San-Antonio, Tucson et Phœnix.

Ce fut pourtant un protestant français, Jean Ribault, qui vint fonder en Floride, en 1552, le premier établissement des futurs Etats-Unis. Aidé par son compatriote de Laudonnière, Ribault créa sur les rives de la Saint-Jean, aux environs de Jacksonville, le village de *Caroline*, ainsi nommé en l'honneur du roi de France, Charles IX. Ce village devint bientôt le théâtre d'un double massacre. Pedro Menendez, navigateur espagnol, après avoir fondé en 1565, à faible distance de la Caroline, le poste de Saint-Augustin (avec son *fort Marion*), surprit et pendit Jean Ribault avec la plupart de ses compagnons. Mais Menendez lui-même y fut tué à son tour, avec ses soldats, par le capitaine de Gourgues, venu de France, sur l'avis de Laudonnière, pour venger l'attentat. Il ne fut plus question, du reste, de fondation française protestante en Amérique. L'édit de Nantes (1598) rassura les huguenots français, et ce fut la France catholique qui aborda avec Poutrincourt en Acadie, en 1606, et à Québec avec Champlain, en 1608.

Les découvreurs français du Mississippi vinrent ensuite du Canada. Au cours de juin-juillet 1673, Louis Jolliet et le Père Marquette, jésuite, descendirent ce fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Arkansas. Mais le véritable explorateur de la Louisiane fut Robert Cavelier de la Salle. Dès 1669, ce Rouennais avait suivi le cours de la rivière Ohio jusqu'à l'embouchure de la Wabash et reçu en concession la riche vallée de l'Illinois. Dix ans plus tard, on le retrouve à la construction du fort Niagara. La Salle lança alors sur le lac Erié son vaisseau le *Griffon* (nom qui évoque les armes de son protecteur Frontenac). Le *Griffon* coula à son second voyage dans le lac Michigan. On prétend avoir retrouvé la carcasse de ce navire dans le détroit de Mississaga, près de l'île Manitoulin (juillet 1930).

La grande randonnée de La Salle en Louisiane eut lieu en 1682. Il quitta Chicagou le 27 janvier, avec 23 Français et 31 Indiens, descendit la rivière des Illinois et atteignit le Mississippi le 6 février. Après avoir bâti le fort Prud'homme (au-dessous de la ville de Memphis), le hardi voyageur poussa jusqu'au golfe du Mexique avec son lieutenant Henri de Tonty, manchot que les Indiens appelaient *Bras-de-fer*. L'officielle prise de possession de la Louisiane eut lieu le 9 avril 1682.

Passé en France en 1683, La Salle revint en 1684, à la tête d'une colonie complète de quatre cents hommes montés sur quatre navires. Après trois mois de navigation, l'expédition dépassa, sans le voir, le delta du Mississippi et alla aborder aux plages désertes de la baie de Matagorda, à l'embouchure de la rivière Colorado. Cett fatale méprise, jointe aux divisions intestines, perdit la nomade colonie. Après deux années de souffrances, Cavelier de la Salle fut tué d'un coup de feu par un de ses hommes, le 19 mars 1687, dans le Texas, sur les bords du Rio Brazos (non loin de Fort Worth). Le souvenir de ce héros normand se rattache aux vieux forts Saint-Louis (Missouri), et de Crèveœur, près du lac Peoria (Illinois).

Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, fut après La Salle un actif pionnier de la Louisiane. Après avoir contribué, par ses brillants faits d'armes, à l'avantageux traité de Ryswick, d'Iberville, aidé de son jeune frère Jean-Baptiste, sieur de Bienville, explora la baie de Mobile, construisit le fort Maurepas à l'entrée de la baie Biloxi, et baptisa les lacs saumâtres de Maurepas et de Pontchartrain. Malgré l'hostilité des Espagnols établis à Pensacola (Floride), d'Iberville ne craignit pas de transférer, en 1702, sa jeune colonie des sables stériles de Biloxi aux rivages plus hospitaliers de Mobile où il érigea le fort Louis. Ce courageux soldat mourut des fièvres à La Havane, en 1706, à l'âge de 42 ans, laissant à son frère Bienville le gouvernement de la Louisiane. Le canton acadien d'Iberville, avec sa petite ville de Plaquemine, témoigne de la pensée reconnaissante des Louisianais à l'égard de ce valeureux chef d'autrefois.

Pendant qu'un cousin d'Iberville, Pierre Lesueur, voyageait au Minnesota, pays des Sioux, et y construisait le fort Lhuillier sur les bords de la rivière Saint-Pierre (la petite ville de Lesueur, Minnesota, a gardé son nom), pendant qu'un autre parent des Le Moyne, Juchereau de Saint-Denis, explorait la rivière Wabash (Indiana), la colonie louisianaise ressentait les funestes effets de la guerre de la Succession d'Espagne. Confiée pour quinze ans, par le ministre Ponchartrain, aux soins du riche financier Antoine Crozat qui y délégua Lamothe-Cadillac comme gouverneur, tombée ensuite aux mains de la mirifique *Compagnie d'Occident* formée par John Law, la Louisiane reçut, vers 1719, quelques contingents de forçats et d'aventurières à la Manon Lescaut. On sait la fin tragique de la Banque royale et des projets de Law, ami personnel du Régent de France. Mais les ruines financières de la France n'égalèrent pas en pathétique les misères physiques et morales qui désolèrent alors la colonie du Mississipi.

Ce fut pourtant à cette époque qu'un obscur héros, Adrien de Pauger, assistant de l'ingénieur en chef Le Blond de la Tour, jeta les bases de la Nouvelle-Orléans après avoir, le premier, franchi sur l'*Aventurier* la passe du milieu du Missis-

sipi, qu'il creusa lui-même avec une drague de son invention. Ce fut ce même Pauger, fils de l'Artois, qui créa le poste de la Balise, à l'entrée de la passe. Il mourut à la peine, le 8 juin 1726, et son chef, le gouverneur Bienville, reçut le crédit officiel de la fondation de la Nouvelle-Orléans. Pendant ce temps (en 1719), le major de Boisbriant érigeait le fort de Chartres au pays des Kaskaskias, près de la ville actuelle de Saint-Louis. Le Père de Charlevoix, jésuite, de passage en Louisiane en 1722, visita cette région bénéficiaire du dévouement de ses confrères Allouez, Gravier et Marest. Le futur historien de la Nouvelle-France découvrit là le « grenier de la Louisiane ».

L'année 1729 fut douloureusement marquée, en Louisiane, par le massacre de 238 Français victimes des Natchez au fort Rosalie. Deux ans après, la Compagnie d'Occident rétrocéda la colonie au gouvernement royal; Bienville en demeura gouverneur jusqu'en 1743. Agé de 62 ans, il quitta alors la Nouvelle-Orléans pour Paris où il mourut en 1768. Son successeur fut Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, dont les neuf années de gouvernement constituent la plus brillante période française de l'histoire louisianaise. Nommé gouverneur du Canada en 1755, le « grand marquis » laissa sur les rives du Mississipi un impérissable souvenir. Le dernier administrateur français du pays, de 1752 à 1763, fut le chevalier de Kerlérec. Calomnié et ruiné, ce Breton de Quimper alla mourir, en 1770, dans un petit hôtel de Rouen, non loin de la maison natale de Cavelier de la Salle.

Au traité de Paris, en 1763, toute la rive gauche du Mississipi fut cédée à l'Angleterre. Malgré la résistance du chef des Outacuais, Pontiac (assassiné en 1769), les Anglais purent s'établir au fort de Chartres. Des 4,000 Français fixés aux Illinois, la moitié restèrent sur le territoire britannique; les deux mille autres allèrent se grouper à Sainte-Geneviève, du côté ouest du fleuve.

Adjugée aux Espagnols, la rive droite du Mississipi ne fut occupée par ces derniers qu'en 1766. Antonio de Ulloa en devint le premier gouverneur. Pendant les trente-sept années

de régime espagnol (1766-1803), la population de la Louisiane occidentale passa de 12,000 à 50,000 habitants, en majorité français, car l'immigration espagnole fut faible. L'arrivée de nombreux déportés acadiens et leur rapide multiplication expliquent cet élan de vie.

Dès 1758, au prix de fatigues inimaginables, de timides groupes acadiens partis des côtes de la Géorgie, des deux Carolines et même du Maryland, apparurent sur les bords du Mississipi, aux environs de Bâton-Rouge. Le 6 avril 1764, Philippe d'Abbadie, « directeur du Comptoir de la Nouvelle-Orléans », (en attendant l'arrivée du gouverneur espagnol) annonça la venue à la Nouvelle-Orléans de quatre familles acadiennes, en tout vingt personnes, parties de Saint-Domingue. L'année suivante, plus de 650 Acadiens passèrent de Saint-Domingue à la Louisiane encore considérée comme colonie française, car la clause de cession à l'Espagne fut d'abord gardée secrète. La moitié de ces errants furent dirigés vers la région occidentale d'Opelousas qui enclave aujourd'hui les paroisses d'Evangéline, Saint-Landry, Acadie. Les autres, y compris le chef de milice Joseph Brossard, se fixèrent plus au sud, dans le pays des Attacapas où grandissent maintenant les villes de Lafayette, Vermillon, Sainte-Marie, Ibérie et aussi Saint-Martinville, l'endroit où une tradition locale veut que soit venue mourir *Evangéline*, fiancée que le mariage de son *Gabriel* avait déjà tuée mentalement.

Après la mort d'Abbadie, le 4 février 1765, ce fut l'ordonnateur Foucault qui, de concert avec le commandant Aubry, continua de recevoir et d'installer les immigrants acadiens. Il en arriva, en février 1766, deux cent seize qui furent placés sur le Mississipi, à Bâton-Rouge, sur la *côte des Allemands* devenue depuis *côte des Acadiens*. Deux cents autres vinrent les rejoindre en septembre 1766. Le mouvement d'immigration se maintint pendant plusieurs années. Au total, on compte que l'apport acadien en Louisiane, en 1780, pouvait se chiffrer à 1,800 personnes réparties en trois groupements principaux : 1° Sur le Mississipi, dans la région de Bâton-Rouge, paroisse de Saint-Jean-Baptiste ; 2° Au quartier des Opelousas et des Attacapas ; 3° Sur le bayou Lafourche, au sud des Atta-

capas, du côté de la péninsule de Plaquemine où grandit aujourd'hui la ville de *Thibodeaux* (orthographe louisianaise).

Notons, en passant, que les Acadiens venus de Grand-Pré et installés au fort Saint-Gabriel, dans la paroisse d'Iberville, avaient apporté avec eux, précieuse relique, les registres paroissiaux de Saint-Charles des Mines pour les années 1688-1755. L'inondation du Mississippi de 1893 n'a malheureusement laissé subsister que les volumes de 1707 à 1748.

Au lendemain du traité de Versailles, en 1785, un mouvement organisé ramena vers la Louisiane bon nombre d'Acadiens recueillis par la France depuis une vingtaine d'années. De Nantes il en passa 1,244 et les villes bretonnes de St-Malo, Brest, Lorient en fournirent plus de 1,500. Ces quelque trois mille nouveaux venus assurèrent aux Acadiens en Louisiane méridionale une incontestable suprématie ethnique. L'élément acadien a même absorbé en partie ses voisins espagnols, allemands ou français, comme le prouvaient, en 1930 et en 1936, plusieurs noms d'*Evangélines* de passage à Montréal: Carlos, Rosenthal, Fontenot, Montgomery... « Nous sommes peut-être 400,000 », disait M. Dudley Leblanc, chef de la délégation, « et on *hale ensemble!* »

C'est ce lointain pays de la Louisiane acadienne, où le passé français surgit comme un mirage, où résonne encore le verbe français, que de récents « voyages du souvenir » ont mis en lumière, pour la joie de notre intelligence et de notre cœur, pour le rajeunissement de notre âme française.

APPENDICE D

La part des Acadiens du Nouveau-Brunswick dans le fonctionnarisme fédéral

Ce relevé, fait en octobre 1935 par un des 145,000 Acadiens du Nouveau-Brunswick, s'appuie sur le « Rapport de l'auditeur général du Canada ». Il montre que dans quelques rares domaines, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont une part à peu près convenable du fonctionnarisme fédéral. Mais

dans la majorité des services, leur part est absolument nulle, ou du moins très insuffisante, attendu qu'ils forment plus du tiers de la population totale de la province.

Administration de la Justice

A la cour supérieure, division des Appels, le Nouveau-Brunswick compte trois juges:

Un juge en chef... Traitement.....	\$10,000
Deux collègues..... Traitements.....	18,000
Part des Acadiens.....	NULLE

A la cour supérieure, division du banc du Roi, trois juges:

Un juge en chef... Traitement	\$10,000
Deux collègues..... Traitements.....	18,000
Part des Acadiens.....	UN

Donc, un juge sur six avec un traitement de \$9,000, sur un total de \$56,000. Les Acadiens ont droit à un deuxième juge.

Aux cours de comtés, le Nouveau-Brunswick compte sept juges touchant un traitement de \$5,000 chacun. Ici, la part des Acadiens est NULLE, bien que deux comtés, Madawaska et Gloucester, soient presque totalement français, que les deux comtés de Restigouche et Kent soient en majorité français, et que deux autres comtés, Victoria et Westmorland, aient une forte minorité française.

Les Acadiens ont droit à deux juges, là où ils n'en ont pas un seul.

Ferme expérimentale de Fredericton

Fonctionnaires spécialisés	12
Total des traitements	\$17,760
Part des Acadiens	NULLE
Salaires à la main-d'œuvre non spécialisée:	\$15,782

Note: Pour cette dernière catégorie, le « Rapport » ne fournit pas de noms, mais il appert que les Acadiens n'y sont pas représentés. Conséquence lamentable: L'utilité de la

Ferme expérimentale de Fredericton pour les cultivateurs acadiens est minime.

Inspection des fruits

Total des traitements	\$23,284
Part des Acadiens	2,014

Inspection des grains de semence

Total des traitements (13 fonctionnaires) ..	\$14,609
Part des Acadiens	NULLE

Service sanitaire vétérinaire

Total des traitements (5 inspecteurs et 1 sténographe):	\$ 9,320
Part des Acadiens	NULLE

Inspection des abattoirs

Total des traitements (2 inspecteurs)	\$ 3,780
Part des Acadiens	NULLE

Destruction des Insectes nuisibles

Total des traitements (31 fonctionnaires) ..	\$37,552
Part des Acadiens	1,188

Note: Pour l'ensemble des services qui intéressent l'agriculture, le gouvernement fédéral paie des traitements et salaires au montant de près de \$150,000. La part des Acadiens est d'environ \$9,000 au lieu de \$50,000.

Service fédéral de pisciculture

Total des traitements (13 fonctionnaires) ..	\$16,201
Part des Acadiens	NULLE

Ministère de la Marine

Service des agences, loyers et dépenses contingentes:	
1 agent	\$ 3,348
1 ingénieur	3,024

Commis et sténographes	14,958
Part des Acadiens	NULLE

Entretien et surveillance d'appareils pour faciliter la navigation :

1 inspecteur	\$ 1,458
1 mécanicien	1,080
Equipage et officiers du <i>Lurcher</i>	13,757
Part des Acadiens	NULLE

Bureaux de Douane

Total des traitements du personnel	\$328,000
Part des Acadiens	32,000
(La part des Acadiens devrait être d'au moins \$100,000)	

Bureau du Revenu national

Total des traitements	\$27,568
Part des Acadiens	NULLE

Service des Postes

Traitements (Directeur, inspecteurs, commis, sténographes) :	\$178,815
Part des Acadiens	Environ 18,000

Résumé

Le total des traitements des fonctionnaires fédéraux des divers services se monte, en chiffres ronds, à \$1,500,000. Là-dessus, la part des Acadiens est d'environ \$130,000, soit moins d'un onzième.

A noter qu'à part un juge, il n'y a pas un seul fonctionnaire dont le traitement atteigne \$3,000 par année. Tous les gros traitements sont strictement réservés aux Anglais.

La conclusion s'impose: il reste aux Acadiens (aidés de leurs frères canadiens-français) une longue côte à monter pour atteindre le sommet où règne la justice, le « *British fair play* »! Mais nous avons foi en l'avenir. *Credidi, propter quod*

locutus sum... « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé! » osons-nous dire avec le Psalmiste. Et une belle page naguère écrite par le R. P. Alexandre Dugré, S. J., nous fait ajouter ceci : « Le jour où les lois persécutrices d'éducation et de colonisation permettront aux jeunes de s'établir chez eux, c'est le nombre, le territoire et la qualité qui formeront l'impérissable apanage des petits-fils des martyrs. »

APPENDICE E

Evangéline est revenue...

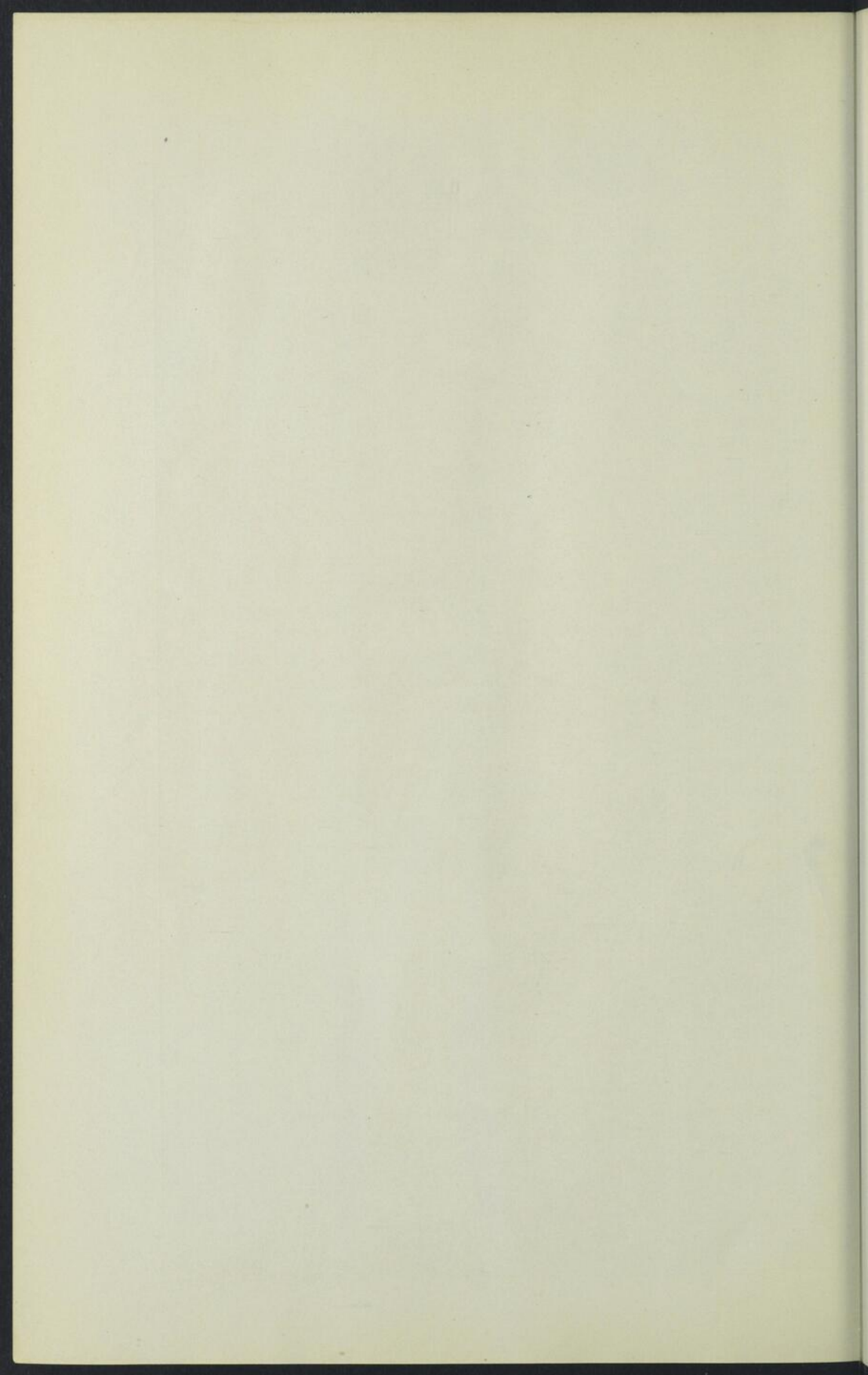
Du 11 au 27 août 1936, cinquante-sept jeunes Acadiennes de la Louisiane, vêtues du symbolique costume d'Evangeline tel que dessiné par Longfellow, ont effectué un « voyage du Souvenir » au Canada. Conduites par M. Dudley Leblanc et par M. l'abbé Lachapelle, curé de Léonville en Louisiane, elles sont passées par Washington, Boston, Grand-Pré, Moncton, Bathurst, Québec, Montréal, Chicago et le Texas (où une colonie acadienne les salua avec affection). Ce second « retour d'Evangeline » fut évoqué dans une conférence publique faite sous les auspices de l'Université de Montréal (Faculté des lettres), le 8 novembre 1936, par l'auteur de ce livre. Voici la conclusion où apparaît l'idée générale de la conférence :

Le mot de saint Paul retentit encore dans notre siècle égoïste : « La science enfle, la charité édifie. » C'est un mouvement de charité, c'est un élan de foi patriotique et de confiance en l'avenir français de la Louisiane acadienne, qui a mis en marche vers leurs frères français du Nord ces fils d'exilés, ces jeunes filles du pays des bayous qui ont noms : Arseneau, Benoît, Bernard, Blanchard, Boudreau, Broussard, Caillouet, Castille, Comeau, De Bessonet, Dicharry, Gilbert, Guidry, Guillory, Guirard, Pellerin, Richard, Savoie, Thériot, etc., issues des premiers pionniers de l'ancienne Acadie devenue Nouvelle-Ecosse.



P. J. G. G. G.
 1936
 CANADA

Souvenir de la belle fête des Acadiennes de la Louisiane chez M. J. G. Richard p. d. curé, acadien.
Verdun 25 août 1936.
 Les Evangelines de Louisiane
 de passage à Montréal, 1936.



Les *Évangélines* n'ont fait que passer rapidement au milieu de nous. Leurs parents de la vieille Acadie ont eu juste le temps de causer quelques heures avec elles, tout comme les citadins de Québec, Montréal et Verdun. Mais dans leur rapide voyage, elles ont posé des actes qui sont des professions de foi et qui méritent d'être fixés dans l'Histoire, car ils prouvent la survivance de l'esprit catholique et français (est-ce trop d'optimisme?) chez les quelque 500,000 descendants acadiens ou acadianisés de la Louisiane sud-occidentale, isolés dans une ambiance anglaise et protestante.

Sans une profonde foi religieuse, sans un magnifique élan de charité puisée à la Source de toute charité, les *Évangélines* de 1936 n'auraient pas sacrifié des heures de repos nécessaire, après un voyage exténuant, pour communier et prier dans la basilique de Sainte-Anne de Beaupré, le vendredi 21 août. Et le surlendemain, après une veille prolongée au Cercle Universitaire de Montréal, elles n'auraient pas, sans une forte conviction d'âme, sacrifié de nouveau un repos urgent pour se réunir encore une fois, troupe bleue et blanche, à la table de communion de Notre-Dame de Montréal, et passer ensuite quelques heures dans l'église du bon Mgr Richard à Verdun!

C'est encore la foi vive des anciens Acadiens qui parlait par la bouche de telle *Évangéline*, après l'émouvante entrevue avec le Frère André (91 ans), à l'Oratoire Saint-Joseph, pour déclarer spontanément: « Avec la visite au cardinal Villeneuve, à Québec, c'est le plus beau souvenir de mon voyage! » N'est-ce pas la traditionnelle dévotion acadienne à Notre-Dame de l'Assomption qui a multiplié les avés tout le long du voyage des *Évangélines*?

Trois mois après cette historique randonnée, les Acadiens du Nord vous remercient de nouveau, chères cousines de Louisiane. Ils vous félicitent d'être restées catholiques et françaises, dignes de nos ancêtres de Port-Royal, Grand-Pré et Beaubassin, qui se montrèrent dans le malheur des hommes de foi, de courage et d'inlassable charité chrétienne, qui se vengèrent de leurs persécuteurs en priant pour eux et en chantant avec l'Eglise: *Domine, salvum fac Regem!*

Qu'on nous permette enfin de reproduire ici, textuellement (et en offrant nos excuses à Mlle Claudia de Bessonnet, l'*Évangéline* de Lockport dont la mère est née Landry), quelques lignes reçues de Louisiane en septembre 1936:

« Je veux écrire quelques mots de Louisiana, comme vous avez demandé en me remettant votre livre sur la *Survivance Acadienne*. Il y a beaucoup d'années depuis que j'ai écrit en français, ainsi j'espère que vous ne remarquerez pas trop toutes les fautes de composition et d'orthographe.

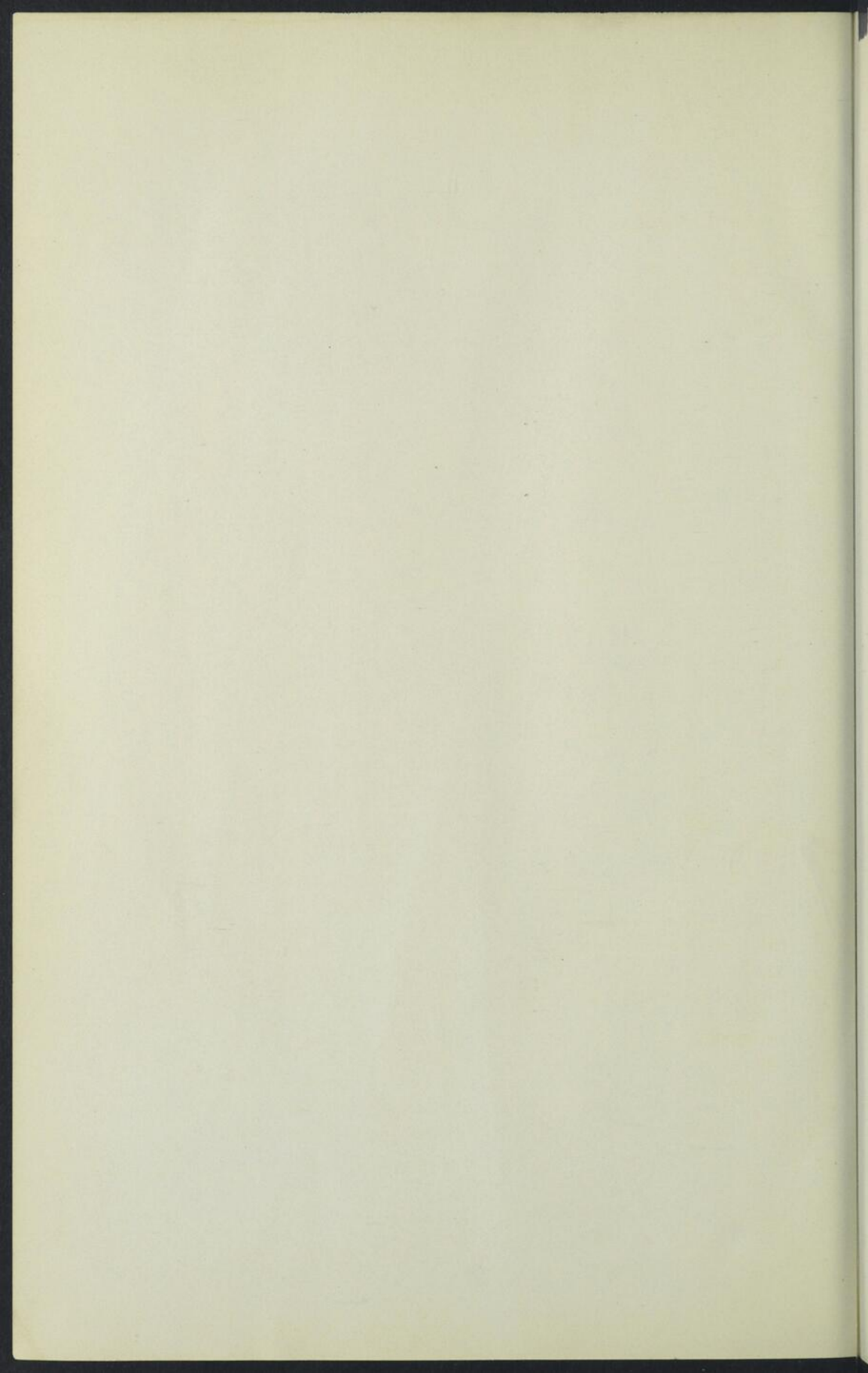
« J'aime votre pays très bien, et pour le monde je les aime tous beaucoup. Ils sont si gentils et si aimables que j'étais très à l'aise avec eux. Je me souviendrai pour tout le temps de la belle vacance que j'ai passée au Canada.

« Now, Brother Bernard, here is something I can better say in English. Believe me, I had a queer feeling as I first stepped on Canadian soil. When I arrived from Boston at the wharf of Yarmouth, a feeling of sadness came over me. I felt as though I wanted to cry, and that the people I met were some distant cousins I had not seen in a long time. You see, until I thought about going on the pilgrimage, as I believe I told you, I had no idea the Acadian people in Canada loved us as they do!

« ... Maintenant, j'ai pris la résolution de revoir ma grammaire française, de perfectionner mon langage français et de m'occuper, tant que je pourrai, à faire aimer l'Acadie autour de moi. »

Les voyages, les manifestations qui inspirent de tels sentiments sont plus qu'une explosion momentanée d'enthousiasme: ils ont un sens et une portée historiques qui dépassent la vision du plus sagace critique de 1936.

INDEX ET TABLES



Index des noms de personnes

NOTE. — La lettre n accolée à un chiffre renvoie à une note au bas de la page indiquée.

A

- ACADIENS (noms), 48, 60, 65, 69, 72, 73, 132, 154 à 156, surtout 270 et 271 n, 357, 397, 413, 426.
- Abbadie (Philippe d'), 421.
- Aernauts (corsaire), 133.
- Ahuntsic, 41.
- Ailleboust (Mlle d'), 89.
- Akins Thomas, 197, 267 n, 330.
- Alden (capitaine), 186.
- Alexander (sir William), 41, 43 à 51, 53, 59, 242.
- Allain Louis, 219, 229.
- Allaire (abbé), 402.
- Allard (Mgr Théophile), 368, 371.
- Allouez (Père), 420.
- Amhurst Edward, 275.
- Amos Arthur, 89 n.
- André Célestin, 140.
- André (Frère), 429.
- Andros (sir Edmund), 182.
- Anglin T. W., 363.
- Anne d'Angleterre, 51, 237, 245, 248, 253.
- Anne d'Autriche, 34, 75, 76 n.
- Anson (amiral), 282.
- Anville (duc d'), 279 à 281, 283, 287.
- Argall Samuel, 33, 40, 60, 235.
- Arles (Henri d'), 7 n, 321, 328 n, 330, 402.
- Armstrong Lawrence, 258, 261 à 275.
- Arnoul (sieur), 174 n.
- Arpentigny (Martin d'), 155.
- Arquian (comte d'), 226.
- Arsenault (juge Aubin), 384, 397.
- Arsenaut Pierre, 132.
- Ashe (lord), 260.
- Aubert Louis, 145.
- Aubry (abbé Nicolas), 24, 38, 39 n.
- Aubry (commandant), 421.
- Aucoin Amédée, 371.
- Aucoin (docteur Edmond-D.), 371.
- Aucoin (docteur Edmond-L.), 371, 414.
- Aucoin Martin, 140.
- Aucoin Michelle, 154.
- Aulnay (Charles d'), 56, 60, 61, 62, 65, 66 à 79, 82, 83, 85, 87, 93, 96, 99, 100, 101, 102, 104, 113, 114, 116, 125, 132, 154, 174.
- Aulnay (Madame d'), 67, 85, 88, 92, 93, 96.
- Auteuil (François d'), 190 n.
- Aymard Pierre, 235.
- Aymard Jean-Simon, 235.

B

- Baffin (capitaine), 44.
 Bailly (abbé), 179 n, 339, 340.
 Bailly François-Auguste, 179 n.
 Balfour (sir James), 46.
 Bancroft (historien), 220 n.
 Baptiste (corsaire), voir *Mai-sonnat*.
 Barbin Claude, 115.
 Barry (Mgr), 371.
 Baudoux (abbé Maurice), 347.
 Baxter, 385.
 Beauchamp, 315.
 Beauchemin Nérée, 64.
 Beaudoin (sulpicien Jean), 162 n, 184 n, 188, 189 n, 192 n.
 Beauharnois (Charles de), 261 n, 279, 281.
 Beauharnois (François de), 233, 234, 242.
 Beaujeu (sieur de), 281.
 Beaulieu (pilote), 320 n.
 Beaumont (Du Boscq de), 330.
 Beauregard (commandant), 178.
 Beauséjour (sieur de), voir *Chatillon*.
 Bédard (abbé Antoine), 342.
 Bédard T.-P., 47 n.
 Bedford (duc de), 283.
 Bégon Michel, 192, 199, 229, 234, 242.
 Belcher Jonathan, 300 à 329.
 Bellefontaine Benoît, 310.
 Bellestre (sieur de), 145.
 Bellinger, 16.
 Belliveau Charles, 320 n.
 Belou Jacques, 132.
 Bennett (capitaine), 262.
 Benoît Remi, 389.
 Bent Gilbert, 72 n, 101 n.
 Bergier (sieur), 120, 121, 124, 140, 142, 144, 186.
 Bergier (sulpicien), 158.
 Bernard Charles, 148 n.
 Bernard Edouard, 342 n.
 Bernard Ethel, 148 n.
 Berthier (capitaine), 190.
 Bessonnet (Claudia de), 430.
 Biard (Père), 30, 32, 33, 34, 37, 39, 40.
 Bidou Henri, 8.
 Biencourt (Charles de), 26, 31, 32, 33, 34, 41, 47, 60 n.
 Biencourt (Florimond de), 17.
 Biencourt (Jacques de), 31, 35.
 Bienville (sieur de), 413, 419, 420.
 Biggar H. P., 36.
 Bigot (intendant), 307, 308 n.
 Billaine Louis, 115.
 Bladen (lord), 260.
 Blainville (Céloron de), 212 n.
 Blanchard Henri, 384.
 Blanche (Mgr), 368.
 Blanchet (Mgr Magloire), 352, 355.
 Blanchet (Mgr Norbert), 352, 355.
 Boisbriant (major de), 420.
 Bonaventure (Denys de), 188, 192, 225, 226, 229.
 Boscawen (amiral), 303 à 329.
 Bossuet, 46.
 Botrel Théodore, 57.
 Boucher Gaspard, 387, 390.
 Boucher Pierre, 114.
 Boucher (sieur), 140.
 Boudrot Amable, 340.
 Boudrot Claude, 140.
 Boudrot Michel, 73 n, 154.

Bourassa Henri, 347, 382.
 Bourassa Napoléon, 366, 403.
 Bourbon (cardinal de), 16.
 Bourbon (Henri de), 17.
 Bourg Abraham, 265.
 Bourg Alexandre, 139 n, 267.
 Bourg (abbé Mathurin), 139 n,
 267, 309 n, 341 à 343, 364.
 Bourg Michel, 139 n.
 Bourg Rachel, 342 n.
 Bourgeois Jacques, 102, 132,
 139, 154, 194.
 Bourgeois (vénérable Margue-
 rite), 166.
 Bourgeois (Père Ph.), 42, 366.
 Bourget (Mgr Ignace), 355.
 Braddock (général), 310, 327.
 Bray (Mgr Patrice), 402 n.
 Bréard Charles, 105 n, 127.
 Brebner J. B., 51, 278 n, 331.
 Breslay (sulpicien Charles de),
 242 n, 261, 266.
 Briand (Mgr), 341.
 Brice (Madame de), 74, 92.
 Brion (sieur de), 13.
 Brisacier (abbé), 171.
 Bro (abbé), 309 n.
 Broullan (François de), 172,
 202 n, 211 à 229.
 Broussard Joseph, 283, 413,
 414, 421.
 Broussard (sénateur Edouard),
 414.
 Brown Andrew, 305.
 Bruce (ingénieur), 288.
 Brunetière Ferdinand, 54.
 Brunhes Jean, 104 n, 244, 282.
 Buckingham (duc de), 44, 46,
 54.
 Bugeaud Amand, 140, 283.

Burke (Mgr Edmund), 348.
 Button, 255.
 Byng (amiral John), 327 n.

C

Cabesse Béatrix, 82.
 Cabot Jean, 13, 44.
 Caen (Guillaume de), 47, 55.
 Callières, 144, 171, 233.
 Calonne (abbé de), 342.
 Calvin Jean, 381.
 Cameron (Mgr), 351.
 Campagna Jean, 137 n, 209.
 Campbell (ministre), 397, 398 n.
 Candide (Père), 65, 77, 79,
 113 n.
 Capoon, 255.
 Cardou (Père Jacques), 41.
 Carleton Guy, 179 n.
 Carteron Edouard, 280 n.
 Cartier Jacques, 13 à 16, 160 n.
 Casey (Mgr), 371.
 Casgrain (abbé H.-R.), 34 n,
 169, 313 n, 321, 325 n, 330.
 Cassard, 219.
 Castanet (abbé), 343.
 Catinat (maréchal), 195.
 Caton (capitaine), 156 n.
 Caulfield Thomas, 253, 255,
 257 n.
 Chabot (Philippe de), voir
Brion.
 Chambly (Jacques de), 133,
 177.
 Champdoré, 30.
 Champigny (intendant), 151,
 177 n, 185 n.

- Champlain (Samuel de), 7,
 20 n, 23 à 30, 35, 38, 39, 41,
 47, 53, 55, 64, 69, 83 n, 94,
 104, 113, 115, 116.
 Charles Ier, 46, 47, 50, 51, 53,
 59, 99, 242.
 Charles II d'Angleterre, 111.
 Charles II d'Espagne, 217, 218.
 Charles IX, 417.
 Charles Quint, 15.
 Charlevoix (Père de), 31, 35,
 47 n, 49, 113, 173, 420.
 Chartier (chanoine Emile), 6.
 Chartier (Mgr Georges), 6.
 Chartier Michel, 222.
 Chastes (Aymar de), 19, 20.
 Chateaufort (ambassadeur),
 50.
 Chatillon Laurent, 145 n.
 Chauvin Pierre, 19.
 Chauvreux (sulpicien), 282,
 291, 312.
 Chazou (Sœur), 167.
 Chefdostel (capitaine), 16.
 Chevalier (capitaine), 29.
 Chevalier (sieur), 185.
 Chevry (marquis de), 219.
 Chiasson (Mgr), 342, 371, 392,
 416.
 Chubb (commandant), 192.
 Church Benjamin, 193, 194, 221
 à 223, 233.
 Ciquart (sulpicien), 342.
 Clément Jacques, 17 n.
 Colbert, 78, 133, 134, 140, 153,
 156 n, 171, 172, 177, 244.
 Collier John, 311 n.
 Colomb Christophe, 417.
 Comeau Edouard, 385, 398.
 Comeau François, 398.
 Comeau Marguerite, 216 n.
 Compton (seigneur), 384.
 Concini, 32, 35.
 Condé (le Grand), 34, 94.
 Condé (prince de), 34.
 Connolly (Mgr), 358, 359.
 Cooke (Mgr Thomas), 352.
 Coote Richard, 123.
 Cormier Anne, 137 n.
 Cormier Clarence, 389.
 Cormier (abbé F.-X.), 360, 367.
 Cormier Thomas, 132.
 Cornwallis (lord), 212, 287 à
 298.
 Cosby Alexander, 271.
 Cosnier Marie, 81.
 Costebelle (Pastour de), 250,
 257.
 Costigan John, 363.
 Coton (Père), 30.
 Cotterell William, 311 n.
 Couillard Geneviève, 225 n.
 Couillard Guillaume, 28.
 Couillard-Després (abbé), 79.
 Coulogne (Thomas Robin de),
 31, 32.
 Courcelle (gouverneur), 129,
 170.
 Courtemanche (Tilly de), 182.
 Couture Guillaume, 129.
 Craggs (secrétaire), 259.
 Craig (sir James), 346.
 Cromwell, 46, 99, 101 n.
 Crowne William, 100.
 Crozat Antoine, 419.
 Cuvier (Père Charlemagne),
 261.
 Cyr Pierre, 132.

D

- Dablon (Père), 129.
 Dale Thomas, 33.
 Damours Bernard, 155.
 Damours Charles, 155.
 Damours Geneviève, 212 n.
 Damours Louis, 120, 160, 189, 220.
 Damours Mathieu, 155, 225.
 Damours René, 155, 159.
 Daniel (capitaine), 50, 55, 87.
 Daniel (Père), 50.
 Daudin (abbé Henri), 312, 313, 336.
 D'Avenel (vicomte), 65.
 Davis (capitaine), 44.
 Davis (commandant), 183.
 De Celles A.-D., 237 n.
 Degruchy Damase, 384 n.
 Delacroix, 220.
 Denaut (Mgr), 169 n, 343, 344.
 Denonville (gouverneur), 121 n, 143 n, 150, 158, 173, 177 n, 181, 182.
 D'Entremont Jeanne, 277.
 D'Entremont Léandre, 102 n.
 D'Entremont Marguerite, 139.
 D'Entremont Philippe, 73 n, 85, 102, 154, 313 n.
 Denis (Père Joseph), 90, 167 n, 182 n.
 Denis Théodore-Mathieu, 239 n.
 Denys Barbe, 89, 147.
 Denys Claude, 225 n.
 Denys Jacques, 81.
 Denys Jean, 81.
 Denys Louise-Marguerite, 86 n, 225 n.
 Denys Marie, 104, 129.
 Denys Marie-Anne, 124.
 Denys Nicolas, 8, 49, 51, 56, 61 à 65, 68, 76, 80 à 131, 140, 141, 146, 149, 153, 188, 225, 234.
 Denys Pierre, 89 n, 90, 120, 131, 225, 230.
 Denys Richard, 104, 120, 121, 131, 156, 160, 181.
 Denys Simon, 86, 88, 89, 92, 239 n.
 Députés acadiens, 366, 374, 387, 388 n.
 Deschamps Joseph, 311 n, 315, 410.
 Deschamps Léon, 54 n, 65.
 Desenclaves (sulpicien), 282, 291, 313 n.
 D'Esgris (Mgr), 340.
 Desgouttins Marie-Anne, 179 n.
 Desgouttins Mathieu, 174, 178 à 180, 184, 187, 189 n, 192 n, 196, 207, 231.
 Desherbiers (capitaine), 289, 292, 305 n.
 Desjardins (abbé Louis-Joseph), 342, 343.
 Desjardins (dieppois), 32.
 Desjardins (rochelais), 71.
 Desorcis, 155.
 Dicksee Frank, 317, 336.
 Diéreville, 74 n, 126, 198 à 211, 212, 232.
 Dionne N.-E., 36.
 Dollard (Mgr), 351.
 Dosquet (Mgr), 147.
 Doublet François, 105, 106, 107.
 Doublet Jean, 105 n.
 Doucet Germain, voir *La Verdure*.
 Doucet Jean, 340.
 Doucet (Mgr Stanislas), 366, 384 n.

Doucett John, 253 à 261.
 Doughty A. G., 330.
 Drake (capitaine), 44.
 Druillettes (Père), 129.
 Dubois (ministre), 248, 275.
 Dubreuil Jeanne, 86 n.
 Duchambon (gouverneur), 276, 277.
 Duchesneau (intendant), 121, 131.
 Dudley (gouverneur), 223, 230, 236.
 Dudouyt (abbé), 171, 177.
 Dugal (Mgr), 368, 373.
 Dugas Charles, 340.
 Dugré (Père Adélard), 399.
 Dugré (Père Alexandre), 426.
 Duguay-Trouin, 219.
 Dunbar (arpenteur), 275.
 Dupont, 89 n.
 Dupont-Gravé (capitaine), 19, 20, 25, 26.
 Dupont-Gravé Robert, 41, 61 n.
 Duquesne Abraham, 31, 32.
 Duquesne (amiral), 31.
 Duquesnel (gouverneur), 276.
 Durant (Père Justinien), 224, 226, 233, 258, 261.
 Duvivier (capitaine), 276, 277.

E

Edzérimet (chef), 191.
 Elisabeth (reine), 37, 43, 44.
 Endicott (gouverneur), 71.
 Erik le Rouge, 12.
 Esnault Philippe, 156.
 Estournelles (amiral d'), 280.
 Etienne (chirurgien), 29.
 Eugène (prince), 218.

Evangéline, 57, 268, 269 n, 273, 310, 316, 317, 421, 422.

F

Faillon (sulpicien), 35, 47 n.
 Fauteux Noël, 127.
Félicien (Père), 313 n, 317, 336.
 Félix J., 51.
 Ferland (abbé), 47 n, 49.
 Fléché (abbé Jessé), 31, 39, 47.
 Fleury (ministre), 275.
 Fontaine Joseph, 242 n.
 Fontaine Louis, 242 n.
 Fontaine Louis-Thadée, 242 n.
 Fontaine L.-U., 211.
 Fontaine Madeleine, 105 n.
 Fontaine René, 242 n.
 Fontenu (sieur de), 196.
 Forbin, 219.
 Fortier, L.-M., 78 n.
 Foucault (ordonnateur), 421.
 Fouquet Nicolas, 75 n.
 Foutiner (Père Louis), 41.
 François Ier, 15, 17.
 Franklin Michæl, 328.
 Franquelin, 150 n.
 Franquet (ingénieur), 210.
 Fraser (Mgr), 351.
 Frédéric de Prusse, 306.
 Froidevaux Henri, 8.
 Frontenac, 89 n, 108, 129, 134 à 136, 142, 143, 144, 151, 152 n, 156 n, 181, 182, 186, 188 à 195, 212 n, 418.

G

Gabriel, 273, 310, 412, 421.
 Gagnon (abbé Antoine), 355, 356, 364.
 Gagnon Marie, 146 n.

- Galiffet (François de), 145 n.
 Gallant, voir *Haché*.
 Gannes (chanoine Pierre de), 147.
 Gannes (Louis de), 89 n, 147,
 Gannes (Michel de), 147, 276.
 Gannes (Père Bernardin de), 147.
 Ganong W. F., 36, 127.
 Gargas (sieur de), 178.
 Garneau F.-X., 47 n, 238.
 Gaspé (Philippe Aubert de), 112.
 Gast (Pierre du), voir *Monts*.
 Gastaldi, 20 n.
 Gaudet Placide, 304 n, 321, 325 n, 327 n, 330, 360, 402.
 Gaulin (abbé Antoine), 233, 243.
 Gautherot Gustave, 8.
 Gautier Gabriel, 124, 140.
 Gautier Nicolas, 283.
 Genaple (notaire), 121 n.
 Geoffroy (sulpicien), 158, 162, 165 n, 166, 167, 213.
 George Ier, 248, 255, 262.
 George II, 51, 262, 265, 266, 291, 310, 321.
 Gibbon (historien), 339.
 Gibbons, 71.
 Girard (abbé), 291, 294.
 Girardin, 156 n.
 Girardon (sculpteur), 52.
 Giroir (abbé Hubert), 367, 372.
 Girot (capitaine), 16.
 Girouard (abbé Antoine), 342.
 Girouard Germain, 132.
 Goguen Joseph, 340.
 Goreham (capitaine), 313 n.
 Gosselin Louis, 235.
 Goudon Elisabeth, 46.
 Gougou (le), 83 n.
 Gourgues (capitaine de), 417.
 Goyau Georges, 38 n, 42.
 Grandfontaine (Hector de), 111, 133, 139, 172.
 Gravier (Père), 420.
 Green Benjamin, 311 n.
 Gresham Thomas, 44.
 Guay (abbé), 213, 214.
 Guercheville (marquise de), voir *Pons*.
 Guidry Pierre, 283.
 Guillaume III, 181, 184, 185, 195, 217, 218.
 Guillot Louise, 235.
 Guise (Henri de), 17.
 Guyon Denis, 129, 220.
 Guyon François, 189, 220.
 Guyon Louise, 155, 225.
 Guyon Marguerite, 155.
 Guyon Thérèse, 189.
- ## H
- Haché Michel (dit Gallant), 137 n, 209.
 Hagnuet Charles, 121, 131.
 Haliburton Thomas, 49, 267 n, 408.
 Halifax (lord), 287, 303, 321, 326.
 Hamilton (capitaine), 293.
 Handfield John, 312, 319, 326 n.
 Handfield Thomas, 320 n.
 Hanotaux Gabriel, 18, 65.
 Hawkes (amiral), 308 n.
 Hawkins (capitaine), 44.
 Hawkins, 71.
 Hawthorne (colonel), 194.
 Hawthorne (romancier), 232.

Hébert Anne, 45 n.
 Hébert Etienne, 140.
 Hébert Guillemette, 28.
 Hébert Hilaire, 389.
 Hébert Louis, 23, 26, 27 n, 28,
 31, 34, 45 n, 69.
 Hébert (Madame Louis), 28,
 32.
 Hébert Pierre, 265.
 Heinsius, 217.
 Henri II, 15, 17.
 Henri III, 17 n.
 Henri IV, 15, 18, 19, 26 n, 29,
 30, 32, 44, 46.
 Henri VII, 44.
 Henri VIII, 37, 43.
 Henriette de France, 46.
 Herbin John F., 330.
 Héroux Omer, 411.
 Hertel François, 182.
 Hinsdell Mehuman, 221 n.
 Hobby (sir Charles), 242.
 Hocquart (intendant), 279.
 Hopson Peregrine, 296 à 298.
 Houde (docteur Charles), 397.
 Howe Edward, 296.
 Howe Joseph, 363.
 Hubert (Mgr), 169 n, 179 n, 340
 à 343.
 Hudon (Père Théophile), 399 n.
 Hudson Henry, 44.
 Hugolin (Père), 127.
 Huguet Adrien, 36.
 Huret (commandant), 111.
 Hussey John, 312.
 Hutchinson (historien), 79.

I

Iberville (sieur d'), 188 n, 192,
 225, 413, 419.

Ignace (Père), 77.
 Imbert Simon, 33.
 Innes (capitaine), 325, 326.

J

Jacquelin Marie, voir *Latour*
 (*Madame*).
 Jacques Ier, 44, 45, 46, 51, 242.
 Jacques II, 181, 183, 184, 195,
 218.
 Jannière Jeanne, 225 n.
 Jean Bart, 219.
 Jean-François (Père), 414.
 Johnson (major), 184.
 Johnson Urbain, 366.
 Jolliet Louis, 418.
 Jones (historien), 221, 246,
 335 n.
 Jones (Père), 341.
 Jonquest Etienne, 45 n.
 Joseph (Père), 56, 60.
 Juchereau Noël, 244 n.
 Juchereau (Sœur), 244 n.
 Jullian Camille, 398.
 Jumeau (Père), 167 n.

K

Kerlérec (chevalier de), 420.
 King George, 363.
 Kirke David, 46, 47, 48, 50, 53,
 55, 72, 101 n.
 Kirke Henry, 47 n.
 Kirke Jervays, 46.
 Kirke John, 101 n.
 Kirke Louis, 46, 48, 50, 53, 55.
 Kirke Thomas, 46, 48, 50, 53,
 55.
 Knowles (gouverneur), 285.
 Krainguille (capitaine), 56.

L

- La Barre (chevalier de), 136 n.
 La Barre (gouverneur), 136, 142, 190 n.
 Labat (ingénieur), 217.
 Laboulais (sieur de), 155, 161.
 La Boularderie (sieur de), 231.
 La Brosse (Père de), 341.
 La Caffinière (sieur de), 181.
 Lachapelle (abbé), 426.
 Lacombe, 156 n.
 La Corne (Louis-Luc de), 281, 293, 295.
 Lafitte Marguerite, 82, 125 n.
 Lafitte (Pierre de), 82.
 La Foyer (Père de), 41.
 Lafrance Charles, 355, 358.
 Lafrance (abbé), 355 à 364, 416.
 La Galissonnière, 286, 327 n.
 La Giraudière, 108, 109, 111, 113, 141.
 La Goudalie (sulpicien), 267, 282.
 La Hontan (baron), 212.
 Lajeunesse Basile, 310.
 La Jonquière (amiral de), 280, 281, 282, 293.
 Lalemant (Père), 61 n.
 Lallemand (sieur), 180.
 Lamothe-Cadillac, 189, 419.
 Lamotte-Picquet, 279.
 La Motte (amiral de), 306.
 Landry Antoine, 139.
 Landry Céline, 139.
 Landry Claude, 139.
 Landry Narcisse, 366.
 Landry (capitaine Pierre), 219.
 Landry (juge Pierre), 360, 366, 367.
 Landry Valentin, 391.
 Langevin (Mgr Adélarde), 358.
 Langlois (colonel), 12 n.
 La Peltrie (Madame de), 74.
 Lapierre François, 140.
 Laporte (docteur), 387.
 La Poterie (Le Neuf de), 128.
 La Poterie (Marie-Anne de), 187 n.
 La Ralde (Raymond de), 55.
 La Roche (marquis de), 15, 16, 19.
 La Rochefoucauld (duc de), 32.
 La Ronde (Louis Denys de), 225 n, 230, 239, 250, 254.
 La Roncière (Charles de), 36.
 Lartigue (Mgr), 344.
 La Salle (Cavelier de), 413, 418, 419, 420.
 La Saussaye (sieur de), 33.
 Lataille (soldat), 27.
 Latour Anne, 155.
 Latour Charles, 31, 34, 41, 47, 48, 49, 55, 60, 61 n, 66 à 79, 85, 90, 92, 93, 94, 96, 99 à 103, 116, 125.
 Latour Claude, 31, 34, 41, 47, 48, 49.
 Latour Jacques, 155.
 Latour Jeanne, 155.
 Latour (Le Blond de), 419.
 Latour (Madame), 71, 72, 103 n.
 Latour (Père Joseph), 6.
 Latreille, 223.
 Laudonnière (sieur de), 417.
 Lauvrière Emile, 7 n, 36, 321, 331, 402, 411 n.
 Lauzon (gouverneur), 89.
 Laval (Mgr de), 53 n, 156, 157, 171, 174.

- La Vallière (Alexandre de), 137, 145, 146, 193, 220.
 La Vallière (Barbe de), 145.
 La Vallière (Jacques de), 128, 146.
 La Vallière (Jean-Baptiste de), 129 n, 146.
 La Vallière (Judith de), 147.
 La Vallière (Marguerite de), 147.
 La Vallière (Marie-Josette de), 146.
 La Vallière (Michel de), 120, 128 à 150, 154, 162, 187 n, 193, 194, 209, 249.
 Laverdière (abbé), 34 n, 42, 47 n.
 La Verdure, 88, 101, 102.
 Lavissee (historien), 17.
 Law John, 419.
 Lawrence Charles, 254, 260, 267 n, 271, 283, 294 à 329, 336, 338, 405 à 411.
 Le Bay, 108.
 Leblanc (juge Arthur), 381.
 Leblanc Dudley, 422, 426.
 Leblanc Jean-H., 389.
 Leblanc Joseph, 283.
 Leblanc (Mgr), 342, 371, 372, 402 n, 416.
 Leblanc (notaire René), 409, 410.
 Leborgne Alexandre, 102, 139, 141, 142, 154, 196.
 Leborgne Emmanuel, 87, 88, 90, 92, 93, 94, 96, 101, 102, 105, 113.
 Leborgne Jeanne, 155.
 Le Caron (Père), 45 n.
 Le Clercq (Père), 113, 125 n, 167 n, 169.
 Lecompte (Père), 42.
 Le Doré (Père), 368.
 Lefebvre (Père Camille), 360 à 367, 416.
 Lefebvre Pierre, 234.
 Lefebvre Thomas, 233, 234.
 Le Gardeur Charlotte, 155.
 Le Gardeur Louise, 147.
 Le Gardeur Paul, 147.
 Léger Dominique, 389.
 Léger (sénateur Antoine), 387, 388 n.
 Legge, 256 n.
 Le Guerne (abbé), 308, 309.
 Leif l'Heureux, 12.
 Le Jamtel (abbé), 342.
 Le Jeune (Père), 402.
 Le Loutre (abbé), 147, 275 à 278, 282, 283, 293 à 309, 325.
 Lemaire (abbé), 312.
 Le Neuf Alexandre, voir *La Vallière*.
 Le Neuf (Père Bernardin), 146.
 Léon (Ponce de), 417.
 Léonard (Mgr), 342.
 Léonard (Père), 74, 101.
 Lepage Antoine, 146 n.
 Lepage Germain, 146 n.
 Lepage René, 146 n.
 Leroux (abbé), 342.
 Léry (Gaspard de), 293.
 Lescarbot Marc, 19, 20, 24 n, 26, 27, 28, 29 n, 30, 35, 39, 69, 113, 116, 198.
 Les Derniers (Moïse de), 314 n, 328 n, 408.
 Lesueur Pierre, 419.
 Le Tac (Père), 168 n, 182 n.
 Lévesque (abbé Léon), 384 n.
 Leveyer (abbé), 214.

Lincoln C. H., 330.
 Livingston Robert, 236.
 Lomeron, 48.
 Longfellow Henry, 37 n, 209,
 268, 269, 313 n, 336, 378, 413.
 Losier (député), 387.
 Louis (indien), 39.
 Louis XIII, 34, 44, 51, 53, 55,
 60, 66, 70, 72, 75, 100.
 Louis XIV, 37, 75, 78, 85, 86 n,
 93, 96, 100, 105, 109, 115, 123,
 134, 136, 140, 150, 153, 171 à
 248.
 Louis XV, 248, 279, 282, 306.
 Louvigny (sieur de), 144.
 Louvois, 134, 153.
 Loyola (Ignace de), 37.
 Lusignan (sieur de), 281.
 Luxembourg (maréchal de),
 195.

M

Macdonald (Mgr), 355.
 Macdonald (seigneur), 384.
 MacEachern (Mgr), 351.
 MacKinnon (Mgr), 372.
 MacMechan A., 330.
 Madockawando (chef), 191.
 Mahomet, 334.
 Maillet (Mère), 373, 403.
 Maisonnat Pierre, 189, 194, 220,
 237.
 Maisonneuve, 94, 104.
 Malapart André, 50 n.
 Malherbe, 75.
 Manach (abbé), 308, 309.
 Manon Lescaut, 419.
 Mantes (sieur de), 140.
 Mantet (sieur), 183.
 March (colonel), 230.

Marest (Père), 420.
 Margry Pierre, 51.
 Marie de l'Eucharistie (Sœur),
 383.
 Marie-Thérèse (reine), 275, 306.
 Marin Paul, 277, 278, 281.
 Marlborough (duc de), 218, 232,
 244.
 Marot (capitaine), 55, 56.
 Marquette (Père), 418.
 Martin Ernest, 382, 415.
 Martin Marie, 234.
 Martin Mathieu, 214.
 Martin Pierre, 202 n, 214 n.
 Mascarène Paul, 258, 260, 267,
 271 à 289.
 Mason William, 168 n, 186.
 Massé (Père), 30, 32, 33, 34,
 37, 39, 40.
 Masson (Père Bonaventure),
 214.
 Maudoux (abbé), 202 n, 224 n.
 Mauger Josué, 311 n, 315.
 Maupeou (chevalier de), 226 n.
 Maurepas (ministre), 279, 419.
 Maverick, 71.
 Mazarin, 75 n, 76 n, 94.
 McLennan J. S., 307 n, 330.
 Médicis (Marie de), 32.
 Melanson (abbé Aldéric), 390.
 Melanson Marguerite, 139 n.
 Melanson (Mgr), 373, 379, 402.
 Melanson Pierre, 139, 154.
 Membertou (chef), 30, 31, 32,
 39, 40.
 Menendez Pedro, 417.
 Menneval (gouverneur), 73 n,
 143 n, 178, 181, 184, 186, 229.
 Menou (René de), 76 n, 87.
 Merçan Jean, 124.

- Méty (gouverneur), 89.
 Meulles (intendant de), 31, 121, 137, 140, 143, 149 à 156, 172 n, 190 n.
 Meynier Madeleine, 142.
 Michaud Enoil, 387 n, 398.
 Michel-Ange, 125.
 Michel Jacques, 47.
 Michelet Jules, 15.
 Mignot (Mgr), 7.
 Mildmay William, 286.
 Miniac (sulpicien de), 282.
 Miquelet (soldat), 27.
 Miramont (sieur de), 178.
 Mitchell George, 275.
 Mius Jacques, 155.
 Molin (Père), 139, 157, 166.
 Monckton Robert, 304 à 329, 406.
 Montespan (Madame de), 86 n.
 Montigny (amiral de), 50.
 Montigny (Testard de), 144, 192, 220.
 Montmagny (gouverneur), 72.
 Montmorency (duc de), 53 n, 55.
 Montorgueil (Dauphin de), 181.
 Monts (sieur de), 7, 18, 19, 20, 23 à 26, 29, 30, 33, 35, 43, 53, 60, 63, 69, 223.
 Moody Joshua, 152 n.
 Morin Charles, 234.
 Morin Pierre, 234.
 Morissette (abbé Napoléon), 89 n.
 Morpain Pierre, 220, 237.
 Morris Charles, 287, 288, 304 à 329.
 Morse William Inglis, 331.
 Mossu (sulpicien), 158.
 Mostyn (amiral), 310, 311.
 Mottin Jeanne, voir *Aulnay (Madame d')*,
 Mottin Louis, 67.
 Munro (docteur), 385.
 Murdoch (historien), 49, 196, 197, 239 n, 267 n.
 Murray Alexander, 312, 314 n, 315 à 329, 406, 407.
- N**
- Nantes (Robineau de), 189.
 Napoléon Ier, 240.
 Naquin, 219.
 Naud (abbé Jean), 341 n.
 Nelson John, 152 n, 188, 189 n, 194, 212 n.
 Nesmond (marquis de), 196 n.
 Neuville (Robineau de), 181, 187 n, 195.
 Newcastle (duc de), 285.
 Nicholson Francis, 236 à 253.
 Noble (colonel), 281.
 Noiville (abbé), 267.
- O**
- Ochiltree (capitaine), 50, 87.
 Orangistes, 184, 221 et 222, 278, 290, 363, 381 et ss.
 Orléans (Gaston d'), 53 n.
 Ovide, 238.
- P**
- Pain (Père Félix), 202 n, 212, 224, 226, 241, 255.
 Pajos Claudine, 18.
 Panet (Mgr), 341 n.
 Papon (sieur), 96.
 Parabego Anne, 124.
 Paré (Père Joseph), 374.

Parkman Francis, 37, 38, 42.
Pascal (Père), 74.
Pasquine (ingénieur), 179, 181.
Pauger (Adrien de), 419, 420.
Paul (saint), 39, 168, 338, 426.
Paulo (Antonio de), 65.
Pécaudy Antoine, 89 n.
Peiras (Jean-Baptiste de), 143, 150.
Pelham (lord), 260.
Pelletier (Frère Didace), 167 n, 182 n.
Pelletier François, 129.
Pensens (sieur de), 250.
Pepperell William, 278.
Perrot François, 142, 143, 144, 150, 151, 153, 165, 171 à 177, 185.
Petit (abbé Louis), 73 n, 157, 165, 166, 184, 186, 189 n, 202 n.
Petitpas Claude, 154.
Philippe II, 15, 44.
Philippe V, 217, 218.
Philipps (chef), 182.
Philipps Richard, 253 à 268, 271, 272, 287, 290, 292, 298.
Phillips James, 290 n.
Phipps William, 89 n, 144, 152 n, 168 n, 183 à 192, 194, 221.
Pichart (abbé), 342.
Pichon Thomas, 305, 308, 330.
Pie IX, 372.
Pie X, 372.
Pinet Philippe, 140.
Plessis (Mgr), 169 n, 337, 338, 344 à 347.
Plourde (abbé Joseph), 384 n.
Pointis, 219.
Poirier Pascal, 360, 388 n.

Pons (Antoinette de), 32, 33, 34.
Pontbriand (Mgr de), 329.
Pontchartrain (ministre), 174, 177, 187, 195, 213, 217, 225 n, 229, 232, 238 à 244, 419.
Pontiac, 420.
Portneuf (baron de), 181, 187.
Portneuf (Robineau de), 181, 182, 183, 184.
Pottier Vincent, 388 n.
Poulin Marie, 320 n.
Poutrincourt (baron de), 11 à 35, 39, 47, 53, 56, 61, 67, 69.
Poutrincourt (Madame de), 32.
Prebble (capitaine), 312.
Prévert (Jean Sarcel de), 24.
Prévost Jacques, 305 n.
Prince (Mgr), 355.

Q

Quentin (Père), 33, 34.
Quinn (abbé Thomas), 347.

R

Rabelais François, 28, 113.
Racan (Honoré de), 124.
Raleigh Walter, 44.
Ralleau (sieur), 26.
Ralston (ministre), 280 n.
Rameau de Saint-Père, 7 n, 31 n, 39 n, 67 n, 78 n, 208 n, 211 n, 321, 402.
Ramezay (Claude de), 236, 281.
Ramezay (Nicolas-Roch de), 281.
Rasle (Père Sébastien), 234, 261 n.
Raudot (intendant), 233, 234.
Ravillac, 32.
Ravillon (Court-Pré), 16.

- Raymond (comte de), 289, 305 n.
 Raymond (les frères), 283.
 Raymond W. O., 79, 197, 330.
 Razilly (Isaac de), 49, 52 à 65, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 77, 78, 81, 82, 94, 103, 113 n, 114, 115, 124, 214 n.
 Redding (colonel), 240.
 Renaud Auguste, 363.
 René (Père Patrice), 224.
 Rhodes (ministre), 280 n.
 Ribault Jean, 417.
 Richard (Mgr Arsène), 56 n, 429.
 Richard Clovis, 387.
 Richard Edouard, 7 n, 321, 330, 402.
 Richard Gaston, 104 n.
 Richard (Mgr Marcel), 351, 366, 367, 371, 372.
 Richard (Père), 156.
 Richelieu (cardinal), 37, 50, 51, 52 à 65, 71, 72, 74, 75, 78, 115, 244.
 Ricord, 220.
 Rimbault François, 140.
 Riverin Joseph, 146.
 Robichaud Louis (de Négouac), 357.
 Robichaud Louis (de Salem), 340.
 Robichaud (sénateur), 388 n.
 Robichaud Thérèse, 242 n.
 Robin (les), 235, 341.
 Robin Thomas, voir *Coulogne*.
 Robineau Joseph, voir *Villebon*.
 Robineau René, 187 n.
 Robinson (sir Thomas), 322.
 Rochemonteix (Père de), 39 n, 42.
 Rochet (huguenot), 71.
 Rogers (Mgr), 351, 372.
 Rollet Marie, voir *Hébert (Madame)*.
 Rollo (lord), 320.
 Roquemont (amiral de), 47, 48, 55.
 Roseburgh D. W., 16 n.
 Rossignol, 23, 63.
 Rous John, 311 n.
 Rouville (Hertel de), 220.
 Roy Alfred, 412.
 Roy Madeleine, 242 n.
 Roy Pierre-Georges, 105 n, 178 n.
 Roy (les frères), 283.
 Roz Firmin, 396.
 Ryland, 346.

S

- Saccardy (ingénieur), 181.
 Saillant (sieur de), 231.
 Saint-Aubin, voir *Serreau*.
 Saint-Castin (Anselme de), 155, 220, 222, 230, 241, 243.
 Saint-Castin (Vincent de), 137, 155, 177, 182, 183, 184, 191, 192, 220, 222, 230.
 Saint-Cosme (abbé de), 189 n, 213, 214.
 Saint-Denis (Juchereau de), 419.
 Saint-Just (seigneur de), voir *Poutrincourt*.
 Saint-Mas, 92.
 Saint-Ours (sieur de), 293, 295.
 Saint-Ovide (Brouillan de), 239, 257, 259.
 Saint-Simon (Paul de), 89.

- Saint-Vallier (Mgr de), 121 n,
143 n, 144, 147, 156 à 169, 171
à 174, 180, 182 n, 187, 209,
226 n, 343.
Sainte-Hélène (sieur de), 183.
Salazar (Jeanne de), 17.
Salone Emile, 197.
Savoie Isabelle, 242 n.
Saxe (maréchal de), 279.
Scott (capitaine), 305 n, 312.
Scottow Josué, 103 n.
Sébastien (Père), 37, 41, 91.
Sedgewick Robert, 78, 99, 100,
101, 102, 103, 157.
Seignelay (ministre), 135, 143,
150, 151, 152, 153, 174 n, 181,
187.
Serreau Jean (dit Saint-Au-
bin), 155, 223.
Shirley William, 272, 277 à 329,
330.
Shute (gouverneur), 257.
Sigogne (abbé), 342, 343, 367.
Silhouette (Etienne de), 286.
Slafter Edmund, 51.
Smart (capitaine), 257.
Smith John, 25.
Smith Ph. H., 330.
Soto (Hernando de), 417.
Soulanges (Elisabeth de),
134 n, 219 n.
Soulanges (Joybert de), 133,
172, 187.
Soulié Maurice, 72 n.
Soulogne (sieur), 178.
Southack (capitaine), 122.
Stanton, 256.
Stoughton (gouverneur), 191,
193.
Stuart Marie, 44.
Subercase (Daniel de), 229 à
242.
Suffren (bailli de), 279.
Sully (duc de), 15, 19, 20, 67,
115.
Sulte Benjamin, 27 n, 35.
Swanton (commodore), 239 n.
Sweeney (Mgr), 359.
- T**
- Talon Jean, 115, 133, 142, 143,
171, 190.
Tanguay (Mgr), 45 n, 402.
Tast (sieur du), 188 n.
Taxous (chef), 191.
Temple (sir Thomas), 111,
152 n, 189 n.
Terme Jean, 223.
Terriau Pierre, 139, 154, 213.
Tertre (Françoise du), 86 n,
90.
Têtu (Mgr), 158 n, 169.
Thet (Frère Gabriel du), 33.
Thibaudeau Anne-Louise, 155.
Thibaudeau Jeanne, 179.
Thibaudeau Pierre, 224.
Thomson (poète), 44.
Thury (abbé), 160, 191, 207.
Tilly (Marguerite de), 129.
Tonge Winkworth, 312.
Tonty (Henri de), 418.
Tory (gouverneur), 280 n,
321 n.
Toulouse (comte de), 86 n.
Tournefort (Joseph de), 208.
Tourville (amiral), 195.
Townshend (amiral), 281.
Tracy, 107 n, 133 n, 170, 172.
Trahan Guillaume, 102.
Tremblay (abbé), 174, 225.

Tronson (sulpicien), 158.
 Trouvé (sulpicien), 158, 162 n,
 184, 186, 194, 224.
 Tupper Charles, 363.
 Turenne, 94, 109.
 Turgeon (sénateur O), 366.
 Tyng Edward, 188, 189 n, 190.
 Tyrrell Thomas, voir *Pichon*.

U

Ulloa (Antonio de), 420.

V

Vaissière (Pierre de), 77.
 Vanier Guy, 398 n.
 Vauban, 217.
 Vaudreuil (Philippe de), 134 n,
 144, 219, 220, 233, 234, 236 à
 243, 261 n.
 Vaudreuil (Pierre de), 219 n,
 420.
 Vaugelas, 382.
 Vendôme (général), 195, 218.
 Veniot Clarence, 388 n.
 Veniot Pierre-Jean, 216 n.
 Ventadour (duc de), 55, 88 n.
 Verazzano Jean, 13, 16, 20 n.
 Vergor, 277 n, 305 n, 307, 308,
 309.
 Vetch Samuel, 139 n, 236, 241,
 242, 253 n.
 Viel (Père), 41.
 Vieuville (marquis de), 35.
 Vieuxpont (Père), 50, 87.
 Vigneau Catherine, 202 n, 214 n.
 Vigneau Maurice, 216 n.
 Vigouroux (sulpicien), 7.
 Villars (maréchal de), 218.
 Villebon (sieur de), 165, 181,
 187 à 196, 207, 212, 214, 216 n,
 229.

Villeneuve (cardinal), 373, 392,
 395, 429.
 Villeray (Rouer de), 308.
 Villeroi (maréchal de), 232.
 Villiers (Coulon de), 281.
 Villieu (Sébastien de), 144, 147,
 190 à 196, 212, 224, 225 n.
 Vimont (Père), 50, 87.
 Vincelot (sieur), 231.
 Vincent de Paul (saint), 94.
 Virgile, 333.
 Vitré (Charles Denys de), 89.
 Vitré (Denys de), 64.
 Vizien (abbé), 308, 309.

W

Wainwright (colonel), 230, 231.
 Waldron (major), 177.
 Walker (amiral), 244, 249.
 Wallace Stewart, 411 n.
 Walsh (Mgr), 337, 338, 351,
 359.
 Warren (commodore), 278, 279.
 Webster Clarence, 146.
 Westmoreland (lord), 260.
 Willett (commandant), 60.
 Williams John, 221 n.
 Williams Roger, 72 n.
 Winslow John, 312 à 329, 365,
 407, 409, 410.
 Winthrop (gouverneur), 71.
 Winthrop (historien), 51.
 Wolfe James, 277 n.
 Wood G. A., 330.
 Wroth Robert, 265.

Z

Zaltieri, 20 n.

Table des Matières

Avant-propos	7
--------------------	---

Chapitre premier: PREMIÈRES EXPLORATIONS: POUTRINCOURT À PORT-ROYAL.

Les aborigènes d'Acadie. — L'homme blanc en Acadie, vers l'an mille. — Les Indiens *Porte-Croix*. — Voyage de Verazzano (1524). — Jacques Cartier au golfe Saint-Laurent (1534). — Le marquis de la Roche et ses forçats de l'île de Sable (1598). — Pays de pêche et de fourrures. — L'ère des colonies de peuplement en Amérique. — La France en Acadie. — Le sieur de Poutrincourt: ligueur, puis serviteur d'Henri IV. — Le sieur de Monts: sa visite à Poutrincourt. — De Monts devient lieutenant général au « pays de la Cadie ». — La Compagnie de l'Acadie. — De Monts, Poutrincourt et Champlain en Acadie (1604). — Noms français des rivages de la Nouvelle-Ecosse. — De Monts hiverne à l'île Sainte-Croix. — *Maître Guillaume*, premier journal d'Amérique. — Fondation de Port-Royal. — De Monts et Poutrincourt rentrent en France. — Poutrincourt revient à Port-Royal avec Lescarbot (1606). — Marc Lescarbot, historien de Port-Royal. — Première naissance blanche en Nouvelle-France. — Le « théâtre de Neptune » à Port-Royal. — *L'Ordre du Bon Temps*. — De Monts perd sa commission de lieutenant général. — Poutrincourt rentre en France (1607). — Champlain se tourne vers le fleuve Saint-Laurent. — Retour de Poutrincourt à Port-Royal (1610). — Bon accueil du chef Membertou. — Apostolat de l'abbé Fléché. — Premiers Jésuites en Acadie (1611). — Poutrincourt s'éloigne de Port-Royal (1611). — Le jeune Biencourt à Port-Royal. — Brouille avec les Jésuites. — Les Jésuites à Saint-Sauveur des Monts-Déserts (1613). — Ruine de Saint-Sauveur et de Port-Royal par le pirate Argall (1613). — Biencourt et les deux Latour se font trafiquants de fourrures. — Poutrincourt revoit Port-Royal. — Sa mort en France (1615). — L'oubli recouvre l'Acadie (1615-1632) .. 11 à 36

Chapitre deuxième: PREMIERS MISSIONNAIRES D'ACADIE.

Témoignage de Parkman en faveur de l'Eglise catholique et de la France bienveillante envers les sauvages. — Trois prêtres séculiers, pionniers spirituels de l'Acadie. — Les jésuites Biard et Massé à Port-Royal. — Le problème de la langue sauvage. — Sympathie franco-indienne. — Les Récollets en Acadie. — Mort du Père Sébastien. — Les Récollets éloignés de l'Acadie, en 1628 37 à 42

Chapitre troisième: SIR WILLIAM ALEXANDER ET LES DEUX LATOUR.

Elisabeth d'Angleterre, protagoniste du protestantisme et de la « plus grande Angleterre ». — Jacques 1er d'Angleterre, son courtisan William Alexander et l'Acadie. — Concession d'une vaste *Nouvelle-Ecosse*, en 1621. — Des Ecosais tentent un établissement en « Nouvelle-Ecosse ». — Création de cent baronnies néo-écossaises. — Charles 1er d'Angleterre continue l'œuvre de son père Jacques 1er. — Compagnie des *Marchands aventuriers du Canada*. — Le rôle des Kirke. — Claude Latour et son fils Charles. — Charles Latour au fort Saint-Louis (Port-Latour). — Claude Latour prisonnier des Anglais en 1628; sa trahison. — Colons écossais en Acadie. — Attitude de Charles Latour, seigneur du fort Saint-Louis. — Traité de Suze (1629). — Le capitaine Daniel chasse les Anglais du Cap-Breton. — Traité de Saint-Germain-en-Laye et restitution de l'Acadie à la France (1632). — Incertitude de l'avenir 43 à 51

Chapitre quatrième: RICHELIEU, RAZILLY ET L'ACADIE.

Richelieu adversaire de l'Angleterre. — Il confie l'Acadie à son cousin Razilly. — Fondation d'une Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés. — Charles Latour est confirmé au commandement du fort Saint-Louis (1631). — Razilly passe en Acadie avec 300 colons et des Capucins (1632). — Fondation d'une colonie à La Hève. — Restitution de Port-Royal aux Français. — Charles d'Aulnay reprend aux Anglais le poste de Pentagouet. — Charles Latour va s'installer à la rivière Saint-Jean. — Il y garde les Récollets, malgré l'injonction de Louis XIII. — Pénibles débuts de la colonie française de La Hève. — Aulnay chef des travaux d'agriculture. — Nicolas Denys chef d'industrie forestière et maître pêcheur. — Denys fonde un poste de pêche au Port-Rossignol (village de Brooklyn); ses premiers revers de fortune. — Mort de Razilly à La Hève (1635). — Noblesse du rôle de Razilly en Acadie. — Aulnay lui succède au commandement 52 à 65

Chapitre cinquième: CHARLES D'AULNAY À PORT-ROYAL.

Aulnay gouverneur d'Acadie. — Il transporte sa colonie de La Hève à Port-Royal. — Frictions avec Charles Latour. — Nicolas Denys fait cause commune avec Latour. — La colonie de Port-Royal, élément sédentaire et principal de la population acadienne. — Faible élément aventurier des côtes atlantiques. — Stupide partage de 1638: Aulnay et Latour deviennent d'irréductibles rivaux en Acadie. — Latour perd sa lieutenance d'Acadie; il recherche l'appui des Bostonnais. — Les huguenots de La Rochelle viennent en aide à Charles Latour. — Prise du fort Latour, à la rivière Saint-Jean, par Aulnay (1645). — Mort de Madame Latour. — Charles Latour se réfugie à Québec. — L'œuvre d'Aulnay à Port-Royal. — Nouvelles familles acadiennes. — Système de féodalité mitigée. — Travaux de culture et d'endiguement des marais: les *aboiteaux*. — Le « séminaire » des Capucins à Port-Royal. — Aulnay est confirmé au gouvernement de l'Acadie (1647). — Il chasse Nicolas Denys de Miscou. — Mort tragique d'Aulnay (1650). — Jugement sur Charles d'Aulnay, père de l'Acadie agricole . . . 66 à 79

Chapitre sixième: NICOLAS DENYS CHEF D'INDUSTRIE EN ACADIE.

Nicolas Denys, personnage peu connu. — Ses origines, sa jeunesse. — Denys compagnon de Razilly à La Hève. — Denys à Miscou en 1645. — Il en est délogé par Aulnay. — Charles Latour rentre en Acadie et Nicolas Denys s'établit au Cap-Breton. — Le fort Saint-Pierre de Canso. — Simon Denys à Sainte-Anne du Cap-Breton. — Leborgne, créancier d'Aulnay, inquiète les Denys au Cap-Breton. — Simon Denys se fixe à Québec. — Il y joue un rôle important. — Nicolas Denys s'établit à Nepisiguit (Bathurst), en 1652. — Topographie de Nepisiguit. — L'habitation de Nicolas Denys. — Rudes procédés de Leborgne vis-à-vis de la famille d'Aulnay. La veuve d'Aulnay épouse Charles Latour. — Nicolas Denys prisonnier de Leborgne. — Ruine de La Hève par les hommes de Leborgne. — L'Acadie est déchirée par des luttes intestines. — Nicolas Denys va plaider sa cause à Paris. — Commission de 1654: Nicolas Denys devient seigneur des côtes et fies du golfe Saint-Laurent. — Il établit sa résidence à Saint-Pierre du Cap-Breton. — L'*Acte de Navigation* de Cromwell (1651) et ses répercussions en Amérique. — Conquête de l'Acadie par les Bostonnais (1654). — L'attitude de Charles Latour à Saint-Jean. — Brutalité des Anglais à Port-Royal. — Fin de la mission capucine en Acadie. — Les d'Entremont ne sont

pas inquiétés à Pobomcoup. — Nicolas Denys, seul seigneur français au golfe Saint-Laurent. — Brasseur d'affaires plutôt que colonisateur. — On fractionne son domaine. — Les îles de la Madeleine et Saint-Jean données au sieur Doublet. — Faillite de l'entreprise Doublet aux îles de la Madeleine. — Nicolas Denys fonde un établissement à Chedabouctou (Guysborough). — Dispute avec La Giraudière. — Denys retourne à Paris (1667). — Il revient à Saint-Pierre du Cap-Breton; incendie de cet établissement. — Denys se fixe à Nepisiguit (1669). — Il y rédige ses *Mémoires* . . . 80 à 111

Chapitre septième: NICOLAS DENYS PUBLICISTE DE L'ACADIE.

Nicolas Denys publie deux livres à Paris, en 1672. — Auteur réaliste. — Il rédige une justification personnelle et s'en prend vivement à Charles d'Aulnay. — Il veut de plus attirer des colons sur ses domaines du Golfe. — Oeuvre spontanée, style de causeur au coin du feu. — Souci d'exactitude matérielle. — Un exemple: les «coureurs de marigot». — Fin d'une longue carrière. — Nicolas Denys s'offusque de l'émiettement de son «royaume». — Il institue héritier son fils Richard. — Nicolas Denys revient de Paris à Nepisiguit, à 87 ans. — Sa lettre à Louis XIV interceptée par les Bostonnais. — Le vieux solitaire de Nepisiguit. — Nouveau fractionnement de son domaine. — Nicolas Denys meurt en 1688, à 90 ans. — Après la mort, l'oubli. — Un monument du souvenir à Bathurst. — Nicolas Denys, dernier témoin des premiers jours de l'Acadie . . . 112 à 127

Chapitre huitième: L'ACADIE AU TEMPS DE LA VALLIÈRE.

La Vallière, premier seigneur de Beaubassin, reprend l'œuvre de Nicolas Denys. — Jeunesse de La Vallière. — Il devient gendre de Nicolas Denys. — L'habitation de Beaubassin. — Mécontentement de Nicolas Denys. — Ce dernier obtient une royauté sur les produits miniers du Cap-Breton. — Des familles canadiennes de Trois-Rivières s'établissent à Beaubassin. — Pionniers acadiens de Beaubassin. — L'isthme de Chignectou, terre de rencontre des Canadiens et Acadiens. — Trois gouverneurs d'Acadie, à partir de 1670: Grandfontaine, Chambly, La Vallière. — Visite du gouverneur La Vallière à Port-Royal, en 1679. — Frontenac plaide la cause de l'Acadie auprès du ministre Seignelay. — Il se plaint des Bostonnais. — Frontières incertaines. — La Vallière est confirmé au gouvernement de l'Acadie. — Il se fixe à Port-Royal. — Topographie de la région des

Mines. — Pionniers de Grand-Pré. — La Compagnie de pêche de l'Acadie, concessionnaire au golfe Saint-Laurent. — Elle établit son comptoir central à Chedabouctou (Guysborough). — Dispute entre cette Compagnie et le gouverneur La Vallière. — Révocation de La Vallière, en 1684. — François Perrot devient gouverneur d'Acadie. — Il inaugure à Port-Royal un triste régime. — La Vallière reçoit à Beaubassin l'intendant de Meulles et Mgr de Saint-Vallier. — La Vallière recommence une vie de courses militaires et maritimes. — Monument à sa mémoire au « fort Beauséjour ». — Les enfants de La Vallière. — La seigneurie de Beaubassin passe aux mains de Villieu, gendre de La Vallière. — Destinées de cette terre historique . . . 128 à 148

Chapitre neuvième : DEUX VISITEURS DE MARQUE EN ACADIE, EN 1686.

L'intendant de Meulles reçoit l'ordre royal de visiter l'Acadie. — Il s'y rend en goélette. — La Vallière l'accueille à Beaubassin. — De Meulles revient à Québec par la rivière Saint-Jean et le *portage* du Témiscouata. — Son rapport au ministre Seignelay. — Rappel de l'intendant de Meulles en France. — Industrie des Acadiens. — Leur commerce forcé avec Boston. — Magasins anglais en Acadie. — Faible recensement acadien de 1686. — Une colonie négligée par la France. — Population de Port-Royal, de Beaubassin, de Grand-Pré, de Pobomcoup, de La Hève, de la rivière Saint-Jean, de la Côte des Etchemins, des rivages du golfe Saint-Laurent. — Vie religieuse en Acadie depuis 1659. — Mgr de Saint-Vallier pénètre en Acadie par le *portage* du Témiscouata et la rivière Saint-Jean. — Il loge chez le seigneur Damours à Médoctec (Woodstock). — Il pique ensuite sur Miramichi. — L'œuvre de l'abbé Thury à Miramichi. — L'évêque à Richibouctou, à Shédiac, à l'île Saint-Jean. — Visite de Chedabouctou, puis de Beaubassin. — La traite de l'eau-de-vie. — Mgr de Saint-Vallier à Grand-Pré. — De Grand-Pré à Port-Royal. — Absence du gouverneur Perrot. — Mœurs acadiennes. — Apostolat du curé Petit. — Une religieuse enseignante à Port-Royal. — Le sulpicien Geoffroy et les écoles acadiennes. — Mgr de Saint-Vallier rentre à Québec par Percé et le fleuve Saint-Laurent. — Rude voyage de cinq mois. — Union de l'âme acadienne et de la foi catholique . . . 149 à 169

Chapitre dixième : UNE COLONIE CHANCELANTE.

Frêle enfance acadienne. — Tendances à la désunion entre fonctionnaires d'Acadie. — Néfaste influence de Perrot. — Médiocrité des corps de défense en Acadie. — Attaques contre le clergé acadien. — Mince budget de cette colonie cendrillon. — Bonne volonté du gouverneur Menneval. — Faibles secours envoyés de France. — Le rôle indigne de Desgouttins. — Réparations au fort de Port-Royal. — Offensive de Frontenac (1689). — Un parti de Canadiens au pays des Abénaquis. — Portneuf et Saint-Castin s'emparent du fort Pemaquid (1690). — Entrée en scène de William Phipps. — Phipps prend Port-Royal, il constitue prisonniers Menneval et deux missionnaires. — Phipps ravage les établissements français du golfe Saint-Laurent, mais il échoue devant Québec (1690). — Le gouverneur Villebon se retire au fort de Jemsek, à la rivière Saint-Jean. — Villebon va en France, il ne ramène qu'un faible secours. — Villebon reprend possession de Port-Royal (1691). — Il va habiter Nashwaak, à la rivière Saint-Jean. — Exploits des corsaires acadiens. — L'officier Villieu raffermi la confiance des Abénaquis. — Attaque du village anglais de Durham (1694). — Disgrâce et mort de Phipps. — D'Iberville en Acadie. — Il s'empare du fort Pemaquid (1696). — Villieu détruit ce fort et s'installe à Pentagouet. — Il est fait prisonnier par les Anglais. — Le colonel Church ravage Beaubassin (1696). — Church échoue devant Nashwaak défendu par Villebon. — Le traité de Ryswick et ses conséquences en Acadie. — Port-Royal redevient capitale (1700). — Sort précaire de l'Acadie 170 à 197

Chapitre onzième : L'ACADIE DE 1700, VUE PAR DIÉREVILLE.

Le Normand Diéreville écrit une *Relation* de son voyage d'Acadie. — Les tribulations de l'océan. — Un an en Acadie. — Port-Royal, capitale aux abois. — Hommes et choses de Port-Royal. — Ingéniosité du peuple acadien. — Jalousie et chicane entre fonctionnaires. — Mœurs acadiennes. — Nombreux enfants. — Croissance du pays de Grand-Pré. — Piété des Indiens. — Le tombeau du missionnaire Thury à Chebouctou (Halifax). — Diéreville botaniste : la *Diervilla*. — L'âme acadienne de 1700. — Mélancolie des peuples marins. — Stoïcisme et résignation. — Profonde foi religieuse. — Degré d'instruction convenable. — Cellule centrale : la paroisse. — Un peuple honnête et heureux. — Témoignage de Franquet 198 à 211

Chapitre douzième: FIN DU RÉGIME FRANÇAIS EN ACADIE.

Brouillan, nouveau gouverneur d'Acadie. — Il passe de Terre-Neuve à Port-Royal en traversant la péninsule. — Les « demi-républicains » de Grand-Pré et leurs petites chicanes. — On trace une route de Port-Royal à Grand-Pré. — Prospérité agricole de l'Acadie. — Brouillan demande du secours militaire à la France. — Guerre de la Succession d'Espagne (1702), sa répercussion en Acadie. — Les Anglais s'emparent des pêcheries acadiennes. — Ruine de la Compagnie de Chedabouctou. — Activité des corsaires acadiens. — Saint-Castin et Le Neuf ravagent la région de Portland. — Hertel de Rouville détruit le village de Deerfield (1704). — Réaction des Bostonnais. — « Croisades » protestantes contre l'Acadie: témoignage de l'historien Jones. — Expédition de Church contre l'Acadie (1704). — Brouillan résiste, à Port-Royal. — Les habitants de Grand-Pré inondent leur pays pour le sauver de l'invasion. — Pillage de Beaubassin. — Denys de Bonaventure administre l'Acadie pendant l'absence de Brouillan en France. — Faible secours de la France. — Brouillan meurt à son retour en Acadie. — Subercase, dernier gouverneur de l'Acadie française. — Détresse de la colonie. — March dirige une nouvelle expédition contre Port-Royal (1707). — Victorieuse résistance de Subercase. — Son appel au secours. — Les Abénaquis harcèlent les Anglais. — L'Acadie abandonnée à elle-même. — Quatre nouvelles seigneuries acadiennes: Pentagouet, Cloridan, Paspébiac et la baronnie de Port-Malais. — Recensement de 1707. — Deux nouveaux chefs bostonnais: Nicholson et Vetch. — Nicholson va chercher des vaisseaux et des soldats en Angleterre. — Dernier appel au secours de Subercase. — « *Solus eris!* » — Subercase et l'historien Garneau. — Puissante expédition anglaise de 1710 contre l'Acadie. — Capitulation de Port-Royal. — Vetch administre le pays conquis. — Futiles projets français de reprise de l'Acadie. — Traité d'Utrecht. — Sort des Acadiens 212 à 246

Chapitre treizième: LES ACADIENS S'ATTACHENT À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le *nœud* de l'histoire acadienne. — Trente années de paix. — Situation provisoire. — Les Anglais ont besoin des Acadiens. — Les Français essaient d'attirer les Acadiens sur l'île du Cap-Breton. — Deux attitudes successives des Acadiens. — D'abord, désir d'émigrer au Cap-Breton. — Ensuite, résolution de rester en Nouvelle-Ecosse, sur la terre ancestrale. — Les Acadiens veulent être *neutres*. — La

question du serment d'allégeance. — Invitation au serment, en 1715: peu de succès. — Bons procédés de l'administrateur Caulfield. — Le gouverneur Philipps réside à Londres. — L'administrateur Doucett réclame un serment absolu. — Les Acadiens hésitent. — Les Anglais s'emparent subrepticement de Canso. — Première visite en Acadie du gouverneur Philipps (1720). — Demande d'un serment absolu. — Lettre de Philipps à Londres. — Réponse de Londres avec son allusion à une déportation. — Philipps retourne en Angleterre. — Incident de 1724 à Annapolis. — Représailles anglaises. — Les Sulpiciens à Annapolis. — L'administrateur Armstrong veut imposer un serment absolu. — Il use ensuite de fourberie. — Méfiance des Acadiens du fond de la baie de Fundy. — Troubles à Annapolis en 1727. — Wroth, envoyé d'Armstrong, manque son coup à Beaubassin et à Grand-Pré. — Seconde visite en Acadie du gouverneur Philipps (1730). — Il se montre habile, puis il use d'une indigne supercherie. — Vingt années de prospérité acadienne assises sur un mensonge du gouverneur. — Philipps retourne en Angleterre. — L'heureux temps d'Évangéline. — Petits défauts, grandes qualités du peuple acadien. — Population acadienne de 1727. — Cent trente noms de famille acadiens. — Mort tragique d'Armstrong; Mascarène devient administrateur de la Nouvelle-Ecosse (1739). — Mascarène, l'homme de Boston. — La question de la concession des terres. — L'arpentage de 1733. — Pas de nouvelles terres aux Acadiens. — Exode de la jeunesse acadienne vers l'isthme de Chignectou. — Guerre de la Succession d'Autriche. — Duvivier tente de reconquérir l'Acadie (1744). — Les Acadiens restent neutres et l'entreprise avorte. — Un parti de Canadiens en Nouvelle-Ecosse. — Shirley gouverneur du Massachusetts. — Il prépare un assaut contre Louisbourg. — Nouvelle « croisade » protestante. — Siège et prise de Louisbourg (1745). — Tragique destinée du duc d'Anville et de sa flotte. — Ramezay et ses Canadiens en Acadie. — Le peuple acadien reste neutre. — Le « massacre de Grand-Pré ». — La Jonquière et sa flotte victimes des Anglais. — Paix d'Aix-la-Chapelle (1748). — Tout est à recommencer pour les Bostonnais. — Loyalisme acadien 247 à 285

Chapitre quatorzième: FIN TRAGIQUE DE L'ANCIENNE ACADIE.

Rumeurs de déportation, en 1746. — Message apaisant de Shirley. — Une ère nouvelle commence en 1749. — La question des frontières acadiennes. — La question de la colonisation du pays par les Anglais. — Fondation d'Halifax. — Le gouverneur Cornwallis reçoit des instructions de

Londres. — Il faut angliciser et protestantiser les Acadiens. — Pas de terres nouvelles aux Acadiens! — La question du serment de fidélité. — Les Acadiens découvrent la supercherie de Philipps. — Supplique des Acadiens, sèche réponse de Cornwallis. — Arrestation de l'abbé Girard (1750). — Lettre de mille chefs de famille acadiens. — « Tirons parti des Acadiens aussi longtemps que nous avons besoin d'eux. » — Garnisons anglaises à Grand-Pré et à Windsor. — La *Nouvelle-Acadie* de l'abbé Le Loutre. — La tête de l'abbé Le Loutre est mise à prix. — Entrée en scène de Charles Lawrence. — Expédition de Lawrence à Beaubassin. — Incendie de Beaubassin (1750). — Les Acadiens de Beaubassin se groupent autour du fort Beauséjour. — Construction du fort Lawrence. — Difficultés de Cornwallis à Halifax. — Lawrence transporte à Lunenburg les Hano-vriens de Dartmouth. — Meurtre de Howe à Beaubassin. — Cornwallis retourne en Angleterre (1752). — Trop court gouvernement de Hopson. — Lawrence lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en 1753. — Correspondance avec Londres. — Charge de Lawrence contre les Acadiens. — La question de la déportation est officiellement posée à Londres. — Le juge Belcher, arbitre des destinées acadiennes. — Monckton va recruter des troupes à Boston. — Instructions de Lawrence à Monckton. — L'arpenteur Morris dresse un plan d'expulsion. — Son rapport de janvier 1755. — La guerre de Sept Ans. — L'amiral Boscawen au golfe Saint-Laurent. — Monckton s'empare du fort Beauséjour. — Faible défense de Vergor. — Fuite des habitants de la Nouvelle-Acadie. — L'abbé Le Guerne reste avec les fuyards. — Réunion du Conseil d'Halifax, le 25 juillet 1755: on décide la déportation. — Ce que disent et pensent les Acadiens. — Arrestation de cent délégués acadiens à Halifax. — Le rapport du juge Belcher. — Ordre secret du 31 juillet. — Arrestation des missionnaires. — Récit de l'abbé Daudin. — Consternation du peuple acadien. — Premières *messes blanches*. — Winslow à Grand-Pré, Murray à Windsor. — Le traquenard de Grand-Pré et de Windsor. — Embarquement du 8 octobre. — Dislocation des familles. — En route vers l'exil. — Chiffres de la déportation. — Les Acadiens semés comme des épaves. — « Acte cruel d'une époque cruelle. » — Qui est responsable du crime? — Lawrence promu au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. — Mort de Lawrence (1760). — Administration du juge Belcher. — Lettre de Mgr de Pontbriand. — L'ancienne Acadie est morte 284 à 331

Chapitre quinzisième: DÉNOUEMENT DU DRAME: UNE NOUVELLE ACADIE.

I. — Chaque peuple a sa philosophie de la vie. — Causes de la renaissance acadienne. — Force de la foi religieuse. — Tradition catholique en Acadie. — Menace anglaise et protestante. — Exil sans prêtre des Acadiens. — Témoignage de Mgr Walsh. — Trois étapes dans la renaissance acadienne. — Première période, dite *post-opératoire*. — Le prêtre a fait l'Acadie nouvelle. — L'abbé Bailly, premier missionnaire après la dispersion. — Le rôle des *anciens* en Acadie: la *messe blanche*. — Visites du Père de La Brosse. — Le grand-vicaire Bourg, son œuvre en Acadie. — Autres missionnaires d'Acadie. — Mgr Hubert à la baie des Chaleurs. — Mgr Denaut en Acadie. — Les trois tournées pastorales de Mgr Plessis en Acadie. — Une page évangélique. — La thèse de la langue gardienne de la foi 332 à 346

II. — Période de longue convalescence. — Naissance d'un *sentiment national* en Acadie. — L'Acadie est détachée de l'Eglise-mère de Québec. — Carte religieuse des Provinces Maritimes. — Pas d'évêque français en Acadie au 19e siècle. — Texte de Mgr Marcel Richard. — Missionnaires canadiens et français dans l'Acadie convalescente. — Mgr Cook, les deux évêques Blanchet. — L'abbé Antoine Gagnon. — L'œuvre de l'abbé Lafrance à Memramcook. — L'abbé Lafrance et Mgr Connolly. — Fermeture forcée du collège de Memramcook. — Mgr Sweeney et l'abbé Lafrance. — Le Père Lefebvre et les Clercs de Sainte-Croix à Memramcook. — Promesses d'un meilleur avenir. — La Confédération de 1867 accueillie sans enthousiasme aux Provinces Maritimes. — Injuste loi scolaire de 1871. — Sa néfaste répercussion chez les Acadiens 346 à 365

III. — Période de *vie nationale* croissante en Acadie. — Le congrès de 1880 à Québec. — Les Acadiens y participent. — Première manifestation d'une vie nationale des Acadiens. — Congrès de Memramcook, en 1881. — Congrès de Miscouche, en 1884. — Congrès de la Pointe-de-l'Eglise, en 1890. — Congrès d'Arichat, de Caraquet, de Saint-Basile du Madawaska. — Unité morale du peuple acadien. — Congrès modernes de Moncton. — Le collège des Eudistes à la Pointe-de-l'Eglise. — Premiers évêques acadiens: Mgr Leblanc, Mgr Chiasson. — Collège eudiste de Caraquet, recommencé à Bathurst. — L'œuvre de Mgr Allard, de Mgr Marcel Richard, de l'abbé Giroir, de Mgr Dugal, de la Mère Maillet. — Mgr Melanson à Campbellton. — Les Filles de

Marie de l'Assomption, les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur. — Autres noms remarquables de l'Acadie nouvelle. — Recensements acadiens, depuis 1871. — Faible progrès démographique en Nouvelle-Ecosse et dans l'île du Prince-Edouard. — L'Acadie nouvelle, c'est le Nouveau-Brunswick. — Moncton, centre acadien. — Chiffres de population des diocèses aux Provinces Maritimes. — Moncton, nouveau siège archiépiscopal. — 7,000 Acadiens protestants? — Le parler acadien n'est pas un patois. — La résistance à l'anglicisation dans l'île du Prince-Edouard, dans la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick. — La question scolaire au Nouveau-Brunswick. — Motifs d'espoir. — La Société nationale de l'Assomption. — La Société mutuelle de l'Assomption. — Journaux acadiens. — Le rôle de *L'Evangéline*. — Que sera l'Acadie future? — Deux problèmes fondamentaux: éducation et colonisation. — Témoignage de Mgr Chiasson, de Son Em. le cardinal Villeneuve. — *Ut sint unum*: Rattachement des divers groupes acadiens du golfe Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs. — Lutte nécessaire contre l'américanisation. — Vive l'Acadie! — Ce que renferme le mot *Acadie* . . . 365 à 402

APPENDICES.

- A: Quelques détails complémentaires sur la déportation de 1755 405 à 411
 B: *Evangéline* revient 411 à 416
 C: Origines de la Louisiane 417 à 422
 D: La part des Acadiens du Nouveau-Brunswick dans le fonctionarisme fédéral 422 à 426
 E: *Evangéline* est revenue 426 à 430

BIBLIOTHEQUE
SAINT-PIERRE

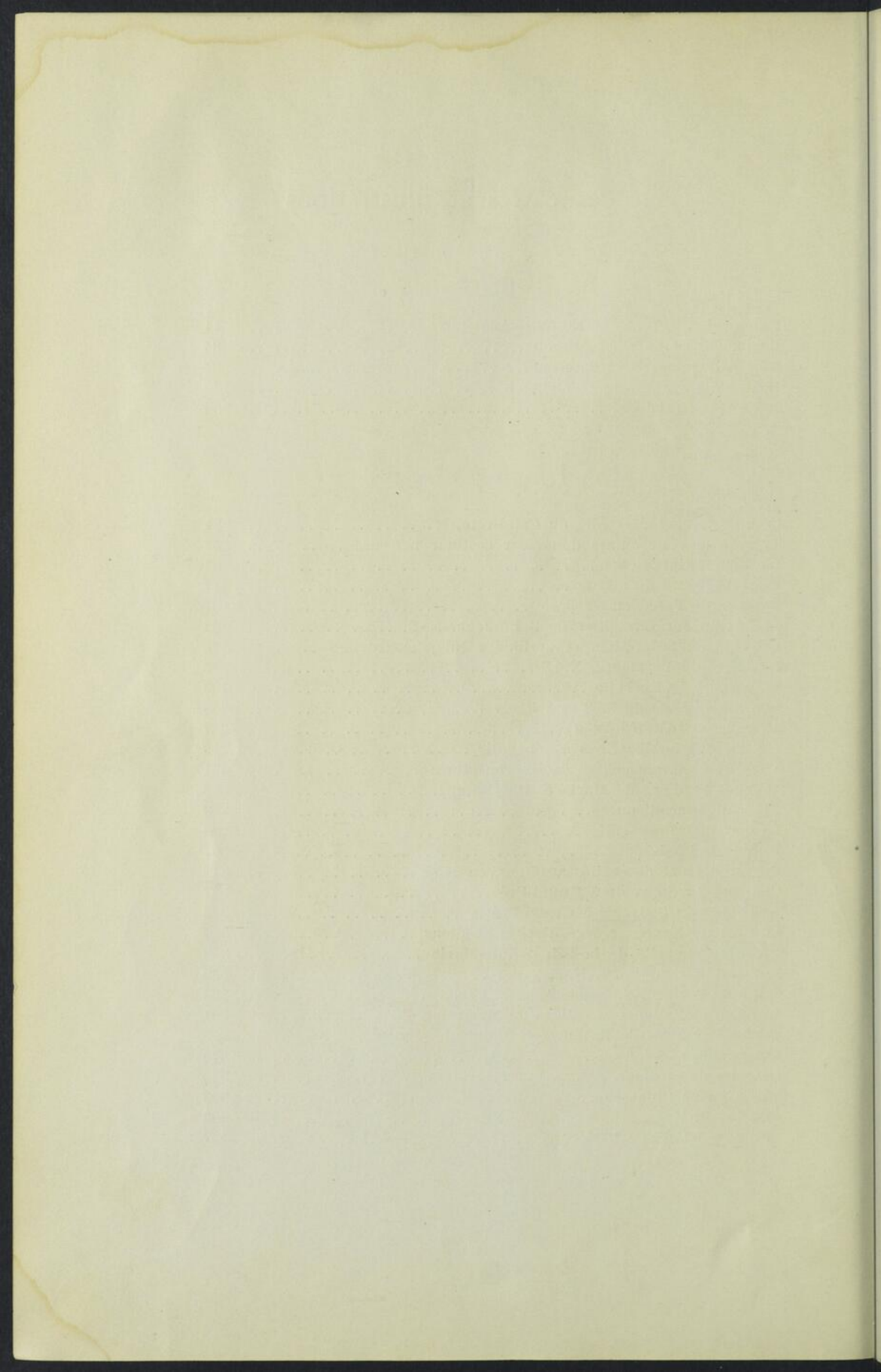
Table des cartes et illustrations

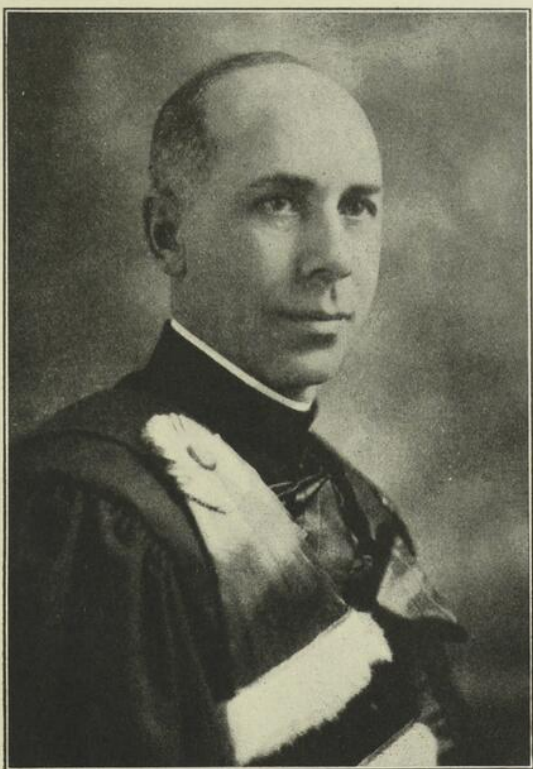
Cartes

Provinces Maritimes et Nouvelle-Angleterre	14
Région de Bathurst et Miscou	84
Région du golfe Saint-Laurent	97
Région de Beaubassin et Moncton	130
Région de Grand-Pré	138

Illustrations

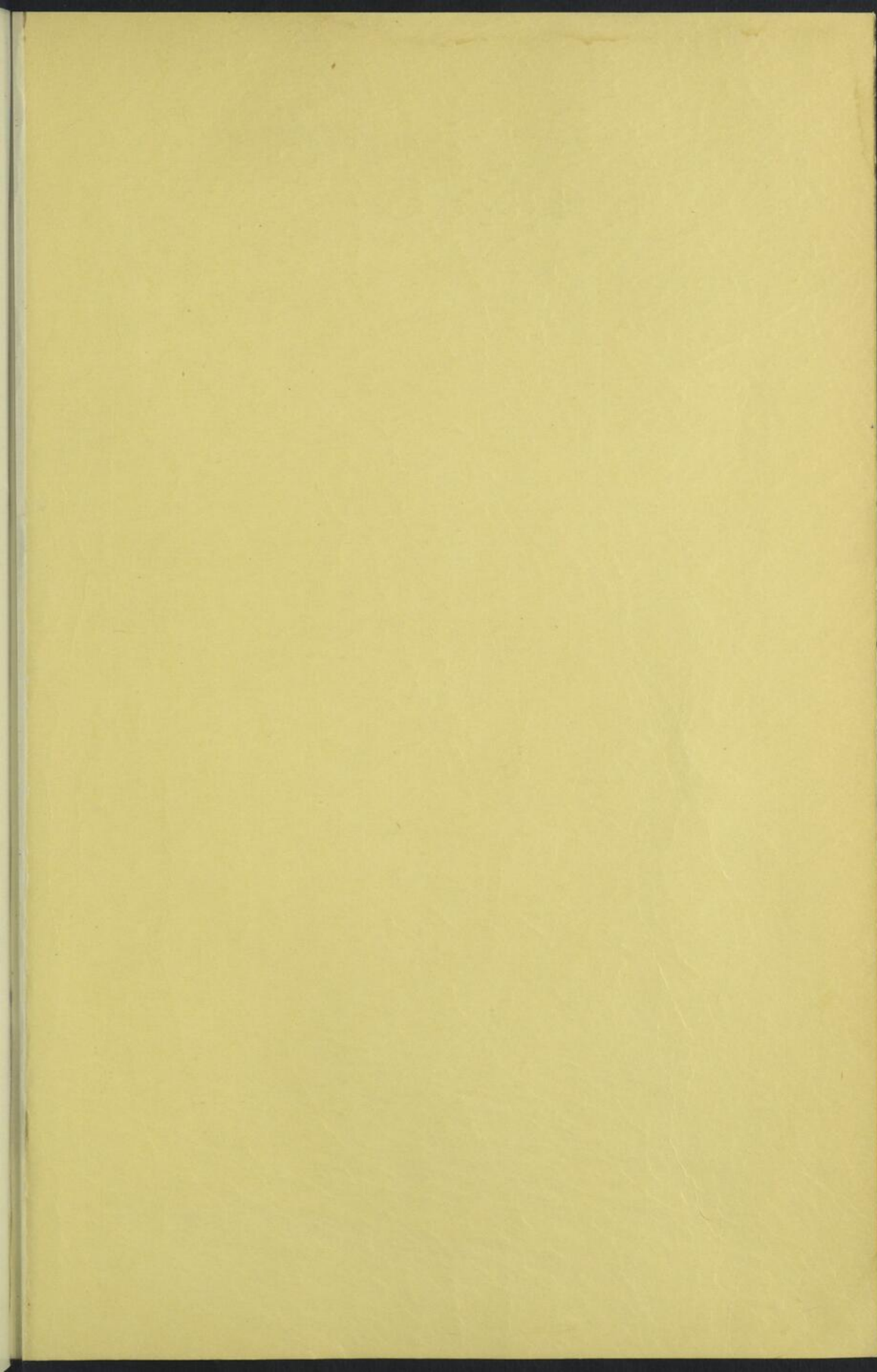
Côte de Bretagne et côte du Cap-Breton	21
Trois jeunes Bretonnes dans leur costume national	57
Le Mont Saint-Michel	63
Deux pêcheurs de morue	117
Falaises de Percé, en Gaspésie	157
Les « chutes réversibles » de Saint-Jean, N.-B.	163
La ville de Saint-Malo et la tour « Qui-qu'en-grogne »	175
Les côtes de Yarmouth, N.-E.	185
Le port de La Rochelle	199
Les <i>Évangélines</i> de 1930 et 1931	205
<i>Évangéline</i> (d'après Faëd)	227
Les vieilles fortifications d'Annapolis	243
Vues de Memramcook et de Charlottetown	251
Villages acadiens de Maria et Chéticamp	263
Fiançailles acadiennes	273
Le port d'Halifax	288
Ruines de Louisbourg	301
Embarquement des exilés acadiens, en 1755	317
Chapelle du Souvenir à Grand-Pré	317
Le champ du Souvenir à Grand-Pré	323
La ville de Nantes, refuge d'exilés acadiens	337
Première chapelle de la baie Sainte-Marie	343
Eglise de Grande-Anse, N.-B.	349
Autel de l'église de Grande-Anse	353
L'ancien et le nouveau collège de Memramcook	361
Collèges eudistes de Bathurst et Pointe-de-l'Eglise	369
Monseigneur Melanson	375
Oratoire de Carleton	383
Monseigneur Chiasson	393
Mère Maillet	403
Les <i>Évangélines</i> de 1936	427

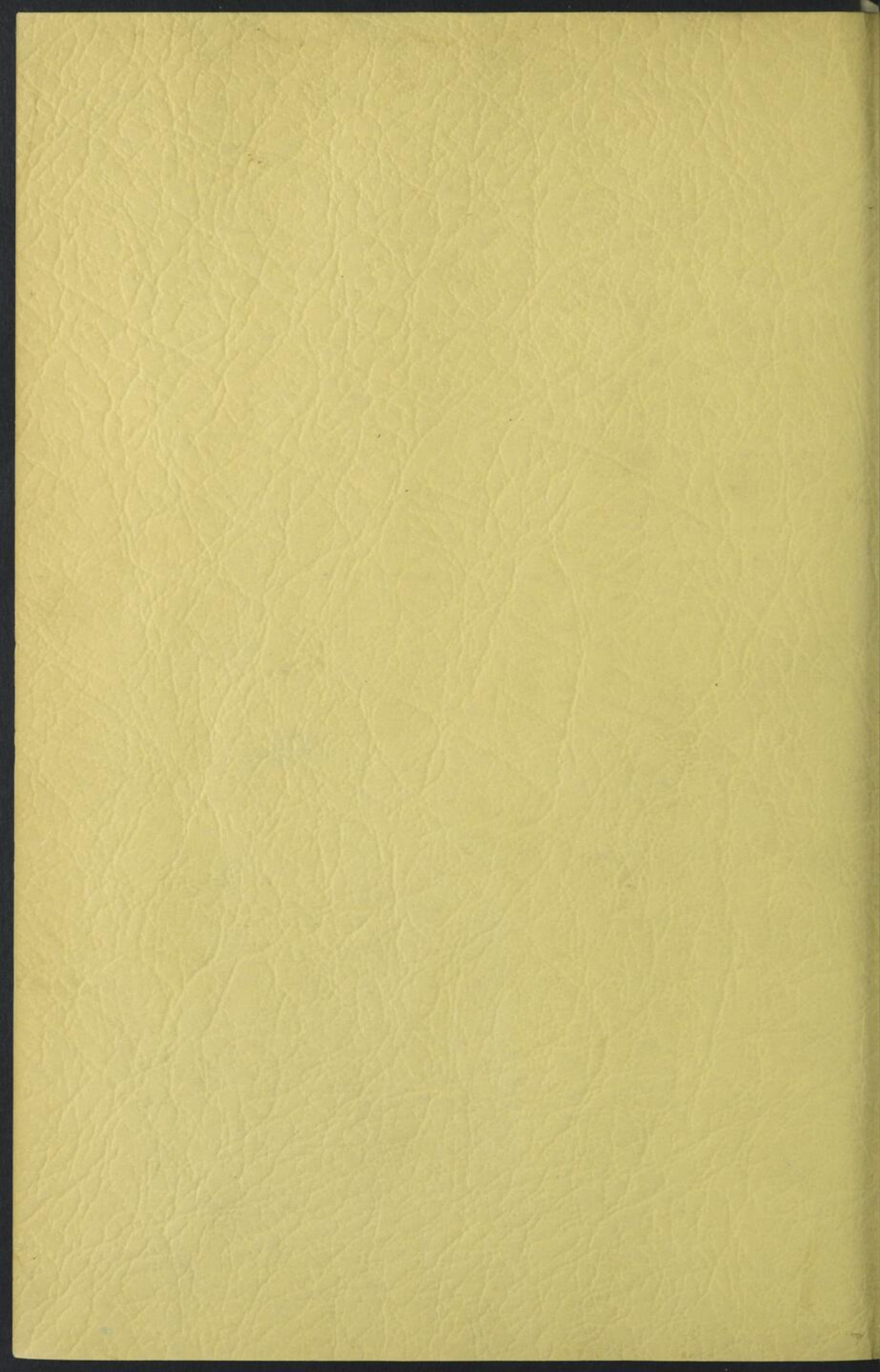


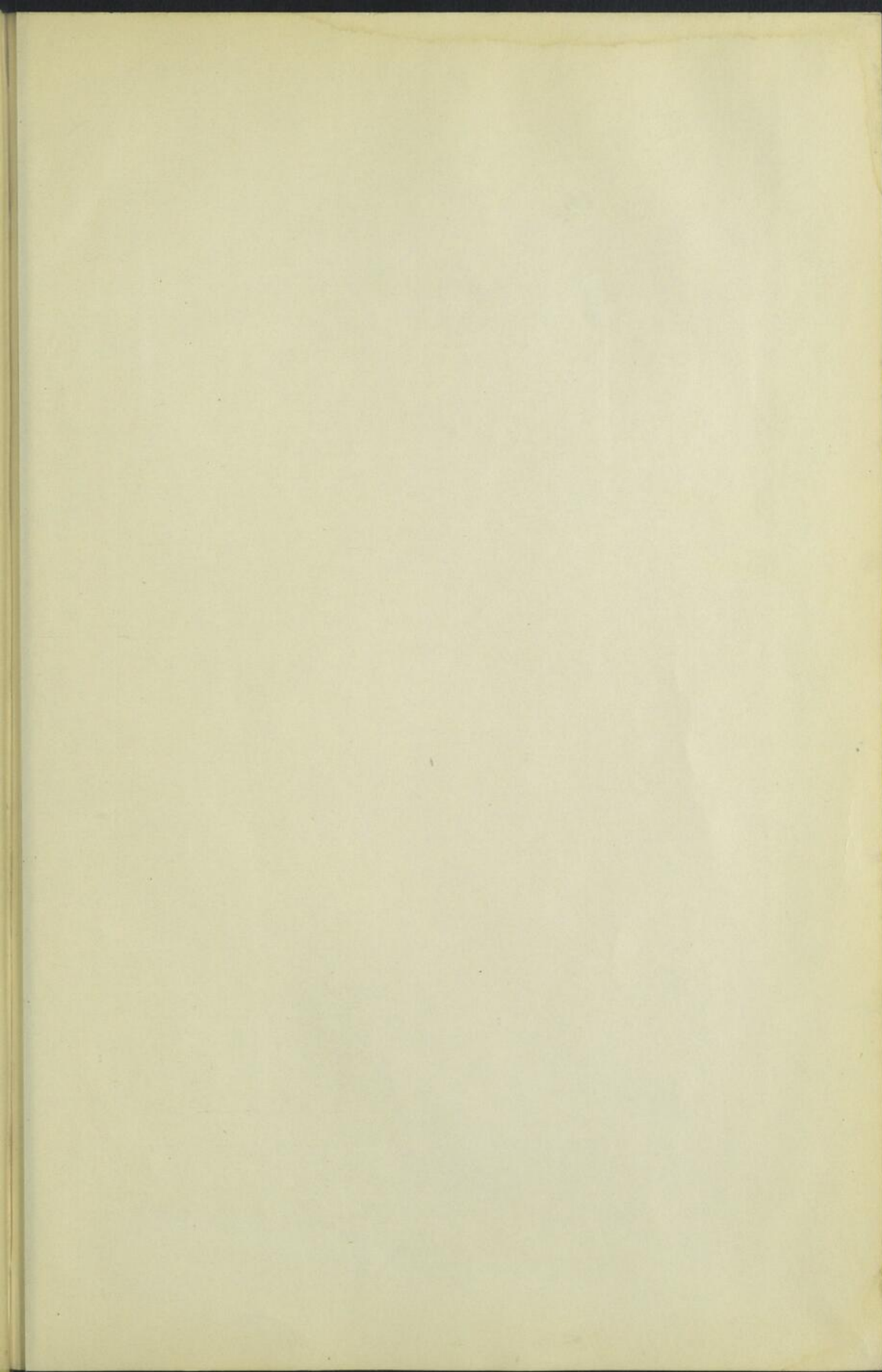


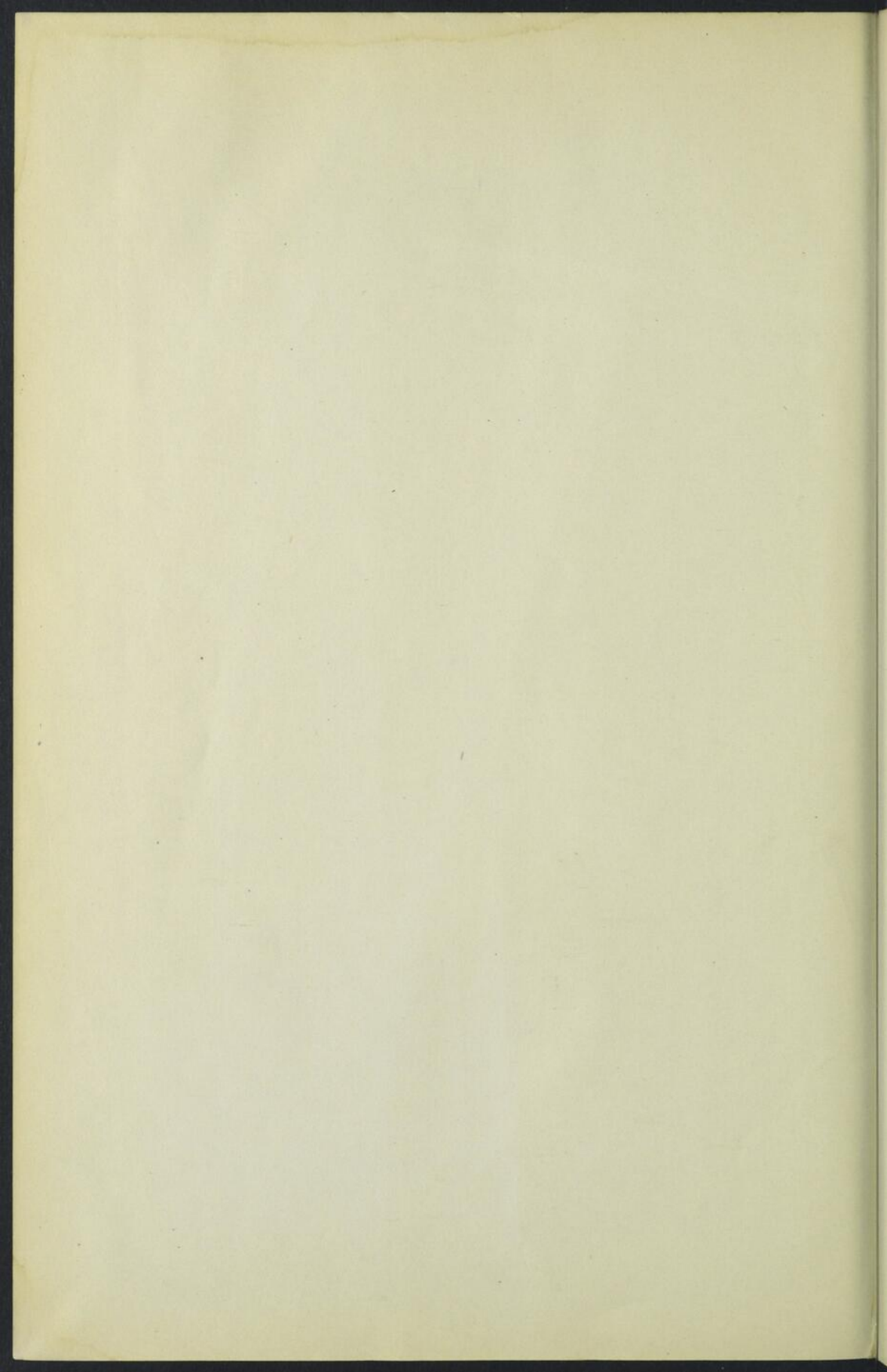
L'auteur du DRAME ACADIEN. — On pardonnera à l'auteur, Acadien lui-même, de glisser ici une dernière vignette, demandée par de vieux et fidèles lecteurs acadiens.

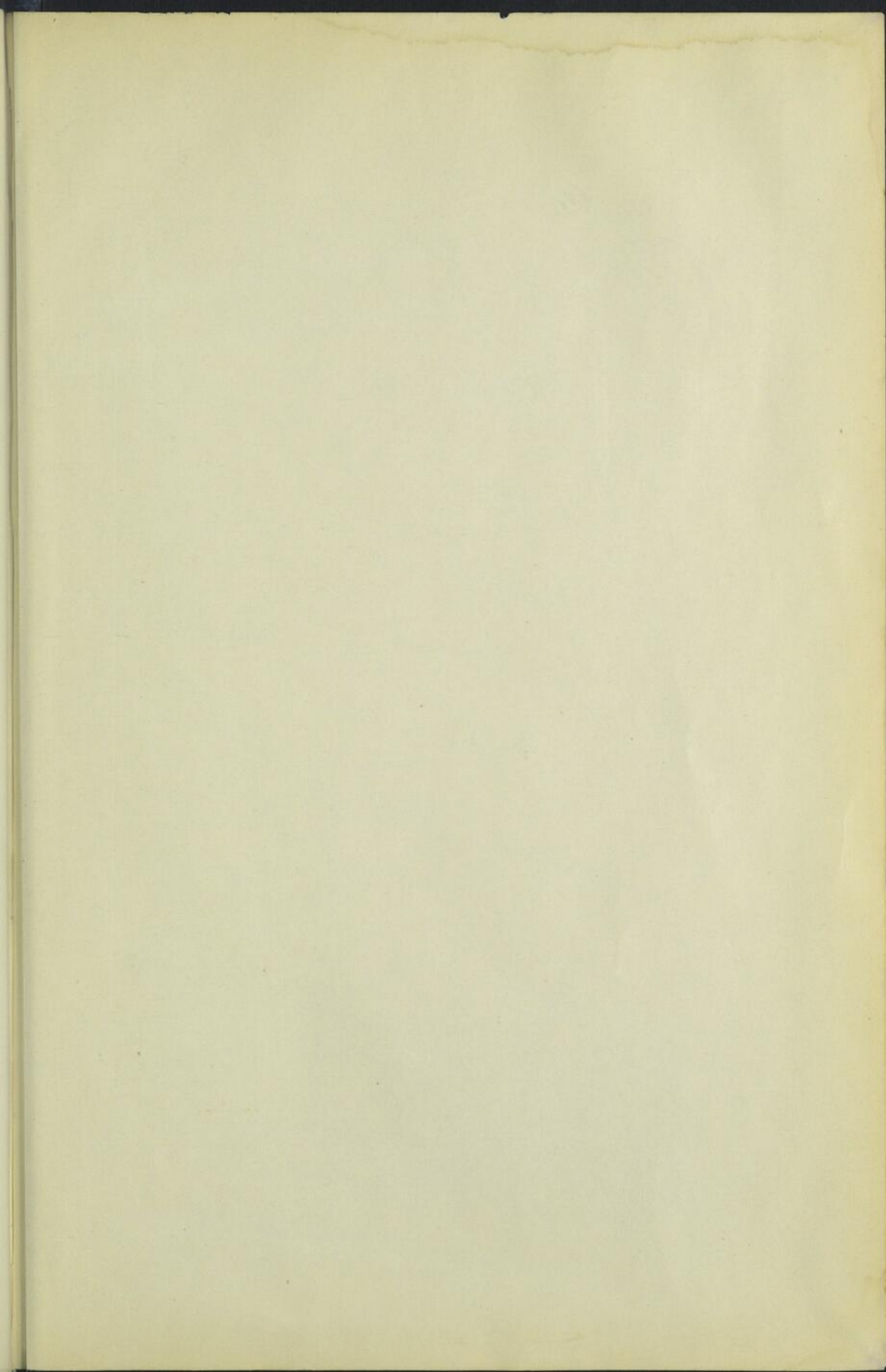
Achevé d'imprimer
à Montréal, en décembre 1936,
sur les presses de l'Institution
des Sourds-Muets.

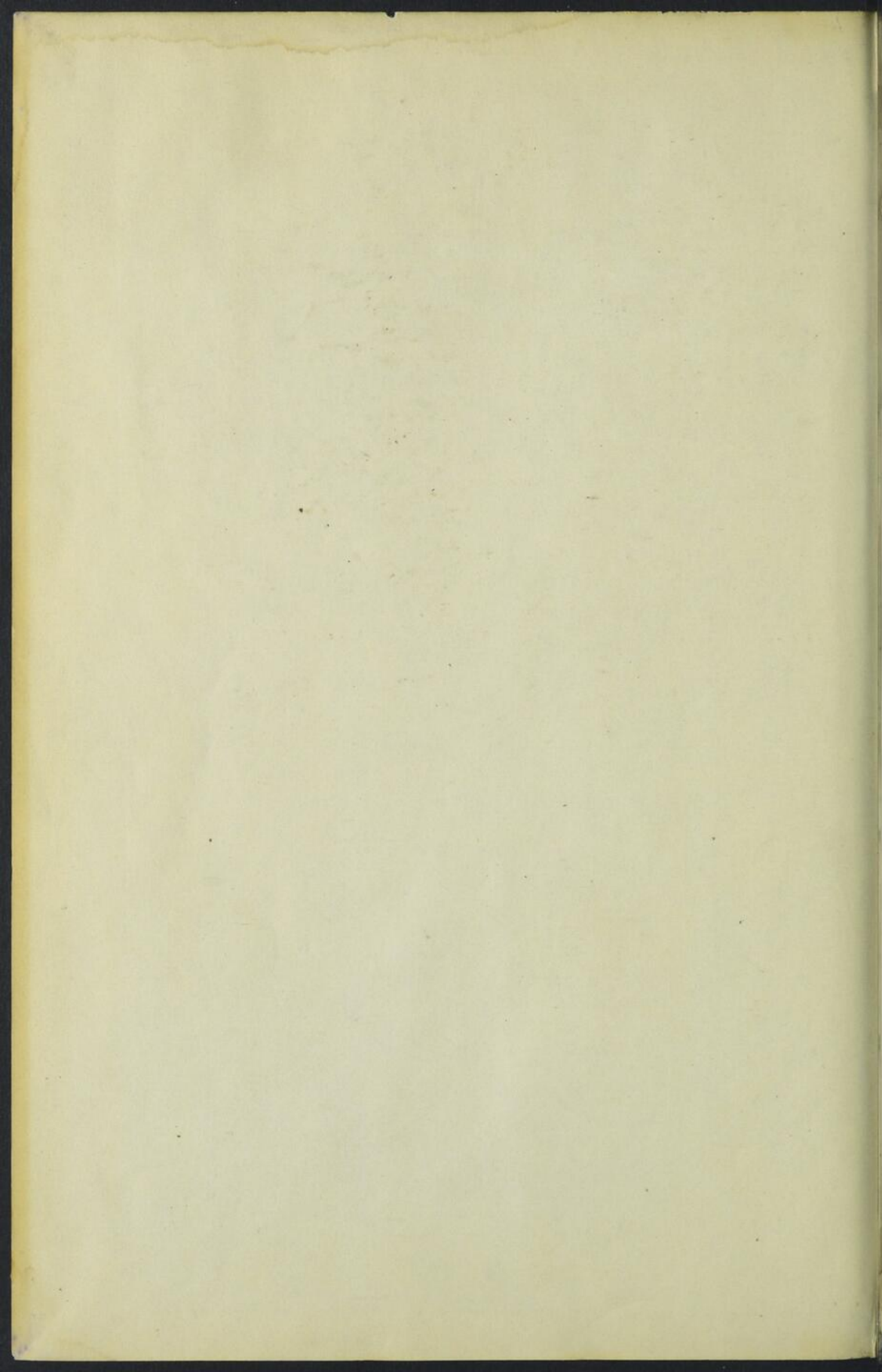


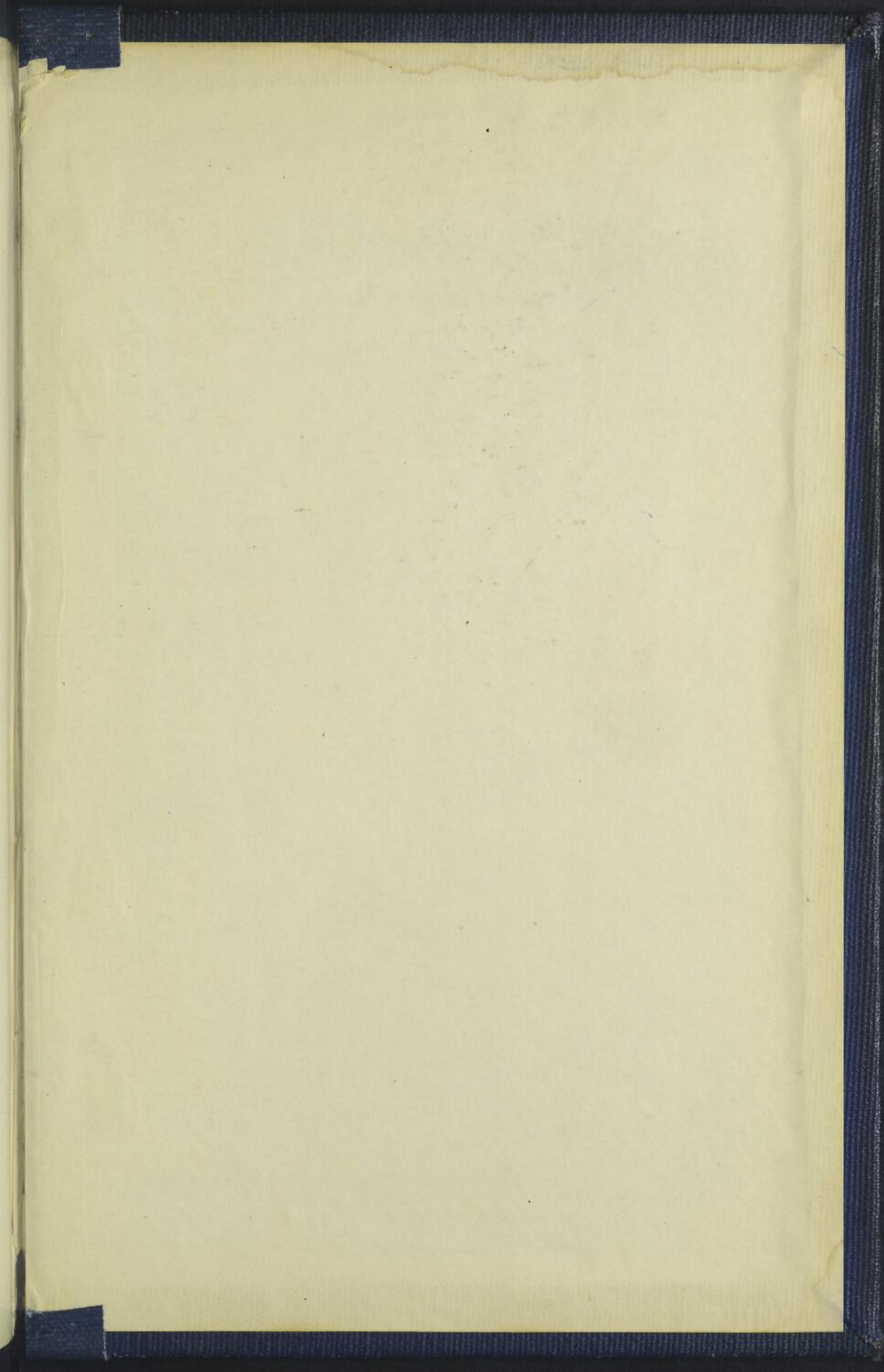












BNQ



000 335 165